

# VILLE D'ANDENNE

## Budget communal 2024



## Rapport du Collège au Conseil

(Article L 1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

**Rapport compilé et mis en page par Laurence ROEGIERS et Aline CONROD, Employées d'administration.**

**Article L 1122-23 du Code de la démocratie locale  
et de la décentralisation**

« Au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le collège remet à chaque conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêté définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du conseil communal est publique.

Avant que le conseil délibère, le collège communal commente le contenu du rapport. »

**Pour la rédaction du présent rapport, c'est la situation des affaires de la commune au 31 octobre 2023 qui, sauf indication contraire, a été prise en considération.**

**Ce rapport a été arrêté le 8 décembre 2023 par le Collège communal.**

# Table des matières

<b>1. La Ville.....</b>	<b>8</b>
<b>2. Affaires juridiques et patrimoniales.....</b>	<b>20</b>
<b>1.Contentieux.....</b>	<b>20</b>
<b>2.Patrimoine.....</b>	<b>55</b>
<b>3.Marchés publics.....</b>	<b>61</b>
<b>4.Assurances.....</b>	<b>81</b>
<b>3. Affaires sociales.....</b>	<b>86</b>
<b>1.C.P.A.S. - Activités.....</b>	<b>86</b>
<b>2.C.P.A.S. - Dotation.....</b>	<b>95</b>
<b>3.Services de Cohésion sociale.....</b>	<b>96</b>
3.1 SAGEISS.....	97
3.2 Relais Santé (RESA).....	121
3.3 Dispositifs transversaux a la Maison des Solidarités.....	128
3.4 Service du Logement.....	135
3.5 Les Maisons de Quartiers (MQ).....	137
3.6 Espace public numérique (EPN).....	148
3.7 Français Langue Etrangère (FLE) & Projet Interculturel « Parents du Monde ».....	153
3.8 Écoles de Devoirs.....	159
3.9 Conseil Communal des Enfants.....	162
3.10 Cellule Citoyenneté.....	164
<b>4.L'Envol à ANDENNE A.S.B.L. - Alphabétisation - citoyenneté.....</b>	<b>166</b>
<b>5.Régie des quartiers d'ANDENNE A.S.B.L.....</b>	<b>168</b>
<b>4. Bien-être animal.....</b>	<b>177</b>

<b>5. Carrières.....</b>	<b>178</b>
<b>6. Culte.....</b>	<b>181</b>
<b>7. Culture et musées.....</b>	<b>189</b>
<b>1. Bibliothèque.....</b>	<b>189</b>
<b>2. Bibliotheca ANDANA.....</b>	<b>200</b>
<b>3. Centre culturel A.S.B.L.....</b>	<b>205</b>
<b>4.Le Phare A.S.B.L.....</b>	<b>237</b>
<b>5. Espace muséal d'ANDENNE A.S.B.L.....</b>	<b>251</b>
<b>8. Développement territorial.....</b>	<b>275</b>
<b>1.Aménagement du territoire.....</b>	<b>275</b>
<b>2.Revitalisation urbaine.....</b>	<b>279</b>
<b>3.GAL A.S.B.L.....</b>	<b>282</b>
<b>9. Economie et Emploi.....</b>	<b>290</b>
<b>1.Emploi et insertion socio-professionnelle.....</b>	<b>290</b>
<b>2.Maison de l'Emploi.....</b>	<b>294</b>
<b>3.Agence Locale pour l'Emploi A.S.B.L.....</b>	<b>296</b>
<b>4.PROM'ANDENNE A.S.B.L.....</b>	<b>303</b>
<b>10. Energie.....</b>	<b>307</b>

<b>11. Enfance.....</b>	<b>309</b>
<b>1.Accueil extrascolaire.....</b>	<b>309</b>
<b>2.Petite enfance.....</b>	<b>313</b>
<b>3.Plaines d'été.....</b>	<b>316</b>
<b>4.Maison des jeunes "Le Hangar" A.S.B.L.....</b>	<b>316</b>
<b>12. Enseignement.....</b>	<b>318</b>
<b>Enseignement fondamental.....</b>	<b>318</b>
<b>13. Environnement.....</b>	<b>339</b>
<b>14. Festivités et loisirs.....</b>	<b>352</b>
<b>15. Informatique.....</b>	<b>366</b>
<b>1.Informatique.....</b>	<b>366</b>
<b>2.Protection des données (RGPD).....</b>	<b>374</b>
<b>16. Logement.....</b>	<b>376</b>
<b>Qualité Habitat.....</b>	<b>376</b>
<b>17. Ressources humaines.....</b>	<b>379</b>
<b>18. Population et état civil.....</b>	<b>391</b>
<b>19. Relations internationales.....</b>	<b>396</b>
<b>Jumelages.....</b>	<b>396</b>
<b>20. Relations publiques / Communication.....</b>	<b>398</b>

<b>21. Secrétariat général.....</b>	<b>411</b>
<b>1.Secrétariat général.....</b>	<b>411</b>
<b>2.Gestion des archives.....</b>	<b>419</b>
<b>22. Sécurité.....</b>	<b>421</b>
<b>1.NAGE - Dotation.....</b>	<b>421</b>
<b>2.Plan d'urgence et d'intervention et Cellule de crise communale.....</b>	<b>422</b>
<b>3.Police - Dotation communale.....</b>	<b>424</b>
<b>23. Seniors.....</b>	<b>425</b>
<b>1.Aînés.....</b>	<b>425</b>
<b>2.C.C.A.A.....</b>	<b>428</b>
<b>3.Cérémonies patriotiques.....</b>	<b>429</b>
<b>24. Sports.....</b>	<b>430</b>
<b>Régie des Sports.....</b>	<b>430</b>
<b>25. Tourisme.....</b>	<b>441</b>
<b>26. Transition.....</b>	<b>457</b>
<b>27. Travaux.....</b>	<b>461</b>
<b>28. Abréviations.....</b>	<b>499</b>

# 1. La Ville

## LE TERRITOIRE COMMUNAL

### Les dispositions légales

Le territoire actuel de la Ville d'ANDENNE (Code INS : 92003) a été fixé :

a) par l'article 475 de l'arrêté royal du 17 septembre 1975 « *portant fusion des communes et modification de leurs limites* » (M.B. du 25/9/1975 et 28/10/1975), ratifié par la loi du 30 décembre 1975 (M.B. 23/1/1976) ;

b) par l'article 25 de l'arrêté royal du 14 juin 1982 « *portant modification de limites de communes* » (M.B. 23/6/1982), ratifié par la loi du 14 juillet 1982 (M.B. 17/7/1982).

### L'arrêté royal du 17 septembre 1975

Aux termes de l'arrêté royal du 17 septembre 1975 :

- Les communes d'ANDENNE, de BONNEVILLE, de COUTISSE, de LANDENNE, de MAIZERET, de NAMÊCHE, de SCLAYN, de SEILLES, de THON et de VEZIN ont été fusionnées en une **nouvelle commune** « *qui portera le nom d'ANDENNE et est autorisée à porter le titre de Ville* » ;
- La partie de la nouvelle commune d'ANDENNE (LANDENNE) située au nord de l'axe de l'autoroute a été rattachée à WARÊT-L'EVÊQUE ;
- Une partie de HERON située au sud de l'axe de l'autoroute a été rattachée à la nouvelle commune d'ANDENNE.

### L'arrêté royal du 14 juin 1982

Aux termes de l'arrêté royal du 14 juin 1982, une partie de la commune de HUY (BEN-AHIN), au lieudit « *Bousalle* », a été rattachée à la Ville d'ANDENNE.

### Modifications antérieures

#### **La loi du 25 janvier 1841**

Aux termes de cette loi (Bulletin officiel, 1841, Tome XXIII, n° 28, pg 34), la limite séparative des communes de THON-SAMSON et de MAIZERET a été rectifiée en ces termes : « *La limite séparative des communes de THON-SAMSON et de MAIZERET : cette limite est déterminée par la ligne lavée en jaune qui, partant du deuxième batardeau établi en dessous de la maison de Monsieur ZOUDE, suit le pied du rocher jusqu'à la rencontre du chemin nommé « Voie Moinesse ».* »

#### **La loi du 24 mai 1886**

COUTISSE est détaché d'ANDENNE et érigé en commune indépendante (M.B. 1/6/1886).

#### **La loi du 10 août 1903**

BONNEVILLE est détaché de SCLAYN et érigé en commune indépendante. (M.B. 19/8/1903).

#### **La loi du 9 juin 1937**

Cette loi (M.B. 14-15/6/1937) modifie les limites des communes de COUTHUIN, LANDENNE et SEILLES. En particulier, les quartiers de Bourie et de Wanhériffe sont distraits de la commune de COUTHUIN et rattachés à celle de SEILLES.

#### **Nota bene**

Les sections de NAMÊCHE et de VEZIN ont été rattachées à la province de NAMUR, venant de celle de LIEGE, par une loi du 20 décembre 1823 (Journal officiel du Royaume des Pays-Bas - Tome XVIII, n° 55) au motif qu'un « *grand nombre d'habitants se rapprocheront (ainsi) du siège des autorités avec lesquelles ils sont dans le cas de devoir traiter* ».



Les sections de LANDENNE et de SEILLES sont passées de la province de LIEGE à celle de NAMUR lors de la fusion des communes.

## LA SUPERFICIE

La Ville d'ANDENNE s'étend sur 8.617 hectares 29 ares 36 centiares. La superficie non cadastrée (domaine public naturel) est de 600 ha environ.

La superficie de la province de NAMUR est de 3.666 km<sup>2</sup>. La Ville d'ANDENNE s'étendant sur 86 km<sup>2</sup>, son territoire représente donc en surface 2,36 % de celui de la province.

## LA POPULATION

### Situation actuelle

Suivant les registres communaux, le nombre d'habitants (y compris le registre d'attente) était **de 28.163 au 31 octobre 2023 : 13.748 hommes et 14.415 femmes.**

### *Population de droit et de fait*

La population de droit est constituée des personnes inscrites dans le registre de la population et des étrangers; elle n'inclut pas celles inscrites dans le registre d'attente.

**Le chiffre de la population de droit au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'établissait à 28.114 : 13.724 hommes et 14.390 femmes (source : statbel.fgov.be).**

### Densité de la population

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 324 habitants/km<sup>2</sup>.**

## LES ARMOIRIES

### Les communes d'avant fusion

#### *La Ville d'ANDENNE*

#### L'arrêté royal du 21 octobre 1820

Les armoiries suivantes ont été concédées à la Ville d'ANDENNE par diplôme du 8 novembre 1820 du Conseil suprême de la noblesse :

*« Un écu d'argent, au lion de gueules, couronné d'or ; l'écu surmonté d'une couronne d'or ».*

Ce diplôme faisait suite à un arrêté royal du 21 octobre 1820 qui fait droit à la requête de la Ville d'ANDENNE « *tendante à obtenir des armoiries nouvelles* ».

#### L'arrêté royal du 28 août 1847

Faisant suite à des délibérations des 20 février 1845 et 27 janvier 1847 du Conseil communal, un arrêté royal du 28 août 1847 a accordé à la Ville d'ANDENNE des « *lettres confirmatives avec autorisation de continuer à avoir et à porter les armoiries dont elle a usé jusqu'à ce jour, telles qu'elles sont figurées et coloriées au milieu d'icelles, et qui sont : « D'or, au lion de sable, couronné et lampassé de gueules; l'écu timbré d'une couronne d'or* ».

## LES JUMELAGES

### Avec CHAUNY/France

Engagement pris à CHAUNY le 24 juin 1956 et confirmé à ANDENNE le 23 juin 1957 et le 29 septembre 2017.

Population : 11.199 habitants (2023)

Superficie : 13,28 km<sup>2</sup>

Département de l'Aisne (02) - Région : Hauts-de-France – Arrondissement : Laon

Avec BERGHEIM (Erft)/Allemagne

Engagement pris à BERGHEIM le 12 mai 1990 et confirmé à ANDENNE le 2 septembre 1990.

Population : 63.558 habitants (2023)

Superficie : 96,34 km<sup>2</sup>

Land : Nordrhein - Westfalen (Rheinland-Pfalz) (Rhénanie-Westphalie)

Kreis : Rhein - Erft.

Avec MOTTAFOLLONE/Italie

Engagement pris à MOTTAFOLLONE le 16 août 2005 et confirmé à ANDENNE le 25 septembre 2005.

Population : 1.069 (2023)

Superficie : 31,58 km<sup>2</sup>

Province : Cosenza

Région : Calabre

Mayors for peace

Le Conseil communal, en séance du 3 septembre 2004, a décidé l'adhésion de la Ville d'ANDENNE au réseau international de municipalités créé à l'initiative des Maires d'HIROSHIMA et de NAGASAKI (Japon) en faveur de l'application du Traité de non-prolifération des armes nucléaires; la Ville d'ANDENNE fut la première commune wallonne à s'engager dans ce cadre.

Un diplôme constatant cet engagement a été délivré le 22 mars 2005 à la Ville d'ANDENNE par Monsieur Tadakoshi AKIBA, Maire d'HIROSHIMA et Président de « *Mayors for Peace* ».

## **ORGANISATION JUDICIAIRE**

Toutes les sections de l'entité andennaise relèvent depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001 du canton d'ANDENNE et de l'arrondissement judiciaire de NAMUR.

## **LE BOURGMESTRE**

Monsieur Claude EERDEKENS a été installé comme conseiller communal, puis comme Bourgmestre de la Ville d'ANDENNE, le 3 décembre 2018, date d'adoption du pacte de majorité et d'installation du Conseil communal issu des élections communales du 14 octobre 2018.

## **LE CONSEIL COMMUNAL**

### La composition

Conformément aux dispositions de l'article L 1122-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Conseil est composé de 29 membres.

Les membres issus des élections communales du 14 octobre 2018 ont été installés le 3 décembre 2018, à l'exception de Monsieur Hugues DOUMONT qui a été installé le 4 février 2019.

En séance du 14 septembre 2020, le Conseil communal a acté la démission de Madame Emmanuelle-JACQUES et de Monsieur Kévin PIRARD et a procédé à l'installation de Madame Nathalie ELSEN et de Monsieur Eddy SARTORI.

Le Conseil communal est composé comme suit au 31 octobre 2023 :

## **LE BOURGMESTRE**

Claude EERDEKENS (PSD@)

Rue de Loen, 32

5300 ANDENNE

## **LES ÉCHEVINS**

- Vincent SAMPAOLI (PSD@)

Place du Nouveau Monde, 13

5300 SEILLES

- Benjamin COSTANTINI (PSD@)

Rue Pré des Dames, 2A

5300 ANDENNE

- Guy HAVELANGE (PSD@)

Rue des Priesses, 523

5300 VEZIN

- Françoise LEONARD (MR)

Chaussée d'Anton, 43

5300 ANDENNE

- Élisabeth MALISOUX (PSD@)

Rue Émile Godfrind, 64

5300 SEILLES

## **LES CONSEILLERS**

- Sandrine CRUSPIN (PSD@)

Rue du Tienne, 18

5300 SCLAYN

- Christian BADOT (PSD@)

Place Félix Moinnil, 337

5300 LANDENNE

- Marie-Christine MAUGUIT (PSD@)

Rue Brun, 25/4

5300 ANDENNE

- Étienne SERMON (AD&N)

Rue du Samson, 11

5300 THON

- Rose SIMON-CASTELLAN (PSD@)

Rue Fond des Vaux, 339 B

5300 SCLAYN

- Philippe MATTART (AD&N)  
Rue du Coria, 161 C  
5300 LANDENNE
- Philippe RASQUIN (PSD@)  
Rue Arthur Charles, 13  
5300 ANDENNE
- Christian MATTART (AD&N)  
Rue de l'Église Saint-Etienne, 6  
5300 SEILLES
- Françoise TARPATAKI (MR)  
Rue Camus, 64  
5300 ANDENNE
- Florence HALLEUX (AD&N)  
Rue de Lustin, 32  
5300 ANDENNE
- Martine DIEUDONNE-OLIVIER (AD&N)  
Rue Viaux, 223B  
5300 BONNEVILLE
- Cassandra LUONGO (PSD@)  
Place des Tilleuls, 20/2  
5300 ANDENNE
- Jawad TAFRATA (PSD@)  
Rue des Ecoles, 12  
5300 SEILLES
- Kévin GOOSSENS (PSD@)  
Rue de Perwez, 81  
5300 ANDENNE
- Caroline LOMBA (AD&N)  
Rue Delcourt, 31  
5300 ANDENNE
- Christine BODART (PSD@)  
Rue Joseph Evraud, 6  
5300 NAMÊCHE
- Marie-Luce SERESSIA (PSD@)  
Rue du Château d'Eau, 395A  
5300 LANDENNE
- Natacha FRANCOIS (PSD@)  
Rue Bois d'Heer, 8  
5300 ANDENNE

- Gwendoline WILLIQUET (PSD@)

Rue de Houssoi, 302D

5300 VEZIN

- Damien LOUIS (MR)

Rue d'Horseilles, 16

5300 ANDENNE

- Hugues DOUMONT (AD&N)

Rue du Repos, 1B

5300 LANDENNE

- Nathalie ELSEN (PSD@)

Place Albert de Pierpont, 3

5300 NAMËCHE

- Eddy SARTORI (AD&N)

Rue Joseph Quevit, 21

5300 ANDENNE

#### La préséance

Le tableau de préséance se présentait comme suit au 31 octobre 2023 :

Claude EERDEKENS, Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI.

#### Répartition par apparentements politiques

PSD@ apparenté au PS : Claude EERDEKENS, Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Elisabeth MALISOUX, Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe RASQUIN, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET et Nathalie ELSEN.

MR : Françoise LEONARD, Françoise TARPATAKI et Damien LOUIS.

AD&N apparenté à ECOLO : Florence HALLEUX et Hugues DOUMONT.

AD&N apparenté au CDH : Etienne SERMON, Philippe MATTART, Christian MATTART et Eddy SARTORI.

AD&N non-apparenté : Martine DIEUDONNE-OLIVIER et Caroline LOMBA.

#### Présidence au 31 octobre 2021

Le Conseil communal, en séance du 25 février 2019, a élu Monsieur Philippe RASQUIN en qualité de Président de l'Assemblée.

#### Le jeton de présence

Le Conseil communal, en séance du 17 décembre 2018, a fixé le jeton de présence des conseillers communaux à 150 euros (indexé) par séance.

Le Président de l'Assemblée bénéficie légalement d'un double jeton de présence.

## Le Règlement d'Ordre Intérieur

Le nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil communal a été adopté le 18 mai 2020 par le Conseil communal et publié le 25 mai 2020. Il a été approuvé par l'autorité de Tutelle en date du 23 juillet 2020. Il a été modifié en séance du Conseil communal du 31 janvier 2022 (adaptations rendues nécessaires par le décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du CDLD en vue de permettre les réunions à distance) et publié le 3 février 2022. Il a été approuvé par l'autorité de Tutelle en date du 8 mars 2022.

### **Retransmission en direct des séances du Conseil communal**

Pour garantir la publicité des débats, le Collège communal a opté, depuis la pandémie du coronavirus, pour une retransmission en direct du Conseil. La captation du son et de l'image a été confiée à une société privée, « *La Film Equipe* » de MALONNE, qui assure, au terme d'un marché public, la retransmission en direct des séances via le compte YouTube de la Ville d'ANDENNE et sur le site Internet communal. Le citoyen a la possibilité de visionner les débats en direct ou en différé, mais également d'assister aux séances publiques du Conseil à l'Hôtel de Ville.

Considérant l'intérêt pédagogique et participatif de la retransmission et de la rediffusion des séances du Conseil communal, le Collège communal a ensuite décidé de prolonger les retransmissions des séances du Conseil communal en 2023 et 2024.

### **Publication des notes de synthèse et des projets de délibérations**

Le 1<sup>er</sup> avril 2023 est entré en vigueur l'article L 3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Cette disposition prévoit de nouvelles obligations en matière de publicité active des communes.

A compter de cette date, sont publiés sur le site internet de la Ville d'ANDENNE les projets de délibérations et les notes de synthèse des points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal.

### **Publication des procès-verbaux du Conseil communal**

Depuis janvier 2020, tous les procès-verbaux, une fois adoptés par le Conseil communal, sont publiés, hors les points relatifs au huis clos, sur le site internet de la Ville d'ANDENNE.

## **LE COLLÈGE COMMUNAL**

### Composition au 31 octobre 2023

a) Le Collège communal est composé du Bourgmestre, de cinq Échevins et de la Présidente du Conseil de l'Action sociale.

Les Échevins ont été élus par le Conseil communal en séance du 3 décembre 2018 au travers de l'adoption du pacte de majorité. Il s'agit, dans cet ordre, de MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Élisabeth MALISOUX.

b) Madame Sandrine CRUSPIN, également présentée dans le pacte de majorité adopté le 3 décembre 2018 par le Conseil communal, fait officiellement partie du Collège communal depuis le 4 février 2019, date de sa prestation de serment devant le Conseil communal en qualité de membre du Collège communal. C'est en qualité de Présidente du Conseil de l'Action sociale qu'elle siège au Collège communal (article L 1123-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).

c) En application de l'article L 1123-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le rang des échevins est celui déterminé par le pacte de majorité.

### Réunions ordinaires

Le Collège communal se réunit en séance ordinaire les vendredis à 8 heures 15.

C'est le règlement d'ordre intérieur du Collège communal qui détermine les jours et heures des réunions ordinaires.

### Les « attributions » scabinales

C'est le règlement d'ordre intérieur du Collège communal qui fixe la répartition des matières entre les membres du Collège communal.

Les matières sont réparties comme suit :

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre, est actif dans les secteurs suivants, en sus des prérogatives légalement attachées à sa fonction :

- a) l'aménagement du territoire et l'urbanisme, en ce compris les sites d'activités économiques (désaffectés, actuels et futurs) et les monuments et sites ;
- b) le patrimoine public local, à l'exclusion cependant des travaux y relatifs ;
- c) le personnel, tous secteurs confondus, à l'exception du personnel enseignant ;
- d) les finances communales, en ce compris la supervision financière du C.P.A.S., des cultes catholique et protestant, de la Régie autonome des Sports, des associations paracommunales, des intercommunales et autres organismes auxquels participe la Ville ;
- e) les relations publiques et la politique de communication, de même que la publicité de l'administration ;
- f) la Zone de secours NAGE ;
- g) les contentieux ;
- h) les assurances ;
- i) les cultes et la laïcité ;
- j) les permis de location ;
- k) l'état civil et la population, ce qui comprend notamment la population et les étrangers, les pensions, les cartes d'identité, les passeports, les permis de conduire, les pensions, l'identification des rues et des habitations ;
- l) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes dans ces secteurs ;

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, premier en rang, est actif dans les secteurs suivants :

- a) les travaux et matières connexes : charroi et garage communal, bâtiments, parcs et plantations ;
- b) la voirie et ses équipements ;
- c) les cimetières, en ce compris les funérailles ;
- d) la circulation routière et la sécurité routière, de même que les matières connexes : mobilité, signalisation, réunions citoyennes en relation avec les mesures de circulation routière ;
- e) l'égouttage et l'épuration des eaux usées ;
- f) le sport sous ses divers aspects, en ce compris la Régie autonome des Sports, les randonnées pédestres, les randonnées VTT, les joggings et événements similaires ;
- g) la politique énergétique, en ce compris les travaux et équipements visant la réalisation d'économies d'énergie ;
- h) la politique de l'eau, en ce compris la représentation au sein des organes de la S.W.D.E. ;
- i) le PCDR et le GAL ;
- j) la citoyenneté, en ce compris les rencontres citoyennes ;
- k) l'informatique et les nouvelles technologies de l'information ;
- l) la transition, dans ses dimensions énergétiques, soutenables, citoyennes, numériques, collaboratives et participatives, alimentaires, de mobilité multimodale, entre autres ;
- m) les marchés publics ;
- n) le patrimoine classé ;

o) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans ces secteurs.

Monsieur Benjamin COSTANTINI, Echevin, deuxième en rang, est actif dans les secteurs suivants :

a) la culture au sens large du terme, en ce compris la Bibliothèque et le bibliobus, l'archéologie, les musées, la promotion des artistes locaux, la Biennale de la Céramique, la fête de la BD et du livre pour enfant et autres événements culturels ;

b) le Centre culturel, en ce compris ses relations avec la Ville, et la salle polyvalente ;

c) le Pôle muséal et culturel « *Le Phare* » ;

d) l'enseignement fondamental, en ce compris le personnel enseignant, mais à l'exclusion du personnel d'entretien des bâtiments scolaires ;

e) l'occupation ponctuelle par les tiers de locaux de bâtiments d'école ;

f) les finances communales, comme adjoint du Bourgmestre ;

g) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans ses secteurs.

Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, troisième en rang, est actif dans les secteurs suivants :

a) l'environnement, au sens large du terme, ce qui inclut notamment la politique des déchets, les pollutions, le contrat de rivière, les déclarations et permis d'environnement, l'opération "*ANDENNE ma ville propre*" ;

b) les manifestations patriotiques ;

c) sans préjudice des pouvoirs spécifiques du Bourgmestre, le logement, en ce compris le plan du logement et les relations avec Les Logis Andennais et l'A.I.S., mais à l'exception des permis de location, matière confiée au Bourgmestre ;

d) la représentation de la Ville lors de la visite des bâtiments insalubres, sans préjudice des pouvoirs spécifiques de police du Bourgmestre en cette matière ;

e) le programme de développement de la nature, sauf la présidence de la Commission locale de développement rural ;

f) la chasse et la pêche ;

g) le patrimoine communal forestier, la gestion forestière, les arbres remarquables ;

h) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans ces secteurs.

Madame Françoise LEONARD, Echevine, quatrième en rang, est active dans les secteurs suivants :

a) l'économie, le commerce et l'emploi, sans préjudice de ce qui relève de la compétence du Bourgmestre relativement aux sites d'activités économiques, mais en ce inclus les relations avec l'Union Andennaise des Commerçants et autres structures représentatives ;

b) les carrières ;

c) l'agriculture, l'horticulture, l'apiculture, l'élevage, en ce compris le bien-être animal, les maladies des animaux et des végétaux, les calamités agricoles et la lutte contre les plantes invasives ;

d) les transports en commun ;

e) les jumelages et la solidarité internationale ;

f) la santé publique ;

g) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans ces secteurs.

Madame Elisabeth MALISOUX, Echevine, cinquième en rang, est active dans les secteurs suivants :

a) l'enfance, la jeunesse et la famille, ce qui comprend le Conseil des Enfants, la Maison des Jeunes, l'accueil extrascolaire, les crèches et M.C.A.E., les gardiennes encadrées, les Ecoles de devoirs, les coins à jouer, les relations avec l'O.N.E. et les Arsouilles, les plaines communales de jeux d'été ;

b) les Festivités au sens large du terme, ce qui comprend notamment les champs de foire, les fêtes de quartier, les Fêtes de Wallonie, le Marché de Noël, les foires et marchés ;



- c) les salles communales des fêtes non concédées au Centre culturel ;
- d) le Tourisme, en ce compris les hébergements touristiques et les circuits de promenade ;
- e) l'égalité des genres et l'égalité des chances ;
- f) le marché hebdomadaire ;
- g) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes dans ces secteurs.

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du C.P.A.S., est active dans les secteurs suivants, en sus de ses prérogatives liées à son mandat au C.P.A.S. :

- a) les actions et affaires sociales dans leur plus large acception, ce qui comprend notamment les services de Cohésion sociale (le SAGEISS (Service d'Assistance, de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale), le Service du Logement, le Service FLE, l'EMSAS (Equipe Mobile santé et Actions sociales), RESA (Réseau Santé), le Plan de Cohésion sociale, les Maisons de Quartier ;
- b) les seniors, en ce compris le Conseil Consultatif des Aînés Andennais ;
- c) la politique des handicapés ;
- d) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans les secteurs sociaux.

### **Programme stratégique transversal 2020-2024**

Le 27 janvier 2020, le Conseil communal prenait connaissance de la version finale du Programme Stratégique Transversal (PST) 2020-2024 telle qu'élaborée conjointement par le Collège communal et le Comité de direction, en collaboration avec les différents services communaux et partenaires paracommunaux. Ce document est disponible sur le site internet communal conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

Pour mémoire, le CDLD a rendu l'élaboration du PST obligatoire depuis les dernières élections communales. Il le définit comme "*un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés*".

Les objectifs poursuivis par la démarche PST sont :

- la fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires politiques, l'Administration et les citoyens pourront se référer ;
- la modernisation de la gestion publique locale afin de rendre celle-ci plus efficace et plus efficiente ;
- l'augmentation de la transparence autour de l'action de l'Administration.

Alors que la Déclaration de Politique Communale (DPC) définit les grands objectifs stratégiques pour l'entièreté de la législature, le PST définit quant à lui des objectifs plus précis et opérationnels et détermine les projets qui seront mis en place pour atteindre ces objectifs en tenant compte des ressources disponibles en moyens humains et financiers.

Les actions et objectifs relèvent tantôt du volet externe (développement des politiques de la Ville), tantôt du volet interne (organisation et fonctionnement de l'Administration).

Le Programme Stratégique Transversal n'est pas exhaustif ; il ne recouvre qu'une (petite) partie de l'action communale et du travail de l'Administration. Les tâches quotidiennes, les actions récurrentes et les missions régaliennes ne sont pas reprises dans ce document.

Le CDLD prévoit que "**Le Programme Stratégique Transversal soit soumis à une évaluation par le Collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci**". (...); elle a donc eu lieu en 2021. Cela dit, la Ville d'ANDENNE a choisi de procéder à une évaluation interne de son PST annuellement sans qu'il soit pour autant impératif de la présenter au Conseil communal (pas de disposition légale à cet effet : elle devra toutefois l'être l'an prochain pour le bilan final).

## Evaluation du PST

En l'état, il est donc à noter qu'au format originel du PST, il faut tenir compte de :

- l'ajout de 2 nouvelles actions, lequel a été validé par le Collège communal en 2022
  - créer un service commun en matière informatique pour la Ville et le C.P.A.S. ;
  - promouvoir la production d'énergie éolienne au travers d'une structure publique ;
- l'abandon de 5 actions, lequel a été validé par le Collège communal en 2022 et 2023 :
  - créer 6 logements à destination de familles monoparentales (restriction qui se justifie par l'entrée de la Ville dans le plan Oxygène) ;
  - mettre en place un PCDN (Plan Local de Développement de la Nature) (la Région wallonne ne soutient plus les PCDN) ;
  - soutenir les projets tels que la forêt-jardin (faute de terrains disponibles permettant de répondre aux critères physiques et géographiques pour créer un espace forêt-jardin) ;
  - faire circuler un Bébébus dans les différentes entités de la commune en collaboration avec la Province de NAMUR (la Province de NAMUR ne soutient plus ce projet ; sans subside, il n'est pas envisageable de développer cette action) ;
  - créer une Maison de village à PETIT-WARËT (aucun bâtiment ni aucun terrain disponible).

## En synthèse

21 sont d'ores et déjà finalisées (16 en 2021) ;

115 sont en cours parmi lesquelles :

- 43 actions présentent une progression comprise entre 1 et 49 % (49 en 2021) ;
- 72 actions présentent une progression comprise entre 50 et 99% (68 en 2021).

9 n'ont pas encore débuté (16 en 2021).

5 ont été annulées (4 en 2021).

## **DÉCLARATION DES MANDATS ET DU PATRIMOINE**

### Auprès de la Cour des Comptes

La liste communale 2023, pour les mandats communaux assujettis à déclaration exercés durant tout ou partie de l'année 2022, a été introduite le 3 avril 2023 auprès de la Cour des Comptes via l'application web "REGIMAND", à l'intervention du Directeur général en sa qualité d'informateur institutionnel.

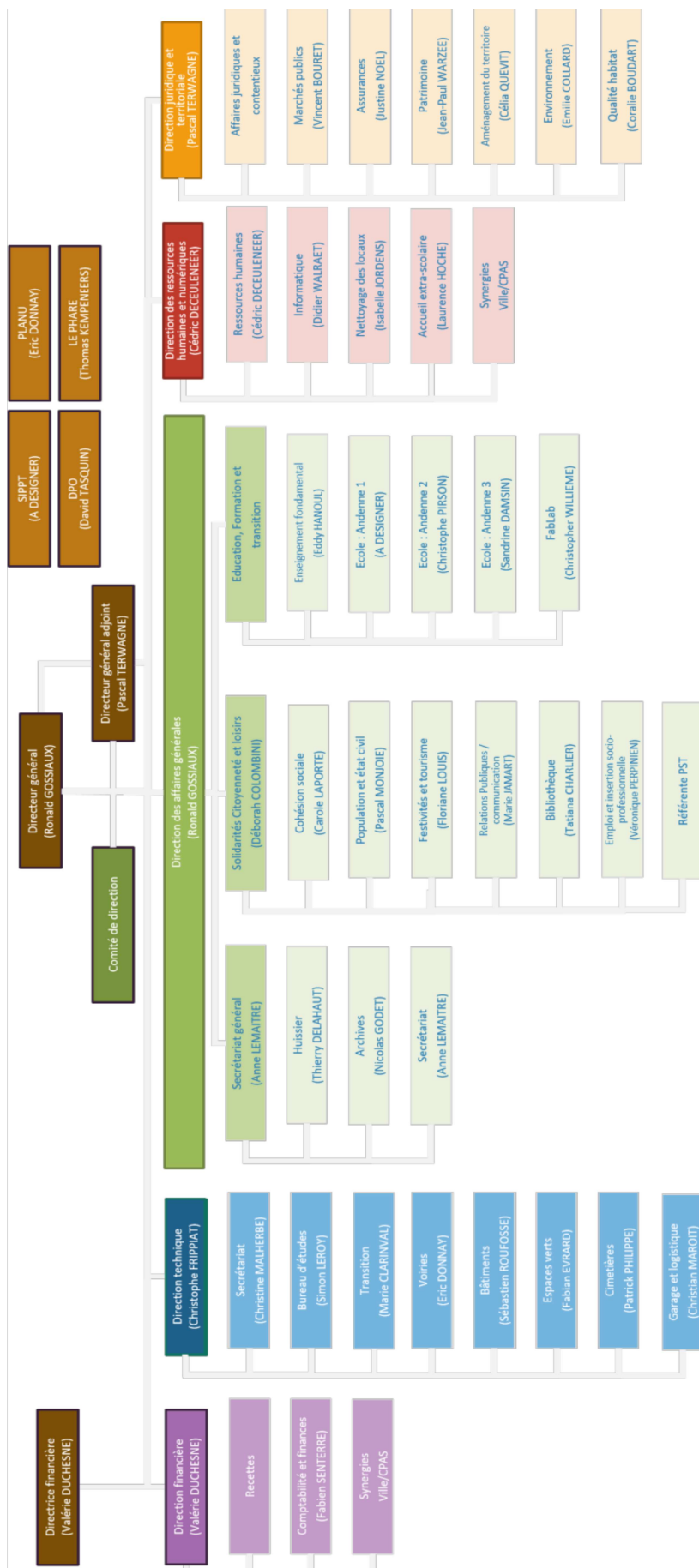
Le Moniteur belge n'a pas encore publié la liste (nationale) complète et définitive des mandats, fonctions et professions exercés durant tout ou partie de l'année 2022.

### Auprès de la Région wallonne

L'article L 5511-1 § 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prescrit que l'organe de contrôle institué par la Région wallonne tient un cadastre des mandats ; cet article a été revu par le décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD « *en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supralocales et de leurs filiales* » .

La dernière publication faite au Moniteur belge par la Direction du contrôle des mandats, en exécution de l'article L 5511-1 § 1<sup>er</sup> CDLD, concerne les mandats exercés en 2021 (Moniteur belge du 28 décembre 2022 et du 25 janvier 2023).

# ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE AU 31 OCTOBRE 2023



## 2. Affaires juridiques et patrimoniales

### 1. Contentieux

#### COMPOSITION

La Direction juridique et territoriale est actuellement composée de huit personnes : Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint, Responsable de Service, Monsieur Olivier CAMPAGNE, Attaché-Juriste, Monsieur Vincent BOURET, Attaché-Juriste, Madame Justine NOEL, Attachée-Juriste, Monsieur Jean-Paul WARZEE et Madame Dominique LEFEVRE, Employés d'administration, ainsi que Mesdames Séverine ROQUET et Julie DELHAISE, Secrétaires.

Dans ses aspects territoriaux, la Direction regroupe également d'autres services à savoir le Service de l'Aménagement du territoire, le Service de l'Environnement et le Service Qualité Habitat. Ces services établissent des contributions séparées au présent rapport annuel.

#### MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Comme précédemment, la Direction juridique et territoriale, au cours de l'année 2023, a assuré une mission de conseiller juridique au bénéfice des organes communaux (Bourgmestre, Collège communal et Conseil communal) ainsi qu'auprès des différents services communaux.

En ce qui concerne le fonctionnement du service, celui-ci s'articule autour de quatre axes principaux :

- premier axe : la gestion des dossiers contentieux ;
- deuxième axe : la gestion des dossiers non contentieux ;
- troisième axe : la gestion des ordonnances de police ;
- quatrième axe : les marchés publics.

Les départements Patrimoine, Marchés publics et Assurances, qui relèvent également de la DJT, fournissent également chacun leur propre contribution au présent rapport annuel.

#### Gestion des dossiers contentieux

Sous cet angle, le service s'occupe principalement des contacts avec les différents conseils juridiques consultés par la Ville dans les diverses procédures juridictionnelles pour lesquelles la Ville intervient soit comme partie demanderesse, soit comme partie défenderesse.

Le service veille également à assurer le suivi de ces dossiers vis-à-vis de la compagnie d'assurance protection juridique de la Ville, à savoir les sociétés ETHIAS et AXA.

La gestion des dossiers contentieux implique principalement la constitution de dossiers de pièces, la rédaction d'avis juridiques circonstanciés, de transmis à nos avocats ainsi que la rédaction de correspondances et de pièces de procédure en vue de veiller au suivi des dossiers et à la mise en état des causes.

Le service veille également, dans certains dossiers, à préparer les pièces de procédure à utiliser (requête en matière de bail ou de saisie, par exemple, ou encore requête fiscale).

Au jour de la rédaction du présent rapport (octobre 2023) et sur une base annuelle, **30 jugements et arrêts** ont été rendus, au cours de l'année écoulée, dans des affaires intéressant directement la Ville d'ANDENNE (= procédures juridictionnelles).

Comme auparavant, la grande majorité de ces jugements se révèle favorable aux intérêts communaux (25 contre 5).

Parmi les dossiers les plus marquants de l'année, on retiendra :

1. Deux arrêts ont été rendus par la Cour constitutionnelle dans des affaires intéressant directement la Ville d'ANDENNE, l'un en matière d'expropriation (arrêt n° 79/2023 du 17 mai 2023) et l'autre en matière de bail à ferme (arrêt n° 32/2023 du 2 mars 2023).

2. Huit arrêts ont été prononcés par le Conseil d'État dans des affaires auxquelles la Ville d'ANDENNE était partie requérante, partie intervenante ou partie adverse.

Dans une première affaire n° **254.769** du 17 octobre 2022, la Ville a obtenu le rejet d'un recours en annulation introduit contre un permis d'urbanisme.

Dans une deuxième affaire n° **254.615** du 28 septembre 2022, la Ville a obtenu la reconnaissance du caractère illégale du SDT entretemps retiré par la Région et remplacé par un document plus favorable reconnaissant désormais ANDENNE comme un « *pôle* ».

Dans une troisième affaire n° **254.877** du 25 octobre 2022, la Ville s'est désistée d'un recours introduit contre une décision de l'autorité de tutelle.

Dans une quatrième affaire n° **255.394** du 27 décembre 2022, la Ville a obtenu l'annulation d'un permis éolien.

Dans une cinquième affaire n° **256.970** du 29 juin 2023, la Ville a obtenu gain de cause dans une demande de communication de documents administratifs.

Dans une sixième affaire n° **257.335** du 18 septembre 2023, la Ville a obtenu le rejet d'un recours en annulation introduit contre un permis d'urbanisme.

Seules deux affaires ont eu moins de chance de succès, il s'agit d'une affaire en matière d'urbanisme n° **256.935** du 26 juin 2023 (le Conseil d'Etat ayant une conception différente du Collège communal de la notion de voirie « *suffisamment équipée* ») et de l'arrêt n° **256.927** du 23 juin 2023 (le Conseil d'Etat estimant que la circulaire inondations est dépourvue de caractère réglementaire).

Il est à noter que nous sommes dans l'attente de la fixation dans d'autres affaires pendantes suite aux avis favorables de l'Auditorat du Conseil d'Etat laissant présager normalement des issues favorables dans plusieurs dossiers de recours : il s'agit des dossiers "*Contentieux Ville d'ANDENNE c/ R.W.-A.S.B.L. WALTERRE*", "*Contentieux Ville d'ANDENNE c/D.-D.*" et "*Contentieux Ville d'ANDENNE c/S.*". En revanche, dans un dossier de recours contre des décisions du Gouverneur de la Province statuant en matière de culte, un rapport défavorable a été déposé.

3. Devant les juridictions judiciaires : la Ville d'ANDENNE a obtenu majoritairement gain de cause dans ces affaires.

Au cours de la période écoulée (soit depuis novembre 2022) : 20 jugements et arrêts ont été prononcés dans des affaires de contentieux de toutes natures (responsabilité civile, expropriation, urbanisme, salubrité publique, mariages simulés, etc), outre plusieurs dizaines de jugements devant Monsieur le Juge de Paix d'ANDENNE dans des procédures d'arriérés de paiements mettant en cause des débiteurs de la Ville d'ANDENNE.

Parmi les procédures les plus significatives, on retiendra :

- que par arrêt n° 22.0220 du 2 février 2023, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi d'une entreprise de construction considérant que « *l'obligation de la fabrique de réparer le dommage que sa faute a causé à l'entrepreneur ne constitue pas une charge à laquelle la commune doit suppléer* » ;
- que la Cour d'Appel de LIEGE a confirmé en degré d'appel une action en remise en état urbanistique intentée par le Collège communal ;
- que le Tribunal du Travail de NAMUR a donné gain de cause à la Ville dans le cadre d'un litige l'opposant à l'ONEM qui remettait en cause un chômage temporaire Covid, l'ONEM acquiesçant audit jugement.

Par ailleurs on se souviendra que le Tribunal Première Instance de NAMUR a donné gain de cause, dans un jugement du 13 janvier 2022, à la Ville d'ANDENNE dans le cadre de la procédure initiée à

l'encontre de la Région wallonne relativement à l'absence de compensation adéquate dans le cadre de la "Paix fiscale". Ce jugement définitif allouait à la Ville la somme principale de **136.841,55 euros** à majorer des intérêts légaux et des dépens. A la suite de ce jugement, la Région wallonne a adopté une nouvelle décision octroyant un montant complémentaire de **509.540,92 euros** visant les exercices ultérieurs.

La DJT est également intervenue dans le cadre de plusieurs recours administratifs préalables, devant le Gouvernement wallon (en matière de permis d'urbanisme, d'environnement ou de permis relatif aux implantations commerciales) ainsi que dans le cadre de deux recours devant la Commission d'accès aux documents administratifs régionale (décision n° 251) et fédérale (décision n° 2022-104 et n° 2022-68 du 20 octobre 2022, cette dernière décision étant publiée dans la revue Administration publique 2023/1).

La DJT est également intervenue dans le cadre de traitement de réclamation de tutelle et de recouvrement de factures pour la commune ou de montant qui lui sont irrégulièrement réclamés (annulation d'une facture de la S.W.D.E. de 59.887,07 euros) ainsi que dans le cadre d'une transaction avec l'O.W.T.

La DJT intervient également dans le cadre d'une procédure disciplinaire mettant en cause une élève (procédure d'exclusion temporaire).

La DJT contribue également à la mise en œuvre des contraintes non fiscales, en étroite collaboration avec la DSF (27 dossiers ouverts en 2023 : 9 recouvrements, 1 plan d'apurement).

La DJT prend également en charge le recouvrement non judiciaire envers divers débiteurs tels que compagnies d'assurance, auteurs de dépôts illicites de déchets, saisies arrêts simplifiés, amendes de retard Bibliothèque (99 dossiers), etc.

Il convient également de préciser que la DJT inventorie 99 dossiers en cours, mettant en œuvre une procédure contentieuse devant les juridictions administratives ou judiciaires. Ces dossiers font l'objet, dans la majorité des cas, de fixation sur pied de l'article 747 du Code judiciaire et, donc, d'un échéancier. Il est pour le surplus renvoyé à l'inventaire exhaustif des dossiers contentieux en cours quant à l'état des procédures particulières ; ce document (qui contient des informations confidentielles) est transmis séparément aux membres du Conseil communal.

#### Gestion des dossiers non contentieux

Sous cet aspect, le service veille à fournir un appui aux organes communaux soit en émettant des avis à ceux-ci sur base de questions juridiques précises posées dans des domaines divers, soit en contribuant à la rédaction de différents actes. La DJT prend en outre en charge la gestion de certains dossiers spécifiques qui lui sont attribués par le Collège communal.

Le dossier de revitalisation urbaine géré au sein de la DJT fait désormais l'objet d'un rapport distinct. Les dossiers « *Patrimoine* » et « *Assurances* » font l'objet de rapports distincts.

Sur un plan réglementaire, la DJT a procédé à la rédaction ou l'adaptation, notamment :

- du règlement taxe sur les immeubles abandonnés ;
- du règlement redevance concession ;
- du règlement général de police (adaptation au nouveau décret déchets) ;
- de conventions relatives à l'occupation des infrastructures de NAMECHE et SCLAYN ;
- du protocole de saisie administrative des véhicules ;
- du règlement sur le stationnement payant en centre-ville ;
- de plusieurs ordonnances de police dans le cadre de manifestations ponctuelles et régulières ;
- des ordonnances et arrêtés de police sur base des articles 134 et 135 NLC.

Sur un plan individuel, la DJT a procédé à la rédaction, notamment :

- de plusieurs permis de location ou permis d'urbanisme (aide à la motivation ou avis) ;

- de plusieurs permis de stationnement dans le cadre du règlement administratif sur les terrasses HORECA et autres occupations du domaine public (687 permis de stationnement délivrés) ;
- des documents administratifs liés à la gestion des autorisations d'exploiter délivrées aux services de taxis (4 services désormais autorisés sur le territoire de la Ville et un service en cours d'instruction : autorisation d'exploiter, retrait, cession d'autorisation, cessation, véhicule de réserve, changement de véhicule, etc) et des attestations chauffeurs ;
- de nombreuses consultations tant à l'attention des organes communaux que des services communaux dans les domaines les plus divers de l'Administration communale.

On citera encore parmi les missions diverses confiées au service :

- participation à l'implémentation du RGPD au sein de l'intercommunale en concertation avec le DPO, par l'organisation de formations à destination du personnel, de modèles d'actes et d'avis circonstanciés ainsi que la mise en place de deux centrales d'achat en concertation avec le B.E.P. en vue de l'établissement et la tenue des registres de traitement et la mise en place d'un plan opérationnel ;
- participation au Comité d'accompagnement du stationnement concédé (INDIGO) ;
- gestion de différents dossiers de recouvrement (arriérés locatifs, dépôt de déchets, dégradations aux biens du domaine public, etc.) en concertation et supervision avec les Services des Assurances et du Patrimoine et la Direction des Services financiers, en vue de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions de l'article 2244, § 2 du Code civil permettant l'interruption de la prescription ;
- rédaction de conventions diverses, y compris transactionnelles, à la demande des services, notamment en matières patrimoniales et d'urbanisme ;
- participation aux expertises amiables en collaboration avec le Service des Assurances ;
- résiliation amiable de bail à ferme ;
- participation à des procédures de médiation ;
- gestion de dossiers de bien-être animal (saisie administrative) ;
- violence dans le centre-ville (interdiction de rassemblement, mesures d'interdiction temporaire de lieu) – application de l'article 134 sexies de la NLC.

#### Gestion des ordonnances de police

Depuis l'année 2010, la DJT centralise les ordonnances de police portant mesures de circulation routière prises par Monsieur le Bourgmestre sur base de l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale et par le Collège communal sur base de l'article 130 bis de la NLC : en 2023, **722** arrêtés /ordonnances ont été adoptés.

Une procédure de digitalisation du process a été mise en place.

## **Tableau de bord des dossiers contentieux de la Ville d'ANDENNE**

### **1. Contentieux Ville d'ANDENNE c/A. – Maître PIERRE- ETHIAS**

Ce dossier concerne une action en trouble de voisinage intentée par un riverain rue du Poncia à VEZIN qui se plaint de divers désagréments en relation avec la ruine d'un mur de soutènement.

Une expertise avant dire droit est en cours devant le Tribunal de Première Instance de NAMUR.

ETHIAS intervient pour les dégâts occasionnés au tiers et a mandaté un expert.

Les travaux de reconstruction sont à l'étude.

### **2. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ A – Maître PIERRE**

Ce dossier a pour objet plusieurs infractions urbanistiques dans le cadre de la création d'hébergements touristiques à VEZIN, en zone agricole.

Le parquet du Procureur du roi de NAMUR a indiqué qu'il se saisissait du dossier et a interrogé le Collège communal sur les mesures de réparation sollicitées.

Le Collège a statué le 9 octobre 2020 sur une demande de remise en état qui sera formalisée dès que le dossier sera fixé devant le Tribunal correctionnel à l'initiative du parquet du Procureur du Roi.

Le parquet du Procureur du Roi a procédé au classement sans suite du dossier en date du 19 juin 2023.

Le Collège communal a sollicité la levée du dossier répressif à l'effet d'apprécier l'opportunité d'une action civile.

### **3. Contentieux Ville d'ANDENNE c/A. (V)- Région wallonne – Maître BOURTEMBOURG**

Ce dossier a pour objet un projet d'implantation et d'exploitation d'un champ de 6 éoliennes sur le territoire de la commune de HÉRON à proximité de la ZAE MECALYS à PETIT-WARÊT.

La Ville a précédemment introduit quatre requêtes en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre des permis antérieurement délivrés par le Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Trois arrêts d'annulation ont déjà été prononcés par le Conseil d'Etat et un permis a été retiré par le Ministre.

Le dernier permis accordé a été annulé par l'arrêt du Conseil d'Etat n° 245.098 du 4 juillet 2019, le recours parallèle de la Ville, de la commune de Héron, du BEP et de la SPI+ a été déclaré sans objet par l'arrêt n°245.562 du 27 septembre 2019 lequel met les dépens (700€) à charge de la région.

Suite à cet arrêt d'annulation, le Ministre a une nouvelle fois accordé le permis en date de ce 12 septembre 2019.

Le Collège communal a décidé, le 4 octobre 2019, d'introduire un cinquième recours en annulation au Conseil d'Etat en ce dossier.



Aux termes de son arrêt n°255.393 du 27 décembre 2022, le Conseil d'Etat a une nouvelle fois annulé le permis octroyé.

Par décision du 11 mai 2023, les Ministres de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement ont confirmé le refus de permis en recours.

#### **4. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ A.A. – Occupation illicite - Me PIERRE**

Il s'agit d'une action introduite en justice de paix de manière à obtenir le déguerpissement de Monsieur A.A., cultivateur, qui occupe sans titre ni droit une parcelle agricole appartenant à la Ville d'ANDENNE.

Ce dossier est fixé à l'audience du 14 septembre prochain.

#### **5. Contentieux Ville d'ANDENNE c/B.B- ASBL N. - RW – Maître PIERRE**

1<sup>er</sup> dossier :

Il s'agit d'une requête en matière de dégâts de gros gibier sur base de la loi du 14 juillet 1991 en vue d'assurer la réparation des dégâts causés par le gros gibier. Les requérants exercent une activité agricole sur 6 parcelles sises rue Saint Joseph à SEILLES.

Leur culture a subi d'importants dégâts de sangliers. Le préjudice est estimé provisoirement à 2.676,18 euros TVAC.

Un rapport préliminaire a été remis par l'expert judiciaire.

Aux termes de son jugement du 17 novembre 2021, la Juge de Paix déclare la demande non fondée envers la Ville d'ANDENNE et considère que seul le titulaire du droit de chasse devait supporter les dégâts de gibier.

Un appel a été introduit par ce dernier. Le TPI de NAMUR a rendu son arrêté en degré d'appel en date du 15 mai 2023 déclarant irrecevable l'appel incident émis par les agriculteurs à l'égard de la Ville.

2<sup>o</sup> dossier :

Suite à de nouveaux dégâts, une sonde requête a été introduite par les consorts B-P. La Ville a décidé d'appeler en intervention et garantie l'A.S.B.L. N., gestionnaire de la Réserve naturelle et la société C.

Une vue des lieux s'est déroulée en date du 8 juin 2022, l'expert judiciaire a remis son rapport préliminaire en invitant les parties à faire part de leurs observations. Un calendrier de procédure a été acté à l'audience du 8 juin 2023.

#### **6. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ B. – Maître PIERRE (abonnement)**

Il s'agit d'un dossier en responsabilité civile, jugement a été pris à l'encontre de Monsieur B. en indemnisation de frais de sauvetage d'un navire, selon jugement du 4 février 2014 à présent définitif.

L'intéressé a été condamné au paiement de la somme de **9.131,95€** à majorer des intérêts et dépens liquidés à 844,36€. Des termes et délais ont été octroyés (le débiteur émerge à l'aide sociale).

Le recouvrement amiable s'est poursuivi en 2023 ; il reste 3 996,24 € à recouvrer.

## **7. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ B – droit social – Maître GILSON**

Il s'agit d'une action en indemnisation dans le cadre d'un refus d'engagement d'un travailleur qui invoque une discrimination à l'embauche (non engagement sur base d'une obligation vaccinale).

L'affaire est introduite par voie de PVCV devant le Tribunal du travail de NAMUR.

La demande porte sur un montant de **18.013,81€** en principal, l'audience des plaidoiries est prévue le 6 décembre 2023.

## **8. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ B. K. – ETHIAS – Maître LAMBERT (cabinet Boplaw)- en présence de la société CC**

Il s'agit d'un dossier en responsabilité civile introduit devant le Tribunal de Première instance de NAMUR par une riveraine, rue Sous-Meuse à NAMËCHE qui se plaint de dégradations à son habitation en relation avec l'état de la voirie et de divers chantiers communaux ou privés. ETHIAS intervient en RC, une expertise a été sollicitée.

L'audience d'introduction est fixée ce 5 septembre 2023.

## **9. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ B.K. – SAC**

En synthèse, en date du 7 octobre 2021, un procès-verbal référencé NA.43.L3.005645/2021 a été établi à l'encontre de Monsieur B.K. pour des fait de coups et blessures.

L'Office du Procureur du Roi de NAMUR a jugé opportun de ne pas assurer de suite en ce dossier et de renvoyer au Bureau des Amendes administratives à l'effet qu'une sanction administrative soit infligée. Après avoir jugé que les faits constatés sont de nature à justifier la mise en œuvre de la procédure administrative, Madame la Fonctionnaire sanctionnatrice a décidé d'infliger en date du 7 février 2022 une amende administrative d'un montant de 340 euros.

L'intéressé décida d'introduire un recours auprès du Tribunal de Police conformément à l'article 31 de la loi du 24 juin 2013. 2

Aux termes de son jugement prononcé le 17 mai 2023, le Tribunal de police déclare irrecevable le recours introduit par Monsieur B.K. dans la mesure où le formulaire de "*requête d'appel à l'encontre d'une décision administrative*" complété par l'intéressé n'énonce pas les griefs.

L'intéressé est invité à verser le montant de l'indemnité de procédure.

## **10. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ sa C.C.- Maître PIERRE**

a) Il s'agit d'une action en recouvrement de prestations effectuées sur le domaine public régional en provenance d'un établissement classé (stand de tirs + piste de quads). Un montant de **1.645,6 euros** est réclamé à titre principal (l'exploitant c'est déjà acquitté de la somme de 5.792,88 euros lors de précédentes inondations). L'action vise également à interdire l'utilisation des pistes de quads non autorisées et à contraindre l'exploitant à obvier aux inondations par des travaux préventifs.

Le Tribunal de première instance de NAMUR a fait droit à la demande de la Ville par un jugement du 11 avril 2023 ordonnant une vue des lieux. L'affaire a ensuite fait l'objet d'un calendrier de procédure pour statuer sur la recevabilité de la demande.

b) Une procédure de modification du permis a été introduite sur base de l'article 65 du décret relatif au permis d'environnement. Le permis a été renforcé pour lutter contre les nuisances sonores par décision du Collège du 15 juillet 2022. L'exploitant a introduit un recours administratif non suspensif contre ce recours. Le gouvernement wallon a confirmé la décision du Collège. Un recours au Conseil d'Etat a été introduit par l'exploitant contre cette décision de la région. La Ville a formé intervention

volontaire dans la procédure au Conseil d'Etat. Une ordonnance d'admissibilité de l'intervention volontaire de la Ville a été rendue et le mémoire en intervention de la Ville déposé (l'affaire est inscrite sous le n° G/A 239.039/XIII-10014).

c) L'exploitant a par ailleurs introduit un référé civil contre la décision de modification des conditions d'exploitation liée au bruit. L'affaire a été plaidée le 12 septembre et prise en délibéré.

d) Par jugement, le Tribunal de Première Instance a confirmé l'expertise.

### **11. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ carrière de G. ( SPW)- Maître GONTHIER**

Il s'agit d'une procédure d'infraction urbanistique liée à l'introduction d'une demande de permis de régularisation introduite par le SPW. Une amende transactionnelle de **25.000 euros** a été payée à la commune.

La Ville a introduit un recours administratif préalable contre le permis de régularisation accordé en première instance.

Ce recours a été accueilli par arrêté ministériel du 27 février 2023, la Ville obtenant un renforcement des conditions d'exploiter en recours et la mise en place d'un Comité d'accompagnement.

L'exploitant est tenu de remettre en état le sentier communal dans un délai de 6 mois, du permis conformément aux prescriptions techniques de la DST, ces travaux devant faire l'objet d'une réception conjointe.

### **12. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ société momentanée C-K – Maître PIERRE**

Il s'agit d'une action en responsabilité contractuelle et en expertise avant dire droit diligentée par la Ville d'ANDENNE à l'encontre du concessionnaire du parking souterrain des Tilleuls. L'affaire a été introduite devant le Tribunal de Première Instance de NAMUR et a fait l'objet d'un report à l'audience d'introduction compte tenu de l'engagement pris par l'adjudicataire d'effectuer les mises en ordre de l'ouvrage.

La procédure d'expertise est actuellement renvoyée au rôle compte tenu des travaux de mise en ordre effectués par l'adjudicataire.

### **13. Contentieux Ville d'ANDENNE c/C.J – Maître PIERRE - ETHIAS**

Il s'agit d'une action introduite à l'encontre de Monsieur C., propriétaire d'un immeuble sis rue du Gawday à 5300 ANDENNE, à l'effet d'obtenir sa condamnation à réaliser les mesures urgentes visées par l'arrêté de police adopté par Monsieur le Bourgmestre en date du 9 janvier 2013 à savoir :

- L'évacuation des déchets divers se trouvant aux abords du bâtiment ;
- L'obturation et la sécurisation des accès donnant à l'intérieur du bâtiment afin d'éviter toute intrusion.

Le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de NAMUR, aux termes de son jugement du 7 octobre 2014, a fait droit intégralement à la demande initiée par la Ville et octroi à celle-ci le titre exécutoire pour procéder aux mesures d'office.

Le relevé des prestations s'élève au montant de **2.077,39 euros** au principal (+ dépens liquidés à la somme de 346,60 euros). La transcription de la saisie immobilière a été opérée. Le Notaire d'Harvengt a été désigné pour procéder à l'adjudication des biens saisis.

Néanmoins, le site est pollué, ce qui risque in fine de compliquer la procédure de vente.

La consultation du dossier auprès du SPW- Département du sol et des déchets permet de constater qu'une étude de caractérisation est en cours. Néanmoins en l'absence d'étude de caractérisation, il est impossible d'attester de la non-pollution du sol.

La procédure de vente est en cours sur base des éléments actuellement disponibles sans réalisation d'une étude d'orientation qui sera menée par le potentiel acquéreur. De nombreux rappels ont été adressés en ce sens au notaire instrumentant.

Face à l'immobilisme du notaire instrumentant, nous avons sollicité du juge des saisies son remplacement de manière à ce que ce dossier puisse enfin évoluer.

#### **14. Contentieux Ville d'ANDENNE c/C.A. – Maître GRUSLIN – MP - ETHIAS**

Il s'agit d'une action en recouvrement des frais exposés par la Ville d'ANDENNE portant sur la réparation des dépendances de voirie suite à un accident de roulage avec dégâts matériels rue Pré des Dames. Le préjudice s'élève au principal à **272,86** euros TVAC au principal.

Le tribunal de police a fait droit à la demande de constitution de partie civile de la Ville.

Les mesures d'exécution forcée ont été suspendues, l'intéressé étant incarcéré en l'établissement pénitentiaire d'ANDENNE.

#### **15. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ C. A. – Me PIERRE- ETHIAS**

Il s'agit d'une citation introduite par Monsieur A.C. propriétaire et occupant de l'immeuble situé chaussée de Ciney à 5300 ANDENNE a à l'encontre de la Ville suite aux infiltrations d'eau dans sa cave.

La partie adverse sollicite qu'un expert soit désigné avant dire droit avec pour mission d'identifier la cause des infiltrations, et les remèdes à y apporter, d'évaluer le coût de ces mesures et en chiffrer le dommage matériel subi en ce compris les troubles de jouissance.

Il a été décidé d'appeler en intervention tant le Service Public de Wallonie que la S.A. PROXIMUS considérant d'une part qu'il s'agit d'une voirie régionale et d'autre part que les travaux d'impétrants réalisés.

Le Tribunal de Première Instance de NAMUR a ordonné la tenue d'une expertise en désignant avant dire droit l'expert LEROUGE avec pour mission d'identifier la cause des infiltrations, et les remèdes à y apporter, d'évaluer le coût de ces mesures et de chiffrer le dommage matériel subi en ce compris les troubles de jouissance.

L'expert confirme qu'un chemisage de l'entièreté du tronçon entre les deux chambres de visite s'impose.

Vu le décès de Monsieur C., le dossier est resté en suspens de nombreux mois.

Suite à l'acte de reprise d'instance déposé par les ayants droits, l'expertise a repris son cours.

La Ville a marqué accord pour faire procéder aux travaux de chemisage de la canalisation communale début 2023.

Cependant, Maître HEGER, avocat de la partie adverse, a souhaité la réalisation de nouveaux tests de fluorescéine avant les travaux envisagés par la Ville d'ANDENNE *"et cela pour éviter toute contestation ultérieure"* et s'est opposé à ce que les travaux soient réalisés avant que les tests ne soient effectués.

L'expert doit faire procéder à de nouveaux tests de fluorescéine le 26 septembre 2023.

Dès que ces tests auront été réalisés, nous pourrons alors relancer Benoit OLIVIER pour les travaux de chemisage de la canalisation. A posteriori, nous veillerons à organiser de nouveaux tests de fluorescéine de manière à déterminer si la responsabilité de la Ville était réellement engagée.

#### **16. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ C. F. – Me PIERRE**

Il s'agit d'une citation introduite à l'encontre de Monsieur F.C. et des sociétés S.P.R.L. C.R.L. IMMO et FRL TC sur base de la loi du 12 janvier 1993 afin d'obtenir sa condamnation à procéder à l'enlèvement des dépôts irréguliers endéans un délai de 2 mois à dater de la signification du jugement à intervenir ainsi qu'à présenter les bons de pesée endéans ce même délai.

Un calendrier de procédure a été établi. L'expert judiciaire a pu présenter son rapport à l'audience du 8 juin 2021.

Aux termes de son ordonnance la Présidente du Tribunal de Première Instance a fait droit à nos demandes.

Les sociétés C. I. I. et F.T.C. devaient donc procéder à l'évacuation des remblais dans les 2 mois du jugement. Une mission de surveillance a été confiée à l'expert judiciaire.

Le rapport d'expertise simplifiée de l'expert conclu en ce que le travail réalisé ne correspond pas à ce qui a été demandé par le tribunal qui a ordonné de procéder à l'évacuation de tous les remblais.

Il a été décidé de ressaisir le Tribunal de Première Instance qui a réservé à statuer. Nous sollicitons l'autorisation de procéder aux mesures d'office mais tout en prenant toutes les garanties quant au recouvrement. A cet effet, une saisie immobilière s'avérera nécessaire.

Suite aux plaidoiries du 14 juin 2022, un jugement a été rendu ce 13 septembre 2022 ordonnant aux parties adverses de procéder à l'évacuation des remblais toujours présents endéans le mois du prononcé. L'expert est chargé de contrôler la correcte exécution. Des astreintes de 200 euros /jour de retard sont prévues.

La partie adverse a décidé d'interjeter appel. Un calendrier de procédure a été acté à l'audience du 16 janvier et est en cours, les conclusions de synthèse d'appel ayant été déposées.

#### **17. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ C.R.L. I.– Me PIERRE**

Il s'agit d'une citation introduite à l'encontre de la S.A. C.R.L. I.I. afin d'une part d'obtenir la désignation avant dire droit d'un expert chargé de vérifier la stabilité du bien sis rue Charles Lapierre 26 à 5300 ANDENNE et d'autre part d'obtenir un titre exécutoire pour procéder aux mesures d'office (obturation et sécurisation des accès) aux frais de la partie adverse.

Madame la Présidente du TPI de NAMUR a décidé de désigner l'expert L. qui a rendu son rapport préliminaire d'expertise. Vu le risque pour la sécurité publique, la partie adverse est invitée à disposer un avant-projet portant sur la démolition du bien en vue d'obtenir un avis de principe du collège communal.

Le Collège communal a émis un accord de principe sur une démolition du bâtiment sous réserve de la transmission d'une véritable étude de stabilité et une supervision du projet de démolition et de la démolition en tant que telle par l'Expert judiciaire.

#### **18. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ P-S – S. – C. – W. – D. – Me PIERRE- ETHIAS**

Il s'agit d'une citation introduite par la SPRLU P-S et Monsieur S., devant le Tribunal de 1ère instance de NAMUR, en désignation d'expert judiciaire ayant pour mission de déterminer l'origine des infiltrations d'eau au sein de la cave du bâtiment sis rue Wauters à 5300 ANDENNE.

La compagnie d'assurance de l'architecte est mise à la cause ce qui explique que dans l'attente l'Expert a indiqué mettre provisoirement sa mission en suspend afin de respecter le caractère contradictoire des prochains devoirs d'expertise.

L'Expert est chargé notamment de veiller à ce que les travaux de construction ont bien pris en compte l'existence d'un ruisseau non classé passant sous l'édifice, la responsabilité de l'architecte pouvant être mise en cause.

Dans un souci de rationalisation, l'expert propose une jonction avec deux autres dossiers portant sur la même cause.

Le Tribunal a décidé de joindre les causes et de désigner un géologue sapiteur.

Suite à la réception du rapport d'expertise, une réunion de conciliation est sollicitée.

### **19. Contentieux Ville d'ANDENNE c/D M – D B. – Maîtres BOURTEMBOURG et FORTEMPS**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat introduite contre un permis d'urbanisme délivré en date du 30 avril 2021, sous le numéro 8498, et autorisant la construction d'une habitation, à MAIZERET, rue du village

Les mémoires ont été échangés et le titulaire du permis est intervenu dans la procédure.

Compte tenu de la renonciation expresse des titulaires au permis, un arrêt actant le désistement est attendu du Conseil d'Etat.

### **20. Contentieux Ville d'ANDENNE c/D. H en présence de la société E- Maître EVRARD – cabinet HSP**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre d'un permis d'urbanisme délivré par le Collège, rue de Velaine à LANDENNE.

Le titulaire du permis a formé intervention volontaire.

### **21. Contentieux Ville d'ANDENNE c/F.D. et A.N. – Maître PIERRE**

a) 1<sup>ère</sup> procédure :

Il s'agit d'une action judiciaire introduite à l'encontre des consorts F.D. et A.N., propriétaires de la maison d'habitation sise rue du Condroz à 5300 ANDENNE et visant à obtenir un titre exécutoire autorisant la Ville à faire procéder d'office aux mesures de salubrité.

La citation a été introduite, l'audience d'introduction s'étant déroulée par-devant le TPI de NAMUR le 9 septembre 2014.

Un jugement a été rendu le 14 octobre 2014 par le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de NAMUR autorisant la Ville d'ANDENNE à procéder aux mesures d'office à savoir : le désencombrement et le nettoyage de l'habitation.

Les mesures d'office ont été réalisées (accord cadre) courant janvier 2015. En ce qui concerne la créance, un privilège général sur meuble nous a été reconnu conformément au Décret wallon relatif à la gestion des déchets des sols, en conséquence de quoi, la Ville a été intégralement remboursée.

b) 2<sup>nd</sup> procédure :

Vu l'urgence telle qu'annoncée au sein de l'arrêté adopté par Monsieur le Bourgmestre en date du 9 octobre 2017, il a été décidé de solliciter avant dire droit, la réalisation d'une expertise à l'effet que soit déterminé l'ampleur des travaux d'assainissement et le coût de ceux-ci. Le Tribunal de Première

Instance fit droit à notre demande d'expertise, désignant l'Expert LEROUGE. Le rapport d'expertise met en exergue un risque d'effondrement du bâtiment.

Vu l'urgence décrétée aux termes du rapport de Monsieur LEROUGE, expert judiciaire, la Présidente du Tribunal de Première Instance, a décidé de faire droit à la demande introduite par la Ville d'ANDENNE autorisant celle-ci à faire procéder aux frais exclusifs des consorts N.-D. à la démolition de leur immeuble menaçant ruine.

Les mesures de démolition ont été réalisées par l'entreprise S.A. LEGROS, ce qui permet d'obvier à tous risques pour la sécurité publique. La magistrate a décidé de surseoir à statuer quant au quantum de la demande.

c) 3<sup>nd</sup> procédure :

Toutefois, les propriétaires de l'immeuble sis rue du Condroz s'interrogent quant à la stabilité et l'étanchéité du mur mitoyen entre leur habitation et le bien litigieux. Aux termes du rapport de la Direction des Services Techniques, il est constaté qu'il existe également un doute sur l'étanchéité du mur de la maison de la rue du Condroz.

Décision est prise de lancer citation en référé de manière à obtenir la désignation d'un expert afin qu'une expertise contradictoire puisse être menée.

Aux termes de son ordonnance du 18 juin 2019, la Présidente du Tribunal de Première Instance a désigné l'Expert LEROUGE.

Sur base du rapport émis par l'expert et la réunion transactionnelle, certaines réparations en lien causal ont été intégrées dans les mesures d'office à réaliser.

Les travaux ont été réalisés.

d) 4<sup>ème</sup> procédure :

Le Collège communal a décidé, en séance du 21 février 2021 de solliciter par requête unilatérale du juge des saisies l'autorisation de pratiquer une saisie conservatoire immobilière sur base des jugements rendus par Madame la Présidente du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de NAMUR.

La créance s'élève à titre provisionnel à un montant de 56.892,98 euros.

Le Collège communal a décidé d'approuver le plan d'apurement proposé par la médiatrice de dettes sous réserve d'obtenir des garanties quant au solde soit :

- 7 versements de 2.082,11 € ;
- Répartition finale soit à la liquidation de la communauté de Monsieur DUMEUNIER et de son ex-épouse, soit à la clôture de la procédure.

La Ville a reçu courant 2022, de la médiatrice les 3 premiers versements d'un montant total de 6.246,33 euros.

## **22. Contentieux Ville d'ANDENNE c/D. – Maître PIERRE - ETHIAS**

Il s'agit d'une action civile intentée à l'encontre d'un administré à l'effet de la contraindre sous astreinte à procéder à la réparation d'un mur de soutènement menaçant ruine.

Le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de NAMUR a rendu en date du 22 janvier 2013, un jugement tout à fait favorable puisqu'il condamne l'intéressé à faire procéder, par un maçon de qualité et selon les prescriptions de l'expert judiciaire, à la réfection du mur de soutènement existant actuellement et

ce, dans un délai de 3 mois à compter de la signification du jugement, assorti d'une astreinte de 100 euros par jour de retard.

Des mesures de sécurisation provisoire ont été initiées pour rouvrir à la circulation des usagers la voirie. Le montant des mesures de sécurisation s'élève à 3.610 euros.

La partie adverse a exposé lors d'une réunion contradictoire sa proposition transactionnelle motivée comme suit :

- Construction de garage par le nouveau propriétaire ce qui imposera, après obtention du permis, de devoir démolir le mur, excaver le terrain et reconstruire un mur de soutènement en partie arrière.
- Maintien des mesures de sécurisation jusqu'à l'entame des travaux.
- Enlèvement des plots pris en charge par la Commune puisque la situation de danger disparaîtrait par la démolition du mur et l'enlèvement des terres.

La partie adverse devra également prendre en charge le montant des mesures de sécurisation et les mesures de démolition du mur. Nous sommes dans l'attente d'une proposition concrète de la partie adverse.

Un rappel a été adressée au conseil de Monsieur N.

### **23. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ D. – crèche couleur Pastel – Me BERNES**

Il s'agit d'une plainte déposée à l'encontre de Monsieur D. suite à son comportement (menaces...) à l'encontre du personnel de la crèche de BONNEVILLE.

Le Collège sollicite réclamation du préjudice subi du fait du comportement de l'intéressé (congé de maladie de Madame G., Directrice de la Crèche, stress subit par les puéricultrices).

Procédure en cours.

### **24. Ville d'ANDENNE c / DLM P.-P.N.- Référé – Me PIERRE**

Il s'agit d'une procédure en référé introduite devant Madame la Présidente du Tribunal de Première Instance de manière à obtenir la désignation d'un expert qui sera chargé de déterminer les mesures de sécurisation à mettre en œuvre et de mettre à la cause tant le propriétaire à savoir la société DLM P. que la P.N. qui est gestionnaire dudit cours d'eau. L'audience s'est déroulée le 16 mai 2023.

L'expert RIGO a été désigné. Un rapport a été dressé par ce dernier suite aux vues des lieux.

### **25. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ E.B – Accord sectoriel Police – Chèques repas – intervention volontaire – Me FORTEMPS**

Il s'agit d'une requête en intervention volontaire agressive déposés dans le cadre de la procédure pendante initiée par la ZP A. à l'encontre de l'E.B. postulant la faute de la partie adverse pour ne pas avoir mis en place un dispositif de financement pérenne parallèlement à la mise en place de ce régime chèques-repas.

### **26. Ville d'ANDENNE c/ E- B-D. – Maître PIERRE- Abonnement**

Il s'agit d'une constitution de partie civile devant le Tribunal de police de NAMUR suite à un accident de circulation. Le préjudice de la Ville a été évalué et justifié à concurrence de **1.695,21 €**. Maître PIERRE a été chargée de se constituer partie civile à l'audience de ce 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Par **jugement du 1<sup>er</sup> octobre 2020** le tribunal de Police de NAMUR a intégralement fait droit à la demande de la Ville. Une opposition a été formée par l'auteur des faits.



Sur opposition le Tribunal de police a confirmé sa condamnation mais sollicité réouverture des débats pour que la Ville puisse justifier de l'étendue du préjudice. Le Tribunal a confirmé la condamnation contradictoirement et réduit les dépens à 200 euros.

**27. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Etat belge - Précompte immobilier - Maître PIERRE (abonnement)**

Il s'agit d'une requête fiscale introduite par la Ville d'ANDENNE à l'encontre de l'absence de décision prise par le Directeur des Contributions de NAMUR sur la demande de réduction et d'exonération du précompte immobilier de propriété inoccupées (Musée).

Maître PIERRE a déposé la requête préparée par la Direction des Services juridiques et du Patrimoine et un calendrier de procédure a été acté, cette affaire a fait l'objet d'un jugement interlocutoire du Tribunal de première instance de NAMUR en date du 5 décembre 2019 rejetant les arguments d'irrecevabilité soulevées par l'Etat belge.

Le dossier fait l'objet d'une réouverture des débats avec une date de plaidoiries fixée au 30 mars 2023.

Par jugement du 8 juin 2023, le Tribunal de Première Instance a rejeté le recours, la Ville d'ANDENNE étant condamnée aux dépens de 975€. Le Collège communal a acquiescé au jugement.

**28. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Etat belge - Zone de secours surcoûts - Maître BOURTEMBOURG**

Il s'agit d'une action en responsabilité initiée conjointement par les 10 communes de la Zone de secours NAGE contre la carence réglementaire reprochée à l'Etat fédéral dans la mise en œuvre de l'article 67, alinéa 2 de la loi sur la protection civile.

L'affaire a été introduite à l'audience d'introduction du 10 septembre 2019 du TPI de NAMUR. Elle fait l'objet d'un calendrier de procédure et était fixée à l'audience de plaidoiries du 16 juin 2021 à 9 heures.

Par jugement du 8 septembre 2021, le tribunal de Première instance de NAMUR a fait droit à la demande de la Ville et reconnu la carence réglementaire de l'Etat belge qui est condamné sous astreinte de 1.500 euros par jour de retard à adopter l'arrêté d'exécution de l'article 67, alinéa 3 de la loi du 15 mai 2007.

L'Etat belge a formé appel de ce jugement et adopté le 27 juin 2022 un arrêté royal d'exécution de l'article 67, alinéa 3 susvisé.

Un calendrier de procédure a été établi en appel et une audience de plaidoiries fixée en date du 5 mars 2024.

Entretemps, la Ville d'ANDENNE et les communes de la Zone de secours NAGE ont introduit un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle à l'encontre de la loi du 21 décembre 2022 confirmation de l'arrêté royal du 27 juin 2022 déterminant le ratio au 31 décembre 2007 entre les moyens des autorités communales et fédérale, ainsi que les postes des revenus et des dépenses qui entrent en ligne de compte pour calculer ce ratio, en exécution de l'article 67, alinéa 2, de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité.

**29. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ société E (en faillite), Monsieur A. et Sofico - Maître PÂQUES**

Il s'agit d'une action en responsabilité civile tendant à l'exécution d'un arrêté de police prescrivant la démolition de ruines industrielles sises en bordure de la RN 90 à Thon.

L'affaire a été introduite devant le Tribunal de première instance de NAMUR et remise à l'audience du 6 octobre 2020 l'effet de permettre l'intervention volontaire du curateur et de la Sofico (gestionnaire de voirie).

Le Tribunal de Première Instance de NAMUR a décidé de débouter la Ville de son action par jugement du 19 janvier 2023.

Le Collège communal a décidé de former appel du jugement en vue de postuler une expertise.

### **30. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ F.E. – Maîtres OOSTERBOSCH et BOUFLETTE**

Il s'agit d'une action en revendication décidée par le Collège communal à l'égard des biens culturels nationalisés détenus par la Fabrique d'Eglise d'ANDENNE.

Un Antiphonaire du XV<sup>ème</sup> siècle a été récupéré par voie amiable.  
L'action en revendication a été introduite le 26 avril 2022. La Ville a également mis à la cause le détenteur de certaines œuvres étant l'A.S.B.L. Art culture et Foi NAMUR.

Un calendrier de procédure a été établi prévoyant une date de plaidoiries le 4 octobre 2023, le dossier est en état.

### **31. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ F. – Maîtres EVRARD et RICKER- cabinet HSP**

Il s'agit d'un recours en annulation introduit par la Ville à l'encontre de la décision du Gouvernement wallon octroyant sous condition, en date du 18 octobre 2022, un permis d'urbanisme à Madame C. F., pour la construction d'une habitation sur un bien sis à ANDENNE, rue sur la Reppe.

Les mémoires ont été échangés et nous sommes dans l'attente du rapport de l'Auditeur.

### **32. Contentieux Ville d'ANDENNE c/F. M. – C. A - Me PIERRE - ETHIAS**

Il s'agit d'une citation introduite par Monsieur M.F. en vue d'obtenir la désignation avant dire droit d'un expert judiciaire ayant pour mission de déterminer l'origine des infiltrations d'eau au sein de la cave du bâtiment sis place Joseph Wauters à 5300 ANDENNE.

Le préjudice est fixé à titre provisionnel à 1 euro.

La procédure d'expertise se poursuit. Dans un souci de rationalisation, et sur proposition de l'expert, la magistrat a décidé de joindre ce litige avec deux autres dossiers portant sur la même cause et de désigner un géologue sapiteur.

Une réunion de conciliation se déroule ce 28 août prochain.

### **33. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ F. S. – S.- SA P. – Me PIERRE**

Il s'agit d'une citation introduite par Madame F. S. à l'encontre de la Ville, de la RW et de la SA P pour des fissures constatées au sein de son habitation sise sur la RN 90.

Madame la Présidente du TPI a aux termes de son jugement ordonné une vue des lieux avec expertise qui s'est déroulée courant mai 2022. Les parties (SA P. et RW) sont invitées à adresser à l'expert l'ensemble des documents en leur possession afin de faire le point sur les interventions des impétrants pouvant être à l'origine des fissures constatées.

Le Tribunal de Première Instance de NAMUR a prononcé son jugement en date du 27 juin 2023.

Quant à la prescription : Le Tribunal considère que la demande n'est pas prescrite.

Quant aux mesures avant-dire-droit : Le Tribunal relève que la partie adverse ne démontre pas la vraisemblance d'une faute dans la réalisation des travaux exécutés en voirie.

Le Tribunal fixe l'indemnité de procédure à 1.800 EUR s'agissant d'un litige non évaluable en argent. La partie adverse est donc condamnée à payer à la Ville d'ANDENNE un montant de 1.800 EUR à titre d'indemnité de procédure.

#### **34. Contentieux Ville d'ANDENNE c/F. C. – SAC – Me PIERRE**

Il s'agit d'un recours introduit par Monsieur F.C. à l'encontre de la décision du Fonctionnaire sanctionnateur infligeant une amende administrative d'un montant de 3.000 euros pour combustion illicite de déchets.

Le recours a été introduit auprès du Tribunal correctionnel de NAMUR qui a rendu son jugement en date du 16 janvier 2023 déclarant le recours recevable mai non fondé.

Le tribunal a omis de statuer sur la demande de condamnation de la partie adverse à une indemnité de procédure de 975 euros, raison pour laquelle une requête en réparation d'omission sera déposée.

#### **35. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ G. P. et L. – Maître PIERRE**

Il s'agit d'une action en remise en état urbanistique qui se greffe sur une citation du Parquet (construction en zone agricole) rue Rouvroy à VEZIN.

Le Collège communal a formé une demande de remise en état.

Le dossier a été plaidé à l'audience du Tribunal correctionnel de NAMUR et le jugement pris en délibéré.

#### **36. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ G.- Maître EVRARD – cabinet HSP**

Ce dossier concerne un recours en annulation introduit au Conseil d'Etat par un riverain à l'encontre d'un permis d'urbanisme délivré par le Collège communal le 30 avril 2020 pour un immeuble à appartements rue de Tramaka.

Le dossier administratif a été constitué et les mémoires échangés.

Nous sommes dans l'attente de la notification du rapport de l'Auditeur.

Un accord est intervenu entre le demandeur et le titulaire du permis de sorte qu'un arrêt actant un désistement d'instance est attendu du Conseil d'Etat.

#### **37. Contentieux Ville d'ANDENNE c/G. – en présence intercommunale I. -M. – Maître BERNES**

Ce dossier concerne une plainte pénale déposée conjointement avec l'intercommunale I. dans un dossier de marché public conjoint.

Le dossier est toujours au stade de l'information pénale.

#### **38. Contentieux Ville d'ANDENNE c/G. – M. – Maître PIERRE - ETHIAS**

Il s'agit d'une action introduite à l'encontre de Monsieur G. et Madame F. M., propriétaires de l'immeuble sis rue de Velaine à 5300 ANDENNE, à l'effet d'obtenir leur condamnation à réaliser les mesures urgentes visées par l'arrêté de police adopté par Monsieur le Bourgmestre

Aux termes de ses divers jugements, Madame la Présidente du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de NAMUR a autorisé la Ville à faire procéder aux mesures d'office (décision confirmée par la Cour d'appel de LIÈGE).

Vu l'importance du coût des mesures d'office, la Ville a décidé d'initier une procédure de saisie immobilière conservatoire pour laquelle nous avons obtenu l'autorisation du juge des saisies sur base des jugements rendus et pour un montant plafonné à 70.133,00 euros. Il a été opté pour une transformation de cette saisie en une saisie-exécution. L'acte de saisie-exécution de l'immeuble a été transcrit.

Le notaire M.D. chargé de la vente publique a laissé expirer le délai de 6 mois nous obligeant à réintroduire une nouvelle requête. La Ville d'ANDENNE sollicitera la désignation de l'étude notariale G & D.

Par ailleurs, l'expert judiciaire a entamé le second volet de sa mission (vérifier stabilité des planchers, identifier les mesures de sécurisation et combattre l'humidité).

### **39. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ G. t'K. – N. DM – Bornage – Me PIERRE**

Il s'agit d'une action en bornage visant à fixer la limite du domaine public rue de Villenal au Carrefour de la Biche.

A l'effet de faire reconnaître contradictoirement les limites du domaine public, le Collège communal a décidé, en sa séance du 30 juillet 2021, de proposer à la partie adverse de comparaître volontairement auprès de Madame le Juge de Paix pour établir, sous le contrôle d'un géomètre désigné par la juge, les limites du domaine public.

Une requête conjointe a été déposée au greffe de la Justice de Paix.

Aux termes de son ordonnance prononcée ce 30 mars 2022, la Juge de Paix désigne le géomètre-expert Monsieur Nicolas MAYERES.

Une vue des lieux contradictoire s'est déroulée en date du 22 juin 2022. Le rapport d'expertise est attendu

### **40. Contentieux Ville d'ANDENNE c/H. – Maître EVRARD cabinet HSP**

Il s'agit d'une requête en annulation introduite par le Collège communal contre un permis d'urbanisme délivré sur recours en fonction de l'inexactitude des charges d'urbanisme imposées sur un bien à COUTISSE. Le dossier est en état le mémoire en réplique de la Ville a été déposé.

Nous sommes dans l'attente du dépôt du rapport de l'Auditorat. Les travaux n'ont pas encore débuté.

### **41. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ SA H. – Me PIERRE**

Il s'agit d'une action en couverture à l'encontre de la S.A. H. Suite à un affaissement de trottoir place Felix Moinil.

Un devis a été sollicité auprès de la S.P.R.L. Benoit Olivier. Des mesures de sécurisation ont été adoptées pour un montant de 810,70 euros TVAC.

La compagnie d'assurance adverse conteste le devis et souhaite y appliquer un taux de vétusté de 30 %.

Décision est prise par le Collège communal d'ester en justice la S.A. H. afin d'obtenir un titre exécutoire lui permettant de faire procéder aux travaux de réfection de la voirie.

### **42. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ SPRL J. – Maître DAVREUX**

En synthèse, le Conseil communal décida d'exposer en vente publique et en un seul lot le terrain cadastré 3e Division, Section D n° 267/E, constituant l'ancien terrain de football de COUTISSE.

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication définitive en suite de surenchères, dressé le 10 décembre 2008 par Maître HENRY, la S.P.R.L. J. fut déclarée adjudicataire du site de l'ancien terrain de football.

Cette vente fut consentie aux conditions fixée par le cahier des charges arrêté par le Conseil communal et notamment une mise en valeur, d'une manière complète du bien acquis endéans un délai de 7 ans et ce sous astreinte.

Un procès-verbal de constat a été établi par Maître Vincent BODART, huissier de justice, constatant qu'aucune mise en valeur du site n'a été initiée et que pas la moindre construction n'a été réalisée sur le terrain.

Citation a été introduite en vue d'obtenir condamnation de la SPRL J. de terminer la démolition du bâtiment et de mettre en valeur le site sous peine d'astreinte.

Aux termes de son jugement du 7 septembre 2017, le Tribunal de Première Instance déboute la Ville de ses revendications.

Suite à la signification du jugement, une requête d'appel a été déposée par la Ville.

Ce dossier a été plaidé lors de l'audience de la Cour d'appel de Liège du 19 mai 2023. Nous restons dans l'attente de l'arrêt.

#### **43. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ J.F - J.F – Bail à ferme – Me PIERRE**

Il s'agit d'une action en opposition à la cession privilégiée et au renouvellement du bail à ferme dont est titulaire Monsieur J.F., cultivateur sur les biens sis à LANDENNE.

La Ville conteste la régularité de la cession intervenue et s'oppose au renouvellement des baux visés par la cession.

Suite au PV de non conciliation, une requête a été introduite devant la Juge de Paix. Un calendrier de procédure a été acté.

Aux termes de son jugement du 18 août 2022, Madame la Juge de Paix fait droit à la demande de la Ville et déclare nulle et donc inopposable la cession privilégiée.

Un appel a été introduit par la partie adverse, Un calendrier de procédure a été établi, la date de plaidoiries étant fixée au 9 octobre 2023.

#### **44. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ J.L.**

En synthèse, en date du 21 mai 2022, Madame J.L. fut impliquée dans un accident de roulage avec dégâts matériels rue de la Station. Un PV a été rédigé portant la référence suivante : NA.90. L3.300471/2022.

Ce dossier fut appelé à l'audience du Tribunal de Police de NAMUR en date du 13 janvier 2023. L'intéressée s'est entretemps acquittée des montants du soit un total de 1.697,39 euros, versement permettant de clôturer en l'état le dossier.

#### **45. Ville d'ANDENNE c/ J-M. L.- SAC – Me PIERRE**

Monsieur J-M. L a introduit un recours auprès du tribunal de police à l'encontre de la décision du Fonctionnaire sanctionnateur provincial décidant de lui infliger une amende administrative de 100 euros.

Aux termes de son jugement du 20 octobre 2022, le Tribunal de Police de NAMUR conclut donc au caractère recevable mais non fondé du recours, la décision prise par le Fonctionnaire sanctionnateur de la Province de NAMUR étant confirmée.

La partie adverse a procédé au versement des frais et dépens de l'instance liquidés en ce qui concerne la Ville à la somme de 195 EUR.

#### **46. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ G.- FE A.- Me FORTEMPS**

##### 1<sup>ère</sup> procédure :

Un recours a été déposé par la Fabrique d'Eglise d'ANDENNE à l'encontre de la délibération adoptée par le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE, en séance du 18 octobre 2021, décidant de réformer la modification budgétaire 2021/1 de la Fabrique.

Le Gouverneur adopté un arrêté en date du 23 décembre 2021 décidant de ne pas approuver la décision du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE

La Ville a décidé, en sa séance de ce 28 janvier, d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat.

La procédure est en cours.

##### 2<sup>ème</sup> procédure :

Un recours a été déposé par la Fabrique d'Eglise d'ANDENNE à l'encontre de la délibération adoptée par le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE, en séance du 23 mai 2022, décidant de réformer le compte 2021 de la Fabrique.

Le Gouverneur adopté un arrêté en date du 27 juillet 2022 décidant de ne pas approuver la décision du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE

La Ville a décidé d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat.

La procédure est en cours.

##### 3<sup>ème</sup> procédure :

Un recours a été déposé par la Fabrique d'Eglise d'ANDENNE à l'encontre de la délibération adoptée par le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE, en séance du 17 octobre 2022, décidant de réformer le budget 2023 de la Fabrique.

Le Gouverneur adopté un arrêté en date du 19 décembre 2022 décidant de ne pas approuver la décision du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE

La Ville a décidé d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat.

La procédure est en cours.

#### **47. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ G-L – Maître PIERRE- Abonnement**

Il s'agit d'une citation introduite à l'encontre des conjoints G-L en vue d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire ayant pour objectif de déterminer le statut (privatif ou public) d'un talus, vérifier la stabilité de celui-ci et à émettre un avis sur les causes du glissement ainsi que les mesures d'évacuation pluviales et usées réalisées par les intéressés.

Aux termes de son jugement du 15 mai 2018, le Tribunal de Première Instance de NAMUR désigne Monsieur LEROUGE en qualité d'expert judiciaire.

Au sein de son rapport préliminaire (avril 2019), l'expert retient comme cause du glissement de terrain les écoulements d'eau pendant le chantier d'extension de la maison d'habitation sise en surplomb et donc la responsabilité des consorts G-L.

Compte tenu du décès de Monsieur G. et de l'absence d'acte de reprise d'instances des ayants droits, il a été décidé de citer les trois filles de l'intéressé.

Aux termes de son jugement du 23 mars 2021, Madame la Présidente impose à Monsieur K. architecte de feu Monsieur G. de consulter un avocat de son choix afin de servir au mieux la défense de ses intérêts (application de l'article 758, alinéa 2 du Code judiciaire) et confie à l'expert judiciaire un complément de mission à savoir la réalisation d'études de sols.

Aux termes de son dernier rapport, l'Expert préconise la réalisation des travaux d'abattage des arbres situés sur la parcelle litigieuse mais aussi et surtout des travaux d'infrastructure permettant de stabiliser le talus.

Le Jugement du 3 mai 2022 fait droit à la demande de la Ville de voir Madame C.L et sa fille M.G. condamnées à faire procéder, par du personnel compétent, aux travaux urgents préconisés par Monsieur l'Expert, à savoir la taille des arbres sur le talus et une intervention en vue de faire cesser le déversement des eaux sur celui-ci.

Les travaux sont à réaliser dans le délai d'un mois « à dater du jugement » et sont assortis d'une condamnation à une astreinte de 20,00 euros par jour de retard.

Ce dossier revenait devant le Tribunal de Première Instance de NAMUR ce mardi 13 juin. Afin de permettre la tenue d'une réunion de conciliation et dans l'attente du dépôt du rapport final de l'Expert, il a été convenu de faire reporter ce dossier à une audience du mois de septembre.

C'est la date du 26 septembre prochain qui a été retenue.

Une réunion de conciliation se tiendra le 4 septembre 2023 à 14h30 à, l'initiative de l'expert LEROUGE.

#### **48. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ H.M. – Maître DAVREUX – ETHIAS**

Il s'agit d'une action en recouvrement des mesures d'office diligentées en date du 2 septembre 2016 à l'effet d'assurer la commodité de passage suite à l'effondrement du mur de l'habitation sise rue Sous-Stud, propriété de Monsieur H.

Aux termes de son jugement rendu ce 31 mai 2019, le Tribunal de 1ère Instance de NAMUR retient que le mur litigieux constitue un mur de soutènement servant à retenir la terre. En conclusion, Monsieur H et sa compagnie d'assurance sont condamnés in solidum à payer à la Ville un montant de 7.677,73 euros, à titre de frais de constat de sinistre, de sécurisation et de dégagement de la voirie, à majorer des intérêts légaux. Les frais de reconstruction du mur seront intégralement supportés par la partie adverse.

La partie adverse a interjeté appel. Aux termes de son arrêt du 17 mars 2021, la Cour d'appel de LIÈGE confirme le jugement. La partie adverse est condamnée à réaliser ou à faire réaliser à ses frais un nouveau mur en bloc de béton armé.

Elle est par ailleurs condamnée à verser à la Ville d'ANDENNE :

- un montant de 7.677,73€ (mesures de sécurisation) à majorer des intérêts de retard au taux légal à dater du 28 février 2018
- les dépens liquidés à un montant de 6.301,27€ pour les deux instances.

La partie adverse a confirmé officiellement son acquiescement à la décision rendue en appel. Vu l'absence d'exécution, nous avons fait procéder à la signification et à l'exécution de l'arrêt. Le dossier a été soldé (le solde s'élevait à 4.374,83 euros).

Les travaux ont été réalisés par Monsieur HAMENDE permettant de clôturer le présent dossier.

#### **49. Ville d'ANDENNE c/ J.S. – Me PIERRE – Abonnement**

1ère procédure :

Il s'agit d'une action introduite en Justice de Paix afin d'obtenir le déguerpissement avec effet immédiat de Madame J.S. occupante et propriétaire de l'immeuble sis rue du Condroz.

Aux termes de son jugement prononcé le 10 juillet 2018, Monsieur le Juge de Paix fit droit à la demande d'expulsion. Le bureau permanent du C.P.A.S. décida de lui attribuer un logement d'urgence nous permettant de tenir en suspens l'exécution forcée.

Seconde procédure :

Il s'agit d'une action en référé par devant Monsieur le Président du Tribunal de 1ère Instance de NAMUR, visant à obtenir un titre exécutoire permettant à la ville de procéder aux mesures d'office visant à l'assainissement de la propriété et à solliciter avant dire droit la réalisation d'une expertise déterminant l'ampleur des travaux d'assainissement et le coût de ceux-ci et statuant sur la présence ou non de mэрule au sein du bâtiment.

L'expert judiciaire désigné en ce dossier fixe les mesures d'office à 73.888,36 euros TVAC.

Aux termes de son jugement rendu ce 15 octobre 2019, La présidente du TPI de NAMUR autorise la Ville d'ANDENNE à faire procéder d'office, aux frais exclusifs la partie défenderesse, aux travaux prescrits par Monsieur l'Expert LEROUGE tout en réservant à statuer sur le quantum de notre future demande de remboursement ainsi que sur les dépens de l'instance.

Les travaux portant mesures d'office ont été réalisés.

Par ailleurs, une requête unilatérale en autorisation de saisie immobilière conservatoire a été déposée.

Vu le décès de la partie adverse, il a été décidé de déposer requête en vue de désigner un administrateur provisoire à succession qui nous permettra in fine d'initier une novation de la saisie conservatoire en saisie exécution.

#### **50. Contentieux Ville d'ANDENNE c/L. - Maître PÂQUES et HEGER**

Il s'agit d'une action en révision introduite par une occupante d'un bien exproprié. Cette action ayant été admise par le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de NAMUR, une requête d'appel a été déposée devant la Cour d'Appel de LIÈGE par la Ville et le Comité d'acquisition de NAMUR.

La Cour d'appel a réformé le jugement d'instance et confirmé la légalité de l'expropriation.

L'expropriée a été condamnée à rembourser la Ville à concurrence d'un montant de **29.264,09€** mais s'est pourvue en cassation.

Aux termes d'un arrêt du 31 janvier 2019, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de LIÈGE (pour défaut de motivation) et renvoyé l'affaire à la Cour d'appel de MONS.

La Cour d'appel de MONS a rendu son **arrêt du 10 juin 2022** sur les préjudice complémentaires (indemnité pour perte de clientèle et préjudice morale) minorant la demande de la partie expropriée. Aux termes de cet arrêt une indemnité complémentaire de 37.992,37 euros a été liquidée à la partie expropriée.

La Cour d'appel a décidé de poser une question préjudicielle sur l'indemnité de procédure réclamée par la partie expropriée.

Aux termes de son arrêt n°79/2023 de ce 17 mai 2023, la Cour constitutionnelle a dit pour droit que « l'autorité expropriante qui a intenté l'action en révision doit être considérée comme la partie



*succombante, même lorsque le montant de l'indemnité d'expropriation fixé à l'issue de la procédure en révision est moins élevé que le montant qui avait été fixé précédemment ».*

En conséquence l'affaire est renvoyée à la Cour d'appel de Mons pour liquidation de l'indemnité de procédure.

#### **51. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ L. S. – Maître DAVREUX – ETHIAS**

Il s'agit d'une citation comme en référé introduite auprès du Président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de NAMUR, conformément à la loi du 12 janvier 1993 concernant le droit d'action en matière de protection de l'environnement à l'encontre de Madame S. L. qui s'est rendue responsable de dépôts de terres illicites rue de Gemine à 5300 ANDENNE.

Aux termes de son jugement, le Tribunal de Première Instance de NAMUR condamne la partie adverse à mettre fin à tout nouveau dépôt de terre et de déchets divers dont les remblais de construction en bordure du ruisseau ; et d'autre part, à procéder à l'enlèvement des dépôts irréguliers. Il ordonne la remise des lieux en pristin état avec mesures d'office le cas échéant.

La partie adverse a notifié avoir procédé aux mesures d'assainissement du site. Néanmoins, aux termes d'une vue des lieux du 2 octobre 2018, il appert qu'elle ne s'est pas exécutée dans les règles de l'art et a simplement veillé à étaler les dépôts de terres inertes irréguliers.

Afin de pouvoir mettre en œuvre une procédure de saisie immobilière conservatoire, une estimation des coûts des mesures d'office a été réalisée par la DST sur base du relevé de géomètre et s'élève à +/- 190.000 euros.

Vu l'ampleur du montant des mesures d'office, il a été décidé, en accord avec Maître DAVREUX, à ce stade de tenter une transaction entre parties.

En effet, concernant le dépôt d'une requête unilatérale en autorisation de saisie immobilière conservatoire, nous ne sommes pas dans les conditions pour pouvoir intenter cette saisie. En effet, l'article 1415 du Code Judiciaire prévoit que la saisie conservatoire ne peut être autorisée que pour une créance certaine et exigible, liquide ou susceptible d'une estimation provisoire.

#### **52. Ville d'ANDENNE c/ L.L – Occupation d'un terrain communal sans titre ni droit - Me PIERRE**

Il s'agit d'une action introduite à l'encontre de Monsieur L.L. visant à obtenir sa condamnation à remettre à la libre et entière disposition de la Ville d'ANDENNE, le terrain communal actuellement occupé sans titre ni droit par les installations de son commerce ce qui implique le démontage de toutes les installations et la remise du terrain en pristin état.

Aux termes de son jugement du 14 septembre 2022, Madame le Juge Paix fait intégralement droit à la demande de la Ville confirmant que Monsieur LEMINEUR doit quitter le terrain communal.

L'intéressé a quitté les lieux et s'acquitte des frais et dépens. Un montant de 200 euros a été recouvré.

#### **53. Contentieux Ville d'ANDENNE et ETHIAS c/M'B. - Maître MAROT-ETHIAS**

Il s'agit d'une action en indemnisation devant le TPI de LIÈGE introduite suite à un accident survenu sur une plaine de jeux communale.

Ce sinistre est couvert par ETHIAS.

#### **54. Ville d'ANDENNE c/ SPRL N 59. – Exercice 2022 – Maître CECI**

Il s'agit d'une requête introduite par la SRL N. 59 à l'encontre de la taxe sur les night shops pour l'exercice 2022.

L'audience d'introduction est fixée au 28 septembre 2023.

### **55. Contentieux Ville d'ANDENNE c/J.M. – Bail à ferme – Maître PIERRE (abonnement)**

En synthèse, le Collège communal a décidé de notifier au requérant un préavis de congé pour un bail baux à ferme qu'il détient.

L'intéressé conteste la validité du congé.

Une requête en conciliation a été introduite par. Suite à l'absence de conciliation en ce dossier, citation a été introduite.

Aux termes de son jugement du 29 avril 2021, Madame la Juge de Paix invite par voie de questions préjudicielles la Cour constitutionnelle à statuer sur une éventuelle discrimination au sein du Décret portant régionalisation du bail à ferme. Il est décidé de surseoir à toute initiative dans l'attente d'une réaction de la Cour.

### **56. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ S.A. P. – Exercice 2016 – Maître LEVAUX**

Il s'agit d'une requête déposée par la S.A. P. devant le Tribunal de Première Instance de NAMUR contre la décision du Collège communal déclarant non fondée la réclamation introduite la partie adverse et décidant de maintenir les taxes pylônes GSM pour un montant total de 21.400,00 euros (article 9 & 10) pour l'exercice d'imposition 2016.

Le dossier est renvoyé au rôle. La partie adverse est invitée à se prononcer sur un accord transactionnel au vu de l'arrêt obtenu de la Cour de Cassation dans un arrêt similaire.

### **57. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ S.A. M. – Exercices 2007 à 2012 – Me PIERRE**

Il s'agit d'une citation introduite à l'encontre de la S.A. M. avec qui la Ville est en litige depuis plusieurs années relativement à l'application du règlement-taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés.

Dans le cadre d'une procédure transactionnelle et vu la jurisprudence déformable des juridictions, il fut décidé de transiger et taxer la partie adverse au taux favorable de la presse régionale gratuite.

Nonobstant les échanges entre conseils permettant de concrétiser la transaction, qui visait les exercices 2007 à 2012, la partie adverse ne s'est pas exécutée.

Le dossier porte sur un montant total en principal de 25.394,01 EUR.

### **58. Ville d'ANDENNE c/ S.D. – Rue Brun 31 – saisie exécution immobilière - Me PIERRE**

En synthèse, le Collège communal décida en séance du 13 juin 2014 de lancer citation à l'encontre des conjoints C-D, copropriétaires de l'immeuble sis avenue Roi Albert, 289 à 5300 ANDENNE, à l'effet d'obtenir du Tribunal de 1ère Instance de NAMUR la désignation d'un expert judiciaire en vue de déterminer l'ampleur et le coût des travaux d'éradication de la mûre au sein de l'immeuble susmentionné.

La partie adverse a décidé de vendre le bien en cours de procédure clôturant ainsi le dossier.

La créance s'élève à 3.479,67 euros (dépens)

Monsieur C. est domicilié aux Etats-Unis, une exécution à sa charge s'avère utopique. Madame D. est copropriétaire de l'immeuble sis rue Brun, 31 à 5300 ANDENNE. Par conséquent, il a été décidé d'initier une saisie exécution immobilière.

Suite à la proposition d'apurement de la partie adverse, l'exécution de la saisie a été mise en suspens.

### **59. Ville d'ANDENNE c/ SRL N. 59. – exercice 2020 – Me CECI**

Il s'agit d'une requête fiscale introduite par la SRL N. 59 à l'encontre de la taxe night-shops 2020 (1.075 euros). L'audience d'introduction s'est déroulée ce 15 septembre 2022.

Un calendrier de procédure a été acté, l'audience de plaidoiries est fixée au 5 juin 2024.

### **60. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ONSSAPL - Chèques-repas – Maître BOURTEMBOURG – ETHIAS**

L'ONSSAPL dans son rapport de contrôle du 12 février 2012 obligea la Ville d'ANDENNE à régulariser les cotisations sociales dues sur les chèques-repas octroyés aux membres du personnel sans faire de distinction entre les membres contractuels et statutaires.

La Ville d'ANDENNE prit donc la décision de régulariser le paiement de la prime de fin d'année pour les années en cause, à savoir les années 2006, 2007 et 2008.

Par le paiement des primes de fin d'année pour les exercices 2006, 2007 et 2008, les chèques-repas versés sont considérés comme un avantage social exonéré.

Néanmoins, le Comité de gestion de l'ONSSAPL établit à présent une distinction entre les statutaires définitifs et les autres membres du personnel.

Pour les statutaires définitifs, les chèques-repas, même s'ils ont été accordés en remplacement de la prime de fin d'année, doivent bénéficier du non-assujettissement aux cotisations de sécurité sociale pour autant que les conditions visées au § 2 de l'article 19 bis soient respectées.

L'administration sociale a donc commis une faute d'appréciation.

La Ville d'ANDENNE a dès lors chargé Maître BOURTEMBOURG de lacer situation à l'encontre de l'ONSSAPL à l'effet de recouvrer le préjudice subi soit 244.955, 93 euros.

Aux termes de son jugement du 5 février 2014, le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de BRUXELLES considère que la demande introduite par la Ville d'ANDENNE n'est pas fondée au motif que l'absence d'erreur de droit dans le chef de l'ONSSAPL se déduirait des dispositions réglementaires qui seraient susceptibles de faire l'objet de deux interprétations divergentes.

Vu la motivation du TPI, le Collège communal a décidé d'interjeter appel.

La Cour d'Appel de BRUXELLES a prononcé son arrêt en date du 8 juin 2017 et considère que la faute reprochée est établie mais que le dommage subi n'est pas en lien de causal avec ladite faute.

Suite à l'avis favorable de l'avocat à la Cour de cassation consulté par la Ville, un pourvoi en cassation a été introduit.

La Cour de cassation a, sur conclusions verbales conformes de son ministère public, prononcé une cassation complète de l'arrêt du 8 juin 2017 avec renvoi devant la cour d'appel de LIÈGE.

Le dossier est venu à l'audience de la Cour d'Appel de LIEGE du 24 avril 2023 lors de laquelle un calendrier d'échange de conclusions y a été acté.

### **61. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ ONEM**

Il s'agit d'un litige introduit par la Ville d'ANDENNE devant le Tribunal du travail de NAMUR suite à une décision de l'ONEM refusant de reconnaître une suspension de travail pour cause de crise COVID.

L'affaire a été introduite par citation en date du 6 octobre 2021 en vue de l'établissement d'un calendrier de procédure. L'enjeu du procès est lié aux rémunérations suspendues pendant cette période.

L'affaire est fixée pour plaidoiries le 22 décembre 2022.

Par jugement du 26 janvier 2023, le Tribunal du travail de NAMUR a fait droit à la demande de la Ville d'ANDENNE et a annulé la décision de l'ONEM.

Cette décision est définitive à défaut de recours introduit par l'ONEM dans le délai légal.

### **62. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ P. – Exercice 2015 – Maître LEVAUX**

Il s'agit d'une requête déposée par la SA P. devant le Tribunal de Première Instance de NAMUR contre la décision du Collège communal déclarant non fondée la réclamation introduite la partie adverse et décidant de maintenir les taxes pylônes GSM pour un montant total de 21.400,00 euros (article 9 & 10) pour l'exercice d'imposition 2015.

Un calendrier de procédure a été acté. Le dossier est renvoyé au rôle. La partie adverse est invitée à se prononcer sur un accord transactionnel au vu de l'arrêt obtenu de la Cour de Cassation dans un arrêt similaire.

### **63. Contentieux Ville d'ANDENNE c/O. S.A. – pylônes GSM - Maître LEVAUX**

Il s'agit d'une requête fiscale déposée, devant le Tribunal de 1ère instance de NAMUR, par la S.A. O. à l'encontre de la décision adoptée par le Collège communal déclarant non fondée la réclamation introduite et décidant de maintenir les taxes pylônes GSM pour un montant total de **64.200,00 euros** (exercice 2015 à 2018).

Le dossier est renvoyé au rôle. La partie adverse est invitée à se prononcer sur un accord transactionnel au vu de l'arrêt obtenu de la Cour de Cassation dans un arrêt similaire.

### **64. Ville d'ANDENNE c/ S.A. P. – Exercice 2016 – Maître LEVAUX**

Il s'agit d'une requête déposée par la S.A. P. devant le Tribunal de Première Instance de NAMUR contre la décision du Collège communal déclarant non fondée la réclamation introduite la partie adverse et décidant de maintenir les taxes pylônes GSM pour un montant total de 21.400,00 euros (article 9 & 10) pour l'exercice d'imposition 2016.

Le dossier est renvoyé au rôle. La partie adverse est invitée à se prononcer sur un accord transactionnel au vu de l'arrêt obtenu de la Cour de Cassation dans un arrêt similaire.

### **65. Ville d'ANDENNE c/ S.A. P. – Exercice 2017 & 2018 – Maître LEVAUX**

Il s'agit d'une requête déposée par la S.A. P. devant le Tribunal de Première Instance de NAMUR contre la décision du Collège communal déclarant non fondée la réclamation introduite la partie adverse et décidant de maintenir les taxes pylônes GSM pour un montant total de 42.800,00 euros pour les exercices d'imposition 2017 & 2018.

Le dossier est renvoyé au rôle. La partie adverse est invitée à se prononcer sur un accord transactionnel au vu de l'arrêt obtenu de la Cour de Cassation dans un arrêt similaire.

### **66. Contentieux Ville d'ANDENNE c/S.A. O. – Exercices 2019**

Il s'agit d'une requête introduite conformément à l'article 1385 decies du Code judiciaire par la S.A. O. à l'encontre de l'encontre de la taxe sur les mâts, pylônes et structures en site propre, affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou à tout autre système d'émission et/ou de

réception de signaux de communication dont elle est redevable pour l'exercice 2019 soit un montant total de 12.840 euros.

L'audience d'introduction est fixée au 5 octobre 2023 à 9 h.

#### **67. Contentieux Ville d'ANDENNE /P. Maître EVRARD (cabinet HSP)**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat contre un certificat d'urbanisme n°2, délivré sur recours, concernant un bien sis rue des Sarts à ANDENNE. Le recours est fondé sur le défaut de motivation du permis en lien avec les charges d'urbanisme.

Une première requête en annulation a été introduite et a abouti à l'annulation du certificat aux termes de **l'arrêt n° 252.606 du 12 janvier 2022**.

Le Gouvernement a repris une décision qui fait l'objet d'un nouveau recours en annulation introduit par la Ville.

Les mémoires ont été échangés dans le cadre de ce second recours et nous sommes dans l'attente de l'avis de l'Auditeur.

#### **68. Contentieux Ville d'ANDENNE / scri P. ( volet pénal)- Maître CHOMÉ**

Le Collège communal a décidé de déposer plainte avec constitution de partie civile en mains du Juge d'instruction FRENAY de LIÈGE compte tenu des agissements de l'ex-management de la filiale NETHYS (rémunération illicite et vente litigieuse de VOO).

Entretemps l'autorité de tutelle et la justice ont annulé lesdites ventes.

La plainte pénale demeure pendante.

#### **69. Ville d'ANDENNE c/ P.M. – rue Libeck 32**

A l'occasion d'interventions menées les 5 et 9 février 2023, la Zone de secours NAGE a constaté l'état de dégradation avancé de l'habitation sise rue Libeck, 32 à 5300 ANDENNE. Par mesure de sécurité pour l'occupant, une évacuation temporaire de l'immeuble concerné a été ordonnée et un arrêté de police a été adopté par Monsieur le Bourgmestre donnant ordre au propriétaire, à savoir Monsieur P.M., de libérer le bien. Nous avons sollicité judiciairement une expertise de stabilité.

Aux termes de son jugement, le Tribunal de Première instance de NAMUR confirme la mission d'expertise en en confie la réalisation à l'expert LEROUGE.

Suite à la réunion d'expertise, la Ville est invitée à procéder aux mesures de sécurisation sous le couvert de l'urgence et aux frais exclusifs de la partie adverse.

#### **70. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Province – Région wallonne – Réparation d'un mur de berge à ANDENELLE- Maître BOURTEMBOURG et ETHIAS**

Il s'agit de la contestation d'une décision de la Province mettant à charge de la ville les frais de réparation d'un mur de berge dont elle conteste être propriétaire.

Un recours administratif préalable a été introduit auprès du Ministre compétent. Suite au rejet de ce recours, un recours en annulation au Conseil d'Etat a été introduit et instruit. Ce dossier a été plaidé devant la XIII<sup>e</sup> chambre du Conseil d'Etat.

Aux termes de son **arrêt n°235.258** de ce 28 juin 2016, le Conseil d'Etat a intégralement fait droit à l'argumentation de la Ville d'ANDENNE et a annulé la décision ministérielle prise sur recours

estimant que les travaux ne pouvaient être mis à charge de la Ville d'ANDENNE. Les dépens de 700 euros ont été recouverts auprès de la partie adverse.

Le Ministre a statué en se conformant à l'arrêt et a accueilli en date du 1<sup>er</sup> février 2017 le recours administratif préalable de la Ville mettant à néant la décision provinciale.

Contre toute attente, la Province a décidé d'introduire un recours en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre de la décision régionale.

La Ville a décidé de former intervention volontaire pour soutenir la décision régionale et invoquer l'autorité de chose jugée de l'arrêt du Conseil d'Etat. La requête en intervention a été accueillie le 7 juillet 2017 et notre mémoire déposée.

Le rapport de l'Auditorat conclut au rejet du recours de la Province.

Aux termes de son **arrêt n°249.709 du 3 février 2021**, le Conseil d'Etat a rejeté le recours de la Province.

Par courrier du 15 juillet 2022 la Province a informé la commune qu'elle mettait en adjudication les travaux de réfection du cours d'eau.

#### **71. Ville d'ANDENNE c/ S.A. P. – exercice 2019 – Me CECI**

Il s'agit d'une requête fiscale introduite par la S.A. P. à l'encontre de la taxe pylônes 2019 (24.400 euros).

Le dossier est renvoyé au rôle. La partie adverse est invitée à se prononcer sur un accord transactionnel au vu de l'arrêt obtenu de la Cour de Cassation dans un arrêt similaire.

#### **72. Ville d'ANDENNE c/ S.A. T. – exercice 2019 – Me CECI**

Il s'agit d'une requête fiscale introduite par la SA T. à l'encontre de la taxe pylônes 2019.

Ce dossier, tout comme les exercices 2013 à 2018 a été amiablement conclu via un accord transactionnel. Nous sommes dans l'attente du versement par la partie adverse d'un montant de 8.560 euros correspondant à la taxe pylône pour cet exercice 2019.

#### **73. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne- cartographie des zones inondables- Maître BOURTEMBOURG**

Il s'agit d'une requête en annulation introduite contre l'arrêté du gouvernement wallon du 10 mars 2016 adoptant le plan de gestion des risques d'inondations en ce compris la cartographie des zones soumises à aléa d'inondations.

Pour rappel cette cartographie aggrave la situation de zones à ANTON et THON.

Le dossier a été mis en état au Conseil d'Etat.

L'Auditorat du Conseil d'Etat a déposé son rapport et conclut au bien-fondé du recours introduit par la Ville d'ANDENNE sur les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> branches du moyen et propose l'annulation de la cartographie en ce qu'elle classe les sites d'Anton et de Thon en zone d'aléa d'inondations.

Aux termes de son **arrêt n° 244.029 du 25 mars 2019**, le Conseil d'Etat a prononcé un arrêt favorable, annulant la cartographie des zones inondables en ce qui concerne le territoire de la Ville d'ANDENNE. Les dépens ont été recouverts à charge de la partie adverse.

La Région wallonne ayant republié des cartes identiques au travers de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 2021 adoptant les cartographies des risques d'inondation, publiées au Moniteur

belge des 24 mars 2021 et 30 mars 2021, un nouveau recours au Conseil d'Etat a été introduit et est en cours d'instruction.

Les mémoires ont été échangés et nous sommes dans l'attente du rapport de l'Auditorat.

**74. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne - A.S.B.L. W. - Maître BOURTEMBOURG**

Il s'agit d'une demande de suspension et d'une requête en annulation au Conseil d'Etat introduite par la Ville contre la décision, de date inconnue, du Gouvernement wallon/du Ministre wallon de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, relative à la concession de services ayant pour objet la gestion et la traçabilité des terres en Région wallonne et attribuant cette concession à l'A.S.B.L. W.

La Ville met en cause l'impartialité et l'indépendance du concessionnaire.

La requête en suspension a été rejetée à défaut d'urgence par l'arrêt du Conseil d'Etat **n°245.940 du 25 octobre 2019**.

La Ville a introduit une demande de la procédure d'annulation. Les mémoires ont été échangés.

Le rapport de l'Auditorat a été déposé qui conclut au bien-fondé du recours de la Ville, nous sommes dans l'attente de la fixation de cette affaire par le Greffe du Conseil d'Etat.

**75. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne –subsidés maillage vert et bleu- Maître FORTEMPS**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre de la décision du Gouvernement wallon du 8 décembre 2022 marquant son accord sur la sélection des projets dans le cadre de l'appel à projets « maillage vert et bleu en milieu urbain » et sur l'octroi des subventions relatives à cet appel à projets, en tant qu'elle ne retient pas la candidature de la requérante dans le cadre de cet appel à projets.

Un précédent recours a été introduit à l'encontre de la décision de non sélection du Jury.

Les premiers mémoires ont été échangés. L'avis de l'Auditeur est attendu dans le premier dossier.

**76. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne – circulaire inondations- Maître FORTEMPS**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre de la circulaire ministérielle du 23 décembre 2021 relative à la constructibilité en zone inondable.

Le Conseil d'Etat a rejeté le recours en annulation au travers de son **arrêt n° 256.927 du 23 juin 2023** estimant la circulaire purement informative.

**77. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne – SDT – Maître FORTEMPS**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat introduit par la Ville à l'encontre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 adoptant la révision du Schéma de Développement du Territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999, publié au Moniteur belge du 12 décembre 2019.

Les rapports ont été échangés et un rapport de l'Auditorat concluant au bien-fondé du recours a été déposé.

Entretemps la région wallonne a retiré le projet de SDT

Le Conseil d'Etat a pris acte de ce retrait aux travers de son **arrêt n° 254.615 du 28 septembre 2022**, mettant à charge de la partie adverse les dépens qui ont été recouverts.

#### **78. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne – Carrière de Gore – fournitures de pierres**

Il s'agit d'une action en responsabilité civile introduite par la Ville d'ANDENNE à l'encontre de la région wallonne pour non-respect d'un engagement de fournir gratuitement des pierres et autres prestations dans le cadre du chantier de la Collégiale.

Un calendrier de procédure a été établi prévoyant une date d'audience au 23 avril 2024 (audience relai).

#### **79. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne – Permis SCLAIGNEAUX – Maître BOURTEMBOURG**

Il s'agit du recours en annulation à l'encontre du permis unique délivré à la Ville pour les activités de son service technique à SCLAIGNEAUX.

Le recours vise la condition imposant une étude d'orientations. En parallèle une demande de dérogation est introduite auprès de la Division des sols. Suite au refus de dérogation confirmé en recours, le Collège communal a décidé d'introduire un recours en annulation contre le refus de dérogation et d'assortir ses demandes de deux demandes de suspension.

Les demandes de suspension de la Ville ont été rejetées aux termes des **arrêts n°252.562 et 252.563 du 28 décembre 2021**.

La Ville a néanmoins introduit une demande de poursuite de la procédure en annulation et fait procéder en parallèle à titre conservatoire à l'étude d'orientations demandée.

#### **80. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Région wallonne – Ravin del Boule - Maître PIERRE**

Il s'agit d'une action en responsabilité contre la région wallonne à la suite d'inondations occasionnées par le rétrécissement fautif d'un ponceau traversant un ruisseau de troisième catégorie.

Le préjudice subi par la Ville se chiffre à **29.120,25€** sans préjudice du coût des travaux de réfection de l'ouvrage évalué **entre 50.000 et 100.000€**.

Un règlement transactionnel est intervenu avec la région wallonne aux termes duquel la région accepte de prendre en charge exclusivement la remise en état du pertuis moyennant renonciation de la Ville aux dommages et intérêts liés aux inondations passées. Les travaux sont à charge de la région aux termes de la convention.

Ces travaux sont en cours d'exécution, la région ayant sollicité de la Ville une autorisation domaniale pour ce faire.

#### **81. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Région wallonne – Paix fiscale – Maître LEMMENS**

Il s'agit d'une action en responsabilité initiée conjointement avec la commune de WANZE à l'encontre de la Région wallonne devant le Tribunal de première instance de NAMUR, Division NAMUR.

L'action est basée sur l'article 1382 du code civil et le non-respect de l'article 49 du décret du 10 décembre 2019. Le montant réclamé en termes de citation porte sur la somme en principal de 136.841,55€.



Par jugement du 13 janvier 2022, le Tribunal de première Instance de NAMUR a intégralement fait droit à la demande d'indemnisation de la Ville.

Le Gouvernement wallon a acquiescé à la condamnation et décidé de procéder à la liquidation des montants dus à la Ville d'ANDENNE soit la somme de **156.397,84** euros, représentant 136.841,55 euros en principal, 6.241,44 euros en dépens et 12.566,87 euros en intérêts de retard calculés au 30 septembre 2022.

Le Gouvernement wallon a également décidé de s'acquitter des arriérés à concurrence de **509 540,92** EUR selon nouvelle décision.

### **82. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Région wallonne – Permis D.P. – Maître EVRARD (cabinet HAUMONT)**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre d'un permis d'urbanisme délivré sur recours par le Ministre sans imposer de charges d'urbanisme pourtant réclamées par la Ville et admises par le demandeur.

Les titulaires du permis ont fait intervention volontaire dans la procédure.

Le Conseil d'Etat a rejeté le recours dans son arrêt ° 256.935 du 26 juin 2023.

Une mise en demeure d'exécuter les travaux prévus au permis a été adressée.

### **83. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Région wallonne – Permis S.N.- Maître EVRARD**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre d'un permis d'urbanisme délivré sur recours par le Ministre pour une habitation rue Rouvroy.

Les mémoires ont été échangés et nous sommes dans l'attente de l'avis de l'Auditorat.

Entretemps le demandeur de permis a réintroduit une nouvelle demande pour tenir compte des objections de la Ville.

### **84. Contentieux Ville d'ANDENNE C/ Région wallonne – subsides opérations impétrants- Maître FORTEMPS**

Il s'agit d'une action en responsabilité contractuelle contre la région wallonne dans le cadre de l'absence de paiement d'une promesse de subsides.

Le litige porte sur un montant de **187.919,72** euros TVAC en principal.

L'affaire a été introduite devant le tribunal de première instance de NAMUR.

L'audience des plaidoiries initialement fixée le 22 juin 2023 a été reportée au 8 février 2024.

Par un **arrêt n° 254.769 du 17 octobre 2022**, le du Conseil d'Etat a décrété le désistement du recours.

### **85. Contentieux Ville d'ANDENNE C/ Région wallonne – Giratoire Tramaka**

Il s'agit d'une procédure d'expropriation de terrains communaux menée par le SPW direction des routes. La ville conteste la valeur des indemnités proposées par le VCAI.

Suite à l'introduction d'une procédure devant la CADA la Région a communiqué l'intégralité du dossier d'expropriation.

## **86. Contentieux Ville d'ANDENNE c/S. J. – Maître PIERRE – Abonnement**

Il s'agit d'une action introduite à l'encontre de Monsieur J.S propriétaire et occupant de l'immeuble sis rue de l'Eglise Notre-Dame à 5300 ANDENNE à l'effet d'obtenir un titre exécutoire par-devant la Justice de Paix, constatant que l'intéressée se maintient dans l'habitation, au-delà du délai accordé aux termes de l'arrêté de police adopté par l'autorité administrative ;

Aux termes de son jugement rendu le 23 janvier 2020 2019, Madame la Juge de Paix ordonne le déguerpissement avec effet immédiat, en donnant à la Ville d'ANDENNE le pouvoir de faire expulser la personne, le cas échéant avec l'aide de la force publique.

L'intéressé a quitté le logement.

Vu l'atteinte manifeste à la salubrité/sécurité publique que la situation constatée génère citation a été introduite en vue de solliciter un titre exécutoire autorisant la Ville de faire procéder d'office, aux risques et frais de la partie défenderesse, aux travaux d'assainissement tels que prescrits aux termes de l'arrêté d'insalubrité tel qu'adopté par Monsieur le Bourgmestre.

Aux termes de son jugement du 27 avril 2021, le Tribunal :

- autorise la Ville à faire procéder d'office, aux frais exclusifs des parties défenderesses, au désencombrement et au nettoyage complet des propriétés ainsi qu'à la réparation des blocs décelés du muret longeant la voirie et à l'élagage de la végétation autour des deux immeubles en ce compris dans les jardins ;
- désigne un expert en vue de réaliser une expertise simplifiée concernant la stabilité du muret.

La Ville d'ANDENNE a fait procéder aux mesures d'office.

Une procédure de saisie immobilière conservatoire a été introduite. La requête en autorisation de saisie immobilière conservatoire a été adressée au Juge des saisies de NAMUR.

Nous postulons l'autorisation de procéder à la saisie immobilière conservatoire des immeubles dont sont propriétaires Monsieur S. et la Sprl S. N.sis rue de l'Eglise Notre-Dame, 12 à 5300 NAMECHE (cadastré sous le n°A295F) et rue de l'Eglise Notre-Dame, 13 à 5300 NAMECHE (cadastré sous le n°A295G) à concurrence du coût des travaux déjà réalisés et le coût estimé des travaux encore à venir, soit un total de 62.801,72 EUR TVAC (montant provisionnel).

## **87. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ S. V. – assainissement- Me PIERRE**

Il s'agit d'une citation introduite à l'encontre de Madame S. V. de manière à obtenir confirmation de l'arrêté de police du 20 aout 2021 et d'obtenir, du Tribunal de Première Instance l'autorisation de faire procéder d'office, aux risques et frais de la partie défenderesse, aux travaux d'assainissement tels que prescrits aux termes de l'arrêté d'insalubrité tel qu'adopté par Monsieur le Bourgmestre à savoir : Procéder au désencombrement et à la désinfection complète de toutes les pièces du logement sis rue du Rivage 16 à 5300 ANDENNE.

Aux termes de son jugement rendu le 23 novembre dernier, le Tribunal de Première Instance de NAMUR autorisa la Ville d'ANDENNE à faire procéder d'office aux frais exclusifs de la partie citée, au désencombrement et à la désinfection complète de la propriété.

Le Service Qualité-Habitat a procédé à une visite des lieux permettant de constater la correcte exécution des mesures prescrites aux termes du jugement. En sus, l'intéressée a été invitée à rembourser la Ville des frais et dépens de l'instance mis à sa charge à concurrence de 482,46 EUR et des droits de mise au rôle liquidés à un montant de 165 euros moyennant un plan d'apurement de 100 euros/mois.

L'ensemble des montants ont été recouverts permettant de clôturer le présent dossier.

**88. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ S. et consorts en présence de la société CC - Maître EVRARD (cabinet HSP)**

Il s'agit d'un recours en annulation et une demande de suspension introduit à l'encontre d'un permis d'urbanisme délivré par le Collège sur un bien rue de Velaine ainsi que sur la décision préalable du Conseil communal modifiant la voirie.

Les deux procédures sont en cours et le bénéficiaire de permis a fait intervention volontaire.

**89. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ société S - Maître FORTEMPS**

Il s'agit d'un recours d'abord devant la CADA fédérale puis devant le Conseil d'Etat à l'encontre de la société de droit public qui refusait de communiquer au Collège des informations en relation avec l'adjudication publique d'un immeuble.

Le Conseil d'Etat a donné gain de cause à la Ville au travers de son **arrêt n° 256.970 du 29 juin 2023** (partie adverse condamnée aux dépens 770€).

**90. Contentieux Ville d'ANDENNE c/société T. – Maître VANDENEYNDE - NUDELHOLC**

Il s'agit d'un litige portant sur le solde du prix des travaux de restauration de la Collégiale Sainte-Begge introduit par la société adjudicataire du marché public de travaux.

La Cour d'Appel de LIEGE, en date du 13 juin 2006, a mis hors cause définitivement la Ville d'ANDENNE, étant entendu qu'il n'y avait aucune faute établie à sa charge, ni à charge de la Fabrique d'Eglise à titre personnel. Néanmoins, la Cour de Cassation, dans un arrêt du 20 mars 2009, a cassé la décision de ladite Cour d'Appel en ce qui concerne la Fabrique d'église.

Un renvoi a été ordonné par devant la Cour d'Appel de MONS qui a prononcé son jugement en date du 14 décembre 2011 ;

- La Cour déclare la citation en déclaration d'arrêt commun recevable au motif que les interventions conservatoires sont recevables en degré d'appel sans condition. Néanmoins, la Cour d'Appel respecte le principe de la séparation des pouvoirs et ne se prononce pas quant au bienfondé de cette citation et quant à la qualité de pouvoir subsidiant de la Ville sur le plan de l'article 92 du Décret Impérial ;
- La Cour d'Appel de MONS confirme que la Fabrique d'Eglise ne pourrait être tenue de procéder au paiement de la TVA sur des sommes pour lesquels elle n'est pas débitrice au principal ;
- La Cour d'Appel reconnaît que la formule de révision doit s'appliquer aux EA n° 1 à 29, soit une somme de 10.828.762 BEF TVAC et ce, en exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel de LIEGE. Néanmoins, d'une part la Cour d'Appel dispose que seul le taux légal est admissible et non le taux d'intérêt calculé conformément à l'article 15 §4 du CGC. D'autre part, la Cour d'Appel conclut en ce qu'il ne peut être question d'une quelconque capitalisation des intérêts, la Cour de Cassation ayant rejeté le pourvoi sur cette requête spécifique. En outre, conformément à notre argumentation, la Cour d'Appel dispose qu'à ce montant, il convient de déduire les paiements d'ores et déjà versés au requérant. En effet, le conseil de la sa T. avait confirmé dans le cadre de ses dernières conclusions (qui constituent un aveu judiciaire) du 28 février 2006 par devant la Cour d'Appel de LIÈGE que le solde du prix des travaux devait être calculé sous déduction des montants reçus les 20 février 1987, 9 avril 1987, 31 août 1987, 10 décembre 1987, 19 janvier 1988 et 31 août 1988. Or, ces 6 paiements représentent un montant de 23.337.000,00 euros.

La Cour d'Appel de MONS a par jugement du 14 décembre 2011 décidé de renvoyer au rôle dossier dans l'attente d'un décompte complet.

Un pourvoi en cassation a été introduit par la partie adverse. La partie adverse tend à obtenir la cassation de l'arrêt prononcé, déclarer l'arrêt à intervenir commun et opposable à la Ville et renvoyer la cause par devant une autre Cour d'Appel. Maître NUDELHOLC a été désignée pour représenter les intérêts de la Ville.

La Cour de Cassation a rendu son arrêt en date du 11 juin 2015 contre l'arrêt de la Cour d'Appel de MONS du 14 décembre 2011.

La Cour de Cassation rejette la demande du Groupe T. visant à réformer le montant du solde dû en principal suite à l'application de la formule de révision aux états d'avancement numéro 1 à 29 mais faisant droit à la demande de la partie adverse en ce qui a lieu d'appliquer la capitalisation des intérêts postérieurement au 13 juin 2006 sur le solde dû à cette date compte tenu des paiements intervenus.

C'est donc un succès en ce sens que le solde dû sur le montant des travaux ainsi que le complément dû suite à l'application de la formule de révision est définitivement fixé au montant de 9.255.352 francs belges.

En outre, la partie adverse a lancé citation à l'encontre de la Ville et de la Province de NAMUR en engageant sa responsabilité extra contractuelle. Le préjudice estimé par la partie adverse s'élève au principal à 308.180,41 euros.

Le dossier fut plaidé en date du 30 mars 2012. Le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de NAMUR, aux termes d'un jugement du 28 septembre 2012, fait entièrement droit à l'argumentation de la Ville d'ANDENNE, la sa T. étant déboutée de tous ses chefs de demande et condamnée à verser les dépens (**11.000,00 euros**).

Cette décision scellait définitivement toute possibilité pour le demandeur d'obtenir judiciairement le paiement par la Ville des montants auxquels la Fabrique d'Eglise a été condamnée sur base du devoir de secours (art. 92 du Décret Impérial).

Néanmoins la partie adverse a décidé d'interjeter appel. Aux termes d'un arrêt prononcé le 12 octobre 2021, la Cour d'Appel de LIEGE débouta la société B.P.C. de son appel.

Suite la signification-commandement du 18 mars 2022, la partie adverse a procédé sous toute réserve au versement des dépens et décidé d'introduire un nouveau pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel."

La Cour de Cassation aux termes de son arrêt du 2 février 2023 décide de rejeter le pourvoi sur base de l'étendue du devoir de secours et condamne la société B. aux dépens.

### **91. Ville d'ANDENNE c/ Group T. – Exercice 2015 – Maître LEVAUX**

Il s'agit d'une requête en matière de bail introduite par-devant la Justice de paix à l'effet de recouvrer d'une part l'arriéré locatif d'un montant au principal de 2.284,44 euros et d'autre part d'obtenir la résiliation du bail aux torts exclusifs de la défenderesse.

Par son jugement du 21 février 2013, Monsieur le Juge de Paix prononce la résolution de la convention de bail au 31 janvier 2013 et condamne la partie adverse à s'acquitter des arriérés locatifs, de l'indemnité d'occupation et d'une indemnité de relocation au montant de 2.270,95 euros.

Faute pour la partie adverse de s'acquitter des montants susmentionnés et de volontairement laisser libre le bien de toute occupation, Maître Vincent BODART, Huissier de justice, a procédé à l'expulsion de l'intéressé en date du 6 juin 2013 et à une saisie exécution mobilière. Le prix de vente ne couvrant pas les frais d'exécution, procès-verbal de saisie en carence a été établi.

Recouvrement sera relancé en cas de solvabilité de l'intéressé qui reste redevable d'un montant total de 5.966,71 euros.

Une enquête succincte de solvabilité est de nouveau sollicitée.

### **92. Contentieux Ville d'ANDENNE c/T. A – Maître PIERRE (abonnement)**

Il s'agit d'une action introduite auprès du Tribunal de Première Instance de NAMUR à l'encontre de Monsieur A.T. aux termes de laquelle la Ville postule la condamnation de l'intéressé en sa qualité de propriétaire de l'immeuble à appartement sis rue de la Justice 55B, à faire procéder via une entreprise agréée et conformément aux différents règlements communaux en vigueur et à l'autorisation délivrée par le Collège communal en séance du 2 mai 2006, au raccordement à l'égouttage de l'immeuble sis rue de la Justice à 5300 ANDENNE.

Un devis a été sollicité s'élevant au montant de 3.381,95 euros.

Dans l'intervalle, la copropriété de la résidence a décidé de lancer citation à l'encontre du promoteur. Une expertise simplifiée a été ordonnée par le TPI de NAMUR. Vu le problème d'égouttage, la Ville a sollicité être associé à cette expertise.

Le rapport de l'expert i confirme bien que le raccordement à l'égout s'est fait directement dans la chambre de visite ce qui est formellement proscrit par le règlement communal et perturbe le bon fonctionnement de l'égout communal.

Il est confirmé que les travaux d'égouttage dans l'immeuble pourraient être affectés d'un vice.

Une requête en intervention volontaire a été introduite afin que l'intervention de la Ville dans le cadre du présent litige soit officialisée.

La copropriété a fait réaliser les travaux pour compte de qui il appartiendra, le Tribunal de Première Instance de NAMUR a rendu son jugement le 18 mai 2022 en mettant à charge de l'entrepreneur le raccordement du système d'égouttage de l'immeuble directement à la canalisation publique s'agissant d'une caractéristique anormale de la chose vendue qui la rend impropre à l'usage auquel elle est destinée.

Une extension de l'expertise est sollicitée pour l'un des volets de ce dossier ne concernant pas la demande de la Ville qui veillera à solliciter liquidation des dépens lors d'une prochaine fixation.

### **93. Contentieux Ville d'ANDENNE c/S.A. T**

Il s'agit d'un dossier de demande d'indemnisation de la Ville à la suite de l'interruption des missions de service public d'un opérateur régional.

Une convention transactionnelle est intervenue prévoyant l'indemnisation de la Ville à concurrence de **3.722,5** euros.

### **94. Contentieux Ville d'ANDENNE c/V. – Me PIERRE**

Il s'agit d'une citation auprès du Tribunal de Première Instance de NAMUR à l'effet d'obtenir un titre exécutoire pour permettre à la Ville de réaliser aux frais exclusifs des propriétaires du bien sis rue Haigniaux 8 à 5300 ANDENNE, les travaux d'assainissement qui s'imposent.

Aux termes de son jugement favorable prononcé le 28 février 2023, le TPI autorise la Ville à faire procéder d'office, aux frais exclusifs de la partie adverse au nettoyage complet ainsi qu'à l'entretien du jardin et ordonne aux intéressés de faire procéder à la mise en conformité du système d'évacuation des eaux claires de leur logement dans un délai d'un mois à dater de la signification du jugement sous peine d'une astreinte de 50 EUR par jour de retard.

Un délai complémentaire fut accordé aux intéressés pour faire procéder aux mesures d'assainissement.

Etant néanmoins sans nouvelle des parties adverses, l'huissier BODART a procédé à une saisie en vue du paiement des dépens.

Considérant que l'entretien du jardin n'a pas été réalisé, la Ville fera procéder aux mesures d'office tout en maintenant la réclamation des astreintes.

### **95. Contentieux Ville d'ANDENNE c/V. – Me EVRARD**

Il s'agit d'un recours en annulation au Conseil d'Etat à l'encontre d'un permis d'urbanisme délivré pour la construction d'une habitation rue de Stud à ANDENNE.

Les mémoires ont été échangés et nous sommes dans l'attente de la notification du rapport de l'Auditorat.

### **96. Contentieux Ville d'ANDENNE c/V. – E – Me FORTEMPS**

Il s'agit de recours introduit devant la CADA et le Conseil d'Etat dans le cadre de l'opération de cession majoritaire du télédistribeur VOO.

Un recours de tutelle et un recours en annulation au Conseil d'Etat ont été introduits à l'encontre de la décision de l'assemblée générale de l'intercommunale ENODIA du 28 avril 2023 adoptant le plan stratégique de l'intercommunale 2023-2025.

de désistement est actuellement en cours suite à la décision du SDA de permettre un retour au commune de la plus-value de cession.

### **97. Contentieux Ville d'ANDENNE c/W-L-B-W. - Me PIERRE**

Il s'agit d'une requête en conciliation en matière de bail à ferme déposée par devant la Justice de paix et ayant pour objectif de s'opposer au renouvellement des baux visés par la cession notifiée par les consorts W-L en faveur des consorts B-W.

Monsieur le Juge de Paix a rendu son jugement le 4 février 2016 déboutant la Ville de ses prétentions.

La Ville a interjeté appel, un calendrier de procédure ayant été acté.

Le tribunal de Première Instance (en degré d'appel) a déclaré l'appel interjeté par la Ville comme recevable et fondé et a donné gain de cause à la Ville. L'opposition formulée par la Ville est recevable et fondée, le droit au bail n'est pas renouvelé et prendra fin de plein droit. La partie adverse est condamnée aux dépens (2.880 euros).

La partie adverse n'a pas acquiescé au renon, la Ville a dès lors décidé d'en poursuivre la validation devant le juge de paix. Aux termes de son jugement du 3 décembre 2020, Madame la Juge de Paix a décidé de valider le renon octroyé aux consorts W-B. Les différents arguments développés par les parties adverses ont été rejetés et ils sont condamnés aux dépens d'un montant de 1.685,67 euros. Concernant la situation des biens affermés, les consorts W-B y ont expressément renoncé aux termes d'un courrier de renon permettant de clôturer définitivement et avec succès le présent dossier.

### **98. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Y. - Me PIERRE (abonnement)**

Il s'agit d'une action en remise en état urbanistique porté devant le tribunal de Première Instance de NAMUR ensuite d'une modification du relief du sol réalisé sans permis d'urbanisme préalable par Monsieur Y.

Par jugement du 18 janvier 2021, le Tribunal de Première Instance de NAMUR a fait droit à la demande de la Ville et condamné la partie adverse à remettre les lieux en état sous astreinte ainsi qu'à cesser tout déversement. Un commandement a été signifié pour l'astreinte.

La partie adverse a formé appel du jugement.

La Cour d'Appel de LIÈGE a confirmé le jugement d'instance dans un arrêt du 20 février 2023.

Le recouvrement des dépens des deux instances et des astreintes fait l'objet d'une procédure de saisie exécution immobilière (**32.928 €** à majorer des intérêts).

### **99. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Z. – Maître PIERRE – Abonnement**

Il s'agit de l'action civile de la Ville d'ANDENNE introduite devant le Tribunal Correctionnel de NAMUR à l'encontre d'un ex-agent communal reconnu coupable d'abus de confiance et entretemps démissionné d'office. Un jugement favorable a été prononcé en date du 28 février 2014 allouant à la Ville d'ANDENNE un préjudice évalué à 23.862,60 euros mais la prévenue a formé appel.

La Cour d'appel a fixé définitivement le dommage indemnisable de la Ville aux termes de son arrêt du 19 mai 2016, soit **25.442,53€** à majorer des intérêts et dépens (2.200€).

La procédure de recouvrement se poursuit en 2023, le solde restant dû s'élève à 7.692,53 euros au 2023.

## **2. Patrimoine**

### **PROPRIÉTÉS COMMUNALES FAISANT L'OBJET D'UN ALLIVREMENT CADASTRAL**

La superficie totale des propriétés communales s'élève à 849 hectares 13 ares 06 centiares (données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2023), se répartissant comme suit :

- ANDENNE 1<sup>ère</sup> Division : 238 hectares 54 ares 09 centiares (soit 28 %), dont 5,7187 hectares non imposables au précompte immobilier ;
- ANDENNE 2<sup>ème</sup> Division : 96 hectares 94 ares 05 centiares (soit 11,4 %), dont 8,6046 hectares non imposables ;
- ANDENNE 3<sup>ème</sup> Division (ex-COUTISSE) : 88 hectares 18 ares 99 centiares (soit 10,4 %), dont 3,2977 hectares non imposables ;
- ANDENNE 4<sup>ème</sup> Division (ex-BONNEVILLE) : 47 hectares 64 ares 12 centiares (soit 5,6 %), dont 2,2406 hectares non imposables ;
- ANDENNE 5<sup>ème</sup> Division (ex-THON) : 85 ares 94 centiares, dont 0,5368 hectare non imposable ;
- ANDENNE 6<sup>ème</sup> Division (ex-MAIZERET) : 46 ares 10 centiares, dont 0,3428 hectares non imposables ;
- ANDENNE 7<sup>ème</sup> Division (ex-NAMECHE) : 37 hectares 24 ares 57 centiares (soit 4,4 %), dont 4,3452 hectares non imposables ;
- ANDENNE 8<sup>ème</sup> Division (ex-SCLAYN) : 26 hectares 73 ares 77 centiares (soit 3,1 %), dont 2,6754 hectares non imposables ;
- ANDENNE 9<sup>ème</sup> Division (ex-VEZIN) : 91 hectares 94 ares 50 centiares (soit 10,8 %), dont 2,6456 hectares non imposables ;
- ANDENNE 10<sup>ème</sup> Division (ex-LANDENNE) : 79 hectares 03 ares 05 centiares (soit 9,3 %), dont 3,6488 hectares non imposables ;
- ANDENNE 11<sup>ème</sup> Division (ex-SEILLES) : 141 hectares 53 ares 88 centiares (soit 16,7 %), dont 6,1267 hectares non imposables.

### **PRÉCOMPTE IMMOBILIER DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES**

Pour l'exercice 2023, le montant du précompte immobilier dû par la Ville d'ANDENNE pour les propriétés communales s'élève à 66.236,59 euros. Pour l'exercice 2022, il s'élevait à 45.403,63

euros. Pour l'exercice 2021, il s'élevait à 47.427,81 euros. Pour l'exercice 2020, il s'élevait à 41.834,39 euros. Pour l'exercice 2019, il s'élevait à 40.963,61 euros. Pour l'exercice 2018, ce montant s'élevait à 36.318,78 euros. Pour l'exercice 2017, ce montant s'élevait à 37.217,17 euros.

La part communale de ce précompte, remboursée à la Ville d'ANDENNE par le Service Public Fédéral Finances, s'élève à 42.294,70 euros.

Le précompte immobilier réellement à charge de la Ville d'ANDENNE pour l'exercice 2023 s'élève à 23.941,89 euros. En 2022, il s'élevait à 16.794,58 euros. En 2021, il s'élevait à 17.555,39 euros. En 2020, il s'élevait à 15.238,40 euros. En 2019, il s'élevait à 15.197,30 euros. En 2018, il s'élevait à 14.961,66 euros. En 2017, il s'élevait à 13.766,77 euros.

Il est à noter que la S.A. DOLOMIES de MARCHE-LES-DAMES a remboursé à la Ville d'ANDENNE une somme de 9.718,06 euros à titre de précompte immobilier concernant les bâtiments dont elle est propriétaire sur le domaine communal pour l'exercice 2023 et que la S.A. CARMEUSE a remboursé à la Ville d'ANDENNE une somme de 76,81 euros à titre de précompte immobilier concernant la cabine électrique qu'elle a construite sur le domaine communal. Dès lors, le montant de précompte immobilier réellement payé par la Ville d'ANDENNE en 2023 s'élève à 14.147,02 euros.

## **DOSSIERS SOUMIS AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2023**

### Ventes et dossiers apparentés

1. ANDENNE : chaussée d'Anton - Vente d'un terrain à bâtir - Décision définitive (séance du 30 janvier 2023) ;
2. LANDENNE : rue de Velaine - Vente d'un terrain à bâtir - Renonciation par l'acquéreur à une condition suspensive (séance du 30 janvier 2023) ;
3. ANDENNE : place Charles Martel - Autorisation de revente d'un terrain acquis en 1974 (séance du 30 janvier 2023) ;
4. LANDENNE : rue Auguste Séressia - Vente d'un terrain à bâtir - Modification de l'identité de l'acquéreur (séance du 26 juin 2023) ;
5. NAMECHE : rue Fond de Wartet - Constitution d'une servitude réelle de passage en de la pose de câbles électriques dans le sous-sol d'un terrain communal (séance du 25 septembre 2023).

### Acquisitions et dossiers apparentés

1. ANDENNE : acquisition d'un jardin au lieudit "Cobêche" (séance du 27 février 2023) ;
2. SCLAYN : rue d'Anton - Acquisition d'emprises en vue de l'aménagement de deux zones de croisement - Modification du prix d'achat (séance du 24 avril 2023) ;
3. ANDENNE : rue Sous-Stud - Acquisition d'un terrain (séance du 24 avril 2023) ;
4. ANDENNE : acquisition d'un jardin au lieudit "Cobêche" (séance du 30 mai 2023) ;
5. ANDENNE : chaussée d'Anton, numéro 29 - Rachat par la Ville d'ANDENNE (séance du 30 mai 2023) ;
6. Acquisition d'une collection de faïences et de porcelaines pour l'Espace muséal d'ANDENNE (séance du 23 octobre 2023).

### Locations / occupations

1. NAMECHE : rue Sous-Meuse - Installations sportives - Approbation d'une convention (séance du 27 février 2023) ;
2. ANDENNE : Maison de l'Emploi - Renouvellement d'une convention de partenariat (séance du 24 avril 2023) ;
3. ANDENNE : rue Roger Dieudonné, numéro 4 - Convention de partenariat du 21 novembre 2022 - Prolongation (séance du 24 juillet 2023).



### Voiries et dossiers apparentés

1. VEZIN : rue Baty des Monts - Approbation d'un plan de délimitation du 13 décembre 2022 (séance du 30 janvier 2023) ;
2. BONNEVILLE : rue du Chauffour - Projet de modification par suppression d'un tronçon du chemin communal numéro 26 et du sentier communal numéro 72 - Ouverture de l'enquête publique (séance du 24 avril 2023) ;
3. BONNEVILLE : rue du Chauffour - Modification par suppression d'un tronçon du chemin communal numéro 26 et du sentier communal numéro 72 - Décision (séance du 24 juillet 2023).

## **OPERATIONS IMMOBILIERES EN 2023**

### Acquisitions réalisées

- Jardin au lieudit "*Cobêche*", à ANDENNE, d'une superficie de 2 ares 31 centiares, pour le prix de 7.000 euros (30 euros/m<sup>2</sup>) ;
- Terrain (1/4 en nue-propriété) sis au lieudit "*Sous-Stud*", à ANDENNE, d'une superficie de 62 ares 60 centiares, pour le prix de 33.711,23 euros ;
- Voirie dénommée sentier aux Fraises, à ANDENNE, d'une superficie de 5 ares 92 centiares, à titre gratuit ;
- Maison sise chaussée d'Anton, numéro 29, à ANDENNE, d'une contenance de 7 ares 96 centiares, pour le prix de 260.000 euros ;

Total des acquisitions : 300.711,23 euros, pour une superficie totale de 78 ares 79 centiares (+/- 38 euros/m<sup>2</sup>).

### Ventes réalisées

- Bande de terrain sise rue de la Fontenalle, à SEILLES, d'une superficie de 1 are 1 centiare, pour le prix de 2.735 euros (27 euros/m<sup>2</sup>) ;
- Excédent de voirie sis rue de l'Ile aux Béguines, à SEILLES, d'une superficie de 58 ares 30 centiares, à titre gratuit ;
- Bande de terrain sise dans l'impasse de la rue Janson, à ANDENNE, d'une superficie de 46 centiares, pour le prix de 11.500 euros (250 euros/m<sup>2</sup>) ;
- Terrain à bâtir sis rue Auguste Séressia, à LANDENNE, d'une superficie de 59 ares 32 centiares, pour le prix de 352.500 euros (59 euros/m<sup>2</sup>) ;
- Terrain à bâtir sis chaussée d'Anton, à ANDENNE, d'une superficie de 55 ares 03 centiares, pour le prix de 1.000.000 euros (181 euros/m<sup>2</sup>).

Total des ventes : 1.366.735 euros, pour une superficie totale de 1 hectare 74 ares 12 centiares (+/- 78 euros/m<sup>2</sup>).

## **VENTES DE BOIS EN 2023**

- Ventes de gré à gré de coupes de bois : 9.678,60 euros pour 140 m<sup>3</sup> (69 euros/m<sup>3</sup>) ;
- Bois de chauffage du site de SCLAIGNEAUX : 1.400 euros pour 28 stères (50 euros/stère).

Total des ventes : 11.078,60 euros.

Le lot de bois mis en vente lors de la séance d'adjudication qui s'est tenue le 24 octobre 2023 à GESVES a été retiré de la vente pour cause d'offres insuffisantes. Ce lot sera remis en vente ultérieurement.

Il n'y aura pas de vente publique de bois de chauffage en 2023.

## **ACTES ET CONVENTIONS AVENUS DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2023**

1. Convention sous seing privé du 4 janvier 2023 - Mise à disposition d'un local du Relais santé jusqu'au 31 décembre 2023 moyennant paiement d'une indemnité de 5 euros pour la première heure et 2 euros pour les heures suivantes (Collège communal du 6 janvier 2023) ;
2. Convention sous seing privé du 10 janvier 2023 - Location du bâtiment de l'ancienne bibliothèque sis rue Frère-Orban, numéro 60, à ANDENNE, jusqu'au 31 décembre 2023, moyennant paiement d'un loyer mensuel de 330 euros (Collège communal du 10 janvier 2023) ;
3. Convention sous seing privé du 13 janvier 2023 - Prêt à usage gratuit de terrains agricoles sis au lieudit "*Bois de Troka*", à LANDENNE, d'une superficie de 3 hectares 73 ares 80 centiares, jusqu'au 31 décembre 2023 (Collège communal du 6 janvier 2023) ;
4. Convention sous seing privé du 13 janvier 2023 - Mise à disposition d'une classe de l'école communale sise rue des Ecoles, à SEILLES, pour des cours théoriques d'apiculture, moyennant paiement d'une indemnité d'occupation de 9 euros/heure (Collège communal du 30 décembre 2022) ;
5. Convention sous seing privé du 20 janvier 2023 - Prêt à usage gratuit d'un terrain communal sis au lieudit "*Bois de Troka*" pour la pâture de poneys et récolte du foin, pour une durée indéterminée (Collège communal du 13 janvier 2023) ;
6. Acte avvenu à l'intervention de Monsieur le Bourgmestre en date du 25 janvier 2023 - Cession gratuite par la Ville d'ANDENNE d'un excédent de voirie désaffectée sis rue de l'Ile aux Béguines, à SEILLES, d'une superficie mesurée de 58 ares 30 centiares (Conseil communal du 25 novembre 2022) ;
7. Acte avvenu à l'intervention de Monsieur le Bourgmestre en date du 8 février 2023 - Vente par la Ville d'ANDENNE d'une bande de terrain de 1 are 1 centiare sis rue de la Fontenalle, à SEILLES, pour le prix de 2.735 euros (Conseil communal du 20 décembre 2022) ;
8. Avenant du 6 mars 2023 à une convention du 27 avril 1999 relative au prêt à usage de terrains communaux agricoles au lieudit "*Vieux Tauves*", à COUTISSE - Réduction de la superficie suite à une vente intervenue (Collège communal du 3 mars 2023) ;
9. Compromis de vente sous seing privé du 28 mars 2023 - Vente d'un terrain à bâtir sis chaussée d'Anton, à ANDENNE, d'une superficie de 55 ares 2 centiares, pour le prix de 1.000.000 euros + 25.000 euros par logement supplémentaire autorisé et location d'un terrain agricole sis au même endroit, d'une superficie de 18 ares 83 centiares, pour une durée de 30 ans et moyennant un loyer annuel de base de 3.000 euros (Conseil communal du 30 janvier 2023) ;
10. Convention sous seing privé du 3 avril 2023 - Mise à disposition du gymnase de l'école communale de NAMECHE pour des cours de yoga, les lundis de 19 heures 30 à 20 heures 30, durant la période du 3 avril au 31 décembre 2023, moyennant paiement d'une indemnité d'occupation de 13 euros/heure (Collège communal du 31 mars 2023) ;
11. Convention sous seing privé du 14 avril 2023 - Mise à disposition de locaux sis rue Roger Dieudonné, numéro 4, à ANDENNE, pour la consultation des nourrissons, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et moyennant paiement d'un droit d'occupation de 150 euros/mois (Collège communal du 23 septembre 2023) ;
12. Convention sous seing privé du 24 avril 2023 - Prêt à usage gratuit d'un terrain communal sis au lieudit "*Bois de Troka*", à LANDENNE, d'une superficie de 4 hectares 89 centiares, pour une durée indéterminée (Collège communal du 21 avril 2023) ;
13. Convention sous seing privé du 10 mai 2023 - Prêt à usage gratuit et pour une durée indéterminée de terrains au lieudit "*Vieux Tauves*", à COUTISSE, d'une superficie de 75 ares (Collège communal du 28 avril 2023) ;
14. Acte avvenu à l'intervention de Monsieur André NAVEAU, Président du CAI de NAMUR, en date du 24 mai 2023 - Acquisition par la Ville d'ANDENNE d'une part indivise (1/4NP) dans un

terrain sis au lieudit "*Dessous Stud*", à ANDENNE, d'une superficie de 62 ares 60 centiares, pour le prix de 33.711,23 euros (Conseil communal du 24 avril 2023) ;

15. Convention sous seing privé du 30 mai 2023 - Permission de voirie pour le placement d'éléments d'isolation de 15 centimètres d'épaisseur sur le pignon de l'immeuble sis rue Pré des Dames, numéro 46, à ANDENNE, pour une durée indéterminée et à titre gratuit (Collège communal du 26 mai 2023) ;
16. Convention sous seing privé du 31 mai 2023 - Bail de chasse portant sur le territoire dit "*de la Campagne de Troka*", à LANDENNE, d'une superficie totale de 49 hectares 37 ares 12 centiares, jusqu'au 30 juin 2030 et moyennant paiement d'un loyer annuel de base de 600 euros (Collège communal du 26 mai 2023) ;
17. Convention sous seing privé du 6 juin 2023 - Organisation de stages de pêche aux étangs communaux sis au lieudit "*Kevret*", à COUTISSE dans le cadre de la plaine de vacances organisée par la Commune d'OHEY les 25 et 26 juillet 2023 et les 8 et 9 août 2023 ;
18. Convention sous seing privé du 7 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 24 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
19. Convention sous seing privé du 7 juin 2023 - Permission de voirie pour le placement d'éléments d'isolation de 15 centimètres d'épaisseur sur le pignon de l'immeuble sis rue Wouters, numéro 4, à ANDENNE, pour une durée indéterminée et à titre gratuit (Collège communal du 2 juin 2023) ;
20. Convention sous seing privé du 9 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 3 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
21. Convention sous seing privé du 13 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 23 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
22. Convention sous seing privé du 16 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 12 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
23. Convention sous seing privé du 16 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 18 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
24. Convention sous seing privé du 22 juin 2023 - Constitution d'une servitude pour le maintien d'une canalisation d'égouttage sur la propriété sise rue des Moissons, numéro 18, à SEILLES (Collège communal du 26 mai 2023) ;
25. Convention sous seing privé du 24 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 22 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
26. Convention sous seing privé du 24 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 26 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
27. Convention sous seing privé du 27 juin 2023 - Avenant à une convention de partenariat du 21 novembre 2022 relative à l'occupation d'un bâtiment sis rue Roger Dieudonné, numéro 4, à ANDENNE - Prolongation de la durée jusqu'au 20 novembre 2032 (Conseil communal du 24 juillet 2023) ;
28. Convention sous seing privé du 27 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 25 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 360 euros/an ;

29. Convention sous seing privé du 29 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 16 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 360 euros/an ;
30. Convention sous seing privé du 30 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 2 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 360 euros/an ;
31. Convention sous seing privé du 30 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 11 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 360 euros/an ;
32. Acte avvenu à l'intervention de Monsieur le Bourgmestre en date du 29 juin 2023 - Acquisition par la Ville d'ANDENNE d'un jardin de 2 ares 31 centiares au lieudit "*Cobêche*", à ANDENNE, pour le prix de 7.000 euros (Conseil communal du 27 février 2023) ;
33. Convention sous seing privé du 11 juillet 2023 - Compromis de vente par la Ville d'ANDENNE d'un terrain à bâtir sis rue de Velaine, à LANDENNE, d'une superficie de 59 ares 32 centiares, pour le prix de 352.500 euros (Conseil communal du 26 juin 2023) ;
34. Acte avvenu à l'intervention de Monsieur le Bourgmestre en date du 27 juillet 2023 - Cession gratuite à la Ville d'ANDENNE d'une voirie dénommée "*sentier aux Fraises*", à ANDENNE, d'une superficie mesurée de 5 ares 92 centiares (Conseil communal du 19 septembre 2022) ;
35. Convention sous seing privé du 28 août 2023 - Mise à disposition de locaux du bâtiment communal sis rue Adeline Henin, numéro 1, à ANDENNE, à compter du 28 août 2023 jusqu'à la fin des travaux d'aménagement de nouveaux locaux sis rue Adeline Henin, numéro 4, à ANDENNE (Collège communal du 14 juillet 2023) ;
36. Convention sous seing privé du 20 septembre 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 7 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
37. Convention sous seing privé du 20 juin 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 10 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 300 euros/an ;
38. Acte avvenu à l'intervention de Monsieur le Bourgmestre en date du 28 septembre 2023 - Vente par la Ville d'ANDENNE d'une bande de terrain de 46 centiares sise dans l'impasse de la rue Janson, à ANDENNE, pour le prix de 11.500 euros (Conseil communal du 19 novembre 2022) ;
39. Acte avvenu à l'intervention de Maître Matheo DEMAERSCHALK, Notaire à ANDENNE, en date du 12 octobre 2023 - Acquisition par la Ville d'ANDENNE de l'immeuble sis chaussée d'Anton, numéro 29, à ANDENNE, pour le prix de 260.000 euros (Conseil communal du 30 mai 2023) ;
40. Convention sous seing privé du 13 octobre 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 27 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 360 euros/an ;
41. Convention sous seing privé du 19 octobre 2023 - Autorisation annuelle d'occupation de l'emplacement n° 9 du parking de la rue Hanesse, à ANDENNE, pour le prix de 360 euros/an.

## **LOTISSEMENTS COMMUNAUX**

### Lotissement dit "*des Hautes Communes*" à VEZIN

Par arrêté du 12 mars 1970, un permis a été délivré à la S.I.A.E.E.R.N. pour le lotissement des terrains lui appartenant au lieudit "*Hautes Communes*", à VEZIN.

Par acte avvenu le 30 septembre 2004, la Ville d'ANDENNE a acquis de la S.I.A.E.E.R.N. un ensemble mesuré de 18 hectares 57 ares 10 centiares de terrains en l'endroit, pour le prix global de 371.420 euros.

Dans cet ensemble, deux lots du lotissement sont restés invendus et non bâtis.

Par acte avvenu le 6 janvier 2021, la Ville d'ANDENNE a vendu le lot numéro 74 de ce lotissement pour le prix de 56.000 euros (+/- 95 euros/m<sup>2</sup>).

Le lot numéro 73 reste disponible à la vente.

## **PARKING DE LA RUE HANESSE**

### Acquisition

Par acte avvenu le 10 septembre 2019, la Ville d'ANDENNE a acquis de la S.A. IMMINVEST et de Monsieur Etienne ROBERT deux parcelles en nature de jardin sises rue Hanesse, d'une superficie totale de 11 ares 66 centiares, pour le prix principal total de 100.000 euros.

A cet endroit, un parking a été aménagé comprenant 28 emplacements de stationnement, dont 2 PMR.

Compte tenu de l'entrée en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, de l'interdiction de stationner dans la rue du Condroz, le Conseil communal, en séance du 20 juin 2022, a adopté un cahier des charges relatif à la location des emplacements de parking en l'endroit, qui seront prioritairement réservés aux personnes domiciliées dans les rues du Condroz, Delcourt et Hanesse. Un seul emplacement pourra être octroyé par ménage.

Ce cahier des charges prévoit que les autorisations seront délivrées pour une durée de douze mois, moyennant paiement d'une indemnité d'occupation de 300 euros/an ou de 90 euros/trimestre.

En séance du 18 juillet 2022, le Conseil communal a modifié ce cahier des charges en étendant la priorité des emplacements aux habitants des rues des Polonais, d'Horseilles et de la place Charles Martel.

En séance du 17 octobre 2022, le Conseil communal a décidé de permettre aux habitants des rues précitées d'obtenir le cas échéant un second emplacement de parking en l'endroit et a décidé de supprimer les deux emplacements PMR de manière à les rendre accessibles à tout candidat qui en fera la demande.

En séance du 30 janvier 2023, le Conseil communal a modifié ce cahier des charges de manière à permettre aux services communaux de faire appel d'office à un service de dépannage aux frais, risques exclusifs du propriétaire du véhicule stationné illicitement ou sans autorisation.

Pour éviter le stationnement de véhicules non autorisés dans ce parking, l'ensemble des emplacements a été muni d'un arceau avec fermeture par cadenas.

Sur les 28 emplacements disponibles, 21 ont été attribués en 2023.

En 2022, l'occupation de ces emplacements de parking a généré une recette globale pour la Ville d'ANDENNE de 5.640 euros. En 2023, l'occupation de ces emplacements de parking a généré une recette globale pour la Ville d'ANDENNE de 6.420 euros.

## **3. Marchés publics**

La Direction juridique et territoriale/Marchés publics (DJT/MP) se compose de Monsieur Vincent BOURET, Juriste - Responsable des Marchés publics, et de Madame Julie DELHAISE, Collaboratrice.

Ces deux agents travaillent en étroite collaboration pour :

- 1/ gérer entièrement les marchés publics confiés à la DJT/MP (dossiers portés par ce service) ;
- 2/ encadrer au mieux les procédures de marchés publics portées par les différents services.

La DJT/MP a géré, en 2023, de nombreuses procédures de marchés publics, seule ou en appui aux autres services, dont notamment :

<b>Marché public ou groupe de marchés publics</b>	<b>Type (travaux – fournitures – services)</b>	<b>Mode de passation</b>	<b>Montant TVAC</b>	<b>Date d’attribution</b>
Captation et enregistrement des séances du Conseil communal de la Ville d’ANDENNE - Diffusion sur le web et mise en ligne sur la chaîne YouTube de la Ville d’ANDENNE pour les années 2023-2024	S	Procédure négociée sans publication préalable	28.000,00 euros	20 janvier 2023
Marché de prélèvement d'échantillons et essais dans le cadre d'un chantier de travaux de voirie route d'Anton à SCLAYN/BONNEVILLE	S	Procédure négociée sans publication préalable	10.696,40 euros	3 février 2023
Fourniture de matériel électrique en vue du remplacement de l'éclairage à la crèche de BONNEVILLE	F	Procédure négociée sans publication préalable	6.269,17 euros	24 mars 2023
Fourniture échelonnée de produits hydrocarbonés	F	Procédure négociée sans publication préalable	27.080,10 euros	31 mars 2023
Migration serveur mail consultant pour analyse et plan de migration	S	Centrale d’achats	4.925,18 euros	31 mars 2023
Réfection des voiries rues du Village et Paulus dans le cadre de l'assainissement rural de MAIZERET	S	In house	20.770,30 euros	10 février 2023

Marché de prélèvement d'échantillons et essais dans le cadre d'un chantier de travaux de voirie route d'Anton à SCLAYN/BONNEVILLE (dossier n°017-22-V)	S	Procédure négociée sans publication préalable	10.696,40 euros	3 février 2023
Fourniture de pièces pour le camion brosse immatriculé 1-DQO-354	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.353,98 euros	27 janvier 2023
Fourniture d'un boîtier de direction pour le véhicule scolaire immatriculé 1-CIG-992	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.368,99 euros	3 février 2023
Marché de services échelonnés pluriannuel (3 ans maximum: 1 an reconductible 2 fois) - Essais et analyses dans le cadre de travaux de voirie	S	Procédure négociée sans publication préalable	156.041,60 euros	30 juin 2023
Fourniture de papier A4 pour les différents services communaux	F	Centrale d'achats	16.915,80 euros	3 février 2023
Fourniture d'une camionnette pour la Direction des Services techniques	F	Procédure négociée sans publication préalable	25.956,02 euros	26 mai 2023
Réalisation d'un cadastre des voiries d'ANDENNE, de SEILLES, de COUTISSE et de certaines parties réduites d'autres villages de la commune d'ANDENNE	S	Procédure négociée sans publication préalable	10.890,00 euros	10 février 2023

Fourniture de terreau pour les fleurissements annuels (2023)	F	Procédure négociée sans publication préalable	4.064,51 euros	17 février 2023
Fourniture d'une lamello pour le Service Bâtiments	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.928,55 euros	3 février 2023
Fourniture échelonnée de matériel en béton	F	Procédure négociée sans publication préalable	25.410,00 euros	7 avril 2023
Mise en page et création graphique des Bulletins communaux – 2023-2024	S	Procédure négociée sans publication préalable	10.890,00 euros	24 février 2023
Hydro-ensemencement des trois nouveaux cimetières	S	Procédure négociée sans publication préalable	9.256,50 euros	10 février 2023
Désignation d'un bureau d'études pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	S	Procédure négociée sans publication préalable	96.013,50 euros	30 juin 2023
Fourniture de panneaux de signalisation	F	Procédure négociée sans publication préalable	8.385,66 euros	10 février 2023
Fourniture de diverses pièces nécessaires à la maintenance du camion brosse immatriculé 1-TCQ-362	F	Procédure négociée sans publication préalable	4.527,36 euros	10 février 2023
Fourniture de bollards en bois exotique et de potelets métalliques	F	Procédure négociée sans publication préalable	7.373,74 euros	10 février 2023
Fourniture d'une camionnette pour le Service Espaces verts	F	Procédure négociée sans publication préalable	27.576,11 euros	30 juin 2023
Acquisition d'un minibus pour le transport du personnel du Service Voiries	F	Procédure négociée sans publication préalable	40.785,29 euros	26 mai 2023



Réalisation de travaux forestiers dans le Bois des Heerlettes à ANDENNE et dans le Bois de Nauvelain à BONNEVILLE	S	Procédure négociée sans publication préalable	8.218,24 euros	31 mars 2023
Fourniture de ciment et béton à prise rapide	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.368,64 euros	24 février 2023
Impression du Bulletin communal de la VA 2023-2024	S	Procédure négociée sans publication préalable	30.909,60 euros	17 mars 2023
Fourniture de périodiques pour la Bibliothèque communale	F	Procédure négociée sans publication préalable	4.000,00 euros	17 février 2023
Fourniture de flexibles hydrauliques pour le véhicule de voirie immatriculé 1-FEE-137	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.678,94 euros	17 février 2023
Fourniture de bois de construction	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.842,80 euros	24 février 2023
Contrôle périodique des engins de levage (4 ans)	S	Procédure négociée sans publication préalable	13.376,16 euros	21 avril 2023
Dématérialisation des documents salariaux via mySIRH interfacé avec Persée	S	Procédure négociée sans publication préalable	1.737,92 euros	24 février 2023
Achat de sacs poubelles verts pour les cantonniers	F	Procédure négociée sans publication préalable	10.279,43 euros	24 février 2023
Prestations échelonnées pour la maintenance WEB de la Ville d'ANDENNE (Année 2023)	S	Procédure négociée sans publication préalable	5.000,00 euros	24 mars 2023
Fourniture de peintures routières	F	Procédure négociée sans publication préalable	10.170,05 euros	24 mars 2023

Fourniture échelonnée de gravier et de sable (6 mois)	F	Procédure négociée sans publication préalable	5.169,73 euros	10 mars 2023
Consultance pour la gestion des incidents IT des écoles	S	Procédure négociée sans publication préalable	4.800,00 euros	24 février 2023
Entretien et remplacement des garnitures des freins arrières du véhicule de voirie immatriculé 1-WRU-554	S	Procédure négociée sans publication préalable	2.719,51 euros	10 mars 2023
Sablage des éléments décoration pour le Service Espaces verts	S	Procédure négociée sans publication préalable	3.581,60 euros	10 mars 2023
Acquisition d'un logiciel de gestion de courriers	F	Procédure négociée sans publication préalable	52.075,20 euros	12 mai 2023
Fourniture échelonnée de béton frais préparé (6 mois)		Procédure négociée sans publication préalable	8.814,85 euros	17 mars 2023
Remplacement de la pompe hydraulique de transmission du véhicule de voirie "Holder" immatriculé 1-KGV-763	F	Procédure négociée sans publication préalable	13.247,36 euros	17 mars 2023
Location et prestations de sonorisation, éclairage et structures couvrantes/scéniques (6 lots)	F	Procédure négociée sans publication préalable	34.890,30 euros	26 mai 2023
Fourniture d'une camionnette pour le Service Garage	F	Procédure négociée sans publication préalable	52.393,00 euros	25 août 2023

Câblage et réseau au sein du bâtiment sis rue Charles Lapierre 29	T	Procédure négociée sans publication préalable	8.178,63 euros	31 mars 2023
Abonnement d'accès à une plateforme de communication pour les écoles communales d'ANDENNE I, II et III (4 ans)	S	Procédure négociée sans publication préalable	4.809,02 euros	17 mars 2023
Fourniture d'une batterie pour l'arrosage	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.324,12 euros	17 mars 2023
Fourniture et installation d'unité de sécurité "SALTO" (système d'ouverture de porte) au C.A.P.C.	F	Procédure négociée sans publication préalable	5.176,39 euros	24 mars 2023
Dératisation du territoire de la Ville d'ANDENNE (Campagne 2 <sup>ème</sup> semestre 2023)	S	Procédure négociée sans publication préalable	29.403,00 euros	28 juillet 2023
Travaux d'installation d'un nouveau volet à la buvette de NAMECHE	T	Procédure négociée sans publication préalable	3.627,45 euros	24 mars 2023
Mission de services pour les démolition d'immeubles sur la Commune d'ANDENNE	S	Procédure négociée sans publication préalable	6.171,00 euros	24 mars 2023
Prestations de gardiennage pour le marché de la Céramique d'ANDENNE	S	Procédure négociée sans publication préalable	3.170,20 euros	31 mars 2023

Fourniture de différentes pièces pour la réparation du système de freinage et de suspension du camion brosse immatriculé 1-DQO-354	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.910,59 euros	31 mars 2023
Fourniture de brûleurs (désherbage) pour le Service Voiries	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.355,08 euros	31 mars 2023
Fourniture d'un vérin électrique de bras de balais pour le véhicule GLUTTON immatriculé 1-UXZ-312	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.577,86 euros	7 avril 2023
Mise en page et création graphique de supports de communication de la Ville d'ANDENNE - 2023/2024	S	Procédure négociée sans publication préalable	8.470,00 euros	28 avril 2023
Impression de supports de communication de la Ville d'ANDENNE - 2023/2024	S	Procédure négociée sans publication préalable	19.360,00 euros	28 avril 2023
Fournitures classiques pour les écoles communales d'ANDENNE I, II et III	F	Procédure négociée sans publication préalable	40.000,00 euros	9 juin 2023
Fourniture de matériel de menuiserie	F	Procédure négociée sans publication préalable	9.127,07 euros	7 avril 2023
Mesurage, établissement des plans et recherches de limite de propriété - Etablissement de plans d'emprises éventuelles et bornage dans le cadre du projet : route industrielle	S	In house	2.127,50 euros	7 avril 2023

SEILLES - BAS-OHA: rues des Marais (pie), Reppe (pie), du Géron (pie), Wanhériffe (pie) et Bourie (pie) - Réfection de la voirie et création d'un chemin réservé - Convention IN HOUSE				
Achat de divers électroménagers pour la crèche de BONNEVILLE	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.854,00 euros	7 avril 2023
Reconstruction d'une passerelle cyclo piétonne sur les ruisseau du Samson et de Loysse - Mission complète, études et surveillance de travaux - Désignation d'un auteur de projet	S	Procédure négociée sans publication préalable	35.695,00 euros	6 octobre 2023
Réfection de la voirie et création d'un chemin réservé - Route industrielle SEILLES - BAS-OHA : rue des Marais (pie), Reppe (pie), Wanhériffe (pie) et Bourie (pie)	S	In house	247.265,04 euros	16 juin 2023
Fourniture de bottines de sécurité	F	Procédure négociée sans publication préalable	5.197,72 euros	21 avril 2023
Acquisition de commutateurs réseaux	F	Procédure négociée sans publication préalable	17.327,20 euros	5 mai 2023
Prestations de gardiennage pour la Fête de la Musique, les Fêtes de Wallonie et le Marché de Noël (3 lots) - Edition 2023	S	Procédure négociée sans publication préalable	11.142,65 euros	26 mai 2023

Mise en décharge de 2 multibox de 1.000 L et de 2 futs de 200 L de produits dangereux ainsi que la fourniture de 2 nouveaux multibox	S	Procédure négociée sans publication préalable	3.533,20 euros	14 avril 2023
Réparation de 2 vérins hydrauliques ainsi que le remplacement d'un vérin hydraulique pour le tracteur de voirie immatriculé 1-DEW-362	S	Procédure négociée sans publication préalable	1.793,74 euros	14 avril 2023
Acquisition de 7 PCs portables, de 7 écrans, de 7 stations d'accueil et de 7 sacs de transport	F	Centrale d'achats	8.247,92 euros	21 avril 2023
Acquisition de matériels de stockage et divers	F	Centrale d'achats	30.476,66 euros	21 avril 2023
Marché de prestations portant sur le service traiteur pour la Fête du Personnel de la Ville d'ANDENNE du 24 mai 2023	S	Procédure négociée sans publication préalable	10.740,80 euros	5 mai 2023
Fourniture et pose d'un système répulsif anti-pigeons sur le bâtiment "Le Phare"	F	Procédure négociée sans publication préalable	6.494,07 euros	21 avril 2023
Installations photovoltaïques de puissance inférieure ou égale à 10 kVA sur divers bâtiments tertiaires de la Ville d'ANDENNE	F	Procédure négociée sans publication préalable	169.828,72 euros	20 juillet 2023

Fourniture de matériaux nécessaires à l'aménagement de l'aire de dispersion du cimetière de PETIT-WARET	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.578,13 euros	12 mai 2023
Acquisition de petits matériels réseaux	F	Centrale d'achats	1.826,01 euros	5 mai 2023
Acquisition de matériels de stockage (NAS) pour le Service des Relations publiques	F	Centrale d'achats	1.426,99 euros	2 juin 2023
Fourniture de 47 loges columbarium pour le cimetière de LANDENNE et " <i>La Triche</i> "	F	Procédure négociée sans publication préalable	11.670,45 euros	15 septembre 2023
Fourniture de coffrets électriques pour le Service Bâtiments	F	Procédure négociée sans publication préalable	9.493,36 euros	2 juin 2023
Marché de prestations portant sur le service traiteur pour l'inauguration de la sculpture et l'exposition GELUCK (8 juin 2023)	S	Procédure négociée sans publication préalable	1.657,60 euros	26 mai 2023
Fourniture et placement de six pneus ainsi que la réalisation d'une géométrie sur le véhicule de voirie immatriculé 1-FEE-137	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.563,66 euros	26 mai 2023
Appel à projets de la FWB - Ecole de COUTISSE - Réalisation du dossier de candidature	S	Procédure négociée sans publication préalable	2.359,50 euros	26 mai 2023

Fourniture de barrières de sécurité et de socles en caoutchouc	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.956,70 euros	2 juin 2023
Acquisition de matériel informatique pour la Bibliothèque communale	F	Centrale d'achats	2.656,83 euros	9 juin 2023
Fourniture de pièces en vue de la réparation du système de balayage du véhicule UNIMOG du Service Voiries	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.910,47 euros	23 juin 2023
Formation sur la thématique de « <i>groupes de parole pour personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales</i> »	S	Procédure négociée sans publication préalable	2.500,00 euros	9 juin 2023
Fourniture de matériaux en vue de la création d'ossuaires	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.044,40 euros	16 septembre 2023
Acquisition de licences d'accès utilisateurs RDP	F	Centrale d'achats	8.912,26 euros	16 juin 2023
Acquisition d'un véhicule de type « <i>SUV</i> » pour le Service Voiries	F	Procédure négociée sans publication préalable	38.365,86 euros	1 <sup>er</sup> septembre 2023
Prestations techniques échelonnées relatives au traitement des déchets inertes non dangereux	S	Procédure négociée sans publication préalable	36.250,00 euros	8 septembre 2023
Fourniture d'un car scolaire	F	Procédure ouverte	195.000,00 euros	22 septembre 2023



Fourniture et placement de 4 pneus sur le véhicule de voirie immatriculé 1-WRU-554	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.200,00 euros	30 juin 2023
Fourniture de panneaux en MDF dans le cadre de la rénovation de l'école communale de SCLAYN	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.527,15 euros	7 juillet 2023
Migration serveur mail	S	Centrale d'achats	160.645,92 euros	28 juillet 2023
Fourniture de dalles pour les sols des classes maternelles dans le cadre de la rénovation de l'école communale de SCLAYN	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.703,87 euros	7 juillet 2023
Travaux de remplacement d'une roue défectueuse du groupe de ventilation situé au Phare	T	Procédure négociée sans publication préalable	10.395,67 euros	25 août 2023
Fourniture de pièces en vue de la réparation du pont avant du tracteur New-Holland du Service Voiries immatriculé 1-URG-523	F	Procédure négociée sans publication préalable	6.205,67 euros	7 juillet 2023
Transformation de l'ancienne maison communale de BONNEVILLE en école	S	In house	4.000,00 euros	7 juillet 2023
Fourniture d'une plaque vibrante unidirectionnelle	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.996,50 euros	20 juillet 2023

Fourniture de filtres et de diverses pièces en vue de la réalisation de l'entretien du véhicule Manitou du Service Voiries immatriculé 1-EYS-404	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.745,84 euros	14 juillet 2023
Fourniture de matériaux nécessaires à la réalisation de plafonds dans le cadre de la rénovation de l'école communale de BONNEVILLE	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.188,87 euros	14 juillet 2023
Fourniture de 108 cartons de papier Z pour les différents services communaux	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.452,57 euros	14 juillet 2023
Fourniture de vestes pour le personnel ouvrier	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.341,40 euros	14 juillet 2023
Fourniture d'éclairage dans le cadre de la rénovation de l'école communale de BONNEVILLE	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.485,59 euros	14 juillet 2023
Acquisition de 10 PCS portables, de 10 écrans, de 10 stations d'accueil, 10 claviers, 10 souris et 10 sacs de transport	F	Centrale d'achats	12.066,36 euros	14 juillet 2023
Fourniture de 10 chaises de bureaux pour les différents services communaux	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.843,50 euros	25 août 2023
Fourniture de peintures routières	F	Procédure négociée sans publication préalable	4.236,21 euros	20 juillet 2023

Acquisition d'un aspirateur électrique de déchets urbains	F	Procédure négociée sans publication préalable	29.055,73 euros	10 novembre 2023
Mission d'étude et mise en exécution des travaux d'entretien du terrain de foot de PETIT-WARET	S	In house	6.941,16 euros	4 août 2023
Fourniture de pièces nécessaires à l'entretien du véhicule GLUTTON du Service Voiries immatriculé 1-UXZ-312	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.480,70 euros	4 août 2023
Acquisition d'un serveur de monitoring	F	Centrale d'achats	4.372,67 euros	11 août 2023
Acquisition de stations d'accueil pour PC portables	F	Centrale d'achats	9.982,50 euros	11 août 2023
Installation photovoltaïque à la Maison des Solidarités	T	Procédure négociée sans publication préalable	36.368,97 euros	22 septembre 2023
Achat de 6 tables rabattables à roulettes à destination de la salle d'accueil de la Maison des Solidarités	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.496,14 euros	18 août 2023
Réparation d'un onduleur photovoltaïque du Phare	S	Procédure négociée sans publication préalable	1.540,48 euros	18 août 2023
Location de sanitaires pour les Fêtes de Wallonie	S	Procédure négociée sans publication préalable	5.997,97 euros	25 août 2023
Acquisition d'un ordinateur portable destiné au Directeur général	F	Centrale d'achats	1.450,67 euros	18 août 2023

Installation d'une caméra Promenade des Ours à ANDENNE	T	Procédure négociée sans publication préalable	9.372,99 euros	1 <sup>er</sup> septembre 2023
Prestations d'un dispositif de secours pour l'événement "Les Fêtes de Wallonie" - Edition 2023	S	Procédure négociée sans publication préalable	1.400,00 euros	1 <sup>er</sup> septembre 2023
Fourniture de matériaux de menuiserie dans le cadre de l'entretien du patrimoine immobilier communal	F	Procédure négociée sans publication préalable	6.364,53 euros	8 septembre 2023
Promotion des offres d'emploi sur le WEB	S	Procédure négociée sans publication préalable	4.840,00 euros	8 septembre 2023
Achat de 50 chaises pliantes pour la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.483,50 euros	8 septembre 2023
Mission d'étude et mise en exécution des travaux de pose de dugouts autour du terrain de football de PETIT-WARET	S	In house	9.047,46 euros	15 septembre 2023
Mise à jour du système anti-virus	F	Procédure négociée sans publication préalable	4.193,38 euros	15 septembre 2023
Fourniture de diverses bulbes pour le fleurissement de printemps	F	Procédure négociée sans publication préalable	6.625,00 euros	15 septembre 2023
Fourniture et plantation mécanisée de bulbes de crocus en vue du fleurissement du parc Dieudonné	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.356,10 euros	15 septembre 2023

Fourniture et plantation mécanisée de diverses bulbes en vue du fleurissement de la place Félix Moinil	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.201,66 euros	15 septembre 2023
Fourniture et mise en place d'une passerelle piéton rue des Pipiers à ANDENNE en vue de la mise à ciel ouvert du ruisseau d'Andenelle	F	Procédure négociée sans publication préalable	5.227,20 euros	22 septembre 2023
Création d'un local "Archives" à l'Hôtel de Ville	T	Procédure négociée sans publication préalable	6.872,80 euros	22 septembre 2023
Acquisition de licences Windows serveurs	F	Procédure négociée sans publication préalable	15.799,09 euros	6 octobre 2023
Fourniture sable de Lommel et béton à prise rapide	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.549,19 euros	22 septembre 2023
Désignation d'un architecte pour établir le dossier de permis de démolition de l'immeuble "MICHELET-TONNES" chaussée d'Anton 27 à ANDENNE	S	Procédure négociée sans publication préalable	1.512,50 euros	29 septembre 2023
Fourniture de pièces d'usure nécessaires à l'entretien du véhicule de voirie immatriculé 1-DQO-354	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.653,26 euros	22 septembre 2023
Fourniture d'une pompe à chaleur à l'école communale de COUTISSE	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.298,72 euros	29 septembre 2023
Travaux d'électricité à l'école communale de LANDENNE	T	Procédure négociée sans publication préalable	3.100,50 euros	29 septembre 2023

Fourniture de pièces nécessaires à la réparation du circuit de freinage pour le véhicule scolaire immatriculé 1-GMW-330	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.321,69 euros	6 octobre 2023
Fourniture et pose d'une porte RF en remplacement de la porte de la chaufferie à l'église de VILLE-EN-WARET,	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.321,69 euros	6 octobre 2023
Remplacement du compresseur de climatisation du véhicule "Holder" du Service Voiries immatriculé 1-KGV-763	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.960,83 euros	13 octobre 2023
Fourniture échelonnée de gravier et de sable (6 mois)	F	Procédure négociée sans publication préalable	6.091,87 euros	13 octobre 2023
Fourniture échelonnée de béton frais préparé (6 mois)	F	Procédure négociée sans publication préalable	8.349,00 euros	13 octobre 2023
Fourniture d'accessoires pour le mât d'éclairage dans le cadre de l'installation d'une caméra de surveillance à la Promenade des Ours	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.637,44 euros	13 octobre 2023
Abattage et démontage de sécurité de plusieurs arbres atteints par la chararose et présentant un danger pour la voie publique	S	Procédure négociée sans publication préalable	1.976,90 euros	13 octobre 2023

Fourniture et placement de quatre pneus pour le véhicule du Service Voiries immatriculé 1-DQO-354	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.235,46 euros	20 octobre 2023
Fourniture de diverses plantes en vue de la plantation de haies au Sentier 163 à COUTISSE	F	Procédure négociée sans publication préalable	3.065,24 euros	20 octobre 2023
Fourniture d'ampoules nécessaires au remplacement des ampoules défectueuses des guirlandes installées dans les villages de l'entité andennaise	F	Procédure négociée sans publication préalable	2.541,00 euros	20 octobre 2023
Fourniture de guirlandes lumineuses en vue du remplacement des guirlandes défectueuses du centre-ville	F	Procédure négociée sans publication préalable	6.199,19 euros	20 octobre 2023
Fourniture de pièces nécessaires au remplacement du bras de brosse de désherbage pour le véhicules du Service Voiries immatriculé 1-DQO-354		Procédure négociée sans publication préalable	2.010,74 euros	20 octobre 2023
Désignation d'un bureau d'architectes dans le cadre de la rénovation de la crèche de VEZIN-FONTEYNE (Plan Cigogne)	S	Procédure négociée sans publication préalable	19.299,50 euros	27 octobre 2023

Fourniture de diverses plantes en vue de leur distribution à l'occasion de "La journée de l'arbre"	F	Procédure négociée sans publication préalable	1.800,01 euros	27 octobre 2023
Fourniture de matériel informatique pour les écoles communales d'ANDENNE II et III - 4 lots	F	Centrale d'achats	9.303,44 euros	27 octobre 2023
Réfection du revêtement rue du Muguet/Poilsart à SEILLES	T	Procédure négociée sans publication préalable	18.353,58 euros	27 octobre 2023

Le Responsable des Marchés publics a également contrôlé la passation et/ou l'attribution de 94 marchés publics sur le budget ordinaire et 67 marchés publics sur le budget extraordinaire. Il s'agit de contrôler, lors de l'élaboration des cahiers spéciaux des charges et des rapports d'attribution, le respect de la loi, des arrêtés, circulaires et de la jurisprudence. Il est également amené à conseiller les Services communaux pour la bonne gestion de leurs marchés : timing, courriers, budgets, etc.

La DJT/MP veille à la bonne gestion des marchés publics par l'établissement d'une check-list, l'établissement d'échéanciers et une veille juridique auprès des différents services. A cet égard, une étroite concertation avec la Direction des Services techniques a été mise en place afin de mieux gérer les dossiers en amont (choix des procédures, options, remarques de la tutelle, etc.).

La DJT/MP assure depuis le début de l'année 2023 une veille juridique spécifique portant sur l'analyse de tous les arrêts du Conseil d'Etat en matière de marchés publics. Cela correspond, au stade actuel, à 148 arrêts. Cette plus-value permet d'éviter d'éventuels recours lors de l'attribution des marchés.

La DJT/MP est par ailleurs fort investie dans la problématique des terres polluées et de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation y relative. Une clause ad hoc a été établie en concertation avec la DST.

Vu son expertise en la matière, le Responsable des Marchés publics travaille en étroite collaboration avec la Directrice financière afin d'assurer la légalité de tous les actes posés par les instances communales dans le cadre de la gestion des marchés publics.

La législation doit être maîtrisée : il s'agit de la loi du 17 juin 2016 et de ses arrêtés d'exécution (arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et arrêté royal du 14 janvier 2013 - revu - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics). Cette législation nécessite un effort particulier en vue de modifier les pratiques, documents et processus de décision. Ce travail est actuellement en cours. Il y a également lieu de veiller à appliquer les différentes législations qui se chevauchent dans le temps.

Cette nouvelle législation implique l'ajournement des connaissances et des pratiques en cours ; le Responsable des Marchés publics informe les différents services concernés en vue d'intégrer ces modifications tant dans les documents que dans les pratiques des différents services. Cette nouvelle réglementation confirme encore une fois la complexification de la matière des marchés publics et la nécessité de prudence face à des opérateurs privés de mieux en mieux conseillés.

Le fonctionnement administratif a été modifié dès lors que l'envoi des dossiers à l'autorité de tutelle a évolué :

- envoi du dossier avant la décision de passation (tutelle officieuse) ;



- envoi du dossier après la décision d'attribution (tutelle officielle).

Le Responsable des Marchés publics participe activement au réseau des Marchés publics chapeauté par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

Les travaux de dactylographie, de mise en forme, de gestion des timings sont entièrement assurés par Madame Julie DELHAISE, Employée d'administration/Collaboratrice :

- présentation et création des points sur iA.Délib (Collège communal et Conseil communal) ;
- établissement des notes d'exécution (Collège communal et Conseil communal) ;
- confection des délibérations (Collège communal et Conseil communal) ;
- confection des courriers et des transmis internes ;
- rapport avec la tutelle (SPW Intérieur - Action sociale) ;
- vérification de la complétude des dossiers et timings ;
- mise à jour des répertoires (listings, tableaux Excel, etc.) ;
- mise à jour de la Chronique de Jurisprudence ;
- création d'articles sur Intranet (communication interne + marchés publics) ;
- classement - archives.

La DJT/MP est régulièrement sollicitée par d'autres communes pour obtenir assistance et conseil.

Dans le cadre du Plan Stratégique Transversal, la DJT/MP s'est vue attribuer la tâche de mettre en œuvre la Charte des Achats Publics Durables. Un plan d'actions a été validé par le Collège communal auquel les services font régulièrement rapport de l'état d'avancement de leurs projets. Au stade actuel, la DJT/MP doit veiller à ce que les services actualisent le tableau de bord.

La nouveauté depuis septembre 2023 est l'entrée en vigueur de l'obligation, tant pour les adjudicateurs que pour les opérateurs économiques, d'utiliser la plateforme e-Procurement pour les marchés publics par procédure négociée sans publication préalable (invitation à soumissionner et dépôt des offres). Actuellement, seuls les marchés d'une valeur supérieure à 30.000,00 euros HTVA sont concernés. Cette obligation sera très probablement étendue à tous les marchés d'une valeur supérieure à 3.000,00 euros HTVA dans le courant de l'année 2024.

## 4. Assurances

La gestion des dossiers « assurances » est opérée par Madame Justine NOËL, Juriste au sein de la Direction juridique et territoriale.

### **MARCHE PUBLIC 2022-2025 :**

En 2021, une procédure de marché public d'assurances, segmentée en lots distincts, a été initiée pour une période de quatre ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2025.

Ce marché public est structuré en sept lots distincts, couvrant respectivement les domaines suivants : patrimoine immobilier, véhicules, accidents du travail, responsabilité civile, accidents corporels et responsabilité civile scolaire, assurances tous risques, ainsi que l'assurance hospitalisation.

Autrement dit, dans le cadre du marché public en cours, les contrats suivants ont été établis :

#### Assurances accident du travail :

- Accident du travail (générale) - police 6.060.978
- Accident du travail (stagiaires) - police 6.574.962

Assurance hospitalisation - police 44.99.414

Assurance incendie – police 38.169.800

Assurances scolaires :

- Établissements d'enseignement – police 45.447.418
- Activités diverses organisées par le preneur d'assurance – police 45.447.437

Assurances véhicules :

- Omnium mission de service – police 010.624.068.001
- Charroi communal :

  1. Voitures (9 véhicules) - police 010.624.067.214
  2. Camionnettes (29 véhicules) - police 010.624.067.244
  3. Autobus (3 véhicules) – police 010.624.067.310
  4. Engins agricoles (14 véhicules) – police 010.624.067.317
  5. Camions sans traction (14 véhicules) – police 010.624.067.643

Assurances responsabilité civile/protection juridique :

- Responsabilité civile générale – police 010.730.562.512
- Responsabilité civile objective – police 010.730.565.431
- Responsabilité civile mandataires – police 010.730.565.412

Assurances tous risques :

- Tous risques bris de machines - police 45.447.32
- Tous risques chantier – police 45.460.542
- Tous risques matériel informatique et bureautique – police 45.447.320
- Tous risques œuvres situées à l'extérieur – police 45.447.337
- Tous risques œuvres situées à l'intérieur – police 45.447.331
- Tous risques podium mobile – police 45.447.329
- Assurance contre le vol : séjour et transports de fonds – police 45.447.315
- Tous risques - événements ponctuels organisés par la Ville :

Événements 2023 :

1. Fête de quartier de PEU D'EAU (3 juin 2023) - police 45.482.780
  2. Fêtes de Wallonie - polices 4.487.119 (bénévoles) et 45.487.049 (matériel)
  3. Marché de Noël (3<sup>ème</sup> week-end de décembre)
- Tous risques œuvres et collection du musée de la céramique – police UW21 BCPS01409

Enfin, à des fins de rappel, il est à noter que lors de la séance du 10 décembre 2021, le Collège communal a délibéré favorablement en ce qui concerne la prise en charge par la Ville des coûts afférents à l'assurance responsabilité civile professionnelle et à la protection juridique des Directeurs généraux, MM. GOSSIAUX (police 45.460.745) et TERWAGNE (police 45.460.749).

ETHIAS, AXA et EECKMAN se répartissent la gestion des contrats comme suit :

<b>ETHIAS</b>	<b>AXA</b>	<b>EECKMAN</b>
Accident du travail	RC	Tous risques (musée de la céramique)
Hospitalisation	Véhicules	
Incendie		
Scolaire		

Tous risques		
RC directeurs généraux		

## **SINISTRES**

### Nombre de sinistres :

Au niveau de la gestion quotidienne, on peut comptabiliser, pour 2023, les sinistres suivants :

#### Accident du travail :

- Personnel ouvrier : 11 sinistres (dont 3 accidents graves)
- Personnel employé : 6 sinistres
- Personnel enseignant : 1 sinistre
- Échevin : 1 sinistre

Assurance incendie : 5 sinistres

Assurance scolaire : 52 sinistres

#### Assurances véhicules :

- Omnium mission de service : 4 sinistres
- Charroi communal :
  1. Voitures : 2 sinistres
  2. Camionnettes : 5 sinistres
  3. Engins agricoles : 2 sinistres
  4. Autobus : 0 sinistre
  5. Camions sans traction : 1 sinistre

#### Assurances responsabilité civile :

- Responsabilité civile générale : 39 sinistres
- Protection juridique : 3 sinistres
- Recouvrement : 5 sinistres

#### Assurances tous risques :

- Tous risques chantier : 1 sinistre

A des fins de comparaison, en 2022, les chiffres étaient les suivants :

Accidents du travail : 10 sinistres

Assurance incendie : 10 sinistres

Assurance scolaire : 31 sinistres

#### Assurances véhicules :

- Omnium mission de service : 3 sinistres
- Charroi communal : 12 sinistres

#### Assurance responsabilité civile :

- Responsabilité civile générale : 43 sinistres
- Protection juridique : 2 sinistres
- Recouvrement : 5 sinistres

Assurances tous risques chantier : 3 sinistres

## Gestion

Lorsqu'un nouveau sinistre survient, outre la soumission d'une déclaration de sinistre à l'assureur, un accusé de réception est généralement envoyé au tiers victime ou à l'assuré.

De plus, chaque dossier sinistre est systématiquement suivi à l'aide d'un agenda spécifique, ce qui nous permet de maintenir un suivi rigoureux à intervalles de 15 jours. Cette méthode contribue à accélérer le processus de résolution des dossiers.

Enfin, dans les dossiers où la responsabilité de la Ville n'est pas engagée, nous prenons l'initiative d'envoyer un courrier de contestation au tiers concerné. Cette procédure nous permet de ne pas avoir à effectuer de déclaration de sinistre auprès de l'assureur, contribuant ainsi de manière positive à maintenir un faible taux de sinistralité pour la Ville.

Autrement dit, depuis l'entrée en service de Madame Justine NOËL, 1.162 courriers ont été envoyés par le Service des Assurances.

## **FACTURES**

Durant l'année 2023, les factures et notes de crédit suivantes ont été traitées :

### Assurances accident du travail :

- Employés (provision) : 40.808,25 euros
- Ouvriers (provision) : 109.246,20 euros
- Enseignants (provision) : 1.761,90 euros
- Moniteurs (provision) : 84 euros
- Mandataires (provision) : 3.202,50 euros
- Conseillers (provision) : 245,53 euros
- Stagiaires (provision) : 129,03 euros

### Assurance incendie :

- Prime de base : 33.388,13 euros
- Avenant 003 (ajout du risque rue de l'hôpital 8) : 516,99 euros
- Avenant 004 (ajout capital contenu rue Delcourt 4) : 4,80 euros
- Avenant 005 (ajout du risque rue Roger Dieudonné 4) : 33,10 euros
- Avenant 006 (augmentation de capital + panneaux solaires) : 55,65 euros
- Avenant 007 (rectifications) : note de crédit de 91,93 euros
- Avenant 008 (ajout du risque situé rue de Gotte 40) : 55,28 euros

### Assurances scolaires :

- Établissement d'enseignement : 1.917 euros
- Activités diverses organisées par le preneur d'assurance : 1.686,38 euros

### Assurances véhicules :

- Omnium mission de service : 3.866,98 euros
- Charroi communal : 30.571,28 euros

### Assurances responsabilité civile/protection juridique:

- Responsabilité civile générale (provision) : 84.164,90 euros
- Responsabilité civile objective : 1.078,58 euros
- Responsabilité civile mandataires : 1.450 euros
- Responsabilité civile DG et DGA : 509,12 euros, soit 254,56 euros/personne.

### Assurances tous risques :

- Tous risques bris de machines : 1.173,98 euros
- Tous risques chantier (provision) : 2.512,25 euros
- Tous risques matériel informatique et bureautique : 2.407,54 euros
- Tous risques œuvres situées à l'extérieur : 3.504,54 euros  
Avenant 003 (Le Chat de GELUCK) : 741,88 euros
- Tous risques œuvres situées à l'intérieur : 80,52 euros
- Tous risques podium mobile : 179,33 euros
- Assurance contre le vol – séjour et transports de fonds : 211,37 euros
- Tous risques - événements ponctuels organisés par la Ville :
  1. Fête de quartier de PEU D'EAU : 100,65 euros
  2. Fêtes de Wallonie : 254,29 euros
- Tous risques œuvres et collection du Musée de la Céramique : 2.095,28 euros

L'ensemble des factures et des notes de crédit fait l'objet d'une vérification et d'une validation par le Service des Assurances avant d'être transmis à la Direction des Services financiers en vue de leur règlement.

En ce qui concerne l'assurance accident du travail et l'assurance responsabilité civile, la régularisation sera réalisée l'année suivante en utilisant comme référence la masse salariale du personnel.

Pour l'assurance tous risques chantiers, la prime minimale est fixée à 2.500 euros. Elle est ajustée en fonction du nombre et du coût des chantiers effectués au cours de l'année.

### **COLLÈGE COMMUNAL**

En 2023, 112 notes ont été présentées au Collège communal, ainsi que 6 délibérations.

Sont notamment présentées au Collège communal :

- l'ouverture et la clôture des dossiers sinistres ;
- les propositions d'indemnisation amiable ;
- les factures/notes de crédit ;
- les modifications contractuelles ;
- les conclusions en accident du travail/maladies professionnelles ;
- des informations sur la sinistralité ;
- les évolutions dans le secteur des assurances (essentiellement sur les nouveaux produits envisagés par les compagnies d'assurances).

## 3. Affaires sociales

### 1. C.P.A.S. - Activités

#### **STRUCTURE DU C.P.A.S.**

##### Conseil de l'action sociale

Le Conseil de l'action sociale est composé de 11 membres désignés par le Conseil communal.

##### Présidente

- Madame Sandrine CRUSPIN Rue du Tienne, 18 - 5300 SCLAYN

##### Membres

- Christian BADOT Place Félix Moinnil, 337 - 5300 LANDENNE
- Yves CHARLIER Avenue Roi Albert, 139 E 3-5 - 5300 ANDENNE
- Mélissa PIERARD Rue Émile Godfrind, 79 1/1 - 5300 SEILLES
- Dylan DACHET Pré des Dames, 22 - 5300 ANDENNE
- Aurore DEBEYS Rue d'Horseilles, 51 - 5300 ANDENNE
- André HENROTAUX Rue de Villenval 108 - 5300 MAIZERET
- Pierre-Jean LEBLANC Rue Degotte, 43 - 5300 ANDENNE
- Vincent FURNELLE Rue Passepeau, 1 - 5300 ANDENNE
- Virginie STORDEUR Rue Hanesse, 42 - 5300 ANDENNE
- Isabelle MAGNÉE Rue de Perwez, 119 - 5300 ANDENNE

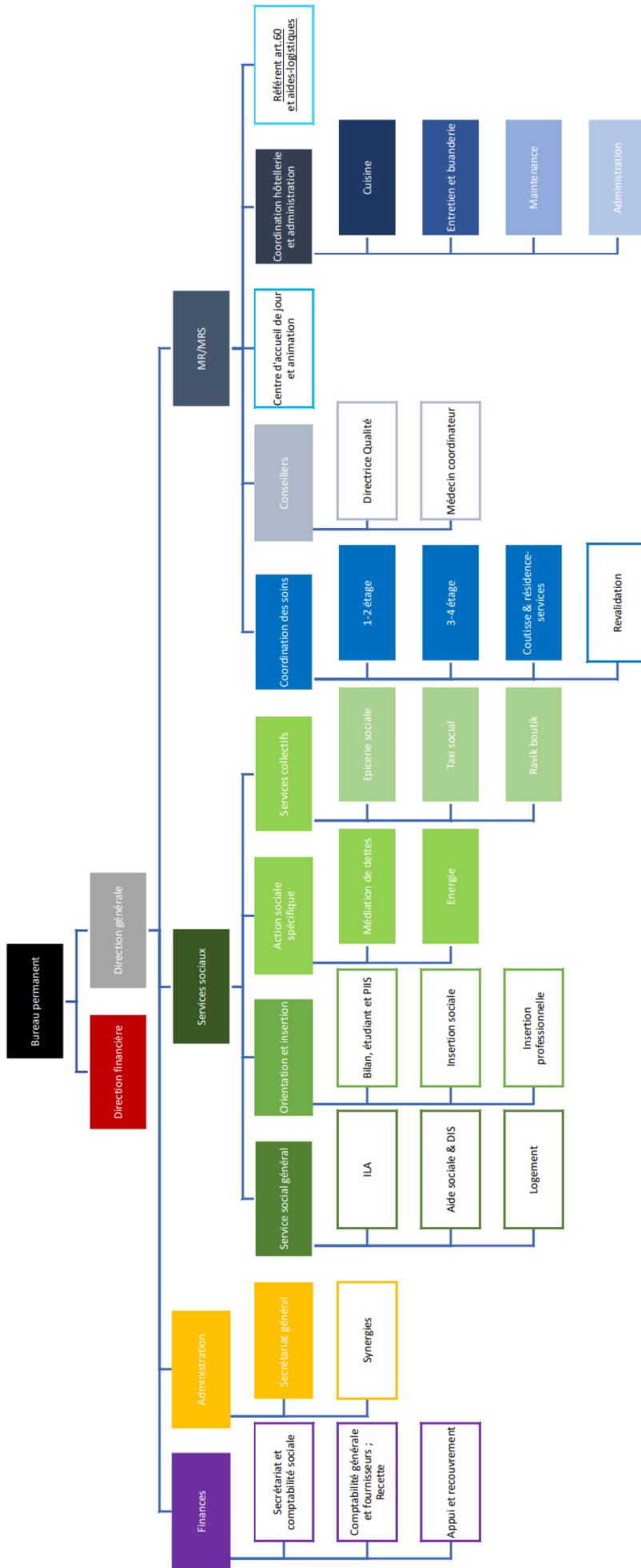
##### Bureau permanent

Le Bureau permanent est quant à lui composé de :

- Sandrine CRUSPIN, Présidente
- Christian BADOT
- Vincent FURNELLE
- Isabelle MAGNÉE

##### Organigramme des services

L'organigramme des services est arrêté comme suit depuis le 18 septembre 2023.



## LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Département social

### Le Service Social Général (S.S.G.)

Le Service Social Général a pour mission d'aider les personnes et les familles en difficulté à surmonter ou à améliorer les situations critiques dans lesquelles elles se trouvent.

Les aides financières constituent la majorité des demandes et concernent les besoins élémentaires de chaque individu : se nourrir, se loger, se chauffer, se soigner, assurer l'éducation des enfants, participer à la vie culturelle, sportive, associative, ...

Les interventions sont sollicitées en raison d'un déséquilibre manifeste entre les ressources et les charges à la suite de la perte de revenus, d'un divorce, de charges locatives devenues conséquentes, de soins de santé importants, ...

Elles s'inscrivent dans le but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Les travailleurs sociaux effectuent également d'autres tâches telles que la mise en place de guidances budgétaires, la recherche de logement ou de structure d'hébergement, la régularisation de situations problématiques en matière de sécurité sociale, ...

Complémentaire à ces aides diverses, le C.P.A.S. gère également des missions qui lui sont confiées par l'État Fédéral telles que l'application du Droit à l'Intégration Sociale (dont l'octroi du Revenu d'Intégration), l'aide sociale aux étrangers et demandeurs d'asile ainsi que les allocations chauffage du « *Fonds Social Chauffage* ».

Les entretiens d'aide se déroulent sur base de la prise d'un rendez-vous préalable afin d'optimiser les conditions de travail.

Toutefois, des permanences sont assurées les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h afin de recevoir la population qui franchit la porte du C.P.A.S. pour la première fois ou qui souhaite obtenir simplement des informations d'ordre général.

#### *Quelques chiffres*

*En octobre 2023, le nombre de personnes ayant perçu le RIS, ne fusse qu'un seul jour durant le mois, s'élevait à 469, répartis comme suit :*

- 18-25 ans : 200*
- 26-45 ans : 163*
- 46 ans et plus : 106*

### Le Service Orientation et Insertion (S.O.I.)

1. Conjointement aux interventions du Service Social Général, la mission principale des Agents d'insertion est d'offrir aux bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale une opportunité de (re)trouver un emploi et/ou d'acquérir des compétences spécifiques par le biais de formations qualifiantes en vue d'obtenir un travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une fusion est opérationnelle entre le projet Chrysalide (cofinancé par le FSE) et la Cellule insertion (propre au C.P.A.S.). Il est désormais structuré en 5 pôles :

- Bilan : l'objectif est de définir le projet professionnel et/ou de formation du bénéficiaire. La cellule bilan oriente alors vers le pôle qui conviendra le mieux à l'accompagnement du bénéficiaire.
- Suivis individuels : il s'agit d'un job coaching intensif en vue d'ouvrir un droit aux allocations d'insertion pour les 18-25 ans, en vue de trouver un emploi-formation.
- Collectif : il propose un accompagnement de 4 groupes par an, l'objectif est d'apporter un maximum d'outils en matière de recherche d'emploi, et de travailler leur savoir-être.



- Emploi : ce dernier a mis en place un accompagnement de 3 demi-journées pour les personnes souhaitant être engagées sous contrat art 60§7. Les animations permettent de clarifier les attentes liées à un poste et de soulever les éventuels freins, d'évaluer leur motivation et d'obtenir toutes les informations concernant la procédure administrative liée à la signature d'un contrat art60§7. L'objectif est que les personnes intègrent un poste et qu'elles puissent le tenir sur la longueur. Au terme de ces 3 matinées, les candidats ont la possibilité de « se tester » via le stage de maximum 2 mois. Les principaux utilisateurs sont la MR/MRS La Quiétude-Monjoie et la Ville d'ANDENNE.
- Insertion sociale. Afin de maximiser les chances de succès de l'intégration professionnelle, il est parfois nécessaire de passer par une phase d'insertion sociale, laquelle vise tant à redonner confiance en eux aux participants qu'à les sortir de leur isolement.

Depuis des années, les collaborations développées avec les différents services chargés de l'insertion socioprofessionnelle des personnes les moins formées ont permis d'offrir un suivi de qualité et un éventail de possibilités qui correspondent, dans la mesure du possible, au projet et potentialités propres à chaque bénéficiaire.

Les partenaires sont notamment présents au sein de la Maison de l'Emploi : le Service Emploi-Insertion socioprofessionnelle de la Ville, l'Agence Locale pour l'Emploi, la Mission Régionale de NAMUR mais également d'autres partenaires qui contribuent au suivi et à l'encadrement des bénéficiaires du RIS, comme la Régie des Quartiers, l'Envol, la Ressourcerie Namuroise, le COF, les Petits Riens, le Perron de l'ILON à NAMUR, le Centre CAMEC, les centres de formation, IFAPME, les écoles de Promotion Sociale, ...

#### *Quelques chiffres*

*Pour les actions menées du 1er janvier 2023 au 31 octobre 2023*

Dossiers suivis depuis le 1<sup>er</sup> janvier : 304

Nombre de dossiers clôturés : 111

Dont :

- Sortie emploi et art.60 : 47
- Déménagement : 28
- Ouverture d'un droit aux allocation de chômage ou d'insertion : 12
- Suppression RIS : 15
- Autres : 9

#### Service Énergie

Le Service Énergie a été mis en place en vertu de la loi visant à confier au C.P.A.S. la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Ce Service prend en charge toutes les menaces ou coupures effectives de gaz de ville et d'électricité, la gestion des réunions de la Commission Locale pour l'Énergie (CLE) ainsi que toute demande d'intervention financière destinée à apurer une dette énergétique. Ces aides sont automatiquement assorties d'une mesure de guidance pour le bénéficiaire.

Le suivi opéré est déterminé sur base de l'enquête sociale. Cela peut aller de la mise en place de comptes gérés, des demandes d'informations et d'aides introduites pour des démarches administratives à l'égard des fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution (choix de fournisseur, changement de fournisseur, statut de client protégé, déménagement, compréhension de factures, contestation de facture, négociation de plan d'apurement, explication de la procédure de placement de compteur à budget, ...).

De plus, une attestation prouvant le statut de client protégé et ouvrant le droit au tarif social est transmise à la demande de chaque bénéficiaire du revenu d'intégration, de chaque personne suivie dans le cadre d'une médiation de dettes et/ou d'une guidance budgétaire avec compte géré.

En outre, ce service est chargé de l'organisation des Commissions Locales pour l'Énergie. La plupart des situations trouvent cependant une solution avant la réunion de celle-ci.

*Quelques chiffres*

*Pour les actions menées du 1er janvier 2023 au 31 octobre 2023*

259 ménages dans le cadre de la prévention

46 ménages ayant bénéficié du fonds gaz-électricité

Ce service gère également le Plan d'action préventive en matière d'énergie (PAPE).

Le plan d'action préventive en matière d'énergie, tel que voulu par le Gouvernement wallon, est défini comme « *un ensemble d'actions qui visent à aider une population fragilisée à faire des économies d'énergie et ce faisant à réduire sa facture énergétique* ».

Ce projet est totalement subsidié par la Région wallonne.

L'objectif principal du projet du Service Guidance Énergétique est de sensibiliser et d'informer la population andennaise sur les grands principes d'économies d'énergie et sur les moyens d'action pour réduire les consommations et ce, dans un premier temps, sans devoir consentir un investissement financier important de la part ni du propriétaire, ni du locataire, simplement en donnant des conseils faciles à mettre en œuvre pour une utilisation efficace et efficiente des installations et appareils existants.

Une attention toute particulière est apportée à la qualité du logement et aux possibilités de l'améliorer d'un point de vue énergétique.

Il est à noter que le service :

- accueille, depuis avril 2014, un « *tuteur en énergie* », subsidié par la Région wallonne et affecté principalement au plan d'action préventive en matière d'énergie ;
- accueille un agent « *tuteur eau et énergie* » suite à l'appel à projets du même nom lancé par la Région wallonne suite aux inondations de juillet 2021 ;
- peut compter sur la collaboration des Logis Andennais et de la Régie des Quartiers dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions de prévention.

Depuis quelques années, le Service Guidance Énergétique propose son aide aux citoyens rencontrant des difficultés à relever leurs index d'électricité et de gaz ainsi qu'aux personnes disposant d'un compteur à budget.

Informations complémentaires : 085/84.94.08.

Service de Médiation de Dettes

Ce service est constitué de deux médiateurs de dettes, chacun ayant suivi une formation spécifique.

De plus, le Conseil de l'Action Sociale a signé une convention avec un avocat ayant suivi cette même formation en vue d'encadrer les activités du Service et ce, en vertu des dispositions régionales relatives à l'agrément des Services de Médiation de Dettes.

Le Service de Médiation de Dettes s'investit également dans la prévention du surendettement au travers d'un projet subsidié par la Région wallonne, appelé Groupe d'Appui de Prévention du Surendettement.

Ce subside permet d'organiser des séances d'information sur le budget familial et sur les moyens de réduire les dépenses au quotidien. Sont notamment abordés la création et la gestion d'un budget familial, la consommation, les pièges des grands magasins et de la publicité, l'énergie, l'eau, l'alimentation, le logement, la santé, ...

Des collaborations ont été mises en place avec des Services implantés sur la commune.

### *Quelques chiffres*

*Pour les actions menées du 1er janvier 2023 au 31 octobre 2023*

118 dossiers de médiation de dettes en cours

- 69 en procédure amiable
- 49 en règlement collectif de dettes

## **Autres actions sociales**

### Logements

Le C.P.A.S. gère actuellement sept appartements destinés à accueillir des personnes et familles qui connaissent une situation précaire en matière de logement.

Ils ont été rénovés et aménagés grâce à des subsides de l'administration régionale.

Trois appartements dits « *d'urgence* », situés au 22 rue de l'Hôpital, sont plus adaptés pour l'hébergement des familles ou isolés avec deux enfants maximum. La durée maximale d'occupation est de 6 mois.

Trois autres dits « *de transit* » situés au 232 de l'avenue Roi Albert, s'adressent davantage aux familles nombreuses.

Enfin, le dernier, de transit également et mis en location dernièrement, est situé au numéro 3 de la rue Hanesse et destiné aux personnes isolées ou famille avec deux enfants maximum.

La durée maximale d'occupation est de 12 mois.

Le montant du loyer est fixé à 20% des revenus, hors allocations familiales et pensions alimentaires des enfants.

### Épicerie sociale « *Le Lien* »

Depuis des années, le C.P.A.S. distribue des vivres provenant du Fonds Européen d'Aide aux Démunis. Dans la continuité du constat que les quantités livrées diminuaient de plus en plus et de la nécessité d'augmenter les quantités en offrant aussi des produits frais, la surface du RDC du bâtiment situé 40 rue du Pont à ANDENNE acquis il y a des années, a été aménagée pour en faire une épicerie.

Suite à divers contacts avec les grandes surfaces andennaises et certains commerces locaux, un processus de récupération des invendus a été organisé et fonctionne depuis mars de cette année.

Actuellement, les magasins CARREFOUR MARKET, ALDI, COLRUYT et la boulangerie LOUISE nous donnent leurs invendus du mardi au vendredi. Un récent partenariat avec FOURNIPAC soutient également la demande.

Nous complétons aussi l'offre de produits par une livraison hebdomadaire de vivres du Resto du Cœur, des colis retirés auprès de l'A.S.B.L. « *Vivres* » à NAMUR et de la Banque Alimentaire ainsi que des légumes de la criée de MALINES livrés par la Province de NAMUR 2 fois par mois.

L'épicerie n'est pas ouverte à tout public mais destinée aux bénéficiaires du C.P.A.S., sur base de critères de revenus (seuil de pauvreté) ou d'une situation financière particulièrement précaire. Chaque ménage peut se présenter une fois par mois.

Cette collaboration conjointe entre les secteurs commercial, associatif et les pouvoirs locaux, provinciaux et fédéraux (FEAD) permet d'offrir des denrées de qualité, en quantité importante et réduit ainsi le poste « *alimentation* » des budgets des familles ou personnes défavorisées de la commune.

### *Quelques chiffres*

*Pour les actions menées du 1er janvier 2023 au 31 octobre 2023*

La moyenne mensuelle des bénéficiaires est de 491 personnes.

### Aide aux familles et aux personnes âgées

Afin de concrétiser sa politique de maintien au foyer des personnes âgées et d'apporter aux familles du Grand ANDENNE en difficulté une aide efficace dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes au sein de leur famille, le C.P.A.S. a signé des conventions avec trois services agréés :

- l'A.S.B.L. Aide et Soins à Domicile en Province de NAMUR, avenue de la Dame 93 à 5100 JAMBES ;
- le Service Provincial d'Aide Familiale de NAMUR, rue de Maredsous, 10 à 5537 DENEË ;
- l'A.S.B.L. Centrale des Services à Domicile, rue de France 35 à 5600 PHILIPPEVILLE.

Pour bénéficier de ce service, il suffit d'en faire la demande directement à l'une des A.S.B.L. Conventionnées.

#### *Quelques chiffres*

*Pour les actions menées en 2022 (statistiques 2023 pas encore disponibles)*

Le C.P.A.S. est intervenu financièrement pour 28.300 heures en 2022.

### Le magasin « Ravik-Boutik »

En décembre 2014, un magasin « Ravik Boutik » a vu le jour à ANDENNE, rue du Pont, grâce à la collaboration du C.P.A.S et de la Ressourcerie Namuroise.

Une convention a été conclue et renouvelée afin de proposer des articles « *Made in récup* ». Tous les objets présentés à la vente ont été pris en charge par le service de collecte des encombrants de la Ressourcerie Namuroise puis remis en parfait état dans son centre de tri ou par ses partenaires. Les produits vendus sont des biens d'équipement de la maison : du mobilier pour toutes les pièces (living, chambre, salle de bains), de la déco, de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, des livres, des articles de loisirs et de nurserie, des jeux et jouets, ainsi que de l'électroménager, des vélos. La Ravik Boutik dispose également d'un coin bricolage et d'une sélection vintage.

Par cette convention, les parties contractantes s'engagent à évaluer les plus-values économiques, sociales et environnementales réalisées par chacune des parties afin de se positionner quant à une prorogation du partenariat.

Nonobstant l'intérêt de ce projet pour la « Ressourcerie Namuroise », qui trouve l'occasion de couvrir totalement la filière réemploi (Collecte – Fabrik – Boutik), les conditions conventionnelles paraissent également favorables au C.P.A.S. dans la mesure où elles apportent l'expérience et le know-how d'un opérateur reconnu tout en plafonnant les dépenses à charge du C.P.A.S. dans les balises financières des exercices précédents.

Horaire : le mardi de 14h à 18h - du mercredi au samedi de 10h à 18h

### Taxi social

Deux taxis sillonnent la région afin de permettre aux personnes âgées de maintenir leur mobilité.

Les réservations sont effectuées le matin, via un numéro de téléphone unique. Des conditions de non mobilité physique, certifiées par certificat médical, sont indispensables pour bénéficier dudit service.

Grâce à nos partenaires (Croix-rouge, notamment), il est parfois possible de proposer un service de taxi social le week-end et en soirée lors de manifestations culturelles.

#### *Quelques chiffres*

*Pour les actions menées du 1er janvier 2023 au 31 octobre 2023*

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 octobre 2023, 2.442 trajets ont été effectués, majoritairement (54%) pour des rendez-vous liés à la santé.

### Initiatives Locales d'Accueil (ILA)

Depuis 2017, le C.P.A.S. s'est inscrit dans la logique d'ouverture de places « ILA ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, trois logements, pour un total de 11 places, sont gérées.

La majorité des désignations FEDASIL concerne une transition vers l'aide sociale de par l'obtention du statut de réfugié, avec des délais très courts pour quitter la structure.

Le travail d'accompagnement est important. En effet, outre la recherche d'un logement, le suivi apporté couvre des aspects des plus larges : social, administratif, psychosocial, scolaire, linguistique, médical, ... Il n'est pas rare de voir apparaître très rapidement des pathologies diverses et handicapantes nécessitant soins et traitements à organiser.

### Maison de repos (et de soins)

Notre institution organise la maison de repos « *La Quiétude – Monjoie* ». Cet établissement a une capacité d'hébergement de 140 lits dont 90 en maison de repos et de soins et 50 en maison de repos traditionnelle.

Ce home a une capacité d'hébergement de 140 lits.

Les soins sont assurés par des infirmières en chef accompagnées d'infirmières et d'aides familiales/seniors. De plus, des paramédicaux (kinésithérapeutes, ergothérapeute, éducatrice, logopèdes et référent démence) sont également attachés à cette section.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, les tarifs seront les suivants :

	Site « <i>La Quiétude</i> »	Site « <i>Monjoie</i> »
Chambre individuelle	54,83 €	49,12 €
Chambre commune	48,46 €	41,82 €

Une infirmière sociale, Madame Caroline BERTRAND, travaille au sein de la maison de repos et s'occupe des admissions au home, au Centre de Jour et à la résidence-services. Elle est également disponible pour les résidents et réalise les enquêtes sociales destinées à la fixation de la part contributive des bénéficiaires des repas chauds servis à domicile.

Elle peut être contactée par téléphone au numéro 085/84.94.34 ou à l'adresse électronique [caroline.bertrand@cpas-andenne.be](mailto:caroline.bertrand@cpas-andenne.be).

### Loisirs

Ils n'ont pas été oubliés : de la gymnastique douce, des jeux de mémoire, des travaux manuels, des ateliers culinaires, des ateliers de jardinage, ... rencontrent un vif succès. Le pôle animation a été renforcé en 2023 afin d'améliorer la dynamique au sein de l'établissement.

### Résidence-services « *Le Pré Fleuri* »

La résidence-services « *Le Pré Fleuri* » a ouvert ses portes le 3 septembre 2018. Elle est située à COUTISSE et dispose de 15 logements privatifs pour une ou deux personnes. A l'heure d'écrire ces lignes, il ne reste qu'un seul appartement de disponible.

La résidence-services est en lien fonctionnel avec le site « *Monjoie* » du home « *La Quiétude – Monjoie* » géré par le C.P.A.S.

Le prix du loyer s'élève à 870,70 € par mois. Peuvent être fournis aux locataires des services annexes payants, tels que des repas, l'entretien des appartements privatifs, les services de buanderie.

### Centre d'Accueil de jour

Le Centre d'Accueil de Jour est situé au rez-de-chaussée du site « *La Quiétude* ».

L'accueil de jour, structure intermédiaire entre le domicile et la maison de repos, permet, tout en maintenant la personne âgée dans son cadre habituel de vie, d'alléger en toute confiance la prise en charge de la famille, de rompre l'isolement et de lui offrir

- un service d'hôtellerie adapté au régime imposé ;
- un service de nursing ;

- des animations (ergothérapie) en totale symbiose avec celles destinées aux pensionnaires du site « *La Quiétude* ».

*Quelques chiffres*

*Pour les actions menées en 2022 (statistiques 2023 pas encore disponibles)*

1.017 journées de fréquentation ont été comptabilisées.

Repas chauds à domicile

Depuis novembre 1978, le Service des Repas à Domicile assure la livraison de repas chauds tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés.

Les repas remis, à domicile entre 11h et 13h, comprennent un potage, de la viande ou du poisson, des légumes, des pommes de terre et un dessert. Les régimes sans sel, pour diabétiques, etc, ... sont tous respectés.

Le prix du repas varie de 5,33 € à 9,89 € selon les ressources de la personne bénéficiaire.

Ce service s'adresse en particulier à des personnes de plus de 60 ans ne pouvant plus assurer personnellement la confection d'un repas chaud à midi et contribue ainsi au maintien à domicile de personnes âgées. En conséquence, il est fortement lié à l'état de santé des bénéficiaires et à l'évolution de celui-ci.

*Quelques chiffres*

Entre janvier et octobre 2023, 21.970 repas ont été livrés.

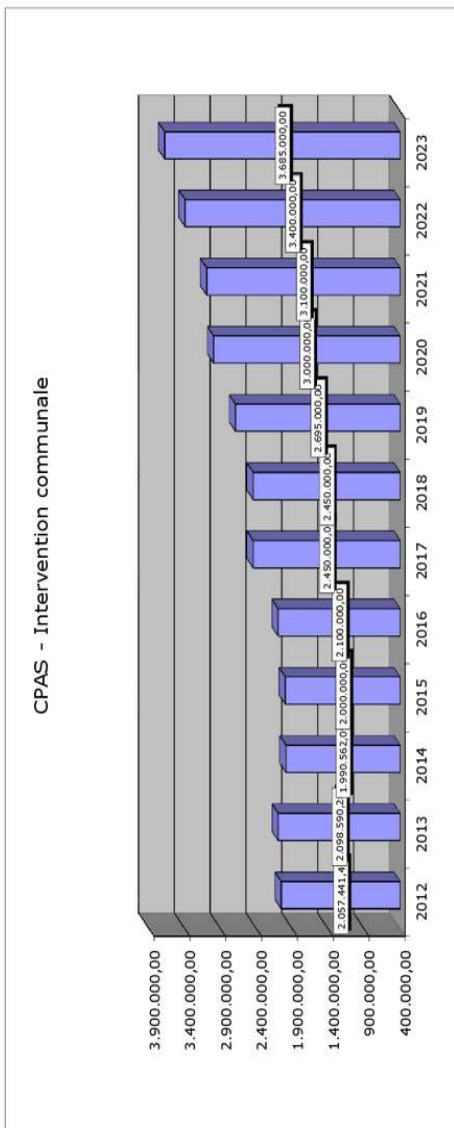
En octobre 2023, 118 personnes ont commandé 2.574 repas à domicile. Par comparaison, en août 2022, 144 personnes ont commandé 3.033 repas. Dès lors, si le nombre de bénéficiaires a diminué, le nombre moyen de repas commandés par chaque utilisateur est de 21 (cette moyenne reste, quant à elle, stable).

## 2. C.P.A.S. - Dotation

CPAS

Année	Montant
2013	2.057.441,45
2013	2.096.590,28
2014	1.990.562,09
2015	2.000.000,00
2016	2.100.000,00
2017	2.450.000,00
2018	2.450.000,00
2019	2.695.000,00
2020	3.000.000,00
2021	3.100.000,00
2022	3.400.000,00
2023	3.685.000,00

Unité monétaire = Euros



Article budgétaire 831/435-01  
Compte particulier 002114001

### 3. Services de Cohésion sociale

#### INTRODUCTION

Les services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE, composés d'équipes pluridisciplinaires, œuvrent, au quotidien, à l'accompagnement individualisé des personnes et au développement de projets à dimension plus collective visant à créer une cohésion indispensable entre les individus.

Les services de Cohésion sociale évoluent au sein de quatre antennes :

- la Maison des Solidarités,
- la Maison de la Convivialité de SEILLES,
- la Maison de Quartier d'ANDENNE,
- la Maison de Quartier de PEU D'EAU.

Ces services comportent de multiples facettes et des modes de financement diversifiés afin de répondre aux nombreux enjeux permettant à chacun de bénéficier de ses droits fondamentaux, ainsi que lutter contre toute forme d'exclusion ou de précarisation :

- Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) - SPW Intérieur et Action sociale
- Le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) – SPF Intérieur
- L'agrément « *Service spécialisé Assuétudes* » - SPW Familles Santé Handicap - AVIQ
- La subvention « *Initiatives Locales d'Intégration* » (ILI) – SPW Intérieur et Action sociale
- Le Fonds AMIF (Asile, Migration et Intégration) - Union Européenne
- Le Relais Social Urbain Namurois
- Les points APE – SPW Emploi et Formation
- Divers appels à projets.

Les services de Cohésion sociale travaillent en étroite collaboration avec un réseau de partenaires locaux ainsi que différentes A.S.B.L. apportant un soutien méthodologique, logistique ou financier.

Par leurs actions, les services de Cohésion sociale identifient les besoins de la population et/ou les difficultés rencontrées, veillent ensuite à concevoir et développer des projets au regard de ces besoins. Ces projets sont développés dans des domaines divers, tels que les assuétudes, le mal-être, la solitude, la santé mentale, les fragilités sociales et économiques, les difficultés d'écriture et de lecture ; au bénéfice de publics variés : enfants, jeunes, adolescents, adultes.

Les services de Cohésion sociale assurent :

- Le Service d'Assistance, de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale (SAGEISS) consacré, entre autres, à la question des assuétudes et des violences conjugales et intra-familiales ;
- Le Relais Santé (RESA) ;
- Le service du Logement ;
- Les Maisons de Quartier
  - La Maison de la Convivialité de SEILLES ;
  - La Maison de Quartier de PEU D'EAU ;
  - La Maison de Quartier d'ANDENNE ;
- L'Espace Public Numérique (EPN) ;
- Le projet interculturel « *Parents du monde* » et le service Français Langue Etrangère (FLE) ;
- L'Ecole des Devoirs ;
- Le Conseil communal des Enfants ;
- La cellule Citoyenneté.

L'ensemble des agents des services de Cohésion sociale participe au dispositif « **Andenne Solidarités** » déclenché lors d'événements de crise.



Le SAGEISS et le RESA participent spécifiquement à ces trois autres dispositifs :

- La salle d'accueil ;
- Le Plan Hiver ;
- Le Plan Grandes Chaleurs.

Madame Carole LAPORTE assurait la coordination de ces multiples services, tandis que Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du C.P.A.S. en charge des Affaires sociales, assure la représentation des services et de leurs actions sur le plan politique.

### **3.1 SAGEISS**

(Service d'Assistance, de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale)

#### a) Cadre institutionnel

Service d'Assistance, de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale (SAGEISS)

Rue de la Papeterie, 3

5300 – ANDENNE

Tél. : 085/84.95.67

sageiss@ac.andenne.be

#### Pouvoirs subsidants / Mandats du service

Le SAGEISS, subventionné par deux pouvoirs publics, est amené à rencontrer différentes missions.

Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention subventionné par le Service public fédéral Intérieur, le SAGEISS est mandaté pour travailler à la diminution des nuisances publiques liées à l'usage de drogues ainsi que prévenir, détecter et limiter la violence intrafamiliale et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SAGEISS a reçu l'agrément « *service spécialisé assuétudes* » du Service Public Wallonie, Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Les missions du SAGEISS sont, dans ce contexte, l'accueil et l'information, la prise en charge psycho-médico-sociale et la réduction des risques inhérents aux assuétudes.

Ces différentes missions complètent une offre de services sur le territoire desservi et viennent ainsi répondre à une demande croissante observée par différents opérateurs locaux. L'équipe du SAGEISS est donc amenée à diversifier ses actions et modes d'intervention pour rencontrer au mieux ces différents objectifs.

Les services proposés à la population andennaise sont :

- Un accompagnement social, psychologique et/ou médical de la personne dépendante et/ou de son entourage ;
- Une orientation et/ou réorientation vers des services spécialisés ;
- Des permanences d'accueil inconditionnel toute l'année et renforcées durant la période hivernale ;
- Des actions de réduction des risques liés à la consommation, en milieu festif et en travail de rue, dit de « *proximité* » ;
- Une information à la population concernant les assuétudes et/ou les IST ;
- Un accompagnement individuel social et/ou psychologique des personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ;
- L'organisation de la plateforme locale de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, avec le PCS ;
- Un travail favorisant un accès à la santé et à un accompagnement social pour les personnes en situation de grande précarité.

### Composition de l'équipe

L'équipe du SAGEISS est composée de :

- 1 ETP Agent administratif/Intervenant social ;
- 1 ETP Educateur spécialisé ;
- 1 ETP Assistant social ;
- 4/5 ETP Psychologue ;
- ½ Psychologue ;
- 1 ETP Psychologue (Renfort COVID-19 – AVIQ).

### Fonctionnaire de Prévention/Evaluateur Interne

Au sein du dispositif « *Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention* » octroyé par le Service Public Fédéral Intérieur à la Ville d'ANDENNE, une personne doit revêtir les compétences de Fonctionnaire de Prévention et d'Evaluateur Interne.

Le Fonctionnaire de Prévention a pour mission le développement et la mise en œuvre d'une politique locale de prévention, à partir du Diagnostic Local de Sécurité. Il favorise et coordonne la mise en place d'un travail impliquant les services communaux concernés. Il encourage toutes formes de collaboration entre les différents acteurs et veille à la diffusion de l'information concernant le service de prévention auprès de la population et des acteurs locaux.

L'Evaluateur interne, quant à lui, est responsable de l'évaluation permanente des différents projets du Service de Prévention. Il recueille des données pertinentes pour chacune des actions entreprises et est responsable de leur analyse. Il réalise par ailleurs les rapports d'évaluation adressés au SPF Intérieur au 31 mars de chaque année.

Le Fonctionnaire de Prévention, dans sa mission de développer et pérenniser des partenariats, a œuvré à rétablir des contacts réguliers entre la Zone de Police des Arches et les services sociaux. L'approche préventive et l'approche policière sont complémentaires, dans le respect des compétences de chacun.

Dégager une politique de prévention et de sécurité cohérente nécessite une analyse approfondie de la réalité de terrain. Dès lors, l'établissement d'un diagnostic local de sécurité apparaît incontournable en prémisses de la réalisation d'une stratégie efficace. Cet outil permet d'élaborer une politique criminelle efficace sur base de données probantes et valides et non sur des ressentis ou des croyances. Une analyse systémique sur base de connaissances multidisciplinaires permet d'obtenir une analyse des causes, des interactions entre les phénomènes et les conséquences des faits de délinquance à l'échelle locale.

Divers objectifs sont généralement poursuivis dans le cadre d'un DLS :

- Implication des divers partenaires ;
- Amélioration de la connaissance des phénomènes locaux ;
- Identification et évaluation des ressources et moyens ;
- Détermination des priorités ;
- Information à la population et légitimation des projets auprès des autorités communales ;
- Réalisation d'une évaluation.

Ce diagnostic est décomposé en deux parties : la première offre une vision holistique de la Ville avec des axes démographiques, socio-économiques, politiques sur base de données quantitatives objectives. La seconde synthétise les discours provenant de divers professionnels afin d'établir des actions correspondant aux attentes les plus proches du terrain. L'analyse statistique a été actualisée au premier trimestre 2023. Concernant la partie qualitative, un agent a rencontré les services suivants à partir d'août 2022 : SAPV, ANDENN'AMO, Maison de la Convivialité, Logis andennais, la direction de la prison d'ANDENNE, le Service de santé mentale, l'O.N.E., l'Agence locale pour l'emploi, la Direction des Services techniques.

Pour ce faire, une relation de confiance doit se construire durablement. Différentes réunions ont eu lieu, tant pour le développement d'une CSIL-R, « *Cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme* », que pour l'approche des assuétudes tels que la réduction des risques et la création d'un module « *sécurité routière* » à destination des intervenants sociaux qui œuvreront en milieux festifs.

#### Horaire du service

Lors d'une année civile « *classique* », du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre, le SAGEISS est ouvert 5 jours sur 7 et offre habituellement 5 plages horaires de permanence « *salle d'accueil* » (SDA). En 2023, l'horaire du service se décline de la façon suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h15	Réunion d'équipe	SDA	SDA	SDA	SDA
10h00					
11h00					
12h00					
13h00	SDA				
14h00		Plan Hiver	Plan Hiver	Plan Hiver	Plan Hiver
15h00					
16h00					
17h00		Fermeture des services			
18h00					

Une permanence sur rendez-vous est organisée le lundi jusqu'à 19h. Cet horaire spécifique a pour objectif de permettre aux usagers en situation professionnelle de profiter des services offerts par le SAGEISS.

Depuis 2022, les plages horaires de la salle d'accueil ont été élargies suite à l'obtention de l'appel à projets « *Accueil de jour* » afin de respecter les conditions d'éligibilité. Une plage horaire a également été ajoutée le mercredi afin d'assurer une ouverture quotidienne et offrir une continuité avec l'horaire du Plan Hiver. Ces éléments seront discutés en détail dans un point ultérieur de ce rapport.

#### b) Organisation interne du service

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service et offrir des prestations de qualité aux usagers, du temps nécessaire doit être consacré aux actions suivantes :

##### Réunions d'équipe

Les réunions d'équipe sont hebdomadaires et ont pour fonction de transmettre l'information au sein de l'équipe, d'organiser le travail de chacun et de prendre des décisions concernant la gestion quotidienne du service. Organisées conjointement avec le RESA, ces réunions permettent également d'échanger sur les suivis des patients et de présenter les nouvelles demandes adressées au service. La réunion se déroule le lundi matin, de 9h30 à 11h.

##### Intervisions

Les intervisions réunissent l'équipe de manière hebdomadaire afin d'évaluer la qualité des suivis psycho-médico-sociaux, d'analyser et d'harmoniser les pratiques des différents intervenants, d'échanger des informations concernant la prise en charge des personnes dépendantes mais également d'exprimer les limites et les difficultés de chacun.

### Supervisions

L'objectif des supervisions cliniques est d'aider les professionnels de terrain à développer et maintenir leurs compétences selon les connaissances théoriques et scientifiques actuelles, ainsi qu'à surmonter les problèmes, afin de fournir aux patients un service d'une qualité optimale dans le respect des règles éthiques.

Attendu que l'enveloppe budgétaire du SAGEISS couvre uniquement les frais de personnel, le recours à un superviseur externe au service n'était pas envisageable cette année. Les agents espèrent toutefois que la refonte des subsides SSA annoncée en 2024 permettra d'obtenir des frais de fonctionnement.

### Formation continue

Afin d'enrichir les connaissances et d'améliorer l'aide proposée aux patients, il est conseillé aux différents membres de l'équipe de suivre des formations, de participer à des journées d'étude ou encore d'assister à des conférences en relation avec leurs pratiques. Le personnel du SAGEISS s'inscrit donc activement dans une démarche de formation continue et de réflexion autour de sa pratique professionnelle.

Cette année 2023, plusieurs séances d'information/formation ont eu lieu. Tout d'abord, une formation financière a été organisée par la Direction des Services financiers à destination des services de Cohésion sociale le 7 mars. Le 31 mars, un membre de l'équipe a participé à une séance d'information sur « *le dénombrement 2022 du sans-abrisme et de l'absence de chez soi* ». De plus, les équipes des services de Cohésion sociale et du C.P.A.S. ont été informées le 19 octobre du dispositif PLANU comme prélude d'une formation PIPS en 2024. L'entièreté de l'équipe a également eu l'occasion de prendre part à une matinée de formation sur les parasitoses, dispensée par le RSUN de NAMUR. Cette formation était essentielle au vu des situations rencontrées sur le terrain depuis plusieurs semaines et des risques de contamination par les bénéficiaires en salle d'accueil. L'objectif était d'appréhender les caractéristiques des différents parasites existants, savoir comment les repérer et comment réagir lors d'une infestation.

Le 28 avril, un membre de l'équipe a également été présent à une journée d'étude sur le thème « *L'accompagnement social en logement : une pratique intersectorielle ?* ». L'objectif de la journée était, d'une part, de mettre en lumière les pratiques de terrain des services, et d'autre part d'ouvrir des échanges d'expériences sur un des axes essentiels dans le parcours de vie des personnes sans-abri : l'accès et l'accompagnement en logement. Ce même membre de l'équipe a participé à une séance de réactualisation du programme d'encodage des demandes du S.P.F. Handicap le 5 mai. L'objectif de cette séance d'information en visioconférence consistait à mettre en lumière les modifications apportées dans le système d'encodage des demandes de reconnaissance de handicap au sens large.

En outre, deux psychologues du service ont participé à une formation le 2 octobre sur « *La compétence des familles* » organisée par Cortex Formation. Un autre membre de l'équipe a assisté à une journée de conférence sur les « *Addictions aux substances et comportementales* » organisé par le Grand Hôpital de CHARLEROI le 13 octobre. Cette même journée, l'assistante sociale du SAGEISS a également assisté à une après-midi de formation sur les nouvelles drogues de synthèse, dispensée par Eurotox afin de mettre à jour les connaissances de l'équipe sur ces questions.

Enfin, toute l'équipe a bénéficié de trois journées de formation au mois d'octobre sur l'apprentissage de la mise en place de groupes de parole organisée par le centre Azimut. Cette formation a pour objectif de sensibiliser l'équipe aux particularités liées aux groupes de parole pour les victimes de violences conjugales mais a également pour volonté de généraliser les apprentissages à divers publics (tels que les proches de consommateurs, etc.). Cette formation vise à proposer prochainement ce type d'intervention sur le territoire andennais, tant dans le domaine des VIFS, des assuétudes qu'en gestion de crise.

### Accueil de stagiaires

L'équipe accueille des stagiaires dans les différentes disciplines proposées et ce, en vue de permettre aux étudiants d'acquérir une première expérience de métier.

En 2023, l'équipe du SAGEISS, en collaboration avec le Service Logement, a accueilli une stagiaire assistante sociale de 2<sup>ème</sup> année provenant de l'HENALLUX pour une période allant de mars à mai. Cette même année, une stagiaire éducatrice spécialisée de l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale a également effectué son stage au sein du SAGEISS entre le mois d'octobre et décembre.

#### Rôle du Fonctionnaire de Prévention

Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP), le Fonctionnaire de prévention souhaite mettre en place un comité de pilotage formalisé avec le Chef de Corps et le Bourgmestre pour entériner les perspectives du PSSP. Ensuite, un Conseil Consultatif de Prévention sera organisé pour partager la vision commune débattue lors du comité de pilotage et échanger sur les potentialités à développer au sein du SAGEISS. Outre ces deux outils de concertation, le Fonctionnaire de prévention souhaite connaître et maîtriser la réalité andennaise. Pour ce faire, un travail de rédaction et d'actualisation du Diagnostic Local de Sécurité semble nécessaire, nonobstant la non obligation du Service Publique Fédéral Intérieur. Cet exercice permettra d'identifier tous les partenaires actifs et potentiels du SAGEISS ainsi que de les rencontrer individuellement pour élaborer ensemble des projets de prévention. La dernière actualisation du Diagnostic Local de Sécurité est en date du premier trimestre 2023.

#### c) Assuétudes

Concernant les entretiens réalisés sur rendez-vous, **382 entretiens sociaux, 700 entretiens psychologiques et 159 rendez-vous médicaux** ont été menés, pour un total de **1241 consultations** entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2023.

	Sociaux	Psychologique	Médicaux	Total
Janvier	31	93	25	149
Février	36	72	18	126
Mars	34	75	20	129
Avril	41	68	15	124
Mai	46	67	16	129
Juin	43	71	10	124
Juillet	31	58	11	100
Aout	28	46	0	74
Septembre	44	68	24	136
Octobre	40	69	20	129
<b>TOTAL</b>	<b>382</b>	<b>700</b>	<b>159</b>	<b>1241</b>

#### Accompagnement social

La fonction du travailleur social dans le domaine des assuétudes est largement polyvalente. Sa première mission est d'établir une relation de confiance avec le consommateur, souvent devenu méfiant, afin de planter les racines d'un suivi constructif.

La personne dépendante rencontre de multiples difficultés d'ordre médical, psychologique, socio-familial, administratif, économique, judiciaire, etc. Le rôle du travailleur social, généraliste des problèmes humains, consiste alors à dégager avec l'utilisateur des pistes de solutions, à l'accompagner dans ses démarches et à l'orienter au mieux en fonction de ses besoins. Les objectifs poursuivis consistent à lui permettre de (re)trouver un certain équilibre et son autonomie en vue de réaliser

son projet de vie, à l'aider à (re)créer un tissu social autour de lui pour sortir de l'isolement et de la spirale « *ennui-dépression-consommation* », etc. L'objectif poursuivi par le travailleur social est aussi d'offrir un espace de parole, d'écoute, où la personne peut « *déposer* » ce qu'elle vit, sans jugement.

L'accompagnement social s'inscrit sur le plus ou moins long terme et est soumis aux comportements parfois instables des consommateurs (ruptures familiales, rechutes, maladies, absence de repères spatio-temporels, exclusion sociale, problèmes financiers, incarcération, etc.) ainsi qu'au contexte sociétal actuel.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2023, les travailleurs sociaux du SAGEISS ont accompagné **84 personnes (27 femmes et 57 hommes)** consommatrices de produits psychotropes et membres de l'entourage de consommateurs. Dans ces 84 suivis, le SAGEISS a enregistré **55 nouvelles demandes d'intervention**, dont 45 se sont réellement présentées au service. Au total, **289 consultations sociales sur les 375 initialement prévues ont été réalisées en 2023, soit 77% d'entretiens sociaux menés**. Le service observe donc une augmentation du nombre de consultations réalisées mais également un taux de présence plus important que les autres années.

Nombre de rendez-vous sociaux

	Sociaux		
	Venu	Pas venu	Total
Janvier	24	7	31
Février	24	12	36
Mars	22	12	34
Avril	34	7	41
Mai	33	13	46
Juin	34	9	43
Juillet	24	7	31
Aout	24	5	29
Septembre	36	8	44
Octobre	34	6	40
<b>Totaux</b>	<b>289</b>	<b>86</b>	<b>375</b>
	77 %	23 %	100 %

Age selon le genre

	Homme	Femme	Total
18 - 24 ans	4	0	4
25 - 39 ans	13	6	19
40 - 65 ans	34	18	52
65 ans et +	0	3	3

Inconnu	6	0	6
Total	57	27	84

En analysant le genre des suivis sociaux rencontrés en 2023, 68% de ces demandes représentent des hommes contre 32% de femmes. Ce pourcentage est stable au cours des années. Concernant les tranches d'âge, 62% des suivis ont entre 40-65 ans et 22% se situent entre 25-39 ans. Les tranches d'âges minoritaires se situent donc en dessous de 25 ans et au-dessus de 65 ans.

#### Type de revenus

Mutuelle (ou maladie-invalidité)	18
Revenus professionnels	17
Revenu d'intégration ou aide sociale	17
Allocations pour personnes handicapées	8
Allocations de chômage	6
Pension de retraite	6
Sans aucune ressource financière	4
Pension de survie	1
Inconnu	6
Total	84

Les sources de revenus des suivis sociaux se révèlent assez homogènes. 21% des suivis perçoivent des revenus de la mutuelle, 20% perçoivent le revenu d'intégration sociale et 20% des patients sont occupés professionnellement. Depuis plusieurs années, le service observe que le nombre de personne fréquentant le service et qui ont un travail augmente progressivement (10% en 2021 et 15% en 2022). Il en résulte l'hypothèse que les problèmes de consommation touchent un public de plus en plus varié. Les 39% restant se répartissent entre des personnes qui perçoivent des allocations pour personnes handicapées, des allocations de chômage, une pension de retraite ou de survie ou sans aucune ressource financière. Il est cependant important de noter que 7% des données sont manquantes.

#### Niveau d'instruction

Secondaire supérieur	25
Secondaire inférieur	12
Primaire	10
Supérieur non universitaire	4
Universitaire	1
Inconnu	32
Total	84

Au sein du public reçu, 26% des bénéficiaires n'ont jamais obtenu leur diplôme de secondaire supérieur contre 18% en 2022 ; 12% se sont arrêtés au CEB et 14% au diplôme d'études

secondaires inférieur. 30% ont obtenu leur CESS tandis que seulement 5% ont effectué des études supérieures.

Comparativement aux années précédentes, une légère augmentation des personnes ayant obtenu leur diplôme de secondaire supérieur est observée. Cette tendance reflète une évolution du public fréquentant le service, qui peut être mis en parallèle avec l'évolution du type de revenus analysé ci-dessus. Cependant, la précarité sociale et les difficultés d'intégration socioprofessionnelle du public au sein du système sociétal persistent. Il est important de mentionner que 32% des usagers n'ont pas spécifié leur niveau d'instruction.

#### Origine de l'orientation

Médecin généraliste	8
Autre	7
Service soins de santé (physique, mentale et psychiatrique)	5
Justice	5
Famille/tiers	4
Spontanément/de sa propre initiative	3
Hôpital	2
C.P.A.S.	2
Travail de rue	2
Total	38

Lorsque les personnes sont interrogées sur la manière dont elles ont été orientées vers le service, 10% déclarent avoir été orientées par leur famille ou un tiers et 8% expriment avoir effectué la démarche de leur propre initiative. Les autres orientations ont été réalisées par un partenaire du réseau de soins : 26% médecins – hôpitaux - psychiatres, 13% par la justice ou à 36% par d'autres partenaires du réseau (Pléiade, AMO, Service de santé mentale, C.P.A.S., etc.). Ces données confortent l'équipe sur l'importance du travail en réseau afin d'offrir une orientation et un suivi de qualité auprès des usagers.

#### Nouvelles demandes

La personne qui se présente au service pour un premier rendez-vous est reçue par un travailleur social (éducateur ou assistant social). Une anamnèse est alors réalisée avec la personne afin de s'assurer que le service sera à même de répondre à sa demande. Si tel est le cas, une discussion en réunion d'équipe permettra de proposer le suivi le plus adéquat pour le patient (suivi psychologique, social et/ou médical). Si l'équipe n'est pas en mesure de répondre à la demande, la personne sera alors réorientée vers un autre service.

Entre janvier et octobre 2023, **55 nouvelles demandes d'intervention** (contre 43 nouvelles demandes en 2022) ont été enregistrées, dont 45 individus se sont présentés (37 pour l'année 2022).

#### –Perspectives pour l'année 2024

Participer à des colloques, conférences, formations continues spécifiques ;

Poursuivre la participation aux intervisions cliniques organisées par Rasanam (Réseau d'Aide et de Soins en assuétudes de la Région Namuroise) ainsi que les groupes de travail et intervisions GEPTA (groupement de 12 institutions spécialisées dans la prise en charge des personnes dépendantes, qui a pour objectif de renforcer le rôle central de l'entourage dans le processus de rétablissement) ;

Accueillir un/des stagiaire(s) assistants sociaux/éducateurs au sein de l'équipe.



### Suivis psychologiques

Les consultations psychologiques sont individuelles et se veulent complémentaires au travail médico-social réalisé au sein du service. Dans la grande majorité des cas, les patients consultent librement, souvent orientés par un médecin ou un intervenant de l'équipe. Toutefois, il arrive également que certains usagers viennent sous contrainte judiciaire dans le cadre d'une liberté conditionnelle, d'une alternative à la détention préventive, d'une probation ou de congés pénitentiaires.

Les objectifs des suivis varient en fonction de la demande du patient, de ses ressources personnelles et du cadre dans lequel il consulte. Lieu d'écoute, les entretiens psychologiques visent, dans un premier temps, à amener la personne à réaliser un travail sur soi, lui permettant de donner un sens à ses difficultés, mais également à sa dépendance. Pour cela, la psychoéducation et des techniques concrètes inspirées de l'entretien motivationnel sont mises en œuvre. Le travail consiste aussi à accompagner le patient dans ses réaménagements et vise de façon globale l'amélioration de la qualité de vie (affirmation de soi, estime de soi, gestion du manque, gestion des émotions).

Dans le cadre des prises en charge psychothérapeutiques à destination des personnes souffrant d'assuétudes, le SAGEISS a proposé des consultations à **86 personnes différentes** entre le mois de janvier et octobre 2023. Ce nombre est en grande augmentation comparativement à 2022, à savoir 74 personnes prises en charge. Dans la plupart des cas, ces personnes s'adressent au service car elles présentent elles-mêmes une dépendance à un ou plusieurs produits. Dans d'autres situations, ces personnes sont des proches de consommateurs en difficulté avec ces questions. Cet accompagnement spécifique à destination des membres de l'entourage des personnes dépendantes semble essentiel afin d'appréhender de manière globale la question des assuétudes. En effet, conscient des risques de comorbidité associés aux situations de consommation pathologique, proposer une écoute, une aide et un soutien à ces proches, qu'ils soient conjoints, parents, enfants ou toute autre personne touchée par ce phénomène, est primordial. Dans ce cadre, le travail du psychologue est de les aider à donner du sens, à comprendre la fonction du produit ainsi qu'à traverser ces épreuves.

#### Age selon le genre

	Homme	Femme	Total
18 – 24 ans	4	0	4
25 – 39 ans	15	8	23
40 – 65 ans	32	21	53
65 et +	2	4	6
Total	53	33	86

La parité homme/femme est plutôt respectée au sein des suivis psychologiques et reste globalement similaire à celle observée les années précédentes (62% de suivi masculin en 2023, comparativement à 55% en 2022). Bien que le nombre de femmes prises en charge en 2023 reste stable, le service observe une augmentation des hommes fréquentant le service, ce qui modifie les pourcentages totaux. Concernant l'âge des personnes prises en charge, la grosse majorité se situent dans la tranche des 40-65 ans.

### Consommation principale

	Total
Alcool	39
Héroïne	12
Cannabis	10
Aucun (Proches)	10
Cocaïne	9
Médicaments	4
Jeu pathologique	1
Speed	1
Total	86

En 2023, la consommation d'**alcool** reste le symptôme principal qui amène l'individu à formuler une demande de suivi psychologique au SAGEISS. Cette problématique continue à prendre de l'ampleur, passant de 37% en 2022 à 45% en 2023. Concernant les autres substances impliquées, les taux restent stables, à savoir respectivement **l'héroïne** (14%), le **cannabis** (12%), la **cocaïne** (10%) et les **proches de consommateurs** en difficultés avec ces questions d'addictions (12%). Ces données illustrent bien l'importance d'inclure ces proches de consommateurs au sein des missions du service. Enfin, une mineure partie des patients présente une addiction aux **médicaments** (4%), souffre de jeu pathologique (1%) ou présente une addiction aux amphétamines (1%).

Il est cependant important de signaler que cette répartition n'est pas entièrement représentative de la réalité : seule la consommation considérée comme la plus problématique est retenue pour consulter dans le cadre de l'analyse statistique. Seulement, il n'est pas rare d'observer sur le terrain une tendance à **la polyconsommation** régulière chez les personnes dépendantes. Dans ce cas, l'alcool, le cannabis ou même l'addiction aux médicaments seraient davantage représentés.

Dans le cadre des entretiens psychologiques, comprendre la fonction qu'occupe le produit lors de l'analyse de la situation est très important. La consommation de psychotropes est bien souvent un moyen pour le patient de s'auto-médicaliser suite à une profonde souffrance psychique. De ce fait, l'addiction est souvent un marqueur extérieur d'un mal-être général et représente généralement une porte d'entrée pour accéder à une souffrance plus profonde.

Lors de ces entretiens, il convient également de procurer aux patients des informations pertinentes concernant la réduction des risques liés aux comportements de consommation. Par exemple, de nombreux patients ont pour projet d'arrêter leur consommation, seuls, du jour au lendemain. Contrairement à l'idée véhiculée par la société selon laquelle « *il suffit de le vouloir pour arrêter* », l'intervenant doit leur expliquer qu'un arrêt brutal peut être très dangereux pour leur santé. En effet, il est vivement déconseillé de stopper brutalement sa consommation d'alcool (risque de développer un syndrome de sevrage alcoolique pouvant aller jusqu'au delirium tremens). Il est donc fortement recommandé de passer par un sevrage médicalisé afin d'obtenir l'aide, le traitement adéquat et la surveillance de professionnel(s) : soit un sevrage « *résidentiel* » (hospitalisation), soit un sevrage en « *ambulatoire* » via un médecin généraliste ou autre. De cette manière, la sécurité des bénéficiaires est assurée grâce à un accompagnement dans leur choix de vie.

### Nombre de consultations psychothérapeutiques

	Totaux		Total
	Venu	Pas venu	
Janvier	64	29	93
Février	58	14	72
Mars	52	23	75
Avril	50	18	68
Mai	50	17	67
Juin	50	21	71
Juillet	43	15	58
Aout	34	12	46
Septembre	57	11	68
octobre	42	27	69
Totaux	500	187	687
Pourcentage	74%	26%	100%

Sur les **687 rendez-vous** fixés, **500 consultations psychologiques ont été menées** entre le mois de janvier et le mois d'octobre 2023, soit **74% des entretiens prévus initialement**. En effet, il arrive que le public ne se présente pas aux rendez-vous fixés. Cependant, ce taux d'absentéisme a diminué comparativement aux années précédentes, passant de 32% à 26%. Depuis la présence de l'ETP « *renfort COVID-19* », aucune liste d'attente n'a dû être mise en place à certaines périodes de l'année. Un suivi psychologique peut donc prendre place de manière très rapide après la formulation de la demande du patient. Cette rapidité d'action est très importante dans le cadre des addictions car, généralement, le patient est très ambivalent lorsqu'il formule une demande. En effet, bien que conscient des inconvénients liés à la consommation, les bénéficiaires de la consommation sont, à court terme, bien plus puissants, ce qui freine leur motivation d'entreprendre un suivi thérapeutique. Proposer un rendez-vous dans les plus brefs délais après leur demande permet de limiter leurs indécisions et favorisent un suivi sur le long terme.

#### → Perspectives pour l'année 2024

Poursuivre les intervisions entre les psychologues de l'équipe afin d'échanger sur les situations cliniques rencontrées ;

S'informer sur les intentions de l'AVIQ de réviser à la hausse les enveloppes budgétaires annuelles des SSA par le biais d'un avant-projet proposé au Gouvernement Wallon afin de pérenniser l'ETP « *Renfort Covid* » ;

Développer des supervisions de cas cliniques animées par un superviseur extérieur. Ces supervisions doivent permettre aux psychologues d'analyser leur clinique avec un regard extérieur, de prendre un certain recul par rapport à leur pratique et de la questionner ;

Poursuivre la participation aux intervisions cliniques organisées par Rasanam (Réseau d'Aide et de Soins en assuétudes de la Région Namuroise) ainsi que les groupes de travail organisés par la FEDITO Wallonne (Fédération des Institutions en Toxicomanie) ;

Participer à des colloques, conférences, formations continues spécifiques ;

Accueillir un/des stagiaire(s) psychologue(s) au sein de l'équipe.

### Accompagnement médical

Pour rencontrer sa mission d'accompagnement médical des personnes dépendantes, le SAGEISS collabore avec le Docteur Jean-Marie PANDER, Médecin généraliste andennais qui participe bénévolement au fonctionnement du service. Le suivi médical vise dans un premier temps à faciliter l'accessibilité aux soins et à apporter une réponse médicale aux problèmes de dépendance physique. Il est loin d'être évident pour le consommateur d'avouer son problème de dépendance à son médecin de famille.

Les personnes qui souffrent d'un problème de dépendance peuvent introduire dès lors une demande de soins auprès d'un travailleur social du SAGEISS. Ce dernier orientera la personne vers le médecin qui travaille en collaboration avec le service et organisera la consultation au sein des locaux ou orientera la personne vers un médecin extérieur au service. La fréquence des consultations dépend de la situation du patient, mais, en général, relève d'une fois tous les 15 jours.

Les entretiens médicaux sont un lieu privilégié pour mettre en pratique les principes de réduction des risques par le biais d'informations sur les précautions à prendre en cas de consommation. Au-delà du traitement de substitution, le médecin s'inquiétera également du statut sérologique du patient afin de déterminer toute affection possible liée à son comportement de consommateur (sida, hépatites, etc.). La prise en charge médicale se limite toutefois aux problèmes liés à la consommation du patient. Le SAGEISS devant rester un lieu de transition dans la vie du patient, ce dernier garde son médecin traitant pour le suivi général.

Les traitements médicaux aident la personne dans son désir d'abstinence ou de gestion de sa consommation parce qu'ils atténuent les symptômes de manque. Toutefois, ils ne sont que très rarement la réponse unique aux comportements compulsifs de consommation. Le suivi médical n'est en effet qu'un des facteurs favorisant la reconstruction sociale, psychologique, affective, professionnelle, etc. de la personne dépendante et doit idéalement être accompagné de la dimension psycho-socio-éducative.

L'équipe réalise des intervisions cliniques avec le médecin à raison de quatre fois par an. Ces intervisions ont pour objectif d'établir un cadre de travail clair, et sont aussi l'occasion d'échanger sur les patients en commun, leur profil médical, leur évolution concernant leur traitement de substitution, ... Cette collaboration permet également d'offrir une meilleure connaissance de certaines pathologies auxquelles les membres de l'équipe sont parfois confrontés. Cette année 2023, une intervision avec différents membres de l'équipe a eu lieu le 23 mai 2023. L'objet de cette réunion était de faire le point par rapport à la situation de certains patients mais également un état des lieux par rapport au service. La prochaine intervision est prévue le 7 novembre 2023 et a pour objectif de mettre à jour les connaissances de l'équipe concernant les antidépresseurs et la sclérose en plaque.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2023, le médecin collaborant avec le SAGEISS a offert un suivi médical à **30 personnes** (3 femmes et 27 hommes), majoritairement demandeuses d'un traitement de substitution aux opiacés, pour **159 consultations médicales** réparties sur **19 permanences**. Lorsqu'une permanence ne peut être assurée tous les quinze jours, le médecin collabore étroitement avec les pharmacies afin de garantir une accessibilité de traitement aux usagers. De cette manière, les usagers peuvent se rendre directement à leur pharmacie pour recevoir leur traitement de substitution.

Cette année, de nombreux contacts ont été pris avec des médecins de la Ville d'ANDENNE en vue d'envisager une future collaboration au sein du service. En effet, le service est à la recherche d'un nouveau collaborateur pour plusieurs raisons. Premièrement, la pénurie de médecin sur le territoire est préoccupante pour le bon fonctionnement du service. N'ayant pas de Maison Médicale au sein de la commune, il est difficile de réorienter les personnes précarisées, en demande de soins. Afin de pallier le manque de médecins sur le territoire, il est parfois nécessaire de les orienter « *en urgence* » vers le médecin bénévole du service. Cela a pour conséquence d'augmenter le nombre de patients lors des permanences, ce qui accroît le délai d'attente pour les usagers et diminue la qualité des soins proposés. Deuxièmement, une absence prolongée du médecin lors de cet été a remis en question le modèle actuel d'un médecin unique. Il semble important, pour la pérennité du service, de collaborer avec un second médecin.

Malheureusement, le service rencontre plusieurs difficultés pour recruter un nouveau professionnel. Tout d'abord, le service ne possède pas de budget pour rémunérer le médecin, qui vient actuellement bénévolement. Sous ces conditions, il est difficile d'envisager être attractif pour le monde médical. Bien que des pistes soient envisageables pour régler cette première difficulté, les médecins sont généralement frileux de travailler avec le public toxicomane. D'ailleurs, certains médecins n'acceptent plus ce type de public, et ce malgré certains suivis de longue date.

#### –Perspectives pour l'année 2024

Poursuivre les intervisions d'équipe avec le médecin généraliste tous les trimestres afin de renforcer la collaboration, permettre d'échanger sur certaines situations compliquées et enrichir les connaissances théoriques (pharmacologiques) des membres de l'équipe ;

Continuer les démarches en vue de trouver un second médecin qui souhaiterait renforcer le dispositif existant et trouver une source de financement.

#### Le travail de proximité

Le travail de rue, dit « *de proximité* », est un travail effectué en binôme, permettant de travailler la pluridisciplinarité, au contact du public fréquentant la rue. Les maraudes permettent de maintenir le contact avec le public précarisé ne fréquentant pas le service régulièrement mais également d'aller à la rencontre de plusieurs SDF installés aux alentours de la ville. Ces rencontres permettent de les informer sur les procédures à suivre lors de démarches sociales ponctuelles, sur le réseau social andennais existant, mais également de fournir du soutien ainsi que du matériel adapté à la saison.

Chaque maraude fait l'objet d'un compte-rendu. A terme, l'objectif est de réaliser une « *cartographie* » du territoire andennais permettant de mettre en lumière les zones fréquentées par un public particulièrement fragilisé et de faire émerger des demandes/besoins éventuels.

	Nombre de maraudes	Nombres de contacts
Janvier	9	10
Février	7	8
Mars	6	11
Avril	4	2
Mai	5	12
Juin	10	18
Juillet	5	10
Aout	6	29
Septembre	11	49
<b>Totaux</b>	<b>65</b>	<b>159</b>

Entre le mois de janvier et septembre 2023, **65 maraudes** ont été menées par la Maison des Solidarités, composées de l'équipe du SAGEISS, des éducateurs des Services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE et du Relais Santé pour un total de **159 contacts** rencontrés lors du travail de rue.

Les maraudes permettent également à l'équipe de rencontrer les différents partenaires de terrain. En 2023, 31 rencontres avec des partenaires ont été effectuées. Une partie de ces rencontres avaient pour objectif de sensibiliser et/ou informer les pharmacies, si intérêt, au projet STERIFIX. Permettant aux usagers un accès à du matériel d'injection stérile, ces rencontres permettent également d'obtenir des informations anonymes sur la présence d'un public injecteur ainsi que le nombre de traitements de substitution à la méthadone délivrés. Ce projet s'inscrit dans la volonté de

redynamiser les contacts avec les pharmacies andennaises. En outre, un passage biennuel est réalisé chez les différents partenaires afin de distribuer des flyers de promotion pour les actions menées par les SCS tels que le plan grandes chaleurs, le plan Hiver, les journées de dépistages.

#### –Perspectives pour l'année 2024

Poursuivre le travail de rue « *classique* » de manière régulière, c'est-à-dire deux maraudes par semaines, avec des équipes mixtes ;

Poursuivre les collaborations avec les partenaires. Celles-ci permettent d'identifier de nouveaux usagers ou d'acquérir des informations sur les modes de consommations ;

S'intégrer dans le projet d'extension du dispositif Macadam.

#### Le travail de réduction des risques en milieu festifs

L'équipe du SAGEISS, le RESA, et les éducateurs des services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE, interviennent en milieux festifs, selon la philosophie de la réduction des risques. Depuis 2021, une charte de partenariat reprenant la philosophie, les objectifs de la réduction des risques ainsi que de la prévention a été établie en vue de garantir les collaborations futures.

L'objectif de ce genre d'action est de réduire les risques (sociaux, sanitaires et judiciaires) liés à l'usage de drogues (licites et illicites) et de prévenir la propagation des infections sexuellement transmissibles lors des événements festifs. C'est aussi l'occasion de faire connaître le service à un public qui pourrait avoir besoin d'un accompagnement et de délivrer des conseils au moment même des consommations.

A cette fin, les services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE travaillent en collaboration avec Modus Vivendi, le Service de Santé Affective et Sexuelle et de Réduction des Risques (SASER), les services de prévention du Sida et de réduction des risques liés à l'usage de drogues, ainsi que le RASANAM (Réseau Assuétudes Namurois).

Ce réseau permet au service de se procurer du matériel mais également de participer à des formations ou séances d'actualisations sur les produits ou la Réduction des Risques. Sur les stands d'événements festifs, les équipes ont pu sensibiliser un grand nombre de fêtards grâce à ses outils d'animations tels que :

- « *L'Alcoovision* » : simulation de prise d'alcool via des lunettes déformantes associée à une tâche simple de résolution de problème ;
- La « *Juste dose* » : animation pour remettre en question les unités d'alcool consommées lorsque l'on se sert un verre ;
- Le « *Cannabis-Quizz* » : questionnaire sur le THC/CBD ;
- La « *Roue des Assuétudes* » : questionnaire sur différents thèmes liés aux assuétudes ;
- La « *Black Box* » : animation destinée à apprendre les gestes adaptés pour mettre un préservatif.

Lors des différents événements, l'équipe a pu également distribuer du matériel de Réductions des Risques tels que des préservatifs, des bouchons d'oreilles ou des brochures d'information.

En 2023, les services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE ont participé à six événements festifs :

- Fête de quartier de Peu d'Eau (3 juin 2023) ;
- Fête de la Musique (17 juin 2023) ;
- Apéro Oheytois (20 juillet 2023) ;
- Blue Bird festival (21 juillet 2023 et le 22 juillet 2023) ;
- Fête de quartier de SEILLES (26 août 2023) ;
- Fêtes de Wallonie (22 septembre 2023 et le 23 septembre 2023).

Pour atteindre un large public, le moyen le plus efficace est la prévention par les pairs dans le milieu de vie des usagers. Les pairs peuvent être des jeunes (majeurs), quelle que soit leur consommation,

qui fréquentent le milieu festif. Pour cela, l'équipe participe activement au projet dénommé opération « *Safe Jam* ». Avant toute action sur le terrain, des formations sont organisées en collaboration avec RASANAM. Ces formations ont pour but de former les « *jobistes* » en vue de leur donner les bases élémentaires de réduction des risques. Cette année, deux jobistes Safe Jam bénévoles étaient présents lors des deux journées de prévention organisées au Blue Bird Festival.

### La prévention des maladies et infections sexuellement transmissibles

Le Point Relais Sida (« *PRS* ») était une mission de l'A.S.B.L. Zone T depuis 2012. Depuis sa dissolution, cette mission est reprise par les Services de Cohésion Sociale de la Ville d'ANDENNE. L'objectif est d'informer le public sur les risques liés aux maladies et infections sexuellement transmissibles, sur les moyens de protection mais aussi sur les possibilités de dépistage et de traitement. Cette mission demeure plus que pertinente au vu des statistiques actuelles. En Belgique, 3 personnes sont dépistées positives au HIV chaque jour ; certaines IST sont en recrudescence (chlamydia, hépatites, etc.).

Le PRS est accessible à tous et à tout moment durant les heures d'ouverture de la Maison des Solidarités, afin de venir chercher de l'information ou du matériel de réductions des risques, gratuitement et en toute confidentialité.

#### –Perspectives pour l'année 2024

Rencontrer les différents partenaires afin de les sensibiliser à la philosophie de la réduction des risques au travers d'une charte réalisée par l'équipe ;

Faire compléter la grille d'évaluation aux différents partenaires en vue d'obtenir leurs opinions et leurs souhaits concernant les collaborations établies ;

Remplir cette grille d'évaluation au sein de l'équipe afin de se positionner pour les événements futurs ;

Sensibiliser les partenaires et organisateurs à la philosophie de la réduction des risques et aux dispositifs à mettre en place auprès des fêtards.

### Partenariats et collaborations

La personne souffrant d'une assuétude, au carrefour judiciaire, médical, psychologique, social et politique, impose une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire. Cette approche nécessite donc à la fois des échanges entre intervenants, des rencontres, collaborations et articulations des pratiques entre les différents secteurs. Si le réseau se conçoit par des moments d'échanges, ceux-ci doivent toujours respecter la confidentialité et la parole du patient. Le secret professionnel reste de vigueur même si, avec certains intervenants, le secret partagé est possible.

Le développement de collaborations permet également de coordonner le suivi d'une personne ou d'un projet en évitant les démarches en doublon. De plus, le bénéfice de ces rencontres permet de diminuer la méconnaissance concernant les usagers de drogues. Il n'est pas rare de rencontrer des travailleurs sociaux « *non spécialisés* » et de constater des réactions de rejet. La prise en charge peut être mise en péril, parfois refusée en raison de la problématique de la dépendance. L'intervention du SAGEISS est alors susceptible de lever des barrières et de rassurer des partenaires.

En outre, il est important d'être en constante remise en question et d'évoluer avec la société afin d'offrir les services les plus appropriés. Pour ce faire, échanger avec les acteurs de terrain, participer aux concertations/réflexions du réseau et des partenaires, ainsi qu'interpeller le Politique si le besoin se fait sentir, est primordial. Enfin, il est intéressant de favoriser les collaborations en vue de mettre en place des projets. Les compétences de chaque service sont ainsi mises à profit.

Pour toutes ces raisons, la création et le maintien de partenariats et de collaborations sont une des priorités du service. Le SAGEISS collabore régulièrement avec différentes associations actives ou non dans le secteur des assuétudes et est membre actif de différents réseaux utiles à la prise en charge de son public cible.

En tant que service spécialisé assuétudes agréé par la Région wallonne, le SAGEISS est membre effectif de l'A.S.B.L. RASANAM. L'A.S.B.L. RASANAM est le réseau assuétudes de la région namuroise. Son rôle est de soutenir et de coordonner les actions des institutions qui accueillent,

informent, accompagnent ou soignent les usagers de drogues, les personnes dépendantes à l'usage d'un produit licite ou d'un comportement ainsi que leur entourage.

En 2023, le SAGEISS a participé aux comités de pilotage de RASANAM (9 mars, 24 février, 1er juin, 19 octobre). Le service a également participé à l'Assemblée générale de RASANAM du 29 juin.

En outre, l'équipe a participé à trois intervisions cliniques organisées par RASANAM, le réseau assuétudes namurois (13 juin, 23 mars, 21 septembre). Lors de l'intervision du 13 juin, l'équipe, en collaboration avec Madame Maude LINARD, Pharmacienne (pharmacie du Commerce à ANDENNE) a présenté une étude cas sur la thématique des benzodiazépines. L'intitulé de la présentation était la suivante : « *Quelle prise en charge pour les patients sous benzodiazépines et apparentés en ambulatoire ?* ». Le réseau était bien représenté, 10 institutions différentes étaient présentes lors de cette présentation. Cependant, l'équipe du SAGEISS, ainsi que Madame LINARD, déplorent l'absence d'un représentant du corps médical. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, un nouveau service de sevrage progressif des somnifères est proposé en pharmacie (remboursé par l'INAMI). Par le biais de préparations magistrales réalisées par le pharmacien, sur prescription du médecin, les patients peuvent prendre leur médicament habituel, mais à un dosage adapté, qui se réduit par paliers, jusqu'à l'arrêt complet ou une stabilisation au niveau le plus bas possible. Une collaboration médecin-pharmacien est donc indispensable pour rentrer dans ce dispositif. L'intervision du 13 juin était donc l'occasion de mettre en place d'éventuelles collaborations « *pharmacien-médecin-psychologue* » de la région.

Les deux autres intervisions étaient consacrées aux sujets suivants : « *La chronicité du public toxicomane dans son rapport aux institutions* » présentée par le service Phénix (23 mars), et « *La clôture du suivi* », présentée par le centre Zéphyr (21 septembre).

Le SAGEISS est également membre effectif de la FEDITO wallonne (Fédération wallonne des institutions spécialisées en assuétudes). La FEDITO wallonne est reconnue comme interlocutrice des services et réseaux auprès des instances décisionnelles et subsidiaires tant pour assurer la prise en charge des besoins des usagers de drogues licites et illicites et de leurs proches que pour la mise en place de politiques de santé publique. Le SAGEISS participe dès lors aux concertations et à l'Assemblée générale de cette fédération.

Afin de garantir une prise en charge thérapeutique optimale des patients, les membres de l'équipe réalisent régulièrement des réunions tripartites avec d'autres services ou institutions spécialisés ou non dans les assuétudes. Ces réunions tripartites s'effectuent au sein même du service ou dans l'institution susceptible d'accueillir le patient (exemple : le centre neuro-psychiatrique Saint-Martin à DAVE, le centre de jour Phénix à JAMBES, le C.P.A.S. de la Ville d'ANDENNE, le SAJ de NAMUR, l'AMO, etc.).

Dans le cadre de prises en charge de justiciables, des réunions tripartites en présence de l'assistant de justice, le patient et Le SAGEISS sont organisées. Ces réunions permettent notamment de définir le cadre de la collaboration, de clarifier les mesures et les conditions, de modifier les modalités de suivis mais également de définir ce qui sera divulgué ou non à l'assistant de justice.

En 2023, les membres de l'équipe ont eu l'occasion de rencontrer différents partenaires du réseau.

Le 23 janvier, les membres de l'équipe ont eu l'occasion de se réunir avec les membres du C.P.A.S. d'ANDENNE. Les différents pôles ont été présentés, à savoir le Service social général, le Service Orientation et Insertion, la médiation de dettes et la guidance énergétique. Cette présentation des services avait également pour objectif de créer une synergie entre les services afin de favoriser les collaborations futures. En effet, il est important de se connaître afin de mieux communiquer et ainsi fournir un meilleur service aux usagers.

Le 8 février, deux membres de l'équipe ont rencontré les Restos du cœur de NAMUR afin de mieux connaître leur fonctionnement et ainsi apprendre les bons réflexes pour respecter les normes AFSCA dans le cadre de l'accueil de jour.

Le 13 février, une visioconférence a été réalisée à la demande du Service « *Agricall* » afin de pouvoir réorienter les agriculteurs de la région en difficulté avec leur consommation. Ce type de rencontre entre professionnels permet de favoriser l'orientation d'utilisateur étant donné qu'un lien de confiance s'est déjà tissé entre les services, et influence positivement les usagers.



Le 1er mars et le 11 mai, une réunion du « *Think-Thank cityprev* » avait pour objectif d'organiser un groupe de réflexion pluridisciplinaire sur la prévention sociale des violences urbaines.

Le 19 avril, un membre de l'équipe a rencontré le Service SEMJA de NAMUR. L'objectif de cette rencontre était d'établir les modalités de collaboration afin d'accueillir des stagiaires ayant une peine de travail d'intérêt général à effectuer. Au terme de cette rencontre, il a été décidé d'officialiser cette collaboration en acceptant un stagiaire pour une cinquantaine d'heures. L'évaluation de ce premier essai s'est avérée positive pour toutes les parties prenantes.

Le 24 avril, le Service « LST » d'ANDENNE a été invité au service afin de clarifier leurs actions sur le territoire ainsi que l'objectif des permanences organisées.

Le 8 mai, une rencontre a été organisée avec l'organisme des Logis Andennais afin de réactualiser les conventions de collaboration entre les services. Ces conventions ont pour objectif de cadrer les droits et devoirs de chacun afin de favoriser la prise en charge des usagers.

Le 30 mai, une rencontre a été organisée avec le Service d'Aide aux Détenus (SAD) de NAMUR et de HUY afin de présenter respectivement chacun des services pour se connaître davantage et développer les collaborations.

En outre, plusieurs rencontres ont été organisées au cours de l'année avec la pharmacie du commerce afin d'échanger sur les constats posés par celle-ci, à savoir la surconsommation de la médication chez les personnes âgées. Cette thématique a été travaillée en collaboration avec le SAGEISS afin de la présenter lors d'une intervision clinique (13 juin) organisée par RASANAM. L'objectif de cette intervision était de fournir des pistes d'actions et de réflexion et diminuer le sentiment de solitude ressentis par la pharmacienne.

Le 31 août, l'assistante sociale de la Maison Médicale de GESVES s'est rendue au service afin de discuter des collaborations possibles entre les deux institutions, en raison notamment du manque de médecin présents sur le territoire.

Le 11 septembre, le service « *Sasha* » de NAMUR Entraide Sida a rencontré l'équipe de la Maison des Solidarités afin de se présenter respectivement leurs missions afin de faciliter les futures collaborations lors de la prise en charge de patients communs.

Le 29 septembre, une rencontre avec le service de « *Télé-accueil* » a été organisée afin de discuter d'une possible collaboration.

En septembre 2023, Madame BAQUET, Chargée de projets, a rejoint l'équipe de RASANAM (Réseau Assuétudes Namurois). Madame BAQUET est venue réaliser une journée d'immersion au sein du Service SAGEISS (3 octobre) afin de rencontrer les agents mais également d'avoir une vision d'ensemble du fonctionnement et de la réalité des services.

Le 9 octobre, la Régie des Quartiers d'ANDENNE est venue au service afin de clarifier leurs missions et les spécificités de chaque service.

Le 16 octobre, deux membres de l'équipe des Soins Psychiatriques à Domicile (SPAD) « *Philia* » se sont présentées au service afin de présenter la spécificité de leur projet. Ce service étant assez récent, il était important de savoir quels sont les types de patients pour qui l'équipe pourrait faire appel.

Le 2 octobre, un agent a participé à une réunion de préparation de l'Édition 2024 du projet « *Passe la porte* » de l'ANDENN'AMO. Ce projet consiste à proposer un village social regroupant différents services actifs dans l'aide et l'accompagnement des mineurs.

#### —Perspectives pour l'année 2024

Participer activement aux groupes de travail de la Fedito Wallonne (Fédération wallonne pour les institutions spécialisées en assuétudes), de RASANAM (Réseau d'Aide et de Soins en Assuétudes de la Région Namuroise), du projet PSYNAM ainsi que les autres plateformes actives dans ce domaine ;

Renforcer les collaborations déjà mises en place (Le Service de Santé mentale d'ANDENNE, l'équipe mobile de soins psychiatriques en région namuroise « *Pléiade* », le SAHIA, l'AMO, etc.) ;

Organiser des rencontres avec différents services afin d'échanger sur les pratiques de chacun, en vue d'une meilleure collaboration et de compléter le listing social du service.

#### d) Violences conjugales et intra-familiales

##### Cadre institutionnel

Maison des Solidarités  
Rue de la Papeterie, 3  
5300 - ANDENNE  
Tél. : 0499/92.21.59

##### Contextualisation supranationale

Aujourd'hui encore, au XXI<sup>e</sup> siècle, de nombreuses femmes sont victimes, aussi bien dans la sphère privée que publique, de violences physiques et/ou psychologiques. En effet, un couple sur huit vit l'enfer de la violence conjugale au sein de son couple.

Pourtant, en mars 2016, la Belgique signe une convention européenne prenant spécifiquement pour cible les violences faites aux femmes et la violence domestique. Il s'agit de la "*Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*", plus communément appelée la « *Convention d'ISTANBUL* ». Cette convention vise à prévenir et à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique. En Belgique, ce texte est entré en vigueur le 1er juillet 2016.

Cette convention est l'une des premières à intégrer une lecture « *genrée* » des violences. Elle reconnaît que les femmes sont massivement victimes de violences principalement parce qu'elles sont des femmes dans une société qui entretient un système de domination patriarcale, privant les femmes de leur pleine émancipation. Jusqu'à présent, la plupart des traités internationaux de lutte contre les violences voyaient les violences faites aux femmes comme une forme de violences parmi d'autres.

Cette convention propose donc aux Etats européens un instrument afin de les aider à prendre des mesures dans quatre grands domaines : la prévention de la violence, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et le développement de politiques intégrées, globales et coordonnées.

**La prévention de la violence** par des mesures s'inscrivant dans la durée qui traitent les causes profondes de la violence et qui visent à faire évoluer les mentalités, le rôle des hommes et des femmes et les stéréotypes de genre qui rendent la violence à l'égard des femmes acceptable ;

**La protection des femmes et des jeunes filles** qui courent un risque avéré et la mise en place de services spécialisés d'aide aux victimes et à leurs enfants (foyers, services d'assistance téléphonique 24h/24h et 7j/7j, centres d'aide d'urgence accessibles aux victimes de viols et de violences sexuelles) ;

**La poursuite des auteurs**, y compris en autorisant la poursuite des enquêtes et des procédures pénales si la victime retire sa plainte ;

**Des politiques intégrées** : adoption et mise en œuvre, à l'échelle nationale, de « *politiques intégrées* », efficaces, coordonnées et globales, c'est-à-dire comprenant toutes les mesures susceptibles de prévenir et de combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

##### Présentation du dispositif

A son échelle communale, le Service SAGEISS de la Ville d'ANDENNE propose un accueil, une information, un accompagnement individuel, une orientation vers des services spécialisés mais également des actions de prévention et de sensibilisation destinées aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales et/ou à leurs proches. Par ailleurs, le SAGEISS participe activement dans le travail de réseau afin de développer des partenariats sur le territoire andennais mais également au niveau provincial et national.

Toute personne victime ou proche d'une victime de violence conjugale ou intrafamiliale peut prendre contact avec le Service SAGEISS. Cette personne sera tout d'abord accueillie au sein de la Maison des Solidarités pour une première rencontre avec l'intervenante sociale du service. Par la suite, une prise en charge ambulatoire pourra être mise en place avec une psychologue du service si cela s'avère nécessaire. De plus, des rendez-vous conjoints peuvent être menés avec le Service

d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) de la Zone des Arches afin de prendre en compte les aspects juridiques (dépôt de plainte, démarches administratives éventuelles, etc.).

#### Statistiques de prises en charge

Sur l'année 2023, **41 femmes victimes de violences conjugales** et/ou intrafamiliales ont été suivies par le Service SAGEISS. Le nombre de prises en charge a doublé comparativement à 2022 (21 femmes accompagnées en 2022). Le service observe également une augmentation constante des nouvelles demandes en 2023 (25 nouvelles demandes en 2023, contre 12 en 2022 et 7 en 2021).

Ces femmes ont été orientées vers le service par d'autres partenaires spécialisés ou non en violences conjugales et intrafamiliales. Pour 66% des situations de victimes de violence, le pourvoyeur est le Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) de la Zone de Police des Arches. Pour les autres situations, elles sont soit orientées par le C.P.A.S., par le service « *ça vaut pas l'coup* », par un médecin généraliste ou par l'un de leur proche.

Pour l'année 2023, 307 consultations ont été organisées avec ces 41 femmes, dont 40 en suivis sociaux et 267 en suivis psychologiques.

	Sociaux			Psychologiques	
	1 <sup>ère</sup> demande	Venu	Pas venu	Venu	Pas venu
Janvier	3	1	0	14	4
Février	2	0	0	20	3
Mars	2	2	0	27	3
Avril	4	2	0	34	6
Mai	2	0	0	17	6
Juin	0	1	1	26	4
Juillet	1	0	0	26	4
Aout	4	1	1	21	10
Septembre	4	2	3	27	8
Total	23	9	5	214	53
%	88 %	64 %	36 %	80 %	20 %
<b>Totaux</b>	<b>26 rdv</b>	<b>14 rdv</b>		<b>267 rdv</b>	

#### Profil des personnes prises en charge

Presque l'entièreté des victimes prises en charge sont des femmes, à l'exception d'un homme. Cette sous-représentation masculine révèle l'influence de la domination patriarcale et de la difficulté de dévoilement de la part des hommes comme victimes de violences. Ces données confirment les constats posés lors de la convention d'ISTANBUL et valident la reconnaissance d'une lecture genrée des violences. Cependant, le fait qu'un homme ose prendre la parole démontre l'évolution sociétale.

Concernant l'âge des victimes de violences, la moitié des victimes fréquentant le service ont entre 40 et 65 ans (48%). La deuxième tranche d'âge la plus représentée se situe entre 25 et 39 ans, à hauteur de 38%. Enfin, les tranches d'âge les moins représentées sont les 18-24 ans (10%) et les plus de 66 ans (4%). Il est également à noter que 70% des victimes ont des enfants.

Concernant le statut socio-économique des victimes accueillies au sein du service, près de la moitié reçoivent des allocations de la mutuelle (45%). Par contre, 20% des personnes reçues ne possèdent aucune ressource financière. Cet élément complexifie la prise en charge et immobilise la victime lorsqu'elle souhaite quitter son domicile. Cette violence économique renforce le pouvoir de l'auteur et rend difficile le travail des acteurs de terrain. L'unique solution est souvent d'abandonner le domicile conjugal pour se rendre en maison d'accueil et entamer des démarches administratives pour prétendre à des droits. Concernant les autres victimes, 15% touchent des allocations de chômage, 10% des personnes travaillent, 5% touchent un revenu d'intégration sociale du C.P.A.S. et 5% reçoivent des allocations de handicap.

Concernant le niveau de scolarité obtenu, 6% possèdent un diplôme de secondaire inférieur, 40% ont obtenu un diplôme de secondaire supérieur, 40% sont diplômées d'études supérieures (qu'il soit universitaire ou non) et 13% des personnes n'ont pas répondu à cet élément.

### Plateforme de concertation locale

Le SAGEISS intègre dans ses missions la gestion et la coordination d'une plateforme locale spécifique aux violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Cette plateforme réunit les différents partenaires sociaux andennais, confrontés, de près ou de loin, aux problèmes de violences conjugales et intrafamiliales. Cette plateforme leur permet de se concerter et d'offrir une approche globale et intégrée du phénomène.

Cette plateforme locale réunit les acteurs suivants :

- La Maison de la Convivialité ;
- Les animatrices des Maisons de Quartier de la Ville d'ANDENNE ;
- L'ANDENN'AMO ;
- Le Service de Français Langue Etrangère de la Ville d'ANDENNE (FLE) ;
- Le Centre d'Action Interculturel de la Province de NAMUR (CAI) ;
- Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) d'ANDENNE ;
- Le Service d'Assistance Policière aux Victimes de la Zone des Arches (SAPV) ;
- Le Relais Santé (RESA) ;
- Les Logis Andennais ;
- Le Service de Santé Mentale d'ANDENNE (SSM) ;
- Le Service « *Ça vaut pas l'coup* » du Centre de Planning Familial du Réseau Solidaris de la Province de NAMUR ;
- L'O.N.E. d'ANDENNE ;
- Les Femmes Prévoyantes Socialistes de NAMUR ;
- L'A.S.B.L. SOS Viol de NAMUR ;
- La Maison médicale de GESVES ;
- Une psychologue conventionnée Andennaise ;
- Le Service d'Assistance, de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale (SAGEISS).

Cette plateforme a pour objectif de réunir l'ensemble des partenaires à raison de trois ou quatre réunions par an. Ces concertations permettent d'échanger sur les différentes pratiques professionnelles, de renforcer le travail de réseau, d'analyser des situations cliniques communes mais également de préparer des actions communes de prévention et de sensibilisation. L'intérêt de cette plateforme est également de garantir une formation continue des différents partenaires, que ce soit en invitant des intervenants extérieurs ou en relayant les offres de formation.

Lors de cette année 2023, quatre plateformes ont été organisées.

### 1<sup>re</sup> plateforme

La plateforme du 30 mars 2023 s'est déroulée en deux parties : une première partie était consacrée à une présentation de la Maison d'Accueil « *Les Trois Portes* » de NAMUR. Cette présentation a été dispensée par Madame Stéphanie DARMONT et Madame Bénédicte HERBIET.

L'autre partie de la réunion était dédiée à Manon TERWAGNE, autrice du livre « *Emprise* » aux Editions Ker. L'histoire raconte la descente aux enfers de Joséphine, une jeune mère de famille qui se retrouve coincée du jour au lendemain avec un mari violent du fait des mesures de confinement sanitaire. Assistante sociale de formation, Manon TERWAGNE a écrit ce livre en l'espace de quelques semaines en pleine période de pandémie de coronavirus. En 2022, elle reçoit par ailleurs le prix Littéraire de la Fondation Laure Nobels.

### 2<sup>e</sup> plateforme

La plateforme du 16 juin 2023 a été consacrée à une présentation des missions de l'A.S.B.L. PRAXIS. Constatant qu'une partie des victimes de violences conjugales souhaitent rester en couple avec l'auteur des faits, il semblait évident de sensibiliser les membres de la plateforme aux différentes prises en charge des auteurs. En effet, les auteurs de violences conjugales sont aussi des sujets en souffrance et en demande de soutien face aux difficultés qu'ils rencontrent mais qu'ils peinent souvent à admettre et à mettre en mots. Le service PRAXIS s'adresse aux hommes et aux femmes adultes, auteurs de comportements violents au sein de leur couple ou de leur famille.

La majorité des personnes qui s'adressent à PRAXIS le font dans le cadre d'une contrainte judiciaire ou policière : médiation pénale, mesure probatoire, injonction de la police, du Parquet. Ceci n'empêche pas que des personnes se présentent volontairement, conscientes qu'il est possible d'aller chercher de l'aide. PRAXIS propose un travail de responsabilisation en groupe (groupes ouverts et fermés pour les hommes, groupes fermés pour les femmes).

### 3<sup>e</sup> plateforme

La plateforme du 26 septembre 2023 a été consacrée à la présentation de l'@tribu mobile qui est un service de soins spécialisé en santé mentale pluridisciplinaire et multi-sectoriel pouvant prendre en charge à domicile des situations relevant de la souffrance psychosociale pour les enfants et adolescents de 0 à 23 ans et les femmes enceintes à partir de 3 mois de grossesse.

### 4<sup>e</sup> plateforme

La prochaine plateforme est fixée au 19 décembre 2023.

#### Antenne « Espace VIF »

En 2022, la Ville de NAMUR et la Ville d'ANDENNE ont décidé de s'associer dans le cadre du projet « *Espace VIF* ». Cet appel à projets concerne l'octroi d'une subvention à destination des communes dans le cadre de la Task Force Groupes Vulnérables, avec l'objectif de soutenir la lutte contre les violences intrafamiliales et ce, en application de l'arrêté royal du 27 octobre 2021 qui en détermine les modalités d'octroi.

Ce projet a pour mission d'œuvrer pour une approche interdisciplinaire de prise en charge intégrée des situations complexes et/ou graves de violences. Ce projet est inspiré des « *Family justice center* » (existant en Flandre) qui regroupent les Services de Police, les Services sociaux, mais également la justice pour prendre en charge les victimes de violences conjugales de manière globale. La prise en charge globale des victimes est facilitée par la préexistence du réseau entre les différents services. Ce dispositif a été adapté sur NAMUR en fonction des besoins relevés sur le territoire par les acteurs locaux. L'Espace VIF travaillant tant sur les situations judiciairisées que non judiciairisées.

La Ville d'ANDENNE a remporté cet appel à projets et devient ainsi une antenne décentralisée de « *l'Espace VIF* » de NAMUR. Cette opportunité de devenir une antenne locale décentralisée apporte de nombreux avantages. En effet, l'équipe peut bénéficier de frais de fonctionnement supplémentaires, d'un renforcement du travail de réseau ainsi qu'un accès privilégié aux formations spécifiques et continues. De plus, la visibilité du service est davantage renforcée sur le territoire namurois.

L'enveloppe budgétaire octroyée à la Ville d'ANDENNE a permis de transformer le local d'accueil des victimes en un lieu sécurisant et chaleureux. Ces nouvelles installations permettent de recevoir les victimes, qu'elles soient accompagnées ou non de leurs enfants. Un espace dédié aux enfants a spécialement été aménagé avec toutes les commodités nécessaires : table à langer, relax bébé, boîtes à histoires, jeux, tableau magique, etc.

Une autre partie du budget a été consacrée à une formation sur la gestion de groupe de parole. Celle-ci a eu lieu au sein de la Maison des Solidarités. Une partie de l'équipe de la Maison des Solidarités a participé à cette formation ainsi que trois intervenantes sociales des services sociaux de la Ville de NAMUR. Ce module a pour objectif de former les professionnels à la mise en place de groupes de paroles destinés aux victimes de violences conjugales et/ou familiales mais aussi à d'autres publics, notamment les victimes de catastrophes naturelles (inondations, accidents collectifs, etc.).

Indépendamment de ce projet, la Ville d'ANDENNE dispose depuis 2007 d'un PSSP subsidié par le S.P.F. Intérieur. Les deux phénomènes prioritaires concernent la lutte contre les nuisances publiques liées à l'usage de drogues et le phénomène des violences intrafamiliales, intégré en 2014. C'est pourquoi le SAGEISS offre une prise en charge ambulatoire des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales au sein de la Maison des Solidarités. Le nombre de prises en charge psychologique et sociale par les agents du SAGEISS est en constante augmentation depuis plusieurs années, raison pour laquelle la Ville d'ANDENNE a souhaité s'associer et s'inclure au dispositif namurois. Cette adhésion au dispositif namurois permettra de renforcer la lutte contre les faiblesses existantes sur le territoire andennais, à savoir :

- Renforcer les collaborations et le travail en réseau à l'échelle provinciale ;
- Prioriser l'accès à des dispositifs d'urgence et des logements d'urgence pour les victimes andennaises ;
- Renforcer les réorientations et les prises en charge des auteurs et des enfants ;
- Améliorer l'espace d'accueil des victimes et des professionnels lors de concertation de cas ;
- Affiner, finaliser et compléter la formation continue des agents mobilisés sur le dispositif ;
- Positionner la Ville d'ANDENNE comme dispositif innovant et expert dans la thématique des violences conjugales.

En août 2023, une présentation du dispositif et du projet Espace VIF NAMUR a été réalisée au sein de la Maison des Solidarités afin de sensibiliser et d'informer les membres de l'équipe du SAGEISS ainsi qu'une partie des membres de l'équipe de la Ville de NAMUR.

La date d'inauguration de cet Espace VIF à NAMUR n'a pas encore été fixé.

#### Coordination provinciale pour l'égalité des femmes et des hommes

La coordination provinciale est active dans deux thèmes : la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan socioéconomique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision.

La coordination assure une série d'actions de prévention, de sensibilisation et de formation dans ce domaine. Elle intervient notamment auprès des écoles et des policiers. Elle développe des outils pédagogiques et organise des colloques sur ce thème. Elle participe à la campagne « *Ruban blanc* » contre la violence faite aux femmes. Elle anime une plateforme regroupant les acteurs de première et deuxième ligne impliqués dans la prise en charge intégrée des cas de violences intrafamiliales. Ces plateformes étant l'occasion de rencontrer les partenaires hors du territoire andennais et d'échanger sur les pratiques professionnelles, le SAGEISS participe activement à cette plateforme.

En 2023, l'équipe a participé à 2 plateformes organisées par la Coordination provinciale (11 avril, 14 septembre).

La coordination se tient également à disposition du Service SAGEISS pour l'organisation et la préparation d'événements (colloque, action « *Ruban blanc* »), l'invitation à des formations spécifiques continues (« *Pôle des ressources* ») ainsi que l'obtention de documentations spécialisées, de brochures et d'outils de sensibilisation destinés aux activités.

Dans le cadre des formations continues, l'équipe du SAGEISS a eu l'opportunité de participer à plusieurs modules dispensés par les Pôle des Ressources.

Pour rappel, les Pôles des Ressources font partie d'un dispositif wallon de lutte contre les violences entre partenaires. Ce dispositif regroupe trois associations spécialisées dans la prise en charge des auteurs et des victimes de violences conjugales et intrafamiliales : le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE, Service d'accueil et d'accompagnement des victimes, LIEGE), PRAXIS (Service d'accueil et d'accompagnement pour auteurs, à LIEGE, BRUXELLES et LA LOUVIERE) et l'A.S.B.L. Solidarité Femmes (Refuge pour femmes à LA LOUVIERE). Ces trois associations se partagent le temps d'écoute du numéro vert 0800/30.030. Elles organisent également et conjointement des formations spécialisées qui sont systématiquement composées d'un(e) intervenant(e) de PRAXIS et d'une intervenant(e) de Solidarités femmes ou du CVFE.

Cette année, l'équipe a participé aux formations spécifiques des « *Pôles des ressources* » suivantes :

- Module « *victime* » ;
- Module « *Processus de Domination Conjugale* » ;
- Colloque international francophone de prévention des violences sexuelles.

De plus, le SAGEISS étant membre de la Cellule d'Evaluation de la Dangerosité et d'Orientation (CEDO) de l'Espace VIF de NAMUR, deux intervenants de l'équipe sont invités à participer à des formations spécifiques. Ces formations sont obligatoires afin de constituer un socle commun et de poursuivre l'objectif de partager un langage identique entre les différents partenaires de l'Espace Vif.

Les formations sont les suivantes :

- Formation spécifique sur « *la gestion de groupes de parole* » ;
- Formation spécifique à « *l'écoute téléphonique* » :  
(30 novembre, 7 décembre, 14 décembre). Cette formation permet de mettre en place les bonnes conditions d'écoute téléphonique des personnes victimes ;
- Formation à la détection précoce ;
- Formation à l'utilisation du programme « *TEAMS* ».

#### Travail de réseau

Afin de faire connaître le service et enrichir les pratiques professionnelles, les intervenants du SAGEISS ont pris contact avec différents partenaires du réseau.

Une rencontre a eu lieu le 17 avril avec le Service « *D'une rive à l'autre* » de la Ville de NAMUR dans le but de réaliser des actions de sensibilisation en partenariat.

Dans le courant du mois d'août 2023, l'équipe a rencontré l'équipe de « *l'@tribu mobile* », qui est une équipe de soins spécialisée dans la prise en charge des situations relevant de la souffrance psychosociale pour les enfants et adolescents de 0 à 23 ans et les femmes enceintes à partir de 3 mois de grossesse. A la suite de cette rencontre, le coordinateur de l'@tribu mobile est venu présenter son service lors d'une plateforme locale (26 septembre 2023).

#### Activités de prévention et de sensibilisation

Depuis début 2022, le service s'est enrichi d'une carte de visite à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Cette carte reprend les coordonnées du service ainsi que celles de la ligne d'écoute violences conjugales (0800/30.030).

Chaque année, le Service SAGEISS est actif et propose des actions de sensibilisation lors de la journée internationale des Droits de la Femme ainsi que lors de la campagne Ruban Blanc.

#### Journée Internationale des Droits de la Femme

L'équipe de la bibliothèque de la Ville d'ANDENNE a fait appel au SAGEISS afin de mener une action en collaboration lors du 8 mars. En effet, l'équipe de la bibliothèque souhaitait sensibiliser leur comité de lecteurs à la thématique des violences faites aux femmes. Madame Manon TERWAGNE venait notamment présenter et dédicacer son livre « *Emprise* ». L'histoire raconte la descente aux

enfers de Joséphine, une jeune mère de famille qui se retrouve coincée du jour au lendemain avec un mari violent du fait des mesures de confinement sanitaire.

Ultérieurement à la présentation du livre, l'équipe du SAGEISS a donc mené une « conférence/débat » avec l'intervention de l'Assistance sociale de la Zone de Police des Arches. La conférence a abordé la distinction entre les concepts de conflit et de violence et le cycle de la violence afin de sensibiliser les citoyens andennais à la thématique VIF. Cette présentation a également permis d'identifier et de visibiliser le service auprès d'une vingtaine de citoyens. A l'issue de cette conférence, plusieurs personnes se sont adressées à l'équipe du SAGEISS pour des compléments d'information en individuel et ont formulé le souhait de débiter une prise en charge.

### Campagne Ruban Blanc

Pour rappel, la campagne Ruban Blanc a débuté en réaction à la tuerie à l'Ecole polytechnique de MONTREAL en 1989, un tueur antiféministe abattant 14 étudiantes. Depuis, cette initiative a une fonction de sensibilisation et de prévention face à la violence envers les femmes. Le ruban symbolise un V inversé de refus de l'utilisation de la violence faite aux femmes. La campagne mondiale débute le 25 novembre, journée des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et se clôture le 6 décembre.

Cette année, le SAGEISS mène deux actions, l'une dans l'axe communication au grand public, l'autre dans l'axe pédagogique à destination du public jeunesse. Premièrement, un Ruban Blanc sera exposé sur les balcons de l'Hôtel de Ville et de la Maison des Solidarités du 20 novembre au 26 novembre 2023. Ensuite, un patchwork photo sera réalisé. Les mains des agents des Services de Cohésion sociale seront peintes en mauve, symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes. Le patchwork sera ensuite diffusé sur les réseaux sociaux pertinents (Instagram, Facebook, newsletter, etc.). Cette année, l'équipe a souhaité sensibiliser le public jeunesse en proposant une action de prévention et de sensibilisation à destination des jeunes fréquentant l'Ecole des Devoirs au sein des trois Maisons de Quartier (ANDENNE centre, Peu d'Eau, SEILLES). En l'espèce, un outil gratuit conceptualisé par l'A.S.B.L. "Le Monde des Femmes" sera utilisé. L'outil pédagogique "Carré genre junior" permet de proposer un temps d'expression et d'analyse critique autour des stéréotypes de genre afin de les déconstruire.

### Guide de détection et de réorientation d'une victime VIF

Suite aux plateformes locales animées par le SAGEISS, l'équipe a pu constater le manque de connaissance et de formation de la part des services généralistes de première ligne qui se trouvaient confrontés à une victime VIF. L'équipe a alors souhaité, sur base de son expertise dans la prise en charge de type de public, réaliser un livret pédagogique et accessible. Un guide de détection et de réorientation d'une victime de violence conjugale à destination des professionnels sur le territoire d'ANDENNE a été élaboré depuis plusieurs mois. Ce fascicule s'articule autour de quatre objectifs consécutifs pour le lecteur : pouvoir détecter – repérer – accueillir et finalement orienter une victime. Ce guide a également vocation à visibiliser le SAGEISS et à le positionner comme service ressource sur le territoire. Le graphisme, la mise en page et l'impression seront réalisés en 2024.

### Perspectives pour l'année 2024

- Débuter les permanences téléphoniques dans le cadre de la CEDO de « l'Espace VIF » de NAMUR ;
- Introduire une demande d'agrément comme opérateur VIF à destination des victimes afin de pérenniser les actions menées et obtenir un financement structurel ;
- Réaliser le graphisme et publier le guide de détection à destination des professionnels du territoire ;
- Poursuivre la participation aux plateformes organisées par la coordination provinciale afin de développer le réseau et les partenariats utiles dans ce domaine ;
- Maintenir les concertations de la plateforme locale trimestriellement ;
- Poursuivre les formations spécifiques dispensées par le « Pôle des Ressources » ainsi que d'autres opérateurs.



### **3.2 Relais Santé (RESA)**

#### a) Cadre institutionnel

Maison des Solidarités

Rue de la Papeterie, 3

5300 – ANDENNE

Tél. : 085/84.95.67

Relais.sante@ac.andenne.be

Le Relais Santé (« RESA ») vise à donner accès aux soins aux personnes grandement précarisées. L'accompagnement de ce public vers un meilleur niveau de santé aussi bien médical, social que mental a pour finalité de favoriser un mieux-être général des individus.

Ce projet cible, sur l'ensemble du territoire andennais, toute personne majeure en situation de grande précarité sanitaire et/ou sans abri, en décrochage avec les services de soins conventionnels ou ayant des problématiques de santé non-suivies par un professionnel de la santé. Le projet s'adresse également à tout service ou professionnel confronté à ce public et pouvant l'orienter vers le RESA.

#### Missions principales

- Accueillir et informer des personnes en situation d'exclusion ;
- Prévenir et éduquer à la santé, à titre individuel et collectif, ainsi qu'en terme de santé publique ;
- Favoriser la levée des freins sanitaires ;
- Accompagner et soutenir la prise en charge de première et/ou de deuxième ligne de soins ;
- Prodiger les premiers soins ;
- Accompagner l'individu vers un meilleur niveau de santé globale en prenant en compte les déterminants de santé ;
- Déployer des partenariats et collaborer avec le réseau de soins ;
- Recueillir des données épidémiologiques.

#### Composition de l'équipe

L'équipe est composée d'une infirmière spécialisée en santé communautaire (4/5 ETP).

#### Pouvoirs subsidiant

Le Relais Santé bénéficie d'un subventionnement du Relais Social Urbain Namurois, ainsi qu'une subvention APE de la Région wallonne.

#### b) L'approche en santé communautaire

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), "**la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité**".

**"La santé communautaire est le processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités :**

- *Participation de toute la collectivité à la gestion de la santé individuelle ou collective ;*
- *Identifier avec la population les besoins, les comportements néfastes qui sont à l'origine du problème ;*
- *Tenir compte de l'organisation des pratiques et des attitudes des groupes sociaux".*

*Cette vision participative de la santé est d'ailleurs inscrite dans la constitution de l'OMS : "une opinion publique éclairée et une coopération active de la part du public sont d'une importance capitale pour l'amélioration de la santé des populations".*

Le RESA souhaite travailler selon cette approche de santé communautaire dans le domaine de la précarité. Pour cela, l'équipe mène une réflexion globale et continue sur :

- La situation du Relais Santé de la Ville d'ANDENNE ;
- La fréquentation du Relais Santé ;
- L'offre de soins et de services ;
- L'évolution du RESA au regard de ces constats.

### c) L'infirmierie

Un local d'infirmierie est installé au rez-de-chaussée de la Maison des Solidarités. Il est meublé de telle manière à pouvoir assurer les consultations infirmières et les consultations médicales. On y trouve notamment une table d'auscultation médicale et tout le matériel pour réaliser des soins (prise de paramètres, glucométrie, pansements simples et complexes, etc.). L'infirmière possède également une table d'auscultation à destination vétérinaire.

### Missions

Les diverses possibilités d'actions du RESA sont :

- Accompagner moralement ou physiquement les personnes dans les démarches sociales et administratives afin de pouvoir agir sur les déterminants de la santé déficients ;
- Effectuer une prise en charge au retour d'hospitalisation après une opération (pose de pansements, application de produits de soins, retrait d'agrafes ou de fils, etc.) ;
- Réaliser les soins de plaies simples ou complexes, qu'il s'agisse de la désinfection d'une plaie à des méchages, des soins d'ulcères avec beaucoup d'exsudat ou d'escarres ;
- Proposer des soins de bouche et des soins de pieds ;
- Assurer les suivis probatoires pour les prise de sang et analyse d'urine ;
- Vulgariser le jargon médical afin de permettre une meilleure compréhension et adhésion de l'utilisateur à son traitement et/ou suivi médical : explication des résultats de prises de sang, d'imageries médicales, de consultations, etc.) ;
- Effectuer des prises de sang, tests urinaires, contrôle et suivi de glycémie, etc. ;
- Accompagner les personnes qui nécessitent un traitement de substitution auprès du médecin bénévole du SAGEISS ;
- Prendre en charge les personnes sans-papiers, les insérer dans un circuit de soin conventionnel et les aider dans leur démarche de régularisation.

### Horaires

Le Relais Santé est ouvert tous les jours de 9h à 17h, du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi, selon les disponibilités de l'infirmière. Il est cependant possible de prendre également rendez-vous pour s'assurer une plage horaire déterminée ou pour s'inscrire dans un suivi régulier.

### Statistiques du nombre de prises en charge

Tableau 1 : Nombre de prises en charge par le Relais Santé (hors maraude et travail de rue)

	Août - Déc. 2020	Jan. - Oct. 2021	Jan. - Sept 2022	Jan. - Oct. 2023
Nombre total de rencontres	<b>36</b>	<b>296</b>	<b>481</b>	<b>411</b>
Nombre total de personnes différentes rencontrées	<b>18</b>	<b>84</b>	<b>99</b>	<b>85</b>

Tableau 2 : Répartition de la fréquentation du RESA en 2023 par sexe

Homme	63	75%
Femme	22	25,00%

En 2021, le relais santé avait presque décuplé sa fréquentation par rapport à son lancement en 2020. Depuis, le nombre de prises en charge ne cesse de s'accroître. Cependant, une légère baisse dans le dénombrement cette année peut être expliquée par le changement de personnel en place, laissant le service sans infirmier durant les mois de mars et avril.

Lors de cette année 2023, la priorité a donc été de pouvoir pérenniser les services du Relais Santé et d'ancrer les actions qu'il mène ainsi que ses partenariats. Malgré l'absence de personnel durant deux mois, il est manifeste de dire que la fréquentation du RESA est importante, que la relation de confiance des usagers vers le RESA reste forte et que les différentes stratégies mises en place pour la visibilité du RESA semblent porter leurs fruits.

Le RESA collabore également avec le médecin bénévole du SAGEISS. Cette année, ce sont 133 visites, entre janvier et octobre, qui ont été comptabilisées chez le médecin bénévole pour un total de 31 personnes différentes.

Tableau 3. Classification des rencontres

Infirmierie	388
Visite à domicile	10
Accompagnement chez des prestataires (médecin, hôpital, centre de cure, ...)	13
Total de rencontres	411

#### d) Travail de rue

Le travail de rue, dit de « *proximité* » rencontre plusieurs objectifs :

- Entrer en contact avec des personnes en situation de grande précarité ;
- Maintenir un lien ;
- Proposer une prise en charge ;
- Réorienter vers l'infirmierie ou d'autres services adaptés selon les besoins.

Les maraudes sont effectuées en binôme avec les agents du SAGEISS ainsi qu'avec les éducateurs polyvalents de la Maison des Solidarités.

L'infirmière effectue les maraudes avec un sac permettant de dispenser les soins de premiers secours (plaie simple nécessitant une prise en charge, piqûres, hématomes, etc.) et de prendre les paramètres vitaux. Le sac contient également, en fonction de la météo, le matériel de prévention

nécessaire (exemple, durant le plan grande chaleur : prospectus, bouteille eau, casquettes, crème solaire).

Dans ce contexte économique fortement défavorable, le travail de rue est plus que nécessaire pour créer de nouveaux contacts et/ou garder contact avec les usagers de la rue. Il a permis d'aller à la rencontre de nouveaux usagers, de renouer des liens perdus et de les rediriger vers les services de la Maison des Solidarités ainsi que la salle d'accueil.

#### e) Actions et projets menés

##### Développement de l'axe bien-être

Depuis 2021, l'axe bien-être destiné aux personnes en situation de (grande) précarité a été déployé. Un coiffeur bénévole s'était lancé dans cette aventure et il continue de venir bimensuellement pour le plus grand bonheur des usagers.

Cette année, ce ne sont pas moins de 41 coupes, entre janvier et fin octobre, qui ont pu être réalisées grâce à la générosité du coiffeur bénévole.

##### Prise en charge médicale

Un médecin bénévole réalise une permanence deux fois par mois au sein de l'infirmerie afin de prendre en charge les personnes qui bénéficient d'un traitement de substitution (méthadone). Les permanences sont organisées par les éducateurs de la Maison de la Solidarités ainsi que par l'infirmier du RESA qui accompagne le patient pendant le rendez-vous si nécessaire. L'infirmier est présent lors de l'entretien avec le médecin pour tous les nouveaux patients qui débutent un traitement de substitution et quand une coordination avec le médecin est nécessaire. Les personnes sans-papiers, les personnes sans-abris ainsi que les primo-arrivants sont également pris en charge afin de les accompagner dans des situations urgentes ou complexes, s'ils n'ont pas encore de médecin traitant ou n'en ont pas la possibilité.

##### Prise en charge d'usagers en probation

À côté des demandes spontanées, l'infirmière prend également en charge des personnes qui sont actuellement en probation avec une obligation contraignante d'effectuer des prises de sang et d'urine fréquemment. L'objectif principal est de garder un contact permanent avec les patients en probation afin de pouvoir analyser leurs besoins et de leur apporter un accompagnement dans les déterminants de la santé déficients (ex : logement). Cette démarche permet de répondre à une contrainte judiciaire pour l'utilisateur mais également d'éviter un glissement vers la rue et le sans-abrisme.

##### Journée du dépistage IST

Le Relais Santé et le Plan de Cohésion sociale organisent en partenariat avec le Centre de Planning Familial Willy Peers et l'A.S.B.L. Sasha, une journée de dépistage des infections sexuellement transmissibles au sein de la Maison des Solidarités. Le dépistage est entièrement gratuit, confidentiel et ouvert à tous. Plusieurs outils de communication seront utilisés à cet effet (bâche, roll-up, flyers, affiches, parution dans la presse locale et sur les réseaux sociaux). La journée de dépistage aura lieu le vendredi 1er décembre 2023 de 14h à 18h, date de la journée mondiale de lutte contre le SIDA. Mener une telle action à cette date clé paraissait donc intéressant pour sensibiliser au mieux la population. Le créneau horaire choisi permettra plus facilement un accès au dépistage aux étudiants et aux travailleurs.

Lors de cette action, les participants auront la possibilité de se faire tester gratuitement contre les diverses IST régulièrement rencontrées en échange d'une vignette mutuelle, pourront poser des questions à une équipe formée à ce sujet, seront sensibilisés à la prévention de ces maladies, recevront des « *goodies* » tels que préservatifs internes et externes, tote-bags, bics, rubans rouges, etc (offert par le Centre de Planning Familial Willy Peers) et bénéficier d'un testing gratuit presque instantané contre l'Hépatite C.

### Faciliter l'accès et le soin aux animaux des publics fragilisés

En mars 2022, le RESA remportait l'appel à projets « *Faciliter l'accès et le soin aux animaux des publics fragilisés* ». Le projet déposé par le RESA est divisé en deux parties :

- La coordination et la mise en place de zoothérapie dans les deux maisons de repos du C.P.A.S. d'ANDENNE « *La Quiétude* » et « *Monjoie* ». Une séance de zoothérapie de 2 heures est mise en place dans une des deux maisons de repos. Pour le plus grand plaisir des pensionnaires, des zoothérapeutes et des animaux viennent rendre visite aux résidents tout en proposant des activités qui les stimulent.
- Une prise en charge vétérinaire des animaux du public de la Maison des Solidarités est proposée aux personnes qui s'étaient inscrites lors de la remise de l'appel à projets.

Les soins animaliers sont réalisés par une vétérinaire bénévole. Elle s'est dès le départ engagée dans le projet comme bénévole et a participé également à l'écriture de l'appel à projets.

La vétérinaire effectue les soins mineurs gratuitement (remise en ordre de vaccination, antiparasitaires, puçage, diagnostics, petites opérations, etc.) et les produits utilisés sont facturés à prix coûtant (aucune marge prise dessus). Tous les éléments cités sont pris en charge par le subside.

Pour les stérilisations, le RESA ne fait pas appel à la vétérinaire bénévole mais aux vétérinaires ayant signé la convention de stérilisation avec la Ville d'ANDENNE. La somme s'élève à 150 euros pour la stérilisation d'une chatte et 50 euros pour la stérilisation d'un male. Le coût de la stérilisation est pris en charge par le subside de l'appel à projets.

Les permanences effectuées par la vétérinaire bénévole se déroulent au sein des locaux du Relais Santé à ANDENNE. En 2023, 5 matinées de consultations ont été réalisées. La vétérinaire est également venue prodiguer des soins suite à des demandes urgentes, hors planning de consultations.

Trois séances de zoothérapie ont été mises en place cette année dans les deux maisons de repos du C.P.A.S. Les résidents, enthousiastes, ont pu manipuler et caresser chiens, lapins et cochons d'Inde mais également être stimulés par des jeux olfactifs et des devinettes.

L'appel à projets, qui devait finir fin juin 2023, s'est vu attribuer une prolongation de subsides jusque février 2024. Cette prolongation permet au RESA de continuer à proposer des soins vétérinaires gratuits et de faire un stock d'antiparasitaires et de vaccins afin de continuer à offrir le plus longtemps possible ces soins de santé essentiels aux animaux des usagers de la Maison des Solidarités.

### Dépistage du diabète

En 2023, le RESA a organisé, en collaboration avec la mutualité SOLIDARIS, une matinée de dépistage et de prévention contre le diabète.

41 personnes sont venues se faire dépister (21 femmes et 19 hommes, dont plus de 67% était âgés de 61 ans ou plus). Durant cette sensibilisation, 3 personnes ont présenté une glycémie hors-norme et ont été redirigées vers leur médecin traitant afin d'approfondir les résultats et d'éventuellement mettre un traitement antidiabétique en route. L'action cette année a donc remporté un franc succès, notamment grâce à la communication de l'événement dans la presse locale qui a attiré bon nombres de citoyens andennais.

En dehors de cette journée spéciale, le RESA possède le matériel nécessaire pour assurer la prévention et le dépistage du diabète. En mai 2024, le service, toujours en partenariat avec la mutualité SOLIDARIS, organisera une nouvelle journée de dépistage du diabète gratuite et ouverte à tous les habitants d'ANDENNE.

Depuis 2023, une collaboration est née avec le Réseau Multidisciplinaire Local de Namur (RML). Le Relais Santé mets son infirmerie à disposition une demi-journée par semaine afin d'offrir un trajet de soin en diabétologie à la population andennaise. Ce projet permet d'avoir une infirmière spécialisée en diabétologie qui propose de l'éducation à la santé sur le diabète et du suivi de soins personnalisés.

### Décentralisation à Peu d'Eau

En 2022, un projet de décentralisation du RESA une matinée par semaine à Peu d'Eau (dans les locaux de la Régie des Quartiers) a vu le jour. Cette permanence devait permettre d'atteindre un public qui est généralement plus éloigné de ce genre de services ainsi que réduire le frein de la mobilité que certains habitants peuvent rencontrer. L'envie était de pouvoir apporter une solution plus locale aux habitants et de nouer de nouveaux liens sociaux. Malheureusement, la permanence n'a pas rencontré le public attendu. Cependant, le RESA pense qu'il serait toujours profitable aux habitants du quartier de pouvoir bénéficier d'un tel dispositif. Une réflexion particulière sera apportée à cette problématique en 2024.

### Octobre Rose

Octobre est le mois de la sensibilisation et de la lutte contre le cancer du sein. A cette fin, l'action « *Octobre rose* » a été menée dans le hall de la Maison des Solidarités. Une table, décorée de ballons et de soutiens-gorge roses, proposant des affiches et flyers reprenant les informations concernant l'importance du Mammotest et de l'autodépistage ont été disposées dans le hall d'entrée. Des petits rubans roses, pour marquer son soutien, ont également été mis à disposition gratuitement.

### Campagne de vaccination contre les virus respiratoires

Afin de continuer à promouvoir la vaccination contre les virus respiratoires, le RESA proposera en novembre une matinée de sensibilisation au vaccin de la grippe et du Covid-19 et accompagnera les usagers qui le souhaitent à aller se faire vacciner contre le Covid-19 et/ou grippe auprès des pharmacies proposant le vaccin.

### Education à la santé

Suite à la demande de plusieurs usagers, le RESA proposera, à partir du mois de décembre, des ateliers orientés « *santé* », ouverts à tous, à raison d'une à deux fois par mois sur des thèmes de santé qui préoccupent le public rencontré en salle d'accueil : Comment se préserver des virus hivernaux et des maladies hivernales, les punaises de lit et autres parasites de la maison, les gestes de 1<sup>er</sup> secours, se protéger du froid et des gelures, etc.

### Projets divers

Le Relais Santé participe activement avec le SAGEISS à l'élaboration de divers projets, tout au long de l'année, tels que les permanences à la salle d'accueil, le « *Plan Grandes Chaleurs* », le « *Plan Hiver* » et « *ANDENNE Solidarités* ». Il participe également à la tenue du stand du PCS pour la fête de quartier de SEILLES, de Peu d'Eau et pour les Fêtes de Wallonie.

### Projets futurs

Pour l'année 2024, le RESA réfléchit à la mise en place ou la continuité de plusieurs projets :

- Journée de sensibilisation et de dépistage des maladies cardiovasculaires (en partenariat avec la Ligue Cardiologique Belge) ;
- Dépistage de la surdité ;
- Journée de prévention et de dépistage du diabète ;
- Journée de prévention et de dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ;
- Actions spéciales dans le cadre « *Octobre Rose* » pour la lutte contre le cancer du sein ;
- Décentralisation du RESA à la rencontre des habitants des quartiers plus éloignés.

### f) Travail en réseau

L'une des missions du Relais Santé consiste à mettre en œuvre une prise en charge de santé communautaire en agissant sur les différents déterminants de la santé déficients. Pour atteindre cet objectif, travailler avec l'ensemble des autres acteurs qui gravitent autour de l'aide aux personnes, tant du milieu de la santé, du milieu social que de l'aide matérielle, est primordial. La prise en charge du patient doit être globale.

LE RESA est inscrit dans divers réseaux :

- Le Réseau Santé NAMUR est un espace de concertations dans lequel professionnels, usagers et proches développent des outils, projets, initiatives et procédures vers de meilleurs soins en santé mentale.
- La plateforme VIF est une plateforme locale reprenant les différents acteurs qui se mobilisent dans la prise en charge des violences conjugales et intrafamiliales avec la volonté d'offrir une prise en charge adaptée des victimes.
- Le réseau local des professionnels du secteur social, de la santé et de l'aide matérielle de la région d'ANDENNE regroupe un ensemble de partenaires locaux. Le RESA travaille en réseau avec les pharmacies, les médecins, les infirmiers indépendants, les A.S.B.L. ainsi que les Services sociaux et du logement de la Ville pour prendre en charge les différents déterminants de la santé des patients.

Lors de cette année 2023, le RESA a mis l'accent sur la consolidation des relations locales avec les autres services et la collaboration entre professionnels ainsi que sur les formations tant pour se former que d'élargir son réseau. Cette démarche permet de s'inscrire dans une dynamique de santé communautaire et d'augmenter la qualité de la prise en charge du service.

#### g) Conclusion

La stratégie de communication du RESA continue de porter ses fruits en 2023 : le nombre de suivis se maintient malgré un changement de personnel durant cette année. En 2023, le RESA continue d'élargir ses offres de service en établissement de nouveaux partenariats. Les perspectives futures pour 2024 sont :

- Continuer le projet d'accès aux soins vétérinaires pour les animaux des usagers

En 2023, le Relais Santé a mis en place des permanences vétérinaires au sein du Relais Santé ainsi que de la zoothérapie dans les maisons de repos d'ANDENNE. Pour 2024, le RESA souhaite continuer à pouvoir offrir, tant que les stocks de médicaments le permettront, des consultations de vaccination et des soins anti-parasitaires.

- Agir sur les déterminants de la santé « bien-être »

En 2024, le RESA continuera la mise en place de son axe bien-être en proposant des permanences coiffure avec la collaboration du coiffeur bénévole.

- Contribuer à la stratégie de "Fin du sans-abrisme"

Le RESA s'inscrit dans les actions du mémorandum « *Fin du sans-abrisme à NAMUR : Oui c'est possible* » initié par le Relais Social Urbain Namurois. Des accompagnements à domicile et la prise en charge accentuée des probations permettront de garder un contact régulier de ce public, au-delà de l'acte infirmier. Cette approche permettra d'évaluer régulièrement si la personne a d'autres besoins et d'agir directement dessus afin d'éviter un glissement vers la rue.

- Mise en place d'une offre socio-sanitaire

En 2024, La Maison des Solidarités comptera dans ses locaux une douche et un lavoir social. Une fois l'équipement effectif, le RESA pourra envisager une prise en charge plus globale permettant d'allier les soins d'hygiène et les soins de santé au profit de la santé des bénéficiaires. Les bénéficiaires auront la possibilité de prendre une douche et de revêtir des vêtements propres avant de venir faire leurs soins à l'infirmierie. Les soins de plaies au niveau des membres inférieurs et des pieds restent les soins majoritaires pris en charge par le RESA. La nécessité de garder une hygiène et un habillement adaptés jouent un rôle majeur dans la prévention et prise en charge de ce type de soins en plus d'agir également sur le déterminant de la santé « *Bien-être* ».

- Prise en charge des patients diabétiques

En 2024, le Relais Santé devrait continuer à intégrer une permanence du Réseau Multidisciplinaire Local de NAMUR au sein de son infirmierie. Ce projet permet d'avoir une infirmière spécialisée en diabétologie qui fera de l'éducation à la santé sur le diabète à raison d'une demi-journée par semaine.

### **3.3 Dispositifs transversaux a la Maison des Solidarités**

Pour rappel, **trois dispositifs** sont menés de concert par le SAGEISS, les éducateurs des Services de Cohésion sociale et le RESA, évoluant chacun au sein de la Maison des Solidarités :

- La salle d'accueil (« SDA ») ;
- Le Plan Hiver ;
- Le Plan Grandes Chaleurs.

#### a) Salle d'accueil

##### Présentation du dispositif

La salle d'accueil a pour objectif principal d'offrir un espace de repos et d'écoute à destination de personnes adultes qui vivent en situation de précarité quelle qu'elle soit, c'est-à-dire : financière, sociale, culturelle, etc.

Au sein de la salle d'accueil, l'équipe pluridisciplinaire souhaite offrir un lieu chaleureux dans lequel le public peut se poser, se reposer, échanger en toute confiance et sera reçu de manière inconditionnelle. La philosophie de la salle d'accueil est de permettre à chaque personne qui en ressent le besoin d'être accompagnée dans ses démarches mais également d'avoir accès aux soins de santé physique et psychique. Tout cela dans un cadre de bienveillance et d'écoute active qui découle sur l'accomplissement des besoins primaires (manger, se reposer, avoir accès à l'hygiène, aux soins de santé, à la culture, aux activités, etc.).

Durant les heures de permanences, les usagers du service peuvent rencontrer différents intervenants sociaux, sans rendez-vous. Il s'agit de créer du lien, d'écouter, de réconforter, d'informer et d'ouvrir les portes à un éventuel accompagnement psycho-médico-social. Si une demande spécifique émerge, un premier entretien est organisé avec une assistante sociale ou une éducatrice. Ce premier entretien a pour but d'analyser la demande de l'utilisateur afin de l'orienter au mieux dans un processus d'accompagnement.

La salle d'accueil est également un lieu d'information à destination des usagers concernant les activités proposées par le service, par le réseau social andennais et le réseau « *assuétudes* ». Pour ce faire, du matériel de réduction des risques est mis à disposition et des conseils adaptés sont dispensés. Par matériel, il s'agit de préservatifs, des dépliants informatifs sur l'usage des drogues ainsi que sur les risques liés aux contaminations sexuelles, des kits de matériel de consommation et également du matériel de première nécessité pour personnes sans-abris (couvertures, matelas, vêtements chauds, des kits hygiènes, etc.).

La Maison des Solidarités permet au public en situation de précarité de se réchauffer, de manger, de s'hydrater, de rompre l'isolement social, d'être soutenu lors de démarches, d'être suivi au point de vue santé physique et mentale, d'avoir accès à la culture, etc. Tout cela gratuitement et tout au long de l'année en portant une vigilance accrue en période hivernale et de grande chaleur.

Le travailleur social doit être capable de créer du lien, d'entendre, de solliciter, mais aussi de « *décortiquer* » les diverses demandes et difficultés formulées par les bénéficiaires. Il communiquera également à l'équipe toutes les informations concernant les interactions et comportements des bénéficiaires en réunion d'équipe hebdomadaire.

La diversité des difficultés rencontrées par les usagers peut créer certaines tensions au sein de la salle d'accueil. En effet, le service accueille des personnes aux profils très différents ; certaines personnes présentent des déficiences mentales, d'autres des troubles psychiatriques, d'autres encore se présentent après avoir consommé des substances psychotropes, ce qui peut altérer leurs comportements. Le travailleur social doit être attentif à ces différents comportements et les tensions qui peuvent en découler afin de garantir le bien-être de chacun.

Le 5 mai 2022, la Ville d'ANDENNE a remporté l'appel à projets « *Accueil de jour* ». Cette subvention a pour objectif d'étendre les plages horaires de la SDA, en continuité avec le plan hiver, pour optimiser la prise en charge des personnes sans-abris, mal logées ou en situation de vulnérabilité et répondre à leurs besoins élémentaires.



L'objectif premier de cet appel à projets est de proposer aux personnes errantes, isolées et démunies un espace d'accueil pour se poser, se reposer, s'alimenter ou encore assurer ses soins d'hygiène en veillant à l'accès du public féminin.

Cet appel à projets a été renouvelé en 2023 avec pour visée de pérenniser l'existence des structures. La Ville d'ANDENNE a pu bénéficier de l'octroi d'une seconde subvention annuelle.

### Horaires des permanences

Depuis 2022, les horaires ont été modifiés suite à l'obtention de l'appel à projets « *Accueil de jour* ». Cet arrêté ministériel prévoit une ouverture au public de 20 heures par semaine, avec un minimum de 4 jours par semaine pendant 44 semaines sur l'année 2023.

Afin de répondre aux conditions d'éligibilité, les horaires sont les suivants entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre : de 9h15 à 13h30 du mardi au vendredi et le lundi de 13h à 16h. Des plages horaires supplémentaires sont ajoutées entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars afin de respecter les conditions d'octroi du Plan Hiver.

### Statistiques

Afin d'observer la fréquentation des usagers en salle d'accueil, une fiche journalière a été créée sur base des données chiffrées à communiquer aux autorités subsidiaires. Cette fiche reprend les mentions suivantes :

- La date et le prénom du travailleur désigné pour la permanence de la salle d'accueil ;
- Nom et prénom des usagers ;
- Le type de dons distribué (alimentaire, vestimentaire, soupe ou dons bénévoles) ;
- Le type de demande :
  - Prêt de téléphone ;
  - Démarche nécessitant l'action d'un travailleur (demande sociale) ;
  - Demande d'écoute et de soutien (demande santé mentale) ;
  - Demande de création de lien (assuétudes) ;
  - Demande de soin (orientation relais santé – demande médicale) ;
  - Demande liée à l'hygiène (don de kit hygiène – accompagnement douche) ;
  - Demande de repos ;
  - Demande alimentaire (partenariats boulangerie et dons bénévoles).

Cette fiche journalière est utilisée afin d'effectuer des statistiques de fréquentation du public en salle d'accueil mais également en vue d'évaluer le type de demandes formulées. Ces statistiques reprennent les différents types de demandes, le nombre de permanences effectuées sur le mois, le nombre de contacts ainsi que le nombre d'usagers différents (comparaison entre les hommes et les femmes) et enfin le nombre de primo-utilisateurs (personne utilisant le service pour la première fois) ayant fréquenté la salle d'accueil chaque mois.

### Statistiques de fréquentation des usagers du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023

	Nombres de permanences	Nombre de contacts	Nombre d'usagers ≠	Nombre d'hommes ≠	Nombre de femmes ≠	Nombre de « <i>primo-utilisateurs*</i> »
Janvier	21	270	52	41	11	0
Février	20	249	56	46	10	5
Mars	23	327	60	45	15	3
Avril	19	197	38	31	7	0
Mai	20	207	48	37	8	3

Juin	22	192	39	30	9	2
Juillet	20	151	29	24	5	0
Août	22	190	37	29	8	1
Sept	20	208	45	35	10	3
<b>Totaux</b>	<b>187</b>	<b>2.161</b>	<b>/</b>			<b>17</b>

Le nombre de permanences moyen par mois est de 20, avec un maximum de 23 permanences atteint en mars 2023. Le nombre de permanences est en augmentation en 2023, avec un total de 187 permanences, contre 179 en 2022. Cette augmentation est similaire concernant le nombre d'usagers différents rencontrés par mois, ainsi que le nombre d'hommes et de femmes fréquentant la permanence salle d'accueil.

Statistiques des demandes émanant de la salle d'accueil du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022

	Demandes médicales	Demandes sociales	Création lien	Santé mentale	Soins hygiène	Repos	Dons alimentaires
Janvier	5	4	119	2	5	52	13
Février	36	12	131	0	3	26	7
Mars	5	21	169	1	3	41	9
Avril	0	8	96	0	1	27	4
Mai	3	18	87	0	1	19	7
Juin	5	16	90	3	1	34	3
Juillet	11	23	67	10	0	18	7
Août	6	25	77	3	3	25	4
Sept	11	27	102	5	2	20	5
<b>Totaux</b>	<b>82</b>	<b>154</b>	<b>938</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>262</b>	<b>59</b>

Infrastructure

Un aménagement des locaux et une permutation des bureaux des travailleurs avec la salle d'accueil est en cours. En effet, l'espace d'accueil actuel se révèle trop étroit au vu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Le profil des personnes fréquentant la salle d'accueil se complexifie et se diversifie (assuétude, trouble psychiatrique, déficience mentale légère, etc.). L'aménagement actuel avec une unique grande table ne facilite pas la gestion des tensions et des conflits inhérents à cette population pour l'équipe éducative. Ce nouvel espace pourra accueillir un espace cuisine, un espace détente et repos, un accès à un ordinateur pour réaliser des démarches sociales. Le nouvel espace repas sera conçu pour favoriser les échanges entre bénéficiaires et la création de lien social. Ce déménagement permettra de passer d'une superficie de 26,4 m<sup>2</sup> à 38,4 m<sup>2</sup>.

De plus, des travaux sont en cours afin d'aménager une douche et un lavoir. Ce dispositif est en création et une procédure co-construite avec l'expertise de l'infirmière en santé communautaire est rédigée. Ce dispositif sera réservé au public de rue et en mal logement extrême, après un entretien d'évaluation de la situation de l'usager. L'accès à la douche sera également destiné au RESA lors des

soins de plaie. L'équipe des Services de Cohésion sociale a pu bénéficier d'une formation parasitose (poux, punaise de lit, galle, etc.) par le Relais Santé de NAMUR. Les procédures ont été réalisées afin de prendre en compte ces risques de contamination.

### Partenariats

Plusieurs partenariats se sont développés en faveur du bon déroulement de la salle d'accueil. Tout d'abord, la boulangerie DIEUDONNE offre gratuitement ses invendus (le lundi, mardi et mercredi). Les usagers bénéficient donc de pains, de viennoiseries ainsi que des tartes lorsqu'elles sont disponibles.

Ensuite, le service a créé un partenariat avec le C.P.A.S. qui offre gratuitement de la soupe à raison d'une fois par jour.

De plus, une collaboration avec l'Andenne Arena a été mise en place afin de proposer aux usagers qui vivent une situation d'urgence, et n'ont plus accès à l'hygiène, de se doucher gratuitement le temps de rétablir leur situation. Une procédure a été créée pour formaliser cet accompagnement à l'Andenne Arena.

### Activités proposées

Sur base des demandes et souhaits des usagers, des activités ainsi que des soupers et brunchs sont mis en place régulièrement. L'objectif principal est de (re)mettre en mouvement les usagers mais également de les rendre acteurs de leurs envies, motivations, désirs, capacités, etc. et de dépasser le simple assouvissement de leurs besoins primaires (se nourrir, se réchauffer, etc.). En effet, ce dispositif leur permet de sortir de leur solitude et de développer des compétences psychosociales dans un cadre pédagogique sécurisant. Le deuxième objectif est de viser une insertion sociale et/ou professionnelle en leur permettant de s'ouvrir au monde extérieur. Enfin, ces activités et soupers sont pensés en équipe afin de travailler et restaurer l'image/estime de soi.

Les activités proposées en 2023 sont les suivantes :

- 12/05 - Brunch quiche
- 26/05 - Activité pétanque
- 29/06 - Brunch, trio de pâtes froides
- 20/07 - Activité Molky
- 27/07 - Brunch pain perdu
- 29/08 - Brunch cake
- 31/08 - Journée à la mer
- 21/09 - Brunch pêches au thon
- 23/10 - Souper mexicain

De plus, un projet de sélection et de définition des valeurs de la Maison des Solidarité s'est déroulé pendant plusieurs semaines, en concertation avec les bénéficiaires. L'objectif pédagogique était de pouvoir co-construire avec les usagers la philosophie sous-jacente de la SDA. La clôture de l'activité permet de pouvoir afficher dans la salle d'attente ces mots clés sur un support visuel accueillant et chaleureux. Les valeurs sélectionnées sont les suivantes : tolérance, entraide, bien-être, équité, partage, confiance, respect, bienveillance, ouverture d'esprit.

57 participants ont été comptabilisés pour l'ensemble des activités citées. Ces chiffres démontrent un réel engouement de la part des usagers face aux actions proposées en regard de leur profil spécifique (absence de cadre, difficulté de se conformer à un horaire). Une participation financière symbolique est demandée au préalable aux usagers afin confirmer leur présence. Cette participation n'a pas pour objectif de payer l'activité en tant que telle, mais de les responsabiliser concernant leur engagement. Le nombre de participants semble montrer que ce dispositif fonctionne. De plus, la plupart des usagers préviennent un membre de l'équipe en cas d'absence. L'équipe apprécie cette démarche naturelle, qui montre le lien entre l'utilisateur et les travailleurs, le respect et la possibilité de s'organiser et prévenir en cas de problème. Cela confirme également que le fait de proposer des

activités (re)met les usagers en mouvement et les encourage à respecter les règles de savoir-vivre de la société. Après chaque activité, des évaluations ont été réalisées sur base d'une fiche action.

#### b) Plan Hiver

La Ville d'ANDENNE bénéficie d'une subvention spécifique du Relais Social Urbain Namurois dans le cadre du Plan Hiver 2022-2023 prévu du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023. Le public cible dudit projet est composé de personnes majeures en situation de grande précarité.

A cet égard, la Ville d'ANDENNE s'est engagée à :

- Organiser un travail de rue régulier ;
- Développer la prise en charge de la santé des personnes très précarisées en décrochage du circuit des soins traditionnels.

La collaboration entre ces différents services en bénéficiant du Renfort Plan Hiver du RSUN permet notamment de répondre aux objectifs suivants, fixés dans le cahier des charges de la Wallonie.

Objectif général 3 : optimaliser l'accueil des bénéficiaires en assurant un accueil élargi tout au long de la journée ;

Objectif général 4 : permettre à toutes personnes de bénéficier des commodités de base :

- Assurer un accueil avec une boisson chaude et/ou un repas (éventuellement via modeste contribution) ;
- Permettre la mise à disposition de chauffage, couvertures et vêtement chauds.

#### Horaires des permanences

Les horaires des permanences se sont déroulés comme suit :

- Le lundi, de 16h à 19h ;
- Les mardi, mercredi et jeudi de 9h15 à 16h ;
- Le vendredi de 9h15 à 13h30.

L'organisation des plages horaires du Plan Hiver semble pertinente. Une ouverture quotidienne permet au public de s'alimenter tous les jours à l'heure de midi mais aussi de venir se poser et de s'abriter des intempéries. Malgré les congés de fin d'année et une équipe réduite en conséquence, la permanence de la salle d'accueil a été ouverte tous les jours, excepté le 24 décembre et les jours fériés (le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier).

Pour le Plan Hiver 2023 – 2024, les horaires seront modifiés en raison de l'augmentation des plages horaires pour répondre aux conditions de l'appel à projets « *Accueil de jour* ». Dans ce cadre, le renfort Plan Hiver permettra d'ajouter une extension de 7 heures 30 aux horaires déjà existants.

Les horaires seront les suivants :

- Le lundi, de 13h à 16h ;
- Un lundi par mois, de 16h à 19h ;
- Les mardi, mercredi et jeudi, de 9h15 à 16h ;
- Le vendredi, de 9h15 à 13h30.

#### Activités proposées

Le Plan Hiver étant un renforcement du dispositif SDA, des activités sont également proposées sur base des demandes et souhaits des usagers (cf. activités proposées pour la SDA).

Les activités proposées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 mars 2023 sont les suivantes :

- 6/01 - Galettes des rois
- 23/01 - Souper choucroute
- 2/02 - Chandeleur
- 10/02 - Activité football

- 27/02 - Souper spaghetti
- 9/03 - Brunch gaufre
- 24/03 - Activité pétanque
- 27/03 - Souper vol-au-vent

74 participants ont été comptabilisés pour l'ensemble des activités citées.

#### Matériel RSUN

Chaque année, le Relais Social Urbain Namurois (RSUN) fournit du matériel de première nécessité adapté aux demandes du public cible du service. Le Plan Hiver a pu également bénéficier de dons de couvertures, de sacs de couchages et de vêtements chauds. Le local de réserve du Plan Hiver contient des bonnets, gants, écharpes, tee-shirts thermolactyls, pantalons thermolactyls, pantalons de training, chaussettes, paires de chaussures, chauffe-mains, couvertures, sacs de couchage, tapis de sol, couvertures de survie, etc.

Grâce à une collaboration avec la Croix Rouge d'ANDENNE, il est possible d'obtenir des vêtements à petits prix (ou gratuitement en cas de demande du service). Des usagers sont également orientés vers Saint-Vincent de Paul qui fournit des vêtements et des colis alimentaires d'urgence.

#### Collecte de dons hygiène et bien-être

Une collecte de dons hygiène et bien-être auprès des commerçants andennais s'est déroulée du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2023. Les dons ont été réceptionnés par l'équipe de la Maison des Solidarités du 6 au 9 novembre. Cette récolte au sein des commerces andennais est issue d'une initiative de Shop in Andenne à l'occasion de la collecte solidaire de produits d'hygiène et de soins destinés aux familles et personnes démunies de l'entité.

Les magasins suivants ont participé :

- BOUTIQUE MARIE-FRANCOISE ;
- PHARMACIE DEGEE ;
- YELLOW ZEN ;
- PAPRIKA CASSIS ;
- LE PASSE DECO PAUSE ;
- STYLE COIFFURE NAMECHE ;
- KAPSUL.

350 dons d'hygiène (savon, shampoing, serviettes et tampons hygiénique, déodorants, etc.) ont été récoltés. Ces dons seront distribués auprès des bénéficiaires de la salle d'accueil et du SAGEISS.

#### Travail de rue

Quotidiennement, les travailleurs se rendent en rue pour mener un travail de proximité, aller à la rencontre, créer un lien avec les occupants de la rue et relayer leurs demandes (éventuelles) vers les services adéquats.

Des maraudes (composées de deux intervenants) sont effectuées régulièrement, à savoir 8 en janvier, 4 en février et 6 en mars. La durée d'une maraude oscille entre 1 à 2 heures. Les maraudes permettent de rencontrer des personnes vivant dans la grande précarité et qui ne fréquentent pas nécessairement la salle d'accueil. Certains logent sous tente ou vivent en squat. Le travail de rue est une porte d'entrée du service.

Plusieurs usagers viennent au service pour des démarches ou des demandes (ponctuelles) via ce lien maintenu grâce aux maraudes. Ces personnes connaissent le service mais ne souhaitent pas fréquenter la SDA et/ou s'inscrire dans une démarche de suivi. Les personnes vivant sous tente ou en squat ne sont pas toujours demandeuses d'être dérangées dans leur lieu de vie. Il n'est donc pas évident de garder un contact régulier. Néanmoins, les contacts avec les habitants de la rue sont qualifiés de bons.

L'éducateur prévient de sa présence, soit à distance en les interpellant soit par un appel téléphonique leur permettant de l'informer de leur souhait ou non de le rencontrer. Des usagers ne désirent pas d'aide ni de suivi en raison d'une méfiance envers les services sociaux ou de leur désir assumé de vivre en dehors de la société. Si le contact est établi, ces personnes écoutent les informations concernant la salle d'accueil et les différents services de la Maison des Solidarités. Certains font comprendre qu'ils ne sont pas en demande. Cela leur permet toutefois de savoir où bénéficier d'une aide en cas de situation de crise.

Néanmoins, ils sont preneurs d'une aide matérielle sous la forme de boissons (soupe chaude, eau), de nourriture (invenus de la boulangerie) et de matériel leur permettant de vivre plus « confortablement » et de résister aux intempéries comme des sacs de couchage, des tapis de sol, des vêtements chauds, des chaussures, etc. En effet, l'aide matérielle est parfois indispensable pour passer l'hiver à la rue. Les éléments les plus demandés sont les sacs de couchage et des chaussures.

### c) Plan Grandes Chaleurs

Les périodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquentes. Le plus souvent, elles s'accompagnent d'une abondante formation d'ozone dans l'air ambiant. La chaleur et l'ozone peuvent nuire à la santé, mais certaines personnes courent de plus grands risques : il s'agit notamment des personnes âgées, des bébés et jeunes enfants, des malades chroniques et des personnes handicapées (surtout quand ils vivent seuls). Il est donc important de veiller aux personnes vulnérables dans l'entourage et de les aider si nécessaire.

Pour ces raisons, le Relais Social Urbain Namurois permet à ses partenaires de bénéficier de casquettes et de bouteilles d'eau à distribuer au public le plus fragilisé vivant en rue. Dès lors, le RESA et le SAGEISS intensifient leur travail de rue pour aller à la rencontre du public et délivrer des messages et du matériel de réduction de risques liés aux fortes chaleurs : bouteilles d'eau fraîche, crème solaire et casquettes.

Le dépliant « *Plan Grandes Chaleurs* » est distribué auprès des services communaux, des commerces de proximité, des 14 pharmacies andennaises et parapharmacies. Ce dépliant est également fourni au C.P.A.S. en vue d'atteindre le public Senior par leur service de distribution de repas chauds. Cette brochure propose des conseils pour diminuer les risques liés à la canicule, des endroits ombragés, des points d'eau potable, des numéros de téléphone utiles et des conseils en cas de malaise. Le Service Relations publiques/Communication de la Ville d'ANDENNE a également relayé des informations sur les réseaux sociaux.

Cette année 2023, les équipes ont accentué les maraudes lors des journées caniculaires avec du matériel adapté et vont vers le public précarisé, fragilisé, afin de leur fournir du matériel de protection.

#### –Perspectives pour l'année 2024

- Obtenir l'agrément « *Accueil de jour* » afin de pérenniser les actions mises en place en salle d'accueil et pouvoir bénéficier d'un subside structurel et non dépendant de l'appel à projets ;
- Clôturer les travaux de la douche, du lavoir et du nouvel espace d'accueil afin d'inaugurer officiellement le bâtiment ;
- Renforcer la visibilité des services via la réalisation d'un flyer reprenant l'ensemble des Services de Cohésion sociale ;
- Renforcer la transversalité des projets sociaux menés par les équipes des Services de Cohésion sociale, permettant de proposer au public des équipes pluridisciplinaires aux multiples ressources et compétences ;
- Continuer le travail de rue, travail d'accroche, auprès du public très éloigné.

### **3.4 Service du Logement**

#### a) Cadre institutionnel

Maison des Solidarités  
Rue de la Papeterie, 3  
5300 – ANDENNE  
Tél. : 085/84.95.36

#### *Composition de l'équipe*

Une assistante sociale du Plan de Cohésion sociale est affectée à 4/5ème temps au Service communal du Logement.

Depuis septembre 2021, l'assistante sociale du Service SAGEISS est préposée à recevoir des demandes logements afin d'apporter une aide ponctuelle en cas d'absence de l'assistante sociale affectée à ce service ainsi que lors d'une éventuelle affluence de demandes.

#### *Présentation*

Le Service communal du Logement se trouve dans les locaux de la Maison des Solidarités. Cette proximité entre les différents services sociaux (PCS, SAGEISS, Relais Santé) permet non seulement de renforcer les collaborations existantes, de favoriser la communication sur les différents projets menés mais aussi faciliter, le cas échéant, l'orientation des personnes.

Les personnes demandeuses sont reçues sur rendez-vous, directement au bureau de l'assistante sociale, mais aussi lors de visites à domicile.

#### b) Public cible

Ce service de première ligne propose, aux personnes résidant sur le territoire d'ANDENNE, une assistance lors de difficultés de tout ordre en matière de logement. Au cours de ces rencontres, les personnes obtiennent des informations sur les démarches à effectuer, bénéficient de conseils et d'un accompagnement personnalisé.

La volonté est de répondre adéquatement aux besoins exprimés ou latents des personnes qui s'adressent au service. Le service se veut être un lieu d'écoute et très souvent de « *coaching* » en vue de pouvoir donner aux personnes fragilisées ou découragées l'énergie nécessaire dans une recherche de logement. Lors des entretiens individuels, l'assistante sociale est attentive à pouvoir informer/orienter/accompagner les personnes vers des services plus spécialisés, qui pourraient leur apporter également un soutien dans les problématiques évoquées.

L'aide apportée est diversifiée : de la simple écoute, à la réalisation de certaines démarches, voire à la construction d'un réseau d'aide et de soutien au bénéfice de la personne. Il est donc indispensable d'avoir une bonne connaissance du réseau social local et avoisinant, afin de mettre en place une collaboration avec d'autres services.

#### c) Champs d'intervention

Les matières dans lesquelles l'intervention du service est sollicitée sont multiples. On peut constater une complexité croissante des situations sociales rencontrées.

Au cours de cette année, les principaux domaines dans lesquels le service est intervenu relèvent de/d' :

- Demandes d'aide administrative ou de conseils en vue d'obtenir le bénéfice d'allocations sociales diverses (mutuelle, allocations d'aide aux personnes âgées, allocations d'études, reconnaissances d'handicap auprès du S.P.F. Sécurité Sociale pour les personnes de moins de 65 ans, etc.) ;
- Demandes d'aide en matière de logement (recherche de logements dans le marché privé, informations et introductions des candidatures de logements sociaux, problèmes avec le propriétaire, prises de contact avec l'Agence Immobilière Sociale, primes ADEL, des Données (RGPD), un accord préalable auprès des propriétaires doit être obtenu avant de pouvoir diffuser les offres de logement sur le territoire d'ANDENNE. C'est pourquoi, après avoir été

confrontées à plusieurs réticences de la part des propriétaires, les personnes sont reçues, sur demande, afin de consulter avec elles les offres de logement à louer dans le marché privé ;

- Accompagnements des personnes, suite à une visite de salubrité, lorsque l'agent du Service Qualité Habitat rencontre une situation sociale plus fragilisée ;
- Démarches auprès de la SWL, suite à l'AGW du 13 juin 2013, lorsque le logement fait l'objet d'un arrêté du Bourgmestre déclarant le logement inhabitable ;
- Collaborations avec les agents de quartier (tout en respectant le secret professionnel), lorsqu'ils rencontrent des personnes qui se trouvent dans une situation de détresse sociale ;
- Accompagnements de personnes pour lesquelles une expulsion est programmée, en collaboration avec le C.P.A.S. (évaluation de la situation afin d'essayer d'éviter l'expulsion, recherche de solutions d'accueil pour les personnes, entreposage des meubles, présence lors du jour de l'expulsion, ...)

Les avis d'expulsions reçus par le service durant les 3 dernières années sont les suivants :

2021 – 17 avis d'expulsions ;

2022 – 11 avis d'expulsions ;

2023 - 26 avis d'expulsions (jusqu'à présent).

Un Décret du 22 septembre 2022 a eu pour objet de suspendre l'exécution de toutes les décisions judiciaires et administratives ordonnant une expulsion de domicile pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 15 mars 2023, pour faire face aux conséquences de la crise énergétique. A la fin de ce moratoire, la gestion des avis d'expulsions a été assez compliquée pour l'assistante sociale du Service Logement (en collaboration avec le C.P.A.S.) car elle a dû faire face à la programmation de minimum une à deux expulsions par semaine, en plus du travail habituel.

- Demandes de renseignements d'ordre juridique (comment bénéficier de l'aide juridique de première ou de deuxième ligne, renseignements dans le cadre de procédures de divorce, de séparation, etc) ;
- Premières écoutes et soutien "*psychologique*" (problème de solitude, de dépression, mal être, etc.) et, si nécessaire, orientation vers d'autres services tels que des services de santé mentale ;
- Demandes d'aide face à des problèmes financiers (aide dans la gestion ou la conception d'un budget), négociation de plans de paiement lors d'une facture difficile à payer. Si nécessaire, mise en place d'une orientation vers le C.P.A.S., une médiation de dettes mais aussi information sur l'administration provisoire de bien et, le cas échéant, accompagnement lors de cette procédure à la Justice de Paix en accord avec la personne ;
- Demandes d'aide, de conseils ou d'accompagnement dans le cadre de problèmes d'ordre familiaux (problèmes relationnels dans le couple, problèmes éducatifs avec les enfants, etc.) ;
- Réponses aux interventions du Cabinet du Roi en matière sociale ;
- Informations sur les différentes activités sociales de la Ville d'ANDENNE et celles des institutions ou associations andennaises, notamment par l'examen des dossiers « *Bon Sporteur* ».

#### d) Chiffres

En 2023, voici le nombre de dossiers ouverts (les demandes gérées par téléphone ne sont pas prises en considération) :

- Dossiers logements : 119

Dans le cadre des suivis logements, l'assistante sociale est amenée à rencontrer les personnes, parfois, lors de plusieurs entretiens.

- Renouvellements dossiers logements sociaux : 29



Depuis le 1er janvier 2023, une allocation d'attente logement (AAL) est mise en place. Il s'agit d'une aide financière mensuelle octroyée, par la Wallonie, à des ménages avec des revenus précaires, titulaires d'un bail d'habitation privée et **en attente d'un logement social depuis plus de 18 mois. L'assistante sociale a aidé les personnes se trouvant dans les conditions à introduire cette demande.**

#### e) Handicontact

Le Service communal du Logement assume également les missions liées au Service Handicontact et à l'examen des dossiers « *Bons du Sporteur* ».

Concernant le Service Handicontact, les personnes âgées de moins de 65 ans qui souhaitent introduire une reconnaissance d'handicap auprès du S.P.F. Sécurité sociale peuvent s'adresser au service. Cependant, le Service ne dispose pas d'un accès pour l'encodage des demandes d'allocations d'aides pour personnes âgées. Chaque personne est reçue pour rédiger et formuler au mieux ses difficultés ainsi que remplir le questionnaire mis en ligne. Un soutien administratif est proposé pour transférer certains documents nécessaires à l'examen des dossiers auprès de ce service. Ce travail permet de s'assurer que les dossiers soient bien complets.

Nombre de dossiers Handicontact pour l'année 2023 (hors conseils téléphoniques) : 34

En 2021, l'assistante sociale a suivi une formation afin d'aider les familles à introduire auprès de l'AVIQ les demandes d'allocations familiales supplémentaires pour les enfants souffrant d'une affection.

Nombre de dossiers : 1

#### f) Bons du Sporteur

Concernant l'examen des dossiers « *Bons du Sporteur* », anciennement « *chèques sport* », en collaboration avec la Régie Sportive Andennaise, la Ville d'ANDENNE octroie des bons pour les enfants domiciliés sur le territoire d'ANDENNE. Les familles demandeuses d'une aide financière sont reçues afin de les aider au niveau du paiement de la cotisation sportive de leurs enfants. Après vérification du respect des conditions approuvées par le Collège communal (et l'absence de dossiers auprès du C.P.A.S. qui ouvre un droit plus avantageux), un bon du Sporteur est octroyé à destination du club de sport choisi par l'enfant pour payer une partie de la cotisation.

Nombre de dossiers « *Bons du Sporteur* » pour l'année 2023 : 37

Ces rencontres sont également l'occasion d'échanger avec les personnes sur leur situation sociale ainsi que de leur proposer une aide en vue de soulager notamment leur budget (informations sur les aides possibles auprès du C.P.A.S., introduction de candidatures auprès des logements sociaux, etc.) ou leur quotidien (informations sur les activités pour enfants, aides à domicile, etc.)

Depuis septembre 2021, l'assistante sociale du Service SAGEISS peut également, en cas d'affluence de demandes de « *Bons du Sporteur* », examiner ces dossiers.

### **3.5 Les Maisons de Quartiers (MQ)**

#### a) Présentation des équipes

Les équipes éducatives des trois Maisons de Quartier (SEILLES – ANDENNE – Peu d'Eau) sont composées comme suit :

- 2 Éducateur(trice)s spécialisé(e)s en accompagnement psycho-éducatif à temps plein.
- 2 Éducateurs à temps plein.
- 3 Animatrices pédagogique et sociale à temps partiels.

#### b) Maison de la Convivialité

Rue de la Résistance, 41

5300 SEILLES

Tél. : 085/21.27.00

### Introduction

La Maison de la Convivialité (« MC ») est la Maison de Quartier de SEILLES. C'est un lieu d'accueil et de rencontres qui offre une multitude de services, activités et projets aux habitants du quartier ainsi que des environs.

La « MC » fait partie intégrante du Plan de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE. Un de ses objectifs principaux consiste à favoriser, pour le citoyen, l'accès aux droits fondamentaux. Ceux visés sont les suivants :

- Le droit à une vie sociale et culturelle ;
- Le droit à l'accès numérique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- Le droit à l'éducation, l'enseignement et la formation.

La Maison de la Convivialité est avant tout un lieu de référence et d'accompagnement de proximité, tant pour les plus jeunes que pour les plus âgés. Elle se veut un endroit accueillant où chacun peut s'épanouir mais aussi obtenir des réponses à d'éventuelles questions ou besoins.

Au sein de la Maison de la Convivialité se trouvent l'Espace Public Numérique, des cours de Français Langue Étrangère ainsi qu'une équipe éducative qui propose un accueil et de nombreuses activités. Diverses permanences sont également déployées par des partenaires Andennais offrant une large gamme de services auprès du public.

### Organisation générale

L'équipe éducative est présente du lundi au vendredi et fonctionne selon les horaires suivants :

- Lundi 10h-18h ;
- Mardi 10h-18h ;
- Mercredi 12h-20h ;
- Jeudi 10h-18h ;
- Vendredi 12h-20h.

### Le partenariat

La collaboration étroite constitue une priorité essentielle pour l'équipe de la MC, qui s'appuie sur son réseau associatif andennais. Cette approche permet d'assumer un nombre substantiel de missions et de projets, assurant ainsi une présence étendue sur l'ensemble du territoire. Ce travail de visibilité et d'ouverture envers d'autres entités a été source de découvertes et de rencontres, renforçant davantage notre engagement tant sur le terrain que dans le développement des relations partenariales.

### Les approches de travail

Les axes privilégiés de notre démarche de travail sont les actions collectives réparties sur deux périodes : pendant et en dehors de la période scolaire. Ces actions découlent d'initiatives de l'équipe éducative basées sur les observations sur le terrain et sur les propositions de partenariat, ainsi que sur les projets développés dans la région d'ANDENNE ou au-delà.

L'approche individuelle reste, bien entendu, au cœur de notre démarche. Chaque individu bénéficie d'un accueil, d'un soutien, et d'un accompagnement adapté à ses besoins.

### Les activités/projets récurrents en 2023

#### **L'Accueil éducatif en soirée**

La Maison de la Convivialité accueille le public deux soirs par semaine, offrant un espace ouvert à tous. Au cours de ces moments d'accueil, une équipe dédiée se met à la disposition des participants, prête à les assister dans la réalisation des activités de leur choix.

Pendant la période estivale, une ouverture nocturne jusqu'à 21h00 est prévue les mercredis et vendredis. Cette initiative a pour objectif de maintenir un environnement accueillant et dynamique, favorisant l'inclusion et le bien-être des participants même pendant les mois d'été.

La Maison de la Convivialité assume un rôle central, orientant et accompagnant, au besoin, vers les services appropriés de la Ville d'ANDENNE ou d'autres partenaires. Cela nécessite de l'équipe une connaissance approfondie du réseau local et des partenaires, garantissant ainsi une assistance informée et personnalisée.

Un tableau récapitulatif du nombre total de présences de janvier à octobre 2023 (concernant uniquement la partie MC, excluant l'EPN et le FLE) est disponible, fournissant une vue objective de l'engagement continu de la Maison de la Convivialité tout au long de l'année.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Total	222	252	380	344	516	621	98	584	540

### **Activités des mercredis**

Au cœur de notre engagement envers la communauté, la Maison de la Convivialité (MC) propose, en période scolaire, des après-midis d'activités captivantes, organisées un mercredi sur deux, spécialement conçues pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Notre approche repose sur la flexibilité et la diversité, avec un programme mensuel dynamique nécessitant une inscription préalable. Chaque mercredi, de 14h00 à 16h00, les petits participants ont l'occasion de plonger dans une activité différente, que ce soit d'ordre sportif, créatif, ou culturel. Dans un souci de qualité d'encadrement, chaque éducateur se consacre à un groupe restreint de 12 enfants, favorisant ainsi une attention personnalisée.

Notre démarche d'inscription, axée sur l'équité, diffère de la rotation classique. Elle vise à garantir à chaque enfant la possibilité de participer à au moins une activité de son choix chaque mois. Grâce à notre politique d'activités gratuites, aucun critère de priorité n'est établi, assurant ainsi une accessibilité équitable.

Depuis janvier, cette initiative a permis aux enfants de découvrir et de s'initier à une palette d'activités enrichissantes, telles que les jeux de cirque, la peinture, le dessin, la cuisine, les tournois inter-quartiers de football, l'Uni-hoc, les jeux de coopération, le ping-pong, et bien d'autres encore. Notre objectif fondamental est de leur ouvrir les portes de nouvelles expériences, souvent méconnues ou inaccessibles, enrichissant ainsi leur parcours de vie.

Les ateliers se déploient non seulement dans les locaux de la MC, mais également à SEILLES et ses environs, favorisant une immersion locale et une proximité avec le quotidien des enfants. Cette démarche ancrée dans la communauté renforce notre mission de contribuer positivement au développement et à l'épanouissement des jeunes générations.

### **Travail de rue**

Au cours des deux dernières années, l'équipe de la Maison de la Convivialité a déployé un travail de rue en binôme visant à intervenir de manière proactive au sein des quartiers de SEILLES, une initiative qui s'inscrit dans notre engagement envers la communauté locale. Le travail de rue, mené en binôme, se présente comme une stratégie ciblée pour atteindre efficacement la jeunesse au cœur même des quartiers. Chaque vendredi, de 15h à 16h, l'équipe se rend disponible pour établir des connexions significatives avec les jeunes résidents.

Cette démarche s'articule autour de plusieurs objectifs clés :

- Faire connaître le service : l'objectif étant de sensibiliser la population de la zone spécifiquement identifiée en collaboration avec les acteurs de terrain.
- Répondre aux problématiques liées à la jeunesse : en travaillant de manière optimale et pertinente, nous visons à prévenir la vulnérabilité des jeunes et des familles.
- Encourager la mixité dans les quartiers : le but est de créer des espaces inclusifs qui favorisent la diversité et renforcent le tissu social.
- Réduire l'isolement social : en établissant des liens et en offrant un soutien, cela permet de réduire l'isolement social parmi les bénéficiaires.
- Influencer positivement la perception de l'insécurité : l'objectif est de contribuer à une perception plus positive du sentiment d'insécurité au sein de la zone.

- Cette initiative englobe l'ensemble des quartiers de SEILLES, englobant des endroits tels que le Rivage, le complexe sportif, la Cité d'Atrive, la place Joseph Wauters, le skatepark, la rue Longue Couture, le quartier du Nouveau Monde, et bien d'autres. Cette approche holistique vise à répondre de manière personnalisée aux besoins spécifiques de chaque quartier, renforçant ainsi le lien entre la Maison de la Convivialité et la dynamique locale. Nous sommes convaincus que cette présence active contribue positivement au bien-être de la communauté, favorisant un environnement inclusif et sécuritaire.

### **Été Solidaire**

Depuis 1994, l'opération "*Été Solidaire, je suis partenaire*" s'est engagée avec constance dans la promotion de la solidarité chez les jeunes envers les citoyens. La Maison de la Convivialité porte ce projet depuis de nombreuses années, affirmant son engagement continu au sein de la Ville d'ANDENNE.

La subvention allouée à ce projet est calculée en fonction du nombre d'heures prestées par le jeune. Chaque participant s'engage pour 10 jours d'activités, totalisant ainsi 70 heures de travail. À raison de 7 € par heure prestée, la subvention maximale par jeune s'élève à 490 €.

La méthode de calcul de la subvention repose sur le nombre d'habitants par commune et sur l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, l'ISADF, élaboré par l'IWEPS pour l'ensemble des communes wallonnes. Cette approche permet d'évaluer de manière pertinente et cohérente la vulnérabilité des habitants, renforçant ainsi le soutien aux communes avec des besoins plus prononcés tout en tenant compte de leur population.

En conséquence, la Ville d'ANDENNE a pu engager 25 étudiants pour cette opération en 2023. Ces jeunes ont été affectés à diverses tâches liées à la réhabilitation de l'espace public, aux infrastructures publiques, à l'aide à la population, aux aménagements pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'à tout autre projet en lien avec les inondations que la commune peut justifier.

Les objectifs clés de cette opération comprennent :

- Inciter les jeunes à améliorer, embellir et valoriser leur quartier et leur environnement au sein de la commune ;
- Promouvoir la solidarité envers les personnes défavorisées ou en difficulté, favorisant ainsi les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, notamment les personnes âgées ;
- Valoriser l'image des jeunes auprès d'eux-mêmes et des populations bénéficiaires de leur travail ;
- Permettre aux jeunes de travailler au contact des personnes d'origine étrangère dont l'accueil et l'hébergement sont organisés par la commune ;
- Offrir aux jeunes l'occasion d'effectuer ou de découvrir un travail valorisant.

En 2023, la Ville d'ANDENNE a pu répartir ces 25 étudiants chez différents partenaires, renforçant ainsi les liens entre la jeunesse et divers secteurs de la communauté. Les jeunes, âgés entre 15 et 21 ans, sont engagés sous contrat d'occupation étudiant et sont résidents de la Ville d'ANDENNE.

Un critère de sélection obligatoire est la mixité de genre, et une attention particulière est accordée au recrutement de jeunes en situation de vulnérabilité. La moitié, au moins, des jeunes engagés fait face à des difficultés sociales et/ou économiques, incluant des jeunes issus de ménages dépendant d'allocations sociales, faisant l'objet d'une guidance sociale, réfugiés, en séjour temporaire en Belgique, suivant un enseignement spécialisé, issus de familles monoparentales à faibles revenus, en décrochage scolaire ou social, entre autres.

En 2023, le subside total octroyé pour l'engagement de ces 25 jeunes s'élève à 13 432 €, représentant un total de 1679 heures de travail prestées. Cette initiative renforce non seulement l'engagement social des jeunes mais contribue également de manière significative au bien-être de la communauté andennaise.

## **Fête des voisins**

La Maison de la Convivialité a, une fois de plus, orchestré la Fête des voisins au cœur du printemps. Cette année, l'événement a suivi la lignée de ses prédécesseurs, créant une atmosphère chaleureuse et festive.

La Fête des voisins, à l'image de la diversité d'activités proposées, a rassemblé l'ensemble des participants réguliers de la Maison de la Convivialité, englobant l'Accueil éducatif, le Français Langue Étrangère, l'École de Devoirs, l'Espace Public Numérique, et les Parents du monde. De 16h00 à 21h00, les portes se sont ouvertes à une auberge espagnole, un moment où chacun était convié à apporter un plat et une boisson de son choix, créant ainsi une mosaïque culinaire partagée entre les participants.

Au-delà de la simple délectation gastronomique, cette rencontre entre les habitants du quartier, tous fréquentant la Maison de la Convivialité, revêt une signification plus profonde. Elle symbolise un moment de partage, une occasion de rappeler à chacun que la vitalité d'un quartier agréable à vivre se construit ensemble, transcendant les barrières d'âge et les différences culturelles.

Cette année, l'événement a connu la participation enthousiaste de plus de 150 personnes, toutes apportant leurs délices culinaires pour enrichir la diversité de cette célébration. Au-delà des saveurs, c'est la richesse de la communauté, tissée par ces moments de convivialité, qui continue de renforcer le tissu social de notre quartier.

## **Grand Nettoyage BEWAPP**

Le Grand Nettoyage, en tant qu'initiative de mobilisation citoyenne d'envergure, s'érige comme une démarche visant à sensibiliser les générations présentes et futures à l'importance de la propreté environnementale, avec l'objectif de provoquer des changements de comportement durables. Depuis 2015, lors d'un week-end dédié, l'ensemble des Wallons, comprenant citoyens, écoles, clubs de sport, mouvements de jeunesse, entreprises et associations diverses, convergent vers un objectif commun : débarrasser les rues, chemins de campagne, pistes cyclables, et autres espaces de vie des déchets qui les enlaidissent, contribuant ainsi à rendre notre région plus agréable à vivre.

L'équipe éducative a activement participé à cette initiative au cours du mois de juin en dédiant son énergie au nettoyage de huit zones au sein du quartier de SEILLES, impliquant les enfants et les jeunes fréquentant la Maison de la Convivialité. Cette action conjointe souligne notre engagement envers la préservation de notre environnement local et démontre notre volonté de transmettre ces valeurs à la jeune génération, façonnant ainsi des comportements respectueux de l'environnement.

## **Service Citoyen**

Ayant pour finalité de permettre aux jeunes tous profils confondus de mieux trouver leur place dans la société et de devenir un citoyen critique, responsable actif et solidaire, le Service Citoyen permet aux jeunes de se rendre utiles et de reprendre un rythme afin d'acquérir plus de confiance en soi et de s'essayer à un nouveau métier, de poser une réflexion sur son avenir. Ce projet est accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et sont occupés durant 6 mois, ils bénéficient alors d'un accompagnement personnalisé et d'indemnités. La Maison de la Convivialité a adhéré à ce projet en proposant l'accueil d'un jeune en 2023.

## **La Fête de quartier de SEILLES**

Événement phare tant pour les habitants du quartier que pour les équipes éducatives impliquées, la Fête de quartier de SEILLES a marqué le samedi 27 août d'une ambiance particulière, couronnée par le traditionnel repas clôturant cette journée mémorable. Avec la participation d'environ 280 personnes tout au long de la journée et la réservation de 90 repas, cette fête s'est avérée être un succès, témoignant de l'impact positif tant pour la Maison de la Convivialité que pour les partenaires collaborant à cette manifestation.

Un éventail d'animations diversifiées a égayé les petits et les grands, offrant un divertissement riche et varié. Du château gonflable au grimage, des jeux de cirque au cracheur de feu, du spectacle d'épée enflammée au mur d'escalade, chacune de ces activités a contribué à créer une atmosphère festive et conviviale.

Les partenaires, acteurs incontournables de cette journée, ont également pris part à l'événement en assurant de petites animations et en présentant leurs services respectifs. Parmi eux, les Services de Cohésion sociale, SAGEISS, O.N.E., ANDENN'AMO, et la Régie des Quartiers ont activement participé, la Régie des Quartiers assumant également la gestion du bar et la préparation du repas Paella.

Cette synergie entre les équipes éducatives, les résidents du quartier et les partenaires a contribué à créer une journée exceptionnelle, renforçant les liens au sein de la communauté. Au-delà des festivités, cet événement a souligné l'importance de la collaboration communautaire et de l'engagement collectif pour créer des moments de partage et de convivialité.

### **Activités des grandes vacances**

L'équipe dévouée de la Maison de la Convivialité a élaboré un programme diversifié, construit autour de plusieurs axes clés : culinaire, culturel, sportif, créatif et récréatif. Cette approche holistique vise à offrir une palette riche d'activités répondant aux intérêts variés du public.

Au-delà de ce programme régulier, plusieurs activités ponctuelles ont été soigneusement planifiées, comprenant des sorties excitantes telles que une visite au Standard de LIÈGE, une escapade en bord de mer du nord, ou encore une journée palpitante à Walibi. Ces expériences exceptionnelles ajoutent une dimension inattendue et mémorable à l'offre de la Maison de la Convivialité, offrant ainsi des moments uniques et enrichissants.

Parallèlement à cette dynamique, la Maison de la Convivialité a mis en place des accueils tout au long de la semaine, dont trois en soirée prolongée jusqu'à 21h. L'accent particulier mis sur l'accueil renforce la disponibilité des éducateurs, permettant au public de les rencontrer et d'interagir avec eux tout au long de la semaine. Cette accessibilité accrue crée un environnement propice à l'échange, au partage, et à la construction de liens durables au sein de la communauté.

En combinant un programme varié et des initiatives régulières d'accueil, la Maison de la Convivialité s'efforce de créer un espace vibrant et inclusif, favorisant le bien-être, l'apprentissage et le renforcement des liens sociaux au sein du quartier.

#### c) Maison de Quartier de PEU D'EAU

Rue Roger Dieudonné, 4

5300 ANDENNE

#### Introduction et contexte de la mise en œuvre du projet

Lors de la plateforme jeunesse du 17 mai 2021, des partenaires ont exprimé leurs craintes et inquiétudes concernant le quartier de PEU D'EAU.

La problématique serait liée à des incivilités et des faits de délinquance récurrents. Une note au Collège communal a été rédigée afin d'exposer la situation. Les agents ont obtenu des données statistiques de la Zone de Police des Arches et des Logis Andennais pour conforter ce ressenti par des données objectives. Le Collège communal a alors souhaité qu'une réunion avec l'ensemble des partenaires soit organisée. Cette concertation a permis d'obtenir une vision commune des actions à mener par l'ensemble des acteurs de terrain. L'ensemble des informations recueillies auprès des partenaires a permis de réaliser un état des lieux de la situation.

Suite à cela, les Services de Cohésion sociale ont saisi l'opportunité d'introduire une demande de subvention via un appel à projets proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à la lutte contre la précarité. En décembre 2021, une subvention de 40.375 € a été accordée à la Ville d'ANDENNE.

Après une période de dix-huit mois consacrée au développement du quartier et grâce à l'investissement des équipes travaillant à la salle communautaire « *la Sall'houette* », la concrétisation de la Maison de Quartier de PEU D'EAU a été réalisée en septembre 2023. Cet aboutissement a été célébré lors de son inauguration officielle le 13 octobre 2023.

#### Organisation générale

L'équipe est présente du lundi au jeudi et fonctionne selon les horaires suivants :

- Lundi 12h-20h ;
- Mardi 10h-18h ;
- Mercredi 12h-16h ;
- Jeudi 10h-18h ;

### Le partenariat

La Maison de Quartier de PEU D'EAU opère grâce à un réseau associatif florissant qui s'est développé au sein du quartier. En effet, les locaux sont partagés entre plusieurs entités telles que la Maison des jeunes le Hangar, l'ANDENN'AMO, les permanences de l'O.N.E., la Régie des Quartiers d'ANDENNE, et bien d'autres.

Cette collaboration entre ces partenaires diversifiés permet de dynamiser la Maison de Quartier en assurant une présence quotidienne et en s'impliquant dans les projets en cours.

### Les activités/projets récurrents en 2023

#### **Activités des mercredis**

Chaque mercredi après-midi pendant la période scolaire, des activités destinées aux enfants de 6 à 12 ans sont soigneusement planifiées et orchestrées à la Maison de Quartier de PEU D'EAU. Ces activités, qui embrassent les domaines sportifs, culturels et créatifs, sont intégrées dans un programme mensuel détaillé, nécessitant une inscription préalable pour garantir une gestion efficace et une participation optimale.

Cette démarche méthodique vise à offrir aux enfants du quartier une expérience éducative diversifiée et divertissante. Les activités sont conçues pour favoriser le développement global des participants tout en créant un environnement stimulant et épanouissant.

En tant qu'entité dévouée à la communauté locale, la Maison de Quartier de PEU D'EAU s'engage à fournir des opportunités régulières d'apprentissage et de divertissement pour les jeunes du quartier. Ces rendez-vous hebdomadaires illustrent la volonté de contribuer positivement au bien-être et au développement des enfants de PEU D'EAU.

#### **L'accueil éducatif en soirée**

Chaque semaine, la Maison de Quartier de PEU D'EAU ouvre ses portes une soirée, offrant un espace accueillant à l'ensemble de la communauté. Durant ces sessions d'accueil, notre équipe éducative se distingue par sa disponibilité et son engagement à l'égard de tous les participants. Nous mettons un point d'honneur à écouter attentivement les besoins et les aspirations des personnes présentes, les guidant dans la mise en œuvre des activités qu'elles souhaitent initier.

Cette initiative hebdomadaire témoigne de notre engagement envers la création d'un lieu inclusif où chacun peut trouver du soutien et des opportunités pour s'impliquer dans des activités enrichissantes. La Maison de Quartier de PEU D'EAU s'efforce ainsi de renforcer les liens communautaires en favorisant la participation active et en répondant aux attentes diverses des résidents du quartier.

Tableau reprenant le nombre total de présences de janvier à octobre 2023 :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Total	24	13	30	35	8	Pas de soirée	Pas de soirée	17	42	16

#### **Travail de rue**

Au cours des deux dernières années, la Maison de Quartier de PEU D'EAU a mis en œuvre une initiative de travail de rue en binôme, reflétant notre engagement continu envers la communauté locale.

Cette approche proactive, réalisée en binôme, constitue une stratégie précise pour entrer en contact direct avec les résidents de PEU D'EAU. Chaque semaine, nos équipes se mobilisent de manière flexible pour établir des liens significatifs avec les habitants du quartier, s'adaptant aux horaires variables pour assurer une accessibilité maximale.

Cette démarche ambitieuse s'articule autour de plusieurs objectifs essentiels, notamment accroître la visibilité de la Maison de Quartier, répondre aux problématiques spécifiques de la communauté, favoriser la mixité sociale, atténuer l'isolement social, et influencer positivement la perception de la sécurité dans le quartier. Ces actions concrètes témoignent de notre engagement envers le bien-être et la cohésion sociale au sein de PEU D'EAU, renforçant ainsi notre contribution active au développement harmonieux de la vie communautaire locale. Cette approche axée sur la proximité et la compréhension des besoins locaux renforce notre rôle en tant que partenaire actif dans le développement positif de la communauté de PEU D'EAU.

Au total, cette année, les équipes ont rencontré plus de 200 personnes lors de leurs maraudes.

### **Fête de quartier de Peu d'Eau**

La tenue de la Fête de quartier de PEU D'EAU le samedi 3 juin 2023 a constitué un événement marquant pour les habitants du quartier et les différentes équipes éducatives impliquées. La participation d'environ 150 personnes a assuré le succès de cette journée, tant pour les éducateurs du Service de Cohésion sociale (SCS) que pour les partenaires présents.

Diverses animations ont été proposées, offrant divertissement et plaisir à un public de tous âges. Des châteaux gonflables aux grimages, en passant par la pétanque et le blind-test, chaque activité a contribué à créer une ambiance festive.

Les partenaires institutionnels, dont l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), SAGEISS, ANDENN'AMO, la Maison des Jeunes (MJ) le Hangar, et la Régie des Quartiers, ont également participé en assurant des petites animations et en présentant leurs services respectifs.

Cette collaboration entre les équipes éducatives, les résidents du quartier, et les partenaires institutionnels a donné lieu à un événement exceptionnel, soulignant l'importance de l'engagement communautaire et de la coopération pour créer des moments festifs et conviviaux au sein de la communauté.

#### d) La Maison de Quartier d'ANDENNE

Rue Delcourt, 4

5300 ANDENNE

Tél. : 085/84.37.94

#### Introduction

À la suite de la dissolution de l'A.S.B.L. ACSA au cours de l'année 2022, les Services de Cohésion sociale (SCS) de la Ville d'ANDENNE ont intégré les missions préalablement dévolues à l'association. Ces missions, jugées prioritaires, incluent la gestion des Ecoles de Devoirs, l'organisation de "*Bébé Rencontre*", la coordination des ateliers du mercredi, la supervision de "*Place aux Enfants*", la conduite du Conseil communal des Enfants, la mise en œuvre d'activités ponctuelles, l'organisation de stages pendant les vacances scolaires, ainsi que la participation aux événements majeurs de la Ville.

Concernant le volet humain, une répartition des équivalents temps plein (ETP) a été minutieusement planifiée en fonction des différentes missions. Les trois collaboratrices en question ont été assignées aux Services de Cohésion sociale, consolidant ainsi leur engagement au sein de cette entité.

Par ailleurs, deux scénarios ont été élaborés pour définir l'affectation du personnel et la coordination des activités, envisageant soit une prise en charge par le Plan de Cohésion sociale (PCS), soit par le Service de l'Accueil Extrascolaire. Toutefois, ultimement, la reprise du personnel et des activités a été entièrement intégrée au sein des Services de Cohésion sociale.

Dans le cadre de cette réorganisation, des synergies et des opportunités de développement des activités ont été identifiées. La collaboration entre les collaboratrices affectées aux SCS offre une base solide pour la mise en place de projets novateurs, favorisant ainsi l'épanouissement des missions assignées aux services de la Ville. L'ensemble de ces ajustements a été soigneusement orchestré afin de garantir une transition harmonieuse et une continuité efficace des activités auparavant gérées par l'A.S.B.L. ACSA.



## Organisation générale

L'équipe est présente du lundi au jeudi et fonctionne selon les horaires suivants :

- Lundi 8h30-17h45 ;
- Mardi 09h30-17h45 ;
- Mercredi 09h30-16h30 ;
- Jeudi 09h30-17h45.

## Les activités/projets récurrents en 2023

### **Activités des mercredis**

Au sein de son engagement communautaire, la Maison de Quartier d'ANDENNE propose, durant la période scolaire, des après-midis d'activités régulières organisées une fois toutes les deux semaines, spécialement élaborées pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. L'approche repose sur la flexibilité et la variété, avec un programme mensuel dynamique nécessitant une inscription préalable. Chaque mercredi, de 14h à 16h, les participants ont l'occasion de participer à une activité différente.

La démarche d'inscription, axée sur l'équité, se distingue par son approche non conventionnelle. Elle vise à garantir à chaque enfant la possibilité de participer à au moins une activité de son choix chaque mois. Grâce à la politique d'activités gratuites, aucune priorité n'est établie, assurant ainsi une accessibilité équitable à tous.

Depuis janvier, cette initiative a rencontré un vif succès, avec un total de 12 ateliers ayant suscité l'enthousiasme de 107 participants. Ces ateliers se sont déclinés dans une variété de domaines enrichissants, offrant aux enfants l'opportunité de découvrir de nouvelles expériences et de développer leurs talents.

Les ateliers se déploient non seulement dans les locaux de la Maison de Quartier, mais également dans divers endroits d'ANDENNE, favorisant ainsi une immersion locale et une proximité avec le quotidien des enfants. Cette approche solidement enracinée dans la communauté renforce la mission visant à contribuer de manière positive au développement et à l'épanouissement des jeunes générations, tout en cultivant des liens solides avec le tissu social local.

### **Les espaces BBR (Bébé rencontre)**

Les espaces « *Bébé-rencontre* » incarnent des environnements dédiés aux rencontres et aux échanges pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un proche adulte. Ces espaces revêtent une importance cruciale en tant que lieux favorisant la socialisation des enfants, tout en offrant aux parents l'opportunité de se rencontrer, de partager des conseils, et d'échanger des pratiques. Ils constituent un cadre propice pour poser des questions aux professionnels, qui sont à l'écoute des attentes et des besoins des parents.

Conformément aux dispositions du décret, les missions des Services spécifiques de soutien à la parentalité comprennent le soutien à la relation entre l'enfant et ses parents, la promotion de la socialisation précoce de l'enfant, la lutte contre l'isolement social, et la stimulation du développement global de l'enfant.

Un planning trimestriel d'activités est élaboré par une animatrice de l'A.S.B.L., proposant des animations variées telles que des massages pour les bébés, de la psychomotricité relationnelle, de l'éveil musical, du portage en écharpe, des informations sur l'allaitement, ainsi que des ateliers « *mini-cuisine* » et « *bien-être* ». Ces ateliers, dispensés par des professionnels formés, sont réalisés en partenariat avec l'ONE, qui en finance une partie et met à disposition une volontaire.

Au cours de l'année 2023, ces espaces ont connu 24 ouvertures avec la participation de 117 personnes, soit une moyenne de plus ou moins 4 bébés par séance.

Le BBR se tient à ANDENNE les lundis de 9h à 12h, en période scolaire.

Ces espaces BBR s'engagent également à participer à des événements locaux, proposant des activités spécialement adaptées aux tout-petits de la commune. Cette initiative a remporté un succès notable, renforçant ainsi son impact positif au sein de la communauté.

## **Place aux enfants**

L'événement s'est déroulé le samedi 21 octobre 2023 à la Maison des Jeunes "*Le Hangar*" de 8h30 à 16h.

Lors de cette journée, 105 places étaient disponibles, attirant la participation de 91 enfants sur le lieu. Un total significatif de 140 inscriptions a été enregistré, démontrant l'engouement pour l'événement.

Les activités étaient diversifiées avec la présence de 20 hôtes d'un jour, chacun partageant son métier ou sa passion et proposant au total 24 activités distinctes. Cette approche a contribué à offrir aux enfants une expérience riche et variée.

Pour garantir une expérience personnalisée, 21 circuits distincts ont été planifiés, chaque circuit composé de 5 enfants et encadré par un accompagnateur. En tout, 21 accompagnateurs, comprenant 4 membres du personnel des Services de Cohésion sociale et 20 accompagnateurs volontaires, ont contribué à la gestion et à l'encadrement des groupes.

Le transport des groupes s'est effectué à pied ou via les cars de la Ville, impliquant la mobilisation de deux chauffeurs pour faciliter la logistique.

Sur le plan organisationnel, l'événement est orchestré par les Provinces, qui encouragent la participation de chaque commune. Les Provinces assurent également la fourniture de matériel promotionnel, une couverture d'assurance de base, et une visibilité en ligne via le site dédié. La date de l'événement est fixée tous les 3<sup>e</sup>s samedis d'octobre par les Provinces, créant ainsi une régularité dans le calendrier.

Cette initiative gratuite vise à familiariser les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires avec divers métiers et secteurs professionnels, dans un environnement convivial. L'édition de cette année a rencontré un succès notable, soulignant l'impact positif de l'événement sur les enfants participants.

## **Les stages et les sorties ponctuelles**

La Maison de Quartier d'ANDENNE offre une palette d'activités spécialement conçues pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, comprenant des stages et des sorties ponctuelles. Ces initiatives visent à offrir des expériences éducatives, récréatives et enrichissantes adaptées à cette tranche d'âge.

Les stages proposés par la Maison de Quartier sont conçus comme des opportunités d'apprentissage ludique. Couvrant une variété de thématiques allant des activités artistiques aux jeux sportifs et aux ateliers éducatifs, ces stages visent à stimuler la créativité, à renforcer les compétences et à favoriser l'épanouissement personnel des enfants.

Parallèlement, les sorties ponctuelles représentent des moments privilégiés d'exploration et de découverte. Que ce soit à travers des visites à des sites culturels, des journées en plein air ou des excursions à thème, ces sorties sont soigneusement planifiées pour offrir aux enfants des expériences variées et mémorables, renforçant ainsi leur lien avec la communauté et leur apprentissage sur le monde qui les entoure.

En réunissant stages et sorties ponctuelles, la Maison de Quartier d'ANDENNE crée un environnement dynamique où les enfants peuvent apprendre, s'amuser et interagir avec leurs pairs. Ces initiatives contribuent non seulement au développement personnel des enfants, mais aussi à cultiver un esprit de communauté et de camaraderie au sein du quartier.

## **Les activités familiales**

Au cours de l'exercice de l'année en cours, deux événements familiaux ont été soigneusement planifiés et exécutés par la Maison de Quartier d'ANDENNE. La première de ces journées a réuni une assemblée composée de 6 familles, comptant au total 17 participants engagés. La seconde journée, tout aussi significative, a été marquée par la participation active de 5 familles, rassemblant un total de 16 participants.

Ces initiatives ont été conçues dans le but de promouvoir la convivialité au sein de la communauté, en offrant aux familles l'occasion de partager des moments privilégiés. Au-delà de la simple réunion, ces journées familiales visent également à renforcer les liens sociaux, à encourager la mixité sociale, et à favoriser des échanges constructifs entre les résidents du quartier.

Les chiffres témoignent non seulement de la participation active des familles mais également de l'impact positif de ces rencontres, soulignant ainsi l'engagement continu de la Maison de Quartier d'ANDENNE à répondre aux attentes de la communauté et à contribuer au bien-être familial.

### **Grand jeu d'Halloween**

L'événement Halloween, orchestré en étroite collaboration avec l'Espace Muséal d'ANDENNE, la bibliothèque, et l'AMO le vendredi 27 octobre, s'est distingué par un succès notable, attirant un nombre considérable de participants, dépassant la barre des 120 personnes issues de divers services. Au sein de cette participation enthousiaste, au moins 41 individus ont été dénombrés, comprenant 16 adultes et 25 enfants, et appartenant au noyau fidèle du public régulier de la Maison de Quartier d'ANDENNE. Ce public englobe assidûment nos différentes initiatives, telles que l'École des Devoirs (EDD), les espaces "Bébé-Rencontre", les ateliers, les stages, ainsi que d'autres programmes que nous offrons.

#### e) Projets communs aux trois MQ

##### Ateliers vélos - En partenariat avec la Maison des Solidarités

Suite au succès rencontré au cours de l'année 2022, l'atelier de réparation de vélos a été reconduit cette année. Les observations qui ont motivé cette initiative sont les suivantes : les éducateurs de la Maison de la Convivialité, ainsi que les riverains du voisinage, ont noté que les jeunes qui circulent à vélo le font souvent sans aucune connaissance des règles de sécurité routière. De plus, les vélos sont fréquemment dans un état défectueux, constituant ainsi une source de danger pour tous les usagers de la route.

L'atelier de réparations/entretiens se décline en deux parties distinctes : une dédiée aux enfants de 6 à 12 ans et l'autre aux jeunes de plus de 12 ans. Pour les plus jeunes, l'accent est mis sur la vérification, la réparation et le réglage des vélos, tandis que pour les plus âgés, l'atelier adopte une approche participative, les amenant à acquérir les compétences nécessaires pour vérifier eux-mêmes les éléments de sécurité et effectuer des réparations simples en déplacement.

Au total, à SEILLES et à Peu d'Eau, cet atelier a réuni 32 jeunes, démontrant ainsi l'engouement manifeste pour cette initiative. La demande persistante souligne l'importance de continuer à offrir cet atelier, répondant ainsi aux besoins de la communauté locale.

##### La plateforme jeunesse

Les Maisons de Quartier s'engagent activement au sein de la plateforme jeunesse depuis sa création. En réponse à la volonté exprimée par le Collège communal d'organiser des réunions partenariales spécifiques aux acteurs jeunesse, les Maisons de Quartier trouvent une pertinence particulière en tant qu'acteurs de premier plan pour ce public spécifique. Ces rencontres ont offert une opportunité cruciale non seulement pour accroître la visibilité des Maisons de Quartier auprès de l'ensemble des intervenants jeunesse, mais également pour initier de nouvelles collaborations fructueuses. C'est dans cet esprit que les Maisons de Quartier ont pu contribuer de manière significative à la dynamique et à l'enrichissement des partenariats au sein de la plateforme jeunesse.

##### Activités communes durant les périodes de vacances

Au cours des récentes vacances estivales, une collaboration fructueuse entre les Maisons de Quartier de PEU D'EAU, SEILLES et ANDENNE a permis d'offrir des expériences enrichissantes à un groupe de jeunes dynamiques. Cette initiative répondait à la demande exprimée par les jeunes, désireux de participer à des activités extérieures.

Plus précisément, huit jeunes de PEU D'EAU, âgés de plus de douze ans, ont rejoint leurs homologues de SEILLES pour une journée d'aventures à Walibi. Cette sortie a été couronnée de succès, réunissant un total de seize jeunes. Dans le même esprit, une visite exceptionnelle au stade du Standard de LIEGE a été organisée pour seize jeunes au total, dont huit de PEU D'EAU et huit de SEILLES. Cette expérience immersive a permis aux participants de découvrir les coulisses du stade, des vestiaires aux loges VIP, en passant par la pelouse et les gradins.

Parallèlement, d'autres sorties estivales ont également été planifiées. 14 enfants d'ANDENNE et PEU D'EAU ont exploré la Citadelle.

Vingt-quatre jeunes de PEU D'EAU, SEILLES et ANDENNE ont partagé une journée rafraîchissante au bord de la mer, marquant ainsi leur participation collective à cette expérience à la côte.

### **3.6 Espace public numérique (EPN)**

#### a) Cadre institutionnel

EPN SEILLES

Maison de la Convivialité

Rue de la Résistance, 41

5300 SEILLES

Tél. : 085/21.27.00

#### Création

Grâce à la volonté du Gouvernement wallon de soutenir les actions luttant contre la fracture numérique, la Ville d'ANDENNE a pu bénéficier d'un soutien à la création d'un Espace Public Numérique (« EPN »), installé la Maison de la Convivialité de SEILLES.

L'EPN est un lieu ouvert au public à vocation non lucrative, disposant d'un projet d'accompagnement individuel et collectif. Il favorise l'accès, l'initiation et l'appropriation à l'Internet, au multimédia, à la bureautique et aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

L'EPN a ouvert ses portes au grand public le 11 novembre 2006 et a été inauguré le 2 septembre 2006.

#### Équipe

L'équipe de l'EPN est constituée d'un cyber-animateur salarié à mi-temps chargé des formations et ateliers organisés les lundi et vendredi ainsi que de l'accueil en accès libre les jeudi et vendredi en soirée. Le cyber-animateur est un agent du Plan de Cohésion sociale.

#### Infrastructure

L'EPN dispose de 11 ordinateurs portables reliés en réseau avec un système de connexion sans fil (wifi) et connectés à un serveur (contrôleur de domaine). Un autre PC fixe est installé à proximité du serveur jouant le rôle de filtre de sites web et d'anti-virus, permettant ainsi la sécurité du réseau interne. Une imprimante laser tout-en-un est aussi disponible pour l'ensemble des ordinateurs.

L'EPN dispose aussi de 12 tablettes tactiles, de 6 robots « *Thymio* », d'un kit média photo/vidéo. Ce matériel est mis à la disposition des apprenants dans le cadre des différentes formations et ateliers proposés.

L'EPN met aussi à la disposition du public PMR (Personnes à Mobilité Réduite, au sens large), 6 grands écrans plats de 26 pouces, 6 claviers à touches larges et 6 grandes souris adaptées (trackball).

En formation comme en accès libre, l'accès aux activités de l'EPN et à son infrastructure sont totalement gratuits.

#### b) Objectifs

L'EPN fait partie intégrante du Plan de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE. Un de ses objectifs principaux consiste à favoriser, pour le citoyen, l'accès aux droits fondamentaux.

Ceux visés sont les suivants :

- le droit à une vie sociale et culturelle ;
- le droit à l'accès numérique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- le droit à l'éducation, l'enseignement et la formation.

Les objectifs de l'EPN sont orientés vers la facilitation des pratiques collectives et individuelles des "*ressources informatiques*", en encourageant l'adoption de stratégies de diffusion et d'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). L'EPN s'engage particulièrement à

promouvoir ces initiatives au sein des segments les plus vulnérables de la population, contribuant ainsi à renforcer l'inclusion numérique.

Dans un souci d'inclusion numérique, l'EPN a pour mission de combattre la fracture numérique en Wallonie. Cela se manifeste par son engagement à réduire les disparités entre les individus qui ont un accès aisé à la société de l'informatique et aux TIC, et ceux qui demeurent en marge de ces avancées technologiques.

### c) Descriptions des activités

#### *Connecter les générations*

Initialement intitulé « *Les personnes âgées dans la société digitale* », le projet, subventionné par la Fondation Roi Baudouin, a été mené en collaboration avec les associations du 3ème âge, l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de SEILLES (IPES, devenu ESPA), anciennement le Service ACTE de la Ville d'ANDENNE, et l'Espace Public Numérique (EPN) de SEILLES.

Lancé en 2006, le projet a offert des cours d'initiation à l'informatique et à Internet aux seniors, dispensés par l'animateur de l'EPN. Ces formations se déroulaient en présence des élèves de l'IPES, favorisant ainsi un échange intergénérationnel entre les jeunes et les seniors.

Au fil du temps, le projet "*Connecter les Générations*" a évolué tout en maintenant ses objectifs initiaux : former les seniors à l'informatique, à Internet, et à la messagerie électronique, les rendant ainsi plus autonomes dans l'utilisation d'un PC.

Le projet continue avec la participation de plusieurs bénévoles soutenant les nouveaux apprenants, certains étant des anciens apprenants de l'EPN. Des ajustements ont été apportés pour améliorer la qualité de la formation, adaptant le contenu, les outils pédagogiques, et le nombre de participants.

Initialement donné en 24 heures pour des groupes de 10 apprenants en 2006, le module a évolué pour être maintenant de 33 heures, accueillant jusqu'à 15 apprenants, avec la présence de 3 bénévoles. Les sessions se déroulent tous les lundis matin ou après-midi, organisées en un module de 11 sessions de 3 heures.

Cette année, un nouveau groupe de 16 seniors a bénéficié de cette formation, totalisant 576 heures de formation. Depuis 2006, plus de 436 seniors ont participé à cette action, qui se poursuivra l'année prochaine pour répondre aux nouvelles inscriptions. Ces formations sont réalisées en collaboration avec le Service Seniors de la Ville d'ANDENNE et l'UTLA (Université du Temps Libre d'ANDENNE).

#### *L'atelier créatif multimédia « La Fusion Créative de l'Intelligence Artificielle et du Photomontage chez les Seniors ! »*

L'Atelier Créatif Multimédia, une pratique annuelle bien établie à l'EPN, s'articule autour de la thématique du multimédia, englobant le scrapbooking numérique, la retouche et le montage photo, la capture et le montage vidéo, entre autres. Bien qu'accessible à tous, ce cours s'adresse plus particulièrement aux participants fréquentant l'EPN en accès libre ainsi qu'à ceux ayant suivi le module de formation de base en informatique.

Cette année, l'atelier expérimente une synergie inédite entre le photomontage et l'intelligence artificielle. La synergie, dans ce contexte, représente une collaboration harmonieuse entre les techniques de photomontage, consistant à manipuler des images en combinant différentes photos et éléments visuels, et les capacités de l'IA gestatrice d'images via du texte.

La référence à cette synergie entre le photomontage et l'IA souligne la fusion de compétences humaines en design et des capacités innovantes de l'IA. Cette union ouvre des horizons créatifs novateurs en intégrant la technologie au processus artistique.

L'introduction de l'IA dans le domaine du photomontage offre des avantages significatifs. Elle permet une réalisation artistique plus rapide et précise, ainsi que l'exploration de possibilités créatives nouvelles et avant-gardistes. L'IA intervient notamment dans la recommandation d'éléments visuels, la correction automatique d'erreurs, l'amélioration de la cohérence visuelle, et bien plus encore. Cette collaboration entre la vision artistique humaine et les capacités de l'IA témoigne de l'évolution constante du monde créatif.

Au-delà de l'aspect purement instructif, cette activité s'engage également dans la réduction de l'ennui chez les seniors, en occupant leur esprit et en contribuant au maintien de leurs capacités cognitives.

Pour faciliter cet apprentissage, plusieurs outils pédagogiques ont été judicieusement mis en place, parmi lesquels le serveur d'apprentissage en ligne "Moodle". Cette plate-forme est spécifiquement conçue pour renforcer l'apprentissage des seniors aux outils de photomontage, en fournissant des cours et des tutoriels vidéos adaptés.

Les sessions de cet atelier se déroulent tous les vendredis de 15h15 à 17h15 tout au long de l'année académique, commençant en octobre et se concluant en juin. Au total, 32 ateliers ont été organisés cette saison. Dix seniors ont bénéficié de ces ateliers, totalisant ainsi 640 heures de formation.

La fusion entre l'intelligence artificielle (IA) et la créativité humaine a été mise en lumière lors d'une exposition réussie des œuvres conçues par les apprenants. Cette exposition, qui a eu lieu dans le cadre de la Fête du quartier de SEILLES le 26 août 2023, a remporté un grand succès en raison de la beauté des créations des apprenants. Les visiteurs ont exprimé un vif intérêt pour cette synergie entre l'IA et la créativité humaine, démontrant ainsi l'impact positif de cette collaboration sur la communauté.

Cette initiative se poursuit avec enthousiasme pour l'année 2023-2024, les ateliers créatifs ayant repris depuis le 13 octobre de cette année en cours. La saison s'étend de mi-octobre 2023 à fin juin 2024, soulignant ainsi la persévérance de l'EPN dans son engagement en faveur de l'autonomisation numérique des participants.

#### *Les ateliers TIC thématiques pour les seniors « Tablettes tactiles et smartphones ! »*

Cette année, trois formations ont été organisées dans le cadre des ateliers thématiques sur "Tablettes tactiles et smartphones" par l'EPN. Deux formations sont actuellement en cours en parallèle et se poursuivront jusqu'à mi-janvier 2024. Ces formations visent à permettre à 45 participants d'acquérir de manière ludique les connaissances de base nécessaires à l'utilisation autonome des tablettes tactiles et smartphones.

L'objectif principal de cette formation est de garantir une appropriation ludique des tablettes tactiles et smartphones. Cette approche vise à encourager l'acquisition de connaissances de base et de gestes essentiels. L'objectif final est de promouvoir l'autonomie des seniors dans l'utilisation quotidienne de leurs appareils mobiles.

Chaque participant est guidé pour exploiter sa tablette ou son smartphone à travers diverses applications mobiles, qu'elles soient préinstallées ou pouvant être installées, couvrant une gamme variée d'options telles que : les réseaux sociaux, l'agenda, la communication, la navigation, le courriel, la lecture vidéo, les actualités, le divertissement, le voyage, la géolocalisation, etc.

Cette approche pédagogique novatrice se déroule en un module de 24 heures, réparties sur 12 sessions de 2 heures. Les cours sont dispensés les lundis matin de 9h30 à 11h30 ou les lundis après-midi de 13h30 à 15h30, offrant aux participants un environnement propice à l'apprentissage.

Au total, 1080 heures de formation seront complétées à la fin des deux formations en cours, avec la participation de 45 nouveaux bénéficiaires. L'organisation de ces formations est réalisée en collaboration avec le Service Seniors de la Ville d'ANDENNE et l'UTLA (Université du Temps Libre d'ANDENNE), en réponse à la demande continue et aux nouvelles inscriptions. Cette action sera maintenue pour l'année prochaine, témoignant de l'engagement constant de l'EPN envers l'inclusion numérique et l'autonomisation de la communauté, démontrant ainsi son rôle essentiel dans l'évolution numérique de la société locale.

#### *Les ateliers TIC thématiques pour les seniors « La gestion des fichiers et le cloud computing ! »*

Pour répondre à une demande croissante des seniors cherchant à développer et améliorer leurs compétences en nouvelles technologies, l'EPN a récemment organisé deux nouvelles formations intitulées sous le nom « *Gestion des fichiers et cloud computing pour les seniors !* ».

Au-delà de l'acquisition de compétences techniques, ces formations s'efforcent de créer un environnement d'apprentissage inclusif, visant à cultiver la confiance des participants dans l'utilisation des technologies numériques, adoptant ainsi une approche pratique et ludique. En

renforçant la capacité des seniors à intégrer de manière efficace les outils informatiques dans leur quotidien, ces programmes contribuent à promouvoir leur autonomie numérique.

Les sessions hebdomadaires, programmées chaque lundi matin de 9h00 à 11h30 ou chaque lundi après-midi de 13h00 à 15h30, ont été spécialement conçues pour permettre aux participants de développer des compétences essentielles liées à la gestion des fichiers et au Cloud Computing. Le programme englobe l'utilisation de l'explorateur de fichiers de Windows, la manipulation appropriée des fichiers et dossiers, ainsi que l'exploitation des serveurs informatiques distants via Internet pour le stockage et la gestion des données.

Par ailleurs, ces ateliers cherchent à encourager la curiosité et l'exploration parmi les participants, favorisant ainsi leur connexion avec les dernières avancées technologiques. Cette approche complète aspire à améliorer le quotidien des seniors en les dotant des compétences nécessaires pour naviguer avec assurance dans le monde numérique en constante évolution. Elle démontre l'engagement continu de l'EPN envers l'autonomisation numérique de ses participants.

Au total, 22 personnes ont bénéficié de cet atelier de 10 heures réparti en 4 sessions de 2h30, représentant ainsi 220 heures de formations.

#### *Les ateliers TIC thématiques pour les seniors « ITSME, l'identité numérique ! »*

Dans le cadre des ateliers thématiques en technologies de l'information et de la communication (TIC) proposés par l'EPN de SEILLES à son public des seniors, un nouvel atelier captivant a été ajouté à la palette d'activités cette année. Intitulé "ITSME et l'identité numérique !", cet atelier se concentre sur l'utilisation de la nouvelle application mobile "ITSME". Cette application offre aux citoyens belges la possibilité de se connecter aux plateformes gouvernementales, bancaires, d'assurance et d'autres entreprises privées, tout en permettant le partage de données d'identité, la confirmation de paiements en ligne et la signature électronique.

Au cours de ces sessions organisées par l'EPN, les participants ont eu l'opportunité de créer leur compte ITSME, d'installer l'application sur leur smartphone et de se connecter à divers services en ligne tels que : l'e-guichet de la Ville d'ANDENNE, ING, Belfius, Bpost, Ethias, Dexia, Ma santé, My e-box, My minfin, My pension, Tax-on-web, my.belgium.be, Santé publique, Proximus, etc.

L'objectif de cet atelier est de renforcer la compréhension et l'utilisation optimale de l'identité numérique à travers l'application ITSME. Les participants sont encouragés à développer leurs compétences dans la gestion sécurisée de leurs informations d'identité en ligne, tout en explorant les multiples possibilités offertes par cette application innovante. Cette formation vise à autonomiser les participants dans leur utilisation des services en ligne essentiels, contribuant ainsi à une meilleure intégration dans le paysage numérique contemporain.

L'atelier se tenait de manière régulière chaque lundi de 13h30 à 15h30, s'inscrivant dans un module de 10 heures subdivisé en 5 sessions de 2 heures chacune. Ce programme, auquel ont participé 10 seniors, a accumulé un total de 100 heures de formation.

Cette initiative, ancrée dans le principe d'inclusion numérique, aspire à renforcer la compréhension et l'utilisation optimale de l'identité numérique grâce à l'application ITSME. Ainsi, elle offre aux participants une maîtrise accrue des services en ligne indispensables à leur vie quotidienne.

Les ateliers TIC thématiques pour les seniors « *Exploration Intensive des Intelligences Artificielles : ChatGPT, BARD et Bing !* ».

Dans le cadre des ateliers « *TIC thématiques* » que propose régulièrement l'EPN de SEILLES afin de permettre à ses usagers de se perfectionner aux techniques de l'informatique et suivre l'évolution technologique, un atelier marathonnien de 4 heures a été organisé.

Cet atelier exclusif a été spécifiquement conçu pour explorer de manière pratique trois des intelligences artificielles les plus puissantes actuelles : ChatGPT d'OpenAI, BARD de Google et Bing de Microsoft. L'objectif était d'offrir aux participants des compétences tangibles pour exploiter ces outils dans divers contextes.

L'atelier a débuté par une approche générale de l'IA, comprenant une compréhension de son fonctionnement, suivie d'une session de questions-réponses pour répondre aux interrogations des

participants. Ensuite, une approche pratique des IA disponibles, notamment ChatGPT, a été abordée de manière concrète.

L'atelier comprenait également des exercices pratiques où les participants ont pu appliquer leurs nouvelles compétences, travaillant sur des scénarios de la vie réelle, tels que : la rédaction assistée par l'IA, la recherche d'informations complexes et la génération de contenu créatif.

Au total, 16 seniors ont participé à cet événement pour une session de 4 heures, totalisant ainsi 64 heures de formation. Ces participants ont exprimé un vif intérêt pour les différentes facettes des intelligences artificielles, manifestant le désir d'approfondir leurs connaissances et d'explorer davantage les possibilités offertes par ces technologies contemporaines.

#### *Les révisions sympas pour les enfants de l'Ecole de Devoirs d'ANDENNE*

Pendant les vacances scolaires de Pâques, l'EPN a orchestré un stage informatique captivant destiné aux élèves de 5ème et 6ème primaire, âgés de 9 à 12 ans. En partenariat avec l'Ecole de Devoirs d'ANDENNE et l'A.S.B.L. l'Envol à ANDENNE, qui a généreusement mis à disposition son matériel informatique et son infrastructure, cette initiative s'est étalée sur deux jours.

Baptisé "*Révisions sympas !*", ce projet ambitieux visait avant tout à familiariser de manière ludique et accessible les enfants des Ecoles de Devoirs (EDD) aux bases de l'informatique. Les jeunes participants ont acquis des compétences essentielles telles que l'utilisation correcte de la souris, du pavé tactile, du clavier, ainsi que la navigation dans l'environnement Windows. De plus, ils ont exploré les rudiments de la navigation sur Internet, comprenant l'utilisation judicieuse d'un navigateur et les techniques de recherche en ligne, notamment à travers le moteur de recherche "Google".

Outre l'aspect purement éducatif, cet événement a été conçu avec la vision de susciter un véritable enthousiasme chez les enfants à l'égard du monde numérique. En encourageant leur curiosité naturelle, nous avons cherché à établir une connexion ludique entre les jeunes participants et les technologies de l'information.

Cette initiative vise à doter ces jeunes esprits d'un bagage de compétences informatiques essentielles, investissant ainsi dans leur avenir en renforçant leur adaptabilité face aux évolutions constantes de la technologie. Ces compétences constituent non seulement un atout pratique pour leur parcours éducatif, mais également une préparation solide pour les défis futurs d'une société de plus en plus numérisée.

Ce programme, réparti sur deux demi-journées, a profité à 12 enfants de l'Ecole de Devoirs (EDD) d'ANDENNE, cumulant ainsi un total de 72 heures de formation.

#### *L'accès libre*

L'espace en libre accès, fondamental dans l'offre de services de l'EPN, constitue un environnement inclusif destiné à tous, à partir de l'âge de 9 ans. En parallèle des formations, ateliers, et événements spéciaux, l'accès libre offre la possibilité aux utilisateurs d'utiliser les ordinateurs disponibles ou d'apporter leurs propres appareils, profitant ainsi d'une infrastructure adaptable à leurs besoins et préférences.

Dans le cadre de l'accès libre, un animateur dédié assure une présence continue, offrant un soutien technique et répondant aux demandes variées des utilisateurs. Cette approche individualisée s'ajuste aux besoins spécifiques des visiteurs, principalement des seniors, qui recherchent non seulement une assistance technique, mais également le contact humain et la convivialité qui caractérisent cet espace dynamique.

Les horaires d'accueil en présentiel sont planifiés tous les jeudis et vendredis de 17h30 à 20h30. Durant l'année écoulée, pas moins de 63 soirées d'accès libre ont été organisées, totalisant 718 visites, avec une moyenne de fréquentation par soirée de 11 personnes.

Au fil du temps, les demandes variées des utilisateurs couvrent des besoins étendus, de la sécurité informatique au soutien scolaire. La première partie met en avant leur volonté de renforcer leurs connaissances en technologie numérique. Une autre dimension importante concerne les compétences pratiques, notamment la recherche sur le web, la maintenance informatique et l'aide à la recherche d'emploi, soulignant la pertinence de notre espace dans la vie quotidienne. Enfin, la



dernière section explore les aspirations créatives, allant de la messagerie électronique à l'exploration de l'intelligence artificielle, soulignant l'importance de notre espace comme centre complet répondant aux besoins variés de la communauté, tant pratiques que créatifs.

#### d) Bilan de fréquentation annuel

Au cours de cette année, l'Espace Public Numérique (EPN) a enregistré un total de 1540 visites, témoignant de l'engagement constant de la communauté envers nos activités. Parmi ces visites, 718 ont été dédiées à l'accès libre, offrant un espace ouvert et accessible à tous les publics. Parallèlement, 822 visites ont été consacrées aux formations et ateliers, illustrant la volonté d'apprentissage et de développement des compétences au sein de notre espace.

Le nombre de personnes différentes ayant fréquenté l'EPN au cours de cette année s'élève à 139 individus. Cette diversité de participants se traduit par une représentation équilibrée des genres, avec 51% d'hommes et 49% de femmes.

En termes d'âge, 86% de nos visiteurs sont des seniors, 37% des adultes, 5% des adolescents, et 11% des enfants. Cette répartition démontre notre capacité à toucher et à répondre aux besoins d'une large gamme de publics, reflétant ainsi la pertinence de notre espace dans la diversité de la communauté que nous servons.

### **3.7 Français Langue Etrangère (FLE) & Projet Interculturel « Parents du Monde »**

#### a) Français Langue étrangère

##### Cadre institutionnel

Maison des Solidarités

Rue de la Papeterie, 3

5300 – ANDENNE

##### Introduction

Le FLE (**Français Langue Étrangère**) désigne le français en tant que langue d'apprentissage. Les cours de FLE sont donc destinés à un public non-francophone. Ils sont dispensés par des formateurs spécialisés ayant une bonne maîtrise du français oral et écrit ainsi qu'une approche andragogique.

À ANDENNE, les modules FLE sont organisés dans le cadre des Services de Cohésion sociale :

- d'une part, dans le cadre du décret ILI (Initiative Locale d'Intégration) mis en place par la Région wallonne pour le niveau débutant (A1) à la Maison de la Convivialité (rue de la Résistance, 41 - 5300 SEILLES) ;
- d'autre part, dans le cadre du Fonds asile, migration et intégration (AMIF), pour les niveaux intermédiaires (A2) à approfondissement oral et/ou écrit, à la Maison des Solidarités (rue de la Papeterie, 3 - 5300 ANDENNE).

##### Composition de l'équipe

Le Service FLE est composé de deux formatrices, l'une subventionnée via le décret ILI de la Région wallonne ; l'autre, subventionnée par le Fonds AMIF l'Union européenne. Cette année, les cours des deux groupes de niveaux intermédiaires (FLE 2 et FLE 3) ont été interrompus durant quelques semaines, du fait du recrutement d'une nouvelle formatrice en charge de ceux-ci. Ils ont repris dès le mois d'avril 2023.

Les Initiatives locales d'Intégration (ILI) sont des structures, pouvoirs locaux, fondations ou encore établissements d'utilité publique sans but lucratif qui réalisent une ou plusieurs actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères (cours de Français Langue Étrangère, formations à la citoyenneté, etc.) Les opérateurs subventionnés dans le cadre des ILI développent une méthodologie et une pédagogie adaptées aux personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Quant au Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF), il poursuit quatre objectifs spécifiques :

- Renforcer et développer tous les aspects d'un régime d'asile commun en Europe ;
- Soutenir la migration légale vers les États membres ;

- Promouvoir des stratégies de retour équitables et efficaces dans les États membres ;
- Accroître la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres.

C'est l'Agence FSE (Fonds Social européen) qui met en œuvre le Programme opérationnel de l'AMIF, pour son volet intégration, pour la Belgique francophone.

### Public cible

Le programme de Français Langue Étrangère concerne des personnes adultes non francophones ne maîtrisant pas ou peu le français oral. Ces cours sont destinés aux personnes scolarisées dans leur pays d'origine et ayant atteint au minimum un niveau d'études équivalent au CEB en Belgique. En effet, les cours de FLE sont à distinguer des cours d'alphabétisation : si les cours de FLE sont plutôt pensés en fonction d'une logique d'objectifs linguistiques favorisant la bonne intégration sociale de la personne étrangère, les cours d'alphabétisation visent davantage le développement de savoirs de base.

Les cours de FLE sont gratuits pour les apprenants, puisque financés par les deux subventions évoquées préalablement.

Plusieurs niveaux de cours sont proposés au public-cible : deux cours de niveau « *débutant* », respectivement A1.1 et A1.2, et deux cours de niveau intermédiaire (à visée d'acquisition A2).

Les cours de FLE niveau « *débutant* » (A1) ont lieu à la Maison de la Convivialité de SEILLES, rue de la Résistance ; la salle de cours pour les groupes intermédiaires (objectif A2) se situe à l'étage de la Maison des Solidarités d'ANDENNE, rue de la Papeterie.

L'objectif principal des cours est l'intégration rapide des personnes par la langue via l'apprentissage de structures, grammaire et vocabulaire de base. En fonction du niveau acquis par l'élève, ce dernier peut être amené à passer à un niveau supérieur pendant l'année. Un accent particulier est mis sur la pratique, laquelle est très tôt proposée en situation réelle.

### Contexte 2023

Tout comme l'année dernière, le contexte géopolitique a largement impacté les cours de Français Langue étrangère, tout particulièrement au niveau débutant. Malgré le retour au pays de certains d'entre eux, un grand nombre d'apprenants d'origine ukrainienne sont encore présents sur le sol andennais. C'est d'ailleurs la nationalité la plus représentée au sein des groupes-classes de niveau A1.

### Statistiques

#### **Statistiques de fréquentation**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2023, les cours ont accueilli :

- Pour le FLE niveau débutant (FLE 1 et FLE 2) : 41 personnes (14 hommes et 27 femmes) ;

Entre le 5 avril et le 31 octobre 2023, les cours ont accueilli :

- Pour le FLE niveaux intermédiaires (FLE 3) : 29 personnes (11 hommes et 18 femmes)

Total : 70 participants (25 hommes et 45 femmes)

#### **Statistiques relatives au pays d'origine**

Europe continentale (34)	Asie (14)	Proche et Moyen-Orient (11)
UKRAINE : 14	ARMENIE : 3	SYRIE : 7
KOSOVO : 4	INDE : 2	PALESTINE : 3
ESPAGNE : 2	RUSSIE : 2	IRAN : 1
PORTUGAL : 2	AFGHANISTAN : 1	
ITALIE : 1	HONG-KONG : 1	
MOLDAVIE : 1	KIRGHIZISTAN : 1	
	PAKISTAN : 1	
	TCHETCHENIE : 1	
	THAÏLANDE : 1	
	TURQUIE : 1	

Afrique (16)  
MAROC : 11  
ALGERIE : 4  
CONGO : 1

Amérique (5)  
COLOMBIE : 2  
SALVADOR : 2  
MEXIQUE : 1

Régions	FLE 1	FLE 2 et FLE 3	Total
Europe continentale	36,6%	31,1%	34,3%
Asie	14,6%	27,6%	20%
Proche/Moyen-Orient	17%	13,8%	15,8%
Afrique	22%	24,1%	22,9%
Amériques	9,8%	3,4%	1.

### Statistiques relatives au niveau d'étude

- Équivalent CEB : 4
- Équivalent CESI : 20
- Équivalent CESS : 20
- Diplôme supérieur ou universitaire : 26

Niveaux d'étude	FLE 1	FLE 2 et FLE 3	Total
Équivalent CEB	4,9%	6,9%	5,7%
Équivalent CESI	26,9%	31%	28,6%
Équivalent CESS	34,1%	20,7%	28,6%
Diplôme supérieur	34,1%	41,4%	37,1%

### Statistiques relatives au statut

- Réfugiés ou sous protection subsidiaire : 40
- Exilés économiques : 10
- Regroupements familiaux : 20

Statut	FLE 1	FLE 2 et FLE 3	Total
Réfugiés/protection sub.	58,5%	55,2%	57,1%
Exilés économiques	12,2%	17,2%	14,3%
Regroupements familiaux	29,3%	27,6%	28,6%

### Actions et projets menés

#### **Suite de l'appel à projets « Welcome in Andenne ! »**

En février 2021, un dossier de candidature avait été introduit auprès de la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de l'appel à projets « Digi-Welcome ». Par celui-ci, la FRB souhaitait soutenir des projets qui facilitaient l'accès à Internet et à l'information en ligne pour les primo-arrivants, parmi lesquels les réfugiés, et qui s'efforçaient de développer leurs compétences digitales.

Le projet "Welcome in ANDENNE !" consiste en la programmation d'un parcours d'inclusion numérique pour un public primo-arrivant FLE et alpha-FLE.

Des tablettes ont pu être acquises grâce à la subvention de la Fondation Roi Baudouin. Grâce à celles-ci, les apprenants peu familiarisés avec le numérique en français ont découvert des applications de tous les jours, dans un objectif de simplification de la vie quotidienne.

Ce travail de sensibilisation et de didactique a été mené durant les cours de FLE de niveau débutant, à la Maison de la Convivialité de SEILLES.

En 2022, ce premier axe (réduction de la fracture numérique du second degré) avait permis à 20 apprenants de découvrir sur tablettes des applications gratuites pour faciliter la vie quotidienne et encourager l'intégration du public-cible. En 2023, 25 nouveaux apprenants ont, à leur tour, pu bénéficier de ce matériel numérique : parmi les différents apprentissages rendus possibles et expérimentés par les apprenants, notons la reconnaissance d'un itinéraire routier vers un grand hôpital bruxellois, prise de rendez-vous sur cette plate-forme hospitalière, l'achat de tickets de trains SNCB, la réservation d'un vol vers un aéroport européen, etc. L'autonomie des apprenants s'en trouve améliorée, et facilite la prise en charge de leur famille également.

### **Opération « Livres, mes amis »**

En partenariat avec le Bibliothèque communale, l'opération « *Livres, mes amis* » s'est mise en place depuis l'été 2023. Il s'agit de donner une deuxième vie à des livres de la bibliothèque retirés des collections sur décision du Collège communal, car trop anciens pour y figurer encore. Selon les goûts des apprenants des groupes de FLE de niveau débutant, certains d'entre eux ont donné naissance à une petite bibliothèque à la Maison de la Convivialité de SEILLES.

En plus d'ouvrages pédagogiques, les thématiques choisies par les apprenants sont les suivantes : la cuisine, l'art et l'artisanat du monde entier, les livres pour enfants et la géographie. Par leur diversité et leur éclectisme, ces livres peuvent contribuer à la formation de l'apprenant et de collaborer à l'action de l'enseignant. Par son organisation, cette petite bibliothèque doit être en mesure de soutenir les démarches d'apprentissage et les démarches pédagogiques. En apothéose des découvertes faites dans ces ouvrages, une petite cérémonie festive mettant également en valeur les talents des apprenants aura lieu à la bibliothèque communale, en juin 2024, à l'occasion de la Fête de la Musique.

### **Lancement du projet « Diction du monde »**

Le Service de Français Langue Étrangère a mis sur pied, dès janvier 2023, un nouveau projet en partenariat avec le Service Relations publiques de la Ville d'ANDENNE intitulé « *Diction du monde* », consistant en la publication, lors de la sortie de chaque Bulletin communal, d'une vidéo d'explication d'un diction du pays d'origine d'un de nos apprenants. Ce projet poursuit différents objectifs :

- Valoriser le patrimoine culturel des pays d'origine de nos apprenants.
- Faire des ponts et des liens entre continents sur les manières de penser et de philosopher.
- Faire connaître le Service de Français langue étrangère de la Ville d'ANDENNE.
- Individuellement, challenger les apprenants à synthétiser leurs acquis via la création d'un texte, l'appropriation de ce dernier, et la déclamation face caméra.
- Mettre en valeur les compétences acquises en poussant les apprenants à pratiquer le français dans un contexte de la vie réelle.
- Mettre le groupe d'apprenants en projet dans le soutien à l'écriture, et développer des actes de solidarité dans le groupe lorsque des imprévus ne permettent pas à un apprenant de participer au projet. Le groupe s'est retrouvé solidaire dans la préparation du texte et la collecte d'idées en amont de l'enregistrement.

Ainsi, depuis janvier 2023, cinq dictionnaires ont été publiés. Trois apprenants des groupes intermédiaires ont déjà pu participer au projet. Les personnes ayant participé au projet jusqu'alors étaient deux femmes et un homme ayant entre 38 et 65 ans, issus des trois pays suivants : Kosovo, Moldavie et Syrie.

### **Période des grandes vacances (juillet – août)**

La période des grandes vacances ne permet pas à tous les apprenants de pouvoir être présents, dû à des raisons familiales de garde d'enfants et/ou de retour au pays. Il s'agit donc, pour le service, de réinventer les activités proposées à ce moment de l'année.

- Cours de soutien en plus petits groupes

Durant la période des congés scolaires, les réalités familiales de certains apprenants ne leur permettent souvent pas de pouvoir poursuivre les cours faute de lieux de garde pour les enfants. Cependant, afin de ne pas pénaliser les apprenants qui avaient la possibilité de continuer les cours,

nous avons poursuivi ces derniers sous la forme de « *cours d'été* ». Ces cours ont permis à quelques personnes de se remettre à niveau avant le démarrage des cours en grands groupes en septembre.

- Organisation d'ateliers créatifs conviviaux interclasses

Les jeudi 6 juillet 2023 et jeudi 24 août 2023 ont été l'occasion d'organiser des ateliers créatifs réunissant toutes les personnes intéressées issues des différents groupes de niveaux à la Maison des Solidarités. Ces ateliers ont poursuivi différents objectifs : célébrer la fin de l'année scolaire ; célébrer le début de l'année scolaire et préparer collectivement l'animation de la Fête de quartier de la Maison de la Convivialité ; permettre aux apprenants de rencontrer les deux formatrices du service afin de pouvoir faire lien entre les cours à SEILLES et à ANDENNE.

- Participation à la Fête de quartier de la Maison de la Convivialité de SEILLES

Le Service FLE a également participé à la Fête de la Maison de la Convivialité de SEILLES le samedi 26 août 2023 en préparant un atelier créatif autour de la géographie mondiale et en animant un atelier de bricolage-récup' intergénérationnel ; l'occasion d'aller à la rencontre des habitants de SEILLES, rencontrer les parents et leurs enfants et de promouvoir notre offre de formation.

## b) Projet Interculturel « *Parents du monde* »

### Introduction

Depuis janvier 2019, les ateliers interculturels « *Parents du Monde* » sont subventionnés par la Région wallonne dans le cadre des Initiatives locales d'intégration (ILI). Ces espaces de rencontres hebdomadaires sont basés sur les interactions entre pairs. Ils ont pour but de favoriser les interactions entre des parents d'origines différentes autour du monde de l'enseignement et du soutien parental à la scolarité des enfants, afin de les aider à mieux connaître les codes de l'enseignement et les valeurs qu'ils sous-tendent et d'être pleinement acteurs de leur rôle de parents d'élève auprès des établissements scolaires.

### Pourquoi ce projet interculturel ?

1. Une récente étude de l'UFAPEC (Union francophone des Associations de Parents de l'enseignement catholique) intitulée : « *Comment faciliter le partenariat école-familles dans l'enseignement fondamental* » démontre combien **la non maîtrise de la langue française et des codes scolaires est un véritable handicap pour certains parents défavorisés, souvent issus de l'immigration**. Cette connaissance insuffisante représente également un frein pour le partenariat école-familles. L'école se sent souvent dépourvue quand il s'agit de communiquer « vers » des parents « *qui ne comprennent pas* ».

Les parents, eux aussi, se sentent fragilisés quand ils ne parviennent ni à comprendre ni à se faire comprendre. Sans langue et codes communs, les parents ne parviennent pas à prendre « *leur juste place* » à l'école, dans la scolarité de leur enfant et encore moins à jouer un rôle dans les instances de représentations parentales (association de parents et conseil de participation) des établissements scolaires.

**Ne pas pouvoir ou savoir communiquer est un réel frein** et ne permet pas d'exercer ses droits et devoirs de parents ni de soutenir pleinement son enfant dans sa scolarité, clé majeure de son émancipation sociale. Faciliter cette communication autour de la scolarité des enfants avec les parents est un enjeu sociétal primordial. Dans une société multiculturelle, c'est un véritable défi pour les années à venir.

2. Globalement, ce sont davantage les mamans qui s'occupent du suivi scolaire. **Pourtant, plus de la moitié des mères immigrées ne s'occupent pas des devoirs de leurs enfants**, alors que les trois quarts des francophones de souche d'origine de même milieu social s'en occupent (Yaël Brinbaum, « Diversité », ENRF). Ces écarts s'expliquent par plusieurs facteurs. **Les mères n'ont pas le même bagage scolaire** ni les mêmes ressources selon qu'elles ont vécu ou non la migration et selon leur parcours migratoire. Outre le niveau d'éducation, la maîtrise de la langue française a un impact sur le suivi scolaire. Dans certaines familles, les mères apprennent le français en même temps que leurs enfants, certaines sont analphabètes. Par ailleurs, elles sont plus souvent inactives ; cantonnées dans la sphère privée et domestique, elles disposent de ressources plus limitées.

Conséquence : des discours sur la "démission" des parents sont tenus par les enseignants, notamment lorsque les parents sont absents de l'espace scolaire ; cette invisibilité est immédiatement interprétée –surtout lorsque l'enfant est en difficulté scolaire– comme une indifférence à l'égard des affaires scolaires, en général, et de la scolarité de l'enfant en particulier.

Or, toutes les analyses convergent pour montrer qu'un **faible encadrement familial de la scolarité des enfants ne signifie pas un désintérêt pour l'école**, mais plutôt une faiblesse du capital scolaire et culturel mobilisable par les parents pour soutenir la scolarité de leurs enfants, et un manque de familiarité avec le système scolaire et ses attentes.

3. Les récentes réformes de l'enseignement fondamental s'appuient sur un objectif explicite d'Ecole de la réussite et la volonté d'**offrir à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale**. Dans ce but, des réformes pédagogiques ont été menées (diminution du redoublement, organisation de l'école en cycles, ...) et entraînent des groupes-classes davantage hétérogènes, sur le plan du niveau scolaire des élèves en tout cas (Xavier Bodson, UCL, « Alter Educ). Pourtant, enseignants et directions sont exclusivement centrés sur la classe et l'établissement. A la fois parce que c'est en dehors de leur monde concret et parce qu'ils estiment n'en avoir que très peu de maîtrise, ils ne raisonnent quasi jamais en terme de système scolaire et de ses effets. Les pratiques en classe et au sein de l'établissement scolaire sont justifiées au nom du bien de chaque enfant, mais de chaque enfant présent dans la classe, sans conscience que chaque pratique adaptée, si elle est attractive pour certains, est peut-être répulsive pour d'autres si elle n'est pas porteuse de sens. Ce sens sur lequel repose la compréhension des différents apprentissages, si les différences socio-culturelles sont importantes, doit être explicité et/ou verbalisé plus clairement par les parents à domicile.

**Si la communication parents-enseignants ne passe pas, les enseignants risquent de participer à une distribution inégale de l'enseignement et à une reproduction des disparités sociales.**

Or, au sein de la Maison de la Convivialité se côtoient des parents de tous âges et de toute culture : apprenants des cours de Français Langue Etrangère, parents d'enfants de l'Ecole des Devoirs, parents des jeunes fréquentant l'accueil, etc.

Les familles immigrées de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> génération, bien intégrées dans le bassin local, ont pour la plupart apprivoisé le système scolaire, ses codes et ses modes de communication.

Mettre en présence les parents primo-arrivants et les parents déjà intégrés ou belges de souche, les rassembler autour de la thématique du soutien scolaire et de la relation à l'école pourrait débloquer des situations-problèmes. L'ensemble de cette démarche (mise en commun d'expériences, questionnements, analyses, partage des résultats, pistes d'actions et évaluations) serait réalisé par le groupe de parents lui-même, avec le soutien méthodologique de la formatrice référente. Cette réflexion était fondée sur le constat que **l'intégration des familles primo-arrivantes passe par une bonne intégration de l'enfant dans son milieu scolaire** et que l'expérience des pairs est la voie la meilleure pour favoriser le rapprochement entre l'école et les parents.

En faisant appel à leurs ressources, en leur rendant confiance en leurs capacités et leur légitimité, ce travail devrait permettre aux parents de se mobiliser, de faire entendre leur voix et de renforcer leur pouvoir d'agir individuel et collectif.

En outre, **cette démarche interculturelle favoriserait la communication entre les différentes cultures et leur intégration dans la société**, et empêcherait un repli communautaire dû à la méconnaissance de la société d'accueil.

La direction à suivre étant déterminée, restait à poser le cadre dans lequel pourraient le mieux s'articuler des collaborations interpersonnelles porteuses et enrichissantes.

Les premiers bénéficiaires sont **des familles primo-arrivantes** ou peu intégrées, qui ont des enfants scolarisés dans un des établissements scolaires de SEILLES (fondamental ou secondaire).

Les familles intégrées de longue date ou belges de souche sont également bénéficiaires, car elles endossent un statut de personnes-ressources valorisant. Des parents jeunes et plus âgés se retrouvent dans des échanges d'expérience, ce qui ajoute une dimension intergénérationnelle à cette action.

Les nationalités des participants : Syriens, Marocains, Algériens, Italiens, Salvadoriens, Colombiens, Togolais, Congolais, Ukrainiens.

De façon transversale, les établissements scolaires partenaires sont également bénéficiaires indirects de la dynamique mise en place par les Ateliers « *Parents du Monde* », grâce à une meilleure participation des parents à la vie de l'école, et au gain de confiance que cela engendre au niveau de leurs enfants.

A ce titre, les retombées positives sont également indirectes sur le climat social qui peut régner dans le quartier et dans la commune.

Basés sur une démarche participative et sur une méthodologie originale, les Ateliers « *Parents du Monde* » visent à créer des espaces de dialogue entre parents afin de déboucher sur des réponses novatrices et transposables.

En pratique, en quelques semaines, après questionnement sur les difficultés rencontrées par les parents pour soutenir la scolarité de leurs enfants, une liste priorisée a été dressée. En regard de celle-ci, la formatrice a invité les participant.e.s à échanger sur les façons de dépasser les difficultés relevées.

### Activités 2023

- Un espace hebdomadaire de rencontres et discussions entre parents (approche collective) : différences entre des concepts tels que « *instruction* » et « *éducation morale et sociale* », place du père dans l'éducation en Belgique, etc.
- Des temps de rencontres « *à la carte* » (approche individuelle), pour répondre à des demandes spécifiques : rencontre avec un enseignant, soutien administratif, etc. Ces rencontres permettent la création d'un lien interpersonnel privilégié.
- Des ateliers réguliers « *Mamans du Monde* », où les mères de familles peuvent réfléchir collectivement à la façon de se faire aider pour mieux soutenir leurs enfants dans leur scolarité : apprentissage de la lecture avec l'enfant, accroissement de leurs propres compétences scolaires, demande de guidance auprès de personnes-ressources, appel aux aînés, etc.
- Création d'une Matérielthèque, donnerie scolaire qui permettra d'alléger le budget des familles au moment de la rentrée scolaire, et de servir de petit dépannage pour les enfants des Ecoles de Devoirs.

## **3.8 Écoles de Devoirs**

### a) Cadre général

#### Présentation

Dans la perspective d'un besoin de soutien à la scolarité et d'accompagnement des enfants du niveau primaire, la Ville d'ANDENNE compte 3 Écoles de Devoirs (EDD) au sein de sa commune.

Anciennement menées par l'A.S.B.L. ACSA, celles-ci sont à présent gérées par les Services de Cohésion sociale depuis le 1er janvier 2023 suite à la mise en liquidation de l'A.S.B.L.

Les trois Écoles de Devoirs étant reconnues et subventionnées par l'ONE, son fonctionnement est donc régi par un décret du 28 avril 2004 relatif au fonctionnement des EDD. Selon ce décret, l'optique de ce type de structure d'accueil des enfants et des jeunes en âge d'obligation scolaire, est de développer, sur base d'un plan d'action annuel, un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité et à la formation citoyenne, de façon indépendante des établissements scolaires.

Cette reconnaissance implique notamment la rédaction d'un rapport d'activités et d'un plan d'action annuel pour chaque EDD. Les réalités de toutes nos Écoles de Devoirs étant semblables, il a été décidé dès cette rentrée de septembre de travailler en équipe sur un plan d'action commun.

Chaque École de Devoirs est gérée par un référent et des animateurs qui y sont attachés. Des réunions d'équipes sont organisées de manière bimensuelle afin de favoriser la communication en

équipe, d'aborder les aspects organisationnels et pédagogiques ainsi que la mise en place des projets menés au sein des E.D.D.

### Missions

En dehors du cercle familial et de l'école, l'École de Devoirs participe à l'épanouissement et l'émancipation sociale de l'enfant en l'accueillant après l'école, mais aussi durant les vacances scolaires.

L'enfant a besoin d'être reconnu au sein d'un groupe, de s'exprimer, de jouer, d'être sécurisé et valorisé. La philosophie de travail est le respect et l'acceptation de l'enfant tel qu'il est, en participant au développement de sa personnalité et de son autonomie.

En tant que structure distincte mais partenaire de l'école, l'EDD offre la possibilité à l'enfant d'être soutenu dans ses apprentissages scolaires et sociaux. C'est un espace d'accueil qui propose des moyens humains et matériels ainsi qu'un lieu d'échange ouvert à tous.

La finalité des EDD va au-delà de l'accompagnement scolaire puisqu'elle vise à contribuer au développement global de l'enfant et l'accompagner pour devenir un adulte. Ensemble, l'équipe travaille quotidiennement avec les enfants accueillis, les notions de respect, de tolérance, d'autonomie, de responsabilité, mais aussi d'estime de soi, de bienveillance et de solidarité.

Toutes les actions menées ci-dessus sont élaborées autour des 4 objectifs transversaux repris dans le décret de reconnaissance des EDD :

- L'épanouissement intellectuel de l'enfant, notamment à travers le soutien à la scolarité et l'aide aux devoirs ;
- Le développement et l'émancipation sociale, à travers la découverte de soi, la reconnaissance de sa famille et du monde environnant dans le respect des différences et dans un esprit de solidarité ;
- Le développement de la créativité et l'accès aux différentes cultures par des activités ludiques, d'expression et de communication ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation sociale.

### Plan d'action annuel

Chaque année, les EDD doivent produire un plan d'action annuel qui propose un ou plusieurs projets à mener avec les participants, en lien avec les missions.

Dernièrement, l'équipe a fait le constat d'un manque de communication positive, de coopération et de compréhension au sein des groupes, et ce, dans chaque EDD. Cela engendrant inévitablement la difficulté d'avoir une bonne cohésion de groupe, il a été décidé de développer et de proposer un projet commun aux 3 structures et qui se déroulera tout au long de l'année. Celui-ci sera développé sous 2 axes principaux à savoir :

- Axe n°1 : « *Je suis donc nous sommes* »

Lors de cette première partie, l'objectif est de se connaître les uns les autres et de créer un esprit de groupe où chaque enfant sera accepté et respecté.

- Axe n°2 : « *Ose et prends ta place* »

Ce deuxième point se déroulera quant à lui tout au long de l'année scolaire et a pour objectif de donner une voix aux enfants, afin qu'ils puissent donner leur ressenti, leurs envies et influencer eux-mêmes la dynamique de groupe. De plus, suite à un constat général de difficultés en matière de vivre ensemble et de cohésion de groupe, mener un projet où chacun peut trouver sa place dans le groupe et susciter plus de respect, de tolérance et de solidarité est primordial pour améliorer la convivialité et le bien-être de chacun.

### Public

Les enfants accueillis au sein des Écoles de Devoirs sont tous inscrits dans l'enseignement fondamental général (à quelques exceptions près) et sont âgés entre 6 et 12 ans.



Le public inscrit est souvent fragilisé par la barrière de la langue et défavorisé socio économiquement.

En effet, la grande majorité des enfants accueillis actuellement à l'EDD sont d'origine étrangère dont au moins un des deux parents éprouvent des difficultés avec la langue française et donc une impossibilité de suivre le travail scolaire de leur(s) enfant(s). Ils sont généralement très attachés à la culture et aux valeurs de leur pays d'origine. Certains moments sont alors l'occasion d'échanger et de partager des savoirs, des anecdotes sur les pays d'origine, sur les différentes manières de vivre au quotidien. Ces discussions sont généralement très riches, tant pour les enfants que pour l'équipe éducative.

On retrouve également des parents ayant des professions incompatibles avec une présence à l'heure des devoirs ou n'ayant pas les capacités de les accompagner sereinement dans le travail scolaire.

#### Accessibilité et inscription

Les trois EDD andennaises sont « *l'Echelle* » à ANDENNE, « *Ohana Sakura* » à PEU D'EAU et « *Les Multicolores* » à SEILLES et chacune d'entre elles se situe dans une Maison de Quartier. Les enfants fréquentant les EDD doivent être inscrits et les familles doivent s'acquitter de 50 € de frais d'inscription par enfant. Le nombre de places étant limité et les enfants en attente étant nombreux, l'équipe éducative est particulièrement attentive à la rigueur dans la présence des enfants.

Chaque École de Devoirs est ouverte le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30, voire 17h45 pour l'EDD de PEU D'EAU, durant toute la période scolaire. L'accueil est découpé en trois parties : le goûter avec un temps libre, la réalisation des devoirs et enfin des activités de groupes.

Les demandes d'inscriptions peuvent se faire toute l'année auprès d'un des membres de l'équipe de l'EDD pour peu que l'enfant soit au minimum en troisième maternelle. L'inscription est prise en charge après une entrevue où le projet pédagogique ainsi que le règlement d'ordre intérieur sont expliqués. Les groupes étant complets, une liste d'attente par implantation est tenue et mise à jour en permanence.

#### b) Maison de la Convivialité – EDD « *Les Multicolores* »

Maison de la Convivialité – Rue de la Résistance, 41 à 5300 SEILLES.

De janvier à juin 2023, 14 enfants étaient inscrits à l'École de Devoirs de SEILLES. L'encadrement était assuré par deux animateurs pour un équivalent d'1,5 ETP et d'une animatrice du Service de l'Accueil Extrascolaire détachée à raison de 10h par semaine. Une volontaire venait deux fois par semaine.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 12 enfants fréquentent l'École de Devoirs de SEILLES. L'équipe d'animation se compose de trois animateurs pour un équivalent de 2,5 ETP et deux volontaires complètent l'équipe d'encadrement.

L'EDD de SEILLES peut compter sur le soutien précieux des membres de l'équipe des Services de Cohésion sociales pour lui venir en soutien en cas de besoin.

En effet, les 3 EDD et Maisons de Quartier faisant maintenant partie intégrante des Services de Cohésion sociale et tous les animateurs et éducateurs y étant rattachés, une stratégie de soutien a été mise en place afin de pallier aux imprévus du quotidien. Cela permet d'assurer le bon fonctionnement et l'ouverture permanente des EDD.

#### c) Maison de Quartier d'ANDENNE – E.D.D. « *l'Echelle* »

Maison de Quartier d'ANDENNE - Rue Delcourt, 4 à 5300 ANDENNE.

De janvier à juin 2023, 18 enfants étaient inscrits à l'EDD d'ANDENNE, pour un total de 10 familles touchées. Pour l'année scolaire 2023-2024, 16 enfants sont actuellement inscrits, pour un total de 10 familles. L'équipe d'encadrement est composée de deux animatrices fixes avec un régime horaire d'1,5 ETP chacune. Chaque jour, deux volontaires sont présents pour renforcer la prise en charge des enfants.

En date du 31 octobre 2023, 27 enfants se trouvent sur liste d'attente, parfois depuis plusieurs années. Chaque année, le constat se répète : de nombreuses familles viennent avec des demandes urgentes pour assurer un suivi des devoirs, pour des raisons qui vont des difficultés scolaires, des

difficultés à suivre les devoirs de son/se(s) enfants à cause de la barrière de la langue, des professions incompatibles avec le fait de pouvoir être présent pour leurs enfants à l'heure des devoirs, etc.

#### d) Maison de Quartier de PEU D'EAU – EDD « Ohana Sakura »

Maison de Quartier de PEU D'EAU – Rue Dieudonné, 4 à 5300 ANDENNE.

De janvier à juin 2023, 14 enfants ont fréquentés l'EDD de PEU D'EAU. Des travailleurs de l'ANDENN'AMO et des Services de Cohésion sociale se sont relayés pour animer à l'EDD de PEU D'EAU, avec la présence d'un volontaire et de deux travailleurs par jour d'ouverture pour un total d'1 ETP. En attente d'une Maison de Quartier, l'EDD se donnait à la Sall'Ouette, au pied de l'immeuble n°33 du Site du Bois des Dames.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 14 enfants sont inscrits et un enfant se trouve actuellement sur liste d'attente. Au niveau de l'encadrement, celui-ci reste identique mis à part le retrait de l'AMO. La particularité à PEU D'EAU cette année scolaire, est que le groupe comprend un enfant venant de l'enseignement spécialisé et deux inscrits en 1<sup>ère</sup> différencié.

En effet, les besoins de la société ainsi que le projet de vie d'une École de Devoirs évoluent constamment. Le principal enjeu est de faire preuve d'adaptation face aux changements tout en répondant aux missions qui sont confiées. Pour ce faire, dans une dimension d'inclusion, l'équipe pédagogique a décidé d'accueillir cet enfant issu de l'enseignement spécialisé inscrit dans un cursus scolaire et ayant les aptitudes nécessaires pour passer le CEB.

En ce qui concerne les enfants inscrits en différencié, il fait suite au constat qu'aucune structure d'accueil n'est disponible pour les enfants quittant le fondamental. L'un d'eux est un enfant ayant suivi l'EDD l'année dernière alors qu'il était en sixième mais ayant malheureusement échoué lors du passage du CEB. Son maintien en EDD lui permet ainsi de prolonger ce suivi régulier et nécessaire en vue de l'obtention de son Certificat d'études de base.

Dans le courant du mois de septembre, l'EDD a déménagé pour s'installer dans la nouvelle Maison de Quartier de PEU D'EAU. Les enfants bénéficient désormais de deux locaux séparés, en fonction de leur année scolaire. Un troisième local est disponible pour les activités ludiques, ainsi qu'un extérieur privatif.

#### e) Stage – Révisions Sympas

Chaque année, pendant le congé de Printemps, les EDD organisent un stage « Révisions sympas ». Celui-ci est destiné aux enfants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire et offre la possibilité de participer à une semaine ludique de révision pour le C.E.B.

Du lundi 8 au vendredi 12 mai 2023, SEILLES a accueilli 8 enfants tandis que les EDD d'ANDENNE et de Peu d'Eau se sont rassemblées à la Maison de Quartier d'ANDENNE pour accueillir 11 enfants.

Les matinées sont réservées aux révisions du C.E.B. dans un cadre convivial et dans l'optique d'aider les enfants à prendre confiance en eux face à cette étape clé qui marque la fin de leurs primaires. Lors des après-midis, des activités diverses sont proposées : sport, cuisine, jeux et défis autour des différentes matières abordées.

Lors d'une après-midi, une animation informatique en partenariat avec l'Espace Public Numérique a été mise en place. Cette séance permet aux enfants de pouvoir apprendre des bases informatiques.

En effet, l'objectif était d'initier les enfants à l'utilisation de l'outil numérique afin de pouvoir l'appréhender plus facilement lorsqu'ils seront en secondaire. De plus, certains d'entre eux ne possèdent pas d'ordinateur à la maison, c'est une façon de les sensibiliser à une première approche.

Ce stage est gratuit, l'inscription est obligatoire car le nombre de places est limité.

### **3.9 Conseil Communal des Enfants**

#### a) Organisateur

Le projet est porté par les Services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE, et plus précisément par deux animatrices de la Maison de Quartier d'ANDENNE, qui travaillent selon 1,5 ETP. Des Services comme l'Enseignement, les Relations publiques et la Conciergerie ont également participé à

certaines étapes du projet. Une maîtresse de citoyenneté de l'enseignement fondamental communal accompagne ponctuellement ses élèves lors des réunions.

#### b) Déroulement de l'année 2023

Le retour du Conseil communal des Enfants à ANDENNE se prépare depuis début 2022 et est passé par différentes phases avant d'aboutir à la première réunion avec les enfants élus, le mercredi 20 septembre 2023.

En 2023, les animatrices référentes ont entrepris des démarches concrètes pour remettre en place un Conseil communal des Enfants à ANDENNE. L'équipe a été soutenue par le CRECCIDE A.S.B.L. (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie) durant tout ce processus.

De janvier à mars, il a fallu entreprendre les démarches administratives afin de créer un socle pour l'organisation du C.C.E. : règlement d'ordre intérieur, répartition des sièges entre les différents réseaux et écoles, établissement du budget, fréquence des réunions, durée du mandat, planification des différentes étapes de mise en place. Le système défini et validé a été de proposer les élections aux élèves de 4<sup>e</sup> primaire de l'année scolaire 2022-2023, pour élire 24 représentants répartis équitablement sur les trois réseaux d'enseignement, pour un mandat de deux ans, de septembre 2023 à juin 2025.

Dans le même temps, les directions des écoles primaires, tous réseaux confondus, implantées sur le territoire de la Ville d'ANDENNE, ont été conviées pour la présentation du projet, de l'implication des écoles. Sur les trois réseaux d'enseignements, les neuf directions ont répondu présentes au projet, avec 15 implantations concernées et 19 classes visitées.

De fin avril à fin mai se sont déroulées des animations par le CRECCIDE A.S.B.L., « *Je connais ma Commune* ». Cette animation qui dure entre deux et quatre périodes propose aux enfants de découvrir les lieux clés dans une commune, le fonctionnement des élections. A la suite de ces animations, une présentation d'une période afin de présenter le fonctionnement du C.C.E. à ANDENNE a été menée par l'animatrice référente du C.C.E. dans les 19 classes concernées, pendant la première quinzaine du mois de juin. Les écoles devaient organiser les élections, à la suite de cette activité, avant la fin de l'année scolaire.

Au final, la liste des élus a été fixée fin septembre 2023, car des élections tardives ont été organisées au sein de l'implantation Sainte-Begge 3 – Boltry, dans la classe de 5<sup>e</sup> primaire. Une élue a été reprise parmi les suppléants du réseau libre, suite à l'absence de volontaire pour l'implantation Sainte-Begge 5 – PETIT-WARET. Au final, 24 enfants sont élus au Conseil communal des Enfants. 7 suppléants sont également repris, ils sont conviés à certaines réunions (début et fin d'année) et peuvent être rappelés pour la mise en place de certains projets.

Il n'est pas possible de transmettre de statistiques sur les élections (nombre de votants, nombre de candidats, etc.) car les écoles ont eu peu de temps pour les mettre sur pied et ont privilégié les documents essentiels à remplir les tableaux qui leur avait été transmis à des fins statistiques et d'évaluation.

#### c) Modalités des réunions

Les réunions se déroulent le 3<sup>e</sup> mercredi du mois, de 13h45 à 16h, à la Maison des Associations à ANDENNE. Les premières réunions ont rassemblé les élus et les suppléants, car il est prévu d'installer tout le monde (élus et suppléants présents) lors de la prestation de serment. Cette dernière doit se dérouler le mardi 14 novembre à 18h30 à l'Hôtel de Ville d'ANDENNE.

#### d) Thématiques choisies par les enfants

L'objectif des réunions est de proposer aux enfants de décider des projets et d'actions d'intérêts collectifs, dans un cadre convivial. Les enfants ont déjà manifesté des sensibilités au niveau des thématiques qu'ils souhaitent aborder :

- L'environnement, le gaspillage, le circuit court, la gestion des déchets.
- L'aide aux personnes dans le besoin ou isolées, par des actions de collecte ou de rencontre (en fonction du public). Les enfants ont principalement pointé le sans-abrisme et les

personnes avec peu de moyens, les personnes âgées présentes dans les maisons de repos de l'entité, les enfants en situation de précarité financière.

- Susciter les rencontres avec les enfants de leur âge, par des activités, des événements, des expositions et en sollicitant directement leur avis via des boîtes à idées à installer dans les écoles primaires.

Ces thématiques constituent la note d'intention des enfants pour leur mandat de deux ans. Sur base de ces thématiques, des projets ponctuels, événements, campagnes et autres vont être mis sur pied et soumis à l'autorisation du Collège communal, dans le respect des budgets donnés.

### **3.10 Cellule Citoyenneté**

#### a) Cadre

##### Présentation

Cette année, la Cellule Citoyenneté a poursuivi les actions menées depuis plusieurs années telles que le projet Mémoirel andennais, le suivi administratif du dispositif « *Plan de Cohésion sociale* », le suivi administratif du décret Initiative Locale d'Intégration (ILI) et les formations à la Citoyenneté proposées dans ce cadre.

Des collaborations multiples sont toujours menées avec les opérateurs relevant de l'éducation permanente et de l'insertion socioprofessionnelle afin de favoriser l'accès aux droits à la culture et à l'éducation dans le cadre du dispositif du Plan de Cohésion sociale.

##### L'équipe

La Cellule Citoyenneté des Services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE est composée d'un Agent employé à 4/5<sup>e</sup> avec la fonction de Chargé de projet et Formateur en Citoyenneté.

#### b) Projet mémoriel andennais

Depuis 2017, à la demande du Collège communal, le projet AUSCHWITZ a été mis en place. Ce voyage permet chaque année à trois classes de l'enseignement secondaire andennais de dernière année de visiter les sites des camps de concentration et d'extermination d'AUSCHWITZ et de BIRKENAU, au terme d'un travail préparatoire de longue haleine s'étalant sur l'entièreté de leur année scolaire.

Malheureusement, la crise Covid a interrompu le projet qui a repris pour une édition 2022-2023, Mais une crise en chassant une autre, c'est ensuite le conflit ukrainien qui a impacté le projet mémoriel, rendant impossibles les déplacements vers la Pologne, pays frontalier de l'Ukraine.

La décision a dès lors été prise de réorienter les voyages mémoriaux vers le camp de NATWEILER, en Alsace.

La phase de préparation a débuté au mois de septembre 2022 et s'est prolongée jusqu'au mois de février 2023.

Elle s'est échelonnée donc sur près de six mois et a intégré :

- La visite de l'exposition "*Triangle Rouge*" de l'A.S.B.L. Les Territoires de la Mémoire (septembre 2022) ;
- la visite du fort de BREENDONK (novembre et décembre 2022) ;
- La présentation du travail de recherche et d'analyse devant le jury d'accompagnement (novembre et décembre 2022) ;
- La mise en commun des acquis (janvier 2023) ;
- La découverte du parcours local dans le cadre du projet "*En Marche, Citoyen*" (janvier 2023) ;
- La visite de l'exposition "*Plus Jamais ça*" à la Cité Miroir (février 2023).

Les voyages se sont déroulés au mois de mars 2023.

La taille limitée du site de NATZWEILER nous a contraints à réaliser deux voyages afin que la visite du camp puisse se dérouler de manière optimale.

Le programme est donc le premier jour une visite de STRASBOURG, le second jour en matinée la visite du camps et l'après-midi la visite du Mémorial Alsace-Moselle et le troisième jour la visite du Parlement européen.

L'exploitation des acquis du projet est toujours une phase assez difficile pour des raisons pratiques. Aussi la gestion de l'après-voyage est-elle laissée aux écoles, excepté le débriefing du voyage qui est réalisé avec chaque groupe, ainsi qu'une cérémonie qui est organisée par la Ville d'ANDENNE pour officialiser la participation des étudiants au voyage et la remise à chacun d'un diplôme de « *Passeur de Mémoire* ».

Ce projet a bénéficié du soutien financier de la FWB, par le biais de sa cellule Démocratie ou Barbarie. La demande de subside a été introduite par notre partenaire Le Centre culturel d'ANDENNE. Le concours de Maison de la Laïcité d'ANDENNE, et singulièrement son président Monsieur Régis PANISI, fut aussi qualitatif qu'appréciable.

### c) Formation à la Citoyenneté

Depuis 2019, cette formation de 60 heures vise à permettre aux personnes d'origine étrangère de suivre le parcours d'intégration inhérent à l'obtention d'un titre de séjour de longue durée ; certaines personnes n'y étant pas contraintes la suivaient également dans le but d'obtenir la nationalité belge.

Entre novembre 2022 et novembre 2023, nous aurions dû dispenser deux formations à la Citoyenneté proposées dans le cadre du décret Initiative Locale d'Intégration. Faute de demandes, la deuxième formation n'a cependant pas eu lieu.

Sur un total de 8 inscrits, 6 ont réussi avec succès (plus de 80% du temps de présence, soit 48h/60h de cours).

Chaque formation est subventionnée à hauteur de 6.000 €, pour 60h de cours. Nous avons perçu donc en 2023 12.000 € dont 6.000 € seront à rembourser en raison de l'annulation d'une des deux formations.

Les perspectives pour 2024 empruntent un chemin différent. Nous ne disposons plus en interne d'un formateur à affecter à cette tâche et un engagement spécifique et exclusif ne serait évidemment pas possible pour l'Administration communale, sauf à recourir aux services d'un freelance pour la durée de la formation dès lors que chaque module dispensé est subsidié à hauteur de 4.800 € (ILI) ; mais la dépense ne serait que partiellement couverte, sans y ajouter les coûts indirects liés à la gestion du dossier et sans parler du fait que le SPW impose désormais l'organisation d'un module supplémentaire, ce qui constitue une inadéquation entre l'offre obligatoire à fournir et l'insuffisance de la demande réelle *in situ*.

C'est pourquoi la Ville d'ANDENNE et AFICo (A.S.B.L. namuroise issue de la FGTB, reconnue en Éducation Populaire et en Insertion Socioprofessionnelle) se sont entendus sur un partenariat qui prévoit la mise à disposition de locaux pour que des formateurs de chez AFICo puissent venir dispenser ladite formation à ANDENNE. Le Service à la Population est ainsi garanti pour l'avenir.

## 4. L'Envol à ANDENNE A.S.B.L. - Alphabétisation - citoyenneté

L'Envol à ANDENNE A.S.B.L. propose des cours d'alphabétisation adaptés aux adultes peu ou pas scolarisés, francophones ou non francophones. Ces publics cibles ont souvent vécu un parcours semé d'échecs et de rejets sociaux.

### Siège social

Rue Delcourt, 4  
5300 ANDENNE

### Personne de contact

Véronique PERPINIEN  
085/25.15.69  
lenvol@andenne.be  
www.lenvolandenne.be

### Les objectifs généraux

L'alphabétisation ambitionne à autonomiser les apprenants en renforçant leur capacité à comprendre et à communiquer efficacement par écrit, à traiter des informations et à effectuer des opérations mathématiques de base. Nos objectifs et méthodes visent à quitter l'individualisme et la concurrence pour développer l'esprit de coopération, d'échange, d'écoute et de respect, rechercher des moyens facilitant l'accès des personnes en démarche d'insertion professionnelle à l'emploi et aux formations qualifiantes, créer une solidarité parmi les apprenants qui favorisera l'autonomie de chacun mais aussi favoriser la démarche d'émancipation et rendre les personnes moins exclues des circuits d'information, de communication et de socialisation.

### Le processus de formation

Dès l'accueil, un grand travail d'écoute et de réflexion est effectué avec le stagiaire et ce, afin de construire avec lui un projet de formation qui répondra à ses attentes et à ses besoins. Il est naturellement possible de modifier ce projet en fonction des changements éventuels apparus en cours de formation.

Une grande importance est donnée à la formulation des objectifs de formation. Ces derniers doivent être concrets et accessibles ce qui permettra au stagiaire de se voir progresser et ainsi aura une grande influence sur l'estime de soi.

En cours de formation, un travail d'évaluation formative, d'autoévaluation est mis en place afin de permettre au stagiaire de se situer dans son propre apprentissage et également au formateur de réguler son action pédagogique, voire de cibler des besoins d'accompagnement particulier.

Il est important que le stagiaire puisse personnellement se situer dans son apprentissage, voir ses progrès par lui-même. Ces différentes actions vont dans la direction des objectifs poursuivis : l'intégration, l'autonomie, la prise en charge.

Les méthodes et outils pédagogiques sont très variés et utilisés en fonction des besoins, des attentes des stagiaires ou du contexte, et ils favorisent toujours des démarches participatives et émancipatrices adaptées aux adultes.

Nous partons du postulat que l'alphabétisation pour adultes ne se fait qu'avec des méthodes spécifiques pour adultes, non scolaires, proches du vécu des personnes et porteuses de sens. Ces méthodes permettent aux personnes de progresser à leur rythme et ainsi de rompre leur « *isolement* » grâce à leur potentiel personnel.

En plus de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, nous travaillons également les compétences numériques, les compétences en communication, la culture générale, ainsi que toute autre matière permettant de mieux comprendre le monde qui nous entoure.

### L'équipe

L'équipe de l'Envol à ANDENNE est composée de 5 personnes :

2 formatrices temps plein ;

1 formateur en informatique à mi-temps ;

1 accompagnatrice psycho-sociale à 4/5 temps (juin 2023 à décembre 2024) ;

1 coordinatrice mi-temps.

### Les groupes d'alphabétisation

Nos activités bénéficient d'une reconnaissance officielle du SPW comme CISP - Centre d'Insertion Socioprofessionnelle, nous proposons des cours d'alphabétisation adaptés aux adultes (plus de 18 ans) pas ou peu scolarisés et maîtrisant le français oral. Les cours sont gratuits et se donnent en journée dans les locaux de la Maison de Quartier située rue Delcourt, 4 à 5300 ANDENNE.

Les publics que nous accueillons sont issus, pour la plupart, d'un milieu social défavorisé et connaissent un grand isolement. Ils viennent pour avoir un bagage suffisant en français, mathématiques, nouvelles technologies et, souvent, retrouvent aussi un sentiment d'appartenance à un groupe, à une société.

Au terme de leur passage en alphabétisation, les apprenants doivent avoir acquis une certaine autonomie leur permettant de réaliser seuls les objectifs de vie sociale et professionnelle qu'ils se sont fixés tout au long de la formation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 46 personnes ont suivi les cours et sur ces 46 personnes, 56% sont des femmes et 92% sont andennaises, les autres sont domiciliées à HUY et OHEY.

La majorité des personnes vient via « *le bouche à oreille* » (la famille, les amis), le FOREM et les partenaires de la Maison de l'Emploi (ALE, Mirena, Service Emploi et ISP).

En 2022, nous avons rentré un projet, « *Passerelle* », au SPW afin de renforcer l'accompagnement psycho-social de nos stagiaires. En effet, la crise COVID a vraiment été une période qui a transformé les publics que nous accompagnons : plus de stress, plus d'angoisse, le tout a été exacerbé par les diverses tensions mondiales (guerre en Ukraine, etc.) et la crise de l'énergie, ce qui a eu comme conséquence de rendre le quotidien de nos publics, souvent démunis, encore plus difficile à gérer. Nous avons donc constaté une augmentation de l'absentéisme et de l'abandon en formation, un accroissement des conflits au sein des groupes ainsi que des difficultés de recrutement.

Le renforcement de l'accompagnement mis en place en 2023 a donc pour but de soutenir les apprenants non seulement dans l'acquisition de compétences « *académiques* », mais aussi dans le développement de leur confiance en eux, de leur estime de soi, et dans la gestion des défis sociaux et émotionnels qui peuvent surgir pendant leur parcours d'apprentissage. Il contribue ainsi à renforcer l'engagement des stagiaires et leur motivation.

Pour cela, nous veillons notamment à créer un environnement accueillant et inclusif, où les apprenants se sentent en sécurité pour poser des questions, faire des erreurs et demander de l'aide.

## 5. Régie des quartiers d'ANDENNE A.S.B.L.

### Siège social

Site du Bois des Dames, 35/1

5300 ANDENNE

085/312.310 - 0491/59.01.11

info@rqa.be

### Composition du Conseil d'administration

**Président** : Monsieur Vincent SAMPAOLI

**Vice-Président** : Monsieur Ronald GOSSIAUX

**Secrétaire** : Monsieur Nicolas DANELUZZI

**Trésorier** : Monsieur Lionel RION

**Représentant la société de logement de service public "Les Logis Andennais" S.C.R.L.** : Monsieur Nicolas DANELUZZI, Monsieur Nicolas VAN YDEGEM, Monsieur André HENROTTEAUX et Madame Caroline TRUFFIN

**Représentant la Ville d'ANDENNE** : Monsieur Lionel RION, Madame Carole LAPORTE

**Représentant le Centre public d'Action sociale d'ANDENNE** : Monsieur Ronald GOSSIAUX, Madame Aurore DEBEYS

**Représentant le Conseil consultatif des locataires et propriétaires** : Monsieur Benjamin KABORE, Georges VIATOUR.

**Représentant l'association sans but lucratif L'Envol à ANDENNE** : Monsieur Vincent SAMPAOLI

**Représentant la FGTB NAMUR** : Monsieur Guy FAYS

**Représentante quartier de SEILLES** : Madame Angélique QUERTAINMONT

**Représentante quartier de PEU D'EAU** : Madame Natacha SEGHERS

### Equipe

**Médiatrice sociale/Coordnatrice** (coordination pédagogique et institutionnelle) :

- Anne Sophie VAN LIPPEVELDE : Coordinatrice faisant fonction (FF)

**Médiatrice sociale** :

- Anne Sophie VAN LIPPEVELDE : entrée le 16 août 2021 ;

**Ouvriers compagnons** (formation technique des stagiaires) :

- Thibaut VLIEGEN pour la formation bâtiment : entré le 12 juillet 2021 ;
- Paul BORREMANS pour la formation cuisine : entré le 16 mai 2022 ;
- Alexandre LARDINOIS pour la formation en espaces verts : entré le 26 avril 2021.

### **CONTEXTE GENERAL DES ACTIVITES EN 2023**

La Régie des quartiers d'ANDENNE a démarré ses activités en janvier 2011. L'agrément régional a été renouvelé en 2021 pour une nouvelle période de 10 ans. Depuis 2021, La Régie a doublé ses activités en ouvrant un 2<sup>ème</sup> SAC sur le territoire de SEILLES. Ses missions sont la redynamisation



des quartiers d'habitations sociales et l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi souvent très éloignés du marché du travail. Le cadre légal de la Régie des quartiers d'ANDENNE est l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013.

La préformation est accessible aux hommes et aux femmes dès 18 ans. La priorité est donnée aux locataires des habitations sociales gérées par les Logis Andennais (ANDENNE, COUTISSE, NAMECHE, PEU D'EAU, SEILLES, MAIZERET, LANDENNE, VEZIN, THON, BONNEVILLE). Les stagiaires inscrits bénéficient d'un contrat FOREM F70 bis de 3 mois qui peut être prolongé jusqu'à un an maximum. Ils reçoivent 2 euros brut/heure et bénéficient d'une intervention financière dans les frais de garderie scolaire, de crèche et de déplacement. Le programme de formation est basé sur des prestations de 35h/semaine réparties en 28 heures de travaux techniques (préformation de base) et 7 heures de remise à niveau en français et mathématiques, suivi social, informatique, citoyenneté, ateliers pédagogiques et sorties culturelles.

Concernant la redynamisation de vie de quartier, la Régie travaille sur les territoires de PEU D'EAU depuis 2011 et de SEILLES depuis 2021. La Régie œuvre à améliorer le cadre de vie des habitants et cherche à favoriser l'implication des habitants dans la vie de quartier. Elle met en place des ateliers, diverses activités, un service d'aide administrative et elle s'occupe, avec les autres associations actives sur ces territoires, des fêtes de quartiers.

Afin de veiller au respect du cadre légal et assurer une offre de services en relation avec les objectifs précités, des collaborations avec le tissu local actif ont été organisées. La reconduction des différentes conventions de partenariats est assurée ou en cours.

De manière générale, l'année 2023 a été marquée par de nouveaux projets, la fin de certains partenariats et un manque de personnel.

Le Plan de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE a mis fin à sa convention et les cours de citoyenneté ne sont plus donnés depuis septembre 2023. Quant au cours de remise à niveau en français, ceux-ci se terminent le 30 novembre 2023. Ce changement a toutefois permis à la Régie de développer sa créativité en proposant une offre plus variée d'ateliers. De plus, le subside du PCS a été remplacé par l'article 20, octroyé au PCS de la Ville d'ANDENNE, par la Ministre de l'Action sociale. Ce subside a permis la création d'un nouvel atelier "*Ca papote et ça mijote*". Ces ateliers donnent l'accès à un repas gratuit, en fin de mois, aux habitants de PEU D'EAU et ont pour objectif de favoriser la cohésion sociale au sein de ce quartier en développant le lien social et les échanges.

Parmi d'autres, une nouvelle collaboration avec l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement a été mise en place afin que ses derniers assurent 4 ateliers par an sur le budget et l'endettement.

Le C.P.A.S. d'ANDENNE a aussi mis fin, en raison de son plan de gestion, à la subvention qu'elle offrait à la Régie depuis sa création, dans le cadre de la convention de partenariat.

L'année 2023 a été marquée par un manque de personnel, ce qui a empêché le bon déroulement de la formation en bâtiment et des chantiers 2 mois durant. Quant à la bénévoles de la donnerie, partie en 2022, la Régie a été en difficulté jusque mi-novembre pour trouver une nouvelle bénévoles et assurer de façon régulière l'ouverture de ce service, essentiel aux habitants de PEU D'EAU. Enfin, La Régie n'a trouvé personne pouvant contracter un article 60 et seconder le formateur en bâtiment dans ses chantiers.

Malgré cette situation, l'équipe maintient le cap et surtout fait face à ses missions.

Enfin, cette année a été marquée par un problème technique concernant le site du FOREM pour l'adressage des demandeurs d'emplois du FOREM. Dès lors, les stagiaires venus cette année en formation sont essentiellement des personnes venues par le bouche-à-oreille ou venues suite à des activités, ce qui conforte l'équipe dans sa capacité à proposer une offre de formation correspondant à des attentes et des besoins essentiels parmi la population andennaise.

## **FORMATION**

La Régie des quartiers propose trois préformations qui permettent de découvrir un métier, se réinsérer dans la société, développer son projet de vie et retrouver le chemin de l'emploi.

## Bâtiment

Une préformation dans le secteur du bâtiment est assurée par le formateur, M. Thibaut VLIÉGEN.

Cette formation offre une vision globale des différents métiers dans le secteur de la construction au travers de la réalisation pratique de rénovations et de divers travaux sur chantier. Maçonnerie, carrelage, réalisation de cloison et plafond, renouvellement de toiture plate, pavage, petits travaux de terrassement, construction de carport, pose de terrasse en bois, petits travaux de plomberie et électricité, voilà ce que les stagiaires peuvent accomplir pendant leur formation. Cette liste de travaux est non exhaustive et varie en fonction de l'offre et de la demande de nos partenaires. De plus, la formation est complétée par une bonne approche théorique.

La collaboration avec l'A.I.S. depuis 2021 est importante dans ce cadre puisqu'elle assure une très bonne diversité de chantiers. La collaboration sera renouvelée fin de cette année 2022. Quant à la collaboration avec les Logis Andennais, celle-ci sera également renouvelée.

## Cuisine

Depuis 2015, une formation de base dans le domaine de la cuisine est proposée. La sandwicherie "*La Mie est belle*", mise en place en 2016, a fait place au restaurant pédagogique "*Aux Saveurs de la Régie*" dès 2019. "*Aux Saveurs de la Régie*" propose un menu différent chaque jour, du lundi au jeudi, à midi, à un prix démocratique. Mise en bouche, entrée, plat et dessert pour 8 euros. Le plat est vendu à 6 euros, la soupe à 1 euro, sur place ou à emporter.

Depuis l'arrivée de M. Paul BORREMANS en mai 2022, formateur en cuisine, la Régie propose également des plats surgelés à emporter : des vols au vent et des boulettes sauce liégeoise ou sauce tomate pour 5 euros. D'autre part, et afin d'éviter le gaspillage, nous surgelons les invendus, qui sont dès lors vendus à 4 euros le plat.

Un service traiteur est également proposé pour les associations et partenaires andennais.

Cette formation en cuisine met l'accent sur les spécificités de la cuisine de collectivité : cela correspond au niveau le plus haut en matière d'HACCP : hygiène corporelle et des installations, maintien de la chaîne du froid et du chaud, gestion des stocks, auto-contrôle et autres obligations légales. Le secteur des cuisines de collectivité étant l'un des plus gros employeurs dans le domaine HORECA (hôpitaux, maisons de retraites, école, entreprises), cela offre dès lors de meilleures perspectives d'emploi pour nos stagiaires en formation.

De plus, cela permet de travailler et comprendre les différentes textures nécessaires à certains handicaps ou problèmes de santé. D'ailleurs, régulièrement, depuis cette année, l'A.S.B.L. HAIM, située à SCLAYN, vient manger avec ses bénéficiaires (une dizaine de personnes) ce qui permet de faire et de comprendre ces différentes textures.

Cette année, un contrôle surprise de l'AFSCA a eu lieu. Cette visite s'est très bien déroulée et la Régie des quartiers d'ANDENNE a reçu la mention « *très bien* ».

## Espace Vert

Depuis mai 2021, la formation en espace vert a vu le jour. Celle-ci est prise en charge par le formateur M. Alexandre LARDINOIS. Cette formation a pour objectif de faire découvrir le métier des ouvriers en parc et jardin. Dans ce cadre, les stagiaires découvrent la taille de haie, le débroussaillage, l'élagage et la taille d'arbuste, le nettoyage de parterres, la tonte de pelouse etc. Les stagiaires peuvent également s'initier à la création de pelouses et de parterres floraux.

De plus, cette formation permet de découvrir la culture maraîchère (semis, boutures, repiquage, implantation d'un verger, etc.) via la création et l'entretien d'un potager sur le site de PEU D'EAU, au "*Jardin d'En Ô*". Enfin, en période automnale, la cueillette et la reconnaissance des champignons comestibles sont assurées par le formateur Alexandre LARDINOIS. Un projet d'abattage bois est en cours avec la Ville d'ANDENNE afin de diversifier la formation, et de permettre aux demandeurs d'emploi de découvrir un ensemble plus vaste des métiers liés au domaine des espaces verts. Ce

projet est d'autant plus essentiel qu'en période hivernale peu d'entreprises de parc et jardins peuvent fournir du travail, excepté celles qui font de l'abattage d'arbres.

Au niveau de la théorie, les stagiaires abordent les points suivants :

- la gestion des déchets verts ;
- la nomenclature ;
- la reconnaissance des champignons comestibles ;
- la lutte intégrée ;
- le fonctionnement et l'entretien des machines ;
- la réalisation d'un herbier.

## **CHANTIERS TECHNIQUES**

### Bâtiment

Cette année, la section bâtiment de la Régie a effectué les chantiers suivants :

#### Pour l'Agence Immobilière sociale, Un toit Pour Tous :

- Pré des Dames : rénovation
- Marais : rénovation

#### Service du Plan de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE :

- Maison de Quartier de PEU D'EAU : rénovation
- Maison des Solidarités d'ANDENNE : douche, aménagement et HORECA

#### Logis Andennais :

- Atrive : renouvellement de toitures plates

De plus, cette année les stagiaires en bâtiment ont pu suivre une formation AIRLESS (pistolet à peinture) afin de se familiariser avec les nouvelles techniques en peinture et ont travaillé sur divers chantiers avec cette machine.

### Espace vert

Cette année, la section espace vert de la Régie a effectué les chantiers suivants, pour les Logis Andennais :

#### Lieux des interventions

Combattants	Noisetiers	Devanture bureau Logis
Quai de Brouckère	Hospice	Site Bois des Dames
Caserne	Martyrs 1	Leuze
Atrive	Martyrs 2	Gare 5
Falize 22	Château	Louis-Lahaye
Hermey	Blouard	Moinil
Chatelet 30	HC	Perwez

### Cuisine

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023, la cuisine via son restaurant "Aux Saveurs de la Régie" a vendu 1.377 potages, 2.210 plats du jour et 690 plats surgelés. 1.400 goûters sains ont été distribués pour les Ecoles de Devoirs (EDD) de SEILLES, PEU D'EAU et ANDENNE centre.

Depuis 2023, le restaurant "Aux Saveurs de la Régie" accueille régulièrement l'A.S.B.L. HAIM, située à SCLAYN, qui vient manger avec ses bénéficiaires (une dizaine de personnes). Nous avons également accueilli la Maison de la Laïcité pour un repas barbecue.

#### Service traiteur

- 100 ans des Logis ;
- Inauguration de la Maison de Quartier de PEU D'EAU,

#### Autres préparations pour événements extérieurs :

- préparation et vente de hamburgers lors de la Fête de quartier de PEU D'EAU ;
- préparation et vente de paëllas lors de la Fête de quartier de SEILLES ;
- goûter pour la "Journée de la Parentalité" ;
- préparation et vente des hamburgers lors de l'événement "Festisport" ;
- des dégustations ont été proposées à SEILLES afin de mieux faire connaître la Régie, notamment lors d'un atelier de réparations vélos "Tous En Selles" ;
- soupe de potiron pour Halloween à PEU D'EAU, comme chaque année ;
- un menu tartiflette pour la MDS est prévu le 20 décembre.

Suite au succès du menu de Noël à emporter en 2022 (74 menus de Noël vendus), la Régie proposera à nouveau un menu de Noël à emporter, à prix démocratique, sur commande.

Enfin, la Régie des quartiers sera également présente, à l'instar des années précédentes, au Marché de Noël, avec notamment sa fameuse tartiflette.

### **ATELIERS DE REMOBILISATION : REMISES A NIVEAU, SORTIES CULTURELLES ET ATELIERS PEDAGOGIQUES**

A la Régie des quartiers, les stagiaires ont de manière régulière participé à différentes activités :

- remise à niveau en français : 2h30 par semaine en collaboration avec le PCS, via Marie-Rose AUQUIER (jusqu'au 30 novembre 2023) ;
- atelier de citoyenneté : 3 heures par semaine en collaboration avec le PCS, via Adrien LARUELLE (jusqu'au 31 août 2023) ;
- atelier de remise à niveau en mathématiques : 1 heure par semaine dispensée par les formateurs respectifs de chaque section ainsi que plusieurs cours collectifs de 3 heures dispensés par Thibaut VLIÉGEN, formateur en bâtiment ;
- mise en ordre administrative, suivi social et recherche d'emploi : 1 à 2 heures par semaine avec la médiatrice sociale pour chaque stagiaire ;
- 4 ateliers proposés par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement ;
- ateliers de sensibilisation à la gestion durable de son logement assuré par Anne Sophie VAN LIPPEVELDE : 11 ateliers ont été dispensés jusqu'ici et 2 sont encore prévus pour l'année 2023 ;
- les stagiaires vont aussi passer leur brevet de secourisme en 2023. 3 journées sont prévues de fin novembre à début décembre avec l'A.S.B.L. "Sauve Qui Veut".

La Régie a aussi organisé, de façon ponctuelle, diverses activités et sorties culturelles.

Cette année, ont été organisés :

- une visite de BLEGNY Mine ;
- une visite du Musée du Capitalisme ;
- une marche à NINGLINSPO ;
- une initiation au padel à l'ANDENNE ARENA ;
- une visite du salon HORECA Expo, pour les stagiaires en cuisine ;

- un atelier pain avec la Fournilière, situé à COUTISSE ;
- une formation permis de conduire, du 10 au 14 juillet, assurée par Adrien LARUELLE ;
- la participation au Jobday du 10 octobre "*Les 4 Coins de l'Emploi*" ;
- deux ateliers découverte du maraichage local chez "*A la Mode de chez nous*", à BONNEVILLE ;
- une journée à "*Régie en Fête*", le 20 novembre 2023, pour célébrer les 30 ans des Régies de quartiers en Wallonie, au "*Bois du Cazier*".

### **LES STAGIAIRES EN REGIE EN 2023**

Cette année nous avons accueilli 18 stagiaires (6 femmes et 12 hommes) dans le cadre des préformations que nous dispensons au sein de la Régie.

Pour rappel, la section bâtiment a été fermée pendant 2 mois et pendant 9 mois nous n'avons pas eu d'adressage FOREM.

Origine des recrutements stagiaires :

- 4 sont venus via le FOREM ;
- 2 ont été orienté via le C.P.A.S. de HUY et le C.P.A.S. d'ANDENNE ;
- 8 sont venus par le bouche-à-oreille ;
- 4 sont venus suite à une activité organisée par la Régie.

Tranches d'âge :

- 18/25 ans : 7 personnes
- 26/44 ans : 8 personnes
- > 44 ans : 3 personnes

Durée d'inoccupation :

- 0 à 24 mois : 10 personnes
- 25 mois à 5 ans : 3 personnes
- 5 ans à 10 ans : 4 personnes
- + de 10 ans : 1 personnes

Sorties et contrats en cours

3 stagiaires ont été réorientés vers l'emploi ou d'autres formations, 2 ont mis fin à leur contrat et 5 n'ont pas pu continuer en raison de problèmes de santé.

8 contrats sont donc toujours en cours.

### **ACTIVITES ET REDYNAMISATION DU QUARTIER**

Toute l'année et de manière régulière, la Régie des quartiers propose aux habitants différents services et activités. La Régie des quartiers d'ANDENNE œuvre sur le quartier de PEU D'EAU, depuis 2011 et agit sur SEILLES depuis l'ouverture de son 2<sup>e</sup> SAC en 2021.

Ateliers

*Ateliers de sensibilisation au logement durable*

Divers ateliers de sensibilisation au logement durable ont lieu depuis la fin de l'année 2021 et sont organisés par Mme VAN LIPPEVELDE. 25 ateliers ont été et seront proposés entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 30 novembre 2023. Ces ateliers ont bénéficié tant aux stagiaires, qu'aux habitants de SEILLES et de PEU D'EAU. Ce programme de sensibilisation recouvre :

- des ateliers d'utilisation rationnelle de l'énergie sur l'eau et électricité ;
- des ateliers "Do It Yourself" afin de faire soi-même ses produits ménagers et sa peinture ;
- une initiation à la prévention incendie, via un "Firetruck" ;
- une visite du musée des égouts à BRUXELLES ;
- des ateliers sur la gestion de l'humidité et les risque d'insalubrité ;
- des ateliers sur les droits et devoirs des locataires ainsi qu'une information sur les aides sociales existantes ;
- une visite de maisons témoins à la Régie des quartiers d'HERSTAL afin d'aborder les sources de danger dans une maison.

3 ateliers ont été proposés au public de la Maison de la Convivialité, via les cours de FLE de Marie-Rose AUQUIER pour le territoire de SEILLES.

9 ateliers ont été proposés à PEU D'EAU, en collaboration avec la cellule Energie du C.P.A.S. d'ANDENNE.

### Ça papote et ça mijote

Suite à l'attribution du subside de l'article 20 à la Régie, nous avons mis en place, tous les derniers vendredis du mois un atelier "Ça papote et ça mijote", à destination des habitants de PEU D'EAU. Entre 5 et 10 participants viennent préparer le repas afin de le déguster à 12h00, ensemble, et passer un moment convivial entre habitants du quartier. C'est aussi l'occasion de faire émerger les problèmes et les envies pour le quartier.

### Le groupe des dames

Le groupe des dames n'a malheureusement pas pu se réunir beaucoup cette année, en raison de problème de santé d'une partie de ses membres. Toutefois, celles qui le peuvent participent aux ateliers "Ça papote et ça mijote".

## **SERVICES**

### Donnerie

La Donnerie est un service essentiel de la Régie. C'est un lieu où on peut venir donner ou prendre ce dont on a besoin. Chaque citoyen peut déposer des vêtements, jouets, ou tout autre matériel de puériculture, en bon état. Ces articles sont alors mis à disposition gratuitement de ceux qui en auraient besoin.

N'ayant plus de bénévole pour assurer ce service jusqu'au 14 novembre 2023, la Régie a pu compter sur les stagiaires en formation pour mettre la main à la pâte, avec l'équipe de la Régie, afin de garantir un minimum d'heures d'ouverture de ce service.

De plus, depuis quelques mois, la Donnerie est un lieu où l'on peut venir déposer les denrées des colis alimentaires que certains ne mangeront pas. En effet, il est inconcevable de voir des personnes jeter de la nourriture. Dès lors, pour éviter tout gaspillage, la Régie propose aux habitants de donner plutôt que de jeter ce qu'ils ne veulent pas manger.

### Aide administrative et de recherche d'emploi

A PEU D'EAU, la Régie est disponible tous les jours, pour tous les habitants, afin de les aider dans leurs démarches administratives. Que ce soit pour passer un appel, envoyer des mails, répondre à une offre d'emploi, comprendre et rédiger un courrier, être renseigné sur les transports en commun ou sur les services d'aides et associations andennaises, la Régie est là pour les guider. De plus, avec la digitalisation croissante de nombreux services, nombreux sont ceux qui ont besoin d'un coup de main pour remplir des formulaires.

A SEILLES, ce service est disponible une fois par semaine, à l'école communale de SEILLES, pour tous les habitants.

**Le Jardin d'en Ô :** grâce à 2 subsides reçus de la Fondation Roi Baudoin, la Régie a pu aménager un terrain de 2.000 m<sup>2</sup> mis à disposition gratuitement par les Logis Andennais. Sur celui-ci, nous avons créé plusieurs parcelles sur lesquelles nous avons planté des légumes qui sont utilisés dans le restaurant "*Aux Saveurs de la Régie*". Des bancs en bois et hôtels à insectes ont également été installés. L'idée est de créer un espace de rencontre agréable dans la cité et de proposer aux habitants de se l'approprier. D'ailleurs, chaque habitant peut introduire une demande à la Régie afin de bénéficier d'une parcelle individuelle pour cultiver son propre potager. Toutefois, au vu des nombreux saccages effectués les week-ends par les jeunes, aucune demande n'a été introduite cette année pour des parcelles individuelles. C'est pourquoi la Régie mettra en œuvre dès 2024 plus d'activités aux potagers, en concertation avec les partenaires de PEU D'EAU et les jeunes afin que ces derniers s'approprient ce lieu et aient envie de le préserver.

**Journal de Quartier :** un journal de quartier trimestriel a été mis en place par la Régie en collaboration avec le Comité de Quartier. Celui-ci est distribué trimestriellement à tous les habitants de PEU D'EAU, dans le but de les informer des différents partenaires présents dans la cité, de leurs activités et des différents services gratuits dont ils peuvent bénéficier. Depuis 2023, c'est le PCS de la Ville d'ANDENNE qui prend en charge sa rédaction.

### Festivités

- Fête de quartier de PEU D'EAU ;
- Fête de quartier de SEILLES ;
- Marché de Noël prévu mi-décembre.

### Comité des Riverains de PEU D'EAU

Les membres du Comité de quartier de PEU D'EAU ne sont plus actifs suite à divers changements d'ordre personnel dans leur projet de vie (déménagement, maladie, vie de famille, etc.). La Régie se charge dès lors d'établir une liste de potentiels membres et prévoit d'organiser la première réunion afin d'impulser une bonne dynamique et retrouver rapidement des membres pour ce comité de quartier.

### Outil en Régie

La Régie propose de louer des outils, à prix démocratiques, pour ceux et celles qui n'ont pas l'utilité ou le budget pour acheter un outil en particulier.

### Récolte de jouets et collecte de vélos

La Régie participe depuis plusieurs années à la récolte des jouets au Recyparc d'ANDENNE via le B.E.P. La Régie trie et reprend les jouets en bon état afin de les fournir à ses partenaires, pour les offrir aux enfants lors de la Saint-Nicolas. La Régie reprend également des vélos au Recyparc d'ANDENNE, lors de la collecte organisée par le B.E.P., afin de les réparer et de les distribuer aux habitants.

## **PERSPECTIVES POUR 2024**

D'ores et déjà la Régie s'organise pour 2024. En effet, une multitude de projets sont en cours et devraient se concrétiser l'année prochaine.

Concernant notre communication, la Régie travaille sur un site internet afin d'offrir une meilleure visibilité de l'ensemble de nos services aux habitants d'ANDENNE. De plus, ils prévoient de faire des capsules vidéos de présentation afin de toucher un plus large public.

Concernant la formation en espace vert, la concrétisation et la mise en route du projet visant l'abattage d'arbres devrait, aboutir d'ici peu.

Concernant la formation en cuisine, la mise en place d'une livraison de plats du jour, à la Maison de la Solidarité, une fois par semaine est prévue dès janvier 2024. De plus, une concertation est en cours afin de proposer aux EDD des potages de façon régulière pour garantir aux enfants l'accès à une alimentation de plus en plus saine. Aussi, suite à l'atelier pain organisé en octobre 2023, le formateur M. BORREMANS souhaite proposer, une fois par mois, des pains faits maison. Enfin, grâce à la mise en place de la Maison de Quartier à PEU D'EAU, la Régie se réapproprie pleinement la "*Sall'Ouette*" et envisage d'y installer son restaurant "*Aux Saveurs de la Régie*".

Par ailleurs, la Régie souhaite vivement renforcer son partenariat avec les Logis Andennais afin que, d'une part, les nouveaux habitants des logements sociaux soient dirigés vers la Régie et que le contact soit établi pour présenter nos services et activités. D'autre part, Il est souhaité que les habitants déjà installés mais qui ont des problèmes de gestion de leur logement soient redirigés vers la Régie afin de suivre les ateliers qui permettent justement une meilleure gestion de son logement et une meilleure compréhension des droits et devoirs du locataire.

Enfin, la Régie a décidé d'ouvrir les ateliers de remobilisation des stagiaires aux habitants. Cela permettrait d'offrir aux habitants un plus vaste panel d'ateliers et de meilleures interactions entre habitants et stagiaires. Une fois par mois seront organisés :

- un atelier sur la gestion durable de son logement, assuré par Mme VAN LIPPEVELDE ;
- un atelier citoyenneté, assuré par Mme VAN LIPPEVELDE ;
- une sortie sportive ou une marche ;
- autres.

Dans cette optique de favoriser les échanges entre habitants et stagiaires, une réflexion est en cours quant à la possibilité, pour chaque formateur, de proposer un atelier habitants/stagiaires. Les pistes sont :

- des permanences aux potagers pour aider à mieux cultiver ses légumes et favoriser une bonne appropriation des lieux par les jeunes ;
- des ateliers pains et/ou conserveries (lactofermentation, pickles, etc.) ;
- des ateliers récup/construction de mobilier en palette et/ou des ateliers bois en partenariats avec le FabLab.



## 4. Bien-être animal

Instruction des plaintes/dénonciations et sollicitation rapport/constat auprès des services de la Zone de Police des Arches : 7 plaintes référencées – 7 constat - aucune saisie administrative

Participation au groupe de travail « BEA » créé à l'initiative de la Zone de police des Arches.

Elaboration d'un plan de gestion « *infraction au bien-être animal* ».

Arrêt d'un modèle de communication à l'égard du citoyen andennais via le site internet, les réseaux sociaux et/ou le bulletin communal.

### Perspectives :

- désignation de 2 référents bien-être animal à soumettre au Collège communal via un appel à candidatures en interne dont les missions seront :
  - De constituer le point de contact de la Ville avec le SPW, la Zone de Police et les citoyens
  - De participer proactivement à la diffusion d'informations en matière de BEA ;
  - De recenser les besoins liés au BEA et de formuler les propositions concrètes
  - D'objectiver les plaintes relatives aux infractions au code du BEA (se rendre sur les lieux, identifier les propriétaires et les éventuelles infractions) avant intervention de la Zone de Police des Arches.
- création d'un groupe de travail en interne associant les référents désignés, les divers services communaux concernés (Echevinat bien-être animal, Direction des Services techniques, Direction juridique et territoriale, Environnement), la Zone de Police, la Zone de secours et les vétérinaires de l'entité communale ;
- élaboration d'un plan de gestion/processus en matière de prise en charge des animaux errants.

## 5. Carrières

### INTRODUCTION

Pour les carrières exploitées par les groupes CARMEUSE et LHOIST, il existe au sein de la Ville d'ANDENNE deux commissions d'accompagnement qui réunissent tous les trimestres des représentants communaux, des délégués des exploitants concernés ainsi que des représentants syndicaux, des administrations régionales et des comités de quartier reconnus et constitués de riverains.

Ces réunions sont présidées par Madame LEONARD (Echevinat des Carrières), le secrétariat et les comptes-rendus de réunion, disponibles sur simple demande, sont assurés par la Conseillère en Environnement, Madame PAULUS, sous la supervision de la Responsable du Service Environnement, Madame COLLARD.

Ces réunions sont destinées à vérifier le respect des conventions d'exploitation conclues entre la Ville d'ANDENNE et les exploitants carriers de l'entité. Y sont donc abordés les sujets liés aux données environnementales, aux permis, aux nuisances éventuelles, aux relations de bon voisinage, etc.

Voici un aperçu des points principaux des sujets qui ont été débattus lors de ces différentes commissions.

### COMMISSION CARMEUSE

La Commission d'accompagnement CARMEUSE, composée de 20 personnes, permet :

- à l'entreprise de présenter les améliorations et les projets en cours ou à venir : présentation des statistiques de diminution du plan d'eau liée aux problèmes d'infiltration d'eau dans les caves de certains riverains, ... ;
- aux riverains de s'exprimer sur d'éventuelles nuisances occasionnées par les activités industrielles (arrêt des pompages, bruits, poussières, charroi, reprise de la société par le groupe SAGREX, ...) ;
- aux experts et fonctionnaires du SPW de donner leurs avis et transmettre des informations pertinentes dans l'avancement de certains dossiers ;
- de vérifier les autorisations d'exploiter de l'entreprise, notamment pour ses sites autres que la carrière de SEILLES, comme la carrière Transcar à THON, le quai de chargement en bord de Meuse rue de Liège à THON.

La commission CARMEUSE s'est déroulée le 4 juillet 2023, avec pour sujet principal l'extension de la carrière de SEILLES et l'introduction du permis unique de classe 1 pour l'obtention de cette autorisation de catégorie B. Le dossier de demande n'a toujours pas été déposé et est reporté en 2024. Ce délai est causé par les études géotechniques et de stabilité qui sont toujours en cours. Il faut compter encore une année pour que celles-ci soient finalisées. Le dépôt de la demande de permis est envisagé pour fin 2024.

Un projet de valorisation des eaux d'exhaure est également prévu dans cette future demande. Il est envisagé de capter ces eaux et de les injecter dans le réseau à la place de les jeter dans la Meuse. La Société Wallonne des Eaux est intéressée par le projet.

Dans le cadre du projet Butterfly de four à chaux prototype avec récupération et transformation de CO2 pour lequel un permis a été octroyé le 15 décembre 2022, les travaux, qui ont débuté en 2023, sont en cours.

Le groupe CARMEUSE espère que le four d'essai soit opérationnel pour la fin d'année.

La prochaine commission est prévue le 11 décembre 2023.

## COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT – LHOIST - DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES

La Commission d'accompagnement des Dolomies de MARCHE-LES-DAMES - Groupe LHOIST s'est réunie les 21 mars, 13 juin et 31 octobre 2023.

La Commission d'accompagnement LHOIST, composée de 30 personnes, permet :

- à l'entreprise de présenter les projets environnementaux en cours, leur suivi et ceux à venir, les travaux d'assainissement des sols, les moyens mis en œuvre pour réduire la diffusion des poussières (arrosage des pistes, remplacement plus fréquents des filtres à manche), la mise en place et le suivi des réunions du groupe de travail « vibrations », la gestion des plaintes de riverains suite aux nouvelles exploitations et tirs de mines (permis unique pour la carrière de MARCHEMPRE) et aux chargements sur les divers quais ;
- à la Commune d'aborder les questions et problèmes liés à l'exploitation dans les carrières ou au respect des conditions d'exploitation ;
- aux riverains de faire part de leurs craintes quant aux suivis et contrôles des conditions d'exploitation telles que définies dans les permis de l'entreprise, au respect des procédures liées notamment aux enquêtes publiques, le transport de très nombreux camions pour chargement par barges à une certaine période de l'année, du passage de camions dans le centre du village de NAMECHE, du démantèlement en cours du four rotatif à NAMECHE, des nuisances sonores induites par l'activité de carrière (vibrations très fortes et bruit) ;
- aux experts et fonctionnaires du SPW de faire part de leurs avis et de transmettre des informations permettant d'apaiser les craintes des riverains.

### Les permis et autorisations pour carrières

Suite au dépôt, en décembre 2020, par les sociétés DOLOMIES de MARCHE-LES-DAMES et le SPW-MI de deux demandes de permis unique pour « la mise en œuvre de diverses installations et activités au droit de la carrière de MARCHEMPRE (Groupe LHOIST) » et « la régularisation pour l'extraction et les dépendances de la carrière de GORE (SPW-MI) », de nombreuses craintes de la population avaient été identifiées durant les enquêtes publiques.

Le Collège communal, en séance du 15 février 2021, avait dès lors estimé que les dossiers de demandes n'étaient pas correctement présentés car relevant, selon lui, de la catégorie de permis unique de classe 1 avec étude d'incidences sur l'environnement et non de classe 2, estimant que les deux carrières se jouxtant, il existait un effet cumulatif des nuisances issues de leur exploitation respective.

Le groupe LHOIST avait repris l'exploitation de la carrière de MARCHEMPRE et asséché le plan d'eau repris en SGIB, après des années d'absence sur le site, considérant son permis d'extraction de 1976 toujours valable pour reprendre l'activité sur place et n'introduisant dès lors qu'un permis unique de classe 2 pour un cribleur-concasseur, ce que contesta la Ville d'ANDENNE. De son côté, le SPW-MI, avec une demande de permis en régularisation suspendue suite à une infraction urbanistique constatée début 2022 puis levée suite au paiement du montant transactionnel fixé par le Fonctionnaire délégué, s'est vu octroyer, le 27 février 2023, un permis unique de classe 2 pour l'exploitation de la carrière de GORE, après un recours de la Ville d'ANDENNE et de l'A.S.B.L. VIVONS ENSEMBLE (Comité de riverains). Ce permis est conditionné notamment par la tenue d'un comité d'accompagnement Ville/exploitants/riverains auquel peuvent être invités des experts ou des fonctionnaires du SPW. La première réunion de ce comité carrière de GORE aura lieu le 8 décembre 2023. Concernant le site de MARCHE-EN-PRE du groupe LHOIST, aucun permis n'a encore été déposé par les DOLOMIES de MARCHE-LES-DAMES S.A. à ce jour.

Concernant le site LHOIST de NAMECHE, la déconstruction a commencé depuis un an. Les remarques des riverains concernant les entrées du côté de la gare et de l'école ont été prises en compte par l'entreprise pour l'évacuation des matériaux par camion. Actuellement, il reste encore sur le site les anciens ateliers et les toitures étant en amiante, des précautions particulières sont prises au niveau du démontage.

Les mêmes précautions sont prises pour le bâtiment dit « le cirque » qu'il a été décidé de détruire. Celui-ci contenait des pièces détachées. Après démolition, le terrain sera mis à nu.

Une demande de permis sera introduite pour démolir l'ancienne bascule à camion rue Haigneaux et une partie de la parcelle sera semée en 2024.

Les données de septembre et octobre concernant les poussières montrent de bons résultats : il y a peu de poussières et il est même observé une tendance à la baisse pour 2023. En ce qui concerne la réaffectation du site, il n'y aura aucune idée de projets avant mi-2025 car le groupe doit attendre les résultats des analyses de sol qui lui permettront d'envisager les orientations possibles à entreprendre sur ce site. Le DNF a proposé de laisser une zone de pré ouverte. Un demi hectare a ainsi été semé.

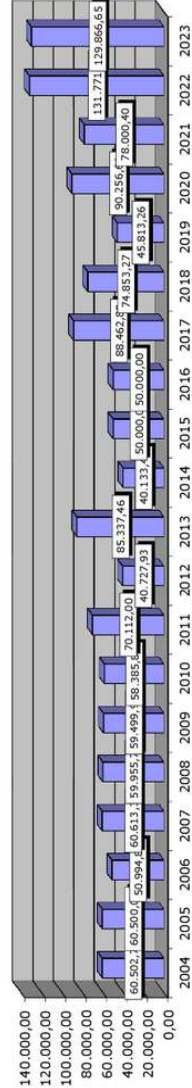
D'autre part, suite au permis unique octroyé par la Région le 6 juin 2023, un champs de 6680 panneaux photovoltaïques a été installé dans la carrière de WARTET. Le groupe LHOIST a pour objectif que ceux-ci soient opérationnels pour 2023.

Enfin, suite à la fin de la concession avec le PAN pour le quai de chargement rue de la Limite à VEZIN, le groupe LHOIST a quitté les lieux et remet à présent le quai en état. Tel que souhaité par la Ville au vu des activités qui s'y déroulaient et aux nuisances sonores subies par les riverains du quartier du Bord de l'Eau à SCLAYN, la concession n'est pas renouvelée. Le groupe a toutefois toujours à sa disposition les quais de MARCHEMPRE et de NAMECHE autorisés à exploitation.

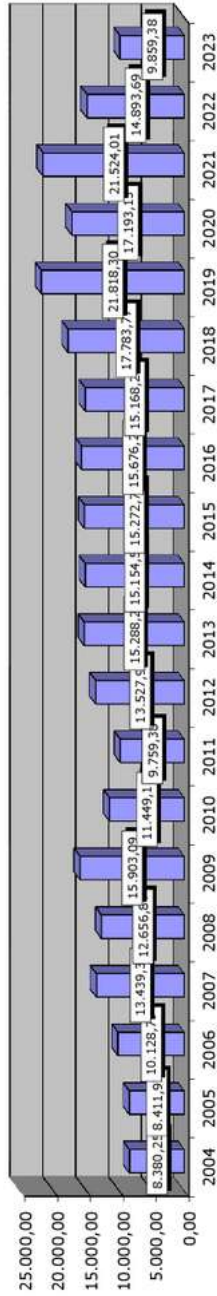
# 6. Culte

	FABRIQUES D'EGLISES														
	Andenne	Andenelle	Bonneville	Coutisse	Landenne	Maizeret	Nanèche	Pétr-Waret	Sclayn	Selles	Thon	Veizin	Ville-en-Waret	Waret	Protestant
2004	60.502,71	8.380,25	14.455,07	0,00	9.516,63	3.296,11	13.242,57	9.882,35	10.572,71	17.276,59	9.131,04	5.605,66	9.616,68	1.500,00	7.634,64
2005	60.500,00	8.411,93	14.404,00	0,00	9.754,75	5.323,63	11.244,65	13.192,41	13.176,66	9.486,28	7.908,40	6.477,40	11.574,83	996,46	8.958,04
2006	50.994,81	10.128,79	15.309,47	1.957,32	6.660,12	7.181,99	12.189,44	11.999,43	11.995,75	12.060,96	4.000,00	7.336,20	13.691,25	869,72	10.694,42
2007	60.613,32	13.439,36	15.265,59	4.298,94	5.402,91	4.655,51	4.000,00	11.962,00	9.429,20	17.686,85	0,00	7.989,67	12.394,00	921,19	10.702,97
2008	59.955,73	12.656,84	17.327,41	937,08	7.838,25	3.422,51	4.000,00	14.799,61	12.319,11	15.843,15	0,00	5.746,47	12.723,58	674,08	7.403,88
2009	59.499,98	15.903,09	18.374,48	3.674,66	6.125,92	4.843,23	2.500,00	13.280,69	11.280,75	22.002,32	5.000,00	6.875,74	11.953,20	450,27	10.000,00
2010	58.385,88	11.449,15	17.275,03	2.846,23	7.907,52	4.383,52	10.000,00	14.003,23	9.017,85	21.195,84	8.000,00	6.450,20	13.049,18	742,66	7.500,00
2011	70.112,00	9.759,38	17.805,64	2.721,16	17.424,19	0,00	30.000,00	11.997,44	9.215,22	20.892,99	20.000,00	6.937,53	17.808,37	0,00	8.765,49
2012	40.727,93	13.527,90	17.989,47	4.155,13	15.031,76	2.160,83	10.555,20	15.101,17	11.756,54	25.522,13	0,00	8.655,52	11.988,31	984,83	8.000,00
2013	85.337,46	15.288,23	10.560,55	473,28	12.511,45	0,00	16.553,86	16.282,20	13.169,95	20.496,91	17.873,43	8.052,82	15.628,07	1.579,11	5.000,00
2014	40.133,43	15.154,59	12.212,24	1.547,44	6.160,64	0,00	20.803,03	15.127,99	11.434,16	24.082,26	11.842,92	9.704,73	14.053,09	827,18	7.500,00
2015	50.000,00	15.272,76	17.121,53	1.040,62	6.247,64	0,00	8.805,27	15.402,76	9.982,38	24.188,15	14.425,02	4.534,61	16.955,12	1.395,01	8.500,00
2016	50.000,00	15.676,24	14.668,23	2.457,69	8.605,37	0,00	5.499,62	15.121,03	4.729,63	19.939,09	9.592,80	7.769,81	20.027,42	641,06	8.500,00
2017	88.462,88	15.168,26	14.140,20	5.125,01	16.199,09	0,00	20.964,65	11.681,36	7.985,53	19.566,09	15.516,52	9.668,09	6.894,39	0,00	12.672,90
2018	74.853,27	17.783,77	17.004,98	2.950,92	21.931,91	0,00	15.925,38	15.737,37	7.165,55	18.623,15	10.746,92	6.877,90	7.865,36	510,24	13.012,75
2019	45.813,26	21.818,30	17.552,37	4.590,97	16.187,19	0,00	7.601,96	14.675,04	7.932,32	17.153,11	14.589,50	7.996,64	2.547,04	764,96	1.539,62
2020	90.256,69	17.193,13	14.861,03	2.264,25	13.480,92	0,00	13.232,95	14.549,61	7.295,59	18.197,09	14.456,60	4.235,80	6.291,30	994,11	17.511,25
2021	78.000,40	21.524,01	14.908,91	5.092,54	14.208,18	0,00	14.764,99	11.099,94	5.392,89	15.881,61	19.322,95	7.845,33	10.105,90	1.319,85	9.023,37
2022	131.771,66	14.893,69	15.456,74	6.863,36	13.759,73	0,00	13.542,01	12.401,19	5.811,65	17.323,56	12.281,52	7.459,52	7.104,47	1.330,16	8.594,36
2023	129.866,65	9.859,38	19.412,33	2.404,15	13.028,31	0,00	21.975,69	14.751,64	4.796,46	17.480,14	14.464,59	9.505,25	11.057,70	241,00	8.675,12

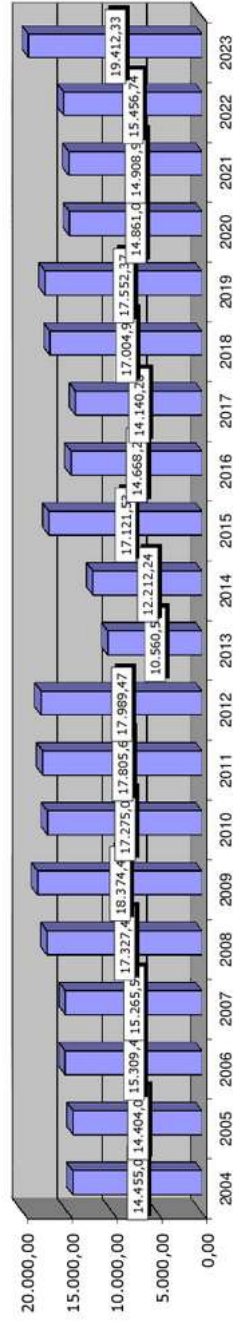
FE ANDENNE - INTERVENTION COMMUNALE



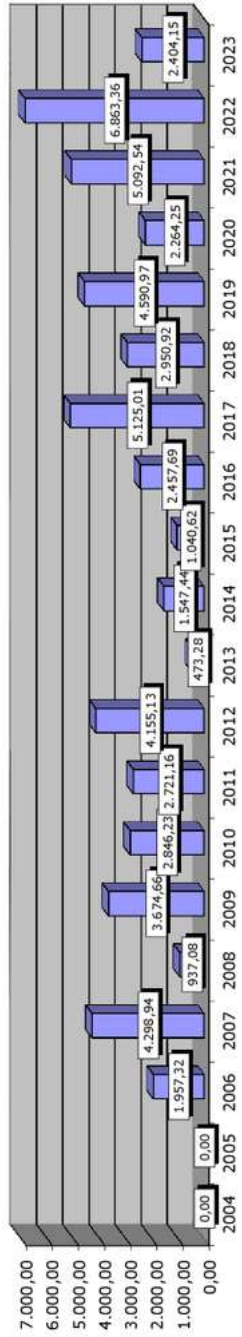
### FE ANDENELLE - INTERVENTION COMMUNALE



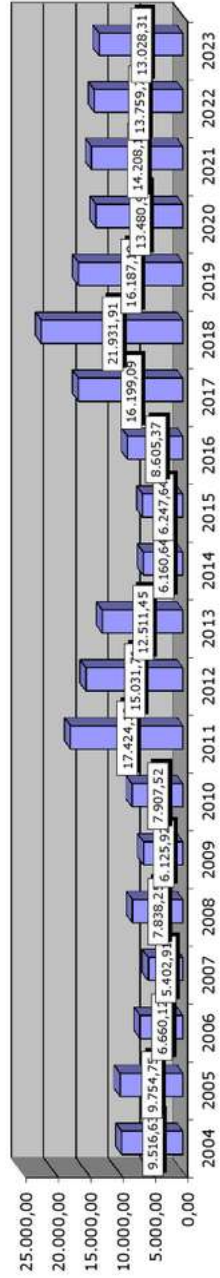
### FE BONNEVILLE - INTERVENTION COMMUNALE



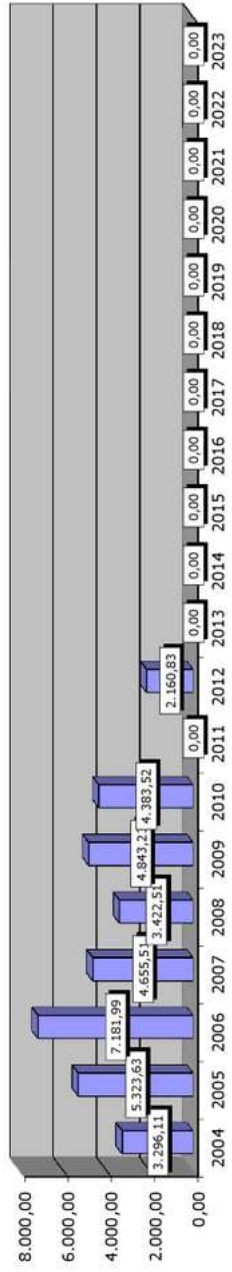
### FE COUTISSE - INTERVENTION COMMUNALE



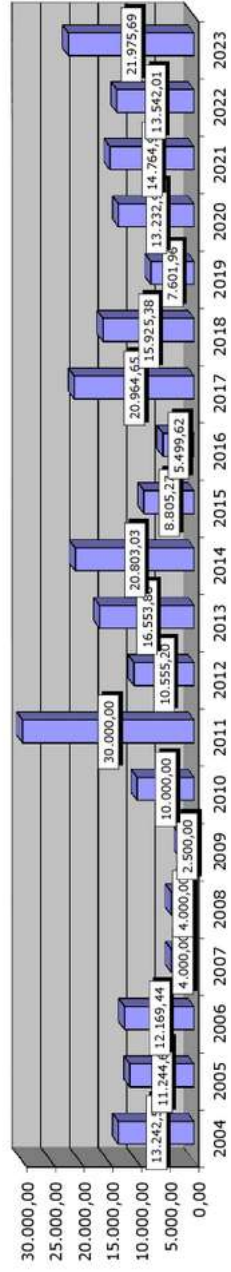
### FE LANDENNE - INTERVENTION COMMUNALE



### FE MAIZERET - INTERVENTION COMMUNALE

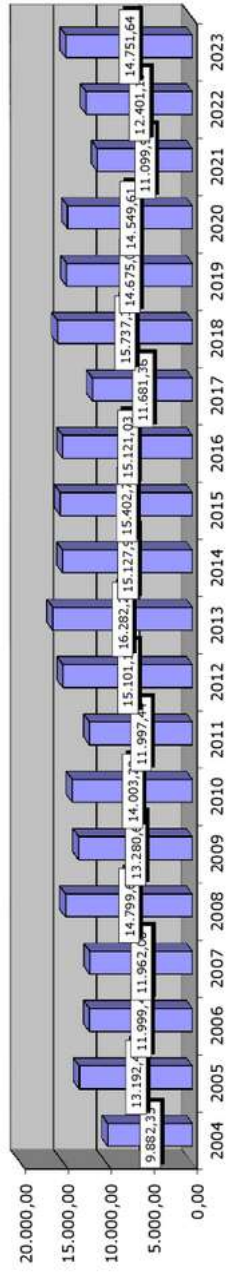


### FE NAMECHE - INTERVENTION COMMUNALE

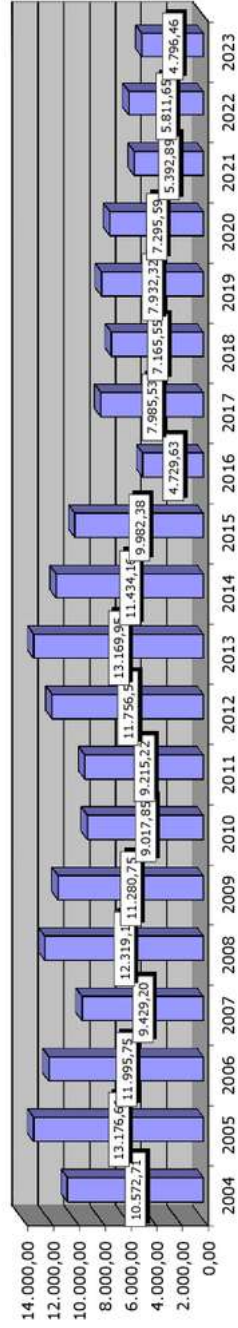




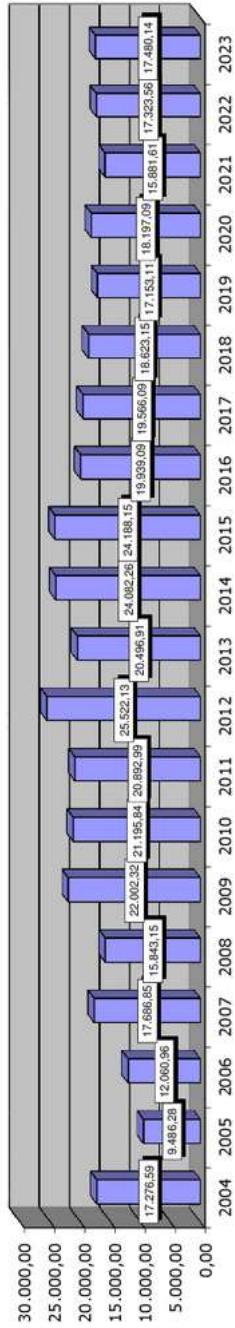
### FE PETIT-WARET - INTERVENTION COMMUNALE



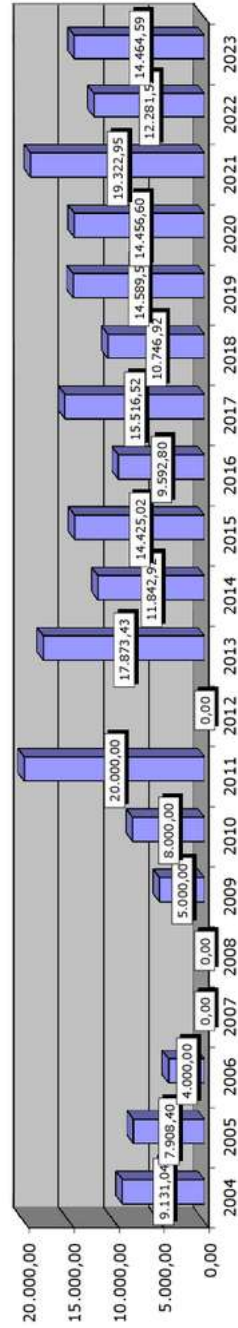
### FE SCLAYN - INTERVENTION COMMUNALE



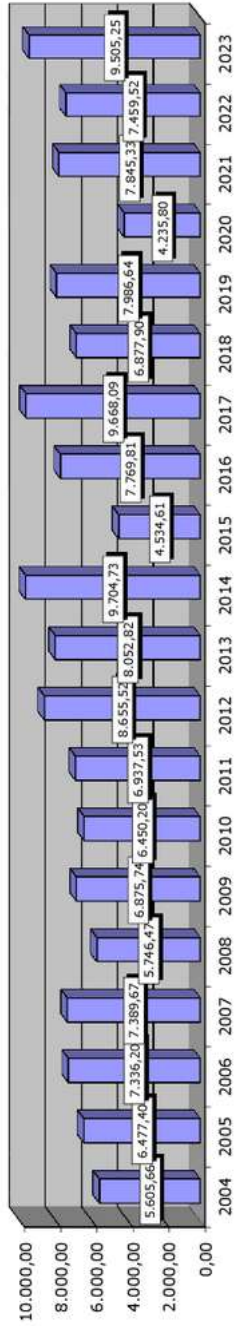
### FE SEILLES - INTERVENTION COMMUNALE



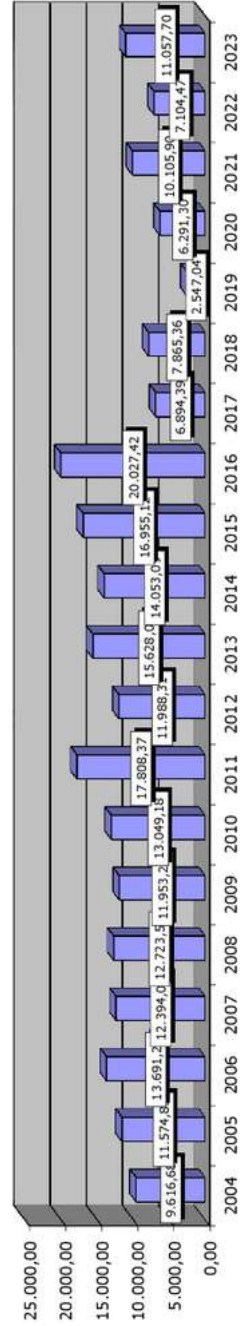
### FE THON - INTERVENTION COMMUNALE



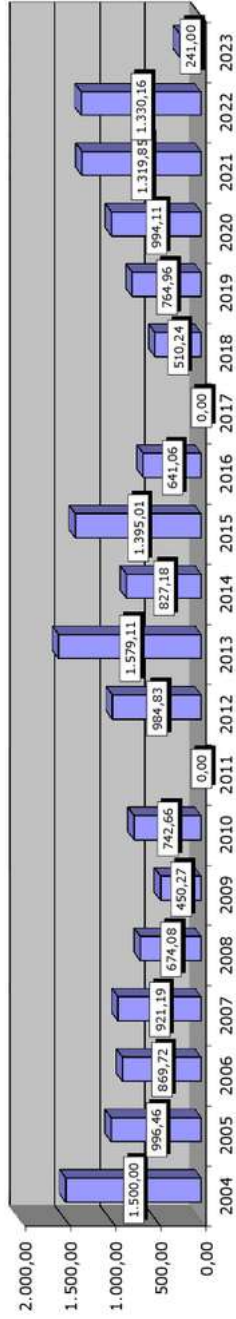
### FE VEZIN - INTERVENTION COMMUNALE



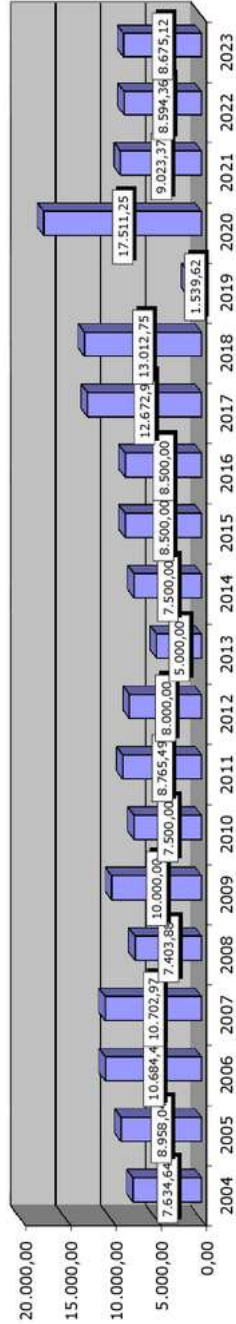
### FE VILLE-EN-WARET - INTERVENTION COMMUNALE



### FE WARTET - INTERVENTION COMMUNALE



### EGLISE PROTESTANTE D'ANDENNE - INTERVENTION COMMUNALE



## 7. Culture et musées

### 1. Bibliothèque

#### PERSONNEL

En 2023, l'équipe de la bibliothèque est restée stable en terme de personnel mais a légèrement évolué en terme de temps de travail, passant de 3.67 ETP fin 2022 à 3.8 ETP en 2023. Celle-ci est composée d'une bibliothécaire responsable faisant fonction à 0.8 ETP et de trois bibliothécaires à temps plein.

Une demi-douzaine de bénévoles apportent leur aide à certains moments de l'année, certaines personnes viennent hebdomadairement pour faciliter le bon fonctionnement du service et d'autres plus ponctuellement, lors d'animations ou d'événements particuliers.

L'équipe des bibliothécaires est renforcée par cinq étudiants qui travaillent le mercredi après-midi, le samedi en dehors des congés d'été et en semaine durant les mois de juillet et août.

#### SERVICES OFFERTS A LA BIBLIOTHEQUE

##### Prêt

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2023, la Bibliothèque communale a prêté 34545 ouvrages et périodiques à 1561 usagers.

Outre les ouvrages de type « papier », le prêt de matériel est également proposé : butaï, valises thématiques, livre-audio, etc.

Les chiffres des années précédentes, à la même époque, étaient les suivants :

Année	Nombre d'ouvrages et périodiques prêtés	Nombre de lecteurs
2022	33 068	1 441
2021	39 430	1 402
2020	23 504	1 193

Le service de prêt est constitué de permanences d'accueil les mardis et mercredis de 13h00 à 18h00 et les vendredis et samedis de 10h00 à 18h00 ; mais celui-ci comprend également de la gestion de mails, d'appels téléphoniques, de rappels, réservations et prolongations via un logiciel de gestion de bibliothèque, V-Smart (ces dernières tâches sont également effectuées du lundi au vendredi, en dehors des heures d'ouverture). Une nouvelle procédure de gestion des grands retards a été instaurée durant l'été, ce qui permet de récupérer soit les livres en prêt depuis plus de 6 mois, soit l'argent recouvrant les frais de retard et les démarches administratives.

Le budget annuel pour les nouvelles acquisitions est de 19.000 €. Jusqu'au 31 octobre, 2319 nouveaux ouvrages ont été ajoutés dans les rayonnages en libre accès.

##### Consultation sur place

La consultation sur place (livres, journaux, magazines) est libre et gratuite, durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les ouvrages de référence, les documents du fonds local ainsi que le dernier numéro de chaque périodique ne peuvent pas être empruntés et doivent être obligatoirement consultés sur place.

##### Aide à la recherche documentaire et conseils de lecture

Les bibliothécaires répondent aux demandes d'aide de recherche documentaire pour valoriser le fonds disponible et aiguiller les usagers vers les ouvrages adéquats. Si les collections de la bibliothèque ne suffisent pas, alors l'utilisateur est redirigé vers une bibliothèque avoisinante faisant

partie du réseau namurois des bibliothèques ou bien vers des sites spécialisés tels que *Périoclic*, *Lirtuel*, *Samarcande*. Les conseils de lecture font également partie du service rendu lors des séances de prêt.

#### Espaces de travail ou de lecture

Une salle de lecture, située sur la mezzanine, est à disposition des visiteurs et usagers durant les heures d'ouverture de la Bibliothèque. Cet espace est également mis à la disposition de groupes divers et variés en dehors des heures d'ouverture. Un règlement d'occupation de cette salle a été édité en collaboration avec Monsieur Thomas KEMPENEERS : une convention de location est alors signée lors de chaque utilisation par un tiers et un tarif de location a été établi.

#### Accès à internet

Chaque usager a accès au Wifi du Phare gratuitement. En outre, quatre postes de travail équipés d'un ordinateur sont à la disposition du public, accessibles dans la salle de lecture pour permettre aux usagers d'accéder aux programmes informatiques de base et à internet, gratuitement.

#### Photocopies et impressions

Il est possible d'imprimer et de réaliser des photocopies moyennant une participation financière. Un service de scan de document et d'envoi par mail est également proposé. Il est important de préciser que seule la bibliothèque offre ce service dans le centre-ville ; de nombreux utilisateurs viennent pour ce service en particulier.

#### Service de prêt de livres à domicile

Le service de prêt de livres à domicile est proposé aux personnes de plus de 65 ans et/ou à mobilité réduite, habitant dans le Grand ANDENNE. Une fois par mois, de la lecture « *personnalisée* » est proposée et amenée directement auprès de l'utilisateur.

Depuis la reprise de ce service en interne par une bibliothécaire, la régularité et l'efficacité sont à présent mieux respectées. Le public touché dans le cadre du service est composé de particuliers et de résidents de Maisons de repos qui en ont fait la demande. Les Maisons de repos concernées sont « *Saint-Charles* », « *Sainte-Barbe* » et « *Monjoie* ». Une quinzaine d'utilisateurs profitent de ce service en 2023.

Ce service est primordial car il représente un intérêt social : il permet de créer un vrai lien personnalisé avec un public « *éloigné* » géographiquement de la lecture.

#### Fonds spécialisés

La Bibliothèque possède trois fonds spécialisés :

- Le fonds d'histoire local

La Bibliothèque détient un ensemble de 246 documents concernant l'histoire d'ANDENNE (monographies, cartes postales, journaux, etc.)

- Le fonds d'ouvrages en grands caractères

Les ouvrages constituant ce fonds ont toujours un grand succès et la collection est augmentée et mise à jour chaque année. On y retrouve pas moins de 1040 livres. Son intérêt est de pouvoir proposer de la lecture aux personnes ayant des difficultés ophtalmiques, mais il apporte également un confort de lecture pour d'autres usagers.

- Le fonds de livres-audios

Ce fonds est apprécié des usagers qui ne peuvent plus lire, mais permet aussi à d'autres usagers de profiter de la littérature sous un autre format, et crée donc de nouveaux moments « *lecture* » notamment en voiture. La bibliothèque possède 244 livres-audios.

#### Boîtes à livres et minis bibliothèques

La Commune d'ANDENNE compte 28 boîtes à livres, minimum une par village. Certaines sont d'initiative privée et d'autres communales. De nouvelles demandes nous arrivent chaque année et nous y répondons au mieux, en fonction de la situation géographique, de la fréquentation du lieu de passage et des moyens disponibles. Cette année, ce sont 3 nouvelles boîtes qui intègrent le réseau.

Grâce au passage régulier d'un agent de la Direction des Services techniques qui réalise un état des lieux et la bienveillance des usagers, il a été constaté que les boîtes pouvaient être réapprovisionnées plus régulièrement. Une rencontre est prévue avec les parrains, marraines et cet agent pour relancer la dynamique.

Les mini-bibliothèques installées au Service de la Population, la Maison des Solidarités, à l'Andenne Arena et au Centre culturel continuent à être alimentées pour assurer leur bon fonctionnement.

#### BD Bus et Bibliobus

Depuis le 31 mars, les bibliothèques itinérantes, BD Bus et Bibliobus, ont réduit le nombre d'arrêts dans les communes et proposent, jusqu'en mars 2024, des animations temporaires en collaboration avec les bibliothèques locales. Après cette date, le service itinérant de l'Opérateur d'Appui qu'est la Bibliothèque centrale de la Province de NAMUR, cessera définitivement ses activités. Le BD Bus est venu renforcer l'activité « *Lire dans les parcs* » durant l'été et fera partie intégrante de l'animation « *Un doudou et au lit* » qui se déroulera le vendredi du Marché de Noël.

#### Prêt inter-bibliothèques

Les usagers de la Bibliothèque d'ANDENNE ont la possibilité de faire venir des ouvrages non présents dans les collections andennaises grâce à un système de prêt de livres inter-bibliothèques via une plateforme web, SAMARCANDE. Un bibliothécaire de l'Opérateur d'Appui de NAMUR se déplace deux fois par mois pour acheminer les transferts de livres, ce qui évite les frais de port.

Jusqu'au 31 octobre 2023, le prêt inter-bibliothèques a concerné 117 documents envoyés vers d'autres bibliothèques et 339 prêts aux usagers andennais. Nous pouvons constater une nette augmentation des échanges :

Année	ANDENNE vers d'autres bibliothèques	Vers ANDENNE	Total
2023	117	339	456
2022	67	205	272

#### Lirtuel

La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis à disposition des usagers des bibliothèques publiques une plateforme de prêt gratuit de livres numériques appelée LIRTUEL. Une fois inscrit, l'utilisateur reçoit un accès pour télécharger gratuitement des livres numériques dont le format permet d'être lu sur PC, tablette, smartphone, liseuse, etc. Des formations personnalisées sont accessibles aux usagers qui en font la demande.

#### Tire-lire

« *Tire-Lire* » est le catalogue en ligne des bibliothèques de la Province de NAMUR, il permet aux usagers de faire des recherches sur l'ensemble des collections ou bien spécifiquement pour chaque bibliothèque, mais aussi de gérer son compte « *lecteur* » de chez lui (consultation des prêts en cours, réservations, liste de coups de cœur, etc.).

#### Périoclic

Cette plateforme de la Fédération Wallonie-Bruxelles décrit et localise plus de 2 000 périodiques ainsi qu'environ 220 000 descriptions d'articles sélectionnés dans plus de 444 revues depuis 2009. Les utilisateurs peuvent demander gratuitement par courriel des copies d'articles aux bibliothèques qui conservent la revue.

#### Ecrivain public

Ce service d'aide à la rédaction est proposé chaque vendredi de 10h à 12h et le samedi sur rendez-vous. Une vidéo promotionnelle a été créée en partenariat avec Point Culture, l'écrivain public, le Service de Cohésion sociale et des bénévoles ; elle sera diffusée dans le courant de l'année.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2023, 38 permanences ont été proposées et 25 personnes ont pu bénéficier de ce service.

## RECONNAISSANCE DE LA BIBLIOTHEQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Bibliothèque communale est reconnue en catégorie 2 (arrêté de reconnaissance du 9 décembre 2020 signé par la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Madame Bénédicte LINARD) et se voit octroyer :

- 3 subventions forfaitaires au titre d'intervention dans la rémunération des permanents (3 x 20.000 €, soit 60.000 €/an). Une quatrième subvention a été sollicitée et acceptée, dans le courant de l'année 2023.
- 1 subvention forfaitaire de fonctionnement et d'activités de 20.000 €.

Cette subvention peut être affectée tant à des dépenses de fonctionnement qu'à de l'emploi, si celui-ci n'est pas déjà subventionné par la FWB. Elle ne peut cependant pas servir à justifier des dépenses qui doivent être prises en charge par ailleurs (par exemple, la charge de l'accroissement annuel des ressources documentaires sur support matériel qui doit être assurée par la Ville), qui sont subventionnées autrement, qui sont liées à de l'investissement ou à de l'immobilisation de biens ou encore qui sont liées aux charges du bâtiment (électricité, chauffage, aménagement et entretien des locaux.)

Pour garder le bénéfice de la reconnaissance, certaines obligations doivent être remplies, notamment :

- Elaborer un plan quinquennal de développement de la lecture ;
- Disposer en permanence et en nombre suffisant du personnel qualifié nécessaire à l'accomplissement du plan quinquennal de développement ;
- Disposer de locaux, d'infrastructures, d'équipements qui permettent la réalisation du plan quinquennal de développement ;
- Disposer de matériels et de mobiliers divers permettant de réaliser les activités de manière efficiente ;
- Disposer de collections, de documents sous divers supports matériels ou immatériels destinés à l'emprunt, à la consultation ou à tous autres usages, tenus à jour par des accroissements et des élagages réguliers.

En outre, ces collections et documents doivent être quantitativement et qualitativement significatifs, en rapport avec la population à desservir et représentatifs des besoins socioculturels contemporains inhérents au caractère public de l'institution ;

- Organiser un conseil de développement de la lecture qui prévoit les synergies nécessaires avec d'autres opérateurs.

La mise à jour du plan de développement de la lecture a été déposé en décembre 2021 et a été validé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il comprend les priorités de travail pour les années en cours, de 2020 à 2024, ainsi que les objectifs et actions spécifiques déterminés suite à une analyse des besoins sociaux et territoriaux du secteur. Son évaluation finale sera réalisée en 2024 et un nouveau plan sera introduit cette même année pour les cinq années suivantes.

L'équipe de la bibliothèque rédige son nouveau plan de développement ainsi que l'évaluation finale du plan en cours. Le nouveau dossier sera déposé pour le 31 janvier 2024. Le plan quinquennal suivant, de 2025 à 2029, sera reconnu dans le courant de l'année 2024 pour débiter le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Outre ce plan, la Bibliothèque doit fournir annuellement, comme auparavant, un rapport d'activités et un rapport comptable pour permettre à la FWB de contrôler l'utilisation des subventions perçues.

### Élagage et mise en conformité du Plan de développement de la lecture 2020-2024

Pour rappel, lors de la reconnaissance en catégorie 2, la Fédération Wallonie-Bruxelles a demandé la mise à jour des collections de la Bibliothèque afin de respecter le critère de « *collections récentes* » pour maintenir cette catégorie ; en effet, les ouvrages de plus de 10 ans (année d'édition) doivent constituer au maximum la moitié de la collection totale. Pour atteindre cet objectif, un élagage conséquent a dû être réalisé. Environ 12 000 ouvrages ont dû être localisés en réserve ou élagués



définitivement pour arriver aux chiffres attendus. Ce sont principalement des manipulations informatiques qui nous ont permis de respecter ce critère et le délai imparti. Le traitement « manuel » sera terminé en 2023.

Afin de mettre à jour les collections, un budget d'achat livres est alloué chaque année par la Ville d'ANDENNE et la politique d'achat est gérée par les bibliothécaires.

Les ouvrages élagués ont été triés pour leur donner une seconde vie si leur état le permettait encore. Ils ont donc été donnés dans des Maisons de repos, des associations ou bien déposés dans les « Boîtes à livres » et « Mini-bibliothèques ». Un nouveau partenariat vient d'être signé avec la société *Ammaréal*, librairie française écocitoyenne de reprise et de vente de livres et CD d'occasion sur internet, pour écouler les ouvrages qui ne présentent pas d'intérêt pour nos partenaires locaux ; 10% des reventes seront reversés à la Ville d'ANDENNE.

## COMMUNICATION

La communication générale de la Bibliothèque se fait en étroite collaboration avec les équipes des Relations publiques et du Phare.

Des réunions de coordination de communication du Phare sont organisées tout au long de l'année afin d'optimiser la communication des différentes entités dans le bâtiment Le Phare. L'équipe de la Bibliothèque y participe.

En ligne

### Site web de la Bibliothèque

Le site web de la Bibliothèque reprend les informations pratiques et les actualités de la Bibliothèque. Il contient un agenda web et présente les collections, les services, les animations. Une photothèque donne un aperçu de ses activités.

En 2023, il s'est enrichi d'une page web temporaire dédiée à la Semaine de la parentalité, créée en collaboration avec le Service Relations publiques.

Fin 2023, début 2024, le site web sera mis à jour. La Bibliothèque collabore à la construction de ce projet, initié et piloté par l'équipe des Relations publiques. Une enquête à propos du site web actuel et futur a été envoyée aux usagers de la bibliothèque. Une FAQ et les textes du site actuel ont été actualisés et enrichis.

Une autre enquête a été diffusée via le site web, sur les préférences en matière d'animations des usagers de la Bibliothèque.

Lien : <https://bibliotheque.andenne.be/>

- Newsletter

Via le site web de la Bibliothèque, une newsletter est envoyée chaque début de mois. Elle reprend les actualités de la Bibliothèque et l'agenda des activités organisées dans le mois.

La conception est faite à partir de l'outil *MailPoet* depuis l'interface de gestion du site web de la Bibliothèque. L'envoi est fait via l'outil web *Brevo* (anciennement *SendinBlue*).

621 personnes sont inscrites à cette newsletter.

### Page Facebook

La page Facebook « *Bibliothèque d'ANDENNE* » présente quelques informations générales et sert, entre autres, de vitrine pour les animations. Elle permet un lien direct avec le lecteur au quotidien.

1500 personnes « aiment » la page de la Bibliothèque d'ANDENNE et 1691 personnes y sont abonnées.

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 octobre 2023, 118 publications ont été rédigées sur la page Facebook. Ces publications ont permis de toucher 26.642 utilisateurs.

Les visuels pour animer la page Facebook sont créés avec l'outil web *Canva* en adéquation avec la charte graphique de la Bibliothèque.

Lien : <https://www.facebook.com/Biblioth%C3%A8que-dAndenne-492023327525955>

### Tire-lire

La Bibliothèque possède sa propre page sur le catalogue collectif de la Province de NAMUR « *Tire-Lire* » reprenant les principales informations pratiques, un agenda de ses événements, les nouveautés de son catalogue et les coups de cœur des bibliothécaires.

La Bibliothèque est gestionnaire de sa page personnelle, de son agenda et de ses coups de cœur.

Lien : <https://www.tire-lire.be/>

### Le site web du Phare

Le site web du Phare possède une page de présentation de la Bibliothèque ainsi qu'un agenda. La Bibliothèque est gestionnaire de son agenda.

Lien : <https://lephare-andenne.be/>

### Le site web de la Ville d'ANDENNE

Le site web de la Ville d'ANDENNE possède une page de présentation de la Bibliothèque ainsi qu'un agenda.

La Bibliothèque est gestionnaire de son agenda. Elle collabore avec le Service des Relations publiques concernant les pages renseignant la Bibliothèque, le service de livres à domicile « *Livr'émoi* » et les boîtes à livres « *Livres Accès* ».

### L'agenda culture de bibliotheques.be

La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis à jour son site consacré à la culture et aux bibliothèques publiques. Ces dernières sont sollicitées pour y introduire leurs événements. La Bibliothèque d'ANDENNE alimente également cet agenda.

Lien : <https://www.andenne.be/>

### Sites gratuits

Afin d'augmenter la visibilité des activités de la Bibliothèque et en collaboration avec le Phare, les événements de la Bibliothèque sont introduits dans les agendas de sites gratuits.

- Quefaire.be – <http://www.quefaire.be>
- Out.be – <http://www.out.be>
- Le petit Moutard – <http://www.lepetitmoutard.be>
- HappyKids – <http://happykids.be>
- Le p'tit fûté – [www.petitfute.com](http://www.petitfute.com)

Chaque événement organisé à la Bibliothèque d'ANDENNE est répercuté de façon manuelle sur chacun de ces différents sites web.

### Papier

#### Flyer

L'impression de flyers s'est faite en fonction des besoins ponctuels et en partenariat avec le Service des Relations publiques :

- Une carte postale pour l'opération « *Lire dans les Parcs* »
- Un programme papier pour « *la Semaine de la Parentalité* »

Le contenu a été rédigé par l'équipe de la Bibliothèque.

Un prospectus présentant le service « *Écrivain Public* » a également été actualisé et distribué par des bénévoles.

### Affichage en centre-ville

En ce qui concerne les expositions, l'affichage se fait en collaboration avec le Service des Relations publiques pour la mise en page.

L'impression est prise en charge par la Bibliothèque. 13 affiches A3 sont envoyées aux services communaux. 3 sont disposées au Phare et à la Bibliothèque. 40 affiches sont imprimées en version A4 pour être distribuées dans les commerces du centre-ville. Cette distribution est faite par des bénévoles, résidents du Centre Saint-Lambert.

Chaque exposition organisée à la Bibliothèque en 2023 a bénéficié de cet affichage.

#### Affichage ponctuel

D'autres affichages ont été créés en 2023 essentiellement pour mettre en évidence les événements dans la Bibliothèque.

L'affichage dans la Bibliothèque est amélioré régulièrement, selon les observations des membres de l'équipe et des lecteurs.

Chaque affiche est réalisée avec l'outil web *Canva*, dans le respect de la charte graphique de la Bibliothèque.

#### Marques-pages "Bibliothèque"

En 2023, 1000 marque-pages ont été réimprimés par un imprimeur professionnel. Ceux-ci ont connu un succès retentissant auprès des lecteurs de la Bibliothèque qui les ont vite adoptés.

Leur usage s'est étendu à la représentation de la Bibliothèque lors de manifestations importantes. Un échantillon est aussi disponible au desk d'accueil du Phare.

#### Le Bulletin communal

L'équipe de la Bibliothèque collabore également à la rédaction du Bulletin communal en partageant des articles d'actualité ainsi que son agenda.

#### Courrier/Mailing

En 2023, un rappel du règlement de la Bibliothèque a été envoyé à tous les usagers de la Bibliothèque. Ce règlement a également fait l'objet d'un rappel sur les outils de communication web adéquats, mentionnés plus haut.

La nouvelle procédure de réclamation des grands retards a également été communiquée par mail, et par voie postale quand l'utilisateur ne possédait pas d'adresse mail.

#### Autres supports de communication

##### Vidéos

Deux vidéos promotionnelles ont été réalisées en collaboration avec PointCulture et l'Opérateur d'Appui de la Province de NAMUR :

- Une vidéo présentant le service « *Écrivain Public* »
- Une vidéo pour interviewer PACOTINE, illustratrice andennaise de bande dessinée à l'occasion de la campagne « *Lisez-vous le Belge ?* »

Celles-ci feront l'objet de partage sur le site web de la Bibliothèque et sur les réseaux sociaux.

##### ROLL UP

Un nouveau roll up pour la Bibliothèque a été créé via le Service Relations publiques. Celui-ci a été utilisé notamment lors d'animations décentralisées comme « *Lire Dans les Parcs* ».

##### KAMISHIBAI

Un kamishibai « *À la découverte de la Bibliothèque, avec Duggy* », créé par l'illustratrice Julie NEVEN et l'équipe de la Bibliothèque en 2021 a été imprimé par un imprimeur professionnel. Cet outil de présentation de la Bibliothèque sous forme d'histoire est utilisé pour les animations et plus spécifiquement l'accueil des classes.

## ANIMATIONS 2023

Par la Bibliothèque

### Heure du conte « Bébé lit »

Les animations *Heure du conte « Bébé lit »* sont données chaque mois, le samedi matin. C'est un moment privilégié pour l'échange, la convivialité et l'expression des émotions. Des conteuses professionnelles et/ou bibliothécaires transmettent la « *lecture-plaisir* » aux enfants de 0-3 ans et leurs parents. Ces matinées connaissent un gros succès et les inscriptions sont souvent complètes.

### Comité de lecture

La Bibliothèque compte un comité de lecture pour adultes rassemblant une dizaine d'assidus. Ce groupe se réunit une fois par mois, le mercredi soir de 18h00 à 20h00. Cet espace permet un moment d'échanges littéraires, de conseils et de découvertes. Les différents livres abordés sont rassemblés dans un compte-rendu de réunion mis en forme grâce à la plate-forme Genial.ly. Le public peut y retrouver les titres abordés, ainsi que leurs notices dans le catalogue collectif, *Tire-lire.be*. Les coups de cœurs sont ensuite mis en avant dans un espace dédié près du comptoir de prêt. Cette activité permet aux lecteurs d'être « *acteurs* » de leur Bibliothèque.

### Expositions, vernissages et activités connexes

Du 31 janvier 2023 au 28 février 2023	Exposition « <i>Harry Potter et la scolarité des sorcières</i> »
2 février 2023	Harry Potter Book Night : Soirée Quizz « <i>Harry Potter à l'école des sorcières</i> » pour les adultes, inscription autorisée à partir de 16 ans
Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 15 mai 2023	Exposition " <i>Contrastes</i> " par les artistes Christine GILLET et Melissa LEYDER, professeures d'art plastique
Du 16 mai 2023 au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Exposition Christine GILLET et ses élèves de deuxième secondaire de Sainte-Begge grâce aux ateliers " <i>challenge</i> "

La *Harry Potter Book Night* de cette année portait sur le thème du premier tome de cette saga, « *Harry Potter à l'école des sorcières* » de J.K. ROWLING. En plus de l'activité annuelle qui s'est tenue le 2 février, la Bibliothèque a pu bénéficier de l'exposition « *Harry Potter et la scolarité des sorcières* » prêtée par la Bibliothèque des Littératures d'Aventures (BiLA) et accessoirisée par une lectrice passionnée de cet univers. Contrairement aux autres expositions, seule la fréquentation de celle-ci a pu être mesurée. La Bibliothèque a accueilli près de 800 personnes au total, englobant les lecteurs assidus, des classes et des groupes ainsi que des visiteurs spécialement venus pour l'exposition.

Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2023, la Bibliothèque a exposé, dans un premier temps, les œuvres des professeurs d'arts plastique, Mesdames Christine GILLET et Melissa LEYDER, puis, dans un second temps, celles de leurs élèves. Chaque exposition a été marquée par un vernissage.

### Parcours papiers

Muriel TIMMERMANS, animatrice extérieure engagée par la Bibliothèque, a appris aux enfants de 8 à 12 ans comment recycler le papier et le carton pour créer des objets lors des *Parcours papiers*. Cette année, les enfants ont parcouru le monde à travers cinq continents : le Japon, l'Afrique, l'Australie, la Belgique, et le Mexique. Quatre ateliers ont été organisés avec succès en 2023.

### Semaine de la Parentalité

À l'initiative de la Bibliothèque, sept partenaires (Le Phare, AMO, ACSA, Centre culturel, EMA, O.N.E., le Service de Santé mentale) ont été regroupés pour organiser des activités autour de la « *parentalité* ». La "*Semaine de la Parentalité*" s'est déroulée du 5 juin 2023 au 11 juin 2023 et a accueilli 142 personnes sur plusieurs sites.

### Lire dans les parcs

"*Lire dans les parcs*" s'est déroulé sur quatre mercredis après-midi pendant les mois de juillet et août. Le thème de cette année était le tour du monde, mettant en avant l'Afrique, l'Amérique, l'Australie et l'Asie. Les enfants ont profité des cabanes, des ateliers de l'EMA ainsi que de la présence du BDBus de l'Opérateur d'Appui pour un moment de lecture au soleil dans l'esplanade du

Phare, à PEU D'EAU et à SEILLES. L'événement a réuni 109 participants, dont des enfants, des parents et un groupe d'enfants en stage chez ACSA.

#### Avec les écoles

La Bibliothèque accueille et propose des animations aux enfants des écoles maternelles et primaires de tous les réseaux confondus.

Elle est également disponible pour les élèves des écoles secondaires et supérieures de la région pour la présentation du fonds et des outils proposés par la Bibliothèque (portail web Tire-lire, catalogue pour le prêt inter-bibliothèque Samarcande, etc.).

Des animations autour du Prix BERNARD VERSELE sont proposées aux écoles et la sélection est mise à disposition gratuitement (ouvrages de littérature jeunesse de 3 à 12 ans).

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 novembre 2023, la Bibliothèque a reçu 66 visites de classes provenant des écoles suivantes : l'Athénée Royal Meuse-Condroz « *Ma Campagne* », les écoles communales d'ANDENNE des implantations de SEILLES, NAMÊCHE, SCLAYN, LANDENNE, VEZIN-CENTRE et PETIT-WARÊT, l'Ecole Libre Sainte Begge 1 et 2, les professeurs des écoles de la commune de FERNELMONT, les classes de la section puéricultrice de l'Enseignement Secondaire Provinciale d'ANDENNE (ESPA), les premières années de la section bibliothécaire-documentaliste de l'HENALLUX et le Centre d'apprentissage des Métiers du Cuir (C.A.Me.C).

#### Collaboration avec le Centre culturel

Depuis plusieurs années, la Bibliothèque compte, dans ses partenaires réguliers, le Centre culturel. Le Centre culturel était partenaire de la *Semaine de la parentalité*.

#### Collaboration avec l'Espace muséal d'ANDENNE (EMA)

La collaboration avec l'Espace muséal d'ANDENNE se construit et se fortifie de jour en jour. La Bibliothèque propose des animations thématiques et des activités sont proposées en partenariat comme lors des Journées du Patrimoine, "*Lire dans les parcs*", la "*Semaine de la Parentalité*", les Fêtes de Wallonie ou le Marché de Noël.

#### Collaboration avec le Service de Cohésion sociale

La Bibliothèque et le Service de Cohésion sociale (anciennement « ACSA ») ont collaboré lors de la *Semaine de la parentalité* pour proposer des activités pour les bébés et les parents. Une activité Halloween a pu être mise en place au Phare en collaboration avec l'EMA et l'ANDENN'AMO, à l'initiative du Service de Cohésion sociale. Lors de l'événement « *Place aux enfants* », les enfants ont découvert le métier de bibliothécaire.

#### Collaboration avec l'ANDENN'AMO

La Bibliothèque et l'ANDENN'AMO ont travaillé ensemble lors de la *Semaine de la parentalité* pour proposer des animations destinées aux tout-petits, aux parents, ainsi que les enfants de 6 à 12 ans. Une autre collaboration a été réalisée à l'occasion d'Halloween pour l'activité "*Panique au Phare*", en partenariat avec l'EMA et de la Maison de Quartier.

#### Collaboration avec Latitude

Dans le cadre du stage "*Un jour, un métier*" proposé par Latitude Sport, les bibliothécaires ont présenté une animation concernant les différentes facettes du métier de bibliothécaire et ont montré les coulisses de la Bibliothèque.

#### Collaboration avec l'Envol

Le public de l'Envol a bénéficié d'une visite de la Bibliothèque, comprenant une présentation de ses collections. Lors de la rencontre avec l'auteur Willy BOGHE, prévue à la Bibliothèque, les participants ont également pu profiter d'un moment privilégié avec l'auteur autour de son livre « *Des champs aux camps : Journal de guerre d'un jeune soldat* ». De plus, les locaux ont été mis à disposition pour des activités de bibliothérapie.

#### Collaboration avec l'Accueil Extrascolaire

Les bibliothécaires ont organisé des séances d'heure du conte pour les enfants de l'Accueil Extrascolaire.

#### Collaboration avec la Maison de la Convivialité

Les apprenants des cours de français langue étrangère (FLE) ont été guidés lors de leur visite à la Bibliothèque, explorant ses diverses sections sous les conseils avisés d'une bibliothécaire.

#### Partenariat avec l'Opérateur d'Appui

Chaque année, la Bibliothèque peut compter sur l'aide de son Opérateur d'Appui, la Bibliothèque centrale de NAMUR. Cela inclut des animations tout au long de l'année, telles que des ateliers autour de la poésie et des heures du conte avec la Bibliothèque itinérante, le BDBus. Cette année, lors d'activités plus particulières comme « *Lire dans les parcs* », le BDBus a contribué une dernière fois, car il cesse ses activités.

Totaux			Totaux groupes scolaires	
Type d'animation	Nombre de participants	Type d'école	Nombre de participants	
Bibliothèque (hors classes)	1802	Ecoles maternelles	742	
Collaboration Actions Culturelles et Sociales d'Andenne (ACSA)	10	Ecoles primaires	309	
Collaboration Andenn'AMO	86			
Collaboration Centre culturel	65			
Collaboration E nvol	134			
Collaboration Espace Muséal d'Andenne (EMA)	206	Ecoles secondaires	33	
Collaboration Accueil Extrascolaire	56			
Collaboration Latitude	78	Enseignement supérieur	20	
Collaboration Le Phare	18			
Collaboration Service de cohésion social	25			
Partenariat Opérateur d'Appui	250			
Collaboration Maison de la convivialité	10			
<b>TOTAL</b>	<b>3208</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1104</b>	

Enseignement général	/
Enseignement technique	/
Enseignement professionnel	/
Enseignement spécialisé	10

	Dans nos locaux	Ailleurs	Total
Nombre total d'animations	148	28	176
Nombre total d'animations annulées	9	6	15
Nombre total d'animations récurrentes	21	4	25
Nombre total d'animations organisées en partenariat	10	0	10
Nombre de projets d'animations communs avec des partenaires	1	5	6
Nombre de personnes accueillies (en groupe ou individuellement)	140	21	161
	2869	339	3208

	Dans locaux à disposition de l'opérateur	Ailleurs
Estimation du temps total des animations	208,5	34,5
Estimations du temps de travail du personnel de l'opérateur consacré aux animations	184,5	34,5
Estimation du temps de travail du personnel externe (vacataire, ...)	1,5	4

## 2. Bibliotheca ANDANA

### HISTORIQUE

Tout est symbole...

Le nom générique du site Bibliotheca « *ANDANA* » est le nom le plus ancien connu qui dénomme le lieu et qui apparaît pour la première fois dans le traité par lequel Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique se partagèrent la Lotharingie le 9 août 870. *ANDANA* figure au nom des possessions qui tombèrent au pouvoir de Charles-le-Chauve (Introduction au Cartulaire XI).

Le logo représente, en son centre, une presse d'imprimerie de l'époque de GUTENBERG pour symboliser le premier caractère d'imprimerie à l'ère numérique.

C'est en sa séance du 9 novembre 2009 que le Collège communal a marqué son accord pour la création du site et a chargé officiellement Monsieur Marc MAGNIER, alors Web Designer à la Ville d'ANDENNE, de la confection du site. Le 15 décembre 2009, le site recevait son premier document et la grande aventure pouvait commencer.

Après deux ans de travail assez intense, le site était officiellement ouvert et présenté au public le 28 mars 2012 au Centre culturel d'ANDENNE. Au mois de mai 2022, nous venons de fêter les 10 ans de Bibliotheca *ANDANA*

Ce site est devenu pour tous un outil incontournable de découverte de l'histoire locale et un moyen accessible pour tous de connaître ce que fut et devint la Ville d'ANDENNE et notre région au fil du temps.

Certes, le travail de numérisation est de longue haleine mais chaque pièce numérisée et introduite dans le site est autant de briques qui constituent une véritable pyramide virtuelle.

Actuellement, la Ville d'ANDENNE reste la seule à avoir développé un site de cette envergure et qui rencontre un succès incontestable comme l'attestent les chiffres de fréquentation. Après dix ans de fonctionnement, plus de 180.000 visiteurs différents pour 400.000 consultations et une durée moyenne de session de l'ordre de huit minutes pour 3.920.000 pages vues...

Afin de permettre de réaliser en termes de volume le travail accompli, une description sommaire des rubriques présentes sur le site est présentée ci-dessous. Elle est mise à jour en fonction des nouvelles entrées réalisées en 2022 et matérialisée dans le présent rapport par les sigles (†) et (↔).

### RUBRIQUE "*MEMORIAL*"

Cette rubrique a été créée en septembre 2014 pour apporter une réponse adéquate suite à l'exposition « *ANDENNE 1914 - 2014* » et l'accessibilité des documents relatifs aux martyrs. Depuis, elle s'est considérablement étoffée pour couvrir toutes les catégories de personnes ayant subi les événements de la première et seconde guerre mondiale. Actuellement elle se compose comme suit :

- Les Martyrs de 1914 : rubrique reprenant les recherches biographiques avec documents iconographiques et généalogiques pour chaque Martyr andennais et seillois (254 articles) ; (↔)
- Morts pour la patrie 1914 - 1918 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des Combattants andennais (Gd ANDENNE) morts lors du premier conflit mondial (82 articles) ; (†)
- Combattants 1914 - 1918 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des Combattants andennais (Gd ANDENNE) lors du premier conflit mondial (658 articles) ; (†)
- Déportés 1914 - 1918 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des déportés andennais (Gd ANDENNE) lors du premier conflit mondial (986 articles) ; (↔)

Le Mémorial est augmenté depuis 2016 des éléments similaires traitant du second conflit mondial 1940 - 1945. Les recherches biographiques sont en cours et les résultats sont intégrés au fur et à mesure.



- Résistants 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des Résistants andennais (Gd ANDENNE) lors du second conflit mondial (77 articles) ; (†)
- Victimes militaires 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des soldats andennais (Gd ANDENNE) morts au combat lors du second conflit mondial (11 articles) ; (↔)
- Victimes civiles 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des victimes civiles (Gd ANDENNE) mortes lors du second conflit mondial (5 articles) ; (↔)
- Prisonniers 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des prisonniers de Guerre (Gd ANDENNE) (559 articles) ; (†)
- Combattants 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des soldats démobilisés après le 28 juin 1940 (332 articles) ; (↔)
- Déportés 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des victimes du travail obligatoire (Gd ANDENNE) (1 article). (↔)

Enfin, un « *Panthéon* » est venu s'ajouter reprenant des informations relatives à des personnalités décédées qui ont marqué par leur action, leur pensée, leur influence ou leur renommée l'histoire de la Ville d'ANDENNE et de sa région, du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle dans tous les domaines de l'activité humaine, politique, économique, sociale, littéraire, scientifique, religieuse, etc. (18 articles) ; (↔)

Total : **2.982 articles** (†)

### **RUBRIQUE "DOSSIERS"**

Cette rubrique est constituée essentiellement des archives de la Ville d'ANDENNE complétées des archives du Musée et des archives privées devenant accessibles aux historiens et chercheurs.

Les dossiers sont présentés sous un terme générique et classés alphabétiquement avec une arborescence selon la commune. Elle se décompose principalement comme suit :

- 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale : rubrique reprenant la quasi-totalité des archives de la Ville d'ANDENNE relatives à ce sujet. Elles sont complétées par les archives de l'Evêché de NAMUR (Fonds chanoine Jean SCHMITZ) (+/- 3.700 articles) ; (↔)
- 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale : rubrique contenant une partie des archives de la Ville d'ANDENNE relatives à ce sujet. Elles sont complétées par de nombreux documents provenant de collections privées (+/- 20.000 articles), notamment une superbe collection de plus de 1.000 journaux relatant les événements pendant cette période ; (†)
- Administration communale : rubrique reprenant les budgets et rapports administratifs de l'Administration communale, les courriers entrants et sortants, les différentes taxes et contributions, les règlements et les patentes reprenant, nominativement et par année, l'impôt direct dû par une personne morale ou physique du fait de l'exercice d'une activité économique, commerciale, industrielle ou toute profession à but lucratif, etc (+/- 2.291 articles) ; (†)
- Affiches : rubrique reprenant pour fonds principal les affiches éditées par la Ville d'ANDENNE complétées par des affiches transmises par des privés (+/- 300 articles) ; (↔)
- Archéologie : rubrique éditée en 2014 reprenant essentiellement des archives provenant des Collections Louis NOEL (†) et FRENET (†) complétées par les archives du Musée relatives aux diverses campagnes de fouilles et à l'histoire des différentes associations archéologiques (+/- 350 articles) ; (↔)
- Associations patriotiques : rubrique reprenant des renseignements sur les différentes associations patriotiques (+/- 48 articles) ; (↔)
- Atlas des chemins communaux : rubrique éditée en 2016 reprenant l'ensemble des planches de détails des Atlas des Voiries vicinales établis selon la loi du 10 avril 1841 localisant l'ensemble des chemins et sentiers vicinaux (+/- 86 articles) ; (↔)

- Cartes et plans : rubrique contenant des documents provenant de collections privées. A noter la présence exceptionnelle des plans « *Popp* » de SEILLES et LANDENNE datant de 1860 et de la splendide carte de BOUGE de 1790 relative aux différentes batailles de la Révolution brabançonne dont celle de COUTISSE et le Plan cadastral primitif de 1826 (+/- 62 articles) ; (↔)
- Chemin de fer et vicinal : rubrique reprenant des informations sur l'histoire du chemin de fer Nord belge, de la construction des lignes à différentes périodes et des infrastructures (+/- 28 articles) ; (†)
- Cinéma : rubrique contenant des documents provenant de collections privées relatifs aux cinémas présents à ANDENNE et SEILLES (+/- 340 articles) ; (↔)
- Culture : rubrique reprenant par thèmes les biographies des artistes andennais. Dans le cadre du 125<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Jean TOUSSEUL, l'ensemble de son œuvre a été numérisé et présenté sur le site ainsi que la collection complète des « *Cahiers de Jean TOUSSEUL* » (+/- 1.150 articles) ; (†)
- Distinctions honorifiques : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE concernant les distinctions honorifiques reçues par les citoyens andennais dans diverses catégories (+/- 770 articles) ; (↔)
- Economie et commerces : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE complétées par les archives communales se trouvant au Musée relatives aux permis d'exploiter pour l'ensemble des activités économiques et commerciales sur le territoire de la Commune d'ANDENNE (+/- 5.303 articles) ; (†)
- Elections et partis politiques et mouvements citoyens : rubrique contenant des documents provenant des collections du Musée et privées sur les élections, programmes des partis, etc. (+/- 175 articles) ; (↔)
- Enseignement : rubrique contenant des documents provenant des collections du Musée et privées sur les différentes écoles andennaises (+/- 213 articles) ; (†)
- Epoque mérovingienne et carolingienne : rubrique contenant des documents provenant de la collection Louis NOEL (†) sur Charles MARTEL et Berthe au Grand Pied (+/- 25 articles) ; (↔)
- Etymologie, onomastique et toponymie : rubrique contenant des documents provenant des collections privées (+/- 15 articles) ; (↔)
- Festivités et folklore : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE concernant le sujet (+/- 3.360 articles) ; (↔)
- Garde civique : nouvelle rubrique créée en 2019 reprenant l'ensemble des archives du XIX<sup>e</sup> siècle relatives à la Garde civique active et non active (962 articles) ; (↔)
- Gendarmerie & Police : nouvelle rubrique créée en 2020 reprenant l'ensemble des archives du XIX<sup>e</sup> siècle relatives à ce sujet (1.678 articles) ; (↔)
- Généalogie : rubrique créée en 2016 contenant les recherches généalogiques de différentes familles (14 articles) ; (†)
- Géologie : rubrique créée en 2016 contenant des articles traitant spécifiquement sur le thème (4 articles) ; (↔)
- Héraldique : rubrique créée en 2016 contenant des articles traitant spécifiquement sur le thème (10 articles) ; (↔)
- Inondations : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE concernant les inondations de 1910, 1919-20 et 1925-26 (+/- 450 articles) ; (↔)
- Livre d'or : rubrique contenant la numérisation du Livre d'or de la Ville d'ANDENNE (50 articles) ; (↔)
- Milice : rubrique créée en 2019 reprenant l'ensemble des archives du XIX<sup>e</sup> siècle relatives à la milice et au tirage au sort (+/- 3.787 articles) ; (↔)

- Mutuelles, syndicats et oeuvres sociales : rubrique contenant des informations sur l'histoire des mutuelles, syndicats andennais et des différentes associations (238 articles) ; (↔)
- Nécrologie : rubrique contenant des faire-part de décès sur ANDENNE et SEILLES provenant de collections privées (+/- 143 articles) ; (↔)
- Notaphilie : rubrique contenant les différents types de factures utilisées par les industries et commerces de la région andennaise (+/- 1.835 articles) ; (†)
- Patrimoine civil : rubrique créée en 2015 contenant les archives de la Ville d'ANDENNE et privées concernant les bâtiments publics ou remarquables, monuments, moulins et fontaines (+/- 2.640 articles) ; (†)
- Patrimoine des hameaux : rubrique créée en 2016 contenant les archives de la Ville d'ANDENNE et privées concernant l'histoire des hameaux (4 articles) ; (↔)
- Patrimoine militaire : rubrique créée en 2016 contenant des documents relatifs à l'histoire du Fort de MAIZERET (234 articles) ; (↔)
- Patrimoine religieux : rubrique créée en 2014 contenant les archives de la Ville d'ANDENNE et privées concernant les bâtiments religieux, l'hagiographie et les activités des paroisses (+/- 1.590 articles) ; (†)
- Philatélie : nouvelle rubrique créée en 2020 présentant une superbe collection thématique propre à l'histoire postale andennaise. Elle est adaptée, mise en ligne et référencée par les soins du propriétaire de cette collection, Monsieur Jean-François GILLARD (+/- 558 articles) ; (↔)
- Placards et documents officiels : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE et du Musée concernant la période 1790 à 1830 (+/- 268 articles) ; (↔)
- Radios locales : nouvelle rubrique créée en 2020 reprenant des informations sur l'histoire des différentes radios locales andennaises (+/- 31 articles) ; (↔)
- Révolution brabançonne : nouvelle rubrique créée en 2020 contenant des documents sur l'histoire des combats de COUTISSE durant l'année 1790 (+/- 8 articles) ; (†)
- Révolution de 1830 : nouvelle rubrique créée en 2020 contenant des documents sur les andennais qui ont participé à la révolution de 1830 (+/- 70 articles) ; (†)
- Scripophilie (vieilles actions) : rubrique reprenant les actions de diverses industries andennaises (50 articles) ; (†)
- Service Incendie : rubrique créée en 2014 et contenant les archives de la Ville d'ANDENNE relatives au Corps des Pompiers de la Ville d'ANDENNE (travail réalisé avec la collaboration de Monsieur Marcel JACOBS, Commandant honoraire du Corps des Pompiers d'ANDENNE) (+/- 930 articles) ; (↔)
- Tourisme : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE sur ce sujet (+/- 132 articles) ; (†)
- Urbanisme : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE sur ce sujet (+/- 3.600 articles) ; (↔)

Elle est composée des documents et plans relatifs aux demandes de constructions des habitants andennais et permet de comprendre l'évolution urbanistique de notre Ville au siècle dernier. A terme et dans l'état actuel de la numérisation des documents, nous serons en mesure de présenter les documents jusqu'à l'année 1957.

Total : **57.771 articles** (†)

## **RUBRIQUE "PHOTOS"**

Cette rubrique créée à l'origine du site permet de regrouper essentiellement les photos appartenant à des personnes privées. Constituée de dix onglets correspondant aux différentes sections composant la Ville d'ANDENNE et ajoutée d'un onglet spécifique pour ANDENELLE et pour les familles andennaises, elle regroupe actuellement +/- 10.000 photos. D'autres photos sur des

thèmes spécifiques sont intégrées dans les dossiers (+/- 400 photos). Cette rubrique est également enrichie des archives photographiques du journaliste Albert DISCRET (+) (+/- 3.000 photos) – 416 reportages).

Total : **14.000 articles** (†)

### **RUBRIQUE "CARTES POSTALES"**

Pour la première fois, sont regroupées dans cette rubrique les plus grandes collections de cartes postales connues à ce jour. Les collections de Georges TATON (+), André CHAPELLE (+), Freddy STASSE (+), Gabriel VAN de WIEL, Telly DE VIELDER (+) et Jacqy PIERRE permettent d'avoir une vue d'ensemble sur la richesse iconographique que peuvent revêtir ces cartes postales.

Les versos sont également numérisés, permettant de déterminer l'éditeur ou une datation. Constituée de dix onglets correspondant aux différentes sections composant la Ville d'ANDENNE, elle regroupe actuellement 2.680 cartes postales.

Total : **2.680 articles** (†)

### **RUBRIQUES "JOURNAUX"**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des journaux locaux édités sur le territoire de la commune. Elle constitue un ensemble unique et accessible directement en ligne de collections de journaux retraçant la vie quotidienne des Andennais. Elle se décompose principalement comme suit :

- Bellrevue – journal trimestriel édité par le personnel de BELREF (34 articles, collection complète) ;
- Bulletin communal – journal mensuel puis bimestriel édité par la Ville d'ANDENNE (210 articles avec les suppléments, numéros spéciaux et zoom couvrant les années 1979 à 2000) ;
- Courrier d'ANDENNE – journal hebdomadaire édité par G. PHILIPPART-FRERE depuis 1924 pendant 17 ans (18 articles, années diverses) ;
- Dimanche Seilles – journal hebdomadaire édité par la paroisse de SEILLES (6 articles, année 1958) ;
- L'appel des Cloches – journal hebdomadaire édité par la paroisse d'ANDENNE (190 articles, années 1934 à 1938, 1946, 1949, 1951, 1952 et 1955) ;
- L'Impartial (ancienne série) – journal hebdomadaire édité par P. WARNOTTE depuis 1885 jusque 1960 (127 articles, années diverses) ;
- L'Impartial (nouvelles séries) – journal hebdomadaire édité par le Parti socialiste depuis 1966 jusque 1976 (142 articles, collection complète) ;
- Plein Vent – journal hebdomadaire édité par Remy MAGERMANS de 1944 à 1946 (82 articles, collection complète) ;
- Vie Mosane – journal hebdomadaire édité par la famille LALLEMEND depuis 1946 (2752 articles, années 1946 à 2004). Depuis janvier 2018, un dépouillement systématique des journaux de cette collection est en cours. Les années de 1946 à 1985 sont actuellement dépouillées et chaque article pertinent est répertorié dans les différents dossiers ;
- Journaux divers – (7 articles).

Total : **3.265 articles** (†)

### **RUBRIQUE "LIVRES"**

Cette rubrique constitue une bibliographie, c'est-à-dire une liste de référence de livres, mémoires, plaquettes édités et concernant l'histoire d'ANDENNE et ses environs. Actuellement, sont référencés 216 livres, pour partie téléchargeables selon le droit en vigueur.

Total : **222 articles** (†)

### **RUBRIQUE "ETAT CIVIL"**

Cette rubrique créée à l'origine du site regroupera à terme les actes de naissances, mariages et décès des 10 communes andennaises, en tenant compte de la prescription centenaire. Un onglet

« Tables » permet, dans un premier temps, de retrouver un acte déterminé mais, à l'avenir, chaque acte numérisé sera nominatif (processus en cours) permettant une recherche plus aisée via le moteur de recherche. Les actes sont tous téléchargeables ; la Ville d'ANDENNE, dans son envergure, est la seule commune belge à fournir ce service.

Un onglet « *Passeport* » donne accès à des documents du XIX<sup>ème</sup> siècle (ces documents présentant un descriptif physique de la personne) (81 articles).

Elle comprend également deux études historiques sur l'état civil remontant à l'année 1563 (Concile de Trente) et sur les passeports réalisés par Monsieur Yvan GEMINE.

Un nouvel onglet « *Photos des cimetières* » a été créé en 2017 donnant accès à une rubrique reprenant les photos de toutes les sépultures présentes dans les 17 cimetières de la Ville d'ANDENNE (16.866 articles).

Cette rubrique regroupe actuellement les actes de naissances, mariages et décès pour les Communes d'ANDENNE, SEILLES, NAMËCHE, MAIZERET, THON, SCLAYN, LANDENNE, VEZIN, BONNEVILLE et COUTISSE (65.142 articles).

Total : **82.089 articles** (†)

### **RUBRIQUE "REGISTRE"**

Egalement pour la première fois, ANDENNE est la seule commune à mettre en ligne les délibérations des Conseils communaux des dix sections fusionnées. Cette initiative a fait l'objet en octobre 2009 d'une interpellation de Monsieur Claude EERDEKENS, en sa qualité de Parlementaire wallon, auprès de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, à l'effet de savoir s'il y a, sur le plan juridique, un obstacle à communiquer à des tiers des procès-verbaux des réunions du Conseil communal. Sur base de la réponse de Monsieur Paul FURLAN et d'une note au Collège communal de Monsieur Yvan GEMINE, Secrétaire communal, le Conseil communal, en sa séance du 23 mars 2012, a levé le secret des délibérations anciennes prises à huis clos par le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE d'avant fusion ainsi que des délibérations prises à huis clos par les Conseils communaux des neuf autres communes fusionnées en vue de leur numérisation et publication sur le site de Bibliotheca ANDANA.

Cette rubrique comprend une étude historique sur l'histoire des Conseils communaux sous les différents régimes réalisée par Monsieur Yvan GEMINE, Directeur général.

Total : **23.310 articles** (↔)

### **RUBRIQUE "THEMES"**

Cette rubrique, créée en 2013, permet de découvrir les collections de photos, cartes postales et documents par collections (identités des donateurs), par lieux et par thèmes spécifiques (mots clés). Un moteur de recherche performant complété par une rubrique dite « *recherche avancée* » permet à l'utilisateur de cibler sa recherche.

### **CONCLUSION**

Actuellement, le site Bibliotheca ANDANA est riche de +/- 200.000 articles en tenant compte que +/- 70% de ces articles contiennent plusieurs pages (journaux, dossiers spécifiques, actes de mariages, etc.).

## **3. Centre culturel A.S.B.L.**

### **IDENTIFICATION**

Centre culturel D'ANDENNE A.S.B.L.

BCE : 0431.879.533

Rue de la Papeterie, 2A - 5300 ANDENNE

Tél. : 085/84.36.40

E-mail : info@centreculturelandenne.be

Site : www.centreculturelandenne.be

**Personnes de contact :**

Benjamin COSTANTINI, Président – benjamin.costantini@ac.andenne.be

Omar BOUCHAHROUF, Directeur – direction@centreculturelandenne.be

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31 OCTOBRE 2023)**

Benjamin COSTANTINI	Président	Pouvoir public – ANDENNE
Kévin PIRARD	Vice-Président	Associatif
Thibaut FROIDBISE	Vice-Président	Pouvoir public – ANDENNE
Patrick MAGNEE	Trésorier	Associatif
Marie-Luce SERESSIA	Administratrice	Pouvoir public – ANDENNE
Rose CASTELLAN	Administratrice	Pouvoir public – ANDENNE
Christine SEPULCHRE	Administrateur	Pouvoir public – ANDENNE
Marie-Christine MAUGUIT	Administratrice	Pouvoir public – ANDENNE
Eddy SARTORI	Administratrice	Pouvoir public – ANDENNE
René LEPAGE	Administrateur	Pouvoir public – ANDENNE
Marielle LAMBOTTE	Administratrice	Pouvoir public – OHEY
Miguelle LEBRUN	Administratrice	Pouvoir public – OHEY
Emmanuel GILLET	Administratrice	Pouvoir public – Province
Christine BODART	Administrateur	Pouvoir public – Province
Caroline DUBOIS	Administratrice	Associatif
Simone HENIN	Administratrice	Associatif
Etienne LEROY	Administrateur	Associatif
Anne-Marie LEJEUNE	Administratrice	Associatif
Christian LIMET	Administrateur	Associatif
Pascal DEGEE	Administratrice	Associatif
Elisabeth MALISOUX	Administratrice	Associatif
Marie Anne MEUNIER	Administratrice	Associatif
Vivian PEETERS	Président du Conseil d'orientation	
Francis VANESSE	Administrateur	Associatif
Xavier VANDERVEKEN	Administrateur	Associatif
Omar BOUCHAHROUF	Directeur	

Programmation des spectacles en tout public

<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Lieu</b>	<b>Nbre de représ. s.</b>	<b>Public</b>
20/01	Un silence ordinaire	Centre culturel	Centre culturel	1	86
28/01	En attendant la fin	Centre culturel	Centre culturel	1	181

18/02	Liane FOLY	Centre culturel	Centre culturel	1	362
18/03	Friday Fridas	Centre culturel	Centre culturel	1	103
02/04	Un clown au pays de la musique	Centre culturel et KIWANIS	Centre culturel	1	214
05 et 06/04	Richard RUBEN	Ville d'ANDENNE et Centre culturel	Centre culturel	2	380
15/04	Porte à porte	Les Jardins de Verthumes (OHEY)	OHEY	1	110
14/04	Le Diner	Centre culturel	Centre culturel	1	Reporté
29/04	Pablo ANDRES	Centre culturel	Centre culturel	1	314
30/04	Poketo poketo Poumpoumpoum	Centre culturel	Centre culturel	1	15
11/05	Arts entrelacés : Henri VIEUXTEMPS	Centre culturel et les Arts entrelacés	Hôtel de ville	1	83
14/05	Concert de la Fanfare Royale Samson-Brumagne	Centre culturel et la Fanfare Royale S-B	Centre culturel	1	358
27 et 28/05	Concert Teroubi	Cercle adapté andennais	Jardin du Château de SEILLES	2	580
02/06	Pie Tshibanda : Un fou noir au pays des blancs	Centre culturel et AFSEDI A.S.B.L.	Centre culturel	1	304
11/08	Wonky Clock	Centre culturel et Le Phare	Le Phare	1	78
10 et 11/06	Festival MissTerre	Cie les 4 Saisons	LANDENN E	1	180 <i>estimation</i>
21/07 et 22/07	Blue Bird Festival	BlueBird	OHEY	3	402
27/08	Marka	Centre culturel et OHEY	OHEY	1	158
06/10	Il faut cultiver son jardin	Centre culturel	Centre culturel	1	113
21/10 et 22/10	Dolorès (Théâtre Wallon)	Centre culturel	Centre culturel	2	567
04/11	Être ou ne pas être	Centre culturel	Centre culturel	1	122
18/11	Les chorales en concert	Centre culturel	Centre culturel	1	150
26/11	Les Arts entrelacés : Gioachino ROSSINI	Les arts entrelacés et le Centre culturel	Hôtel de Ville	1	75
02/12	Maison Renard	Centre culturel	Centre culturel	1	150
05/12	Théâtre en Wallon	Ville d'ANDENNE et le Centre culturel	Centre culturel	1	350
16/12	Michel BOUJENAH	Centre culturel	Centre culturel	1	390

**Nombre de représentations et public**

**27 5.245**

### Programmation Cinéma en tout public

<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Public cible</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Lieu</b>	<b>Séances Public</b>	
25/1	Maman pleut des cordes	Ciné-môme	Centre culturel et COALA A.S.B.L.	Centre culturel	1	80
25/01	Lamb	Ciné- club	Centre culturel	Centre culturel	1	Annulé
15/02	Hopper et le Hamster	Ciné-môme	Centre culturel et COALA A.S.B.L.	Centre culturel	1	75
15/02	La vraie famille	Ciné- club	Centre culturel	Centre culturel	1	reporté
08/03	Le Jardin enchanté	Ciné-môme	Centre culturel et COALA A.S.B.L.	Centre culturel	1	88
08/03	Simone le voyage du siècle	Ciné-club	Centre culturel	Centre culturel	1	50
25/04	Les Magritte : La Ruche	Ciné-club	Centre culturel et Quadrature du cercle	Centre culturel	1	64
26/04	Belle	Ciné-môme	Centre culturel et COALA A.S.B.L.	Centre culturel	1	34
26/04	Goliath	Ciné-club	Centre culturel	Centre culturel	1	Annulé
10/05	Le Chêne	Ciné-môme	Centre culturel et COALA A.S.B.L.	Centre culturel	1	90
13/09	Mush-Mush	Ciné-môme	Centre culturel et COALA A.S.B.L.	Centre culturel	1	25
03/10	Les grands seigneurs	Ciné-club	Centre culturel	Centre culturel	1	46
03/10	L'école du bout du monde	Ciné-senior	Centre culturel et ENEO et ville d'ANDENNE	Centre culturel	1	90
04/10	Dounia et la princesse	Ciné-môme	Centre culturel et COALA A.S.B.L.	Centre culturel	1	32
20/12	Super Mario Bros	Ciné-môme	Centre culturel et COALA A.S.B.L.	Centre culturel	1	100
<b>Nombre de séances et public</b>					<b>12</b>	<b>774</b>

### Programmation des spectacles jeune public et familiaux

<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Lieu et organisateur</b>	<b>Séances Public</b>	
8/01	Alberta TONNERRE	Centre culturel	1	83
22/02	Méthode spongiak	Centre culturel	1	76
25 et 26 /03	Festival 3 Petits Ours et puis des sons	Centre culturel et les Jeunesses musicales de NAMUR	2	286
23/04	Bosco	Centre culturel	2	32
03/05	Tiébébé	Centre culturel	1	75
11/06	Sous la feuille de salade	Centre culturel	1	25
25/10	Ballon bandit	Centre culturel	2	95
29/10	Concertino al' Alba	Centre culturel	1	Annulé
<b>Nombre de représentations et public</b>			<b>11</b>	<b>672</b>



Programmation des séances d'exploration du monde

Date	Titre	Public cible	Organisateur	Lieu	Nbre de séances	Public
03/02	Route 66	Tout public, séniors	Centre culturel et UTLA	Salle paroissiale	1	66
24/03	Ecosse	Tout public, séniors	Centre culturel et UTLA	Salle paroissiale	1	74
21/04	Hong Kong	Tout public, séniors	Centre culturel et UTLA	Salle paroissiale	1	25
21/09	La Belgique	Tout public, séniors	Centre culturel et UTLA	Salle paroissiale	1	50
16/11	La Bretagne	Tout public, séniors	Centre culturel et UTLA	Salle paroissiale	1	65
<b>Nombre de séances et public</b>					<b>5</b>	<b>280</b>

Programmation scolaire en art de la scène et cinéma

Dates	Représentations	Organisateur	Séances	Elèves
Du 9 au 10 janvier 2023	Alberta tonnerre	Centre culturel	2	238
Le 19 janvier 2023	Un silence ordinaire	Centre culturel	2	195
Du 31 janvier au 2 février 2023	C'est qui le plus fort	Centre culturel	5	768
Du 7 au 10 février 2023	Ballon Bandit	Centre culturel	6	524
Du 14 au 16 mars 2023	C'est ta vie	Centre culturel	4	342
Du 13 au 14 avril 2023	Le diner	Centre culturel	Reporté	/
Du 27 au 28 mars, le 26 juin et 07 juillet 2023	Un clown au pays de la musique classique #5	Centre culturel et ORCW	7	781
Du 17 au 20 avril 2023	Joy band slam	Centre culturel	Annulé	/
Le 23 mai 2023	Les autres	Centre culturel	2	322
Du 6 au 07 juin 2023	Les affreux	Centre culturel	3	378
Du 10 au 11 octobre 2023	Norman	Centre culturel	3	205
<b>Nombre de représentations et public</b>			<b>34</b>	<b>3.753</b>
<b>Spectacles décentralisés dans les écoles</b>				
Du 19 au 22 juin 2023	Alba	Centre culturel	7	183
Du 3 au 7 juillet 2023	Les yeux ouverts	Centre culturel	8	530
<b>Nombre de représentations et public</b>			<b>15</b>	<b>713</b>
<b>TOTAL</b>			<b>49</b>	<b>4.466</b>

Programmation de cinéma scolaire

Dates	Titre	Lieu et organisateur	Nbre de séances	Nombre d'élèves
Les 24 et 25 janvier 2023	Grandir c'est chouette !	Centre culturel	3	224
Le 26 janvier 2023	Planète sauvage	Centre culturel	1	30
Le 14 février 2023	Où est Anne FRANK	Centre culturel	1	358
Le 16 février 2023	Animal	Centre culturel	2	607
Le 25 avril 2023	Jardins enchantés	Centre culturel	3	148
Les 25 au 26 avril 2023	Le chêne	Centre culturel	2	239
Les 16 et 17 mai 2023	Les choses humaines	Centre culturel	1	125
Les 2 au 3 octobre 2023	Dounia et la princesse d'Alep	Centre culturel	2	361
<b>Nombre de séances et public</b>			<b>15</b>	<b>2.092</b>

### Programmation des stages et formations

<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Public ciblé</b>	<b>Lieu et organisateur</b>	<b>Nbre de jours</b>	<b>Public</b>
28 et 29/01/2023	Développez votre créativité avec les outils de l'hypnose et du coaching mental	Adultes	Centre culturel	2	14
21,21 et 24,25/04/2023	Le Bucchero – Céramique noire, terre d'Étrurie	Adultes	Centre culturel	4	16
Du 23 au 26 mai 2023	Le tournage de gros	Adultes	Centre culturel	4	11
Du 31 mai au 3 juin 2023	La céramique lustrée et ses reflets métalliques	Adultes	Centre culturel	4	13
Du 22 juin au 1er juillet	Une vision japonaise du tournage	Adultes	Centre culturel	9	22
14 et 15 octobre 2023	LE PIT FIRING (Cuisson en fosse) – un voyage de feu et de couleurs	Adultes	Centre culturel	2	20
Du 30/11 au 4/12 2023	Formation avec Thierry LUANG RATH	Adultes	Centre culturel	4	16
16/08 au 18/08 /2023	Céramique et art plastique 7-11 ans	Enfants	Centre culturel	3	10
12/08 au 13/08 /2023	Initiation au tournage	adultes	Centre culturel	2	7
21/08 au 23/08 2023	Dessin et éveil musical 4-6 ans	Enfants	Centre culturel	3	10
16/08 au 18/08 /2023	Le japon Des 8 ans	Enfants	Centre culturel	3	10
23/08 au 27	Les créations terribles 7-11 ans	Enfants	Centre culturel	5	8
28/01 et 29/01 2023	Formation lire aux tout petits	Adultes	Centre culturel et Bibliothèque communale	3	8
17/04 au 18/04 2023	Typographie	Adultes	Centre culturel et C-PAJE	2	6
12/13/15 06 2023	Recup textile	Adultes	Centre culturel et C-PAJE	3	6
22/04 et 23/04 2023	Initiation aquarelle	Adultes	Centre culturel d'ANDENNE	2	7
<b>Nombre total d'ateliers et participants</b>				<b>55</b>	<b>174</b>

### Programmation des ateliers/médiations tout public et scolaires

<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Public ciblé</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Jours</b>	<b>Public</b>
Janv. à déc.	Atelier théâtre	Ados	Centre culturel	5	7
Janv. à déc.	Ateliers Art à l'école (PECA)	M1, M2, M3 et S5	Centre culturel et EKLA, Dans les écoles	23	71
Janv. à déc.	Atelier Eveil musical «Coccinote» (3 groupes)	0 à 6 ans	Jeunesses musicales	12	25
Janv. à déc.	Atelier couture	Ados et adultes	Centre culturel	90	35
Janv à déc	Atelier Dessin	Enfant 8-12 ans	Centre culturel	32	10

Janv. à déc.	Ateliers Ciné- môme	Enfants	Centre culturel et Koala A.S.B.L.	8	167
Janv. à Déc.	Ateliers en lien avec les expositions (PECA)	Adultes, scolaires	Centre culturel	12	718
3/3, 16/4 et 30/10	Ateliers du Petit coin des canaillous, après les spectacles des vacances	Intergénérationnel	Centre culturel	4	132
Janv. à juin	Initiation aux arts plastiques – Les vendredis artistiques	M1-P6	Centre culturel, Dans les écoles	14	500
14/02/2023	Echanges avec Les territoires de la mémoire après le film Anne Frank	P5 à P6	Centre culturel	1	358
27/04, 15/05, 02/06	Animation en lien avec le film "Le chêne"	P1 à P4	Centre culturel, GAL Meuse@Campagnes, Dans les écoles	3	77
Du 03/07 au 07/07	Ateliers musicaux durant la semaine blanche dans les écoles (PECA)	M3 à P4	Centre culturel, Dans les écoles	5	530
12/10 et 13/10	Ateliers d'expression corporelle en lien avec le spectacle "Norman" (PECA)	P5 à P6	Centre culturel, Dans les écoles	2	108
Janv. À décembre	Atelier création d'une pièce de théâtre par un groupe de jeunes	Ados	Centre culturel	14	13
Septembre à décembre	Atelier création d'une pièce de théâtre sur la thématique de l'énergie (projet éducation permanente)	Bénéficiaires du C.P.A.S.	C.P.A.S., Cie Buissonnière et Centre culturel	12	7
<b>Nombre total d'ateliers et participants</b>				<b>237</b>	<b>2.758</b>

### Programmation des expositions

<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Nbre de jours</b>	<b>Public</b>
25/01 > 17/02	Urgence Pop Up	Centre culturel	20	287
01/03 > 30/04	Installation Poétique urbaine exposition dans l'espace public (difficile de déterminer le chiffre, mais on peut raisonnablement estimer à 800 personnes)	Centre culturel	20	800
28 > 29/05	Marché de la céramique (expo-vente)	Centre culturel	2	2000
28/06	Fête des ateliers	Centre culturel	1	69
1/10/23	Journée OPEN ART- Exposition des œuvres des artistes amateurs	Centre culturel et Conseil consultatif des aînés	1	250
06 au 21/11	Exposition « Ernest et Célestine.. Et nous »	Centre culturel	11	327
<b>Nombre total de jours d'expositions et visiteurs</b>			<b>55</b>	<b>3733</b>

### Programmation des événements, manifestations

<b>Date</b>	<b>Titre</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Nbre de jours</b>	<b>Public</b>
28 et 29/05	Le marché de la céramique	Centre culturel	2	2000
30 et 31/07	Festival BlueBird	BlueBird	2	800
25 et 26/03	Festival Trois petits ours et puis des sons	Centre culturel et Jeunesses musicales	2	387
01/10	Journée OpenArt	Centre culturel d'ANDENNE	1	250
28/10	Festival Les Survoltés	GAL	1	reporté
26/11	Les emmitouflés : Le Marché des créateurs	Centre culturel d'ANDENNE	1	250
<b>Nombre total de jours de manifestations et participants</b>			<b>9</b>	<b>3.687</b>

### Activités en décentralisation programmées pour toucher de nouvelles franges de la population (développement de notre enjeu)

<b>Activités décentralisées</b>	<b>Nbre de participants</b>	<b>Nombre de jours</b>
Séances d'Exploration du monde à la Salle paroissiale d'ANDENNE	308	5
Marché de la Céramique	2000	2
Festival BlueBird	800	2
Représentation du spectacle "Alba" pour l'écoles de MARCHOVELETTE	45	2
Conférences musicales des Arts Entrelacés	158	2
Animations/ateliers dans le Quartier de PEU D'EAU	52	2
Wonky Clock	78	1
Festival MissTerre à LANDENNE	180	2
Spectacle animation - « Bulbeuses en fête » à OHEY	110	1

Soutien à la diffusion concert « <i>Marka</i> », OHEY, août	158	1
Représentation du concert " <i>Les yeux ouverts</i> " dans les écoles d'HAILLOT (OHEY), FORVILLE (FERNELMONT) et COUTHUIN (HERON)	223	3
Projet Art à l'école (EKLA) à l'école de MARCHOVELETTE pour les opérations 21-23 et 23-25	38	10
Projet PECA à l'école de FERNELMONT 2 : spectacle " <i>Drôles de Zoiaux</i> " et ateliers	60	5
Ateliers d'initiation artistique dans les classes de l'école d'HINGEON	80	2
<b>TOTAL des jours en décentralisation et participants</b>	<b>3.490 pers.</b>	<b>40 jours</b>

## ÉVALUATION QUALITATIVE DES OPÉRATIONS CULTURELLES EN DIFFUSION

Objectifs généraux :

- favoriser la circulation des spectacles, expositions et animations qui permettent une meilleure connaissance de l'autre ;
- accorder une attention particulière aux démarches contemporaines tout en valorisant nos racines, notre patrimoine et notre histoire ;
- stimuler la réflexion, la prise de conscience et d'initiatives collectives autour des grandes interrogations qui naissent de nos sociétés (emploi, exclusion, citoyenneté, immigration, patrimoine, ...)

### Spectacles tout public [Spéc. : Arts de la scène]

Pour 2023, les objectifs restaient inchangés, avec 3 à 4 spectacles répondant au dispositif d'actions croisées en médiation. Cet objectif a été atteint.

Globalement, les fréquentations pour les spectacles maintenus sont respectables et dans une moyenne haute.

On peut noter le nombre d'activités de diffusion en décentralisation qui constitue un élément important de notre dynamique.

### Spectacles familiaux « *Le p'tit coin des canaillous* » [Spéc. : Arts de la scène]

En 2023, il s'agissait :

- de maintenir la qualité de l'accueil (coin lecture, goûter sain et convivialité) ;
- la qualité de la programmation qui se veut diversifiée, alliant le plaisir, la découverte et la réflexion ;
- la qualité des ateliers menés grâce à des personnes-ressources compétentes dans leurs domaines ;
- d'élargir la proposition des canaillous avec les mini-canaillous et de renforcer l'éveil culturel dès le plus jeune âge ;
- d'améliorer encore la qualité de l'accueil en réflexion l'équipe d'animation ainsi que l'équipe technique, pour développer un nouvel univers pour les enfants.

En 2023, sept spectacles à destination des familles pendant les vacances scolaires ont été proposés. Marionnettes, musique, théâtre d'objets, etc. Les propositions sont variées et rencontrent toujours un succès. Nous continuons à proposer des ateliers créatifs en famille en lien avec les spectacles, car ils permettent, non seulement l'échange parents-enfants, mais aussi l'expression artistique.

Nous poursuivons également notre objectif d'éveil culturel dès le plus jeune âge avec les mini-canaillous qui remportent de plus en plus de succès. Lors de ces séances, nous accueillons un nouveau public de jeunes parents qui se fidélisent pour ce type de spectacle.

Pour 2024, de nouvelles collaborations autour de l'éveil culturel se profilent tel que le Festival éclosion, lancé par le Centre culturel de WANZE, et la semaine de la parentalité, un projet porté par la Bibliothèque d'ANDENNE Édouard AIDANS.

#### Spectacles scolaires [Spéc. : Arts de la scène]

Pour 2023, il s'agissait de :

- garder un minimum de 3 propositions par sections (maternelle, primaire et secondaire) ;
- s'investir dans les défis du PECA à travers des appels à projets, une programmation riche et variée et une médiation au service des enjeux ;
- continuer à développer et renforcer la communication auprès des directions et enseignants surtout auprès des écoles secondaires qui demandent une plus grande énergie ;
- encourager au niveau de la programmation la découverte et l'approche de techniques artistiques des arts vivants (théâtre, danse, chant, cirque, contes, marionnettes, clown, ...) ;
- maintenir la programmation de spectacles au sein même des écoles. Les compagnies se rendent directement dans les écoles et proposent des spectacles dans les infrastructures (passent de classe en classe, vont dans la cour de récréation, dans les salles des fêtes, ...). Une opportunité de toucher plus d'élèves et de sortir des murs du Centre culturel ;
- poursuivre notre objectif de faire des jeunes des citoyens critiques et actifs et solidaires en proposant une offre culturelle et artistique scolaire en lien avec des sujets actuels de société ;
- continuer de proposer en amont/aval des représentations, des animations en classe ou bords de scène afin d'initier ou de prolonger la réflexion ou l'expression artistique des enfants et ados sur des thématiques actuelles ;
- développer l'esprit critique du spectateur et de le rendre actif dans ce processus d'éveil culturel. Les secteurs du cinéma et du théâtre jeune public continueront à collaborer avec le secteur de la médiation dans leur nouvelle programmation.

Le constat de l'année 2023 est que :

- la présentation de saison au sein même des écoles a rencontré un vif succès. Ce fut l'occasion de (re)rencontrer les directions, les enseignant(e)s, ... lors d'un moment privilégié afin de croiser nos réalités, nos envies... En vue notamment de futures collaborations ;
- notre programmation scolaire reste étoffée et diversifiée. De nombreuses propositions sont faites par tranche d'âge ;
- nous avons dû refuser moins de demandes cette année que l'année 2022 ;
- des retombées positives de l'implémentation du PECA sont constatées : les écoles du fondamental s'inscrivent à nos activités et sont demandeuses d'animations dans leurs établissements ;
- toucher les écoles secondaires au niveau des arts vivants reste un enjeu. La musique quant à elle rencontre moins d'adhésions de la part des enseignants.

Pour 2024 et au-delà :

- garder 3 propositions par tranche d'âge pour les sections maternelle et primaire. En effet, proposer des « *sorties théâtre* » pour le public scolaire reste une mission essentielle pour toucher les enfants qui ne sortent pas au théâtre avec leur famille (démocratisation de la culture) ;
- rester vigilant par rapport à l'enveloppe budgétaire allouée aux transports pour le théâtre scolaire (2.000 euros ne suffisent plus, l'augmentation des demandes et l'inflation des coûts des transports nous amènent à quasiment le triple de ce montant) ;

- travailler en collaboration entre les secteurs (jeune public, cinéma, exposition, etc.) pour équilibrer le nombre de propositions par tranche d'âge et assurer une complémentarité au sein de nos programmations ;
- s'investir dans les défis du PECA à travers des appels à projets, une programmation riche et variée et une médiation au service des enjeux ;
- continuer à développer et renforcer la communication auprès des directions et enseignant.e.s surtout auprès des écoles secondaires qui demandent une plus grande énergie ;
- encourager au niveau de la programmation, la découverte et l'approche de techniques artistiques des arts vivants (théâtre, danse, chant, ...) ;
- nourrir les liens entre animateur.trice.s pour le jeune public et les référent.e.s scolaires travaillant pour le PECA afin que ceux-ci puissent être vecteurs de la programmation que nous proposons ;
- être attentif par rapport aux dates des séances : une demande de l'Athénée royal Meuse Condroz nous a été faite de les placer le jeudi après-midi. En effet, cette école s'est lancée dans le projet P45 qui consiste à diminuer les périodes de cours de 5 minutes pour dégager un après-midi par semaine dédié à la remédiation et à diverses activités (dont culturelles) ;
- continuer de collaborer avec le secteur TP pour les séances scolaires au niveau du secondaire supérieur ;
- digitaliser les modalités d'inscription pour les rendre plus faciles et plus rapides à remplir.

#### Décentralisation de spectacles en tout public

En 2023, vu le succès des décentralisations et projets d'art à l'école, les décentralisations scolaires continueront d'exister sur la Commune d'OHEY.

Nous pensons également à développer des spectacles dans des lieux plus spécifiques comme les crèches et les homes. Des contacts seront pris pour savoir comme un partenariat est possible.

Aussi, un spectacle à destination de 3 crèches et une accueillante implantées sur la commune a pu avoir lieu au Centre culturel. À travers cette collaboration, nous poursuivons nos objectifs d'éveil culturel dès le plus jeune âge et de démocratisation culturelle.

En 2024, une nouvelle collaboration sera envisagée sur le territoire de FERNELMONT à l'occasion d'un événement culturel qui aura lieu en septembre. Par ailleurs, le Festival des Survoltés, constituant une opération culturelle à part entière, fera l'objet de quelques spectacles thématiques pour nourrir le propos (réflexion sur l'énergie et le climat – projet porté par le GAL Meuse@Campagnes).

#### Décentralisation de spectacles en scolaire

En 2023, nous continuons à expérimenter la représentation de spectacles et d'animations au sein même des écoles. Les écoles saluent positivement ces propositions et nous encouragent à inscrire cette pratique dans la durée.

La décentralisation peut s'avérer propice lors des journées blanches où la météo peut permettre des spectacles en extérieur et ainsi ne pas discriminer les écoles qui n'ont pas de grandes infrastructures.

Ainsi, trois propositions ont été faites aux écoles :

- « *Alba* » pour les acc-M2 (une forme qui se joue directement en classe) ;
- « *Les yeux ouverts* » pour les P1-4 d'ici Baba pour la semaine blanche en juillet 2023 ;
- pour les secondaires, le créneau possible est volontairement resté disponible pour faire émerger des envies auprès des équipes pédagogiques, mais cela n'a pas pu se concrétiser cette année.

Parmi les plus-values de la décentralisation scolaire, nous pouvons citer :

- pas de nécessité de transporter des élèves ;

- la diffusion de la culture dans des lieux différents et un accès ainsi facilité ;
- proposer une première découverte culturelle au sein de l'école pour susciter une envie de pousser les portes du Centre culturel en famille ;
- une alternative pour pallier notre salle souvent bien occupée ;
- l'occasion de proposer une expérience artistique à l'échelle de l'école et de créer des ponts entre culture et enseignement.

L'investissement que celle-ci demande n'est toutefois pas à négliger. En effet, malgré l'autonomie des compagnies, l'animatrice en charge doit faire le lien entre l'école et les artistes, une vérification technique de la compatibilité de la fiche technique avec le lieu d'accueil doit être effectuée et un accueil (et souvent une aide technique : déchargement, rangement/installation de l'espace, ...) le jour des séances doit être réalisé.

#### Aide à la création et à la diffusion de spectacles

En juillet 2023, nous avons accueilli en résidence 5 jours la compagnie "*Les ateliers de la colline*" pour la création de leur spectacle-concert "*Punch life/punch live*" à destination des scolaires.

#### Les expositions

Nous avons constaté un réel intérêt de la part des professeurs et des élèves pour les visites d'exposition, en particulier au niveau des écoles maternelles et du primaire.

Les visites sont préparées de manière à ce qu'elles soient interactives, ludiques, et surtout participatives. Elles permettent aux enfants de s'exprimer et de découvrir les codes culturels d'une visite au musée, d'une exposition, mais également d'expérimenter des techniques artistiques dans le but de libérer au mieux leur créativité.

#### En 2023

Nous avons accueilli l'exposition « *Urgence Pop up : ça bouge pour la planète* » Cette exposition en visite libre vient en parallèle à des spectacles et films qui abordent la thématique de l'environnement. Un atelier tout public a été organisé autour des livres pop ups et de la thématique.

Durant cette année, nous avons également organisé des expositions dédiées à la poésie et à la céramique.

De plus, depuis un an, nous avons instauré un espace d'exposition sous la forme d'un mur vitrine, qui permet à un artiste de présenter son travail pendant quelques semaines.

Cette initiative vise à mettre en avant l'artiste en lui offrant l'opportunité de partager ses créations avec le public fréquentant notre Centre culturel.

En 2023, nous avons choisi de mettre en lumière l'exposition « *Ernest et Célestine... Et nous* », mettant en avant les personnages créés par l'illustratrice Monique MARTIN, alias Gabrielle VINCENT.

#### En 2024

Nous avons prévu d'accueillir l'exposition « *Jouons avec Emile VAST !* ». Cette exposition en visite libre invite les visiteurs à plonger dans l'univers graphique de l'illustratrice Emilie VAST. Nous prévoyons également de présenter l'exposition : « *Les culottes parlottes* », un atelier créatif et poétique dans le cadre de la journée des droits des femmes et nous continuerons à proposer des activités d'exposition en lien avec Ceramic Art ANDENNE 2022, voir point dédié.

#### Les séances de cinéma

En 2023, nous avons :

- mise en place du ciné-club, il a lieu un mercredi par mois, en soirée après le ciné-môme. Le ciné-club démarre doucement, malgré le grand travail de communication autour de cet événement, mais notre animatrice cinéma constate qu'un groupe d'abonnés semble se dégager depuis septembre. On analysera la situation ;
- le but du ciné-club et de pouvoir faire découvrir de nouveaux jeunes réalisateurs belges qui viennent présenter leur film ;



- mettre en avant des films qui suscitent un échange avec le public ;
- chaque séance est suivie d'un échange avec le public avec le réalisateur ou des intervenants. Notre animatrice cinéma travaille également avec Claude PIETTE de l'A.S.B.L. "*Autour de nos images*" pour les débats après chaque séance ;
- depuis 2021 nous programmons également un ciné-concert par an, l'occasion d'allier la musique et le cinéma en un seul événement.

Pour 2024 :

- continuer à développer le ciné-club, toujours avec des échanges et la présence d'intervenants après chaque séance. Nous évaluerons la suite à réserver à ce programme qui rencontre difficilement un public ;
- programmer un ciné-concert par an ;
- la collaboration est maintenue avec COALA A.S.B.L.

#### Les séances du « Ciné-môme »

En 2023 :

- une collaboration s'est tissée entre l'animatrice de COALA A.S.B.L. et la nouvelle animatrice du secteur jeune public responsable des Ciné-Môme. Ensemble, elles ont pensé la saison 2023-2024 et réussi à trouver un fonctionnement qui leur convienne à toutes les deux ;
- 9 séances ont été pensées pour 2023-2024 : il a été décidé de proposer une sélection pour des tranches d'âge variées, comprenant des films sortis récemment et faisant partie du catalogue "*Ecran large sur tableau noir*", mais également des œuvres issues de studios d'animation connus mondialement ;
- en 2023, ont continué les goûters offerts après chaque séance, la décoration de la salle en lien avec le thème du film, le choix d'activités de qualité, mais assez simples pour être réalisées par les enfants seuls, et la promotion du concept auprès du public familial et des groupes extrascolaires ;
- en juin, une réunion avec l'animatrice et le directeur de l'A.S.B.L. COALA a été organisée pour améliorer l'activité et le partenariat : il a notamment été décidé de fixer un nombre maximum de participants (20 enfants accompagnés de leurs parents) et de supprimer les Ciné-anniversaires qui perturbaient parfois les ateliers. En cas d'engouement exceptionnel pour un film, comme c'est le cas pour celui de décembre 2023, il a été décidé d'augmenter la jauge de l'atelier en ayant alors une ou deux personnes supplémentaires en soutien à l'animation.

#### Les séances du ciné-anniversaire

En 2023, cette activité étant lourde à porter, elle ne sera pas reproduite.

#### Les séances de cinéma pour les écoles

En 2023 :

- programmation d'un ciné-concert pour le scolaire pour faire découvrir cet événement qui allie musique et cinéma aux jeunes ;
- animations artistiques dans le cadre du P45 mis en place par l'ARA ou chaque jeudi les élèves peuvent s'essayer à une discipline artistique, dans le cadre de cette activité l'animatrice cinéma a travaillé avec l'équipe de l'AMO sur un projet de sensibilisation au harcèlement à travers l'art (photos, création de court-métrage, arts plastiques, ...) ;
- plusieurs animations en lien avec les films pour le fondamental et des échanges avec des professionnels pour les séances secondaires ont eu lieu.

Pour 2024 :

- maintenir le partenariat avec Ecran Large sur Tableau Noir afin de proposer une offre cinématographique riche et variée et qui peut s'accompagner de pistes d'exploitation via la

mise à disposition auprès des écoles de dossiers pédagogiques créés par les équipes pédagogiques des Grignoux ;

- projet "*cinéastes en classe*" permettant la rencontre entre des professionnel.le.s du monde du cinéma et des jeunes. Objectif : rencontre, découverte d'un métier et d'un genre artistique ;
- mise en avant de projets cinématographiques réalisés par des jeunes de la Commune de WANZE ;
- maintenir la programmation : 30% cinéma - 70% arts de la scène en raison de notre spécialisation en arts de la scène ;
- partenariat avec Rock stone films pour organiser en avant-première une séance scolaire du film "*Les gentils*" avec rencontres d'acteur.trice.s ;
- renforcer les liens entre diffusion et médiation au sein de nos différents secteurs.

#### Ceramic Art ANDENNE, le plus grand événement dédié à la céramique contemporaine en Belgique [Spéc. : Arts plastiques] - Suite et préparatif de la prochaine édition

En 2023, suite aux bons contacts créés lors de Ceramic Art ANDENNE 2022, Gaëlle CORNUT a été invitée à différents événements internationaux :

Au vernissage de l'exposition du "*Prix Faenza*" au Museo Internazionale delle Ceramiche – le MIC - en Italie, qui est l'un des concours les plus prestigieux en Europe (MIC Faenza).

De plus, le Centre culturel d'ANDENNE a été invité à intégrer un projet européen mené par le MIC : TODAYCER project. Il sera remis en janvier 2024.

Elle a également été membre du jury pour la Biennale de la Céramique de Lettonie (Musée ROTHKO - rothkomuseum.com) pour la sélection des artistes exposants ainsi que pour l'attribution des prix sur place.

En fin d'année, elle a aussi été invitée à la Biennale de AVEIRO (Portugal) afin de présenter Ceramic Art ANDENNE et faire partie d'un groupe de travail sur les plus importantes biennales européennes. Lors de cette réunion, elle a également été approchée par la directrice de "*La route européenne de la céramique*", Madame Benedeta DIAMENTI, afin de faire partie de ce réseau (Route européenne de la céramique - Itinéraires culturels (coe.int)) L'information a été transmise à Mélanie CORNELIS, Directrice de l'E.M.A.

Développement de nouvelles collaborations, pour favoriser l'impact de Ceramic Art ANDENNE :

- afin de développer la présence dans la Province de NAMUR (qui avait été déjà été entamée avec la collaboration avec la Galerie "*Lieux Communs*" à CHAMPION) le Centre culturel a pris contact avec "*Le Delta*" à NAMUR afin qu'il puisse accueillir une exposition de céramique en 2025 durant Ceramic Art ANDENNE. C'est avec un grand enthousiasme qu'ils ont accepté et le thème de cette exposition est en train de se préparer. Elle aura lieu dans l'espace d'exposition "*Salle 7<sup>ème</sup> ciel*" qui offre une vue exceptionnelle sur la Ville ;
- lors de chaque édition, CAA met un pays à l'honneur. Après la Corée en 2022, c'est l'Allemagne qui a été choisie. Gaëlle CORNUT a proposé à la Chambre des métiers de MUNICH et de HAUTE-BAVIERE d'être partenaire sur ce projet et ils ont accepté ;
- en 2022, la 1<sup>ère</sup> exposition "Collection d'un collectionneur" a été très appréciée. Nous avons donc décidé de la continuer avec un nouveau collectionneur qui doit nous donner une réponse à la mi-décembre ;
- afin de gagner en renommée, nous avons également postulé pour devenir membre de l'Académie Internationale de Céramique (<http://www.aic-iac.org/>). L'Académie est, aujourd'hui, l'unique association qui agit au niveau international. Elle rassemble céramistes, potiers, artistes, designers, écrivains, collectionneurs, galeristes, conservateurs, restaurateurs et un panel d'institutions prestigieuses. Notre candidature a été acceptée ;
- les membres de l'AIC Bénélux ont contacté Gaëlle CORNUT pour qu'elle supervise l'organisation d'une exposition itinérante de ses membres. 20 représentants des plus

prestigieux de ces 3 régions seront donc regroupés dans une même exposition. La première exposition aura lieu lors de Ceramic Art ANDENNE 2025 puis voyagera à travers l'Europe. Nouvelle opportunité pour faire connaître Ceramic Art ANDENNE à l'international.

### Marché de la Céramique

Le Marché a eu lieu les 28 et 29 mai (dimanche et lundi de la Pentecôte).

L'artiste invité d'honneur était le céramiste franco-danois Jean-François THIERION. Figure de référence pour le tournage de grandes pièces (tournage de gros) il a accepté de donner un stage avant le Marché.

11 participants se sont enrichis de ce savoir si particulier.

Devenu une habitude grâce à sa formule annuelle, le public était au rendez-vous. En effet, l'invité d'honneur y avait une exposition temporaire intitulée "*L'ondulatoire vibration du monochrome*". Il y présentait 30 de ses nouvelles pièces.

Le +5 et la terrasse accueillait la coopérative belge ARTBOL. Leurs membres proposaient au public de boire du thé ou du café dans des tasses d'artistes. Ils y présentaient aussi leurs plus belles pièces. De plus, ils proposaient aux visiteurs de découvrir le travail d'un de leurs membres lors d'une conférence/rencontre programmée deux fois par jour.

Les animations pour les enfants et les adultes ont été menées par l'Atelier des Tropiques basé à BRUXELLES ce qui a permis de toucher le public bruxellois parfois "*réticent de sortir de BRUXELLES*".

L'Office du tourisme a donné des visites guidées de la Ville sur les thèmes de "*L'art nouveau et l'art déco*" et "*Les œuvres extérieures en céramique*".

Cette année, en plus du petit déjeuner du lundi matin, le Centre culturel a organisé un "*souper des céramistes*". Proposé dans les feedbacks, il a permis aux exposants de se retrouver de façon plus "*sereine/tranquille*" le dimanche soir après le 1<sup>er</sup> jour de vente. Le Centre culturel ne finance pas ce repas, mais il offre un lieu de rencontre à tous ces artistes.

L'organisation du traditionnel « *Petit-déjeuner des céramistes* » est toujours un succès. Plusieurs céramistes sont venus avec un bol leur appartenant afin de l'échanger avec un autre artiste.

### Prix/Acquisition - Prix « ANDENNE : Ville de la céramique »

Grâce au budget accordé par le Collège communal, des pièces utilitaires et cadeaux pour les noces d'or ont pu être achetés sur 5 stands pour un montant total de 2.000 euros. Grand succès auprès des créateurs, car peu de marchés offrent ce type de prix. Nous espérons que les membres du Collège communal et ses invités ont pu apprécier et se distinguer par ces tasses d'artistes.

En 2022, une vidéo de promotion de l'événement Ceramic Art ANDENNE avait été créée (<https://youtu.be/T6FAUi07Aic>). La majorité des expositions avaient été filmées, mais la tempête du dimanche avait empêché le vidéaste de filmer le marché. Il est donc revenu en 2023 pour réaliser un film spécial sur le marché : <https://youtu.be/VcjWb3MQdWE>

En 2024, c'est l'artiste anglais Terry DAVIES qui sera l'invité d'honneur. Il donnera un stage.

Pour la prochaine édition, nous devons trouver un moyen pour relier visuellement la place des Tilleuls à la Promenade des Ours, car, malgré les informations et les plans, des visiteurs ne voient pas l'étendue du marché jusqu'à l'esplanade du Phare.

### Animations scolaires - Théâtre, cinéma, expositions

En 2023, le secteur des animations scolaires a été repris en main par une nouvelle animatrice, Aude, qui a continué des projets en cours pour clôturer 2022-2023 et a lancé la saison 2023-2024.

Tout d'abord, comme d'habitude, des moments de "*bords de scène*" ont été proposés aux élèves pour échanger avec les comédiens à la suite de certains spectacles : c'était notamment le cas de "*Les Autres*", "*Les Affreux*" et "*Norman, c'est comme normal à une lettre près*".

Entre janvier et juin ont eu lieu des ateliers d'initiation artistique dans certaines classes de la région d'ANDENNE et de FERNELMONT. Visant à faire découvrir aux élèves du fondamental différentes techniques utilisées par les artistes (peinture, sculpture, collage, Posca, etc.), ces ateliers débutés

en octobre 2022 ont rencontré un franc succès auprès des élèves et des enseignants. Cependant, cette activité demande une mobilisation de personnel assez conséquente pour répondre à la demande des écoles et ne sera pas reconduite telle quelle pour 2023-2024. Une forme adaptée de ces ateliers, couplée à d'autres moments d'activités et associée à un objectif pédagogique clair, pourra éventuellement être amenée à nouveau aux enseignants dans les années à venir.

Au printemps 2023 ont eu lieu deux projets en lien avec le focus "*Voyage au cœur du vivant*" : des ateliers nature menés par le GAL Meuse@Campagnes dans des classes de P1 à P4 en lien avec le film "*Le chêne*" et un projet transitoire PECA intitulé "*Le Renard qui peint*". La thématique abordée étant en accord avec les nouveaux référentiels du fondamental et notamment avec la pédagogie alternative de l'école du dehors, ainsi qu'avec les problématiques actuelles liées à la crise climatique, ce type de projet est à proposer régulièrement dans les années à venir.

Régulièrement, les enseignants de la Commune d'ANDENNE font part de leur souhait de se voir proposer des activités "*clé sur porte*" pour occuper leurs élèves de manière ludique et pédagogique durant la dernière semaine de l'année scolaire (semaine blanche). Un projet PECA a donc été mené en ce sens du 3 au 7 juillet 2023. Des classes de M3 à P4 d'ANDENNE, OHEY et FERNELMONT se sont vu proposer des activités autour de la musique, organisées en deux temps de rencontres avec deux organismes culturels. D'abord, la compagnie "*Ici Baba*" a joué dans les écoles le spectacle "*Les yeux ouverts*", puis les élèves ont vécu un atelier d'éveil musical avec l'A.S.B.L. "*Des clés plein les poches*". Les enseignants, souvent intimidés par la perspective de devoir faire de la musique en classe, étaient ravis que des savoirs, savoir-faire et compétences du programme de leur année soient développés dans le cadre de ce projet.

Pour 2023, une exposition a été proposée aux écoles : il s'agit de "*Ernest et Célestine... Et nous*", que les animatrices du Centre culturel ont fait visiter aux élèves de maternelle entre le 6 et le 20 novembre. À travers un moment de lecture et de "*cherche et trouve*", les élèves ont été sensibilisés à la question de la coopération, mais également de l'accueil et du recyclage, des thèmes abordés par les fameux ouvrages. En 2024, le film "*Ernest et Célestine et le voyage en Charabie*" sera également proposé aux élèves pour développer encore les discussions qu'ils ont eues lors de leur visite au Centre culturel.

En lien avec le spectacle "*Norman, c'est comme normal à une lettre près*", joué au Centre culturel en octobre, des ateliers d'expression corporelle ont été proposés à plusieurs classes de P5-P6, pour permettre de développer leur individualité et les sensibiliser à la liberté d'expression. Ces ateliers ont été menés par les comédiens de la pièce et adaptés au niveau des enfants.

Pour 2024, il s'agira de continuer à proposer aux classes d'ANDENNE, FERNELMONT et OHEY des activités pleines de sens, ludiques, et adaptées aux exigences des référentiels de compétences.

Plusieurs ateliers sont déjà programmés en ce sens : des activités autour de l'accueil menées par la Croix-Rouge de JAMBES en lien avec le spectacle "*Casimir*", des ateliers danse menés par la compagnie NYASH en lien avec leur spectacle "*Llum*" et de nouveau un projet ludique et pédagogique pendant la semaine blanche.

### Projets scolaires

En 2023 :

L'un des derniers projets de l'année scolaire 2022-2023 a été organisé dans le cadre du focus "*Voyage au cœur du vivant*". Le projet, appelé "*Le Renard qui peint*" a pris cours dans le cadre des projets transitoires PECA. Portées par une enseignante de maternelle, les activités du "*Renard qui peint*" ont été proposées à trois classes du cycle 5-8 de la région d'ANDENNE. Les élèves ont pu vivre trois activités (un spectacle, une visite nature et des ateliers artistiques) qui leur ont permis de mieux comprendre la notion de vivant et à développer des savoirs sur le milieu de la forêt. À l'été 2023, le rapport d'activité de ce projet a été rendu à la Fédération Wallonie-BRUXELLES, accompagné de traces photographiques des différents moments vécus par les enfants, et les dernières tranches de la subvention ont été accordées.

Comme pour chaque saison, la programmation scolaire et les projets de médiation liés se sont organisés autour de deux grands focus pour 2023-2024. En scolaire, il a été décidé de travailler autour des thématiques des "*Genres*" et des "*Migrations*" : ces deux focus ont été choisis pour évoluer de concert avec la programmation tout public du Centre culturel. Plusieurs des activités de

médiation organisées en lien avec des spectacles ou des projections de films visent à aborder ces deux thématiques. C'est le cas des projets organisés avec la Croix-Rouge ou aux ateliers d'expression corporelle menés après le spectacle "*Norman, c'est comme normal à une lettre près*".

Le projet "*Art à l'école*" de l'A.S.B.L. EKLA est proposé chaque année aux enseignants des régions d'ANDENNE, OHEY et FERNELMONT. En 2023, les deux projets entamés en 2021 à l'école de MARCHOVELETTE et de COUTISSE se sont terminés. Toutes les personnes impliquées ont été satisfaites du dénouement de ces deux années de découvertes artistiques. D'ailleurs, parmi les deux projets débutés en 2023, l'un a lieu dans une autre classe de l'école communale de MARCHOVELETTE, en 3<sup>ème</sup> maternelle. Encadrées par l'artiste Nathalie DELVAUX, les séances en classe viseront à faire découvrir aux enfants des activités autour de la littérature, et en particulier dans l'univers des oiseaux. L'autre projet de 2023-2025 est organisé dans le cadre d'un cours d'expression théâtrale de l'institut Sainte-Begge, en 5<sup>ème</sup> secondaire. Encadré par l'artiste Néo AMATO, les activités proposées aux élèves leur permettront de s'exercer à l'expression corporelle, et ce notamment par le biais de la danse contemporaine.

D'autres projets ponctuels, tels que l'organisation à l'école communale de FERNELMONT 2 d'ateliers autour de la lecture, liés au spectacle "*Drôles de Zoïaux*", verront le jour en 2023-2024. Ce projet PECA rentre également dans la série d'actions visant à toucher les publics des communes d'OHEY et de FERNELMONT. C'était également le cas, en 2022-2023, d'autres activités, comme le projet d'éveil musical organisé lors de la semaine blanche, ou le spectacle "*Alba*", joué en décentralisation dans les écoles.

Les animatrices du secteur jeune public étant en contact de plus en plus fréquemment avec des écoles éloignées du Centre culturel, les enseignants et les directions leur font régulièrement part d'un problème qu'elles rencontrent quotidiennement. Le manque et le coût des transports constituent souvent un frein à la participation des écoles aux activités du Centre culturel. Leur prise en charge intégrale constitue selon nous un levier indispensable à mettre en place en vue d'une démocratisation de l'accès à la culture, au sein des écoles de la Commune d'ANDENNE, de FERNELMONT et d'OHEY. Un bilan en termes de coût sera établi en fin d'année pour avoir une vue plus précise des montants nécessaires.

#### *Pour 2024*

En 2024, il s'agira de continuer les projets déjà lancés et d'en clôturer certains, notamment les projets "*Art à l'école*" qui se terminent chaque année par des rencontres à CHARLEROI Danse.

La programmation ainsi que les focus thématiques de la saison 2024-2025 sont des questions qui sont également en discussion du côté du département jeune public du Centre culturel.

Un projet de journée de formation à destination des enseignants est en réflexion du côté des animatrices.

#### Projet scolaire « AUSCHWITZ, passeurs de mémoire »

Avec pour objectif principal de sensibiliser les jeunes aux dangers des extrémismes, ce projet est un bel exemple des nouvelles initiatives participatives auxquelles le Centre culturel a collaboré.

L'objectif pour le Centre culturel est d'accompagner le projet pour permettre aux jeunes de mieux saisir les enjeux de la problématique et d'être de ce fait mieux impliqués dans leur participation au projet des Passeurs de mémoire. Ces activités sont proposées au Centre culturel en coanimation avec le service de la Citoyenneté de la Ville d'ANDENNE et les Territoires de la mémoire. L'édition a été soutenue par la FWB dans le cadre d'une subvention de projet « *Démocratie ou Barbarie* ».

L'édition 2023 a été réalisée dans le cadre d'une animation/voyage dans les camps en Alsace et cette opération culturelle sera poursuivie en 2024 en collaboration avec le service de la citoyenneté de la Ville d'ANDENNE.

#### Spectacle des ateliers de danse de la MJ d'EVELETTE

Ce spectacle organisé depuis de nombreuses années au Centre culturel est une production des ateliers de danse de la Maison des Jeunes d'EVELETTE.

En 2023, le spectacle s'est déroulé en septembre. Il en sera de même en 2024.

### Festival « Trois petits ours et puis des sons »

En 2023, nous avons organisé le festival « 3 petits ours et puis des sons » en collaboration avec les Jeunesses musicales de NAMUR. Cet événement avait pour objectif de faire découvrir la musique aux tout-petits et à leurs familles. Cette année, nous avons proposé six spectacles afin d'éveiller les sens des enfants et de les familiariser avec une grande variété d'instruments et de styles musicaux, allant de la musique classique au rock en passant par d'autres styles musicaux. Nos ateliers ont permis à chaque enfant de s'essayer au chant, à la musique ainsi qu'à d'autres activités créatives. Le thème de cette année était l'espace.

Ce festival, devenu une tradition, se renouvelle tous les deux ans pour continuer à enchanter petits et grands à la magie de la musique.

## **ÉVALUATION QUALITATIVE DES OPÉRATIONS CULTURELLES EN CRÉATION, EXPRESSION ET FORMATION**

### Objectifs généraux

- sensibiliser le public sur la part qu'il doit prendre dans le processus démocratique ;
- favoriser la participation des citoyens à la vie en société, en lui donnant les outils pour une vision critique sur les valeurs et les représentations collectives ;
- renforcer l'action culturelle dans les entités ;
- favoriser la collaboration dans des projets communs, transversaux et de rencontre des divers groupes sociaux constituant la population du Grand ANDENNE ;
- favoriser l'émergence de créations locales et régionales entre artistes professionnels et créateurs locaux ;
- valoriser les aptitudes créatrices du tissu associatif et des pratiques en amateurs.

### Les actions culturelles et la médiation

L'objectif est de mettre en place des outils ou dispositifs de médiation afin de favoriser, dans la transversalité des secteurs d'actions, l'accès, la compréhension et l'expression du public en lien avec des spectacles, des expositions, des films, etc. Une attention particulière est portée aux publics fragilisés.

En 2023-2024, un focus particulier est également mis sur l'accessibilité de la culture au Centre culturel, notamment par les publics scolaires les Communes d'OHEY et de FERNELMONT.

Depuis 2021, ces opérations ont été élaborées sous l'appellation d'"*Actions croisées*" qui sont autant d'opérations culturelles abordant une thématique ou des questions sociétales en lien avec nos enjeux de contrat-programme.

On peut mettre en avant dans ce cadre :

#### Au niveau du P'tit coin des canillous :

En 2022-2023, nous avons mis en place 2 focus au niveau du scolaire afin de pouvoir proposer un parcours artistique plus approfondi aux élèves :

Le premier est un focus sur « *les expressions poétiques et urbaines* » à destination des S5-S6 reprenant le documentaire sur BANKSY, les ateliers de poésie et de linogravure, et le concert de slam de Joy BAND.

Le second est un focus autour du vivant et de l'environnement à destination des P1-P4 avec un documentaire « *Le chêne* », un spectacle « *Les autres* » et des animations en classe avec le GAL Meuse@Campagnes et le CRIE.

#### Au niveau des arts de la scène et du cinéma scolaire :

Les projets de médiation en lien avec les arts de la scène et du cinéma scolaires doivent être pensés non seulement en corrélation avec les grands focus thématiques choisis pour la saison, mais surtout

en lien avec les attendus des programmes scolaires, grande préoccupation des enseignants comme des directions.

Le PECA et les trois compétences mises en avant dans le référentiel associé, "*connaître*", "*rencontrer*" et "*pratiquer*" restent en permanence dans l'esprit des animatrices jeune public au moment de composer leur programmation et les activités de médiation associées.

En effet, proposer des activités en accord avec les besoins des enseignants comme des élèves est non seulement porteur de sens, mais aussi une manière d'attirer de plus en plus le public scolaire au Centre culturel.

Depuis 2022, le Centre culturel est également opérateur territorial PECA, ce qui veut dire que des subsides nous sont alloués pour la réalisation de projets variés à réaliser en deux temps de rencontres avec deux organismes culturels différents. Le projet d'éveil musical organisé pendant la semaine blanche rentrait notamment dans cette enveloppe budgétaire.

Au niveau des expositions : développement de dispositifs interactifs afin de rendre les expositions vivantes : des animations artistiques ou philosophiques ont été mises en place autour de chaque exposition du Centre culturel.

Au niveau des ateliers artistiques : depuis 2019, un parcours artistique a été proposé aux partenaires sociaux lors d'une présentation de notre saison tout public et scolaire. Il s'agit de participer à maximum 5 ateliers artistiques par an afin de découvrir de nouvelles disciplines artistiques et être sensibilisé à l'art. Ceux-ci ont manifesté un réel intérêt pour développer l'esprit artistique et la création de leur public. Au programme : atelier reliure, monotype, reliure, etc.

« *Les Saisons aux Villages* », création collective musicothéâtrale dans les villages de l'entité d'ANDENNE et d'OHEY

En collaboration avec l'association d'artistes professionnels « *Les arts entrelacés* », ce projet en décentralisation a vu le jour dans l'optique de se rapprocher de la population pour leur offrir des concerts de musique classique de grande qualité, mais très accessible.

Un autre objectif du projet est de proposer des animations dans des cœurs de villages où la dynamique artistico-culturelle est peu présente.

En 2023, deux concerts étaient prévus.

Soutien à la création en amateur

La création annuelle du Royal Cercle Wallon Andennais a été réalisée au Centre culturel et présentée en octobre. Ce spectacle a également circulé au Delta à NAMUR et à CINEY. Environ 600 spectateurs sur deux représentations ont assisté à ce spectacle.

En 2024, un nouveau projet avec Li Royal Cercle Wallon interviendra, ainsi qu'une programmation d'un spectacle de Li Biesses di Fièsses de FERNELMONT.

"*Les créations nomades*", pratiques artistiques déambulatoires ouvertes à toutes et à tous

En 2023, nous avons intégré ces activités au programme d'actions de médiations que nous avons mis en place et à travers lequel un nombre important de personnes ont pu être touchées à la fois en termes de sensibilisation et de pratique.

"*Le marché des créateurs*", événement de découverte des talents créateurs

Cette opération culturelle trouve son sens dans notre volonté de favoriser la rencontre entre les artistes et le public autour des stands. Ces derniers se veulent interactifs pour permettre de stimuler la créativité, grâce à l'organisation d'ateliers créatifs durant le marché.

En 2023, nous avons de nouveau une vingtaine de créateurs.trices en exposition au marché des créateurs. Nous avons travaillé sur une nouvelle identité afin de créer une fidélisation du public et donner de l'ampleur et de la reconnaissance à notre marché. Pour ce faire, nous avons travaillé avec une illustratrice sur un nouveau visuel ainsi que sur un nom accrocheur.

Pour 2024, nous espérons encore grandir afin d'accueillir davantage de créateurs.trices et viser un public plus large. Cela fera notamment l'objet d'une réflexion sur le lieu.

## Formation du C-PAJE

Deux formations ont été proposées en collaboration avec le C-PAJE :

- formation Typographie en avril 2023 ;
- formation Recup textile en juin 2023.

La collaboration annuelle avec le C-PAJE répond à notre envie d'augmenter notre offre de formations pour toucher les professionnelles du secteur social et de l'animation. Le C-PAJE propose des animations dans le domaine artistique qui permettent une réflexion citoyenne avec des outils pratiques et accessibles à tous une fois sur le terrain.

Outre le fait de proposer des formations de qualité au sein de notre établissement, cette collaboration permet également de faire connaître nos activités.

La collaboration continue pour la saison 2023-2024 avec trois formations en 2024. Afin de renforcer notre thème de stage d'automne 2024, le C-PAJE proposera en amont une formation sur l'univers de Tim BURTON.

Une formation Land Art sera proposée en juin et également la formation Palette Harmonieuse, formation à destination des professeurs d'écoles.

### Formation "Lire aux tout-petits"

Ce projet organisé depuis 2014 en partenariat avec la Bibliothèque communale d'ANDENNE ne sera pas reconduit en 2023-2024.

Mais l'envie de travailler avec de nouveaux partenaires est bien présente. Nous proposerons à l'avenir plus de formations dédiées aux professionnelles de la petite enfance, aux bibliothécaires, mais aussi aux directeurs d'A.S.B.L., animateurs socioculturels, enseignants, pédagogues.

Nous devenons ainsi lieux d'accueil pour des formations subsidiées et reconnues par l'ONE ou encore la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces deux partenaires proposent une offre diversifiée de formations qui sont généralement dispensées en semaine.

L'objectif de cette formation est de permettre à des personnes travaillant dans le milieu de la petite enfance d'apprendre à utiliser le livre comme un véritable outil pédagogique.

### Le « Ciné-senior », le cinéma comme vecteur de rencontre et d'échanges

Une collaboration avec ENEO et le service des aînés de la Ville d'ANDENNE permet de mettre en place deux séances de cinéma spécifiquement destinées aux aînés (+ de 60 ans).

Les objectifs sont de permettre une sortie culturelle de proximité organisée et de pouvoir mettre à disposition un espace de rencontre convivial. Ces moments permettent d'amener les aînés à discuter et à débattre sur des questions liées aux thèmes des films. Une seule séance a été organisée en 2022.

En 2023, une séance a été programmée et remporte toujours autant de succès avec les aînés.

La proposition du théâtre intergénérationnel n'a pas rencontré de participants issus de ce groupe même s'il a eu lieu et touché davantage des familles.

Pour 2024, deux nouvelles séances sont prévues.

### Séances d'Exploration du monde

En 2023, cette collaboration, qui s'inscrit dans le programme de conférences de l'UTLA et dans notre cycle de projections cinéma, est reconduite.

La fréquentation moyenne est maintenue avec environ 80 personnes. Le projet est en équilibre financier, ainsi que le nombre de spectateurs.

Quatre films du "Cycle découverte" d'Exploration du monde ont été programmés, deux ont été diffusés. Il s'agit d'une offre véritable à destination des aînés qui apprécient cette activité et le lieu des projections (Salle paroissiale).



En 2024, les conférences s'organiseront le jeudi.

Par ailleurs, une programmation du grand cycle sera établie à OHEY dans le cadre d'une collaboration avec le Comité de gestion de la Salle Isbanette et la Commune d'OHEY. La perspective est de proposer trois rendez-vous durant l'année.

#### Stage estival « Dessin, musique » et « Yoga, cirque », activité pluridisciplinaire

Cette année, nos stages d'été ont rencontré un réel succès. L'après Covid semble bénéfique pour le secteur des stages et activités pour enfants. La tranche d'âge des 8-12 ans semble très en demande d'activité, ce qui nous permet de diversifier nos thématiques de stage et d'aborder des disciplines plus complexes.

Ces stages pluridisciplinaires sont organisés sur deux semaines complètes de 9h à 16h30 et sont accessibles aux enfants de 4 à 12 ans. Du 15 au 26 août 2022, nous avons accueilli une vingtaine d'enfants avec deux stages :

- fresque murale : 10 participants ;
- drôle de bête : 10 participants.

Vu le jeune âge de certains enfants, nous sollicitons la présence d'une assistante maternelle pour accompagner l'animatrice durant la semaine de stage. Elle s'occupe également d'offrir à chaque enfant un encadrement lors des moments d'accueil du matin et du soir, mais également durant les moments de pauses et de siestes. Ils peuvent ainsi passer la semaine dans de bonnes conditions.

En 2023 :

- une collaboration avec les jeunes musicales de NAMUR sera maintenue, les thématiques de stage seront revues pour apporter de la diversité ;
- les deux semaines de stages en août seront maintenues également et couvriront la tranche d'âge la plus large possible. ;
- le nouveau calendrier scolaire permettra la mise en place de stages supplémentaires (Toussaint et Carnaval) ;
- les petites formules de trois jours et les journées à la carte seront maintenues, car ces propositions semblent rencontrer les intérêts des familles.

#### Stage et atelier céramique pour adultes, pratique d'une discipline en amateur et pour les professionnels

En 2023, 7 stages de céramique (et 1 conférence) ont été organisés :

- Développez votre créativité avec les outils de l'hypnose et du coaching mental ;
- Le Bucchero - Céramique noire, terre d'Étrurie ;
- Le tournage de gros ;
- La céramique lustrée et ses reflets métalliques ;
- Une vision japonaise du tournage ;
- Le Pit Firing (Cuisson en fosse) - un voyage de feu et de couleurs ;
- La terre poussée par Thierry LUANG RATH.

Tous les formateurs sont de renommée internationale et des spécialistes dans la technique enseignée. Cela fait augmenter la réputation de nos stages et des céramistes de Flandre, de France et des Pays-bas s'inscrivent à ANDENNE.

En 2024, afin de développer encore plus les possibilités (stages hebdomadaires ?), des aménagements seront faits dans les locaux du Centre culturel pour que l'atelier dessin et l'atelier céramique aient leurs propres espaces distincts.

Aussi, en 2023, nous avons proposé une formation tournage pour céramiste amateur. Cette formation donnée par Clara DI VERDE a rencontré un grand succès et sera certainement reconduite l'été prochain.

Ce type d'activité est une porte d'entrée intéressante pour organiser des activités de vacances pour adultes. Un public que nous n'avions pas encore sollicité durant l'été.

Une idée d'atelier permanent est également à envisager vu la demande des participants et des aménagements devraient être envisagés dans le futur pour concrétiser ce projet.

#### Atelier théâtre hebdomadaire

Cet atelier s'est transformé en un projet inclusif de création théâtrale par les jeunes du territoire en partenariat avec les Maisons des Jeunes, les écoles et la collaboration d'une comédienne-médiatrice pour la création.

Les ateliers d'écriture débutaient en novembre 2022 et la création sera présentée en novembre ou décembre 2023.

Pour 2024 :

- toujours avec cette volonté de proposer des activités en lien avec le théâtre et afin d'analyser la demande et de renouveler le public, nous proposerons dans un premier temps des modules de trois mois aux thématiques variées (impros- vidéo - déclamation, ...) ;
- une collaboration avec l'ARA et sa section Art de la parole sera envisagée.

#### Atelier body clapping hebdomadaire

Depuis septembre 2022 nous proposons un atelier permanent de body clapping. Cet atelier permet à chaque participant de découvrir des techniques de musique corporelle. Subtil mélange de danse et de son, cette expérience à la portée de tous semble ravir les participants qui sont au nombre de 15.

Il était prévu une première partie du spectacle FRIDAY FRIDA le 18 mars 2023 qui n'a malheureusement pas pu être honorée faute de participant.e.s.

L'atelier se déroule le lundi soir de 18h30 à 20h. Une séance d'initiation est toujours proposée en septembre afin de constituer le groupe.

Le local de danse (Atelier 3) est tout à fait en adéquation avec l'objet de l'atelier et offre un bel espace d'expérimentation ainsi qu'une belle résonance. Une présentation de leur travail est prévue lors de la fête des ateliers en juin 2024.

#### Atelier couture adulte hebdomadaire

L'atelier libre de couture offre, à chaque participant, l'occasion d'apprendre les techniques de base de couture à travers des projets personnels. Cet atelier est libre et donc moins scolaire et rencontre beaucoup de succès.

Actuellement, trois plages horaires sont dédiées à l'atelier couture :

- le lundi soir de 18h à 20h30 ;
- le mardi de 17h à 19h30 ;
- le mercredi matin de 9h30 à 12h00.

Nous accueillons donc un total de 30 participants.

Nous remarquons l'enthousiasme et beaucoup d'assiduité de la part des participants pour cet atelier qui offre un espace d'apprentissage aux techniques de base de la couture, mais aussi au développement artistique.

Cette année, les participantes ont été amenées à réfléchir et à créer autour de la thématique « *Un vêtement qui raconte* » et « *la Broderie* ». Les groupes du lundi et mardi soir ont donc participé à deux initiations à la sérigraphie sur tissu.

Cette formation a été donnée par Aurélie DOUMONT, Animatrice à la Province de NAMUR et a permis aux participantes la découverte de l'impression sur textile.

Le groupe du mercredi a quant à lui travaillé sur une carte brodée d'ANDENNE. Elles ont dû imaginer « *des souhaits pour ma ville* ».

Cette production a été divisée en 12 parties qui ont été brodées de manière individuelle et ensuite recousues ensemble afin d'obtenir le plan créatif d'ANDENNE. Le tout a été exposé lors de la fête des ateliers en juin 2024.

Au début, l'accueil de ces projets est toujours mitigé par l'ensemble des groupes, mais au fur et à mesure, les participantes jouent le jeu et proposent des créations surprenantes et créatives.

Pour 2024 :

- l'atelier est reconduit suivant la même formule ;
- avec l'envie d'aller plus loin dans le processus artistique, nous inviterons, au fil de l'année, des artistes qui proposeront des techniques plus spécifiques comme la broderie, l'upcycling, la création de patrons, etc. ;
- les participantes seront amenées à réfléchir et créer autour d'un thème donné afin de renforcer un projet socioartistique développé par le Centre culturel ;
- participation à l'exposition de fin d'année.

#### Atelier couture ados hebdomadaire

L'atelier libre de couture ados offre, à chaque participant, l'occasion d'apprendre les techniques de base de couture à travers des projets personnels. Avec un début un peu difficile, il est presque complet aujourd'hui, avec un nombre de 10 participants. Il se donne un mercredi sur deux, formule qui semble réjouir les parents et les participants.

Cet atelier est l'occasion d'aborder des techniques spécifiques de couture, mais aussi d'autres formes de création textile, comme la broderie, la teinture de tissus, avec des invités qui viendront au fil de l'année partager leur savoir-faire.

Ce public (ados – préados) reste toujours aussi difficile à conquérir et à motiver.

Suite à une réunion d'évaluation avec l'animatrice Nathalie MALHERBE, nous devons mettre en place des moyens afin de mieux dynamiser et porter le groupe.

Peut-être qu'un changement d'animatrice sera envisagé pour 2024 avec l'accord de Nathalie qui se retrouve parfois en difficulté avec ce public.

Pour 2024 :

- l'atelier est reconduit suivant la même formule ;
- avec l'envie d'aller plus loin dans le processus artistique, nous inviterons, au fil de l'année, des artistes qui proposeront des techniques plus spécifiques comme la broderie, l'upcycling, la création de patrons, etc. ;
- les participantes seront amenées à réfléchir et créer autour d'un thème donné afin de renforcer un projet socioartistique développé par le Centre culturel ;
- participation à l'exposition de fin d'année.

#### Atelier dessin

En place depuis septembre 2020, l'atelier dessin a remporté un beau succès. Mené par Florence WELSH, pédagogue, il donne l'occasion d'apprendre les techniques de base de dessin de manière ludique et variée. Il est prévu le mercredi après-midi et compte 10 participants de 8 à 12 ans.

La plage horaire a été revue en fonction de la concentration des enfants. L'atelier se déroule de 15h30 à 17h30.

Pour 2024, nous avons envie de donner une dimension plus large à cet atelier qui va doucement se diriger vers un atelier en ART PLASTIQUE et une approche de l'art contemporain. Les techniques académiques du dessin seront certes toujours présentes et abordées, mais d'autres techniques viendront nourrir l'expérimentation artistique.

Un changement d'animatrice est à prévoir pour 2024.

Leurs travaux seront présentés lors de l'exposition de fin d'année en juin 2024.

### Atelier « Le labo des petits » - Dessin

Un laboratoire artistique pour les petits a vu le jour au Centre culturel en septembre 2022. Cet atelier est l'endroit pour apprendre les premiers gestes artistiques.

Parfois des gestes simples, mais qui aident au développement de la psychomotricité fine de l'enfant, découper, coller, peindre, mélanger, ... un espace où l'enfant peut apprendre tout en s'amusant.

Cet atelier est donné par Mélanie BERTRAND, illustratrice de formation. Il se donne le mercredi après-midi de 13h30 à 15h et est accessible pour les enfants de 4 à 7 ans.

### Atelier peinture adulte

Une fois par mois, nous offrons la possibilité d'une pause peinture.

Il s'agit d'un moment pour apprendre de manière ludique et non contraignante la peinture et le dessin. Cet atelier de peinture pluridisciplinaire pour adultes ne demande aucun pré-requis et a rencontré rapidement un grand succès public.

Cet atelier est donné par Adeline Julie BEE, peintre de formation. Il se donne un samedi par mois de 9h30 à 12h30 et offre une approche poétique et moderne de la peinture.

En 2023 et suivant les demandes des participant.e.s, cet atelier pourrait être programmé de manière plus permanente, c'est-à-dire à raison de deux fois par mois.

### Atelier écriture créative

Dans cet atelier mis en place en septembre 2022, les participants ont l'occasion de s'exprimer, de s'étonner et de se comprendre. Par le biais de différentes techniques créatives, comme l'écriture instinctive, esquisses intuitives, dessin, collage et détournement d'image, nous allons donner forme à l'intime.

Cet atelier donné par Nathalie COTE, journaliste de formation, n'a finalement pas conquis les participants qui aimeraient un atelier simple d'écriture.

L'atelier compte cette année 8 participant.e.s et se donne un jeudi par mois de 18h à 20h30.

Pour 2024, nous maintenons la formule d'atelier d'écriture créative et nous tenterons de donner forme à leur écrit pour présenter un travail audio (lecture de texte par un comédien) lors de la fête des ateliers.

Nous tenterons également une microédition.

## **COLLABORATIONS**

### Objectifs

- être attentif aux demandes des associations locales ;
- être ouvert aux partenariats parfois spontanés qui peuvent se mettre en place ;
- tout en étant vigilant à la pertinence des projets auxquels nous participons ou soutenons.

### Collaborations notables et partenariats en 2023

Le Centre culturel a collaboré à diverses initiatives (liste non exhaustive), telles que :

L'organisation des séances d'Exploration du monde en collaboration avec l'Université du Temps libre d'ANDENNE s'est poursuivie.

Cette année a également vu de nouvelles collaborations avec des acteurs du milieu social (prémices à l'enjeu de développement pour le prochain contrat programme), notamment : Régie des Quartiers et Comité des riverains de PEU D'EAU, ACSA, Plan de cohésion social, etc. Nous avons donné trois ateliers artistiques à PEU D'EAU : gravure sur tétrapack, créations d'une affiche collective pour l'école de devoirs, et mobile d'ombres pour Halloween. L'animation Tetra-pack a également eu lieu à la Maison de la Convivialité à SEILLES.

Un projet très impactant pour le public jeune a été réalisé avec la diffusion du film « *Un monde* », en collaboration étroite avec l'Athénée royal d'ANDENNE.

Nous avons organisé la projection d'un film primé aux Magritte du cinéma, et ce en collaboration avec la Quadrature du Cercle.

Nous avons collaboré avec le Conseil des aînés de la ville d'ANDENNE dans le cadre de la Journée Open Art. Nous avons pu compter sur le prêt de matériel logistique de la Maison de la Laïcité.

Nous organisons depuis plusieurs années le Ciné-Môme en collaboration avec l'A.S.B.L. COALA avec laquelle nous co-programmons la saison et qui s'occupe de la préparation des animations après les séances de cinéma.

Nous avons collaboré avec le Gal Meuse@Campagnes, le domaine de MOZET, l'A.S.B.L. Des clés plein les poches, et la kosmocompany pour l'organisation de projets de médiation liés à des projections de films ou à des spectacles joués au Centre culturel et/ou dans les écoles. Salomé BORBE et Clémentine MARLIER, artistes indépendantes et animatrices, nous ont également apporté leur aide lors de la mise en place des ateliers d'initiation artistique dans les écoles.

Le festival « *Trois petits ours et puis des sons* » a été organisé en collaboration avec les Jeunesses musicales de NAMUR.

Nous avons collaboré avec l'ANDENNE AMO pour le projet « *Passe la porte* », 2 journées à destination des élèves de secondaire, des 6e primaires et du tout public pour connaître les différentes associations.

Une collaboration/production avec Li Royal Cercle Wallon a permis de réaliser et présenter un spectacle de théâtre wallon dans le cadre de notre saison. Ce spectacle a également été joué au mois de novembre au Delta à NAMUR.

Nous notons également la formation « *Lire aux tout-petits* » qui a été organisée avec la Bibliothèque communale.

Nous continuons de collaborer avec la Bibliothèque d'ANDENNE Edouard AIDANS lors de nos expositions, mais aussi avec le prêt de livres qui viennent nourrir nos projets, spectacles et autres. Une nouvelle collaboration est née également autour de la semaine de la parentalité en 2022 et se poursuivra en 2023.

Nous avons rejoint le festival « *Eclosion* », festival pour l'éveil culturel à destination des tout-petits à l'initiative du Centre culturel de WANZE. Vu la proximité géographique et les mêmes objectifs de travailler sur le développement culturel dès le plus jeune âge, nous avons rejoint le groupe des centres culturels de la région de HUY-WAREMME.

Nous avons collaboré avec la MJ EVELETTE autour du projet « *Des fripes et vous* », un salon de la mode durable. Pendant 10 jours, les jeunes ont travaillé avec une styliste pour réaliser des vêtements à partir de matériaux de récupération. Le résultat a été montré lors du défilé de mode le jour de l'événement le 3 juillet.

Avec la Chambre des métiers de MUNICH et de HAUTE-BAVIERE dans le cadre de l'exposition du pays invité : l'Allemagne.

Avec le Museo Internazionale delle Ceramiche – le MIC - en Italie dans le cadre d'un projet européen.

Avec la Biennale de la céramique de Lettonie pour la sélection des artistes exposants ainsi que pour l'attribution des prix sur place.

Avec la Biennale de AVEIRO (Portugal) afin de présenter Ceramic Art ANDENNE et faire partie d'un groupe de travail sur les plus importantes biennales européennes.

La collaboration avec l'A.S.B.L. Les Grignoux – section Ecran Large sur Tableau Noir, nous permet d'offrir au public scolaire un programmation éclectique de qualité et qui s'accompagnent de supports pédagogiques permettant d'alimenter la réflexion autour des thématiques abordées dans les films, en amont ou en aval de la projection.

La collaboration avec l'A.S.B.L. EKLA permet depuis de nombreuses années aux classes présentes sur le territoire d'action du Centre culturel de participer à des projets annuels d'échanges avec des artistes. Les moments de rencontres avec l'équipe d'EKLA, les autres partenaires "*Points de chute*",

les artistes et les enseignants sont toujours riches d'échanges, de découvertes et de beaucoup de bienveillance.

#### Collaborations notables et partenariats – Préparatifs pour 2024

Le Delta à NAMUR, dans le cadre de l'accueil d'une exposition de céramique contemporaine en 2025.

L'AIC (Académie Internationale de Céramique) pour être membre du réseau - Ceramic Art ANDENNE a été accepté.

La Fanfare Royale Samson-Brumagne dans le cadre de la présentation d'un concert en collaboration avec la Fanfare de FERNELMONT.

Les écoles communales dans le cadre de l'organisation d'une conférence destinée aux parents concernant l'utilisation des écrans par les enfants.

Le C.P.A.S. d'ANDENNE et sa cellule transition énergétique pour la création d'un spectacle autour de l'énergie avec l'aide de la Cie Buissonnière.

Une collaboration avec le service club Kiwanis en vue de la présentation d'un concert de musique classique au Centre culturel.

Nous collaborons avec l'ORCW (Orchestre Royal de Chambre de Wallonie) en proposant une programmation de musique classique au sein des écoles, et ce dans le cadre du projet PECA développé par l'institution. Cette programmation inclura une dimension de médiation également.

Le service Sensibilisation de la Croix-Rouge de JAMBES nous accompagnera dans l'organisation d'ateliers de réflexion autour des thématiques de l'accueil et des frontières, en lien avec les spectacles "*Casimir*" et "*Frontera*", dans le cadre de notre focus "*Migrations*".

Les danseurs de la compagnie NYASH proposeront également aux élèves de certaines classes de maternelle des ateliers de danse et d'expression corporelle en lien avec le spectacle "*Llum*". Ces activités sont organisées dans le cadre du PECA.

L'A.S.B.L. Action Média Jeunes mènera avec des classes du secondaire supérieur un atelier de débat autour du film "*She Said*", qui aborde les questions des violences faites aux femmes et le rôle des réseaux sociaux, à travers le mouvement #MeToo.

Et autres.

#### Collaborations récurrentes

- L'Echevinat de la Culture et de l'Enseignement
- L'Echevinat de l'Enseignement
- L'Echevinat de l'Environnement et des Associations patriotiques
- L'Echevinat des Affaires sociales et de la Petite enfance.
- Le Service des Travaux de la Ville d'ANDENNE
- Le Service des Relations publiques de la Ville d'ANDENNE
- Le Service des Festivités de la Ville d'ANDENNE
- Les établissements scolaires des entités d'ANDENNE, d'OHEY et de l'extérieur
- Les Jeunesses musicales de NAMUR
- Le CDWEJ devenu EKLA – Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse
- Libération Films
- La Quadrature du cercle
- Espace Muséal d'ANDENNE
- La Bibliothèque communale
- La Province de NAMUR et le Collège Provincial
- Le service technique de la Province de NAMUR

- La Commune d'OHEY
- La Cellule Article 27 de NAMUR dont nous dépendons
- L'Envol A.S.B.L.
- LST ANDENNE
- Vie féminine A.S.B.L.
- Régionale NAMUR de Vie Féminine
- Le Comité de jumelage VEZINS/VEZIN
- Li Royal Cercle Wallon Andennais
- Li Socè des Falijes
- Le Service de l'Accueil extrascolaire
- Les Logis Andennais
- Archéologie Andennaise
- Au Temps Libre
- Espace Seniors ANDENNE
- L'Office du Tourisme
- L'Université du Temps Libre d'ANDENNE
- Le Centre culturel Régional de NAMUR
- La Maison des Jeunes « *Le Hangar* »
- La Maison des Jeunes d'EVELETTE
- Le tissu associatif du Grand ANDENNE
- Asspropro (Association des programmeurs professionnels)
- Le Choix A.S.B.L.
- PoeSi A.S.B.L.
- Le Centre Saint-Lambert
- Le home AIM
- L'Université Libre de BRUXELLES
- L'ASTRAC
- Le C.P.A.S.
- ENEO A.S.B.L.
- Annoncer la Couleur
- Les Territoires de la mémoire
- La Régie des Quartiers
- Le comité des riverains de PEU D'EAU
- Le Comité des riverains du Parc Dieudonné
- La Fédération rurale de Wallonie
- La commission locale de développement rural d'ANDENNE
- Le FLE
- La cellule citoyenneté de la ville d'ANDENNE
- Le GAL Meuse@Campagnes

- La Régie Sportive Communale Andennaise
- Li Royal Cercle Wallon
- Le Service Citoyenneté de la Ville d'ANDENNE
- Les Jardins de Verthumes à OHEY
- Amnesty international
- COALA A.S.B.L.
- Les Grignoux (écran large sur tableau noir)
- Le Parc distribution
- EKLA A.S.B.L.

#### Nouvelles collaborations de 2023

- Le C-PAJE
- Le « *Museus e Património Cultural* » de AVEIRO (Portugal)
- Le Musée d'Art et d'Industrie André DILIGEANT « *La Piscine* » à ROUBAIX (France)
- Le Marché de la Céramique de CAROUGE (Suisse)
- FBIA (fédération belge d'improvisation amateur)
- La Galerie Lieux-Communs à CHAMPION
- La Galerie Wouter DE BRUYCKER à ANVERS
- Cinéma public films distribution
- Autour de nos images A.S.B.L.
- L'orchestre royal de chambre de Wallonie
- A.S.B.L. "*Des clés plein les poches*"
- Domaine de MOZET
- Kosmocompany

### **INFRASTRUCTURES**

#### Salles du Centre culturel - Occupations 2023

<b>Salle/Dates</b>	<b>Activités</b>	<b>Jours</b>	<b>Occupant</b>
Atelier 3	Yoga	Les Vendredis hors vacances scolaires et fériés de sept. juin	Yoga de la joie
Atelier 3	Body clapping	Les lundis de sept. à juin	Centre culturel
Atelier 3	Atelier Coccinote et kiddynote	12 samedis de oct à avril	Centre culturel
Atelier 2	Couture adulte	Les lundis, mardis et mercredis hors vacances scolaires et fériés de oct. à juin	Centre culturel
Atelier 2	Couture ado	Les mercredis de sept. à juin hors vacances scolaires et fériés	Centre culturel
Atelier 2	Ecriture créative et thérapeutique	1 jeudi/mois de oct. à juin	Centre culturel
Atelier 3	Chorale Saint Maurice	Les vendredis de sept. à juin	Chorale Saint Maurice
Atelier 3	Chorale " <i>le chœur des ours</i> "	Les mercredis de sept. à juin	Le chœur des ours
Atelier 1	Atelier arts plastiques enfants	Les mercredis, de oct. à juin	Centre culturel



Atelier 1	Le labo des petits	Les mercredis de oct. à juin	Centre culturel
Atelier 1	Peinture ludique	Un samedi/mois d'oct. À juin	Centre culturel
Atelier 2	Stage d'automne : Les créations terribles		Centre culturel
Atelier 1	Initiation à l'aquarelle : 3 jours d'octobre à novembre		Centre culturel
Atelier 1	Se perfectionner à l'aquarelle : 3 jours d'octobre à février		Centre culturel
Atelier 2	Atelier : les culottes parlottes : 1 jour		Centre culturel
Atelier 1	Stage carnaval : Les journées créatives		
Atelier 2	Formation C-PAJE : Pêle-mêle créatif : 2 jours		Centre culturel
Atelier 3	Atelier autour du mouvement : 1 jour		Centre culturel
11/01	Voeux aux forces vives		VDA
17/01	Présentation du réseau socioprofessionnel		VDA
25/01-17/02	Exposition : "ça bouge pour la planète"		Centre culturel
02/02 et 09/02	Casting		Centre culturel
22/02	Atelier canaillous		Centre culturel
28/03 et 30/03 et 30/04	Stage linogravure		Centre culturel
20/4-27/04	Stage céramique : Tognoli		Centre culturel
23/04	Mini canaillous : Bosco		Centre culturel
23/05-26/05	Stage : céramique : THIERION		Centre culturel
28/5 et 29/05	Maché de la Céramique		Centre culturel
11/06	Clôture de la saison de la parentalité		Centre culturel
15/06	Présentation de la saison 2023-2024		Centre culturel
28/06	Fête des ateliers		Centre culturel
22-06-01/07	Stage céramique : Mami KATO		Centre culturel
10/06-14/06	Stage d'été		Centre culturel
16/08-18/08	Stage d'été		Centre culturel
21/08-23/08	Stage d'été		Centre culturel
02/09	Location : Accueil des nouveaux habitants		VDA
01/10	Conférences sur le thème de la céramique		Centre culturel
25/10	Atelier canaillous		Centre culturel
27/10	Cinéma : Tim BURTON		Centre culturel
06/11-21/11	Exposition : Ernest et Célestine		Centre culturel
26/11	Marché des créateurs		Centre culturel
<b>Activités – Bâtiment du Centre culturel</b>			<b>Nombre de jours</b>
Journées d'occupations effectives (avec public) pour le Centre culturel			287
Journées d'occupations effectives (avec public) pour les autres occupants			37
Journées d'aménagement des salles et répétitions			30
<b>Total des jours d'occupations</b>			<b>354 jours</b>
<b>Journées supprimées cause Covid</b>			<b>0</b>

Bâtiment de la Salle polyvalente - Occupations et locations 2023

<b>Dates</b>	<b>Activités</b>	<b>Occupant</b>
08/01	Spectacle de vacances : Alberta TONNERRE	Centre culturel
09 et 10/01	Théâtre scolaire : Alberta TONNERRE	Centre culturel
11/01	Location : VDA Vœux aux forces vives	Ville d'ANDENNE
14/01	Location : Souper spectacle	Table ronde ANDENNE
19 et 20/01	Théâtre scolaire : Un silence ordinaire	Centre culturel
19/01	Spectacle tout public 25/01: Un silence ordinaire	Centre culturel
24/01 et 25/01	Ciné scolaire: grandir c'est chouette	Centre culturel
24/01	Ciné scolaire : Animal	Centre culturel
25/01	Ciné même : Maman pleut des cordes	Centre culturel
26/01	Ciné concert : La planète sauvage	Centre culturel
28/10	Spectacle tout public : En attendant la fin	Centre culturel
31/01 - 02/02	Théâtre scolaire : C'est qui le plus fort	Centre culturel
04/02	Location : Souper raclette	Kiwanis ANDENNE
07/02-09/02	Théâtre scolaire : Ballon bandit	Centre culturel
14/02	Ciné scolaire : Où est Anne FRANCK	Centre culturel
15/02	Ciné même : Hopper et le hamster	Centre culturel
16/02	Ciné scolaire : Animal	Centre culturel
18/02	Spectacle tout public : Liane FOLY	Centre culturel
22/02	Spectacle de vacances : La méthode du Dr SPONGIAK	Centre culturel
24/02	Stage de cirque	Centre culturel
08/03	Ciné même : jardins enchantés	Centre culturel
09/03	Ciné scolaire : Les choses humaines	Centre culturel
14/03-16/03	Théâtre scolaire : C'est la vie	Centre culturel
18/03	Théâtre tout public : Frida Friday	Centre culturel
25/03 et 26/03	Festival pour enfants : 3 Ptis ours	Centre culturel et J.M. NAMUR
27/03-28/03	Théâtre scolaire : Un clown au pays de la musique	Centre culturel
02/04	Spectacle tout public : Un clown au pays de la musique	Centre culturel
05/04-06/04	Location : Richard RUBEN	C.P.A.S.
14/04	Théâtre scolaire : Le diner ANNULE	Centre culturel

14/04	Spectacle tout public : le diner ANNULE	Centre culturel
18/04	Théâtre scolaire : Joy ban slam ANNULE	Centre culturel
25/04-26/04	Ciné scolaire : Les jardins enchantés	Centre culturel
25/04	Ciné Magritte	Centre culturel
26/04	Ciné scolaire Le chêne	Centre culturel
26/04	Ciné même	Centre culturel
29/04	Spectacle tout public : Pablo ANDRES	Centre culturel
03/05	Spectacle de vacances : Tiebele	Centre culturel
09/05		C.P.A.S.
10/05	Ciné même : Le chêne	Centre culturel
14/05	Spectacle tout public : Fanfare Samson Brumagne	Centre culturel
16/05	Location : Conférence écoles communales	Echevinat de l'enseignement.
23/05	Théâtre scolaire : Les autres	Centre culturel
23/05-26/05	Stage céramique	Centre culturel
28/05-29/05	Marché de la Céramique	Centre culturel
31/05	Collaboration : Ciné réalisation TFE IAD	VDA et IAD
02/06	Souper spectacle : Pie TSHIBANDA	Centre culturel
06/06-07/06	Théâtre scolaire : Les affreux	Centre culturel
09/06	Projet culture enseignement	Centre culturel
15/05	Présentation saison 2023-2024	Centre culturel
26/06	Théâtre scolaire : un clown au pays de la musique	Centre culturel
05/07	Location : Remise CEB écoles communales	ANDENNE 1 et 2
06/07	Location : Remise diplômes ARMC	ARMC
07/07	Théâtre scolaire : Un clown au pays de la musique	Centre culturel
07/08-18/08	Résidence compagnie : Les ateliers de la colline	Centre culturel
30/08	Présentation scolaire	Centre culturel
02/09	Location : Accueil nouveaux habitants	VDA
13/09	Ciné même : Mush Mush	Centre culturel

17/09	Location : répétitions MJGO	MJGO
20/09-23/09	Location : Répétitions et spectacles MJGO	MJGO
01/10	Exposition : Open Art, artistes locaux	Centre culturel
02/10-04/10	Ciné scolaire : Dounia	Centre culturel
03/10	Ciné tout public : Les grands seigneurs	Centre culturel
03/10	Ciné senior	C.P.A.S.
04/10	Ciné même : Dounia	Centre culturel
06/10	Spectacle tout public : il faut cultiver votre jardin	Centre culturel
10/10-11/10	Théâtre scolaire : Norman	Centre culturel
16/10-22/10	Spectacle tout public : Répétitions et spectacles : Dolores	Centre culturel et Cercle wallon andennais
	Ciné senior	
25/10/23	Spectacle de vacances : Ballon bandit	Centre culturel
04/11	Spectacle tout public : Être ou ne pas être	Centre culturel
11/11-12/11	Collaboration : Fête de la BD	La Grande ourse et Centre culturel
18/11-19/11	Spectacle tout public : Les chorales en concert	Centre culturel
22/11-23/11	Création théâtre	Centre culturel
02/12	Spectacle tout public : Maison RENARD	Centre culturel
05/12	Location : théâtre wallon	C.P.A.S.
08/12-10/12	Location : Gala de danses	TBDC
16/12	Spectacle tout public : Michel BOUJENAH	Centre culturel
19/12	Ciné tout public : Les gentils	Centre culturel
20/12	Ciné même : Super Mario Bros	Centre culturel

<b>Activités à la Salle polyvalente</b>	<b>Nombre de jours</b>
Journées d'occupations effectives (avec public) pour le Centre culturel	94
Journées d'occupations effectives (avec public) pour les autres occupants	19
Journées d'aménagement de la salle et répétitions	90
<b>Total des jours d'occupation</b>	<b>203</b>

## 4. Le Phare A.S.B.L.

### **DONNEES RELATIVES A L'ASSOCIATION**

Le Phare A.S.B.L.

Promenade des Ours, 37 – 5300 ANDENNE

N°entreprise : BE0739780594

Président : Benjamin COSTANTINI

Personne de contact : Thomas KEMPENEERS (direction)085/849.694 – thomas.KEMPENEERS@ac.andenne.be

### **DONNES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**

#### Statuts et Conseil d'administration

Une A.S.B.L. nommée « *Le Phare* » a été créée (dépôt des statuts le 18 décembre 2019) afin de gérer le nouveau projet culturel et touristique. L'objet défini dans les statuts est le suivant :

L'association a pour but de gérer, de développer et de coordonner les activités sociales, culturelles, muséales, patrimoniales, économiques, touristiques et éducatives qui sont appelées à se développer au sein du bâtiment communal rénové, Promenade des Ours n°37 à ANDENNE.

L'association est chargée, en particulier, de la gestion quotidienne des lieux, de la gestion de la billetterie, de la gestion de la boutique, de la communication, de l'entretien de tous les espaces et de la coordination des équipes.

L'association met, en particulier, en œuvre des actions communes favorisant le développement coordonné, le fonctionnement et les activités de ses membres.

L'association peut par ailleurs développer toutes les activités qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation des buts non lucratifs précisés ci-avant, en ce compris dans les limites autorisées par la loi, des activités commerciales et lucratives accessoires, dont le produit sera de tout temps affecté intégralement à la réalisation desdits buts non lucratifs.

L'A.S.B.L. "*Le Phare*" et la Ville d'ANDENNE sont liées par trois documents qui octroient à l'A.S.B.L. la gestion du lieu et en délimitent les droits et devoirs : le contrat de gestion, le règlement d'administration intérieure, et la convention d'occupation.

#### Membres du Conseil d'administration

Ville d'ANDENNE	Monsieur	Claude	EERDEKENS
Ville d'ANDENNE	Monsieur	Emmanuel	GILLET
Ville d'ANDENNE	Monsieur	Ronald	GOSSIAUX
Ville d'ANDENNE	Madame	Isabelle	MAGNEE
Ville d'ANDENNE	Madame	Marie-Luce	SERESSIA
Office du Tourisme de la Ville d'ANDENNE	Madame	Elisabeth	MALISOUX
Centre culturel d'ANDENNE	Monsieur	Benjamin	COSTANTINI
	Monsieur	Vincent	SAMPAOLI

Le 5 mai 2022 a été en outre approuvée l'admission de Monsieur Thomas KEMPENEERS en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni le 16 mai ; une réunion est prévue le 19 décembre.

#### Bureau exécutif

Un Bureau exécutif se réunit tous les mois afin de suivre et d'avaliser les décisions concernant l'aménagement et l'organisation du Phare, et d'en faire rapport au Conseil d'administration.

#### Membres du Bureau exécutif

Monsieur Claude EERDEKENS

Monsieur Ronald GOSSIAUX

Monsieur Benjamin COSTANTINI

Monsieur Vincent SAMPAOLI

Ce Bureau s'est réuni en 2023 les : 10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai, 13 juin, 26 septembre, 17 octobre, 14 novembre. Les prochaines réunions prévues en 2023 sont : le 19 décembre.

#### Composition du personnel

L'A.S.B.L. "Le Phare" compte une part de personnel engagé en propre, et une autre de travailleurs détachés.

Direction : Thomas KEMPENEERS : agent Ville d'ANDENNE

#### Accueil :

- Camille LEDOUX : temps plein du Phare A.S.B.L. (depuis le 30 septembre 2021)
- Aurélie MARCHAL : agent du Service des Festivités et du Tourisme depuis le 25 mai 2020, dont le temps de travail est réparti pour mi-temps à l'accueil et mi-temps au bureau (4/5 en congé parental en 2023)
- Margot CORNET : agent du Service des Festivités et du Tourisme depuis le 10 novembre 2020 dont le temps de travail est réparti pour mi-temps à l'accueil et mi-temps au bureau ; a démissionné le 13 octobre et doit être remplacée avant fin 2023 (procédure en cours). Dans l'attente de ce remplacement, des intérimaires (anciens stagiaires ayant fait leur preuves) sont engagés afin de suppléer l'équipe dans les moments particuliers, et un effort supplémentaire a été demandé aux agents (extensions d'horaires) tout en limitant les heures supplémentaires et en permettant à toutes de prendre leurs jours de congé
- Mireille GRAINDORGE : agent Musée Céramique mi-temps (autre mi-temps Musée Céramique)

#### Technique :

- Dmytro GEZEI : agent Le Phare à ½ temps depuis le 28 décembre 2021 pour la gestion des locaux (mobilier) et la maintenance technique quotidienne

Une évaluation intermédiaire des agents : Camille LEDOUX, Mireille GRAINDORGE, Dmytro GEZEI a été réalisée en septembre 2023 (avant donc le plan d'évaluation de la Ville de la DGRH) avec l'aide de l'OT et l'E.M.A. et a donné lieu à des rapports. Une procédure d'évaluation nouvelle a été réalisée par Thomas KEMPENEERS.

#### Financement

Le financement actuel de l'A.S.B.L. provient de :

- dotation de la Ville d'ANDENNE : 120.000 euros budgétisés en 2023 ;
- subsides APE ;
- subsides ponctuels « tourisme » du CGT pour la communication ou l'équipement ;
- subside du projet « tiers-lieu rural » (voir plus loin) ;

- recettes des entrées à l'Espace Muséal d'ANDENNE (hors activités de médiation et expositions temporaires : redistribués à l'E.M.A.) ;
- recettes des ventes à la boutique Tourisme-E.M.A. (après redistribution) ;
- location de la salle polyvalente du 5<sup>ème</sup> étage, de la salle de lecture du 1<sup>er</sup> étage et de la salle d'animation du rez-de-chaussée.

## **DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 2023**

### Situation générale

Le projet du Phare est pionnier à bien des égards, tant pour la qualité et l'originalité de son programme architectural, que pour son ambition consistant à rassembler en un lieu unique des fonctions aussi diverses qu'une bibliothèque communale, les collections permanentes et ateliers de deux musées, et un accueil touristique. En conséquence, la définition de son organisation et de son fonctionnement interne s'apparente à un processus continu et adaptatif, dans un esprit de mutualisation des fonctions et des moyens. Cette particularité, déjà bien mise en évidence les années précédentes, connaîtra un accroissement considérable entre 2023 et 2025 en rapport avec la reconnaissance en tant que tiers-lieu ; les premières bases intéressantes de cet accroissement ont été posées en 2023, mais doivent encore être poursuivies et accentuées.

Pour rappel, les opérateurs hébergés dans le Phare, et destinés à mener dans ce cadre des collaborations-mutualisations soutenues sont :

- la Bibliothèque communale d'ANDENNE (collections, bureaux, réserves, espace de médiation) ;
- l'Office de tourisme d'ANDENNE (desk d'accueil du public, une part des collections, une part des bureaux du Service des Festivités et du Tourisme) ;
- l'Espace muséal d'ANDENNE (expositions permanentes, expositions temporaires, local technique, espaces de médiation).

Les fonctions désignées pour l'A.S.B.L. dans le projet Le Phare (E.M.A.-Bibliothèque-Tourisme) sont les suivantes :

- maintenance générale du bâtiment et gestion des contrats de maintenance ;
- amélioration infrastructure et mobilier ; fournitures administration et accueil public ; acquisition de mobilier et de fournitures mutualisés entre les entités ;
- gestion du nettoyage (contrat externe) : cahiers de charge, contrats, contrôles ;
- gestion de l'accueil tourisme et E.M.A. (personnel, matériel, informatique, comptabilité, conventions) ;
- gestion des intérimaires et stagiaires « *accueil* » ;
- gestion de la boutique (stock, disposition, matériel, comptabilité, conventions) ;
- gestion du 5<sup>ème</sup> étage (mises à disposition, locations) ;
- gestion de la sécurité (sanitaire et autre) : information aux équipes concernant les équipements et les procédures ; rédaction et réactualisation du PIU ;
- communication générale le Phare et E.M.A. : organisation de réunions mensuelles d'échanges d'informations, de coordination, et de mise en œuvre de projets à moyen terme ;
- partenariats et relations publiques ;
- comptabilité et administration A.S.B.L. ;
- coordination projet "*Le Phare*" avec entités constituantes : partenariats (long terme et sur projet : mutualisation générale mais aussi Le Phare en Fête, Journées du Patrimoine, etc.) ;
- gestion du projet « *tiers-lieu en milieu rural* » ;
- organisation de programmes de formation mutualisés ;

- participation à la réflexion sur les plans quinquennaux, et projets culturels et touristiques, des entités.

Si nombre de ces fonctions sont assurées par le personnel d'accueil détaché et par la direction, certaines sont effectuées grâce à l'appui d'autres services :

- Service Communication Ville d'ANDENNE ;
- Direction des Services techniques Ville d'ANDENNE ;
- Musée de la Céramique, Centre archéologique SCLADINA, Service des Festivités et du Tourisme, Bibliothèque dans un esprit de mutualisation.

#### Situation sanitaire en 2023 et sécurité

Toutes les restrictions sanitaires héritées de la crise Covid ont été levées dès mi-2022 et les équipements de désinfection ainsi que les signalétiques spécifiques ont été ôtés. Néanmoins, l'A.S.B.L. "Le Phare" (suivi des réglementations et veille) conserve les équipements et est en mesure de repasser rapidement en vigilance en cas de besoin, toutes les procédures étant définies.

Au point de vue de la sécurité générale, l'équipe accueil des équipes de l'E.M.A. ont fin 2022 et début 2023 été entièrement formées aux premiers secours. En accord avec les directions des entités, un plan de « *rafraîchissement* » des connaissances et des pratiques, sur base annuelle, a été lancé en collaboration avec la Croix-Rouge, pour être mis en place à partir de janvier 2024. Le Plan Interne d'Urgence a été communiqué aux nouveaux arrivants des équipes, mais ce travail doit encore être rationalisé et complété pour des situations particulières et devra faire l'objet d'un exercice complet d'évacuation. Quelques adaptations notamment au niveau du fléchage d'évacuation ont encore été faites avec Dmytro GEZEI.

#### Infrastructure, matériel, mobilier

Les contrats se sont poursuivis en 2023 avec régularité, sous la direction de Thomas KEMPENEERS, mais avec une autonomie de plus en plus grande de Dmytro GEZEI, chargé de reprendre la maintenance et la technique du Phare à mi-temps depuis début 2022. En matière d'équipements, les principales interventions ont concerné le système de GTC sur la ventilation, en raison de problèmes persistants dans la gestion de la température et de l'humidité. Une étude demandée par la DST à ce sujet apportera sans doute des améliorations en 2024 après reparamétrage. Certains équipements de la GTC ont également demandé remplacement. Les autres interventions, bénignes, concernaient les ascenseurs, le système de portes à badges (Salto), et la porte coulissante de l'entrée. Pour cette dernière, un contrat supplémentaire de maintenance a été demandé à l'entreprise DORMAKABA.

La maîtrise des dépenses énergétiques a été une constante de la réflexion sur le bâtiment, dans la continuité de 2022. Une étude réalisée par la DST a d'ailleurs montré que le Phare appliquait une politique mesurée en la matière. Néanmoins, les grands délais pour le remplacement et reconnexion (par société extérieure sous contrôle de la DST) des panneaux photovoltaïques endommagés lors de la tempête de janvier 2022 ont grevé les performances. Les attaches en ont été intégralement revues. Pour information, une tempête similaire avait également été à l'origine du détachement d'une tuile de façade, qui s'est brisée au sol sans causer de dommages par bonheur. Le remplacement a été rapidement effectué.

Les tâches techniques sont priorisées dans un tableau qui évolue en fonction des agendas : en effet, des événements, pannes ou incidents (qui sont quotidiens dans un bâtiment de cette taille et de cette complexité technique), bousculent l'ordre des priorités et nécessitent souvent de renvoyer à l'avenir des aménagements nécessaires pour le confort des publics. L'ordre des priorités est en effet en cascade : sécurité du public et des travailleurs, sécurité des équipements et des collections, confort nécessaire des publics, confort nécessaire des travailleurs, augmentation de potentiel du Phare. Nous voyons que cette dernière classe doit régulièrement souffrir de « *relégation* », mais nous pouvons cependant affirmer qu'elle ne fut pas délaissée entièrement, et a même donné lieu à plusieurs évolutions utiles.

En termes de sécurité du public, le plus gros chantier fut sans nul doute le placement de dispositifs (lignes guides, bandes d'éveil à la vigilance, marqueurs d'escaliers, plans en reliefs, adaptation de la main courante des toilettes, etc) destinés aux publics porteurs de handicaps et qui ont joué un rôle décisif dans l'accession du Phare au label Access-I. Nous pouvons aussi signaler la sécurisation des



prises électriques accessibles au public dans la salle de lecture de la Bibliothèque, et des interventions suite à des pannes sur les alarmes intrusion et incendie, et sur les caméras de surveillance.

Pour la sécurité des équipements et des collections, outre la chronophage gestion des humidificateurs et la gestion des températures et de l'humidité (surveillance quotidienne), avec de nombreuses venues et échanges avec l'entreprise Imtech, les interventions n'ont pas manqué. Citons en vrac : installation de dispositifs anti-pigeons sur tous les espaces saillants du Phare hors terrasse, remplacement et consolidation de l'isolation du four de céramique, évacuation et/ou rangement de matériel disposé dans des espaces censés rester vides, réparation et isolation contre l'humidité de la boîte de retour des livres, ou le réglage des portes d'entrées et coulissantes (qui sont régulièrement défectueuses).

Les autres réparations ou aménagements vont de la rationalisation du rangement (panneaux d'exposition et local technique du 5<sup>ème</sup> étage, local technique du rez-de-chaussée, réserves, etc) à l'installation de nouveaux équipements. Parmi ces derniers, les apports majeurs sont : la machine à café et la fontaine à eau de l'accueil (qui ont demandé une adaptation des système d'alimentation en eau), l'armoire de présentation des ateliers, l'accès à l'eau et à l'électricité sur la terrasse, préparation du cahier de charges pour la construction d'un module vitré sur la terrasse du 5<sup>ème</sup> étage (voir plus loin), entre autres.

Mais la mission technique s'étend aussi à l'aménagement ou à la réparation dans les espaces d'exposition permanente de l'E.M.A. Avec les équipes de l'E.M.A. et la société CONCEPTEXPO, la préparation de la réception définitive des expositions permanentes a ainsi été faite avec remises en peinture et améliorations d'équipements, interventions électriques et sur le système son, réparation de petits équipements, de portes, etc. Les écrans du 4<sup>ème</sup> étage posent encore souci (pannes régulières) et doivent amener à la constitution d'un plan de maintenance spécifique. L'installation d'un bac de décantation pour l'atelier du 2<sup>ème</sup> étage n'a pas pu être réalisée pour cause de manque de temps et difficultés techniques, elle devra être programmée en 2024. Pour les événements, l'aménagement puis rangement de salles (tables, chaises, vidéo, écran, son, etc.) sont réguliers. Dmytro GEZEI participe également pleinement à l'installation des expositions temporaires.

C'est ainsi que, et conformément à son contrat, Dmytro GEZEI s'est mis autant au service des entités (après un passage systématique par la décision de la direction du Phare) et de leurs missions spécifiques, qu'au service du bâtiment et des actions mutualisées du Phare. Ceci indique une augmentation nette du potentiel du Phare depuis 2022 en tant que soutien technique et logistique aux entités, en accord avec la volonté de la direction de faire du Phare non seulement un lieu mais aussi un « *facilitateur* » de leurs entreprises. C'est aussi en 2022 que les directions (qui se réunissent mensuellement), ont initié leur réflexion quant à l'identification précise des ressources matérielles de chacun et des besoins prioritaires tant en matière de matériel mutualisé qu'en matière de matériel propre. Le budget 2023 en est le reflet, puisqu'il a fait « *basculer* » une part de son budget destiné à l'achat d'équipement vers une section « *équipements mutualisés* », ce qui est symbolique sans l'être puisque la priorité de ces achats est déterminée entre les directions des entités avant d'être soumise pour aval au Bureau du Phare.

Par rapport à la situation hygrométrique et la température dans les espaces muséaux, la situation est stable mais pas encore satisfaisante. L'analyse des systèmes de régulation doit rendre des conclusions qui pourraient rendre caduque la nécessité d'installation d'un système d'injection d'humidité. Il a par précaution été réinscrit au budget 2024 des investissements de la Ville, en attente des conclusions définitives de l'étude. Notons que des réglages réalisés par Dmytro GEZEI en 2022 ont par ailleurs permis de rendre la situation plus supportable au rez-de-chaussée au moment des grandes chaleurs, mais celle-ci reste problématique. L'étude de filtres solaires supplémentaires réalisée avec l'aide de la DST n'a malheureusement pas permis de retenir cette option. L'option de « *climatisation* » reste de mise principalement pour la cabine technique de l'arrière du bâtiment, qui abrite des équipements très sensibles.

Une étude a également abouti en 2023, pour l'amélioration de l'acoustique du rez-de-chaussée et une première amélioration a pu être identifiée et budgétisée pour 2024.

Rapidement, nous pouvons aussi citer : l'installation par Dmytro GEZEI du réseau Wifi avec une connexion séparée public-travailleurs ; la réparation des systèmes d'ouverture de la porte principale

et des alarmes, avec gestion rationalisée ; l'installation de bras ferme-porte pour une sécurité accrue dans les salles ; poursuite des acquisitions dans le cadre du programme « *Tourisme pour tous* » pour l'adaptation aux divers types de handicaps.

Au niveau du mobilier et du matériel, les acquisitions 2023 se portent sur des équipements mutualisés pour l'usage des travailleurs (armoires informatiques, accessoires de display), de matériel technique, de matériel pour l'usage des publics (mange-debout et tables supplémentaires, machine à café et fontaine à eau), de matériel pour la boutique et pour les événements, etc. Il s'agit clairement d'équipements destinés à l'augmentation des capacités du Phare (amélioration du bâtiment, de l'accueil et de l'information pour le public, diversification des activités) plus que de matériel de maintien. Nous sommes donc dans une logique de croissance.

Il convient de présenter au final toutes les tâches quotidiennes techniques du bâtiment :

- commande et remplacement de lampes ;
- vérification et ajustement des paramètres d'humidité et de température ;
- dépôt et reprise des conteneurs de poubelles, évacuation des encombrants ;
- maintenance des humidificateurs ;
- suivi et renouvellement des contrats de maintenance + présence lors des visites ;
- rangement et nettoyage des espaces techniques ; nettoyage des terrasses et spécialement déjections des pigeons ;
- installation d'affiches ;
- vérification des sanitaires (robinets, évacuation, etc.) ;
- vérification des gâches des portes.

### Nettoyage

Depuis 2022 c'est la société CS NETTOYAGE qui s'occupe du nettoyage général et du nettoyage des vitres tant des expositions qu'extérieures du Phare. Les contrats seront remis en jeu pour 2024, avec l'ajout significatif dans le cahier de charges de procédures plus rigoureuses de suivi de la qualité et la possibilité de reconduction d'un an du contrat.

L'installation des dispositifs de lutte contre les pigeons (fils tendus), gros chantier de 2023, a permis de régler presque entièrement ce problème récurrent. Les quelques corrections seront effectuées en interne.

### Communication et promotion

En termes de communication et de promotion, une bonne part de l'action du Phare est exercée directement par le Service des Relations publiques de la Ville qui mène un travail colossal : site Internet et son actualisation, animation des réseaux sociaux, diffusion à la presse, insertions dans le Bulletin communal, actions promotionnelles périodiques en lien avec le tourisme à ANDENNE (partenariat avec Vers l'Avenir, cube de la gare de NAMUR, etc.). Par ailleurs, les entités ont leur autonomie au niveau de la promotion de leurs activités tant que cette autonomie s'inscrit dans le cadre défini en termes de partage de l'information, de non-concurrence, de mutualisation de ce qui peut l'être et d'utilisation des chartes graphiques. La matérialisation de ce partage et de la conception de cette dynamique est concentrée dans les réunions mensuelles qui réunissent tous les acteurs attachés à la promotion dans les différentes entités, et permettent d'échanger tant sur les actions promotionnelles à venir que sur la création commune d'actions de communication.

L'autonomisation de l'autonomie de l'Espace Muséal s'est en outre accrue depuis l'engagement début 2022 de David LHEUREUX comme chargé de communication à mi-temps. Plusieurs actions, qui ne pouvaient être réalisées faute de temps, ou qui se retrouvaient davantage dans la communication spécifique du musée (ex : les actions spéciales proposées à Museum Pass Musées dépendent plus directement de l'action de l'E.M.A., bien que la convention de gestion de billetterie de Museum Pass Musées soit passée avec le Phare), lui ont dès lors été confiées. David LHEUREUX manque, malgré son extrême efficacité, malheureusement encore de temps pour mener des projets qui devront être reversés sur 2024.

Le Phare s'est plus directement impliqué dans quelques actions de communication spécifiques en fonction des opportunités : soutien à la promotion des expositions « *Le Chat s'expose à ANDENNE* » et « *Les As de la Jungle* » (ex : démarches avec le Centre culturel pour la mise à disposition et la gestion du cube d'affichage sur la Promenade des Ours, affichage promotionnel dans l'espace public), actions de promotion, organisation de l'enregistrement de l'émission « *Les Ambassadeurs* » dans les espaces permanents céramiques de l'E.M.A., réception d'étudiants en communication, diffusion d'information sur des réseaux spécifiques consacrés au tourisme local ou la céramique, inscription des activités sur les sites d'information gratuits (quefaire, out, etc.), présentation des lieux et des diverses activités à divers partenaires (Rotary, commerçants, écoles, etc.), envoi de propositions de contacts et d'actions, relais sur les réseaux, réception de journalistes pour émission consacrée au bâtiment du Phare, etc.

Fin 2023, en prévision d'une visite presse/partenaires destinées à mettre en valeur les aménagements réalisés au Phare pour les publics à besoins spécifiques et sa reconnaissance dans le label Access-I, une signalétique plus soignée et plus efficace sera apposée grâce à un gros travail de préparation réalisé avec le Service de Communication de la Ville et les entités du Phare. Un autre apport de 2023 est celui d'une communication vers les « *membres du Phare* », par des courriels réguliers les informant des événements qui leur sont ouverts.

La tâche principale du Phare dans la communication est bien celle de la coordination via les réunions mensuelles qui permettent une circulation plus fluide des échanges et la mise en commun de projets d'amélioration. Cependant, il est à noter que la diversité des tâches en communication (avec l'explosion des activités depuis la levée totale des restrictions sanitaires) amène encore à des défauts de communication interne, qui doivent être amenuisés par les nouvelles procédures mises en place dans la seconde moitié de 2023 et qui seront évaluées.

#### Accueil, billetterie, boutique

L'équipe d'accueil était stabilisée depuis l'arrivée à temps plein de Camille LEDOUX grâce au transfert de points APE de l'E.M.A. en 2021, mais devra encore se réadapter au remplacement de Margot CORNET (qui donnait toute satisfaction mais souhaitait se réorienter) après octobre 2023. Les procédures et la maîtrise des outils sont bien intégrées, et permettent la fixation des missions complémentaires de chaque agent, cependant les évaluations réalisées, et qui se poursuivront en 2024 pour la partie « *tourisme* », doivent amener à la réadaptation du tableau des tâches communes et spécifiques. En effet, le partage de ces agents avec l'E.M.A. et l'OT implique que les missions soient clairement identifiées afin de ne pas créer de trouble et d'incompréhension. Les réunions d'équipe régulières et l'intégration de membres des équipes des entités en fonction des thématiques abordées aide également à mieux cerner les pratiques et les enjeux. Au niveau formation, le renforcement du néerlandais (qui a connu un boost à partir de septembre 2023 par un programme de tables de conversation), le secourisme, la prévention, et la gestion de la boutique furent les priorités.

Il importe de signaler que le travail de l'équipe accueil n'est pas uniquement de l'accueil de public et de la vente de billets. La diversité des tâches est immense et est le reflet de la mission particulière de mutualisation du Phare : concentration et dispatching d'informations, tâches de communication sur Internet, contact avec les membres du Phare, contact avec des partenaires, réassortiment (notamment en fonction des expositions temporaires et des nouveaux projets, mais aussi d'opérations telles que « *Made in ANDENNE* ») de la boutique et contacts avec les céramistes, décoration saisonnière, ouverture et fermeture des exposition (avec allumage et surveillance des équipements spécifiques des expositions), accueil des partenaires et d'entreprises, recherches de solutions pour les touristes, les responsables de groupes, les pèlerins de Compostelle, gestion des caisses, des stocks, avec inventaires à la clé, gestion des statistiques de fréquentation, adaptation du système de billetterie et encodages, préparation de stands et d'événements en interne ou à l'extérieur, participation au processus de sécurité des lieux, etc. La gestion de toutes ces tâches demande une attention constante, un suivi rigoureux, et une anticipation assurée avec la direction du Phare. La qualité de la formation des agents est essentielle, et leur autonomie dans le cadre de leur fiche de tâche, une composante indispensable à la réussite de toute activité.

Pour la boutique, de nombreuses améliorations ont été apportées et un redéploiement principalement des pièces de céramique. La nouvelle disposition des propositions liées aux expositions permanentes, alliée à la popularité des produits « *Le Chat* » et des nouveaux goodies de

L'OT, a amené à un boost des ventes en 2023. Enfin, le Phare a lancé son premier appel à projets pour les céramistes, pour une gamme originale concernant les fêtes de fin d'année. La gestion des stocks reste un souci, en raison du manque de place, mais des dispositions récentes permettent d'améliorer les conditions de rangement.

Un dossier prévu en 2023, qui devra être reversé en 2024, est le remplacement du système de billetterie ORC (Outil Régional de Commercialisation, développé par ELLOHA et géré en Wallonie par Attraction et Tourisme) : en effet, les activités se sont développées et multipliées, et ne correspondent plus tout à fait à ce qui était imaginé au départ. Un travail de réflexion partagé avec l'accueil et les entités, et l'impossibilité de modifier ORC en fonction de nos besoins, ont conduit à cette conclusion. Le programme est ambitieux : profiter du fait que l'E.M.A. a besoin d'un nouveau site Internet pour coupler au marché celui d'un système de billetterie adaptatif et intégrant une boutique en ligne (les systèmes testés jusqu'alors n'étant pas compatibles avec ORC). Les cahiers de charges sont presque prêts, mais demandent un recul et des études supplémentaires. Il est nécessaire de ne pas se précipiter.

Ajoutons une mission essentielle du Phare : l'accueil et le suivi des étudiants stagiaires. En 2023, pour l'accueil tourisme et l'administratif, ce sont six étudiants (établissements d'ANDENNE, HUY, et NAMUR) qui ont été accueillis, dont les projets ont été suivis et évalués, ce qui représente un investissement en temps et en énergie non négligeable, mais absolument nécessaire.

### Coordination

La coordination des entités du Phare ne s'entend pas selon une structure pyramidale, mais selon un plan horizontal tenant compte de l'identité et de la nécessaire autonomie de chacun (notamment pour des raisons de reconnaissance décrétales) et de la nécessité de circulation de l'information, de mise en commun de moyens et d'objectifs. C'est donc selon des méthodes différentes en fonction des objectifs poursuivis qu'il est nécessaire de procéder. On ne procède pas de la même manière pour la conception d'un programme commun d'activités, pour la rédaction d'une convention de répartition des tâches et des recettes de la boutique, et pour l'évaluation d'une action.

La reconnaissance du Phare en tant que tiers-lieu doit accentuer ce mouvement, mais à divers étages. Si les réunions « plénières » furent moins nombreuses, des formations partagées et des réunions spécifiques par projets ont néanmoins permis de fixer des modes d'organisation en partenariat renforcé. Le tout doit tenir compte des agendas surchargés de chacun, en cette période de forte croissance et de diversification des activités. Notons qu'une délégation de BASTOGNE s'est intéressée à notre modèle (en construction perpétuelle, comme nous devons très modestement le signaler) ce qui montre que le cas du Phare peut être appelé à créer un « cas d'école » dans le futur.

### Activités des entités

L'activité du Phare se mêle à l'activité de ses partenaires ; ces actions sont décrites dans leurs rapports d'activités respectifs, et ne seront pas détaillées ici. Retenons juste que le Phare s'est impliqué de près ou de loin dans :

### Bibliothèque

- accueil du public Bibliothèque : participation à l'organisation d'activités, à l'aménagement des lieux ;
- animations de la Bibliothèque : organisation des locaux, participation aux expositions, aux rangements de certains équipements, à l'amélioration des ordinateurs en consultation ;
- appui : communication, administration, relation avec les instances ;
- gestion des mises à disposition de salles ;
- participation au Conseil de la Lecture Publique, participation active aux réflexions sur le Plan Quinquennal de Développement de la Culture.

### Espace Muséal d'ANDENNE

- expositions : maintenance des expositions permanentes, participation à l'organisation des expositions temporaires (Chauvet, Ceramic Art ANDENNE, Le Chat, les As de la Jungle) ;

- médiation : conditions d'accès, organisation des locaux, soutien à l'organisation pratique d'activités ;
- relations publiques : accueil de groupes particuliers, d'officiels et d'administrations, de journalistes ;
- événements : prise de participation dans l'organisation d'actions de l'EMA (visites, marché des céramistes, vernissages, ...) ;
- conditions d'accueil du public et de conservation : aménagement des lieux, du matériel, réflexions communes, protocoles de conservation des pièces ;
- adaptation de la billetterie d'ORC, achalandage de la boutique ;
- veille culturelle, mise en relations, veille statistique ;
- relais pour la publication de publicités ciblées (grâce à la reconnaissance du Phare au niveau tourisme), pour les cartes 365, pour Article27, pour le MuseumPassMusées, pour WalcomeLoisirs, etc. ;
- rédaction de protocoles ; rédaction d'une partie technique pour une nouvelle billetterie et une boutique en ligne (dossier Phare réalisé en collaboration avec l'EMA en vue de son futur site Internet) ;
- participation à des procédures de recrutement ;
- participation partielle à la candidature EMYA de l'E.M.A.

#### Office de Tourisme

- réflexions sur le projet touristique : participation à des réunions, rencontre d'acteurs locaux et supra-locaux ;
- conditions d'accueil du public : aménagement des lieux, rangements ;
- participation aux procédures de recrutement ;
- achats communs ; aménagement et fournitures boutique.

Mais le Phare a aussi mené ses propres activités, en rapport avec les fonctions décrites plus haut. Ces activités sont toujours de près ou de loin menées en partenariat avec les trois partenaires cités ainsi qu'avec les services de la Ville. Certaines d'entre elles sont décrites avec précision plus haut.

#### Bâtiment

- Organisation des lieux (répartition des locaux) ;
- Passation de contrats de maintenance ;
- Contacts et réception d'entreprises : maintenance ou travaux de finition ;
- Collection des problèmes bâtiment et interventions techniques diverses (directes ou contacts avec tiers) : portes bloquées, pannes électriques et informatiques, hygrométrie et température non régulées dans les espaces muséaux, alarmes intempestives, pannes d'ascenseurs, etc. ;
- Paramétrages de cartes d'accès, gestion des alarmes (contrats et procédures de rappel) ;
- Organisation d'études pour de nouveaux équipements ;
- Initiation des marchés pour les aménagements destinés à l'accueil des publics à besoins spécifiques, destinés à l'amélioration de l'acoustique de la Bibliothèque ;
- Amélioration des espaces : mobilier de rangement, mobilier d'exposition, sécurité, communication interne, etc. ;
- Organisation du nettoyage, collection des problèmes, passation des marchés pour les intérieurs et les extérieurs ;
- Relations avec les autorités compétentes pour l'interdiction de stationnement sur l'esplanade, pour l'accès aux autocars, et pour les accès PMR.

### Accueil et boutique

- Organisation pratique de l'accueil ; organisation de réunions d'équipe ;
- Définition des horaires et gestion quotidienne des agents ; gestion administrative des salaires et contrats ;
- Identification et commande du matériel nécessaire (aussi pour la Bibliothèque : mutualisation des besoins) ;
- Organisation de l'information sur le logiciel de billetterie ORC ; adaptation du logiciel aux besoins nouveaux : intégration des promotions temporaires, d'activités de l'E.M.A. et de l'office de tourisme, de la grotte SCLADINA ;
- Suivi de la convention commune de gestion de la boutique et de ses collections, valable tant pour le Phare que pour l'E.M.A. et l'OT
- Réaménagements et décoration périodique de la boutique.

### Sécurité

- Définition de protocoles sanitaires ; organisation des lieux ;
- Définition de procédures d'urgence et adaptations du Plan Interne d'Urgence ; présentation des procédures aux agents ;
- Adaptation du protocole d'appel et d'action en cas de problème technique (selon contrat de Dmytro GEZEI) ;
- Formation des agents d'accueil aux premiers secours, préparation d'une séance de « *rafraîchissement* » des connaissances.

### Relations publiques

- Gestion des dossiers et signatures ou adaptation de conventions avec des partenaires : Article27, MuseumPass, CGT, Attractions et Tourisme, Access and Go, Province de NAMUR, T.E.C., etc. ;
- Réception de partenaires potentiels ou d'instances, et organisation de réceptions ou de visites : Croix-Rouge, Qualité Village Wallonie, Association des Bibliothèques Publiques de Belgique Francophone, etc. ;
- Participation à des événements : vœux aux forces vives, réception des nouveaux habitants.

### Communication

- Co-coordination de la communication Le Phare et E.M.A. ;
- Encodages divers (Internet) ; contribution à l'amélioration de la newsletter ;
- Relations avec tiers pour achats d'espaces publicitaires ; mise en place de supports publicitaires en extérieur ;
- Création (avec tiers) d'outils de communication, d'affiches, et autres supports publicitaires ; graphisme et impression sur les budgets du Phare ;
- Contacts et réception de divers journalistes ; interviews ;
- Promotion d'un cloud pour la communication partagée entre les entités et leurs équipes, ainsi que d'un tableau général des activités.

### Administration

- Organisation des réunions du Bureau exécutif et du Conseil d'administration ainsi que de l'assemblée générale ; rédaction des procès-verbaux ;
- Passation de notes au Collège communal et au Conseil Communal, y compris pour des projets maîtrisés par les entités ;
- Rédaction de cahiers de charges, de procédures écrites et de notes de synthèse explicatives ;

- Suivi des divers dossiers de l'A.S.B.L. et de partenaires ; démarches administratives quotidiennes ;
- Suivi des comptes, paiement des factures, relations avec un comptable externe ;
- Rédaction d'un budget prévisionnel.

#### Mises à disposition et locations

- Définition d'un programme d'occupation des locaux ;
- Rédaction de conventions de mise à disposition et location (dont depuis septembre 2022 gestion de l'occupation de la salle d'animation et de la salle de lecture de la Bibliothèque) ;
- Accueil des locataires (salle de lecture et terrasse du 5<sup>ème</sup> étage) et organisation du matériel (+ manutention).

#### Coordination projet "Le Phare"

- Organisation de réunions mensuelles de coordination des directions et élaboration de plans communs ;
- Organisation de moments de reliance et de travail commun aux équipes des diverses entités ;
- Rédaction de notes internes aux partenaires du Phare ;
- Recherches et élaboration d'un plan pour la création de cartes de membres communes aux trois entités et au Phare.

#### Projets

1. Gestion du projet subsidié Access-I (accès pour tous types de handicaps) : finances, recherche de prestataires, relations avec les autorités, cahiers de charges (finalisé en 2023) ;
2. Organisation avec le Centre culturel d'un concert sur la terrasse du 5<sup>ème</sup> étage ;
3. Mise en place des « *Membres du Phare* » : protocoles, suivi, inscriptions, réception de début d'année, informations aux membres ;
4. Rédaction d'un dossier de candidature en anglais pour le concours européen « *European New Bauhaus* » ;
5. Rédaction d'un projet (non retenu pour des raisons de priorité budgétaire) d'art public dans le cadre du GAL ;
6. Co-supervision avec les directions des entités d'activités communes :
  - Marché des céramistes : coordination des accès et accueil, aide à l'exposition temporaire, organisation du « *café des céramistes* » au 5<sup>ème</sup> étage avec ArtBol (1.350 visiteurs !) ;
  - Journées du Patrimoine : coordination, relations avec ARCHEOLO-J pour son escape game, animation spécifique « *La Préhistoire dans le jeu vidéo* » avec la Bibliothèque et Point Culture, et rédaction d'une publication originale ;
  - Fêtes de Wallonie : avec activité spécifique le Phare sous la forme d'un vol de drone depuis la terrasse du 5<sup>ème</sup> étage ;
  - Le Phare en Fête et marché des céramistes de Noël ;
  - Week-ends des Andennais : gestion de l'accueil et des inscriptions.

#### Le Phare : tiers-lieu en milieu rural

En août 2022, Madame LINARD, Ministre de la Ruralité en Wallonie, lançait un appel à projets pour la reconnaissance de « *tiers-lieu en milieu rural* ». Le Phare déposa sa candidature au titre de tiers-lieu culturel et obtint sa reconnaissance en janvier 2023, avec à la clé une subvention de 289.000 euros répartis entre 2023 et 2025 en fonction des actions financées.

Les principaux axes de ce projet sont les suivants :

- améliorer les espaces et équipements du Phare pour l'accessibilité, la convivialité, la polyvalence des activités : un tiers-lieu se doit d'être ouvert au plus grand nombre et d'être un lieu où le public revient et aime rester, échanger, débattre, faire mûrir ses propres projets. En 2023, l'accent a été mis sur l'aménagement d'un « *coin café* » dans la boutique, avec machine à café et fontaine à eau, et sièges. Cet espace sera amélioré au fil du temps et des retours, mais il rencontre déjà un certain succès. Au niveau de la Bibliothèque, une armoire informatique a été commandée pour aider à rationaliser l'aménagement de la salle d'animation en vue de multiplier son utilisation par des tiers. Le mouvement suivra aussi avec la salle de lecture : plusieurs solutions sont à l'étude. Des tables pliantes et mange-debout, ainsi que d'autres éléments de matériel, ont été achetés afin de permettre aux opérateurs de bénéficier plus vite et plus facilement de matériel pour leurs organisations. A terme, des programmes permettant aux citoyens et associations d'être plus pleinement acteurs du Phare pourront voir le jour. Des réflexions sont aussi en cours concernant du mobilier supplémentaire (et réfléchis en termes d'accessibilité) à l'E.M.A. ;
- acquisition de matériel et d'outils informatiques mutualisés entre les acteurs du Phare et les partenaires : ce volet concerne la communication informatique interne, mais aussi la mise en place d'une boutique en ligne performante destinée à être (comme la boutique « *réelle* ») une vitrine de la création des céramistes en Wallonie. Un écran interactif de présentation des services, des atouts du territoire, et des céramistes, sera également à l'étude dans un second temps ;
- construction d'un local vitré sur la terrasse du 5<sup>ème</sup> étage : assurément le plus gros morceau du programme. Le local polyvalent du 5<sup>ème</sup> étage sert principalement pour les expositions temporaires en raison des besoins rapidement identifiés pour l'E.M.A. : sans ce local il serait impossible d'organiser au Phare des expositions d'envergure nationale. Dès lors, le bâtiment manque d'un local polyvalent, tandis que la terrasse, privée de son « *arrière-cuisine fermée* », est sous-utilisable. Le projet consiste en la construction sur une partie de la terrasse d'un module vitré (respect de la transparence) d'au moins 100 m<sup>2</sup> avec bar et équipements permettant d'y tenir conférences, réunions, projections, temps de midi pour les écoles en visite, animations, réceptions, location à des partenaires ou entreprises. Ce nouveau local, avec la terrasse cette fois bien mieux utilisée, sera le bras armé du Phare dans sa politique de « *porosité* » aux forces locales. Le cahier de charges pour le projet d'architecture a été rédigé avec la DST et le processus est en cours ;
- communication mutualisée : campagnes de communication, mais aussi engagement d'un profil spécifique. Ce profil était au départ défini comme un mi-temps en relations publiques, mais les contacts récents permettent de dire que ce choix n'est pas optimal. L'idée est de partir vers l'engagement d'un tiers pour une mission de démarchage et de relations publiques, mais les espaces du Phare ne sont pas encore prêts pour attirer ce type de partenariat : problème de l'œuf et de la poule. Contact sera pris avec PROM'ANDENNE pour essayer de déterminer la meilleure orientation ;
- formation mutualisée : renforcer la professionnalisation tout en encourageant le réseautage. La formation est essentielle pour les équipes du Phare et de ses entités, et plusieurs priorités ont été identifiées pour un plan 2023-2025 de formation. La première mise en place consiste en deux tables de conversation en néerlandais (niveau basique et niveau avancé) afin de renforcer cette pratique chez les agents accueil et médiation principalement (en vue d'un démarchage prochain du côté néerlandophone concernant les offres de l'E.M.A. et de l'OT). Mais deux autres formations sont programmées, qui verront le jour début 2024 : recyclage en secourisme et accueil des publics à besoins spécifiques. Sont déjà identifiés pour la suite : équipier de première intervention, maîtrise d'Excel, histoire d'ANDENNE, gestion de groupe, etc. Les priorités seront revues au fur et à mesure. Ces formations sont importantes pour renforcer la cohésion entre des équipes aux objectifs qui semblent éloignés mais sont pourtant très proches. Les équipes se découvrent ainsi des points communs et des pratiques similaires. A terme, certaines formations seront ouvertes à d'autres membres d'associations andennaises, renforçant encore le réseautage.



## Statistiques

Le nombre de visiteurs du Phare est en croissance soutenue depuis son ouverture. Afin de ne pas occasionner de redondances, nous ne détaillerons pas ici les chiffres et nous vous conseillons de consulter à ce sujet les rapports d'activités de l'E.M.A., de la Bibliothèque, et du Service des Festivités et du Tourisme. Il est important de considérer les chiffres non d'une année sur l'autre, mais selon des courbes et en prenant en compte le type d'activité organisée (2022 était par exemple une année exceptionnelle pour l'E.M.A. qui a notamment profité de la Triennale de la Céramique), les influences extérieures (ne serait-ce que la météo), et les priorités données par les équipes (qui peuvent privilégier des actions très porteuses, mais qui se traduisent davantage en termes d'impact qu'en termes de chiffres).

Notons simplement que le service de médiation culturelle de l'E.M.A. a organisé, dans les expositions permanentes et temporaires et/ou à la Grotte SCLADINA, 324 activités du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2023, auxquelles 6.211 personnes ont participé, accompagnées de 256 responsables de groupes, soit un total de 6.467 personnes dont 1.800 personnes à la Grotte SCLADINA. Selon les statistiques fournies par la billetterie du Phare, environ 8.000 personnes ont visité l'E.M.A. (permanent et temporaire) en tant que visiteurs « *libres* ». Jusqu'au 31 octobre 2022, l'E.M.A. A.S.B.L. a donc accueilli près de 14.700 personnes (activités de médiation incluses) sur ses lieux d'exploitation. L'Office du Tourisme, par ses activités (et les nombreux événements organisés, qui renaissent après la fin de la période Covid) profite et contribue à ce mouvement.

Quant à la Bibliothèque, sa fréquentation pour le prêt reste stable et les activités enregistrent quant à elle de plus en plus de participants. Les écoles désireuses de profiter d'une animation des bibliothécaires sont de plus en plus nombreuses, et ne peuvent malheureusement pas être toutes accueillies avec une fréquence soutenue, en raison du manque de moyens humains.

## Perspectives

### Bâtiment

- Amélioration de l'accès vers les parkings pour PMR ;
- Aménagements pour les cyclistes ;
- Poursuite des aménagements de la terrasse du R5 : étude pour la construction d'un module vitré (voir « *tiers-lieu* ») ;
- Rationalisation des réserves et espaces de rangement (en janvier : réserves E.M.A.) ;
- Régulation de la température et de l'humidité dans les espaces muséaux ;
- Amélioration des conditions d'accueil du public au rez-de-chaussée : chaleur excessive (réflexion sur d'autres pistes d'amélioration) et réverbération des sons ;
- Aménagements dans le cadre du projet Access-I : détails ;
- Définition avec l'E.M.A. des paramètres de maintenance des expositions permanentes et responsabilité sur la maintenance des équipements (protocoles à écrire).

### Accueil

- Traductions écrites des textes des expositions permanentes (néerlandais) : projet de 2023 reversé en 2024 ;
- Création d'une nouvelle billetterie et d'un système de boutique en ligne lié à la caisse : projet de 2023 reversé en 2024 ;
- Poursuite des formations pour la maîtrise accrue du néerlandais ;
- Réorganisation de la boutique ;
- Meilleure mise en valeur des collections de la boutique ;
- Réadaptation des listes de tâches ; recherche de solutions pour le « *soulagement* » des horaires ;
- Accueil et suivi de plusieurs stagiaires (écoles d'ANDENNE, HUY et NAMUR) dans le cadre de leur formation en tourisme et/ou administration.

### Communication et relations publiques

- Intégration du Phare dans les relations publiques locales et supra-locales ;
- Développement d'un partenariat de mise en relation pour le sponsoring et les relations avec les entreprises (premières pistes).

### Activités, mises à disposition, locations

- Poursuite du calendrier d'activités « *Le Phare* » avec les partenaires (conférences, projections, animations...) ;
- Organisation de visites guidées pour certains publics (publics à besoins spécifiques, journalistes, seniors andennais, membres du Phare, entreprises, ...) ;
- Mise en œuvre de formules combinées en partenariat étroit avec l'E.M.A. et l'Office du Tourisme ;
- Organisation ou réorganisation de certaines activités de la Bibliothèque : Journées du Patrimoine, accueil d'associations, activités citoyennes, expositions, le tout inclus dans la réflexion sur le nouveau PQDL ;
- Organisation de plusieurs concerts ou événements similaires sur la terrasse du 5<sup>ème</sup> étage du Phare (suite à l'expérience très concluante d'août 2023 avec le Centre culturel).

### Sécurité

- Mise en œuvre d'exercices d'évacuation ;
- Formation des agents d'accueil et des agents médiation de l'E.M.A. aux premiers secours : rafraîchissement.

### Coordination "Le Phare"

- Multiplication et rationalisation des moments de coordination ;
- Intégration dans la réflexion touristique locale ; intégration dans les réflexions sur le développement de la lecture publique et l'amélioration pratique de la Bibliothèque d'ANDENNE ;
- Développement de moments de croisements entre les équipes (poursuite) en répondant aux besoins pratiques identifiés ; ouverture aux associations locales (à déterminer selon calendrier) ;
- Organisation de manifestations en commun (Journées du Patrimoine, Fêtes de Wallonie et autres) dans une perspective intégrée accrue ;
- Réflexion commune (avec le Centre culturel) pour l'avenir culturel d'ANDENNE ;
- Mise en œuvre de formations partagées (voir « *tiers-lieu* ») : néerlandais, premiers secours, équipier de première intervention, accueil des publics à besoins spécifiques ;
- Poursuite et extension des membres du Phare ;
- Organisation d'une réception de nouvelle année commune à toutes les entités (instances et bénévoles) ;
- Définition des priorités d'acquisition d'un matériel mutualisé 2024-2025 (dans le cadre du projet tiers-lieu).

## 5. Espace muséal d'ANDENNE A.S.B.L.

### **DONNÉES RELATIVES À L'ASSOCIATION**

#### Association

Espace muséal d'ANDENNE A.S.B.L.

Rue Charles Lapierre, 29

B-5300 ANDENNE

Numéro d'entreprise : 0769.496.545.

#### Personnes de contact

Benjamin COSTANTINI

Président

benjamin.costantini@ac.andenne.be

T : +32(0)85/844.181 | GSM +32(0)472/717.862

Mélanie CORNELIS

Directrice

melanie.cornelis@ema.museum

T : +32(0)85/84.41.81 | GSM : +32(0)485/66.35.89

### **PENSER L'E.M.A. (ESPACE MUSÉAL D'ANDENNE A.S.B.L.)**

#### Les missions du Musée

En 2023, l'E.M.A. poursuit ses efforts entamés pour assurer l'équilibre de ses 4 fonctions muséales : acquérir, conserver, étudier, communiquer.

#### Département scientifique

##### Comité scientifique

Les réunions du Comité scientifique, créé en 2022, se sont poursuivies cette année (3 réunions).

##### Fouilles

La collection préhistorique ne cesse de s'enrichir au gré des fouilles menées dans la grotte SCLADINA et dans la grotte de la Faucille (en collaboration avec l'Université de GAND et l'AWAP). Pour l'année écoulée, il est particulièrement à signaler la découverte d'une nouvelle dent néandertalienne à la grotte SCLADINA, ainsi que de plusieurs dizaines d'ossements humains néolithiques à la grotte de la Faucille.

##### Dons

#### **Collection**

- Deux statuettes en porcelaine de Sainte-Philomène et Saint-Hubert, don d'E. PARMENTIER ;
- Six pipes en terre fragmentaires de la fabrique GAMBIER, don de N. DUMONT ;
- Un pavé en terre réfractaire signé "*D. DEFFENSE ANDENNE (BELGIQUE)*", don de B. RENSON ;
- Deux médaillons en plâtre provenant de l'usine BELREF, don d'A. PRIGNOT ;
- Une composition représentant Sainte-Begge avec des fragments de drapeaux et bannières de procession, don de M. DELFORGE-DEMARS.

## Achats

### **Collection**

- Collection SCARBOTTE : 171 faïences et 75 porcelaines d'ANDENNE (ou attribuées) et la documentation y afférent ;
- Moulage d'ours des cavernes (en cours).

## Prêts

### **Prêts sortants**

- Une statuette de la Vierge à l'Enfant attribuée à Jacques RICHARDOT, prêt au Musée des Arts décoratifs de NAMUR dans le cadre d'une exposition temporaire (en cours) ;
- L'ensemble des coprolithes de SCLADINA attribués au SIM 3 (unité 1B-GRI et supérieures), prêté dans le cadre d'analyses à Grégory ABRAMS (Université de GAND) pour une durée minimum de 3 ans.

### **Prêts rentrants**

- 9 pièces paléontologiques (crânes et ossements) ont été empruntées au Musée des Science Naturelles de BRUXELLES dans le cadre de l'exposition Chauvet ;
- 1 défense de mammoth a été empruntée au Musée du Malgré-Tout dans le cadre de l'exposition Chauvet ;
- 2 crânes ont été empruntés au Service de Paléontologie de l'ULIEGE dans le cadre de l'exposition Chauvet ;

## Dépôts

- Dépôt sortant des collections "CUVELIER" (matériel archéologique, anthropologique et paléontologique préhistorique) et "LAVIGNE" (matériel issu exclusivement des fouilles du Trou du Moulin à GOYET) vers le Préhistomuseum (en cours)

## Conserver

Le chantier d'uniformisation et de mise en réseau des banques de données d'inventaire via la plateforme TMS s'est poursuivi sous l'égide de la Province de LIEGE et du Musée de la Vie wallonne : enrichissement de la banque de données avec plus de 75 nouvelles fiches créées concernant les collections céramiques. Les nouvelles acquisitions à partir du printemps 2023 ont été directement enregistrées sur cette plateforme.

Durant toute l'année, les 2 conservatrices adjointes ont fait l'inspection quadrimestrielle des vitrines et le suivi des conditions climatiques (température et hygrométrie) avec l'aide de stagiaires.

En vue de mettre en avant nos nouvelles acquisitions, trois nouvelles vitrines ont été intégrées à l'espace d'exposition permanent. Celles-ci changeront au fil des nouvelles acquisitions.

Les chantiers des collections au sein de nos réserves se sont poursuivis : récolement, inventaire, photographie, marquage, conditionnement. Les collections concernées sont surtout : la faune préhistorique (série C) et la porcelaine.

En ce qui concerne le chantier des collections préhistoriques, qui devait s'étendre aux ensembles sédimentaires 1B, un moratoire a été imposé par le conservateur (G. ABRAMS) car l'espace des conservatoires climatisés n'est pas suffisant pour accueillir la totalité du volume engendré par le récolement et le reconditionnement des collections (une boîte ancienne équivaut à 1,5 boîte nouvelle) ainsi que le matériel issu des fouilles en cours. Actuellement, une partie des collections est soit posée au sol, soit placée sur des planches à roulettes. Ces solutions ne sont pas pérennes tant pour pour des raisons d'accès que de sécurité.

Tout au long de l'année et depuis octobre 2022, les deux conservatrices adjointes ont poursuivi une formation visant la rédaction du plan de sauvegarde des collections, en partenariat avec le C2RMF et MSW. Trois PSBC ont été largement entamés et s'amélioreront : pour le Centre archéologique de SCLADINA, le Phare et le CCE-C.

Dans le cadre de la rédaction du plan de sauvegarde, un travail sur la priorisation de nos œuvres en cas de sinistre dans nos bâtiments a été entamé : conditionnement des pièces à évacuer de SCLADINA.

Deux campagnes de numérisation ont eu lieu. La première fut menée dans le cadre du Plan PEP's de la Fédération Wallonie-BRUXELLES et a permis la numérisation 2D des pièces exposées dans le parcours permanent dédié à l'histoire de la céramique d'ANDENNE. La seconde concerne la photogrammétrie des pièces en céramique médiévale exposées dans la vitrine typologique de R. BORREMANS au Phare.

En vue d'exposer les nouvelles découvertes néandertaliennes faites à la Grotte SCLADINA, un fac similé en impression 3D a été réalisé (modèle 3D, impression et peinture) et intégré dans notre parcours permanent.

Dans l'objectif de toujours améliorer notre façon de travailler, les constats d'état ont été revus afin de s'inspirer du modèle HORUS. Il en va de même pour nos documents liés à la gestion des collections. Ils ont tous été actualisés.

Les missions de post-fouille ont été poursuivies sur la fouille 2022 et 2023 de la Grotte SCLADINA et des ateliers de potiers à ANDENELLE par les conservatrices adjointes aidées de stagiaires.

Une réflexion pour le réaménagement d'une vitrine dans la section du parcours permanent dédiée à l'époque mérovingienne a été entamée. Des contacts ont été pris en ce sens avec la Société archéologique de NAMUR afin de procéder à de futurs dépôts de pièces. Ce travail doit se poursuivre en 2024.

Les réserves du bâtiment sis rue Lapière à ANDENNE ont fait l'objet de quelques aménagements dont l'installation de filtres solaires aux fenêtres pour filtrer les UV et IR néfastes à la bonne conservation des collections.

#### Restaurer

Durant deux semaines de l'été 2023, deux étudiantes de l'ESA Saint-Luc LIEGE ont restauré des pièces exposées dans nos collections permanentes : deux pièces en céramique médiévales mises en dépôt par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le chantier sur la conservation-restauration des moules en plâtre d'Arthur CRACO s'est poursuivi : nettoyage, stabilisation et conditionnement de certaines pièces. Ce travail se poursuivra en 2024.

Les conservateurs de l'E.M.A. ont assuré le suivi de la restauration de la Fontaine aux Chimères d'Arthur CRACO et de sa valorisation future dans l'espace public. Conjointement à la restauration, un marché public fut lancé pour réaliser des copies en résine des différentes statues de la fontaine afin de conserver les originaux en lieu sûr. Une nouvelle section du parcours permanent dédié à Arthur CRACO sera inaugurée avec les originaux et d'autres pièces actuellement en réserve.

Des stabilisations ont également été menées régulièrement sur le matériel issu de la fouille en cours telles que des dents et des os longs.

Restauration pour l'université de GAND d'un crâne humain « *Judith* ».

Des petites interventions plus ponctuelles ont également eu lieu : collage d'une céramique contemporaine exposée dans les espaces permanents, collages liés au post-fouille, ...

#### Étudier

La valorisation des collections de l'E.M.A. passe aussi par leurs études. Celles-ci sont soit directement conduites par le personnel scientifique de l'E.M.A., soit par des chercheurs extérieurs en collaboration étroite avec notre équipe. Plusieurs études sont actuellement en cours dont le degré d'accomplissement est assez variable :

#### **Etude du Néandertalien de 1B-GRH**

La mise au jour récente (août 2021) d'un nouvel individu néandertalien dans un contexte maîtrisé constitue la découverte anthropologique majeure du 21<sup>e</sup> siècle à SCLADINA. Cette année, cette dent a fait l'objet de deux prélèvements : d'une part, pour tenter d'en étudier l'ADN et sa phylogénèse

(M. HAJDINJAK, MPI-EVA de LEIPZIG) et, d'autre part, le prélèvement du calculus dentaire en vue d'en étudier la composition (A. HENRY, Université de LEYDE).

### **Un nouvel individu néandertalien mis au jour dans la couche 1A/Z4**

Dans le courant du mois d'octobre 2022, une dent néandertalienne a été mise au jour durant les ultimes nettoyages des coupes stratigraphiques qui sont destinées à devenir de nouvelles bermes de référence pour le site. Cette dent, associée aux couches qui ont livré les ultimes occupations néandertaliennes de SCLADINA et, in extenso, de Belgique. Tout comme la dent exhumée en 1B-GRH (voir ci-dessus), cette dent a fait l'objet d'un enregistrement par  $\mu$ CT (C. LOCATELLI, IRNSB), d'un scan en très haute résolution au synchrotron de GRENOBLE (A. LE CABEC et T. COLLARD, Université de BORDEAUX) et d'une tentative d'extraction ADN par M. HAJDINJAK (MPI-EVA).

### **Etude du nouvel individu néandertalien mis au jour dans l'ensemble sédimentaire 1A**

Un nouveau vestige néandertaliens a été exhumé d'un contexte stratigraphique maîtrisé permettant son attribution à l'ensemble sédimentaire 1A. Les analyses menées sur le terrain permettent de proposer à titre d'hypothèse son association avec le matériel lithique du même contexte sédimentaire. Un relevé stratigraphique détaillé de la zone de découverte a été entrepris en collaboration avec le Dr. Stéphane PIRSON afin de garantir l'origine du vestige. En parallèle, plusieurs analyses de laboratoire ont été entreprises (morphologie, périodicité de croissance, hypercémentose, ADN, calculus dentaire). La dent a déjà fait l'objet d'enregistrements  $\mu$ CT à l'Université de GAND (collaboration avec la Prof. Dr. Isabelle DE GROOTE) et au SYNCHROTRON de GRENOBLE (collaboration avec la Dr. Adeline LE CABEC, Université de BORDEAUX).

### **L'Enfant de SCLADINA : étude du calculus dentaire**

Lors de l'examen des restes de l'Enfant de SCLADINA, la présence de calculus dentaire a été observée. Tout comme le Néandertalien de 1B-GRH, une partie de ce calculus a été prélevée par A. HENRY (Université de LEYDE) en vue d'en étudier sa composition (phytolithes).

### **3 thèses de doctorat et un mémoire de master**

Les collections de SCLADINA mobilisent beaucoup les chercheurs qui les intègrent dans leurs travaux. Ainsi, plusieurs travaux majeurs se sont achevés dans le courant de l'année 2023 et dans lesquels SCLADINA a joué un rôle prépondérant.

Tout d'abord, T. DEDRIE, dans le cadre d'un Master défendu à l'Université de GAND, a étudié la faune associée à la dent néandertalienne de 1B-GRH afin d'identifier de potentiels restes osseux porteurs de traces anthropiques. Ces résultats, bien que préliminaires, seront publiés dans le volume 2023 des *Notae Praehistoricae*. Vu la qualité du travail de T. DEDRIE, le FWO l'a récompensé par une bourse de thèse de doctorat qui sera en partie consacrée aux restes osseux associables au début du Paléolithique moyen mis au jours à SCLADINA et Sous-Saint-Paul.

Quentin GOFFETTE a défendu sa thèse doctorat (Université de LIEGE) consacrée à l'exploitation des restes d'oiseaux au Paléolithique dont une partie a été mise au jour dans la grotte SCLADINA. Ces résultats seront publiés dans le courant de l'année 2024.

Daniel CHARTERS a étudié l'évolution morphologique des ours des cavernes de SCLADINA en lien avec l'évolution environnementale. Il a obtenu son grade de Docteur à l'Université John MOORES de LIVERPOOL.

Grégory ABRAMS a lui aussi obtenu son doctorat à l'Université de LEYDE grâce à un travail consacré à la transition entre le Paléolithique moyen et supérieur et à la dynamique du remplacement des populations néandertaliennes par les hommes anatomiquement modernes dans le Nord-Ouest de l'Europe.

### **Etude des coprolithes**

Dans le cadre d'un post-doctorat entamé à l'Université de GAND (durée de 3 ans pour laquelle il a obtenu un congé sans solde), G. ABRAMS s'est lancé à partir d'octobre 2023 dans l'examen systématique des coprolithes de SCLADINA mis au jour dans les ensembles sédimentaires supérieurs (1B-GRH et supérieurs). Le but de cette étude est de mieux documenter les possibles interactions entre carnivores et hominins ainsi que d'en extraire les données paléoenvironnementales et chronologiques.

## **Etude du contexte stratigraphique relatif à la période couvrant de la fin du Paléolithique moyen au début du Paléolithique supérieur**

Le travail d'intégration des données stratigraphiques issus des fouilles depuis 1978 au sein d'un système de GIS 3D s'est poursuivi. L'ensemble de ces données permet aujourd'hui d'appréhender de manière globale les dépôts de SCLADINA. Ce corpus documentaire fait actuellement l'objet d'une étude poussée afin de préciser le cadre stratigraphique des dépôts de la partie supérieure de la séquence. Ce travail est entrepris en collaboration avec le Dr. Stéphane PIRSON (Université de LIEGE, AWAP) ; il constitue une base qui permettra à terme de mieux cerner l'origine et l'âge du matériel archéologique et des restes humains récoltés dans la grotte.

## **Etude du cadre chronologique des occupations de la fin du Paléolithique moyen et du début du Paléolithique supérieur**

L'ensemble des datations OSL, U/Th, et radiocarbone obtenues à la grotte SCLADINA, ainsi que les données paléoenvironnementales (palynologie, paléontologie, anthracologie) font actuellement l'objet d'un réexamen critique en vue d'une publication à venir concernant le cadre chronologique des dernières occupations moustériennes et des premières occupations du Paléolithique supérieur à la grotte SCLADINA. L'ensemble de ces données est appréhendé dans le contexte plus large de l'étude de la transition du Paléolithique moyen au Paléolithique supérieur en Europe du Nord-Ouest. Ce travail dirigé en interne par le responsable des fouilles à la grotte SCLADINA, est entrepris en collaboration avec les Universités de BORDEAUX, de RENNES, de BOLOGNE, d'OXFORD, d'AIX-MARSEILLES, et de VIENNES, ainsi qu'avec l'institut Max PLANCK de JENNA.

## **Etude du nouvel individu néandertalien mis au jour dans la couche 1B-GRH**

La mise au jour récente (août 2021) d'un nouvel individu néandertalien dans un contexte maîtrisé constitue la découverte anthropologique majeure du 21<sup>e</sup> siècle à SCLADINA. Bien qu'il s'agisse d'une dent isolée, plusieurs analyses ont été entreprises (morphologie, périodicité de croissance, hypercémentose, ADN, calculus dentaire). La dent a déjà fait l'objet d'enregistrements  $\mu$ CT à l'Université de GAND (collaboration avec la Prof. Dr. Isabelle DE GROOTE) et au SYNCHROTRON de GRENOBLE (collaboration avec la Dr. Adeline LE CABEC, Université de BORDEAUX). Des analyses sur le contexte sont aussi menées en parallèle afin d'isoler de possibles restes anthropisés qui permettraient de discuter des raisons de la présence des néandertaliens à SCLADINA dans cette couche précise.

## **Etude de l'avifaune de SCLADINA**

Quentin GOFFETTE (IRSNB) a présenté cette année une thèse de doctorat relative à l'étude de l'avifaune des sites paléolithiques de Belgique. Le site de SCLADINA y joue un rôle essentiel, étant le seul site pour lequel une attribution stratigraphique précise puisse être assurée pour chacun des vestiges. Dans le cadre de ce travail, une série de datations radiocarbone ont été entreprises, dont les résultats sont attendus dans les prochains mois.

## **Approche évolutive des ursidés de SCLADINA**

Évolution des ursidés de SCLADINA. Une approche par morphométrie géométrique des dents jugales d'ours des cavernes est en cours dans le cadre d'une thèse de doctorat menée par Daniel CHARTERS. Cette approche qui vise à documenter les changements au niveau de la morphologie des dents va être doublée par une approche isotopique qui permettra de mieux définir le contexte paléoenvironnemental dans lequel les ours ont évolué.

## **Etude karstologique du vallon du Fond des Vaux**

Une collaboration menée avec l'A.S.B.L. "*Les Chercheurs de la Wallonie*" et le département de Géologie de l'Université de LIEGE afin de mieux appréhender l'étendue du réseau karstique du vallon du Fond des Vaux, et notamment de SCLADINA. Des prospections géophysiques et des sondages tarières ont été effectués par L. WILLEMS (Université de LIEGE) afin d'identifier la sortie de la grotte côté vallée de la Meuse. Les résultats des prospections géophysiques sont toujours en attente. Des prospections pédestres ont aussi été menées afin de répertorier les cavités du Fond des Vaux. L'objectif de cette démarche est de pouvoir contribuer à leur protection et d'envisager à terme leur étude scientifique.

## **Répartition spatiale des roches riches en fer de SCLADINA**

Il y a plusieurs années, une étude exhaustive a été entamée sur les roches riches en fer récoltées à la grotte SCLADINA. La motivation principale est liée à la mise au jour de fragments de pyrite qui ont pu être utilisés par les Néandertaliens pour allumer leurs feux. L'absence de traces d'utilisation sur les pyrites constitue un frein considérable que vont essayer de compenser les approches géologiques, en collaboration avec Eric GOEMAERE du Service géologique de Belgique et la répartition spatiale des artefacts dans la grotte. Après la phase d'identification des 1068 roches riches en fer et la création d'une banque de données exhaustive durant l'année 2022, l'étude de 2023 a concerné l'affinage de la distribution horizontale des minerais de fer et des galets riches en fer dans la grotte.

Trois zones de concentrations distinctes ont été mises en évidence traduisant trois voies différentes conduisant à l'incorporation des roches riches en fer dans le gisement : la terrasse, une cheminée perçant le plafond de la grotte et l'aven du fond du chantier de fouille.

Pour caractériser la distribution et l'étendue du matériel par les remaniements sédimentaires, tantôt naturels (charriés depuis le plateau sus-jacent), tantôt anthropiques (déposés sur la terrasse de la grotte), plusieurs études de répartition spatiale ont été réalisées en parallèle. La première porte sur les éléments anthropiques avérés (les 6500 artefacts lithiques des ensembles sédimentaires 1A et 5) et la seconde sur les éléments d'origine naturelle (les 6000 galets de quartz).

Il en ressort que les minerais de fer ont été incorporés par la cheminée tandis que les galets l'ont été par le porche d'entrée et par l'aven. Sur le plan, les éléments anthropiques (silex taillés...) dessinent une concentration dans la première partie de la grotte tandis que les éléments naturels (galets, minerais de fer...) se concentrent dans la seconde partie. Par leur localisation dans la première partie de la grotte, aux côtés des artefacts lithiques et des os brûlés, les deux fragments de pyrites semblent plutôt avoir été introduits dans le site par les Néandertaliens.

Ce travail comprend les analyses physico-chimiques visant à la caractérisation des roches riches en fer (goethite, limonite...), le dressage des plans, les prises de vues photographiques, l'infographie de tous les documents d'illustration et la rédaction de l'étude.

## **Poursuite projet de datations U/Th des spéléothèmes**

Depuis plusieurs années, un nouveau programme de datations par Uranium/Thorium a été entrepris sur les spéléothèmes de SCLADINA et ceux de la grotte Sous-Saint-Paul, dans le cadre d'une collaboration avec Hubert VONHOF (Max PLANCK Institute of CHEMISTRY, MAINZ) et Sophie VERHEYDEN (IRSNB). L'ensemble des spéléothèmes analysés a été daté entre 700 ans (interglaciaire actuel) et 500 000 ans. La rédaction de l'article de synthèse de l'ensemble de ces dates touche à sa fin et sera soumis à publication dans les prochains mois.

## **Etude céramologique**

Étude céramologique d'un contexte de consommation issu des fouilles menées place du Chapitre à ANDENNE en 1980. Il s'agit du seul contexte de consommation connu et étudié jusqu'à présent pour la Ville d'ANDENNE. Par une analyse typologique des techniques de façonnage et une analyse des pâtes, cette étude vise à attribuer une datation précise à l'enfouissement de cet ensemble céramique (dans le courant du 14<sup>e</sup> siècle), définir les courants économiques de l'époque pour la ville et déterminer le statut socio-culturel de ses propriétaires.

Post-fouille de la campagne d'archéologie préventive menée sur le site du château Noël en 2022-2023, en collaboration avec l'AWAP. Analyse des données, DAO, premières analyses du mobilier céramique en vue d'obtenir un plan phasé du site et de déterminer les ensembles intéressants à étudier plus en profondeur.

Poursuite du travail d'actualisation de la carte archéologique d'ANDENNE.

Poursuite du travail entamé sur l'étude du lavabo liturgique en vue de son classement comme Trésor de la FWB.

## **La carte archéologique**

Dans une volonté de mettre en valeur le patrimoine archéologique andennais, des recherches ont été menées pour identifier les sites archéologiques connus ou supposés sur le territoire d'ANDENNE.



Les données récoltées ont permis d'alimenter la base de données de l'AWAP répertoriant les sites archéologiques de Wallonie.

### **Le lavabo liturgique**

En vue de son classement comme trésor de la F.W.B., l'étude de cette pièce exceptionnelle et de son contexte s'est poursuivie et les résultats ont pu être présentés lors des Journées d'archéologie en Wallonie 2023. Des dessins archéologiques d'une pièce conservée au Musée communal de HUY, seule pièce pouvant servir de comparaison au lavabo d'ANDENNE, ont été réalisés grâce à l'adhésion de l'E.M.A. à la Fédération des archéologues de Wallonie-Bruxelles.

### Fouiller

Les opérations de fouille archéologique préhistorique sont menées sur deux sites distincts : SCLADINA et la grotte de la faucille.

### **Grotte SCLADINA**

A la grotte SCLADINA, l'avancée des travaux a été dictée par quatre besoins : sécurisation du chantier de fouille, exploitation touristique du site, gestion du chantier en vue du projet de recherche consacré à l'Enfant de SCLAYN, et questionnement scientifique. Les opérations ont été menées dans trois secteurs de la grotte : la portion comprise entre les mètres 23 et 30 ainsi que celle relative à la partie inférieure de la séquence stratigraphique entre les mètres 32 et 39 ont permis d'aborder la problématique liée à l'Enfant de SCLAYN, tandis que le secteur relatif à la partie supérieure de la stratigraphie comprise entre les mètres 32 et 39 a permis d'aborder les dépôts supérieurs de SCLADINA correspondant à une période comprise entre - 10.000 et -50.000 av. J-C.

D'un point de vue scientifique, ces dépôts permettent d'aborder le remplacement des populations néandertaliennes par les populations d'humains anatomiquement modernes aux alentours de 40.000 ans. L'exploitation de ces dépôts nous a aussi permis de dégager une large surface permettant d'envisager à moyen terme la fouille des couches contenant l'Enfant de SCLAYN. Les vestiges récoltés à cette occasion ont été coordonnés en 3D et les couches qui les contiennent ont été identifiées avec rigueur. Les données stratigraphiques ont été relevées selon une méthode combinant relevé 3D par photogrammétrie et dessin manuel, puis intégrées dans un SIG autorisant leur visualisation en 3D.

Ce programme de fouille a permis la récolte de nombreux restes fauniques ainsi que d'outils taillés par les derniers néandertaliens.

### **Grotte de la Faucille**

A la grotte de la Faucille, les travaux ont été menés pour une durée de 3 semaines en collaboration avec l'Université de GAND, sous la direction du Pr. Dr. Isabelle DE GROOTE. Ils ont consisté en le dégagement d'une partie de la sépulture multiple du Néolithique récent ainsi qu'en l'étude stratigraphique et le relevé planimétrique des objets exhumés à l'aide de techniques de numérisation 3D par photogrammétrie. Les résultats obtenus confirment et renforcent ceux des années antérieures. Ils mettent en lumière l'importance de cette sépulture, la première en Wallonie à être investiguée avec des méthodes de fouille correspondant aux standards actuels de la recherche en archéologie préhistorique.

A nos chantiers principaux, se sont ajoutées 3 missions qui ont nécessité l'implication et l'expertise de nos équipes de fouilles :

### Herresbach :

L'expertise de l'équipe de terrain de l'E.M.A. a été sollicitée dans le cadre d'une mission organisée par la DPAA – une agence dépendant du Ministère de la Défense des USA – en collaboration avec l'Université de Californie (UCLA). L'intervention d'une dizaine de jours a eu cours durant le mois d'octobre. L'objectif de cette mission était d'investiguer avec des méthodes archéologiques le site du crash d'un avion abattu par l'aviation allemande en 1943, de circonscrire l'étendue du site, et de retrouver d'éventuels restes osseux. En effet, le pilote de cet avion est supposé avoir péri à ce moment, mais son corps n'a jamais été retrouvé et il est toujours porté disparu. La mission unique de la DPAA consiste en l'identification et le rapatriement des soldats américains disparus ou morts au combat depuis la seconde guerre mondiale. Cette opération fait suite à une première phase de

fouille menée en 2022, à laquelle notre institution avait déjà participé. Au-delà de la reconnaissance internationale de la qualité du travail fourni par l'équipe de l'E.M.A., cette opération permet aussi d'établir un partenariat avec la première université publique des USA. Cette mission permet une rentrée financière de 9.120 euros.

#### Wéris :

Les fouilles menées par l'AWAP sur le site de Wéris depuis 2019 ont permis la mise au jour de nouveaux menhirs, et l'identification d'au moins deux nouveaux sites mégalithiques dans cette région. Dans le cadre des opérations de recherche menées sur le site, l'AWAP a souhaité modéliser tant les nouvelles pierres découvertes que l'un des deux sites en lui-même, et a pour ce faire ouvert un marché public auquel le centre de modélisation 3D de l'E.M.A. a répondu. La motivation était triple : mettre en avant les compétences de modélisation existantes au sein de l'E.M.A., renforcer notre partenariat avec l'AWAP, et participer à la mise en valeur d'un site préhistorique classé Patrimoine Exceptionnel de Wallonie dans le cadre du Pôle Régional d'Expertise en Préhistoire (PREP) de l'E.M.A.. L'opération entamée par les relevés de terrain au cours du mois d'avril s'est achevée par les phase de finalisation de modélisation en novembre. Les résultats font l'objet d'une présentation et sont transmis à l'AWAP au mois de décembre. Cette mission permet une rentrée financière de 8985 euros.

#### **Fouilles préventives à ANDENNELLE**

Campagne de fouilles préventives menées du 23 janvier 2023 au 13 mars 2023 sur le site du Château Noël à ANDENNELLE en collaboration avec l'AWAP. En prévision d'un gros projet immobilier de la société H2R, l'AWAP effectue depuis 2013 des fouilles préventives sur le site du Château Noël à ANDENNELLE, entre le quai de Brouckère et l'avenue Albert I<sup>er</sup>. Ces opérations archéologiques offrent une opportunité d'étude fondamentale car, pour la première fois à ANDENNELLE, haut lieu de production de céramique du 11<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècle, un terrain d'une étendue significative peut être investigué de manière extensive. Les recherches permettent, d'une part, d'appréhender l'organisation des ateliers de potiers médiévaux, jusqu'à présent peu documentée et, d'autre part, de mieux identifier les productions céramiques mosanes qui sont souvent des marqueurs chronologiques essentiels dans les fouilles régionales concernant cette période. Outre une quantité importante de fragments de céramiques, l'intervention actuelle, menée par l'E.M.A. depuis novembre 2022, a permis de dégager un four de potiers complet de la fin du 13<sup>e</sup> - 1<sup>re</sup> moitié du 14<sup>e</sup> siècle, ainsi que deux petits bâtiments délimitant la zone de travail à l'avant des fours, structures relativement exceptionnelles et peu documentées. Mais la découverte la plus significative est sans nul doute celle d'un four ayant servi à la cuisson de carreaux de pavement, structure tout à fait exceptionnelle et très peu connue. Celle-ci semble avoir été abandonnée dans le courant du 15<sup>e</sup> siècle et présenterait les premières preuves de la continuité d'une production céramique à ANDENNE au-delà du 14<sup>e</sup> siècle.

#### **Programme de stages de fouilles**

Dans un contexte post-pandémie, nous avons organisé à la grotte SCLADINA notre premier stage de fouille estival à destination des étudiants universitaires. Les nouvelles habitudes des étudiants et les réalités modifiées d'une équipe fusionnée nous ont obligés à repenser les aspects organisationnels (durée, planning, coût, logistique) de ces stages, qui se sont tenus la dernière semaine de juin et les trois premières semaines de juillet. A ce stage de fouille s'en ajoute un autre, organisé durant les vacances de Pâques et portant sur la technique de relevé stratigraphique combinant photogrammétrie et dessin.

#### Archiver

Le chantier des collections concerne également les archives de l'institution dont le centre de documentation est aménagé en collaboration avec le Service des Archives de la Ville d'ANDENNE. Le CCED-C est ouvert au public, sur réservation préalable.

Une des missions menée au sein des archives par une des conservatrices adjointes et l'aide de bénévoles ou stagiaires fut le reconditionnement et la numérisation des photos prises par l'ancien photographe du Musée de la céramique (ANDENNE et sa région, expositions, collections...).

## Les photos de SCLADINA

Les photos sur support papier rassemblées depuis la création de l'A.S.B.L. Archéologie andennaise, sont triées par thème, numérotées en continu puis encodées dans une banque de données créée pour l'occasion. 600 photos ont été ainsi répertoriées durant l'année 2023.

### Publier

ABRAMS, G., 2023. Close Encounters of the Third Kind? Neanderthal and modern humans in Belgium, a bone story., *Archaeology*. Universiteit Leiden, p. 213.

SCHUH, A., GUNZ, P., VILLA, C., MAUREILLE, B., TOUSSAINT, M., ABRAMS, G., BONJEAN, D., HUBLIN, J.-J., FREIDLINE, S.E., 2023. Ontogeny and evolution of midfacial gracilization in humans. *PaleoAnthropology* 2023, 387.

BONJEAN D., 2023. J'avais huit ans il y a mille siècles. L'Enfant néandertalien de SCLADINA. NAMUR (*Vestiges*, 16), 62 p.

HERMANS Céline, HARDY Carole, DI MODICA Kévin, HEIMANN Arthur & MALHERBE Laure, 2023. Du chantier à la vitrine d'exposition : le parcours du matériel archéologique médiéval à l'Espace Muséal d'ANDENNE (Nr), *Archaeologia Mediaevalis*. Chronique-Kroniek-Chronik, 46, BRUXELLES, p. 79-82.

Pré-actes des Journées d'Archéologie wallonnes, présentation des résultats de l'intervention 2022-2023 sur le site du Château Noël à ANDENNELLE.

Article dans la Chronique de l'Archéologie wallonne, présentation des résultats de l'intervention 2022-2023 sur le site du Château Noël à ANDENNELLE.

Rédaction du catalogue d'exposition permanente en vue de sa publication en 2024.

J'avais huit ans il y a mille siècles.

Le 16 juillet 2023, un ouvrage est paru dans la collection « *Vestiges* » de l'Agence wallonne du Patrimoine, afin de commémorer le 30<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'Enfant néandertalien. Cette publication relate la mise au jour du fossile et l'ensemble des analyses de laboratoire qui ont permis de brosser le portrait de cette petite Néandertalienne de huit ans qui vécut il y a près de 110.000 ans. Destiné à un large public, ce fascicule richement illustré, ravira les passionnés de Préhistoire qui y découvriront les coulisses de la recherche scientifique moderne. Conçu en harmonie avec la section préhistorique de l'Espace muséal d'ANDENNE, tel un petit catalogue anthropologique, il permettra, au terme de la visite, d'en emporter quelques souvenirs. Ce travail comprend l'infographie de tous les documents d'illustration (photos, plans, dessins) et la rédaction.

Participation journées d'étude, colloques, ...

- *Archaeologia Mediaevalis*, BRUXELLES, le 16 mars 2023
- Journée d'étude à l'occasion des 20 ans du Centre Européen d'Archéométrie de l'Université de LIEGE, LIEGE, le 26 mai 2023
- Journées ICERAMM (Information sur la Céramique Médiévale et Moderne), LILLE, les 15, 16 et 17 novembre 2023
- Journées d'Archéologie Wallonne, ANDENNE, les 23 et 24 novembre 2023

## SERVICE COMMUNICATION

Le groupe de travail sur la communication de l'E.M.A. (réunissant les acteurs du Phare, son Directeur et le Service Relations publiques de la Ville d'ANDENNE) poursuit les rencontres mensuelles autour de la stratégie de communication.

### Communiquer la recherche scientifique

Dans le cadre de la découverte de la dent d'un nouvel individu néandertalien au sein de la Grotte SCLADINA, une conférence de presse a été organisée en mars 2023. Celle-ci a donné lieu à la rédaction de plusieurs articles de presse (*Le Soir*, *RTBF.be*, *Daily Science*, *L'Avenir*, etc.) ou à des reportages télévisuels (*RTL TVI*, *RTBF*).

Une conférence a été donnée au Préhistoricum (FLEMALLE) en octobre 2023 par G. ABRAMS afin de présenter les résultats de sa thèse de doctorat et les perspectives d'étude qui en découlent.

La communication scientifique passe aussi par l'enseignement. Un séminaire d'introduction à l'Archéozoologie et à la Taphonomie, à destination des masters en Archéologie et en Anthropologie, a été donné à l'Université de GAND par G. ABRAMS (octobre 2023). Conférence de Grégory ABRAMS au DARWIN DAY à l'ULIEGE (environ 500 étudiants touchés)

Participation aux journées d'Archaeologia Mediaevalis 2023 avec communication orale et rédaction d'article : HERMANS C, HARDY C , DI MODICA K, HEIMANN A and MALHERBE L , Du chantier à la vitrine d'exposition : le parcours du matériel archéologique médiéval à l'Espace Muséal d'ANDENNE (Nr), dans ARCHÆOLOGIA MEDIÆVALIS,46, p.79-82.

Rédaction d'une notice via la Fédération des archéologues de Wallonie-Bruxelles: HERMANS C., 2023. « *Cabinet de Curiosités : Deux défenses de sanglier taillées* », dans Vie Archéologique 81.

HARDY Carole & CHALLE Sophie, Bilan de 3 campagnes d'archéologie préventives (2013, 2020 et 2022-2023) dans les ateliers de potiers médiévaux du site du Château Noël à ANDENELLE, Journées ICERAMM (Information sur la CÉRAMIQUE Médiévale et Moderne), LILLE, les 15, 16 et 17 novembre 2023.

HARDY Carole, Premiers résultats de l'intervention 2022-2023 sur le site du Château Noël à ANDENELLE, Journées d'Archéologie Wallonne 2023.

CHALLE Sophie & HARDY Carole, Ca chauffe à ANDENNE. Structures de cuisson et production de carreaux de pavement, Journées d'Archéologie Wallonne 2023.

#### Revue de presse

Plusieurs articles de presse d'envergure nationale ont été consacrés aux activités de l'E.M.A. en 2023, notamment pour la promotion des expositions temporaires, la nomination de l'E.M.A. à l'EMYA et des découvertes scientifiques menées.

#### Télévision - Radio - Web

- L'équipe de la RTBF est venue tourner une séquence de l'émission « *Les Ambassadeurs* » à l'E.M.A. et à la Grotte SCLADINA (diffusion 21 octobre 2023) ;
- La nomination à l'EMYA a donné lieu à une large couverture presse - web - rs - radio et tv (national et international). Et notamment en Belgique francophone :
- sujet dans le 19h de RTL le 22 janvier 2023
- sujet sur Radio Contact le 23 janvier 2023 dans la tranche info du matin
- sujet dans le journal de Boukè le 16 février 2023
- dans Viva weekend sur Vivacité et la Une le 29 janvier 2023
- etc.
- L'exposition temporaire "*Le Chat s'expose*" a également été largement couverte par les médias, et notamment :
- Viva weekend (Vivacité et la Une télé) le 10 juin 2023
- Live Boukè de 2h le 12 juin 2023 (puis multidiffusion de sujets extraits du live)
- Sur Radio Contact le 8 juin 2023
- et dans la presse écrite : Le Soir, l'Avenir, ...
- La grotte SCLADINA a su elle aussi attirer l'attention médiatique, et notamment à l'occasion de la réouverture de la saison, marquée par l'organisation d'un grand événement festif et populaire (400 participants). La mise en lumière du Centre archéologique dans les médias comprend notamment :
- Le 1<sup>er</sup> avril sur les ondes de la RTBF radio
- le 19 juillet dans l'émission "*L'Agence tourisme*" de la Première

- dans différents articles de l’Avenir, et des journaux du groupe Sud info
- L’Expo "*Les As de la Jungle*" : compte tenu des liens noués avec les journalistes lors des précédentes expositions, nous nous attendons à une couverture médiatique similaire.
- La Grotte SCLADINA a fait l’objet d’une couverture presse relative à la découverte d’une nouvelle dent d’un individu néandertalien ou à ses activités récurrentes, notamment :
- Paris Match, 29 octobre 2023 : Partez à la découverte de la Grotte SCLADINA, la dernière demeure de l’enfant de SCLAYN
- RTBF, 19 juillet 2023 : La Grotte SCLADINA : un lieu d’exception en Wallonie où observer le travail de jeunes archéologues
- France Bleu (France), février 2023
- Etc.

#### Campagne photo-vidéo

Une campagne photographique a été menée dans l’exposition temporaire « *Le chat s’expose à ANDENNE* » et le sera également dans « *Les As de la Jungle* ».

Une vidéo de présentation (3 minutes) du musée et de la Grotte a également été produite dans le cadre de la participation à EMYA (FR/EN).

#### Partenariats

Nous avons souscrit à une série d’autres partenariats : Marmaille&co, MSW, WWF (pour l’exposition "*Les As de la Jungle*"), TOTEMUS, Hôtel PEGARD, etc.

En dehors des contenus rédactionnels cités ci-dessus, nous avons noué deux partenariats importants nous garantissant une visibilité en télé, web et radio pour l’institution et ses activités.

Nous avons ainsi bénéficié de campagnes de promotion sur les différents canaux de la RTBF et de Boukè media pour une valeur d’environ 75.000 euros. Ces campagnes ont concerné :

- la prolongation de l’exposition temporaire "*Les secrets de la Grotte Chauvet, l’art des origines*" ;
- le lancement de l’exposition "*Le chat s’expose*" ;
- le lancement de l’exposition "*Les As de la Jungle, l’expo*".

#### Achats d’espaces publicitaires

- Regards sur les musées, supplément LE SOIR, octobre 2023
- Een dagje uit
- ANDENNE Potins - VLAN
- AZIMUT pour les expositions temporaires

LES SECRETS DE LA GROTTTE CHAUVET

LE CHAT S’EXPOSE A ANDENNE

LES AS DE LA JUNGLE

180 cadres A2 5 semaines LIEGE et Périphérie

120 cadres A2 6 semaines NAMUR et province

40 cadres A2 6 semaines HUY et environs

#### Le site web

Le cahier des charges pour la réalisation d’un site web ema.museum a été initié. Ce dossier aurait dû aboutir en 2023 mais devrait voir le jour en 2024.

Statistiques du site web du Phare (activités de l’E.M.A.) : voir rapport d’activités de l’A.S.B.L. LE PHARE.

Afin de pallier à l'absence d'un site web complet, les sites dédiés aux expositions de l'E.M.A. seront systématisés. En 2023 : [www.expoandenne.be](http://www.expoandenne.be) initie cette nouvelle pratique. Ce site temporaire nous permet de communiquer sur les expositions et les événements y liés.

#### Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux continuent d'être alimentés de manière hebdomadaire, rendant compte des activités de l'E.M.A. et de la Grotte SCLADINA.

	Facebook	Instagram
Grotte SCLADINA	1.830	664
E.M.A.	7.600	1.110

Les partenariats avec des influenceurs, blogueurs, ambassadeurs se poursuivent dans le cadre des expositions temporaires et des activités à la Grotte SCLADINA.

#### Les événements

##### SCLADINA en fête

Afin de poursuivre les efforts entamés pour la promotion de nos activités à la Grotte SCLADINA, une première édition de l'événement SCLADINA EN FÊTE a été organisée afin de communiquer sur la réouverture de la saison touristique (avril 2023). Cet événement a attiré près de 450 participants. Au programme : contes, grimages, visites de grotte, ateliers paléontologie et remontage de silex, concerts, chasse à l'ours, etc.

#### **Commémoration des 30 ans de la découverte de l'Enfant néandertalien de SCLAYN**

Le 16 juillet 1993 a véritablement marqué un tournant dans la fouille de la grotte SCLADINA (ANDENNE), mais surtout dans l'histoire de la paléanthropologie belge. Ce vendredi-là, l'hémi-mandibule droite d'un enfant néandertalien est mise au jour, la première sur notre territoire depuis les ossements des Hommes de SPY, découverts en 1886.

Trente ans plus tard, nous avons marqué l'événement en organisant une journée culturelle et scientifique accessible au grand public. Deux visites ont été menées à la grotte (anglais, français). Les quatre inventeurs des fossiles ont été réunis pour l'occasion et c'est eux qui ont accueilli le public et raconté, de leur point de vue, la découverte extraordinaire à laquelle ils avaient participé.

En soirée, dans la section préhistorique de l'Espace muséal d'ANDENNE, l'ouvrage « *J'avais huit ans il y a mille siècles* » a été présenté à un public d'amateurs éclairés. Les représentants de la ville d'ANDENNE, de l'AWAP et de l'Université de LIEGE ont commenté l'événement et la publication. Dans la salle de lecture de la bibliothèque, une conférence sur l'homme de Neandertal a clôturé la manifestation.

#### **Conférence pour l'A.S.B.L. « Ose la Science »**

Cette A.S.B.L. organise chaque année une grande exposition intitulée « *Exp Osons* » qui rassemble les projets scientifiques des élèves du secondaire de toute la Wallonie. A l'issue de l'exposition, une remise des prix est organisée et accompagnée d'une conférence. Le thème de la conférence portait sur l'enfant néandertalien de la grotte SCLADINA. Elle fut donnée, le 22 avril 2023 au centre administratif du Service public de Wallonie (Cap Nord) à NAMUR, par un archéologue de l'Espace muséal d'ANDENNE, devant un public de 300 personnes.

#### Communication directe vers le public scolaire et associatif

En janvier, des visites guidées ont été offertes au personnel de la Ville d'ANDENNE.

Nous avons participé à la Journée de l'Homme de SPY le 16 juillet 2023, où nous avons touché environ 170 personnes (grand public, familles).

Une invitation à rencontrer les équipes éducatives a été adressée aux écoles fondamentales andennaises (tous réseaux confondus), en marge de leurs journées pédagogiques, de manière à leur

présenter notre offre pédagogique. Le réseau communal de FERNELMONT a sollicité cette formule pour une journée de sortie à l'E.M.A. et à SCLADINA pour les enseignants, le 30 mai. Les écoles de Sainte-Begge 5 ont également répondu favorablement et une rencontre a été organisée le 25 août. Celle-ci a donné lieu à 5 réservations de groupes scolaires pour 2024.

Nous avons participé à la journée "Passeports" organisée par la Régie des Sports d'ANDENNE le 19 août.

Nous allons également participer au Salon 365.be à BASTOGNE en novembre et au P'tit Festival d'Archéologie à ROCHEFORT en décembre.

## **SERVICE DE MÉDIATION CULTURELLE (SMC)**

### Les objectifs stratégiques du service

- Inscrire l'E.M.A. et la grotte SCLADINA comme lieux inclusifs, collaboratifs et participatifs - accompli
- Continuer à respecter l'expertise de chacun.e des médiateurs.trices, tout en disposant d'une équipe formée à assurer toute l'offre pédagogique - en cours
- Stabiliser et fédérer l'équipe - en cours
- Promouvoir l'offre pédagogique auprès des différents publics cibles - accompli
- Mettre une énergie spécifique à destination des publics socio-culturellement fragilisés (projet de recherches en médiation culturelle) et du public local familial - en cours
- Mettre une énergie spécifique à destination du public scolaire, public cible de l'institution pour les 5 prochaines années - en cours
- Candidater au projet PECA Ariane - accompli et obtenu

### Les objectifs opérationnels du service

- Définir un médiateur référent par public et par projet - accompli
- Assurer des formations continues en interne et en collaboration directe avec les départements scientifique et de formation/révision (cf : organigramme) - accompli
- Assurer les visites guidées et animations à l'E.M.A. (dont expositions temporaires) et à la grotte SCLADINA - accompli
- Assurer les visites guidées et animations en FR, NL et EN selon les demandes de réservation - accompli
- Évaluer l'offre de médiation régulièrement - en cours
- Prendre part active dans la conception des expositions temporaires - accompli
- Assurer une programmation régulière annuelle, des « rendez-vous au musée » clairement établis pour le public (stages, nuit des musées, ateliers du mercredi, activités pour les familles, journée des enseignants et des associations, etc.) - accompli
- Encadrement des stagiaires en médiation culturelle issus des différentes Hautes Ecoles et Universités francophones du pays - accompli
- Améliorer l'accueil des publics néerlandophones : formation au NL (table de conversations) - en cours
- Assurer la gestion de l'atelier de céramique (gestion des stocks, suivi des achats, suivi du rangement) - accompli

## **LA COMMUNICATION DU SERVICE DE MÉDIATION CULTURELLE**

### Supports papier

- Renouvellement de brochures SCLADINA (tous publics)
- Impression de flyers et d'affiches spécifiques pour les stages

- Réalisation d'un flyer semestriel "*programme d'activités*" pour tous les publics (médiation à caractère événementiel)
- Renouvellement de la brochures à destination des enseignants

#### Supports numériques

- Mise en ligne de l'offre pédagogique sur le site web du PHARE et de la grotte SCLADINA
- Visuels on web (toute la programmation) pour les réseaux sociaux (FB et IG)
- Mise en ligne (toute la programmation) sur les agendas gratuits de type QueFaire.be, avec l'aide des agents d'accueil du Phare

## **PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE MÉDIATION**

### Scolaires

Nous plaçons le public scolaire en priorité dans nos missions pour le quinquennat.

Nous assurons maintenant à la grotte SCLADINA et à l'E.M.A. les visites guidées et ateliers en FR, NL, EN - ceci afin de répondre à plusieurs demandes d'écoles, notamment les écoles en immersion et les écoles internationales.

2023 est également l'année de notre deuxième projet PECA - commencé en octobre, avec l'école communale de LANDENNE. Après une première rencontre (visite et atelier) à l'E.M.A. autour de la préhistoire et de la céramique, l'équipe de médiation culturelle se rendra à l'école pour un atelier musical (avec les instruments façonnés par les enfants lors de leur visite au musée), et le projet se clôturera avec une visite à SCLADINA.

Nous avons participé à l'action "*Jeunesse et Patrimoine*" en avril, 2 classes de 2<sup>e</sup> secondaire de Saint-Berthuin à MALONNE ont bénéficié de visites et ateliers gratuits sur le thème de la céramique industrielle.

### Extrascolaires

Un gros travail de programmation à destination du public extra-scolaire continue d'être mené.

- 4 stages ont été organisés en 2023, à destination des enfants entre 4 et 12 ans ; ils sont systématiquement organisés sur les deux sites (E.M.A. et SCLADINA)
- Place aux enfants le 21 octobre
- Les ateliers du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois (CERAMIX & ARCHEOX) à destination des enfants entre 4 et 12 ans
- Durant l'été, nous avons transformé les ateliers CERAMIX et ARCHEOX en ateliers gratuits, à destination des familles, et en partenariat avec la Bibliothèque d'ANDENNE - "*Lire au parc*". Ces actions ont permis de toucher un nouveau public, davantage éloigné de notre institution et de la culture en général.
- Les anniversaires à l'E.M.A. et à SCLADINA
- Poursuite de l'accueil de groupes extrascolaires en excursion, en partenariat avec la Régie des Quartiers d'ANDENNE et LATITUDE SPORTS notamment

### Adultes - seniors - familles

A la suite des succès des activités initiées en 2021 et 2022, nous avons poursuivi nos ateliers pour adultes (CERAMAX), visites en autonomie par GAMIFICATION, etc.

- Journée internationale des familles (13 mai)
- Nuit européenne des musées (13 mai)
- "*SCLADINA en fête*" - fête d'ouverture de la saison touristique sur le site de SCLADINA, le 2 avril - 450 participants



- Ateliers pour les familles, "*Crée ton chat*" dans le cadre de l'exposition temporaire "*Le Chat s'expose*" - 10 juin et 15 août
- Commentaires sur la croisière d'ANDENNE (histoire et céramique d'ANDENNE), organisée par l'OT - 14 juillet
- Journées du Patrimoine - 9 et 10 septembre : escape game en collaboration avec Archéolo-J à l'E.M.A. + escape game forestier et visites guidées à SCLADINA
- Atelier pour enfants et animation dans l'E.M.A. à l'occasion des Fêtes de Wallonie - 23 et 24 septembre
- Ateliers CERAMAX : chaque dernier mercredi du mois des ateliers d'initiation à la céramique pour les adultes
- Participation au projet "*Parentalité*" de la Bibliothèque d'ANDENNE : promotion de nos supports de visite pour les familles (carnet "En vadrouille dans l'E.M.A." et sac Marmaille&co)
- Animation familiale en autonomie et ateliers préhistoire lors des Fêtes de Wallonie - 23 et 24 septembre
- Halloween - "*Panique au Phare*" - 27 octobre
- Atelier pour enfants dans le cadre du marché de Noël des céramistes - 16 et 17 décembre

#### Public dit socio-culturellement fragilisé (PSCF)

Le maintien de la désignation d'une personne employée qui se consacre spécifiquement, à mi-temps, à mettre en place les actions du plan d'accès muséal inclusif et à créer et maintenir le lien avec des organismes sociaux locaux et éloignés a permis la continuation des programmes amorcés précédemment et la mise en place d'adaptations concrètes.

L'E.M.A. est régulièrement sollicité pour intervenir dans le cadre de formations universitaires ou continuées des acteurs du secteur socio-culturel (MSW, ULIEGE, art.27, HandiGamme) pour exposer les pratiques mises en place pour ces types de publics.

#### Comités d'accompagnement

En accord avec la Déclaration des Droits Culturels de FRIBOURG, l'Espace Muséal d'ANDENNE met en place des aménagements destinés à permettre aux différentes catégories de publics dits socio-culturellement fragilisés de profiter d'une expérience muséale optimale, que celle-ci soit en autonomie ou en visite médiée.

Pour poursuivre cet objectif, le service de médiation est accompagné par un comité dont les membres sont issus des publics cibles. A travers la mise en place d'une méthodologie en "*par et pour*", ce groupe de travail propose des solutions concrètes aux freins que rencontrent ces publics spécifiques : adaptation du mobilier et de la scénographie du musée, travail sur le discours de médiation tant sur la forme que sur le choix des thématiques de fond, mise en place d'activités de sensibilisation, rechercher et rassembler des personnes ressources (guides LSFB, audiodescription, etc.), formation des personnes ressources aux besoins spécifiques des publics en lien avec les missions muséales (formation aux contenus des guides spécialisés, formation à l'accompagnement et au guidage physique des volontaires ou participants de programmes AVUS, etc.). Cette démarche d'adaptation constante est au centre des pratiques du programme d'accès inclusif.

Ce comité a rassemblé en 2023 jusqu'à 52 personnes réparties en groupes de travail mouvants. Chacune de ces personnes ayant participé à 4 séances de travail minimum et 37 séances de travail maximum. Nous avons réalisé une moyenne d'une rencontre bi-hebdomadaire par groupe de travail.

#### Aménagements pratiques :

- Modification du discours de médiation en termes de vocabulaire, définition et niveau de langue des visites régulières "*Trésors d'ANDENNE*", "*A la découverte de Neandertal*", "*Cultures et sociétés*", "*Mes sens s'éveillent à la préhistoire*". Ce travail est concomitant de la rédaction du guide "*Facile à lire et à comprendre*" ;

- Réalisation d'un meuble de médiation destiné à occuper une place au sein du parcours permanent ;
- Amélioration du concept du "*Meuble philosophique/Meuble à penser*" et réalisation d'un nouveau prototype destiné à accompagner une visite médiée ;
- Formation du personnel d'accueil et des bénévoles volontaires à l'accueil des personnes malvoyantes et aveugles ;
- Identification des mots et phrases à traduire en LSFB pour accompagner des visites inclusives en français signé ;
- Formation de guides spécifiques (audiodescription, LSFB, SESAM, etc.) aux contenus du Musée pour l'accompagnement de groupes à besoins spécifiques. Formation réciproque de la personne en charge au sein du SMC ;
- Conception et réalisation d'activités "*tous publics*" permettant une mixité confortable pour tous, parfois en décentralisation (Lire dans les parcs, Halloween, Projet correspondance, etc.) ;
- Testing diagnostique des aménagements spécifiques du parcours permanent, des expositions temporaires, et du Phare (comprenant les espaces de la Bibliothèque).

#### Projet Correspondances

Sur la sollicitation de l'Envol A.S.B.L., un service d'alphabétisation et de remédiation des contenus scolaires et la Cie GAMI A.S.B.L., une Cie de théâtre action, le musée participe à ce projet d'art en commun qui crée un échange entre les citoyens fréquentant les commerces andennais et les stagiaires de l'Envol. Nous nous plaçons comme "*expert de pratiques créatives*" en encadrant une partie du travail technique lié à la représentation artistique de témoignages récoltés.

- Encadrement des œuvres primaires produites sur le thème des fiertés par les stagiaires de l'Envol. 32 stagiaires.
- Exposition des œuvres dans les commerces andennais du centre-ville et récolte des témoignages des citoyens. 107 témoignages récoltés.
- Décryptage des témoignages, appropriation par les stagiaires et production d'œuvres collectives synthèses qui ont été exposées 1 mois à l'ANDENNE ARENA. Les œuvres synthèse traitaient du lien des citoyens au territoire andennais.

#### Fréquentations comptabilisées

Le SMC a enregistré 26 réservations régulières, via les procédures de réservations ordinaires, de groupes ayant bénéficié du tarif adapté PSCF de 4 euros/participants ou de la gratuité annuelle aux groupes PSCF andennais. 22 groupes ont effectivement profité (4 annulations) d'une visite médiée, dont 9 ont profité de la politique ne limitant pas le nombre d'accompagnateurs et 14 ont profité de la politique n'imposant pas un nombre minimum de participants. 4 groupes ont profité des 2 politiques facilitantes.

Il est difficile de comptabiliser nos visiteurs individuels autonomes ayant profité des aménagements et des communications ciblées. Néanmoins, par les retours de travailleurs sociaux partenaires, nous pouvons en comptabiliser 118 avec certitude.

L'accueil d'une co-médiatrice, Emmanuelle TORF, bénéficiaire du programme AVUS du Centre Saint-Lambert.

Emmanuelle a soutenu l'animation des ateliers du mercredi à destination des enfants ainsi que d'événements visant un public familial. Elle aide également à la préparation opérationnelle de ces activités (préparation du matériel, mise en place de l'espace.) Progressivement, à sa demande, Emmanuelle est engagée dans la conception des animations. Si cette étape nécessaire et fondamentale, au regard de la philosophie du projet, est profondément enrichissante pour chacun des acteurs, elle nécessitait auparavant une grande charge de travail d'accompagnement pour le service de médiation. Nous sommes aujourd'hui heureux de constater qu'Emmanuelle est presque totalement autonome dans ce travail. Emmanuelle a, à plusieurs reprises, pu également s'exercer à

la coordination d'une équipe en mobilisant d'autres bénéficiaires du programme AVUS de son centre d'hébergement afin de mener à bien un programme coconstruit avec le SMC.

## **LES COLLABORATIONS ET PARTENARIATS**

Le SMC peut compter sur des partenariats récurrents qui permettent le développement d'activités tout au long de l'année.

Les partenaires andennais

- Le Phare et ses acteurs
- Ville d'ANDENNE - Service Festivités et Tourisme, Service Communication
- Le réseau des écoles communales
- Accueil Extrascolaire andennais
- Régie des Quartiers d'ANDENNE : Halloween, Place aux enfants
- Office du Tourisme d'ANDENNE
- LATITUDE SPORTS
- Centre Saint-Lambert
- AMO
- Services de Cohésion sociale / Maison des Solidarités
- Centre culturel d'ANDENNE
- Cie GAMI
- L'Envol A.S.B.L.
- SAHIA
- Athénée royal Jean Tousseul d'ANDENNE.

D'autres partenaires

- MSW : Réseaux, label Marmaille&co, formations.
- Compagnie GAMI : Formation conjointe à destination des professionnels de la médiation culturelle et développement d'un programme pédagogique dans le cadre de l'exposition LE CHAT S'EXPOSE.
- Ice Age Network : Network regroupant les sites et musées européens où des découvertes majeures sur l'âge glaciaire. Participation à la création d'une exposition vidéo-ludique regroupant les musées partenaires (virtual ice age experience), rédaction d'un article promotionnel pour l'exposition "*les secrets de la grotte Chauvet*" pour la sixième édition du magazine Ice Age.
- Le domaine de Mozet : Centre de rencontres et d'hébergement géré par les Guides catholiques de Belgique (GCB), le Domaine de Mozet nous envoie régulièrement des groupes scolaires en classes vertes chez eux.
- Archeolo-J : organisation d'un escape game à l'E.M.A. dans le cadre des Journées du patrimoine - 9 et 10 septembre.
- Espace de l'Homme de SPY.

## **FRÉQUENTATION (EN DATE DU 31 OCTOBRE 2023)**

Le SMC a organisé, à l'E.M.A. et/ou à la Grotte SCLADINA, 324 activités du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2023, auxquelles 6.211 personnes ont participé, accompagnées de 256 responsables de groupes, soit un total de 6.467 personnes dont 1.800 personnes à la Grotte SCLADINA.

Selon les statistiques fournies par la billetterie du Phare, environ 8.000 personnes ont visité l'E.M.A. (permanent et temporaire) en tant que visiteurs « *libres* ».

Jusqu'au 31 octobre 2022, l'E.M.A. A.S.B.L. a donc accueilli près de 14.700 personnes (activités de médiation incluses) sur ses lieux d'exploitation.

## **SERVICE DES EXPOSITIONS**

L'année 2023 fut riche en expositions temporaires à l'E.M.A. qui a, en effet, présenté 3 événements :

- LES SECRETS DE LA GROTTTE CHAUVET, L'ART DES ORIGINES (exposition de 2022 prolongée à avril 2023)

Succès et beaux retours pour cette exposition qui avait été adaptée pour en augmenter la portée immersive, grâce à la création de deux parcours audioguidés narratifs (adulte et enfant) synchronisés (temps de parcours). Ces deux parcours ont été traduits en néerlandais.

Bien que le sujet n'était pas facile, les visiteurs sont repartis enchantés, et ceux qui avaient vu la réplique de la Grotte auparavant ont dit apprécier la qualité des images et la possibilité qu'offrait l'exposition de pouvoir s'attarder pour admirer - ce qui n'était pas possible en France.

Près de 4.500 visiteurs ont foulé le sol de l'exposition. Une très grande majorité d'entre eux représente un public familial, cible de l'événement.

Poursuivant l'acquisition de know how "*par le faire*", nous avons produit les contenus audioguidés en interne, en nous entourant de l'expertise de Véronique DE MIOMANDRE (conteuse venue en résidence d'artiste à la grotte SCLADINA). Le décor sonore a également été enrichi d'enregistrements faits à la grotte SCLADINA avec Colienne VANCRAENENBROECK (également venue en résidence d'artiste précédemment à la Grotte SCLADINA).

- LE CHAT S'EXPOSE (juin à novembre 2023)

L'exposition a été montée en collaboration avec Philippe GELUCK. Pour la scénographie, de nouveaux investissements ont été nécessaires afin de permettre l'accrochage de toutes les œuvres. A cette fin, des cloisons modulaires et de l'éclairage ont été achetés. Leur modularité permettra de les utiliser pour enrichir les prochaines expositions.

L'exposition a aussi permis de poursuivre le travail d'inclusion entamé avec la labellisation access-i. Nous avons choisi de produire un parcours audioguidé à destination du public porteur de cécité acquise. Nous avons pour cela sollicité le soutien du Fonds "*Handicap visuel et inclusion*" de la Fondation Roi Baudouin. Le projet prévoit d'être épaulé par un groupe d'accompagnement mixte (voyants et malvoyants) qui a été mis en place, dans une démarche "*par et pour*", ainsi que le partage de l'expérience acquise dans nos réseaux à la fin du projet.

Le soutien de la FRB rend aussi possible l'acquisition d'un système d'audioguides, qui était jusqu'à présent loué pour les expositions temporaires. Disposer de ce matériel de façon permanente permettra d'étendre progressivement le parcours audioguidé pour le public malvoyant aux expositions permanentes dans les années à venir.

En collaboration avec la Compagnie GAMI (théâtre action), nous avons développé un programme pédagogique intitulé « *L'humour comme arme anti moquerie* » et qui avait pour objectif de sensibiliser les écoles primaires et secondaires à la problématique du harcèlement. Cette initiative a rencontré un grand succès auprès des participants.

L'exposition a attiré plus de 5.500 visiteurs en moins de 5 mois.

- EXPOSITION : "*LES AS DE LA JUNGLE*" (décembre 2023 - juin 2024)

L'exposition est une coproduction TAT Productions - Museum de TOULOUSE. Nous produisons le complément "*ateliers*" à destination des groupes (scolaires ou non), ainsi qu'un "*bestiaire*", un espace où sont exposés, dans une scénographie de type "*jungle*", des spécimens naturalisés.

Après l'exposition "*Le Chat s'expose*", qui s'adressait plutôt à un public adulte, celle-ci nous permet de renouer avec le public familial qui avait fait le succès de l'exposition "*Mammouths ! Steppe by steppe*".

L'exposition cible en effet le public jeune lecteur (accompagné) jusque 12 ans. Elle se base sur les héros de séries animées bien connues de ce jeune public, "*Les As de la Jungle*" (diffusés dans 40

langues et sur 200 territoires) et leur promet une heure d'aventure scientifiquement passionnante. L'exposition vise à sensibiliser les enfants à la fragilité des écosystèmes.

En complément de l'exposition et en collaboration avec le WWF, deux ateliers sont proposés : un atelier de création collective d'une oeuvre 3D "*le bestiaire rigolo*" et un atelier de réflexion autour d'un jeu "*la toile de la biodiversité*".

Grâce au partenariat Boukè et RTBF portant sur 2023 et 2024, l'exposition bénéficiera de campagnes de promotion radio - tv - web en plusieurs vagues, pour un montant d'environ 50.000 euros.

- CONTE AU MUSEE

Nous avons été sollicités par la conteuse Cindy SNEESSENS dans le cadre du programme "*Conte au musée*". Trois dates ont été programmées : le 2 avril, le 13 mai et le 8 juin. La séance du 2 avril s'inscrivait dans le programme festif de réouverture de la grotte SCLADINA et le public pouvait s'inscrire le jour même, le nombre de spectateurs ayant été limité à 30 (la météo était mauvaise et nous avons dû nous replier à l'intérieur du centre archéologique). Les deux autres séances ont connu moins de succès, sans doute parce qu'elles n'ont pu bénéficier de l'importante communication mise en place pour l'ouverture de la saison à SCLADINA.

## **SERVICE FORMATION**

Le service Formation a poursuivi sa politique de révision des contenus produits par les différents services de l'E.M.A.

Afin de maintenir leurs connaissances et compétences à jour, et d'en acquérir de nouvelles, les membres de l'E.M.A. ont suivis plusieurs formations (en interne ou en externe) :

En externe :

- Formation Secourisme : toute l'équipe, janvier 2023
- Tables de conversation en néerlandais (direction, médiation culturelle, accueil) : niveau avancé et débutant (1x par mois)
- « *Stage d'initiation à la taille du silex* », du 17 au 19 mars 2023, chargée de recherches et conservatrice adjointe.
- Ateliers d'accompagnement à la rédaction des plans de sauvegarde des collections organisés par l'ICOM Belgique Wallonie-Bruxelles et MSW en collaboration avec le C2RMF, conservatrices-adjointes.
- Formation lumière et climat par MSW, le 3 octobre 2023, conservatrices adjointes.
- Formation Vidéo par MSW, les 13 et 14 juin, médiatrice culturelle.
- Journée MSW, le 29 juin, médiatrices culturelles et direction.
- "*Les marionnettes végétales*", du 28 au 30 août, médiatrice culturelle.
- Formation "*Comment réagir face aux moqueries*" par l'Université de Paix A.S.B.L. les 21 et 23 mars

En interne :

- 16 janvier : Formation à la lecture du tableau typologique de la céramique médiévale mosane, par S. CHALLE, pour le SMC et le département scientifique
- 20 février : Formation géologie avec E. GOEMAERE pour le SMC et le département scientifique
- 17 janvier : Formation sur les sarcophages mérovingiens avec Laure Anne FINOULST, pour le SMC et le département scientifique
- 31 mars : Formation en anthropologie avec M. HAJDINJAK du Max PLANK Institute, pour le département scientifique et le SMC
- 17 avril : Formation "*Le jeu de société appliqué au musée*", réflexion interne au SMC

- L'équipe de l'E.M.A. a également continué à partager son expertise dans différents domaines via :
- l'encadrement de stagiaires ;
- la dispense de cours auprès d'institutions partenaires ;
- les partages d'expérience avec des institutions partenaires (animateurs du Domaine de MOZET et médiateurs culturels des Classes de patrimoines de BRUXELLES)
- la formation des nouveaux médiateurs culturels engagés en octobre et novembre

## **RESSOURCES HUMAINES**

Turn over en Médiation culturelle, deux personnes ont été remplacées (CDI mi-temps) par des profils similaires et capables de guider en néerlandais et en anglais. Il s'agit de :

- Benoit FOURNEAU, médiateur culturel
- Virginie DORGE, médiatrice culturelle

Le départ du Responsable de Département scientifique pour 3 années (post-doc à l'UGENT) permet l'engagement d'une Adjointe à la Direction, Marie GILLARD, qui prendra ses fonctions début janvier 2024.

### Les stagiaires et bénévoles

L'E.M.A. accueille des stagiaires d'horizons et de niveaux d'études différents, chaque année : CROA Saint-Luc, Muséologie, Médiation culturelle ou Archéologie et Histoire de l'art ou Sciences de l'éducation des universités belges principalement, mais aussi des étudiants des Hautes écoles de la FWB (Communication, Tourisme, Accueil touristique, etc) et des étudiants en Archéologie et Histoire de l'art d'universités françaises.

Le département scientifique a accueilli en 2023, 53 étudiants :

- 14 au sein du Service des Collections ;
- 8 dans le cadre de la photogrammétrie ;
- 31 lors du stage de fouille.

Le Service de Médiation culturelle a accueilli 5 étudiants en 2023.

L'E.M.A. a également la chance de pouvoir compter sur de fidèles bénévoles qui assument principalement des missions techniques, d'archivage ou de recherches documentaires, ou encore d'accueil et de catering lors des événements festifs.

## **PARTENARIATS ET COLLABORATIONS**

### Partenariats avec des universités belges et étrangères

Plus que jamais, l'E.M.A. a développé de nouvelles collaborations étroites avec le milieu académique belge et international :

- Université de GAND : département d'Archéologie. Les fouilles menées à la grotte de la Faucille se déroulent en étroite collaboration avec le service des fouilles de l'E.M.A. De plus, l'engagement de G. ABRAMS par cette même université contribue à développer les recherches menées sur le matériel mis au jour à SCLADINA.
- ULIEGE : département de Géologie (Karstologie, Paléontologie animale); Service de Préhistoire (péto-archéologie) ; Service de Muséologie ; Service de Médiation culturelle ; Département des Sciences historiques. ; accueil de stagiaires en Muséologie, Archéologie et Histoire de l'art.
- UCLouvain : accueil de stagiaires en Archéologie et Histoire de l'art ; organisation de visites dans le cadre d'un séminaire en archéologie, organisation d'exercices pour les étudiants en médiation culturelle (10 mars et 10 juin)
- ULB : accueil de stagiaires en Archéologie et Histoire de l'art
- UMR5199 PACEA, Université de BORDEAUX (Péto-archéologie)

- Tracéolab Université de LIEGE (Péto-archéologie)
- Département de Géoscience Université de RENNES (Datations OSL)
- Participation à un projet européen ERC (Datations OSL)
- ESA Saint-Luc LIEGE : jury d'ateliers et accueil des étudiants-stagiaires de conservation-restauration
- Université de la SORBONNE : accueil de stagiaires en Archéologie et Histoire de l'art
- Université de LILLE : accueil de stagiaires en Archéologie et Histoire de l'art
- Ecole du LOUVRE : accueil de stagiaires en Archéologie et Histoire de l'art.

L'E.M.A. est également membre du Pôle muséal et culturel de l'Université de LIEGE.

Des conventions sont en cours de rédaction entre l'E.M.A. et des universités belges, notamment pour l'accueil d'étudiants stagiaires et pour des campagnes scientifiques diverses.

#### ARCHEOLO-J

Une convention de partenariat avec l'A.S.B.L. ARCHEOLO-J permet la participation du personnel scientifique aux stages de fouilles organisées par ARCHEOLO-J, au dépôt de documentation relative à la céramique dans le CCED-C de l'E.M.A. ou encore l'organisation d'activités conjointes, notamment dans le cadre des Journées du Patrimoine.

#### Partenariats locaux

- Renforcement des collaborations associatives, scolaires et académiques
- Renforcement conséquent des collaborations avec les acteurs du Phare (Office du Tourisme, Bibliothèque) et le Service Festivités et Tourisme de la Ville d'ANDENNE (Relations publiques)
- Renforcement des relations entretenues avec des collections et amateurs de céramiques andennaises
- Collaboration étroite avec Bibliotheca Andana (centre de documentation)
- AMO-Aide en milieu ouvert ANDENNE
- ACSA-Action culturelle et sociale à ANDENNE
- SAHIA
- ENVOL A.S.B.L.
- Compagnie GAMI
- Centre Saint-Lambert ANDENNE
- GAL

#### Partenariats nationaux et internationaux

- L'E.M.A. est membre de Musées et Société en Wallonie (MSW) : Marmaille&Co, ArchéoPass
- AfricaMuseum (expo)
- Les Chercheurs de la Wallonie (Karstologie)
- GuideID (expos)
- Synops Editions (expos)
- Boukè media (expos)
- WWF (expos)
- RTBF (expos)
- L'avenir (expos)
- Institut royal des sciences naturelles de BRUXELLES (expos)

- Trinkhall Museum (expos)
- ICOM Wallonie-Bruxelles (membre adhérent)
- Province de LIEGE, projet « *The Museum System* »
- AWAP
- PEP's (FWB)
- Fédération des Archéologues de Wallonie (FAW) (membre adhérent)
- Association des Archivistes francophones de Belgique (membre adhérent)
- Archeolo-J
- Musée communal de HUY
- Fondation Roi Baudouin
- Musée et Société en Wallonie
- Préhistomuséum
- Ose la Science A.S.B.L.
- Espace de l'Homme de SPY

## **PERSPECTIVES & OBJECTIFS 2024**

### Service des Collections

- Poursuivre la dynamique entamée pour les chantiers des collections
- Numérisation : les pièces de l'exposition permanente du 4e étage avec la campagne PEP's
- Renforcer la participation à des publications et participer à des appels à communications scientifiques
- Poursuivre les efforts entamés en gestion des conditions de conservation
- Poursuivre l'intégration dans le projet pilote « *The Museum System* » (Collab. Province de LIEGE)
- Maintenir la dynamique de valorisation des collections via les réseaux sociaux et le site web
- Renforcer la présence des activités sur les réseaux sociaux et nos sites web.

### Service de Médiation

- Assurer la diffusion auprès des publics de l'offre permanente et temporaire de médiation à l'E.M.A. et à la grotte SCLADINA, en FR-NL-EN
- Poursuivre le suivi rigoureux des réservations et des plannings
- Participer à la conception des activités de médiation relatives aux prochaines expositions temporaires
- Renforcer la présence des activités sur les réseaux sociaux et nos sites web.
- Amélioration des conditions d'accueil sécurisées à la Grotte SCLADINA (nouveau sentier à l'étude, délimitation de zones d'accueil sécurisées, etc.)
- Collaboration avec ESA St Luc (architecture d'intérieur) pour l'aménagement d'une aire pique-nique, d'une signalétique et d'un desk d'accueil-boutique à la Grotte SCLADINA.
- Renforcer les compétences de l'équipe en NL (formation continue - tables de conversation)

### Service scientifique

- Développer un partenariat avec l'AWAP et la Ville d'ANDENNE dans le cadre d'une convention tripartite visant le développement de l'archéologie préventive au sein de l'E.M.A.



- Poursuivre le travail entamé sur l'étude du lavabo liturgique en vue de son classement comme Trésor de la FWB
- Poursuivre la révision des contenus produits par les services d'exposition et de médiation culturelle
- Lancement d'études sur le mobilier céramique
- Assurer la publication d'un guide du visiteur en NL et EN de l'E.M.A.
- Publier le catalogue d'exposition permanente de l'E.M.A.
- Publier l'étude des roches riches en fer de SCLADINA
- Poursuivre l'étude des concentrations d'apatite sur les calcaires et les ossements de la grotte Sous-Saint-Paul
- Poursuivre les études anthropologiques liées aux derniers néandertaliens de SCLADINA et à l'arrivée des premiers hommes modernes
- Entamer la fouille des niveaux moyens de SCLADINA (SIM 4 et 5) afin, notamment, de mieux définir l'origine des restes de l'Enfant de SCLADINA
- initier de nouvelles analyses palynologiques sur SCLADINA
- initier une série de nouvelles datations sur SCLADINA
- présenter en colloque les résultats du projet relatif à la transition du Paléolithique moyen au Paléolithique supérieur
- Initier une publication relative au contexte chrono culturel de la transition du Paléolithique moyen au Paléolithique supérieur
- Entamer de nouvelles études archéozoologiques sur le matériel de SCLADINA

#### Service des Archives

- Poursuite de l'encodage et de l'archivage des photographies de la grotte SCLADINA
- Finaliser le centre de Conservation et d'Etude de la céramique et en faire la promotion auprès des universités et chercheurs intéressés

#### Service des Expositions

- Présenter une exposition autour de l'oeuvre de Rik DELRUE sur le sujet de la démence, tout en l'ouvrant à d'autres artistes et en en élargissant le propos mémoire/identité
- Produire des parcours audioguidés FR/NL/GB, aussi pour le public porteur de cécité acquise, dans le cadre d'un projet soutenu par le Fonds Handicap visuel et inclusion de la Fondation Roi Baudouin, et ce avec la collaboration d'un groupe d'évaluation mixte comprenant des personnes voyantes et malvoyantes (démarche par et pour)
- Produire et partager un "how to" dans la création de parcours audioguidés à destination des personnes porteuses de cécité acquise
- Entamer la production d'un parcours audioguidé inclusif (cécité) FR/NL/GB pour l'Espace Préhistoire
- Systématiser la proposition de 2 ateliers, dont un atelier créatif, pour les groupes, scolaires ou non, pour chaque exposition temporaire
- Développer, à l'occasion de l'exposition temporaire 2024, une médiation "wellbeing" au musée
- Poursuivre le travail de partenariat rédactionnel, notamment avec la RTBF et Boukè media
- Augmenter la fréquentation des publics dans les expositions, et le public néerlandophone en particulier, notamment en participant à des salons type 365.be en Flandre
- Intégrer des fiches avec la traduction des textes en NL/DE dans l'exposition permanente

## Communication

- Finaliser le cahier des charges relatif au site web propre à l'E.M.A.
- Poursuivre le partenariat avec la RTBF et divers médias
- Diffuser les activités de l'E.M.A. à l'échelle nationale par une stratégie de communication plus ciblée et en lien avec les expositions temporaires
- Développer la communication bilingue FR/NL vers les publics
- Poursuivre les efforts entamés relatifs à la présence de l'E.M.A. dans la presse écrite et télévisuelle

## **SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS 2024**

- Musée gratuit tous les 1<sup>er</sup> dimanches du mois
- Visite guidée de la grotte SCLADINA gratuite tous les 1<sup>ers</sup> dimanches du mois (en FR de mars à novembre, aussi en NL à la haute saison)
- CERAMAX : atelier de céramique pour les adolescents et adultes chaque dernier mercredi du mois
- Anniversaires pour enfants à l'E.M.A. et à la grotte SCLADINA
- ouverture de la saison touristique à SCLADINA - 14 avril 2024
- Nuit européenne des musées, journées des familles
- Printemps des sciences - avec l'Ulg et/ou l'UCL - du 18 au 24 mars 2024
- Marmaille&co - Viens t'amuser : participation aux activités du label
- 2 ou 3 stages pour enfants : juillet - août
- visites guidées à SCLADINA pendant les vacances de printemps : du mercredi au dimanche, en FR et NL
- visites guidées à SCLADINA d'avril à juin : dimanches et jours fériés, en FR et NL
- L'été de SCLADINA : visites guidées du mercredi au dimanche, en FR et NL
- L'été à l'E.M.A. : renouvellement des collaborations "*Lire au parc*" avec la Bibliothèque
- Jeunesses et patrimoine en avril 2024
- Journées du patrimoine les 7 et 8 septembre 2024
- Fêtes de Wallonie les 21 et 22 septembre 2024
- Place aux enfants le 19 octobre 2024
- Passe la Porte avec l'AMO les 5 et 6 novembre 2024
- Marché de Noël des céramistes les 14 et 15 décembre 2024

## 8. Développement territorial

### 1. Aménagement du territoire

#### LES DOCUMENTS D'URBANISME INSTRUITS PAR LE SERVICE

##### Les informations notariales

Au cours des 10 premiers mois de l'année, le service a traité 573 demandes de renseignements urbanistiques émanant de notaires ou d'agents immobiliers.

##### Les divisions de biens (parcelles)

Au cours des 10 premiers mois de l'année, le service a instruit 15 demandes d'observations par rapport à des divisions de biens (parcelles).

##### Les certificats d'urbanisme

Au cours des 10 premiers mois de l'année, le service a instruit 41 demandes de certificats d'urbanisme numéro 1 et aucun certificat d'urbanisme numéro 2.

##### Les permis d'urbanisme délivrés

Au total, 175 demandes de permis d'urbanisme ont été traitées durant les 10 premiers mois de l'année. Parmi ces demandes, 150 permis d'urbanisme ont été octroyés, portant notamment sur la création de 320 nouveaux logements.

##### Les avant-projets

Au cours des 10 premiers mois de l'année, le service a instruit 97 demandes d'avis du Collège communal relativement à des avant-projets.

#### LE PLAN DE SECTEUR

##### La révision du plan de secteur de HUY-WAREMME et l'extension de la ZAE de PETIT-WARÊT (MECALYS)

Pour rappel, le Conseil communal, lors de sa réunion du 9 octobre 2017, avait confirmé sa volonté de développer l'extension de la zone d'activité économique MECALYS, à LANDENNE.

La première étape du processus, consistant en l'élaboration et le dépôt du dossier de base pour la révision du plan de secteur, a été finalisée mi-2022, en collaboration avec le B.E.P.N. Des compléments, tant en termes de compensation, de justification des besoins que d'analyse de la demande en grandes parcelles ont également été transmis auprès des services du Ministre Willy BORSUS.

Depuis lors, la décision ministérielle relative à la révision du Plan de secteur se fait attendre. En 2023, plusieurs courriers ont été envoyés par le B.E.P.N. ainsi que par le SAT au Ministre compétent mais également au Ministre-Président afin de faire valoir l'urgence du besoin d'extension, sans suite à l'heure d'aujourd'hui.

#### LE PROJET DE SCHEMA DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (SDT)

Le projet de nouveau SDT a été adopté par le Gouvernement wallon en date du 30 mars 2023. Le SDT définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre.

Le Service de l'Aménagement du territoire a organisé l'enquête publique relative à ce projet de schéma, qui s'est déroulée du 30 mai au 14 juillet 2023. Il a également remis un avis circonstancié et argumenté sur ce projet de schéma. Le Collège communal a remis un avis favorable conditionnel

sur le projet de SDT en date du 30 juin 2023 et le Conseil communal a fait de même le 24 juillet 2023.

Suite à la prise de connaissance de ce projet de SDT et de ses enjeux, le Collège communal a décidé d'entamer l'élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) dont les premières étapes (élaboration et adoption de la convention avec le B.E.P.) ont commencé en 2023.

### **LES SCHÉMAS D'ORIENTATION LOCAUX (SOL)**

Les différents dossiers décrits ci-dessous sont suivis par le Service de l'Aménagement du territoire qui participe aux différentes réunions et assure le suivi des procédures.

#### L'urbanisation de la « Campagne d'Anton », à ANDENNE

Plusieurs rencontres ont eu lieu en début d'année, en présence d'une représentante du Fonctionnaire délégué et de la DAL (Division de l'Aménagement Local) du SPW, au cours desquelles le B.E.P.N., avec la collaboration d'un bureau d'études sous-traitant, a dressé l'état d'avancement du dossier relatif à l'élaboration du Schéma d'Orientation Local d'Anton.

Le dossier d'avant-projet de SOL a été finalisé courant du mois de mars 2023 et été présenté à la Commission communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) et à la Commission du Conseil communal de l'Aménagement du Territoire.

En séance du 27 mars 2023, le Conseil communal a adopté l'avant-projet de SOL et en séance du 30 mai 2023, le Conseil communal a adopté le contenu du Rapport sur les Incidences environnementales (RIE). La réalisation de ce RIE a été confiée au Bureau d'études agréé XMU. La première réunion du Comité d'Accompagnement du RIE s'est tenue en juillet 2023 et la seconde réunion en septembre 2023. Le RIE est en phase de finalisation et devrait être terminé début 2024.

#### L'élaboration du SOL du site « ANDENELLE Est - COBEGGE »

Le Conseil communal a chargé le B.E.P.N. d'élaborer un avant-projet de SOL intégrant la réalisation d'un espace vert (parc) au sein de l'îlot formé par les RN90 (contournement et avenue Roi Albert), l'avenue de Belle-Mine et la rue du Pont. Ce projet de SOL (COBEGGE) a reçu un accueil favorable auprès des services régionaux concernés.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu au cours de l'année 2023 en présence d'une représentante du Fonctionnaire délégué et de la DAL (Division de l'Aménagement Local) du SPW, au cours desquelles le BEPN et le bureau d'étude sous-traitant ont présenté la synthèse de l'analyse contextuelle ainsi que les premières orientations en matière d'objectifs d'aménagement et de carte d'orientation, qui restent encore à finaliser. Ce dossier est suivi par le Service de l'Aménagement du territoire qui participe aux différentes réunions et assure le suivi de la procédure.

#### L'urbanisation du quartier « de la Gare », à SEILLES

Ce dossier est géré par un groupe immobilier privé. Une nouvelle rencontre s'est tenue avec ledit groupe en octobre 2023, au cours de laquelle a été rappelé l'historique du dossier. Il a également été fait état des étapes réalisées depuis la dernière rencontre ainsi que de l'état d'avancement des négociations. Le projet suit son cours.

### **L'OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU CENTRE ANCIEN**

Suite à la volonté de dynamiser le centre-ville d'ANDENNE, le Conseil communal, en séance du 29 janvier 2010, avait décidé de réaliser une opération de rénovation urbaine sur le centre ancien d'ANDENNE, en complément de l'opération de revitalisation urbaine.

Ce dossier n'a pas subi d'importantes modifications durant l'année 2023.

### **LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE**

#### La composition de la commission

Durant l'année 2023, aucune modification n'est intervenue dans la composition de la commission.

## Les travaux de la commission

Au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité s'est réunie 7 fois : les 26 janvier, 16 mars, 11 avril, 4 juillet, 13 septembre, 4 octobre et 9 novembre 2023. La dernière réunion de l'année est fixée le 5 décembre 2023.

Parmi les dossiers traités, citons :

- Avis sur diverses demandes de permis d'urbanisme et de permis uniques, notamment des demandes qui impliquent une ou plusieurs dérogations à un plan ou aux normes d'un GRU ;
- Avis sur le projet de contenu de rapport sur les incidences environnementales (RIE) du SOL d'Anton (art. D.VIII.33, §4 du CoDT) ;
- Participation à une réunion de projet (art.DIV.31, §3 du CoDT) ;
- Participation à la mise à jour de la liste des arbres et haies remarquables sur le territoire communal (art. R.IV. 4-9, al. 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, du CoDT) ;
- Avis sur le projet de schéma de développement du territoire (le SDT) ;
- Sécurité routière et mobilité ;
- Présentation de la nouvelle conseillère en aménagement du territoire et urbanisme ;
- Etat des logements disponibles dans l'entité – Evolution.

Le repas annuel de la commission a été organisé le 4 octobre 2023.

## **LA COMMISSION COMMUNALE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Au cours de l'année 2023, la Commission communale de développement territorial s'est réunie une fois et a examiné l'avant-projet de Schéma d'Orientation Local (SOL) d'Anton.

## **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CONSEILLERE EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Madame HARZE a rejoint le Service de l'Aménagement du territoire début février 2023 en tant que Conseillère en Aménagement du territoire et Urbanisme (CATU).

Outre son appui pour les tâches administratives habituelles telles que l'instruction des demandes de permis d'urbanisme et autres services y afférents, elle a pour principale fonction de suivre les projets urbanistiques menés par la Ville et notamment les projets de Schéma d'Orientation Locaux (Anton, COBEGGE), la mise en œuvre du SOL (ancien PCA) du centre-ville, les projets de Rénovation urbaine (Centre ancien d'ANDENNE), les révisions de plans de secteurs (MECALYS) et autres projets d'aménagement du territoire en cours d'étude ou d'élaboration (urbanisation du quartier de la gare de SEILLES, revalorisation de la ZAE d'ANDENELLE EST, ...).

Elle suit également le projet d'élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) dont les premières étapes (élaboration et adoption de la convention avec le B.E.P.) ont commencé en 2023. Elle a également remis un avis sur le projet de nouveau schéma de développement du territoire (SDT).

La CATU est en charge de l'organisation et la préparation des séances de la CCATM. Elle participe également à certaines séances (en remplacement de la Responsable du Service, Madame QUEVIT) et à la présentation des divers projets.

De manière plus générale, elle s'occupe également des tâches suivantes (en appuis des autres membres du service) :

- accueil et conseil au public ;
- instruction et délivrance des permis d'urbanisme et d'urbanisation, divisions, informations notariales, certificats d'urbanisme, etc ;
- gestion des litiges ;
- participation aux enquêtes publiques ;
- participation à diverses réunions et avis ;

- avis sur des dossiers spécifiques.

En outre, la Conseillère en Aménagement du Territoire est l'adjointe de la Responsable du Service, Madame QUEVIT. Elle appuie dès lors cette dernière dans la gestion du service ; elle s'implique par ailleurs dans des matières plus spécifiques en fonction de ses connaissances académiques et de l'expérience professionnelle acquise.

Elle a participé aux formations organisées par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) pour les CATU wallons. Après un webinar introductif en mars 2023, elle a participé à deux journées de formation, à LIEGE et à MARCHE-EN-FAMENNE, sur le thème de l'"*Acceptabilité sociale des projets*". Un webinar de clôture est planifié en novembre 2023 et les formations se poursuivront sur la même thématique en 2024 avec notamment une visite de terrain.

### **INFRACTIONS URBANISTIQUES ET SUIVI DES RECOURS EN MATIERE D'URBANISME**

En 2023, le service a assuré le suivi des dossiers relatifs aux infractions urbanistiques, notamment en participant aux visites de terrain en partenariat avec la zone de Police locale (agent constatateur) et en assurant le suivi administratif des dossiers.

Le service participe également activement aux audiences de la commission des recours en matière d'urbanisme afin de défendre les décisions du Collège communal attaquées en recours et participe au suivi des dossiers devant les instances de recours (Gouvernement wallon et Conseil d'Etat).

### **INDICATEUR EXPERT ET REVENU CADASTRAL**

En 2023, Madame DRUMAS est venue renforcer le Service de l'Aménagement du territoire en tant qu'Indicateur-expert.

Les différentes étapes inhérentes à la procédure de mise à jour du revenu cadastral des biens sur le territoire communal ont été structurées en partenariat avec les services ad hoc de la Région. En plus d'assurer le suivi des P.V. d'expertises, Madame DRUMAS transmet les informations relatives aux permis octroyés aux services régionaux afin qu'ils puissent assurer un suivi des dossiers et mettre à jour, le cas échéant, les revenus cadastraux.

Une procédure visant le suivi des permis octroyés impliquant une mise à jour des informations cadastrales a été mise en place par Madame DRUMAS, impliquant l'envoi de courriers et de rappels aux titulaires des permis et une aide dans la complétude des formulaires à renvoyer à la Région.

### **AUTRES TRAVAUX REALISES DURANT L'ANNEE EN COURS**

Durant l'année 2023, le Service de l'Aménagement du territoire a poursuivi sa mission de numérotation des immeubles récemment confiée au service.

Le service a procédé à la révision des règlements relatifs aux redevances communales destinées à couvrir les frais occasionnés dans le cadre des procédures d'instruction des demandes de permis d'urbanisation, de modification de permis d'urbanisation ou de modification d'anciens permis de lotir, de permis d'urbanisme, de renseignements urbanistiques, des demandes d'observations par rapport aux divisions de biens, des certificats d'urbanisme numéros 1 et 2 et des demandes de création, de modification, de confirmation ou de suppression d'une voirie communale.

Pour rappel, le service est également à l'initiative d'un projet de règlement destiné à la préservation des arbres et des haies dans l'entité.

En outre, l'informatisation des procédures de gestion des dossiers s'est poursuivie avec l'utilisation croissante du logiciel Urb@web.

L'utilisation de son pendant cartographique, Urbamap, reste encore marginale au vu des carences du logiciel qui ont été mises en évidence par le Service de l'Aménagement du territoire et ont été traduites par la Direction juridique et territoriale dans un P.V. de carence à l'intention de l'adjudicataire du marché, CIVADIS.

Le Service de l'Aménagement du territoire poursuit ses missions de conseils en matière d'urbanisme auprès des citoyens et des autres services de la Ville.

## 2. Revitalisation urbaine

Le dossier de revitalisation urbaine du centre-ville d'ANDENNE s'est poursuivi en 2023.

1) Sur le plan du marché public de promotion de travaux, le dossier de revitalisation, initié en 2012 par les Collège et Conseil communaux, s'est concrétisé au travers de l'achèvement des travaux de construction des phases 1 et 2 du projet, relative aux bâtiments A, B, C et du parking public souterrain, ainsi que par l'achèvement des travaux de réalisation de la voirie de liaison dénommée « *Promenade des Ours* » qui a été réceptionnée. A ce jour, l'ensemble des parcelles commerciales et autres logements prévus au travers de la phase n°1 a pu être commercialisé !

La phase 2 du projet de revitalisation a en outre été achevée en ces aménagements privés. Cette phase a été enclenchée au travers du dépôt, par l'adjudicataire, des demandes de permis de démolir couvrant les périmètres des phases 2 et 5 et permettant la jonction vers les rues Janson et de l'Hôpital ainsi que du permis d'urbanisme du bâtiment D. Ce permis de démolir, qui enclenche le début de la phase 2, a été octroyé en date du 6 octobre 2017. Les travaux de démolition ont été complètement exécutés au cours du second semestre 2020.

Le Conseil communal a approuvé en date du 18 mai 2020 un avenant n° 4 au contrat de promotion visant à redéfinir les phases 2 et 3 du projet et à prévoir leur échelonnement dans le temps.

La phase 2 concernant le **bâtiment D** devait ainsi être achevée par l'entrepreneur dans les 21 mois de l'avenant, soit pour le 25 février 2022. Ce bâtiment est à présent achevé.

En application de cet avenant, le promoteur a déposé et obtenu, en date du 4 septembre 2020, un permis d'urbanisme pour la construction d'un nouvel immeuble de **31 logements** supplémentaires (= bâtiment D, R+3).

En application du marché de promotion conclu, la Ville a consenti un droit de superficie sur l'assiette du bâtiment. Ce droit de superficie complémentaire a été approuvé en séance du Conseil communal du 23 novembre 2020.

La passation de l'acte authentique est intervenue en date du 20 décembre 2021.

L'ensemble des 31 lots qui composent ce bâtiment ont trouvé un acquéreur.

La Ville a par conséquent procédé courant 2023 à la valorisation des quotes-parts terrains au travers des délibérations n° 71 à 75 du Conseil communal pour un total de 249.046 euros.

Pour rappel, un subventionnement régional a été activé en ce qui concerne les investissements publics.

Une première tranche de subsides a été libérée à concurrence d'un montant de 958.628,45 euros, correspondant aux déclarations de créances afférentes aux états d'avancement n°1 à 5 et relatifs à ladite voirie de liaison.

Le solde de la subvention a été admis aux subsides, le 10 septembre 2018, à concurrence d'un montant complémentaire de 86.991,04 euros, portant le total du subside alloué par la Région à 1.045.619,49 euros.

La subvention de revitalisation s'élevant à 1.250.000 euros, la Région a été interrogée quant aux modalités d'utilisation du solde pour la phase 2 du projet.

Par courrier du 23 octobre 2018, la DGO4 a confirmé la disponibilité d'un complément de subsides de 204.383,51 euros, lesquels ont été affectés à l'aménagement arrière du Bloc C et des abords du Phare.

Un accord de principe sur ces travaux a été donné le 17 juillet 2020 sur base d'un dossier technique d'exécution introduit le 30 août 2019. Les travaux ont été mis en adjudication et l'ordre de débiter le chantier a été délivré en fonction de l'accord de principe délivré. Un permis d'urbanisme a été délivré par le Fonctionnaire délégué concernant ces travaux en date du 14 février 2020.

Ces travaux d'aménagements sont achevés et une déclaration de créance a été introduite.

En date du 2 août 2022, la Région wallonne a procédé au paiement du solde de la subvention soit 204.383,51 euros.

La phase n° 2 est terminée sous ses aspects privés ; en exécution de la convention de revitalisation urbaine,

« - la Ville s'engage à faire exécuter le programme défini à l'article 3 selon le calendrier suivant :

### **Zone de voirie 2 + jardin arrière bloc D :**

- A l'achèvement de la phase 3, dans un délai de 12 mois à la fin du gros œuvre bloc D tel que signifié par l'entrepreneur. »

Ce dossier est passé au stade projet, la DST a été en contact avec le bureau d'études C2 PROJECT qui doit nous revenir avec une proposition de planning et de demande de permis d'urbanisme.

Le promoteur a quant à lui fait part de son intention d'enclencher la Phase n° 3 de l'opération de revitalisation pour le printemps prochain.

### **En définitive, l'intégralité du subside régional de 1.250.000 euros a bien été perçu dans le dossier pour les aménagements publics.**

Spécifiquement, le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE est intervenu, en 2023, dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine, pour :

- approuver les derniers compromis de vente (= volet patrimonial) intervenus avec la société momentanée et les acquéreurs choisis par cette dernière, dans le cadre de la réalisation des quotes-parts terrains de la Ville ainsi valorisées au travers du droit de superficie consenti (quatre délibérations du Conseil communal).

### 2) Sur le plan du marché public de services ayant pour objet la réalisation des aménagements publics prévus dans le cadre de la revitalisation urbaine

La mission de l'auteur de projet qui a été achevée dans son objet a pris fin. Le reste des aménagements publics sera pris en charge en régie par la DST.

### 3) Dossier FEDER - Bâtiment H

En parallèle au dossier de revitalisation urbaine, la Ville d'ANDENNE mène, avec le soutien de la Région wallonne et de l'Europe, le projet de rénovation du bâtiment H, dit "Le Phare" dans le cadre de la programmation des Fonds structurels 2014-2020.

Pour rappel, la demande de reconnaissance de l'opération de revitalisation urbaine présentée au Gouvernement wallon dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 a été partiellement accueillie puisque, en séance du 21 mai 2015, le Gouvernement wallon a décidé de retenir le projet du bâtiment H dans le cadre de :

« l'axe prioritaire 3 : INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020 Section 3.1 : Développement territorial équilibré et durable Mesure 3.1.1 : Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » - « Priorité OT4c : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ».

Selon la fiche FEDER finalisée et soumise à l'approbation du Gouvernement wallon, le co-financement pour le projet s'établit comme suit :

- FEDER (Europe) : 1.965.767,91 euros ;
- Wallonie/FWB : 2.457.209,89 euros.

Le solde du financement du bâtiment H est pris en charge par la Commune au travers d'un emprunt en 15 ans.

Le Conseil communal a décidé, en séance du 2 octobre 2015, de lancer un marché de conception-réalisation spécialement dédié à ce bâtiment, par appel d'offres ouvert et publicité européenne. Le budget dédié à ce projet est de 10.000.000,00 euros TVAC, y compris les parts FEDER et régionales. Ce marché a été attribué en séance du 3 juin 2016 du Collège communal à la société GILLION, pour la composante entrepreneuriale et à l'association momentanée HONORE-RICCIOTTI,



pour la composante architecturale. Le recours en suspension d'extrême urgence déposé par un soumissionnaire évincé ayant été rejeté par le Conseil d'État au travers de son arrêt n° 235.473 du 14 juillet 2016, ledit marché a pu être notifié à ses adjudicataires qui ont entamé leurs missions. Un délai de 227 jours est prévu pour la phase de conception (avec dépôt de la demande de permis début novembre) et de 458 jours pour la partie travaux. Le marché a été attribué au montant de 8.927.960,30 euros TVAC. Le permis d'urbanisme de rénovation a été délivré par le Fonctionnaire délégué en date du 13 mars 2017. Les travaux de rénovation du bâtiment H dit "*Le Phare*" ont ainsi pu se poursuivre, en vue de leur achèvement ; la réception provisoire des travaux est intervenue en date du 20 novembre 2018.

Par décision du Gouvernement wallon du 9 mai 2019, dont la Ville a été informée par courrier du 17 juin 2019, un complément de budget a été octroyé au projet "*Le Phare*", à concurrence d'un montant complémentaire de 4.185.580 euros.

Ce montant se décompose en un budget complémentaire de 1.673.395 euros en parts FEDER.

Ce montant complémentaire se ventile de la manière suivante :

- 899.043 euros en FEDER, soit 2.248.731,87 euros en total venant de l'axe 4 ;
- 774.353 euros en FEDER, soit 1.936.848,42 euros en total venant d'autres axes, ce transfert devant être approuvé par la Commission européenne.

Ce montant complémentaire a nécessité une adaptation de la fiche projet et une procédure de modification des postes subventionnables.

L'accord du COMAC a été obtenu selon la procédure écrite et transmis au Gouvernement wallon, pour approbation.

In fine, le montant subventionnable du projet a été porté à **8.190.000,07 euros aux termes de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020**.

Au cours de l'année écoulée, le COMAC s'est réuni selon la procédure écrite pour approuver le rapport final du projet permettant la liquidation de l'intégralité du subventionnement européen et régional. La notification officielle de l'approbation du rapport final est intervenue par courrier de ce 7 septembre 2021.

Un contrôle physique du dossier de subvention a été réalisé par la DGO1, courant 2019, dont les résultats se sont avérés positifs.

Sur le plan de l'exécution du marché de travaux, la réception définitive du bâtiment "*Le Phare*" a été accordée par le Collège communal ce 2 octobre 2020.

En parallèle au marché de travaux et à son subventionnement, les statuts d'une A.S.B.L. faîtière destinée à gérer le bâtiment ont été adoptés ainsi qu'un contrat de concession, un contrat de gestion et un règlement d'administration intérieure qui ont été approuvés en séance du Conseil communal du 22 juin 2020.

Un marché de scénographie a également été attribué. Ce marché a fait l'objet d'un subventionnement par le FEDER.

4) Sur un plan patrimonial, l'ensemble des opérations patrimoniales nécessaires à la réalisation de l'opération de revitalisation ont été clôturées. La Ville dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble de son projet.

5) La gestion du stationnement payant s'est poursuivie au travers des réunions du Comité d'accompagnement institué à cet effet.

Le Comité d'accompagnement Ville-BESIX (entre-temps rebaptisé INDIGO) s'est réuni à trois reprises en 2022-2023 (P.V. n° 39 à 42).

Ledit Comité a poursuivi la promotion du parking en maintenant la mesure prévoyant 2 heures de gratuité au sein du parking public souterrain qui a vu son occupation progresser. Le Comité s'est également penché sur la problématique des infiltrations d'eau au sein du parking pour laquelle une expertise est actuellement en suspens compte tenu de travaux de mise en ordre effectués par l'adjudicataire ainsi que diverses adaptations des modalités de la concession.



Martin FRIPPIAT

Christine SEPULCHRE

Marie-Bénédicte LARIDANT

Assemblée générale

Membres publics

11

Vincent SAMPAOLI

ANDENNE

Elisabeth MALISOUX

ANDENNE

Françoise LEONARD

ANDENNE

Hughes DOUMONT

ANDENNE

Christine BODART

ANDENNE

Pascale JAVAUX

FERNELMONT

Christelle PLOMTEUX

FERNELMONT

Philippe RENNOTTE

FERNELMONT

Nadine MARIQUE LHEUREUX

WASSEIGES

Thomas COURTOIS

WASSEIGES

Olivier LEFEVRE

WASSEIGES

Membres privés

Geneviève DANTHINNE

17

PROM'ANDENNE

Carine VUYLSTEKE

Floriane LOUIS

OT ANDENNE

Jean-Philippe RENSON

Françoise PHILIPPART

Ferme du Chant d'oiseaux

Rose-Marie LIBIOULLE

Collectif Alternative

Xavier ANCIAUX

La Tige cointinne

Martin FRIPPIAT

Quentin MORTIER

Champs d'énergie

Christine SEPULCHRE

Marie-Bénédicte LARIDANT

Céline STALPORT

COF

Olivier GATHY

Emilie VERKAEREN

A la Mode de chez nous

Florent DELARBRE

Wali Gali

Virginie MAECK

Thomas KEMPENEERS

Pierre-Louis BOMBECK

## **INTRODUCTION**

L'A.S.B.L. GAL Meuse@Campagnes a pour mission d'appuyer des projets de développement rural. Elle est née dans le cadre du projet européen LEADER, outil de développement territorial partagé par plusieurs communes, qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales en y encourageant le développement durable.

Ce sont les Conseils communaux d'ANDENNE, FERNELMONT et WASSEIGES qui ont décidé de s'associer pour créer le GAL Meuse@Campagnes.

Le GAL accompagne des projets, avec les forces vives du territoire, selon le mandat qui lui est donné lors de l'élaboration de la programmation sous forme de stratégie de développement local.

Durant la période 2017-2021, le GAL a accompagné des projets relatifs au tourisme durable, à la transition énergétique, au circuit-court en alimentation, au développement du maraichage pour tous et à la valorisation de la citoyenneté par le numérique.

Pour 2022-2023, suite aux retards pris dans les négociations de la PAC (Politique agricole commune), certains projets ont été prolongés : tourisme durable, citoyenneté par le numérique, produits locaux et circuit-court.

De plus, deux dossiers de candidatures ont été rentrés dans le cadre de l'appel à projets POLLEC 21 pour des projets de sensibilisation, respectivement des habitants et des élèves, aux enjeux climatiques et énergétiques. Ces projets ont démarré au printemps 2022 pour trois ans.

En 2021 se sont terminés les projets « *Pain et bière de Hesbaye* » et « *Agence jardinière locale* ». En 2022 se sont terminés les projets « *Valorisation des déchets verts à des fins de chauffage* », « *Gestion des consommations d'énergie* » et « *PariEnergie* ». La philosophie de l'action du GAL est de servir d'incubateur ou d'accélérateur sur des projets qui, idéalement, se poursuivent par la suite via d'autres acteurs du territoire.

La période de l'automne 2022 à avril 2023 a été consacrée également à l'élaboration du dossier de candidature du GAL pour la programmation 2023-2027 sur base de la consultation des acteurs du territoire comme le veut le programme LEADER.

Les trois communes à l'origine du GAL Meuse@Campagnes ont confirmé leur intention de poursuivre tandis que les Communes d'EGHEZEE et HANNUT ont exprimé le souhait de le rejoindre.

Les Conseils communaux de septembre 2022 ayant validé l'intention et les Conseils communaux de mai et juin 2023 ayant validé le dossier de candidature, une stratégie de développement local a été déposée pour développer des projets sur ANDENNE, EGHEZEE, HANNUT, FERNELMONT et WASSEIGES entre janvier 2024 et décembre 2027.

La stratégie répond aux besoins suivants :

- la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux et climatiques en trouvant des solutions qui s'appliquent à un monde rural à vocation agricole ;
- une opportunité de développement via la mise en valeur de ses attraits du territoire tout en contribuant à leur préservation ;

- un défi de cohésion/intégration sociale lié à l'arrivée nombreuse de nouveaux habitants et à la vocation de plus en plus résidentielle des villages ;
- un besoin de renforcer l'autonomie du territoire pour faire face à ses besoins fondamentaux;
- la possibilité de développement d'un territoire intelligent, utilisant le numérique pour faciliter l'innovation tant technique que sociale et développant un système collaboratif d'information territoriale au service de de la dynamique du territoire

Et s'appuie donc sur cinq projets en plus de la coordination :

→ *FP1 - Plus de nature, plus de liens : protéger et reconnecter*

Ce projet consiste, dans un premier temps, à identifier et cartographier des zones prioritaires en matière d'enjeux de biodiversité et de services écosystémiques ainsi que leurs caractéristiques spécifiques. Dans un second temps, il s'agira de définir ce qu'on peut y faire ou non et de mettre en place différentes actions qui contribuent à l'amélioration de ce réseau écologique au sein du GAL d'une part, mais également de ses connexions externes dans une perspective territoriale plus large, en mobilisant de manière collective et solidaire les propriétaires, les agriculteurs, les habitants et les communes au service de la nature.

→ *FP2 – SmartGAL : un système d'information territoriale collaboratif au service de ses patrimoines et de la dynamique du territoire*

Ce projet s'articule sur deux axes principaux : capitaliser grâce au numérique et susciter la mobilisation des habitants. Il mènera un travail de structuration cartographique des ressources naturelles et patrimoniales, de collecte, structuration, valorisation et enrichissement des fonds documentaires historiques détenus par les communes et les habitants, de recensement et valorisation des artistes locaux et suscitera l'engagement de communautés locales autour de leurs lieux de vie grâce à des projets concrets en lien avec le patrimoine naturel.

→ *FP3 - Passé, présent, futur : valorisation touristique et ludique du patrimoine naturel et des mémoires collectives*

Le projet a pour objectif de valoriser le territoire du GAL à travers des produits touristiques structurés. Pour ce faire, il s'appuiera sur son patrimoine naturel et historique mais également sur le patrimoine immatériel ou à reconstruire. Il proposera des possibilités de découverte de ce territoire en mouvement de manière ludique, grâce à l'utilisation transversale et la scénarisation de ces ressources. Cette mise en valeur sera également une garantie de protection et de préservation.

→ *FP4 - Circuits-courts collaboratifs : la clé d'une autonomie alimentaire efficace et mutualisée !*

Le projet consiste à soutenir l'organisation collective des producteurs et transformateurs locaux pour les aider à se constituer en coopérative, mutualiser des services et acquérir un lieu de stockage, de transformation, de regroupement pour la commercialisation.

→ *FP5 - Courts-circuits énergétiques : S'émanciper des énergies fossiles et limiter les émissions de CO<sup>2</sup>*

Ce projet vise à augmenter la part de consommation et de production d'énergie renouvelable sur le territoire du GAL Meuse@Campagnes, à permettre aux habitants, agriculteurs, communes, PME de s'approprier la question énergétique et à soutenir des projets innovants tournés vers l'autonomie énergétique.

Les projets LEADER actuellement en cours se termineront fin 2023 et serviront de tremplin aux projets suivants.

#### Activités 2023 par projets

##### *Tourisme durable : miroir des ressources gastronomiques et patrimoniales du territoire*

Les objectifs de ce projet sont de promouvoir et valoriser les ressources gastronomiques et patrimoniales du territoire, de fédérer les initiatives et renforcer les compétences locales, les valoriser au service de projets communs, de développer la mobilité douce à des fins touristiques.

- Projet de gare en gare : projet initié par la Maison du Tourisme Explore Meuse début 2022, suivi, soutien et accompagnement des communes d'ANDENNE et FERNELMONT dans le choix,

la réalisation de boucles de promenades au départ des gares et relais avec la Maison du Tourisme, liaison avec la Maison du Tourisme Terres-de-Meuse pour l'extension du projet sur leur territoire, travail sur ce tracé et sur le listing des opérateurs concernés dans la zone géographique de ces parcours.

- Projet « Histoires agricoles », « Un deux roues s'il vous plaît », « Sur les traces du petit train Zaman » (FR-NL) : suite de la promotion du projet et diffusion des cartes de promenades en français et néerlandais, travail sur une mise à jour des brochures et réimpression, selon les besoins des communes qui pourront assumer la pérennité des produits.
- Projet petit patrimoine, pour une cartographie coopérative : suite et fin de l'accompagnement personnalisé de deux communes, FERNELMONT et WASSEIGES : vérification et renfort de tous les itinéraires imaginés par les bénévoles (14 circuits : 10 pour FERNELMONT et 4 pour WASSEIGES), aide et soutien à la recherche de documentation puis réalisation des textes des points d'intérêts choisis ainsi que du contenu des deux brochures, aide dans la réalisation de reportages photographiques et de prises de contacts, gestion et coordination dans le travail avec le graphiste et l'imprimeur pour les cartes de promenades, aide dans la diffusion et la promotion du produit, prise en charge complète des versions numériques de tous les circuits.
- Collaborations diverses, réseautage, suivi des partenariats : accompagnement de la Commune de FERNELMONT pour la partie tourisme des dossiers de candidature à l'appel à projets « Tiers-lieu » et à l'appel à projets « Territoire intelligent », soutien dans le développement des parcours d'aventures « Une histoire à vivre et à découvrir », soutien et accompagnement dans la finalisation du réseau points nœuds des communes, suivi et échanges avec la Maison du Tourisme Terres-de-Meuse.
- Projet équestre : Poursuite et finalisation du travail pour la création d'une charte graphique inspirée de celle du GAL, fin de la rédaction des textes, création de fiches balades et d'une version numérique. Choix et vérification des circuits proposés par le groupe de bénévoles.

#### Vers un meilleur accueil et accompagnement des touristes

Le projet consiste à renforcer les hébergements et opérateurs touristiques existants et en création (promotion, renforcement, mise en réseau) ainsi que à stimuler ou renforcer l'implication des hébergements dans le développement durable.

- Valorisation touristique des produits locaux :
  - promotion et valorisation des produits locaux à travers les hébergements grâce à une cartographie complète des producteurs (FR-NL), un calendrier des marchés et une mise en avant des magasins de terroir mis à disposition dans les hébergements (FR-NL) ;
  - création, en français et néerlandais, d'itinéraires de promenades vélo et pédestres au départ de cinq magasins à la ferme du territoire. Mise en ligne numérique, distribution d'une version papier pour promouvoir de manière ciblée ces magasins, les produits locaux et le territoire.
- Remarque : au vu du succès remporté par ces balades, décision de réimpression de ces brochures vers la fin de l'année 2023.
- Suivi et accompagnement personnalisé des hébergements et des opérateurs touristiques, selon les demandes.
- Continuité dans la veille et le relais d'informations de structures et organismes touristiques spécialisés dans ce secteur. Mise en relation sur demande.
- Accompagnement des communes et des opérateurs touristiques du territoire sur demande :
  - Office du tourisme d'ANDENNE : relecture de documents, avis sur dossier, accompagnement dans le dossier points nœuds ;
  - Commune de FERNELMONT : accompagnement dans le dossier points nœuds, accompagnement et suivi de leurs appels à projets en lien avec le tourisme ;
  - Commune de WASSEIGES : accompagnement dans le dossier points nœuds, accompagnement dans le dossier de balades dans la commune.

- Participation et collaboration dans l'organisation d'une marche gourmande dans le cadre des festivités du 21 juillet de la Ville d'ANDENNE : réalisation et vérification de l'itinéraire, balisage, aide à la promotion, aide à la mise en place du panier pique-nique local.
- Participation et collaboration aux Fêtes de Wallonie dans le cadre du Village de Demain : promotion des produits touristiques du GAL, promotion et découverte des produits locaux du territoire au stand.

### Transition énergétique : POLLEC 21

Les projets de sensibilisation des citoyens et des écoles à la transition énergétique et au défi climatique permettront de poursuivre les actions entamées grâce aux trois fiches projets à présent clôturées, à savoir la valorisation des déchets verts, PariEnergie et la gestion des consommations énergétiques.

#### **Sensibilisation citoyenne :**

Le but de ce projet est de mobiliser les habitants du territoire autour des enjeux climatiques et énergétiques et de les inciter à prendre des mesures en faveur de la transition énergétique et du climat.

Le programme prévoit, sur trois ans, la mise en place de diverses actions telles que des événements annuels mobilisant les acteurs et citoyens du territoire, des conférences et soirées thématiques, des représentations théâtre/ciné-débat, des informations sur la rénovation énergétique des bâtiments, des séances d'information à l'attention des publics précarisés, etc.

- Organisation d'un événement informatif, ludique et festif dans chaque commune autour de la transition énergétique et climatique. Le Festival des Survoltés à FERNELMONT (en collaboration avec Champs d'Énergie) et à WASSEIGES (en collaboration avec la commune) et le « *Village de Demain* », le pôle transition des Fêtes de Wallonie d'ANDENNE (en collaboration avec la Ville d'ANDENNE).
- Distribution des kits énergies lors de formations à l'URE. Composition variable : notamment ampoules basse consommation, isolants pour radiateur, clés de purge, et mousseurs.
- Constitution et promotion de la valise énergie contenant divers appareils pour mesurer l'hygrométrie, la température de l'air et de l'eau, les ponts thermiques, la consommation électrique, la présence de moisissures, différentes fiches informatives de la Région wallonne et un fichier sur toutes les primes liées à l'énergie. Mise à disposition des habitants du territoire du GAL.
- Organisation d'un ciné-débat sur le territoire de la Commune de FERNELMONT. Projection du film « *We the power* » et animation d'un débat par la coopérative Champs d'Énergie.
- Contact avec l'ADEPS pour poser les bases d'une collaboration afin de réaliser un challenge autour de l'URE avec les associations sportives des trois communes.
- Travail sur la création de partenariats avec des associations, coopératives et pouvoirs publics pour mener les différentes actions du projet POLLEC. Reprise de contact avec les différents partenaires nécessaire suite à la vacance du poste entre mai et août, afin de maintenir les synergies établies auparavant.
- Mise en avant du contenu de la plateforme Pari-Energie.

#### **Les Ecoles Energiques :**

L'objectif est d'informer et sensibiliser les élèves des écoles du territoire à propos des enjeux climatiques et énergétiques, les inciter à passer à l'action pour réduire l'impact carbone de leur école, mais aussi créer une dynamique collective et participative dans la classe, dans l'école et entre les écoles.

Le programme prévoit un accompagnement des écoles sur trois ans, avec des actions de sensibilisation, animations et création de comités d'accompagnement à différents niveaux pour assurer la participation à tous les échelons et la pérennité du projet.

Suite à la vacance du poste entre février et août 2023, le projet des Écoles Énergiques n'a pu redémarrer qu'au début de l'automne 2023.

Les actions à venir sont les suivantes :

- création d'un programme d'actions de sensibilisation à proposer aux écoles comprenant diverses animations ponctuelles ;
- travail en amont afin d'engager les écoles dans une démarche autour de l'énergie dès le début de l'année scolaire 2024-2025 ;
- instrumentation de divers bâtiments scolaires afin de les aider à objectiver les besoins aussi bien en termes de changements de comportements que d'investissements économiseurs d'énergie ;
- renforcement de la collaboration avec les Collèges communaux afin de trouver des nouveaux moyens d'inciter les écoles à passer à l'action.

#### Valorisation de la citoyenneté par le numérique (partenaire : B.E.P.)

Par le numérique, ce projet vise à donner aux habitants les moyens d'être des citoyens du territoire en leur permettant de s'informer, de participer à la vie politique et de tisser des liens en favorisant les échanges.

- BiomMap : des améliorations logicielles ont été apportées à la plateforme numérique de quantification et visualisation du maillage écologique. Les distributions d'arbres lors des Journées de l'Arbre ont été importées dans la plateforme pour WASSEIGES et FERNELMONT et permettront un suivi des plantations. La plateforme a été présentée à d'autres communes et organismes : Contrat Rivière Dyle-Gette (HANNUT), Commune de DONCEEL (commission Nature), Commune de GESVES (POLLEC).
- Accompagnement des Communes de WASSEIGES et FERNELMONT pour la mise en place de la plateforme numérique Bibliotheca pour la pérennisation des informations petit patrimoine. Lancement du marché pour l'amélioration technique du site bibliotheca-andana.be à ANDENNE.
- Petit patrimoine rural : en collaboration avec la chargée de projet tourisme, accompagnement des bénévoles pour la conception des itinéraires touristiques, de leurs versions papier et numérique. Contrôles de terrain des dix parcours à FERNELMONT et des quatre parcours à WASSEIGES.

Appui à la migration des informations vers les Bibliotheca locales.

- Appui d'ANDENNE et FERNELMONT pour réaliser le cadastre numérique des chemins et sentiers afin de l'intégrer dans le système d'informations géographiques : accompagnement du travail en coordination avec les services communaux concernés.
- Accompagnement de la Commune de FERNELMONT pour la rédaction du dossier de candidature à l'appel à projets "Territoires Intelligents" pour équiper la future F@brik! (l'ancien presbytère rénové en maison multiservices), d'une application numérique et de différents équipements qui participeront à l'expérience complète d'accueil du visiteur, du touriste, du promeneur.
- Accompagnement de la Commune de FERNELMONT à l'ouverture des données (relais auprès des agents d'une formation Futurocité sur la standardisation et consolidation des données).
- Organisation d'un atelier-conférence sur les risques liés à l'exposition de nos données sur le net.

#### Les produits locaux de A à Z

Les objectifs du projet sont la mise en réseau des parties prenantes, la création d'une image et renforcement de l'identité du territoire, l'intégration de filières :

amont/transformation/commercialisation et le soutien aux producteurs : innovation, appui, mise en réseau.



- Un subside de 134.692 € HTVA a été reçu suite à la candidature pour l'appel à projets 1 « *Relocaliser l'alimentation en Wallonie* » visant à subventionner une petite infrastructure pour soutenir la production, le stockage, le transport, la transformation et la distribution de produits locaux sur le territoire. Accompagnement du groupe de travail de producteurs pour mettre en place la coopérative, définir sa vision, sa politique commerciale, son plan financier... et identifier le bâtiment à acheter. Recherches et prises de contact. Relais avec la Région wallonne, suivi des aspects administratifs.
- Organisation du souper des producteurs et partenaires en janvier.
- Soirée de présentation d'outils numériques spécifiques pour les maraîchers. (co-organisé avec le GAL Culturalité).
- Mise à jour « *Tout près de Chez Vous* » : séances shooting chez les nouveaux producteurs et réalisation des panneaux.
- « *Donnons la parole à nos producteurs* » : poursuite des interviews dans les Bulletins communaux des trois communes (20 interviews au total).
- Mise en place des actions transversales de promotion et de valorisation des produits locaux à travers les hébergements avec la chargée de projets tourisme : promotion grâce à une cartographie complète des producteurs, un calendrier des marchés de terroir mis à disposition dans les hébergements, une rencontre entre hébergements et producteurs, etc.
- Participation à la mise en valeur des producteurs locaux lors d'événements : marche gourmande avec des produits locaux au 21 juillet à ANDENNE, comptoir des produits locaux au Festival des survoltés à WASSEIGES et aux Fêtes de Wallonie à ANDENNE.
- Le Bon Melon de FERNELMONT : faire du melon le produit phare du territoire. Côté production : accompagnement technique. La production a été longtemps incertaine suite à un problème avec les plants chez le pépiniériste. Finalement la saison a été sauvée mais vu l'incertitude, la fête du melon n'a pas été organisée. Côté structure de la filière : le dossier de candidature pour l'appel à projets 2 « *Relocaliser l'alimentation en Wallonie* » visant à soutenir la structuration de la filière du Bon Melon de FERNELMONT n'a pas été retenu mais l'appel à projets 1 (voir supra) servira également au Bon melon de FERNELMONT. Produits dérivés du Bon Melon de FERNELMONT : les producteurs ont fait le choix de ne pas travailler cette année sur le développement de la filière de transformation (problème de logistique). Côté communication : une campagne de communication a été organisée sur les réseaux sociaux avec des vidéos présentant chacun des dix producteurs avec humour ainsi qu'un bêtisier et un teaser.

## **CONTACT**

Cécile MESTREZ, Coordinatrice - Mail : [coordination@meusecampagnes.be](mailto:coordination@meusecampagnes.be) – Tél. : 0476/610.770

## 9. Economie et Emploi

### 1. Emploi et insertion socio-professionnelle

#### LE SERVICE EMPLOI et INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle travaille quotidiennement à l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi andennais. Il est situé au sein même de la Maison de l'emploi, sur le site Belle Mine. Le service occupe trois agents à temps partiels qui se partagent les missions poursuivies.

#### Accompagnement individuel des demandeurs d'emploi

Le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle est un service d'accueil, d'information et d'orientation qui s'adresse à tout citoyen en questionnement par rapport à l'emploi et la formation : adolescent, adulte, pensionné, travailleur, etc.

Le demandeur d'emploi trouvera un accompagnement pour :

- Faire le point sur sa situation actuelle ;
- Envisager les possibilités d'emploi et de formation ;
- Dans ses démarches vers les opérateurs les plus pertinents au regard de sa situation ;
- Dans ses projets de réorientation professionnelle ;
- Dans ses démarches auprès de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) ;
- Dans la rédaction de son CV et lettre de motivation ;
- Dans sa réflexion sur comment concilier vie familiale et professionnelle ;
- Dans l'identification des freins à l'emploi et la mobilisation des ressources nécessaires à leur levée ;
- ...

Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 octobre 2023, le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle a effectué 256 suivis en présentiel ou distanciel.

Dans ces suivis, 57% sont des femmes et 82% sont des Andennais.

#### Les statuts des usagers du Service Emploi

Près de 48% sont demandeurs d'emploi, 22% bénéficiaires du RIS et près 20% sont des travailleurs. Les autres publics accompagnés sont pensionnés, étudiants, bénéficiaires d'allocations de remplacement (mutuelle, AVIQ, ...).

Les demandes faites au Service sont principalement (71%) liées à la recherche d'emploi ou à la réorientation professionnelle : outils de recherche d'emploi, méthodes, coaching avant un entretien/un examen, besoin d'orientation/de réorientation, recherche de formation. Près de 23% des publics sont aussi en processus d'insertion sociale.

#### Présentation des demandeurs d'emploi andennais au 31/10/2023 (Statistiques locales de la demande d'emploi - FOREM)

#### Par sexe :

Demandeurs d'emplois andennais
--------------------------------

Total : 1663
--------------

Hommes	Femmes
869 (52%)	794 (48%)

Par âge :

Demandeurs d'emplois andennais	
<25 ans	22,5%
25 à 29 ans	16,5%
30 à 39 ans	21,5%
40 à 49 ans	16%
50 et +	23,5%

39% des demandeurs d'emploi andennais ont moins de 29 ans

Niveau d'études :

Demandeurs d'emplois andennais	
MAX CEB	16%
MAX 4 <sup>e</sup> secondaire et apprentissage	25%
MAX CESS	42,5%
Diplôme de l'enseignement supérieur	16,5%

41% des demandeurs d'emploi andennais ne disposent pas d'un CESS c'est-à-dire d'un diplôme de 6<sup>e</sup> secondaire ce qui est un réel frein à l'emploi et à la formation.

Comme le montrent les données statistiques, les demandeurs d'emploi andennais sont relativement jeunes et se caractérisent par un faible niveau de qualification.

Le travail d'accompagnement démontre aussi la présence de freins importants tels que des difficultés de mobilité (absence du permis de conduire), des difficultés de logement, de santé, notamment de santé mentale, des difficultés familiales bien souvent cumulées et qui empêchent la personne d'investir dans sa recherche d'emploi ou de formation.

Nous développons des dispositifs qui permettent d'accompagner le demandeur d'emploi dans toutes ces dimensions. Des partenariats sont alors créés avec des services issus du champ de l'insertion sociale et professionnelle mais aussi du champ de l'action sociale.

Un plan d'action concerté avec le travailleur sans emploi est alors proposé et le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle se charge de son suivi tant auprès du demandeur d'emploi qu'auprès des partenaires mobilisés. Ces constats et réflexions alimentent aussi nos demandes de subsides complémentaires et ce, en vue de développer des modules spécifiques.

#### Renforcement des synergies entre les opérateurs présents sur le territoire – Développement d'actions collectives

Nos actions et nos partenariats s'inscrivent dans les priorités de la Ville d'ANDENNE concernant le soutien aux personnes en difficulté. L'objectif est de permettre à chaque andennais de bénéficier d'un parcours cohérent de formation et d'insertion et de garantir à tous un égal accès aux droits sociaux et à l'emploi. L'accompagnement des travailleurs sans emploi se complexifie de plus en plus tant au niveau de la législation que des problématiques auxquelles ces derniers sont confrontés. Ainsi nous visons le développement de partenariat, de synergie avec de nombreux services. Cela se traduit, en 2023, au travers diverses actions concrètes.

#### Le salon des acteurs locaux de la formation « Form'Emploi »

Face aux difficultés de recrutement, d'accrochage et aux profils des demandeurs d'emploi peu qualifiés et inoccupés depuis plusieurs mois, le chemin vers l'emploi doit bien souvent passer par une étape de formation et par la levée de freins importants. A cet effet, les partenaires actifs sur le territoire d'ANDENNE ont présenté leurs actions au grand public le mardi 17 janvier 2023 dans les locaux du Centre culturel d'ANDENNE. Les partenaires présents étaient l'EAFC, L'Envol à ANDENNE CISP, Focades CISP, Le Hublot CISP, l'ALE, la MIRENA, le FOREM, la Cellule d'Insertion et d'Orientation du C.P.A.S., le CISP le CAMEC. Près d'une centaine de demandeurs d'Emploi se sont présentés à ce salon.

### Mise en place de 3 modules de formation PMTIC orienté ISP + 1 module permis de conduire

Une collaboration a été initiée entre le centre d'insertion socio-professionnelle « Le Hublot » et le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle afin de proposer 4 modules de formation entre janvier 2023 et octobre 2023 sur le site de la Maison de l'Emploi.

### Collaboration avec l'IBEFE (Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi) pour le Job Day « Food-Metal-Production » le 23 mai 2023 et les visites de centres de formation spécifiques (Technobel, Technocampus, ...)

A ANDENNE, comme dans d'autres régions, plusieurs entreprises cherchent à engager du personnel. Afin de comprendre leurs besoins et propositions d'emploi, plusieurs journées de découvertes ont été mises en place. Au programme de ces journées : informations sur les métiers et formations, visite des ateliers, des installations de maintenance et de production avec démonstrations, témoignages d'experts du secteur, de formateurs et de stagiaires.

### Mise en place du projet pilote d'insertion sociale « Ricochet »

L'insertion sociale a pour objectif de permettre aux personnes de retrouver un rythme, de se (re)créer des liens sociaux, de reprendre confiance en elles, de mieux appréhender leur environnement. Elle vise l'amélioration de la socialisation et l'intégration à un groupe, d'être mieux physiquement et psychiquement, d'aborder les problématiques de santé, de valoriser les potentiels personnels et obtenir une meilleure image de soi. Au-delà de la participation des 12 demandeurs d'emploi aux actions collectives, l'augmentation de la confiance entre les services est un autre bénéfice à souligner. En effet, ces actions démontrent que l'on peut travailler ensemble même en ayant des missions différentes et sans se faire concurrence. Un suivi individuel est proposé à chaque participant de cet atelier « Ricochet », nous constatons une réelle plus-value au niveau de la confiance des personnes, de leur énergie, l'entraide se développe, ils s'encouragent mutuellement, certains ont même quitté le groupe pour rentrer en formation.

Ce travail d'ancrage local, de mobilisation reste plus que jamais primordial afin que les demandeurs d'emploi les plus éloignés du travail et de la formation se réapproprient (ou s'approprient) les outils qu'ils ont à leur disposition.

### Le salon des « 4 coins de l'Emploi » le mardi 10 octobre 2023

21 exposants présents et plus de 200 visiteurs se sont rencontrés dans les locaux de l'Andenne Arena. Parmi les exposants on trouvait les partenaires habituels de la Maison de l'Emploi ainsi que Créajob, la Défense, la Cité des métiers de NAMUR, le Centre d'Action interculturelle (CAI), Upskill, PROM'ANDENNE, l'Awex, les C.P.A.S. de GESVES et d'OHEY.

### Participation active au développement de la Maison de l'Emploi

L'inauguration de la Maison de l'Emploi en juin 2010 fut un des aboutissements concrets de la dynamique partenariale existante sur le territoire andennais.

Cette dernière se traduit aussi au sein des plateformes, des comités et groupes de travail, lesquels ont des objectifs variés.

### La plateforme « Insertion socio-professionnelle »

Cette plateforme est développée par le Service aux opérateurs du FOREM. Elle est co-animée par le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle.

Les participants réguliers à cette plate-forme sont : l'Envol à ANDENNE CISP (Centre d'Insertion socio-professionnelle), la Régie des quartiers d'ANDENNE (RQA), la cellule Insertion du C.P.A.S., l'Agence Locale pour l'Emploi (Ale), la MIRENA, un représentant des conseillers en accompagnement professionnel du FOREM, l'Ecole de Promotion sociale d'ANDENNE (EAFC) ainsi que tout autre partenaire amené, ponctuellement, à organiser des formations ou des actions d'insertion sur le territoire (Afico, Upskill, Mode d'Emploi, Service Emploi Logement, ...).

Des thématiques comme les freins à l'emploi (la mobilité, les assuétudes, la santé mentale, ...), la mise en œuvre de dispositifs de remobilisation, d'orientation ou de formation y sont abordées.

Dans ce cadre et sur base des difficultés rencontrées par nos partenaires, le Service Emploi a mis sur pied en 2023 deux formations à destination des professionnels ISP du territoire. La première

« *Situations psychiatriques dans le travail social* » a été organisée en mars 2023 en partenariat avec l'HELMO et la seconde a été réalisée en septembre et concernait la clarification des demandes « *Techniques de clarification des demandes des usagers : Ecouter - Clarifier - Comprendre* » en partenariat avec le Centre Sweetch.

Un troisième partenariat a été initié dans le dernier trimestre 2023, il vise, notamment, à développer la connaissance du réseau Psynam ainsi que d'autres partenaires qui travaillent également dans le secteur de la santé mentale à ANDENNE.

#### Organes de décision de la Maison de l'Emploi

Le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle participe aux réunions du Comité d'Accompagnement Local restreint (CALR) et aux réunions du Comité d'Accompagnement Elargi (CALE). Il s'agit des deux organes de décision de la Maison de l'emploi.

#### Gestion quotidienne

Le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle assure la coordination de l'ensemble des aspects pratiques liés au fonctionnement de la Maison de l'Emploi : organisation et suivi du travail du personnel d'entretien, suivi des commandes de matériel en tout genre (nettoyage, fournitures, et autres consommables, ...), suivi des travaux...

#### Diffusion d'informations

Le Service Emploi et Insertion socio-professionnelle centralise les informations relatives au secteur de l'emploi et de l'information.

L'objectif est multiple, se former, s'informer, partager ces informations avec le réseau et avec les demandeurs d'emploi, ce qui demande souvent un travail de vulgarisation qui est parfois traduit dans des articles du Bulletin communal (mise en valeur des centres de formation sur le territoire andennais, les soft skills, ...).

Il s'agit donc d'un travail de collecte, de traitement et de diffusion de l'information.

#### Veille statistique

Le Service centralise les statistiques locales mensuelles établies par le FOREM. Un bref rapport est établi mensuellement afin de suivre l'évolution de la situation sur ANDENNE. Ces données sont complétées par les chiffres communiqués par d'autres instances statistiques telles que l'INASTI, l'IWEPS, ...

#### Gestion administratives des commerces ambulants

La gestion du commerce ambulant (vendeurs de muguet et autres fleurs, ...) est toujours administrée par le Service. Il s'agit essentiellement de permettre la délivrance d'autorisations permettant aux ambulants d'occuper le domaine public en vue d'y exercer une activité de commerce ambulant. De même, le Service fixe les dérogations aux heures d'ouverture des commerces andennais lorsque ceux-ci participent notamment aux animations de la Ville (brocantes, braderies, fêtes de Wallonie, ...) soit 15 jours maximum/an à fixer anticipativement.

#### Perspectives 2024

Les professionnels de l'ISP sont de plus en plus souvent confrontés à des demandeurs d'emploi souffrant de divers maux souvent liés à des problématiques de santé mentale : plusieurs professionnels travaillant cet aspect évoluent sur ANDENNE, il est parfois complexe pour les partenaires de l'ISP de comprendre les spécificités de chacun. Afin de mieux cerner leurs missions, méthodes, public cible, le Service Emploi organisera une rencontre dans le premier trimestre 2024 avec les 3 intervenants « *santé mentale* » du territoire.

La poursuite et le développement du travail d'insertion sociale, préalable à l'insertion socio-professionnelle, reste une priorité en 2024 notamment dans le but d'introduire une demande de reconnaissance officielle comme Service d'Insertion sociale (SIS) dès que les termes du nouveau Décret seront connus.

Enfin, le monde du travail évolue profondément, cette évolution a été accélérée par la crise COVID. Nous avons conscience des nouvelles méthodes managériales qui abordent maintenant « *le bonheur*

*au travail* », de l'arrivée de l'IA qui va bouleverser nos réalités professionnelles mais surtout nous constatons une évolution du rapport au travail des citoyens. En effet, de nombreux travailleurs sont en quête de sens, ils veulent avant tout avoir un véritable impact dans leur quotidien, et non plus, comme d'autres générations, se satisfaire du prestige d'un poste ou d'une entreprise. Ils ne veulent plus non plus d'un travail omniprésent dans leur quotidien, au détriment parfois d'une vie familiale, des loisirs, ...

Il est maintenant aussi important de s'arrêter pour analyser l'évolution socio-économique du territoire afin d'adapter au mieux nos actions futures, nos modes de communication. Qui sont les demandeurs d'emploi andennais ? – Quels sont leurs freins ? – Quels positionnements « métiers » ont-ils ? – Quels sont les opérateurs susceptibles de combler les lacunes des DE andennais ? – Ces opérateurs sont-ils présents ou non sur le sol andennais ? Quelles sont les entreprises prêtes à former en interne ces DE (pour quels métiers, quelles méthodes, quels partenariats ? ...) – Quels sont les secteurs additionnels méconnus aux métiers en pénurie hors industrie (exemple : secteur agricole – secteur psycho-médico-social) sont des questions auxquelles nous aimerions répondre en 2024.

## 2. Maison de l'Emploi

Située au cœur de la commune, la Maison de l'Emploi d'ANDENNE (MDE) couvre les territoires d'ANDENNE, OHEY et GESVES. Elle est au service de 2164 demandeurs d'emploi : 77% d'Andennais, 14% de Gesvois et 9 % d'Oheytois (chiffres FOREM 31 octobre 2023).

Elle représente, pour le demandeur d'emploi, et toute personne ayant besoin d'une information relative à l'emploi et/ou la formation un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes ces questions.

Ouverte depuis le 17 juin 2010, la Maison de l'Emploi est issue, comme les autres, d'un partenariat avec la commune, le C.P.A.S. et le FOREM. La particularité de la celle d'ANDENNE est qu'au sein de la structure « *Maison de l'Emploi* » sont installés **en permanence** d'autres services : **l'ALE, la MIRENA, le Service Emploi et ISP de la Ville, l'A.S.B.L. PROM'ANDENNE.**

Cette dynamique permet de créer des contacts et des collaborations plus étroites avec les acteurs socio-économiques du territoire.

De plus, comme toutes les autres MDE, le partenariat est élargi aux opérateurs locaux de l'insertion socio-professionnelle :

- les A.S.B.L. de formation et d'insertion comme l'Envol à ANDENNE et FOCAGES CISP, la Régie des Quartiers d'ANDENNE, ... ;
- les écoles de promotion sociale comme l'EAFIC d'ANDENNE ;
- les agences d'intérim faisant de la formation : UpSkill, Daoust, etc. ;
- les structures de développement de sa propre entreprise comme Job'in, Créajob, ... ;

D'autres partenaires interviennent aussi régulièrement à la MDE : la cité des métiers, L'AViQ, le Service d'Orientation et d'Insertion du C.P.A.S. d'ANDENNE (S.O.I.), le CAMEC (CFISPA), ...

La Maison de l'Emploi est un moteur d'un réseau local d'opérateurs de l'insertion, favorisant le partage de compétences, l'échange d'informations, la mise en place des collaborations et l'échange de bonnes pratiques.

### Comment fonctionne une Maison de l'Emploi ?

La Maison de l'Emploi est gérée par un Comité d'accompagnement local restreint (CALR) composé des représentants de la commune, du FOREM et du C.P.A.S. qui se réunit 2 fois par an au minimum (mai – décembre) sous la Présidence du Bourgmestre de la commune ou de son représentant (Echevin de l'Emploi).

Ce Comité prend les décisions relatives aux missions, objectifs et orientations de la MDE :

- établir annuellement un diagnostic des besoins en matière d'emploi sur le territoire couvert ;
- conformément aux orientations du contrat de gestion du FOREM et sur base du diagnostic, élaborer un plan annuel en tenant compte des orientations définies par le Gouvernement wallon en matière d'emploi ;
- faciliter l'émergence de projets communs, d'une culture commune ;
- superviser le suivi de la gestion journalière et la mise en œuvre du plan d'actions ;
- analyser les candidatures des partenaires externes au CAL élargi et arrêter la décision d'admission, négocier les actes d'adhésion avec ces partenaires et intégrer un représentant de ceux-ci au CAL élargi ;
- réaliser un rapport d'activités respectant les formes prescrites.

Le Comité d'accompagnement élargi est composé d'un représentant de tous les partenaires internes et externes de la Maison de l'Emploi. Il veille au bon déroulement du projet partenarial et le dynamise.

Il se réunit deux fois par an en alternance (mai-décembre) avec la plateforme partenariale préexistant à la création de la Maison de l'Emploi qui se réunit elle aussi 2 fois par an (septembre-février).

La gestion quotidienne de la Maison de l'Emploi est assurée par un coordinateur nommé par le FOREM qui travaille en collaboration avec la responsable du Service Emploi et ISP.

#### Offres de service gérées par le FOREM

##### Dans l'espace ouvert en libre accès

L'espace ouvert en libre accès est accessible à tous - demandeurs d'emploi, travailleurs, étudiants, stagiaires, ...- et met à disposition les outils indispensables à une recherche d'emploi efficace.

##### L'espace accueil et les 1<sup>ers</sup> conseils en libre accès

L'accueil et le conseil de 1<sup>ère</sup> ligne gardent une place importante. En plus de la présentation des différents espaces et des activités de la Maison de l'Emploi, les conseillers sont souvent sollicités pour des renseignements administratifs ou des informations diverses concernant une offre d'emploi, une formation mais aussi pour obtenir une aide dans l'utilisation des outils informatiques.

Ces premiers conseils peuvent aboutir à une mise en relation avec un des partenaires de la Maison de l'Emploi (le Service Emploi et ISP, les agences d'intérim, l'Agence Local pour l'Emploi, ...) et aussi à l'accompagnement vers les autres espaces de la Maison de l'Emploi.

##### L'espace documentaire/bibliothèque

L'espace documentaire/bibliothèque met à disposition des documents utiles pour la recherche d'emploi et la recherche d'informations sur les formations : presse, flyers du FOREM et des partenaires annonçant leurs offres de formation et leurs services.

Cet espace propose également une importante documentation sur la rédaction du CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche ainsi que toutes les informations utiles sur les métiers, les filières de formation, le marché de l'emploi, la législation, l'installation comme indépendant ou encore les aides à l'emploi, ...

Ces trois espaces sont ouverts librement le lundi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

#### La Maison de l'Emploi d'ANDENNE en chiffres

Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023, la Maison de l'Emploi a accueilli 1846 bénéficiaires nominatifs, avec une quasi parité hommes/femmes.

<b>Classe d'âge</b>	<b>Cumul de l'année</b>	<b>%</b>
< 25 ans	443	24,0%
25 à < 30 ans	276	15,0%
30 à < 40 ans	400	21,7%
40 à < 50 ans	343	18,6%
50 ans et +	384	20,8%

<b>TOTAL</b>	<b>1 846</b>	<b>100,0%</b>
<b>Niveau d'études</b>	<b>Cumul de l'année</b>	<b>%</b>
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	201	10,9%
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR	527	28,5%
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR	844	45,7%
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR NON UNIVERSITAIRE	196	10,6%
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	72	3,9%
Inconnu	6	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 846</b>	<b>100,0%</b>

Près de 40% de la population ayant fréquenté la MDE d'ANDENNE est peu diplômée/qualifiée (maximum CEB voir CESI). Ce public demande donc un développement d'actions d'insertion spécifiques et ne peut malheureusement répondre rapidement aux offres d'emploi disponibles sur le territoire faute de compétences techniques et/ou transversales.

#### Nouvelle procédure d'accompagnement au FOREM depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'accompagnement adapté et l'inscription simplifiée sont mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Dorénavant, chaque demandeur d'emploi est évalué sur son autonomie numérique au travers de l'inscription simplifiée. De manière autonome, le demandeur d'emploi doit remplir sur sa plateforme personnelle les informations le concernant (études, expérience, compétences, etc.). Suivant le résultat de cet encodage, le canal d'accompagnement sera déterminé.

Il existe 4 types d'accompagnement : l'accompagnement digital – l'E-conseiller – le conseiller sectoriel – le conseiller socio-professionnel.

L'accompagnement digital est réservé aux demandeurs d'emploi autonomes numériquement.

L'E-conseil combine l'utilisation des services en ligne et des interactions à distance entre le conseiller et le demandeur d'emploi.

Le conseiller sectoriel (conseiller de référence) va gérer les demandeurs d'emploi qui ont un profil professionnel clairement défini et des compétences valorisables dans leur secteur d'emploi (exemple : industrie, soins aux personnes, administratif, ...). Il rencontrera physiquement régulièrement les demandeurs d'emploi.

Le conseiller socio-professionnel sera chargé d'accompagner les candidats les plus éloignés de l'emploi cumulant diverses difficultés ou freins : reconnaissance INAMI, sortant de l'enseignement spécialisé, accompagné par un administrateur de biens, ...

À tout moment, le travailleur sans emploi peut demander de changer de type d'accompagnement pour être suivi par un conseiller de référence. Le FOREM peut aussi décider d'ajuster l'accompagnement en fonction des interactions, de l'évolution du parcours et des besoins de la personne accompagnée.

### **3. Agence Locale pour l'Emploi A.S.B.L.**

#### **AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI A.S.B.L. (agrément n° 567)**

Section sui generis pour les titres-services ATISA (agrément n° W03073)

Avenue Belle-Mine, 6 à 5300 ANDENNE

Tél : 085/84 95 68 ou 69

Gsm : 0494/499 145

E-mail : [ale@andenne.be](mailto:ale@andenne.be)



## **COMPOSITION DES ORGANES**

### FOREM

Direction territoriale NAMUR depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Service des Relations partenariales

Coordination A.L.E. : Monsieur Vincent FONTINOY

Responsable d'équipe A.L.E. : Madame Sarah HIBO

### Organes d'administration\*

Président : Monsieur Guy HAVELANGE, représentant PS

Vice-Président : Monsieur Michel DAOUST, représentant UCM

Trésorier : Monsieur Claudy GIOT, représentant PS

Secrétaire : Monsieur Jean-Marie MATHIEU, représentant AD&N

### Membres

Représentants désignés par le Conseil communal :

- Madame Mélissa PIERARD, représentante PS
- Monsieur Henri GILSOUL, représentant PS
- Monsieur Frédéric LEMPEREUR, représentant MR
- Madame Franciane DZUKOU-WATCHAP, représentante AD&N
- Madame Natacha FRANCOIS, représentante PS

Représentants désignés par les organes du Conseil National du Travail :

- Monsieur Fernand ZACHARY, représentant CGSLB
- Madame Laurence RAVET, représentante FWA
- Monsieur Alain FAVEAUX, représentant CSC
- Monsieur Pol BAUDUIN, représentant FGTB
- Monsieur Denis GREGOIRE, représentant CSC
- Monsieur Benoît GILLOT, représentant UWE
- Monsieur Raymond COLLIGNON, représentant FGTB

Personnel désigné pour la gestion administrative :

- Madame Hélène DE MAERE D'AERTRYCKE (agent FOREM – 4/5<sup>ème</sup> temps)
- Madame Marie-France DORVAL (agent FOREM – 1/2 temps)
- Madame Nicole NIVALERT (agent FOREM – temps plein)
- Madame Aleksandra IZAWITKO (agent engagé sur fonds propres ATISA – ½ temps)

\*composition de l'Organe d'administration au 17 septembre 2019

## RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Depuis 1995, les Agences Locales pour l'Emploi aident les demandeurs d'emploi de longue durée à se réinsérer dans le circuit du travail tout en répondant à certaines demandes non rencontrées par les circuits classiques.

Même s'il ne s'agit pas d'emploi régulier, cette mesure a l'avantage de sortir le demandeur d'emploi de son isolement, de lui permettre de se rendre utile et de garder un rythme de travail. Elle permet aussi d'avoir de façon légale un supplément de revenus en fin de mois (184,50 € pour 45h, ou 287,00 € pour 70h, non taxés).

Les utilisateurs sont principalement des particuliers, mais il s'agit aussi des autorités communales, des établissements d'enseignement, des A.S.B.L. & associations non commerciales, des agriculteurs et des horticulteurs (travail saisonnier).

Les demandeurs d'emploi concernés par l'une des conditions suivantes peuvent travailler en A.L.E. :

- être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé depuis 12 mois et bénéficiaire d'allocations de chômage (depuis au moins un jour) ;
- avoir moins de 45 ans et bénéficiaire d'allocations de chômage (ou d'insertion) depuis au moins deux ans ;
- avoir 45 ans ou plus et bénéficiaire d'allocations de chômage depuis au moins 6 mois ;
- avoir bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage au cours des 36 mois précédant l'inscription à l'A.L.E. ;
- bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou d'une autre aide sociale financière équivalente.

Voici une **liste non exhaustive** des activités autorisées : la surveillance d'enfants au domicile des parents ou dans les écoles, l'accompagnement de personnes pour des petites courses, des rendez-vous médicaux ou des démarches administratives.

Pour les autorités locales (Ville, C.P.A.S.), les associations non commerciales et les A.S.B.L. : les activités répondant à des besoins non rencontrés par les circuits de travail réguliers, compte tenu du caractère temporaire et exceptionnel du besoin ou du fait que ce besoin est né ou s'est accru considérablement à la suite d'évolutions récentes de la société.

L'aide à l'entretien de jardin et aux petits travaux de bricolage au domicile de l'utilisateur (peinture, tapissage, les petits travaux d'électricité, de plomberie ou de maçonnerie, ...) pour autant que ces travaux aient été refusés par un professionnel parce qu'ils sont de trop faible importance.

La décision (prise par le FOREM) d'interdire l'utilisation du véhicule personnel du prestataire A.L.E. a un impact important sur une série d'activités qui étaient souvent sollicitées et qui ne peuvent plus être effectuées via le service : accompagner l'utilisateur au parc à containers pour y déposer les déchets verts ou des encombrants, les accompagner pour faire des courses, conduire des seniors à des activités occasionnelles ou chez le médecin, déposer des enfants à l'école ou des activités extra-scolaires...

Pour rappel, le nombre maximum d'heures à prester par mois calendrier dépend du type d'utilisateur et de la nature de l'activité, à savoir :

- 45 heures au profit :
  - des personnes physiques pour l'aide à l'accomplissement de formalités administratives, aide aux petits travaux d'entretien et de réparation du domicile ;
  - des autorités locales ;
  - des A.S.B.L. et autres associations non commerciales.
- 70 heures au profit :
  - des personnes physiques : la garde ou l'accompagnement de personnes malades ou d'enfants ou d'animaux domestiques et l'aide au petit entretien du jardin ;
  - des établissements d'enseignement.

- 150 heures au profit :
  - du secteur agricole et horticole pour les activités saisonnières et occasionnelles.
- le travailleur A.L.E. peut prester maximum 630 heures par année car les prestations A.L.E. ne dispensent pas de faire des démarches actives en vue de trouver un emploi stable : l'A.L.E. doit être considérée comme un tremplin vers l'emploi.

## **LES PRINCIPALES TÂCHES DES AGENTS A.L.E.**

### Invitation des demandeurs d'emploi sur base du listing mensuel du FOREM

Les agents A.L.E. sont chargés par le FOREM d'informer les demandeurs d'emploi sur l'existence de l'A.L.E. Ils reçoivent à cet effet un listing mensuel et invitent les personnes sur cette base.

### Invitation des demandeurs d'emploi « Objectif 30 DE par ETP »

Notre rôle est d'informer les demandeurs d'emploi des outils mis à leur disposition pour leur réinsertion via les A.L.E. (dispositif A.L.E., titres-services, formations proposées par l'A.L.E., aides à l'emploi, initiatives locales, les partenariats avec les services de la Maison de l'Emploi, ...).

Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 octobre 2023, soit en dix mois, 494 personnes ont été invitées et 143 personnes ont été inscrites. La vérification des listings transmis par le FOREM représente une charge de travail importante pour de faibles résultats en termes de personnes qui se présentent au bureau pour s'informer et s'inscrire. Même si l'inscription à l'A.L.E. est une obligation légale, nous regrettons le désintérêt des demandeurs d'emploi à effectuer une démarche qui peut les rapprocher de l'emploi.

Depuis juillet 2021, les conseillers référents du FOREM ont la possibilité d'inscrire leurs demandeurs d'emploi à un rendez-vous A.L.E. dans des plages horaires que nous leur dédions. Il s'agit de demandeurs d'emploi pour lesquels les conseillers considèrent qu'un passage par l'A.L.E. permettra de lever une série de freins (s'organiser pour être mobile, faire garder ses enfants, respecter des horaires, ...). Nous travaillons également en partenariat avec les assistants sociaux du FOREM et du C.P.A.S. qui orientent certaines personnes vers notre service.

### Inscription des autres demandeurs d'emploi

Il s'agit de personnes qui ne sont pas encore apparues sur le listing ou qui sont extérieures à la commune. Ces personnes ont entendu parler de notre service et souhaitent prester des heures A.L.E. pour augmenter leurs revenus et rendre service à des concitoyens.

### Mise en relation des utilisateurs et des demandeurs d'emploi et suivi

Les agents A.L.E. réceptionnent les demandes des utilisateurs et les mettent en contact avec les prestataires A.L.E. volontaires. Ils veillent à proposer la personne compétente pour le travail demandé et à informer chaque partie de ses droits et obligations. Le prestataire se voit rappeler qu'il doit respecter ses engagements, être ponctuel, prévenir en cas d'empêchement. L'utilisateur devra entre autres mettre son matériel à la disposition du prestataire, veiller à la sécurité du travailleur, intervenir dans les frais de déplacement et délivrer un chèque par heure de prestation entamée soit à la fin de la mission ou, au plus tard, à la fin du mois .

Les collaborateurs A.L.E. gèrent également les éventuelles plaintes, les déclarations d'accident (responsabilité civile ou accident de travail).

### Aide pour le remplissage des documents mensuels liés aux prestations A.L.E.

Les agents vérifient si les documents sont correctement remplis et si les chèques ont été bien complétés pour éviter aux prestataires tout souci lors du paiement des heures A.L.E. par l'organisme de paiement (syndicat, CAPAC ou C.P.A.S.).

### Organisation de formations pour les personnes inscrites à l'A.L.E.

Pour rappel, le budget à utiliser chaque année correspond au minimum à 25 % de la quote-part sur chèques versée chaque mois par la firme éditrice de chèques A.L.E., SODEXO. Le FOREM demande un rapport annuel de formation à chaque A.L.E. et contrôle la bonne utilisation de ce budget : les formations organisées doivent répondre à des critères de reconnaissance et être en concordance

avec l'objet social de l'A.L.E. Si le budget n'est pas entièrement utilisé, le solde doit être versé à l'O.N.S.S.

#### Mise en contact avec les partenaires de la Maison de l'Emploi

L'utilisation de notre PC virtuel nous permet d'articuler notre connaissance du demandeur d'emploi inscrit chez nous avec celle de son conseiller référent de façon à proposer des activités A.L.E. ou des formations en phase avec le projet professionnel défini.

Notre situation au sein de la Maison de l'Emploi et notre collaboration avec les services qui y sont présents ainsi qu'avec le C.P.A.S. nous permettent de travailler ensemble au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Le FOREM tend de plus en plus à nous donner une place importante dans l'enrichissement du dossier des demandeurs d'emploi pour une vision plus complète de ses possibilités d'emploi. Via les prestations A.L.E., le respect du client, d'un horaire, l'esprit d'initiative... sont des softskills que le demandeur d'emploi peut acquérir et qui peuvent venir enrichir son CV, augmentant ainsi ses chances de trouver un emploi.

#### Gestion de l'A.S.B.L.

L'encaissement des droits d'inscriptions, l'achat de chèques A.L.E., le paiement des factures, sont gérés au quotidien et la comptabilité est encodée régulièrement. Fin 2022, nous avons acquis un logiciel de comptabilité pour remplacer nos tableaux Excel, une transition qui nous a demandé de nous adapter à une toute autre façon de fonctionner mais qui nous permet d'avoir à tout moment une meilleure visibilité sur la situation financière de l'A.L.E.

Le traitement des plaintes, celui des formulaires de déclaration d'accidents corporels ou en responsabilité civile, sont effectués quand ils se présentent. Nous gérons également les chèques A.L.E. d'utilisateurs pour qui c'est difficile (siège social dans une autre commune, utilisateur régulièrement absent, ...).

La mise à jour des statuts, les convocations et la rédaction des procès-verbaux des réunions de l'Organe d'administration et de l'assemblée générale font également partie du travail réalisé par les préposées.

#### Les statistiques

Chaque mois, nous transmettons au responsable d'équipe des A.L.E. du bassin de NAMUR des statistiques qui permettent de suivre l'évolution des A.L.E. : nombre de personnes invitées, nombre de demandeurs d'emploi qui se présentent effectivement, nombre de travailleurs A.L.E. actifs, nombre d'utilisateurs...

#### Participation à divers projets avec les partenaires de la Maison de l'Emploi

Projet "*Chrysalide*" : suivi des personnes sous contrat article 60 pour éviter un retour au chômage après leur période de travail. Plusieurs sujets sont abordés par le C.P.A.S. (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, chercher de l'emploi via les réseaux sociaux, ...) et les participants font un bilan personnel fort complet (points forts, points à améliorer, compétences acquises dans tel domaine). Ils ont aussi la possibilité de faire un stage pour découvrir un métier ou confirmer leur orientation. Dans ce parcours, l'A.L.E. anime un module sur la législation sociale, et le « *pourquoi on paie des impôts* ». Cette animation est associée à une information sur le budget présentée par le C.P.A.S.

Participation au projet "*Ricochet*" : ce projet s'adresse à un public très éloigné de l'emploi, pour qui le simple fait de re-créeer du lien social, de reprendre confiance en soi, est déjà un pas important. Ce projet est mené par Madame Corinne WYARD et nous lui adressons les candidats pour lesquels cette étape est nécessaire.

Participation aux plateformes partenariales, lieux d'échange avec les partenaires sur les différentes activités proposées à ANDENNE pour aider les demandeurs d'emploi et proposition de pistes pour améliorer ou adapter au mieux l'offre à la demande.

Lors de ces réunions, nous réfléchissons entre autres aux problèmes de mobilité des demandeurs d'emploi et à la façon d'éviter la fracture numérique en les formant aux nouveaux outils.

Nous tenons ici à souligner les rapports très positifs que nous avons avec les collègues au sein de la Maison de l'Emploi et les partenaires externes. Ainsi, nous avons pu établir une collaboration précieuse avec Mesdames Emmanuelle PECH et Virginie HENRIET pour la mise à disposition de locaux pour les réunions et/ou formations que nous organisons.

#### Participation à divers groupes de travail

Une fois tous les deux mois, nous nous réunissons avec des A.L.E. relativement voisines pour échanger nos bonnes pratiques et poser les questions qui nous préoccupent, les réalités des uns n'étant pas forcément celles des autres. C'est ainsi que nous échangeons avec nos collègues de FERNELMONT, OHEY, GESVES, ASSESSE, CINEY, HAVELANGE, SOMME-LEUZE et HAMOIS.

### **L'ALE EN QUELQUES CHIFFRES**

#### Nombre de demandeurs d'emploi invités mensuellement

Chaque mois, nous recevons un listing du FOREM qui mentionne les personnes à inviter sur base des critères cités précédemment.

Le nombre de personnes à convoquer sur base du temps de travail des agents (2,3 ETP) est de 69 personnes par mois (690/an).

Au 31 octobre 2023 : nous avons invité 494 personnes.

#### Inscriptions effectives suite à l'invitation à s'inscrire à l'ALE

Fin octobre 2023, nous avons eu un total de 143 inscriptions effectives suite aux 494 invitations envoyées, soit près de 29 %.

#### Les codes R

Sous ce code, sont repris les bénéficiaires d'une allocation du C.P.A.S. qui ont souhaité s'inscrire à l'A.L.E.

Au 31 octobre 2023, nous avons inscrit 9 personnes.

#### Les codes L

Ce sont des demandeurs d'emploi qui sont dans les conditions A.L.E. et qui viennent s'inscrire librement, c'est-à-dire avant d'apparaître sur les listings (il y a en effet souvent un décalage de quelques mois avec la situation réelle des personnes).

Il s'agit aussi des personnes qui bénéficient d'une dispense (pour suivre une formation, par exemple) : fin octobre 2023 nous comptons 5 inscriptions.

#### Les codes E

Après leur inscription dans la commune de leur domicile, les demandeurs d'emploi ont la possibilité de s'inscrire dans d'autres A.L.E. pour élargir leurs chances de trouver des petits travaux à effectuer. Dans la pratique, cependant, on constate que la plupart des utilisateurs préfèrent faire appel à quelqu'un qui habite près de chez eux pour éviter de devoir payer des frais de déplacement trop onéreux.

Fin octobre 2023, nous avons six nouveaux inscrits.

#### Nombre de personnes occupées en A.L.E. (les actifs) – Moyenne mensuelle

2023 : moyenne au 31 octobre : 61 personnes (contre 55 en 2022).

Le nombre de travailleurs A.L.E. (hommes) varie un peu selon la période, les saisons et le travail demandé.

Cette année, en juillet nous avons 28 prestataires actifs : les prestataires occupés dans les écoles ont repris le travail en août.

La charge de travail liée aux 30 invitations par équivalent temps plein demandées par notre employeur se trouve récompensée quand nous arrivons à satisfaire toutes les demandes d'activités.

#### Statistiques relatives aux utilisateurs A.L.E. personnes privées (PP) et personnes morales (PM)

Nouveaux utilisateurs inscrits (PP) : 29 personnes (2 de moins qu'en 2022)

Nouveaux utilisateurs inscrits (PM) : 1 utilisateurs (identique par rapport à 2022)

Total utilisateurs PP valablement inscrits : 110

Total utilisateurs PM valablement inscrits : 32

### Changement d'éditeur de chèques A.L.E. et lancement du chèque électronique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le marché des chèques A.L.E. EDENRED a été repris par SODEXO.

Le circuit du chèque reste le même. Cependant, SODEXO met en place la possibilité de commander des chèques électroniques depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

SODEXO a également développé un portail en ligne destiné aux A.L.E. afin de gérer les tâches quotidiennes par rapport aux chèques.

Deux autres portails ont vu le jour et sont destinés aux utilisateurs et prestataires pour gérer facilement leurs chèques électroniques.

Les deux systèmes coexistent (papier et électronique) et l'A.L.E. est particulièrement attentive aux demandeurs d'emploi qui ne sont pas formés aux outils numériques (aide pour l'encodage des prestations et/ou le remplissage des documents).

## **EN RESUME**

### Les travailleurs A.L.E. au 31 octobre 2023

630 personnes sont valablement inscrites en A.L.E. au 31 octobre 2023 (personnes remplissant toutes les conditions A.L.E.) parmi lesquelles 416 expriment leur intérêt pour prester des heures en A.L.E. alors qu'en moyenne 61 personnes sont effectivement actives dans le dispositif : 56 demandeurs d'emploi chômeurs complets indemnisés et 5 demandeurs d'emploi bénéficiant d'une aide sociale.

### Les utilisateurs et les activités effectuées

Sans surprise, le jardinage et le bricolage restent les activités les plus demandées par les particuliers.

Chez les personnes morales, ce sont principalement les écoles qui font appel à l'A.L.E. pour la surveillance des enfants pendant le temps de midi et plusieurs copropriétés pour l'entretien des communs d'immeuble, les A.S.B.L. pour des demandes de nettoyage le plus souvent. Mais aussi la distribution de flyers ou l'aide au montage d'installation pour un événement.

### En conclusion

L'A.L.E. reste un dispositif pertinent pour une partie des demandeurs d'emploi qui rencontrent de nombreux freins à l'emploi.

Il est cependant difficile de convaincre les personnes de l'utilité de la démarche à cause d'une série de facteurs identifiés déjà depuis plusieurs années : la suppression de la dispense A.L.E., la faible rémunération, la non reconnaissance des prestations comme démarche d'emploi voire le dénigrement du dispositif par certains partenaires...

## **TITRES-SERVICES**

Notre équipe compte 14 travailleurs qui se partagent 89 utilisateurs (une légère diminution par rapport à l'année passée).

En 2023, 4 travailleuses sont en maladie de longue durée et il y a eu deux départs à la pension et une démission. Malgré l'engagement récent de 3 nouvelles personnes, il reste des demandes en attente.

Nous trouvons difficilement du personnel intéressé par le métier du nettoyage au domicile de particuliers et disposant d'un moyen de locomotion.

Il faut noter que le métier est très physique, le pourcentage de maladie est plus élevé que dans d'autres secteurs.

Notre entreprise veut rester familiale et a pour volonté de donner une chance à des personnes qui, pour diverses raisons (absence de moyen de locomotion, situation familiale difficile, manque de qualifications, soucis financiers, ...) ont plus de difficultés pour retrouver un emploi.

Nous avons une aide administrative engagée sur fonds propres qui travaille à mi-temps pour gérer la partie administrative de l'activité. Son temps de travail est passé à 4/5<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

L'évolution est toujours assez stable. Notre marge de manœuvre reste cependant très étroite.

Comme stipulé dans des rapports précédents, nos clients n'ont pas toujours une situation aisée non plus (petite pension, maladie, risque de perte d'emploi, ...) et le contexte économique actuel incite à la prudence.

La présente contribution a été réalisée par Mesdames Marie-France DORVAL et Nicole NIVARLET.

Elle reprend les informations disponibles au 8 novembre 2023.

Pour tous renseignements complémentaires :

Tél : 085/84 95 68 ou 69 ou e-mail : [ale@andenne.be](mailto:ale@andenne.be)

## **4. PROM'ANDENNE A.S.B.L.**

### **PROM'ANDENNE A.S.B.L.**

Avenue de Belle-Mine, 6 – 5300 ANDENNE

#### Conseil d'administration

Michel BOULVIN, Président

Stéphan DAVID – FONDATEL LECOMTE, Vice-Président

Frédéric DE VISSCHER - CARMEUSE, Trésorier

François CHIARAPPA - Mie 2 pains, Administrateur

Claude EERDEKENS – Bourgmestre, Administrateur

Laurent LAMBEETS, FOURNIPAC, Administrateur

Françoise LÉONARD - Échevine, Administrateur

Etienne LIBOIS – ELECTRO ANDENNE, Administrateur

Etienne ROBERT – IMMEXPERTS, Administrateur

Szuzan SZUCS SZABO – VEKAN, Administrateur

#### Les activités 2023

L'année 2023 est caractérisée par de nombreux investissements réalisés dans notre commune, au niveau des entreprises et des commerces et par la multiplication des actions visant à lever la problématique de pénurie de main d'œuvre. Elle a aussi été mise à profit pour travailler à la notoriété de notre commune en matière économique, à ANDENNE et à l'extérieur de notre cité, et pour multiplier les événements visant à attirer le chaland vers nos commerces de proximité.

Pour rappel, l'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a trois volets d'actions, Invest, Work et Shop, in ANDENNE déclinés en 5 objectifs : faciliter les projets des entreprises, attirer les investisseurs, attirer les travailleurs, faciliter les projets des commerçants, attirer les chaland.

## Invest In ANDENNE

Les actions menées par PROM'ANDENNE visent à faciliter les projets des entreprises implantées à ANDENNE ou souhaitant investir sur notre territoire. Les entreprises accompagnées sont, à fin octobre 2023, au nombre de 58. On reste sur une très forte demande d'espaces pour des indépendants en développement et des PME mais aussi pour de plus gros projets industriels qui ne peuvent pas se concrétiser sur le territoire faute d'espaces disponibles. L'année 2023 a aussi été marquée par le soutien à la concrétisation de projets d'investissements importants sur le territoire notamment en matière de transition énergétique avec par exemple l'important projet de champs photovoltaïques de l'entreprise PURATOS. Les actions menées dans cet axe ont aussi visé à accroître la notoriété des nouveaux arrivants sur les nouveaux parcs d'activités par une communication sur le site et les réseaux sociaux de PROM'ANDENNE. Des actions ont été menées également et soutenues par l'A.S.B.L. en matière de gestion des ressources notamment avec des entreprises très énergivores sur le territoire.

Au niveau de l'attraction des investisseurs, les différents outils de communication de l'A.S.B.L. ont été mobilisés pour donner de la visibilité aux réussites andennaises. Au vu de la pénurie de parcelles disponibles, la mobilisation de ces outils de communication a aussi visé un accroissement global de la notoriété d'ANDENNE au niveau de tous les publics (304 posts FB, 130 sur Instagram, 108 sur Twitter, 197 sur LinkedIn, 10 newsletters).

## Work In ANDENNE

Les actions de PROM'ANDENNE visent à soutenir les entreprises locales dans leur recherche de compétences. Elles peuvent être classées en 3 catégories : facilitation des actions/projets lancés par les entreprises, communication sur les entreprises et leurs offres d'emploi et sensibilisation aux métiers disponibles localement.

En matière de facilitation, PROM'ANDENNE a facilité et soutenu l'action commune de recrutement et de visibilité d'un groupement d'entreprises du zoning de SEILLES + PEGARD : l'action Food Metal production qui a permis de proposer à des travailleurs potentiels 50 offres d'emploi locales. L'édition 2024 est déjà mise en chantier. L'A.S.B.L. a également facilité une action coup de poing pénurie dans le domaine des opérateurs de production. Elle a aussi facilité plusieurs actions de formation notamment VCA en collaboration avec le FOREM, l'E.I.C. et Symbiose chez PURATOS ou GRENSON par exemple. Enfin, des visites des entreprises TMI, BATIA MOSA et JUMATT ont été organisées avec des stagiaires caristes et soudeurs. PROM'ANDENNE a également assuré le relais des actions jobdays menées par Père Olive, GRENSON et PURATOS.

En matière de communication, PROM'ANDENNE a relayé à fin octobre 2023, 284 offres d'emploi des entreprises locales. Elle a également soutenu le salon des 4 coins de l'emploi organisé par le Service Emploi de la Ville d'ANDENNE et le FOREM : avis et infos sur les attentes et les offres des entreprises, aide à l'organisation et présence lors de l'événement. L'objectif était de donner de la visibilité aux entreprises d'ANDENNE et à leurs offres auprès d'un public de demandeurs d'emploi ou de travailleurs en recherche de reconversion : présentation du répertoire d'entreprises, de la plateforme emploi, du site avec les actus des entreprises locales.

En matière de sensibilisation et en alternance une année sur deux avec le Festival des Métiers projeté en 2024, l'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a organisé les journées Food soit une sensibilisation des écoles aux métiers de l'agroalimentaire, secteur très important sur le territoire. Cette action a été menée au FabLab d'ANDENNE en collaboration avec ALIMENTO pour 200 personnes en 2 jours. L'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a également fait la promotion de la Journée Découverte Entreprises et suivi le projet "*Place aux enfants*". Elle a également soutenu l'initiative de PEGARD qui souhaitait lancer une après-midi portes ouvertes.

## Shop In ANDENNE

Les actions de PROM'ANDENNE visent à faciliter les projets des commerçants locaux et à attirer le chaland vers les commerces de proximité en se positionnant en complément des actions menées par ceux-ci.

En matière de facilitation, l'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a facilité les projets de 66 commerçants en 2023 : information sur le tissu et les démarches, aide à l'inauguration et présence, contacts avec les différents services communaux et supra communaux, ... Un nombre record de contacts qui reflète



bien la dynamique commerciale de la cité andennaise. PROM'ANDENNE a aussi soutenu/collaboré ou relayé l'information sur plusieurs thématiques facilitant les projets des commerçants notamment en matière de transition avec par exemple l'opération zéro déchets, l'action commerces plus propres, ou dans une autre thématique, avec la clôture de CREASHOP et le lancement d'Objectif proximité ou encore à l'occasion du lancement du nouveau marché de BONNEVILLE. L'organisation de 2 apéros des commerçants a aussi facilité les échanges entre commerçants ainsi que la diffusion d'informations par exemple sur le contenu de la visite préventive des pompiers dans des lieux ouverts au public ou sur les conditions d'Objectif proximité.

En matière d'attractivité, PROM'ANDENNE a travaillé sur 3 axes : la communication, l'organisation d'événements et la facilitation du processus d'achat.

Au niveau de la communication, outre plusieurs encarts dans le Bulletin communal, PROM'ANDENNE a relayé les actualités du commerce local via 244 posts sur Facebook, 32 sur Instagram, la réalisation de 170 stories, de 47 communications dans le groupe des commerçants et de 14 news. L'A.S.B.L. a aussi produit plusieurs vidéos courtes ainsi qu'une vidéo thématique et a fait apposer des stickers sur des vitrines vides avec de l'information sur ShopinANDENNE et sur BONCADO. Toujours dans cet axe communication, des brochures ont été retravaillées pour les nouveaux habitants en collaboration avec le Service des Relations publiques de la Ville d'ANDENNE et pour les nouveaux commerçants reprenant notamment les démarches à accomplir pour ouvrir son commerce sur le territoire. L'encart fêtes inséré dans le Bulletin communal a été remodelé et l'action vers les entreprises andennaises pour les cadeaux de fin d'année relancée.

En matière d'événements, PROM'ANDENNE a soutenu, participé, fait la promotion et/ou organisé une série d'événements qui ont jalonné l'année 2023 : Saint-Valentin, soldes, carnaval, projet correspondances, Pâques, brocantes, Star Wars day, marché provençal, la garden party du Roi, la fête des mères, la fête des pères, la mission vide dressing, le 21 juillet, les Fêtes de Wallonie, la réception des nouveaux habitants, la rentrée des classes, Place aux enfants, la fête des bébés, octobre rose, la fête de la musique, Hors champs, les braderies des commerçants, les route du commerce et le WEDC, le lancement des actions Saint-Nicolas et fêtes de fin d'année.

Au niveau de la facilitation du processus d'achat, PROM'ANDENNE a été associée aux réunions INDIGO liées aux deux heures de parking gratuites et a suivi et remis à jour la plateforme BONCADO.

#### Actions transversales : ANDENNE l'esprit d'entreprendre

L'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a aussi lancé en 2023 une série d'outils visant à renforcer la notoriété d'ANDENNE et de son tissu économique de manière globale : réalisation d'une nouvelle brochure « *ANDENNE, l'esprit d'entreprendre* », achat et alimentation d'un écran avec des informations visibles par les citoyens andennais (vitrine des bureaux de PROM'ANDENNE), adaptation des flyers « *nos indépendants ont du talent* », réalisation de nouvelles prises de vue des zonings, lancement de la campagne CanalZ, présentation de la dynamique économique locale lors d'un Urban lunch rassemblant entreprises, commerces, organismes économiques et politiques, réalisation d'une bache placée à l'ANDENNE ARENA et d'une bache placée sur un camion de l'entreprise ABRAHAM circulant dans toute la Belgique.

#### Convivialité

L'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a aussi organisé/participé en 2023 à des événements de type plus corporate : vœux aux forces vives, assemblée générale de l'A.S.B.L., 30 ans de l'A.S.B.L., visite de Thomas DERMINE et de Pierre-Yves DERMAGNE, inaugurations de commerces et d'entreprises, jumelage.

#### Informations économiques

Dans sa mission économique, l'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a collecté et analysé un certain nombre d'indicateurs : faillites et création d'entreprises, emploi salarié et indépendant, demande d'emploi, actualisation du tableau de bord économique, ouvertures/fermetures de commerces, structuration du tissu commercial, taux de cellules vides. L'A.S.B.L. a également assuré le suivi des occupations sur MECALYS et LA HOUSSAIE et des espaces disponibles ainsi que des projets d'extensions avec des contacts et réunions réguliers avec le B.E.P., le PAN et des immobilières. Enfin, PROM'ANDENNE a géré une veille sur différents sujets liés aux cibles de PROM'ANDENNE, a suivi les aspects

économiques évoqués lors des Conseils communaux, a élaboré une revue de presse et a analysé les résultats bilantaires de plusieurs entreprises. L'A.S.B.L. a aussi déposé 16 avis économiques et socioéconomiques.

#### Gestion

L'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a assumé en 2023 une série de missions administratives et de gestion et a collaboré avec différents services et opérateurs. Au niveau comptable, la gestion de PROM'ANDENNE a nécessité la prise en charge des dépenses et produits et la gestion du facturier, le suivi des subsides et des charges locatives, les appels et le suivi des cotisations, l'élaboration des budgets et les analyses budgétaires, la tenue à jour d'un tableau de bord de gestion et des affectations budgétaires, le suivi VGE, la gestion des salaires et des congés. Au niveau administratif, PROM'ANDENNE a pris en charge la gestion de plusieurs DB entreprises et commerces, la rédaction de rapports d'activités et la gestion de 6 conseils d'administration sur l'année. Au niveau de l'équipe, il s'est agi de définir les objectifs et le tableau de bord interne, d'établir des états d'avancements semestriels, de mener des actions de coordination et de gestion de planning, d'accueillir et de coordonner en 2023 une stagiaire. Enfin, l'A.S.B.L. a développé et entretenu en 2023 une série de contacts avec des propositions, avis et collaborations interservices et avec différents partenaires comme le GAL, le Service Transition, le Service Emploi, le Service technique (travaux de SEILLES, mobilité), la Socame, la Mirena, l'A.D.L. de CINEY, le BNI d'ANDENNE. L'A.S.B.L. PROM'ANDENNE a enfin mené deux actions « *solidarité* » avec la collecte de produits de soins auprès des commerçants et de produits alimentaires auprès des entreprises en collaboration avec les Services de Cohésion sociale.

#### Personne de contact

Geneviève DANTHINNE, Chargée de projets

085/849 644 – [genevieve.danthinne@promandenne.be](mailto:genevieve.danthinne@promandenne.be)

## 10. Energie

### PRÉAMBULE

Après un hiatus de près de 2 ans dans la fonction de Responsable Energie, la DST a procédé fin 2022 au recrutement de Monsieur Fabrice HUMBLET, qui a pris ses pleines fonctions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 en 4/5<sup>ème</sup>, après un démarrage à mi-temps fin 2022.

Le Responsable Energie est incorporé au Bureau d'études de la Direction des Services techniques. Il travaille en étroite collaboration avec le Chargé de Projets en bâtiments du Bureau d'études de la DST, et avec la Coordinatrice POLLEC (également Responsable du Service Transition). Il travaille également avec le Service Bâtiments, qui assure l'entretien et l'exploitation courante des bâtiments communaux.

### PROJETS

#### Plan Communal de Sobriété Energétique (PCSE)

Dès son entrée en fonction, le Responsable Energie a participé à l'élaboration du PCSE, initiative lancée par la DST. Ce plan a été mis en œuvre suite à la flambée des prix de l'énergie consécutive à la reprise économique après Covid-19 et au conflit russo-ukrainien.

Le PCSE est conçu comme une feuille de route renforçant les mesures déjà en cours, en les généralisant à l'ensemble du patrimoine de la Ville, en les structurant, et en proposant de nouvelles mesures. Le PCSE possède pour double objectif la décarbonation du patrimoine et la réalisation d'économies financières d'exploitation. Il propose 40 actions réparties sur 4 objectifs stratégiques.

Le PCSE continue à servir de guide pour les missions et actions du Responsable Energie.

#### Installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Suite à un Quick-Scan effectué en interne, un marché public de travaux a été initié début 2023 pour équiper certains bâtiments communaux d'installations photovoltaïques de puissance inférieure à 10 kVA (type installation domestique). Ces travaux visent à ce que les bâtiments ainsi équipés voient leur consommation électrique diminuée, voir annulée, et qu'ils puissent bénéficier du principe de compensation qui disparaît, avec la nouvelle réglementation, au 31 décembre 2023.

Ce sont ainsi 9 sites qui ont été équipés à l'automne 2023, totalisant une puissance crête installée de 86 kWc et une économie annuelle cumulée attendue de 80.000 kWh.

#### Remise en service de différentes installations photovoltaïques existantes

Un audit interne des installations photovoltaïques existantes a été réalisé en 2023. Cela a mené à une campagne de régularisation amenant à remettre en route 3 installations en panne (Maison de la Convivialité, Salle des Fêtes de NAMECHE et le Phare), à enregistrer officiellement une installation (Salle des Fêtes de NAMECHE), et à connecter à un système de télémonitoring avec alertes sur toutes les petites installations.

#### Comptabilité énergétique

Le système de comptabilité énergétique en place précédemment a été remis à jour en 2023. Il permet le suivi des consommations annuelles des différents bâtiments de la Ville dont les factures sont prises en charge par l'Administration communale.

#### Suivi des factures d'eau, de gaz et d'électricité

Un travail important de vérification et mise à jour de la facturation d'eau et d'énergie a été fait en 2023. De façon exhaustive, toutes les factures ont fait l'objet d'un contrôle sur base de relevés sur terrain. Un système d'archivage électronique a également été mis en place. De nombreuses erreurs ont pu être identifiées et corrigées.

Ce travail a également servi de base à un rapportage important vers le Collège communal, justifiant et expliquant les consommations et factures de différents bâtiments de la Ville.

#### Constitution de dossier de candidature pour appels à projets subsidiés du SPW

Plusieurs dossiers de candidature ont été préparés pour différents appels à projets subsidiés du SPW. Le premier fut celui concernant le recrutement d'un Coordinateur POLLEC à temps plein, qui a mené au recrutement de Madame Marie CLARINVAL. Deux dossiers de candidature ont également été soumis à deux vagues d'un appel UREBA exceptionnel.

#### Certification PEB des bâtiments communaux

Exigence légale, la certification PEB des bâtiments communaux a été lancée suite à un MP antérieur à l'arrivée du Responsable Energie. La première étape fut de compiler les plans des bâtiments à certifier afin de les fournir à l'entreprise certificatrice. Les premières visites en vue d'établir les certificats sont prévues avant le fin de l'année. Elles s'enchaîneront ensuite avec un rythme soutenu au début 2024.

#### Sensibilisation au PCSE du personnel de l'Administration communale

Le Responsable Energie a mené plusieurs campagnes saisonnières de sensibilisation sur la sobriété énergétique, notamment sur l'utilisation des vannes thermostatiques, des climatisations et de la baisse des températures de consigne dans nos bureaux.

#### Divers avis et mesures énergétiques

Outre les travaux de plus grande importance et les réflexions de fond mises en œuvre et décrites ci-avant, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments peut passer par des petites interventions de faible coût mais à retour direct sur investissement, ou « quick win ». Le Responsable Energie est un acteur clé dans l'identification de ce type d'action, et a pu en proposer à de nombreuses reprises en 2023. Parmi celles-ci, notons la pose d'un interrupteur astronomique au passage sous voies de la gare d'ANDENNE, la pose d'un interrupteur horaire sur la pompe de la fontaine du square Melin, et le re-câblage des 4 installations électriques du site de l'école de LANDENNE (PETIT-WARET) afin d'en optimiser l'autoconsommation et en quasi annuler la consommation électrique.

# 11. Enfance

## 1. Accueil extrascolaire

### HISTORIQUE

Ces dernières décennies ont vu s'opérer d'importantes mutations sociologiques à la suite desquelles de nouveaux besoins sont apparus, notamment en matière d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires.

Depuis 2001, le Gouvernement s'intéresse à cette problématique.

L'entrée en vigueur du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire met l'accent sur l'instauration d'une politique d'accueil de l'enfance visant la coordination de l'ensemble des activités d'accueil qui se déroulent sur le territoire de la Commune et l'amélioration de la qualité de l'accueil prodigué aux enfants en dehors des heures scolaires.

Différentes actions sont menées en ce sens depuis 2002.

### PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE - DESCRIPTION DES PROJETS MENÉS EN 2023

Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire prévoit que, tous les cinq ans, un état des lieux et une analyse des besoins soient réalisés et qu'à partir des données recueillies, un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (Programme CLE), fixant des objectifs à poursuivre pour développer le secteur de l'enfance sur la Commune, soit défini.

Un nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance à ANDENNE a été rédigé en 2020.

Il reprend notamment les objectifs suivants.

#### Maintenir la qualité de l'accueil

- En maintenant la stabilité du personnel, en le soutenant notamment via l'organisation de réunions avec les directions et les enseignants et via une sensibilisation des différents acteurs quant au fait de pouvoir disposer d'un local adapté qui permette la mise en place d'un accueil de qualité et l'organisation d'activités ;
- En veillant à la professionnalisation du métier d'accueillante, notamment via la mise en place de formations.

#### Optimiser l'offre d'activités

- En accentuant les efforts au niveau de l'information du public via la centralisation des informations et l'amélioration de la qualité et la visibilité du site Internet de la Ville ;
- En coordonnant au mieux cette offre d'activités, notamment via l'organisation de réunions avec tous les opérateurs.

Chaque année, un plan d'action annuel détermine des objectifs particuliers à travailler.

Pour l'année 2023, les objectifs définis étaient les suivants :

- **préparer et baliser l'organisation des activités durant les congés scolaires nouvelle mouture :**
- organiser une réunion avec tous les opérateurs proposant des stages sur le territoire de la Ville d'ANDENNE ;

- essayer de coordonner l'offre (couverture de l'ensemble des périodes de vacances et de l'ensemble du territoire) ;
- examiner la possibilité de mettre des projets en place pour répondre à l'appel à projets des Partenariats durant les congés d'Automne et de Détente (PAD) lancé par l'O.N.E ;
- recueillir les informations quant aux activités organisées ;
- compiler les informations reçues ;
- communiquer les informations au Service des Relations publiques de la Ville pour diffusion ;
- rédiger une communication à diffuser aux parents (folder, via KONECTO) reprenant le lien vers le site de la Ville où toutes les informations sont reprises.
- **soutenir le personnel accueillant pour contribuer à la qualité de l'accueil via :**
- l'organisation de réunions entre accueillantes d'un même pouvoir organisateur ;
- l'organisation de réunions communes au personnel accueillant des différents réseaux avec un organisme de formation indépendant ;
- l'organisation d'une réunion avec les directions d'école et l'organisme de formation indépendant ;
- l'organisation de réunions entre les accueillantes et les directions des écoles dans lesquelles elles travaillent ;
- l'examen de la possibilité d'organiser un projet pilote permettant un réel échange entre les accueillantes, les directions et les enseignants afin que chaque partie se rende compte du travail de l'autre ;
- communiquer plus et informer les parents sur ce qui est proposé dans les accueils extrascolaires.

Ces objectifs ont été travaillés et partiellement atteints. Ainsi :

Concernant la préparation et l'organisation des activités durant les congés scolaires nouvelle mouture, certaines initiatives ont été prises : on constate que l'offre en matière d'activités organisées notamment lors des petits congés a été étoffée par rapport à ce qui était proposé les années précédentes. Différents projets de partenariats ont vu le jour dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'O.N.E., ce qui a permis d'obtenir des subventions pour ces accueils et de diversifier les activités proposées aux enfants. Des ajustements devront encore être apportés pour répondre au mieux aux demandes du public.

Concernant le soutien du personnel accueillant, des réunions entre accueillantes d'un même pouvoir ont été organisées.

Un rapprochement physique entre les Services de l'Enseignement et de l'Accueil extrascolaire au sein de la Ville a eu lieu de manière à encourager et à faciliter les liens qui existent entre ces deux services.

Parallèlement, des rencontres entre les directions des écoles communales et la Coordinatrice de l'Accueil extrascolaire ont eu lieu dans le but d'améliorer les liens entre accueillantes, directions et enseignants.

## **LA POURSUITE DU PROGRAMME DE FORMATION DES ACCUEILLANTES**

Dans le cadre du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, les opérateurs d'accueil agréés s'engagent notamment à respecter l'obligation de formation des accueillant(e)s (100 heures de formation de base pour les personnes qui ne disposent d'aucune formation relative au domaine de l'enfance et/ou 50 heures de formation continuée pour les personnes qui disposent d'une formation initiale relative au domaine de l'enfance et ce, sur une période de trois ans).

De manière à aider les opérateurs d'accueil à répondre à cette obligation, la Ville d'ANDENNE a décidé de consacrer une partie de la subvention complémentaire obtenue de l'O.N.E. pour financer la mise en place de ces formations à ANDENNE.

Depuis 2006, de nombreuses sessions de formation ont été organisées à ANDENNE.

L'année 2022 ayant été assez chargée en matière de formations - les accueillantes ont notamment participé à un accompagnement de 29h proposé par les CEMEA - en 2023, les accueillantes ont participé à certaines formations mais uniquement de manière individuelle.

Elles ont également été sondées quant à des thématiques de formations qu'elles aimeraient suivre : une formation sur le grimage sera organisée début 2024.

### **L'ORGANISATION D'UN SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DURANT CERTAINES PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES**

Face à la demande toujours croissante de places d'accueil ou d'activités pour enfants durant les vacances, en 2011, la Ville d'ANDENNE a décidé de mettre un accueil extrascolaire en place durant les vacances scolaires.

Devant le succès rencontré par cet accueil, l'expérience est, depuis, réitérée chaque année.

En complément, l'analyse des besoins réalisée en 2020 ayant notamment mis en lumière le manque de structures pouvant accueillir les plus jeunes enfants (2,5 - 4 ans) et qui ne sont pas toujours encore propres, le Service de l'Accueil extrascolaire avait organisé un accueil spécialement dédié aux plus petits durant le mois de juillet 2021.

Celui-ci avait rencontré un franc succès.

Fort de ces constats mais surtout avec l'entrée en vigueur de la réforme du calendrier scolaire, en 2023, l'organisation de l'accueil proposé durant les vacances a été adaptée.

Durant les congés de détente et de printemps, un accueil a été proposé aux enfants de 2,5 à 12 ans dans les locaux de l'école communale ANDENNE I de SEILLES.

Durant les vacances d'été, des plaines étant organisées durant le mois de juillet (du 10 juillet au 4 août 2023), un accueil a été proposé du 7 au 18 août 2023 pour les enfants de 2,5 à 8 ans.

Les inscriptions avaient lieu à la semaine.

L'accueil était accessible du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.

Durant la journée, chaque groupe d'enfants était encadré par deux accueillantes extrascolaires.

Différentes activités ont été proposées aux enfants qui étaient répartis en fonction de leur âge.

Le coût pour les parents était fixé à 50,00 euros la semaine.

Enfants, parents et accueillantes se sont montrés satisfaits de cette nouvelle organisation mais force est de constater que l'augmentation de prix (passage de 30,00 euros à 50,00 euros par semaine) a eu un impact sur la fréquentation de l'accueil.

L'organisation devra être évaluée sur la longueur.

### **L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE PRET DE MATERIEL**

Face au manque de moyens dont se plaignaient de nombreuses structures d'accueil, en 2004, la Ville d'ANDENNE a sollicité et obtenu une subvention de 11.958,00 euros qu'elle a, en accord avec la Commission Communale de l'Accueil, décidé de consacrer à l'achat de malles de jeux et d'activités pouvant être mises gratuitement à disposition de toutes les personnes ou associations qui organisent un accueil ou des activités pour enfants sous forme de prêt.

Une charte régissant les conditions de prêt a été rédigée en accord avec la Commission Communale de l'Accueil et le service de prêt et fonctionne depuis juillet 2006 mais est peu utilisé.

## **L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL A.L.E. SOUS STATUT APE**

Toujours dans l'optique d'augmenter la qualité de l'accueil prodigué aux enfants en dehors des heures scolaires, en septembre 2007 puis en octobre 2008, la Ville d'ANDENNE a répondu à des appels à projets lancés par la Région wallonne pour engager du personnel A.L.E. sous statut APE et ainsi assurer plus de stabilité et une plus grande implication du personnel en place.

Cinq personnes ont donc été engagées en 2008 et cinq personnes en 2009 pour assurer l'accueil et l'animation des enfants et, ainsi, toujours augmenter la qualité de l'accueil prodigué aux enfants dans les différentes structures communales.

Ces engagements ont été reconduits en 2023.

En juin 2022, une accueillante a décidé de démissionner de ses fonctions pour réorienter sa carrière. En septembre 2023, le Collège communal a décidé de mettre un terme au contrat d'une autre accueillante. Au vu de la situation financière, le Collège communal a décidé de ne pas remplacer ces agents, ce qui a des conséquences sur l'organisation du service et nécessite un recours plus important à du personnel A.L.E. pour assurer l'accueil dans les neuf implantations scolaires.

## **L'ENGAGEMENT D'UNE ACCUEILLANTE-PUERICULTRICE SOUS STATUT MARIBEL SOCIAL (EMPLOI « JEUNES »)**

En 2013, la Ville a répondu à un appel à projets de l'O.N.S.S.-A.P.L. et obtenu le financement d'un emploi « *jeunes* » mi-temps sous statut Maribel social.

Une accueillante extrascolaire possédant un diplôme de puéricultrice a été engagée dans ce cadre.

Sa mission principale est de seconder les équipes du Service de l'Accueil extrascolaire et des structures de la petite enfance (crèches de BONNEVILLE et de PETIT-WARËT) et de pallier les absences du personnel en place.

L'engagement de cette personne est censé permettre de répondre aux difficultés rencontrées lors de l'absence du personnel en place mais suite au non-remplacement des agents évoqué au point précédent, la présence de cet agent permet juste d'assurer une présence minimale dans chaque structure d'accueil.

## **LA PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS DIVERSES**

Cette année, le service a participé à diverses manifestations à destination des enfants et des familles : la fête des bébés qui a eu lieu le 10 juin 2023, le village des enfants qui a eu lieu lors des Fêtes de Wallonie, les 23 et 24 septembre 2023.

Des ateliers créatifs devraient être proposés dans le coin des lutins lors du Marché de Noël 2023.

## **FINANCEMENT**

Son Programme de Coordination Locale pour l'Enfance ayant été agréé en date du 1<sup>er</sup> mai 2020, la Ville d'ANDENNE a reçu une subvention de coordination de 31.740,00 euros destinée à couvrir une partie du salaire et des frais de fonctionnement de la coordinatrice.

En tant qu'opérateur d'accueil agréé, la Ville d'ANDENNE bénéficie également d'une subvention de 0,20 euro par jour et par enfant présent dans ses différentes structures d'accueil.

L'octroi de cette subvention a notamment permis l'achat du matériel nécessaire à la mise en place d'activités diverses et contribue donc à l'augmentation de la qualité de l'accueil prodigué aux enfants en dehors des heures scolaires.

De plus, en 2023, l'O.N.E. a lancé l'appel à projets PAD (Partenariat Automne-Détente) via lequel des subventions peuvent être sollicitées pour les accueils organisés durant les congés d'automne et de détente pour autant que ceux-ci soient le fruit de partenariats entre opérateurs. La Ville d'ANDENNE a perçu des subventions pour les accueils qu'elle a organisés :



- durant les congés de détente 2023 : 4.856,76 euros dont 15 % soit 728,51 euros doivent être reversés au Phare via la convention de partenariat établie ;
- durant le congé de printemps 2023 (extension exceptionnelle de la possibilité de subventionnement de cette période) : 2000,70 euros dont 15 % doivent être reversés à l'A.S.B.L. COALA via la convention de partenariat établie ;
- durant le congé d'automne 2023 (montant des subventions à percevoir encore inconnu à ce jour et dont 15 % devront être reversé à l'A.S.B.L. COALA via la convention de partenariat établie).

## CONCLUSIONS

Chaque année qui passe a pour but d'améliorer les conditions et la qualité de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires.

Pour la suite, il faut persévérer, évaluer les réalisations, exploiter les pistes de travail dégagées lors de la rédaction du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance et voir quelles suites leur donner pour atteindre ces objectifs.

## 2. Petite enfance

Au cours des trois dernières décennies, la société a connu un certain nombre d'évolutions faisant émerger de nouveaux besoins en matière d'accueil et d'éducation.

De nos jours, il est difficile pour les personnes qui ont la charge d'enfants (et en particulier pour de nombreuses mamans) de parvenir à concilier le bien-être et l'épanouissement de leurs enfants avec une vie professionnelle souvent chargée.

Cette difficulté émane notamment de l'insuffisance de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance.

Dans l'optique d'augmenter l'offre et la qualité des services en matière d'accueil de la petite enfance, la Ville d'ANDENNE mène différents projets et collaborations.

### **UNE COLLABORATION AVEC LA SOCIETE INTERCOMMUNALE DES MODES D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS (IMAJE) POUR L'ORGANISATION DE TROIS CRECHES**

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville d'ANDENNE a une convention avec IMAJE qui gère trois Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance (M.C.A.E.) sur son territoire.

En 2020, suite à la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, ces M.C.A.E. sont devenues des crèches et ont pu, pour certaines, voir leur capacité d'accueil augmentée.

Désormais, IMAJE gère :

- la Crèche « *La Ruche* » de SEILLES, située place Wauters, 9A à 5300 SEILLES, qui accueille 21 enfants équivalents temps plein ;
- la Crèche « *Les Nutons* », située rue Sous-Meuse, 16 à 5300 NAMËCHE, qui accueille 15 enfants équivalents temps plein ;
- la Crèche « *Ô comme trois pommes* », située avenue Roi Albert, 228 à 5300 ANDENELLE, qui accueille 24 enfants équivalent temps plein.

### **UNE COLLABORATION AVEC LA SOCIETE INTERCOMMUNALE DES MODES D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS (IMAJE) ET AVEC LE SERVICE « LES ARSOUILLES » POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE D'ACCUEILLANTES A DOMICILE**

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville d'ANDENNE a une convention avec IMAJE et avec l'A.S.B.L. « *Les Arsouilles* », deux services qui organisent et gèrent chacun un service d'accueillantes à domicile à ANDENNE.

Une quinzaine d'accueillantes travaillent actuellement sur le territoire de la commune.

## **L'ORGANISATION ET LA GESTION DE DEUX MILIEUX D'ACCUEIL : LES CRECHES « LES P'TITS BOUCHONS » DE PETIT-WARÊT ET « COULEUR PASTEL » DE BONNEVILLE**

### La Crèche « Les P'tits Bouchons » de PETIT-WARÊT

La M.C.A.E. « Les P'tits Bouchons » a été inaugurée en avril 2006.

Suite à la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, une nouvelle autorisation a été octroyée à la structure. Depuis fin août 2020, le milieu d'accueil « Les P'tits Bouchons » est autorisé et subsidié en tant que crèche de 12 places. Pour obtenir cette reconnaissance, la structure a dû opérer certains changements et notamment permettre aux enfants d'avoir un accès à l'extérieur (cour accessible devant la crèche, possibilité d'accéder et de profiter du jardin de l'école maternelle et primaire). Cette proximité avec l'école impacte fortement les inscriptions à la crèche.

A ce jour, 17 enfants y sont inscrits.

Conformément aux exigences de la réforme, les horaires d'ouverture ont été élargis, à savoir une ouverture du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30 (contre 7h15 à 18h15 auparavant).

L'encadrement des enfants est assuré par quatre puéricultrices expérimentées (3 équivalents temps plein) tandis que la gestion administrative et pédagogique de la structure est assurée par une assistante sociale (mi-temps).

La pédagogie qui y est développée s'inspire de la pédagogie LOCZY. En effet, l'aménagement de l'espace ne permet pas d'y répondre totalement.

Toutefois, les piliers de cette pédagogie s'y retrouvent à savoir :

- favoriser l'autonomie de l'enfant, c'est-à-dire le soutenir chaleureusement dans ses apprentissages ;
- accompagner l'enfant dans son développement : importance de la liberté dans les mouvements et dans l'activité ;
- le respect des rythmes de l'enfant (repos, repas) ;
- la présence d'une personne de référence pour chaque enfant : importance pour l'enfant d'être entouré par un nombre restreint d'adultes, les plus stables possible, avec qui il puisse tisser des liens solides qui lui procurent une sécurité intérieure ;
- la socialisation par l'intégration progressive des règles sociales et celui du plaisir et de la joie de vivre en collectivité.

En 2023, suite à l'arrivée d'une nouvelle direction, d'une part, et au taux élevé d'enfants de plus de 15 mois, d'autre part, des aménagements ont été apportés, à savoir :

- la création d'une section de "moyens" permettant de répondre à l'évolution des enfants de plus de 15 mois qui vu le manque de place ne pouvaient pas intégrer la section des grands ;
- la mise en place d'un système de référence plus stable, les deux temps plein ont maintenant chacune leur section attitrée ;
- les deux agents mi-temps sont présents chaque jour (matin ou après-midi en alternance).

Les locaux de la crèche étant vieillissants, des travaux et des aménagements ont été demandés mais n'ont pas encore pu être effectués.

Pour l'année 2024, l'équipe prévoit, d'une part, de participer à une formation commune avec l'équipe de la crèche de BONNEVILLE dans le but d'harmoniser les pratiques professionnelles proposées dans les deux structures et, d'autre part, d'organiser des formations et supervisions intra-muros afin d'améliorer la mise en pratique de la pédagogie de LOCZY.

### La Crèche « Couleur Pastel » de BONNEVILLE

En juillet 2006, la Ville d'ANDENNE a décidé de répondre à un appel à projets intitulé « Plan Cigogne II – Programmation 2006-2007 des milieux d'accueil en collectivité subventionnés – Crèches, préguardiennats et M.C.A.E. » et a proposé la construction d'une crèche de 30 places aux abords de l'école communale d'ANDENNE II située rue des Cailloux, 174 à 5300 BONNEVILLE.

Ce projet a été retenu.

Les travaux de construction de la crèche ont débuté en novembre 2007 et la structure a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Cette structure a été agréée pour accueillir 30 enfants équivalents temps plein répartis en deux sections.

Avec la mise en place de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, fin août 2020, une nouvelle autorisation a été octroyée à la structure qui est désormais autorisée et subsidiée en tant que crèche de 35 places.

A ce jour, elle compte 44 enfants inscrits.

Conformément aux exigences de la réforme, les horaires d'ouverture ont été élargis et la structure est désormais ouverte du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30 (contre 7h15 à 18h15 auparavant).

L'encadrement des enfants est assuré par 11 puéricultrices (7,5 équivalents temps plein) tandis que la gestion administrative et pédagogique de la structure est assurée par une infirmière en santé communautaire (temps plein).

La crèche de BONNEVILLE axe son travail sur la pédagogie de LOCZY. En pratique, cela signifie que les puéricultrices favorisent le développement de l'enfant en le rendant acteur. L'enfant apprend par lui-même à « *avancer* ». Les puéricultrices le stimulent, l'encouragent, par les jeux, par le toucher (différentes matières). La crèche de BONNEVILLE pratique en plus, dès que l'enfant se tient debout de manière stable, le change debout. A nouveau, l'enfant est acteur de son soin.

Toutes ces pratiques ont un objectif commun : valoriser l'enfant et renforcer sa confiance en lui.

La gestion actuelle de la structure est parfois compliquée : l'augmentation du nombre d'enfants, l'élargissement des horaires, des absences qui se multiplient au niveau du personnel, des modifications au niveau des temps de travail, des recrutements de personnel difficiles, de nouvelles collègues à intégrer dans l'équipe et auxquelles les enfants doivent s'adapter sont autant d'éléments qui impactent le travail de l'équipe et la qualité de l'accueil prodigué aux enfants.

### **UN PROJET DE TRANSFORMATION D'UN CO-ACCUEIL DE 8 PLACES EN CRECHE DE 11 PLACES DANS LES LOCAUX DE L'ECOLE COMMUNALE ANDENNE III DE VEZIN-FONTEYNE DANS LE CADRE DU PLAN CIGOGNE +5200**

La Ville d'ANDENNE a introduit une demande dans le cadre de l'appel à projet "*Plan Cigogne +5200*" lancé par l'O.N.E. Cette demande vise au maintien du co-accueil de VEZIN-FONTEYNE en le transformant en une crèche de 11 places.

Ce projet a été retenu et suit son cours pour une concrétisation prévue en 2026.

### **FINANCEMENT DE CES DIFFERENTS PROJETS**

En ce qui concerne la gestion des trois crèches par IMAJE, la Ville met des locaux à disposition de l'intercommunale et lui verse une somme forfaitaire journalière par présence effective d'enfants.

En contrepartie, IMAJE gère l'organisation, le personnel et l'équipement des structures.

En ce qui concerne les services d'accueillantes à domicile, la Ville verse une somme forfaitaire à IMAJE et à l'A.S.B.L. "*Les Arsouilles*" par jour de présence effective d'enfants.

En contrepartie, IMAJE et "*Les Arsouilles*" gèrent l'organisation de ces services d'accueillantes à domicile (recrutement des accueillantes, formation, conformité des locaux, inscriptions des enfants, fonctionnement quotidien, etc).

En ce qui concerne la crèche "*Les P'tits Bouchons*" de PETIT-WARÊT, l'O.N.E. subsidie les trois emplois équivalents temps plein puéricultrices et le mi-temps de direction.

Cet encadrement correspond aux normes d'encadrement prescrites et répond aux exigences en termes d'horaire d'ouverture de la structure. La Ville prend un emploi mi-temps pour l'entretien de la structure en charge.

En ce qui concerne le fonctionnement de la crèche « *Couleur Pastel* » de BONNEVILLE, l'O.N.E. subsidie les emplois de 7,5 puéricultrices équivalents temps plein et d'une infirmière en santé communautaire à temps plein.

De manière à pouvoir respecter les normes d'encadrement prescrites et les exigences en termes d'ouverture, avant la réforme, la Ville prenait deux emplois équivalents temps plein de puériculture en charge, ce qui permettait une gestion plus fluide.

Avec la mise en place de la réforme, actuellement, tous les emplois des puéricultrices sont pris en charge par l'O.N.E. mais force est de constater qu'au niveau de la gestion quotidienne, ces emplois ne sont pas suffisants.

Au niveau de l'entretien de la structure, la Ville prend un équivalent temps plein en charge réparti sur deux mi-temps (les agents alternant des prestations en matinée et en soirée).

Pour chaque jour de présence de leur enfant dans une des deux crèches, les parents versent une participation financière calculée en fonction de leurs revenus.

Cette participation financière est déterminée par le barème O.N.E. et varie entre 2,98 euros et 42,14 euros par jour (entre 10,03 euros et 35,74 euros actuellement).

### **3. Plaines d'été**

En 2023, la Ville d'ANDENNE a décidé de confier l'entière gestion des plaines à l'A.S.B.L. ANIMAGIQUE avec laquelle elle collaborait déjà depuis un certain nombre d'années.

Une convention de trois ans a été signée à cet effet.

La Ville d'ANDENNE verse la somme de 25.730,00 euros à l'A.S.B.L. et met les locaux de l'Ecole communale ANDENNE 1 de SEILLES, place Wauters à disposition de l'A.S.B.L. ANIMAGIQUE qui assure désormais l'entièreté de la gestion des plaines : le recrutement des animateurs, leur rémunération, les inscriptions, la prise en charge des enfants, les animations, l'établissement des attestations mutuelle et attestations fiscales, l'entretien des locaux durant cette période, etc.

Les plaines ont eu lieu du 10 juillet au 4 août 2023.

Une petite centaine d'enfants ont été accueillis par semaine.

Le coût pour les parents était fixé à 50,00 euros par semaine auxquels pouvait s'ajouter un petit supplément pour les activités extraordinaires.

### **4. Maison des jeunes "Le Hangar" A.S.B.L.**

La Ville d'ANDENNE dispose d'une Maison des Jeunes depuis 1986. D'abord créée sous la forme d'une association de fait, elle est, depuis 1992 constituée sous forme d'A.S.B.L. En 1995, "Le Hangar" a officiellement été reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme Maison des Jeunes.

Depuis 2011, le Hangar est installé au centre-ville, et plus précisément dans l'ancien "Free Time". Cette arrivée de la MJ en centre-ville lui a conféré une plus grande accessibilité de par sa proximité avec les établissements scolaires et permet au Hangar de prendre contact avec un nouveau public de jeunes.

La Maison des Jeunes accueille annuellement 400 jeunes âgés de 12 à 26 ans.

Nous assurons des permanences d'accueil en horaire scolaire sur le temps de midi et après 15h30, ainsi qu'en période de vacances tous les jours de 14h à 20h.

La spécificité de notre MJ est de travailler sur l'inclusion des jeunes porteurs de handicap. À ce titre, nous pouvons nous réjouir d'une collaboration innovante avec le Centre Saint Lambert dans le cadre du projet pilote "*Vivre et évoluer ensemble*".

De nombreuses activités socioculturelles sont organisées toutes les semaines, que ce soit des ateliers musicaux et de danse (guitare, piano, batterie, DJ, breakdance, zumba, chant, fréquenté par une septantaine de personnes) ou des activités récurrentes comme le ciné pizza mensuel, les "*Hangar Live*", les soirées karaoke, ... une quarantaine d'activités sont ainsi organisées chaque année.

Des projets de plus grande ampleur rassemblent quant à eux un grand nombre de jeunes autour d'un thème ou d'un événement : le Carnaval des Ours (60 jeunes et encadrants déguisés en ours traditionnels pour fêter notre 10ème participation au cortège, mais aussi impliqués à chaque étape de la création du char et des costumes), camps en Bretagne à la rencontre d'un festival rennais (15 jeunes), course de baignoires à NISMES (création d'une baignoire autour d'un thème, camps à NISMES lors du week-end de la course), stage voile (découverte des sports aquatique au Centre Nautique Hesbaye Condroz), marché de Noël (une quinzaine de jeunes préparent les flammenkuches, infusettes pour le vin chaud et se relaient au chalet lors de ce week-end festif) ....

Diverses activités sont également ouvertes à la population locale : c'est le cas notamment du bal des morts-vivants traditionnel d'Halloween, des diffusions d'événements sportifs sur grand écran, de notre tournoi annuel de pétanque, la fête des voisins, le bal du conseil des jeunes, ...

Depuis la rentrée, l'antenne de décentralisation a pu prendre ses quartiers dans le garage de la nouvelle maison de quartier à Peu d'Eau. Le local est aménagé pour et par les jeunes, qui ainsi peuvent s'approprier ce lieu, s'y sentir en confiance et en sécurité. De nombreuses activités y ont déjà pris cours : soirée mexicaine, soirée albanaise, après-midis créatives, création de la charte et brainstorming pour l'aménagement, ... La permanence d'accueil y est ouverte tous les mercredis après-midi, et une soirée est organisée chaque dernier vendredi du mois.

En outre, des navettes sont organisées systématiquement pour la plupart des activités afin de permettre aux jeunes de Peu d'Eau, mais également suivant la demande, de BONNEVILLE et SEILLES, de se rendre à la MJ.

Les installations de squash connaissent quant à elles toujours un franc succès, elles sont ouvertes tous les jours de la semaine pour le grand public. Un club occupe les terrains le mardi soir.

Nous pouvons ainsi nous réjouir de recevoir pour toutes ces activités et permanences 20000 visiteurs en cette année 2023 !

## 12. Enseignement

### Enseignement fondamental

Le Comité de direction des écoles communales est composé de l'Échevin de l'Enseignement, du Directeur général, du DRHN, de la Direction du Service Enseignement et des Directions d'écoles fondamentales d'ANDENNE I, II et III. Il continue de prendre des décisions collégialement sur tout ce qui se rapporte à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement communal et soumet ces décisions à l'approbation du Collège communal et, le cas échéant, à l'approbation du Conseil communal. Le Comité de direction se réunit à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

L'A.S.B.L. Agence de Promotion des Écoles Communales d'ANDENNE a pour but de promouvoir l'enseignement communal en organisant des événements et des projets à destination des écoles communales sur l'entité d'ANDENNE. Elle poursuit ainsi la réalisation de son objet par tout moyen adéquat, notamment en collaborant avec toutes institutions et associations dont l'activité contribuerait ou pourrait contribuer à la réalisation de ces buts. Elle peut faire toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son but.

Le Conseil d'administration de cette A.S.B.L. est représenté par l'Echevin de l'Enseignement, la Direction du Service Enseignement et les Directions d'écoles communales fondamentales. Les membres composant l'assemblée générale sont constitués de personnes physiques faisant partie des équipes éducatives de l'enseignement communal d'ANDENNE.

Sur proposition du Collège communal du 10 mars 2023, le Conseil communal, lors de sa séance du 27 mars 2023, a procédé avec prise d'effets à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023, à la décision de nommer à titre définitif une institutrice primaire à temps plein, d'étendre la nomination définitive d'une maîtresse de seconde langue (néerlandais) à raison de 4 périodes/semaine et d'un maître en éducation physique à raison de 2 périodes/semaine.

Sur proposition du Collège communal et sur avis favorable de la Commission Paritaire Locale, le Conseil communal, lors de sa séance du 26 juin 2023, a décidé d'approuver pour une durée de 6 ans, les lettres de mission des trois directions des écoles communales d'ANDENNE.

Sur proposition du Collège communal et sur avis favorable de la Commission Paritaire Locale, le Conseil communal lors de sa séance du 24 juillet 2023, a décidé d'adopter le nouveau règlement d'ordre Intérieur des écoles communales d'ANDENNE.

En annexe 1, figurent les chiffres de la population scolaire arrêtés au 30 septembre dans les écoles communales.

A la lecture de ces chiffres vous constaterez que, d'une manière générale, la population globale des écoles communales a diminué par rapport à l'année scolaire précédente. C'est donc 45 élèves régulièrement inscrits au 30 septembre en moins par rapport à 2022, soit 5,65 % de moins mais 5,30 % de plus par rapport à 2010 où nous étions arrivés au plus bas historiquement au niveau du nombre global d'élèves régulièrement inscrits dans nos écoles, toutes implantations scolaires communales confondues durant ces 20 dernières années.

Cette diminution est constatée tant au niveau primaire (- 10 élèves), qu'au niveau maternel (- 35 élèves).

Une diminution est constatée dans les implantations suivantes : Reppe, (-5), SEILLES, rue des Ecoles (-18), COUTISSE (-9), NAMECHE (-9), VEZIN-CENTRE (-5) et LANDENNE (-7). Les autres augmentent légèrement : SEILLES (place Wauters) (+4), SCLAYN (+3) et VEZIN-FONTEYNE (+3).

Au niveau primaire, depuis 3 ans, les chiffres restent malgré tout, stables globalement.

L'encadrement dans l'enseignement primaire résulte d'un calcul de périodes hors cours philosophiques, effectué sur base des populations scolaires des différents lieux d'implantation. En règle générale, le calcul se fait sur base du nombre d'élèves régulièrement inscrits au 15 janvier de l'année scolaire précédente, à condition de ne pas avoir une variation d'au moins 5 %.

Par conséquent, les emplois conférés l'année scolaire précédente et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont tous été maintenus en primaire.

Par contre, globalement au niveau maternel, avec la diminution importante de la population scolaire, il a été constaté la perte d'un équivalent temps plein au 1<sup>er</sup> octobre en comparaison avec l'année dernière au même moment.

Actuellement, sont donc occupés en maternel, l'équivalent de 16 temps plein, mais au vu de l'accroissement permanent durant toute l'année scolaire, de la population et en application des articles 43 et 44 du décret du 13 juillet 1998, il nous sera permis de créer de nouveaux emplois supplémentaires subventionnés (augmentation du cadre) tout au long de l'année scolaire 2023-2024 au niveau maternel.

Pour rappel, le Collège communal, en séance du 4 juin 2013, a pris les décisions suivantes en ce qui concerne des heures de langues et de sport subventionnées par le Pouvoir Organisateur :

- une heure de seconde langue (anglais ou néerlandais) dès la 1<sup>ère</sup> année primaire et ce, jusqu'à la 4<sup>ème</sup> primaire ;
- une heure de seconde langue (anglais ou néerlandais) supplémentaire (3 heures au total) en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire ;
- une heure de sport supplémentaire (3 heures au total) de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire ;

Et ce, pour toutes les implantations scolaires. Cette décision a par ailleurs, été confirmée pour l'année scolaire 2022-2023 ainsi que 2023-2024.

#### **ÉCOLE COMMUNALE ANDENNE I**

- Implantation I : Implantation du niveau primaire  
Rue des Écoles, 1 – 5300 SEILLES
- Implantation II : Implantation fondamentale  
(niveau maternel et niveau primaire)  
Place Wauters, 9/A – 5300 SEILLES
- Implantation III : Implantation fondamentale  
(niveau maternel et niveau primaire)  
Rue Vieux Tauves, 89/B – 5300 COUTISSE
- Implantation IV : Implantation du niveau maternel  
Rue Fond des Malades, 1 – 5300 SEILLES

#### Personnel enseignant

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
1	Direction sans classe	1
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
9	- primaires	8

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
4	- maternelles	3
	Temps partiel	
1 (12P/sem)	- primaires	1 (15P/sem)
1 (21P/sem), 1 (18P/sem)	- maternelles	1 (21P/sem), 1 (13P/sem) et 1 (5P/sem)
1 (10P/sem) et 1 (4P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (10P/sem) et 1(6P/sem)
1 (10P/sem)	Maîtresse de psychomotricité	1 (10P/sem)
1 (4/5 temps)	Puéricultrices	1 (4/5 temps)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelles	1 (4/5 temps)
1 (3P/sem), 2 (5P/sem), 1 (1P/sem) et 1 (9P/sem)	Maîtres de seconde langue	2 (4P/sem), 1 (8P/sem) et 1 (10P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (3P/sem)	- morale	1 (3P/sem)
1 (3P/sem)	- religion catholique	1 (3P/sem)
1 (3P/sem)	- religion islamique	1 (3P/sem)
0	- religion protestante	0
1 (7P/sem) et 1 (3P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1(5P/sem) et 1 (6P/sem)

### Statut du personnel enseignant

#### Agents définitifs

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
1	Directeur sans classe	1
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
6	- primaires	6
4	- maternelles	3
	Temps partiel	
0	- primaires	1
2 (21P/sem) et 1 (18P/sem)	- maternelles	1 (21P/sem) et 1 (13P/sem)



Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
1 (4/5 temps)	Puéricultrices	1 (4/5 temps)
1 (10P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1(10P/sem)
1 (10P/sem)	Maîtresses de psychomotricité	1 (10P/sem)
1 (3P/sem)	Maîtres de seconde langue	1 (4P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
0	- morale	0
1 (5P/sem)	- religion catholique	1 (3P/sem)
1 (3P/sem)	- religion islamique	1 (3P/sem)
1 (1P/sem)	- religion protestante	0
1 (7P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (6P/sem)

#### Agents temporaires

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
0	Direction sans classe	0
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Instituteurs	
	Temps plein	
3	- primaires	2
0	- maternelles	0
	Temps partiel	
1 (12P/sem)	- primaires	0
0	- maternelles	1 (5P/sem)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelle	1 (4/5 temps)
0	Puéricultrices	0
1 (4P/sem)	Maîtres spéciaux d'éducation physique	1 (6P/sem)
0	Maîtresses de psychomotricité	0
2 (5P/sem), 1 (1P/sem) et 1 (9P/sem)	Maîtres de seconde langue	1 (4P/sem), 1 (8P/sem) et 1 (10P/sem)
	Maîtres spéciaux de cours	

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
	philosophiques	
1 (3P/sem)	- morale	1 (3P/sem)
0	- religion catholique	0
0	- religion islamique	0
0	- religion protestante	0
1 (3P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (5P/sem)

#### Population scolaire

##### Niveau maternel

Année scolaire 2022-2023	Implantation	Année scolaire 2023-2024
24	Reppe	19
33	Place Wauters	24
36	COUTISSE	33
<b>93</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76</b>

##### Niveau primaire

Année scolaire 2022-2023	Implantation	Année scolaire 2023-2024
65	rue des Écoles	47
23	place Wauters	36
61	COUTISSE	53
<b>149</b>	<b>TOTAL</b>	<b>136</b>

Voir graphique 1 en annexe 2

#### Ecole communale d'ANDENNE 1

##### Promotion de l'éducation physique

De la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> maternelle, 2 périodes hebdomadaires encadrées par une psychomotricienne sont réservées à la pratique sportive de nos plus jeunes enfants.

Les élèves des classes primaires bénéficient de 3 périodes obligatoires d'éducation physique par semaine organisées comme suit : 2 périodes de sport chaque semaine et cours de natation une

semaine sur deux. Ces 3 heures de sport sont exclusivement prestées par des professeurs d'éducation physique.

En collaboration avec la FSEOS et d'autres fédérations, nos élèves s'essayent chaque année à la pratique de nouvelles disciplines sportives (golf, base-ball, ...).

Ils participent également à différentes compétitions parmi lesquelles le championnat inter scolaire de crosse canadienne et le championnat francophone de cross scolaire organisé par l'ADEPS.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre (21 octobre), nos professeurs d'éducation ont organisé un cross au complexe sportif de SEILLES à destination de l'ensemble de nos élèves du primaire.

#### Promotion de l'éducation à la santé

Des partenariats avec le centre PMS-PSE améliorent cette éducation à la santé.

Projet "*Vers une alimentation équilibrée*" : sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée à travers la mise en place de projets générateurs d'un changement durable. La démarche vise à aboutir sur des réalisations concrètes telles que la sensibilisation des parents à l'alimentation saine, ...

Au cours de ces dernières années, des initiatives riches et variées en matière de sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée se sont multipliées au sein de nos écoles.

Désireux de nous inscrire davantage encore dans cette logique d'initiation de nos jeunes générations, nous avons souhaité adapter notre offre de repas scolaires en privilégiant une cuisine faisant la part belle aux produits locaux et durables.

Les élèves de la place Wauters bénéficient d'un repas gratuit grâce à un projet subsidié par la CFWB. Ce projet a été étendu à SEILLES rue des Ecoles à partir de la rentrée 2023-2024

A SEILLES, les plus grands jardinent avec les pensionnaires du home voisin.

#### Promotion de l'apprentissage d'une seconde langue

Dans le cadre de l'apprentissage d'une langue moderne autre que le français, un cours de seconde langue (anglais ou néerlandais) est destiné à nos élèves des classes primaires.

- 1 heure hebdomadaire de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année ;
- 3 heures hebdomadaires en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années.

Dans nos classes, l'apprentissage d'une seconde langue (dès la première année) se vit essentiellement à travers un grand nombre d'activités ludiques privilégiant la communication orale :

- maximiser le temps de parole de chaque élève par le travail en ateliers ;
- donner le goût de l'apprentissage d'une seconde langue ;
- favoriser l'apprentissage d'un vocabulaire usuel et des fonctions langagières classiques ;
- jeux de rôles pour privilégier la mise en situations "*concrètes*" et préparer ainsi les voyages organisés dans le cadre du cours de seconde langue ;
- jeux permettant de bouger dans et hors de la classe en vue de favoriser l'apprentissage par la kinesthésie.

Désormais, les titulaires de maternelle et du degré inférieur du primaire doivent chaque semaine mener une activité d'éveil aux langues.

#### Mais aussi

Travail en verticalité.

Promotion de la lecture à travers des visites de la Bibliothèque d'ANDENNE dès les classes maternelles.

Lecture suivie d'œuvres de littérature jeunesse dans les classes primaires.

Aménagement de bibliothèques dans les écoles.

Renforcement du soutien en langue maternelle vis-à-vis des élèves en difficultés (périodes FLA).



(niveau maternel et niveau primaire)  
Rue des Cailloux, 174 – 5300 BONNEVILLE

Personnel enseignant

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023	
1	Direction sans classe	1	
0	Direction avec charge de classe	0	
	Instituteurs - Institutrices		
	Temps plein		
9	- primaires	9	
6	- maternelles	3	
	Temps partiel		
2 (12P/sem)	- primaires	2 (12P/sem) et 1 (2P/sem)	
3 (13P/sem)	- maternelles	1 (18P/sem), 3 (13P/sem) et 1 (8P/sem)	
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelles	1 (4/5 temps)	
1 (4/5 temps)	Puéricultrices	1 (4/5 temps)	
1 (16P/sem) et 1 (4P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (14P/sem) et 2 (2P/sem)	
1 (8P/sem)	Maîtresse de psychomotricité	1 (8P/sem)	
1 (9P/sem), 1 (8P/sem), 1 (3P/sem) et 2 (2P/Sem)	Maîtres de seconde langue	1 (15P/sem), 1 (14P/sem) 1 (6P/sem) et 1 (2P/sem)	
	Maîtres de cours philosophiques et EPC		
1 (5P/sem)	- morale	1 (4P/sem)	
1 (5P/sem)	- religion catholique	1 (4P/sem)	
1 (2P/sem)	- religion islamique	1 (3P/sem)	
1 (2P/sem)	- religion protestante	1 (3P/sem)	
1 (7P/sem) et 1 (8P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (10P/sem) et 1 (4P/sem)	

## Statut du personnel enseignant

### Agents définitifs

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
1	Direction sans classe	1
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
8	- primaires	4
3	- maternelles	2
	Temps partiel	
1 (12P/sem)	- primaires	2 (12P/sem) et 1 (2P/sem)
1 (13P/sem)	- maternelles	2 (13P/sem) et 1 (18P/sem)
1 (16P/sem) et 1 (4P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (14P/sem) et 1 (2P/sem)
1 (9P/sem)	Maître de seconde langue	1 (14P/sem)
1 (8P/sem)	Maître de psychomotricité	1 (8P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
0	- morale	0
1 (5P/sem)	- religion catholique	1 (4P/sem)
1 (2P/sem)	- religion islamique	1 (3P/sem)
1 (2P/sem)	- religion protestante	1 (3P/sem)
0	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (4P/sem)

### Agents temporaires

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
0	Direction sans classe	0
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
2	- primaires	5

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
0	- maternelles	1
	Temps partiel	
1 (12P/sem)	- primaires	0
1 (13P/sem) et 1 (1P/sem)	- maternelles	1 (13P/sem) et 1 (8P/sem)
0	Maîtres d'éducation physique	1 (2P/sem)
0	Maîtresse de psychomotricité	0
1 (4/5 temps)	Puéricultrices	1 (4/5 temps)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelles	1 (4/5 temps)
1 (8P/sem), 1 (3P/sem) et 2 (2P/sem)	Maîtres de seconde langue	1 (15P/sem), 1 (6P/sem) et 1 (2P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (5P/sem)	- morale	1 (4P/sem)
0	- religion catholique	0
0	- religion islamique	0
0	- religion protestante	0
1 (8P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (10P/sem)

Population scolaire

Niveau maternel

Année scolaire 2022-2023	Implantation	Année scolaire 2023-2024
42	SCLAYN	37
19	NAMECHE	20
18	BONNEVILLE	20
<b>79</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77</b>

## Niveau primaire

Année scolaire 2022-2023	Implantation	Année scolaire 2023-2024
78	SCLAYN	86
67	NAMECHE	55
28	BONNEVILLE	28
<b>173</b>	<b>TOTAL</b>	<b>169</b>

Voir graphique 2 en annexe 2

### Promotion de l'éducation physique

De la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> maternelle, 2 périodes hebdomadaires encadrées par une psychomotricienne sont réservées à la pratique sportive de nos plus jeunes enfants.

Les élèves des classes primaires bénéficient de 3 périodes obligatoires d'éducation physique par semaine organisées comme suit : 2 périodes de sport chaque semaine et cours de natation une semaine sur deux. Ces 3 heures de sport sont exclusivement prestées par des professeurs d'éducation physique.

En collaboration avec la FSEOS et d'autres fédérations, nos élèves s'essayent chaque année à la pratique de nouvelles disciplines sportives (golf, base-ball, ...).

Ils participent également à différentes compétitions parmi lesquelles le championnat francophone de cross scolaire organisé par l'ADEPS.

Nos professeurs d'éducation physique ont entamé une réflexion visant à une "*révolution*" de notre projet sport :

- la réalisation, pour chaque année d'étude, d'un programme des différentes disciplines proposées pour les 3 périodes de l'année scolaire ;
- l'organisation, au terme de chaque période, d'un tournoi ou d'une activité (1/2 ou 1 journée) dédiée à la discipline de la période écoulée ;
- la réalisation de documents explicatifs (attendus et cotations) pour chaque période, à destination des parents ;
- la réalisation de travaux de substitution pour les élèves dispensés des cours de natation.

### Promotion de l'éducation à la santé

Des partenariats avec le centre PMS-PSE améliorent cette éducation à la santé.

Projet "*Vers une alimentation équilibrée*" : sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée à travers la mise en place de projets générateurs d'un changement durable. La démarche vise à aboutir sur des réalisations concrètes telles que la sensibilisation des parents à l'alimentation saine, ...

Au cours de ces dernières années, des initiatives riches et variées en matière de sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée se sont multipliées au sein de nos écoles.

Désireux de nous inscrire davantage encore dans cette logique d'initiation de nos jeunes générations, nous avons souhaité adapter notre offre de repas scolaires en privilégiant une cuisine faisant la part belle aux produits locaux et durables.



## Promotion de l'apprentissage d'une seconde langue

Dans le cadre de l'apprentissage d'une langue moderne autre que le français, un cours de seconde langue (anglais ou néerlandais) est destiné à nos élèves des classes primaires.

- 1 heure hebdomadaire de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> année ;
- 3 heures hebdomadaires de la 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années.

Dans nos classes, l'apprentissage d'une seconde langue (dès la première année) se vit essentiellement à travers un grand nombre d'activités ludiques privilégiant la communication orale :

- maximiser le temps de parole de chaque élève par le travail en ateliers ;
- donner le goût de l'apprentissage d'une seconde langue ;
- favoriser l'apprentissage d'un vocabulaire usuel et des fonctions langagières classiques ;
- jeux de rôles pour privilégier la mise en situations "concrètes" et préparer ainsi les voyages organisés dans le cadre du cours de seconde langue ;
- jeux permettant de bouger dans et hors de la classe en vue de favoriser l'apprentissage par la kinesthésie.

## Mais aussi

Travail en verticalité.

Promotion de la lecture à travers des visites de la bibliothèque d'ANDENNE dès les classes maternelles.

Lecture suivie d'œuvres de littérature jeunesse dans les classes primaires.

Aménagement de bibliothèques dans les écoles.

Des destinations de classes de dépaysement variées (classes nature, sportives ou historiques) choisies selon les projets menés.

Sorties pédagogiques variées au service des activités de classe et des apprentissages.

Découverte de notre patrimoine culturel local, du monde économique et de notre environnement en partenariat avec des acteurs locaux.

Découverte d'institutions diverses.

Théâtre, cinéma scolaire.

Initiation à l'utilisation de l'outil informatique.

Intégration de l'outil numérique dans les apprentissages.

Initiation à la sécurité routière (journée sur piste d'entraînement) en partenariat avec la Zone de Police des Arches et l'I.B.S.R.

Promotion de la créativité artistique comme mode d'expression à travers des partenariats avec les Jeunesses Musicales ou d'autres opérateurs culturels.

Ateliers danse, théâtre, marionnettes ou écriture avec l'aide du Centre culturel d'ANDENNE.

Accueil d'artistes dans les classes dans le cadre d'événements reconnus comme la Fête de la BD, la Biennale de la Céramique d'ANDENNE, mais aussi dans le cadre d'initiatives plus personnelles des enseignants (ateliers poterie, réalisation d'une fresque sur une cour de récréation).

Sensibilisation au patrimoine local à travers la visite d'expositions ou de sites remarquables (SCLADINA, l'E.M.A.).

Plusieurs fois par an, nos élèves (de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire) se rendent au Centre culturel d'ANDENNE pour y assister à des spectacles de théâtre ou à la diffusion de films.

Souscriptions de plusieurs abonnements à des ouvrages de littérature jeunesse, de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire.

Marché de Noël (réalisation de bricolages et découvertes de traditions locales : "*les trairies*").

Accueil de personnes ressources dans le cadre d'événements ponctuels (commémorations des 11 novembre et 8 mai) ou d'activités particulières.

Participation active à l'opération "ANDENNE Ville propre".

Participation à l'opération "Place aux enfants" en partenariat avec les maisons de quartier.

Participation au printemps des sciences.

Visite d'établissements scolaires de l'enseignement secondaire pour les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire.

Journées d'informations sur l'enseignement secondaire à destination des élèves de 6<sup>ème</sup> primaire : rencontre d'intervenants et de partenaires.

Aménagement intelligent des cours de récréation.

Renforcement des collaborations avec les familles.

Mise en place d'évaluations formatives jalons favorisant un repérage rapide des élèves en difficultés. Par année, définir 2 ou 3 disciplines fondamentales, incontournables et en vérifier le degré d'acquisition par les élèves à Noël et à Pâques à travers de courtes évaluations formatives conçues par les équipes éducatives. Celles-ci devraient permettre un repérage et une prise en charge plus rapide des élèves en difficultés.

Pédagogie du projet ... de classe, de cycle, d'école, inter-implantations une à deux fois par an.

Annuellement, définir un projet mobilisant les élèves d'une classe, d'un cycle, d'une école, ... autour d'activités porteuses de sens favorisant davantage l'intérêt et l'implication spontanés d'un plus grand nombre d'enfants. Ces initiatives devraient nous permettre d'intéresser des élèves moins concernés par les apprentissages scolaires.

### ÉCOLE COMMUNALE ANDENNE III

- Implantation I :
  - niveau maternel - rue du Portail, 489 – 5300 VEZIN
  - niveau primaire - rue de Sclaigneaux, 654 – 5300 VEZIN
- Implantation II :
  - Implantation fondamentale
  - (niveau maternel et niveau primaire)
  - Place Félix Moinil, 326 – 5300 LANDENNE

#### Personnel enseignant

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
1	Direction sans classe	1
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
9	- primaires	9
3	- maternelles	5
	Temps partiel	
1 (12P/sem)	- primaires	1 (12P/sem) et 1 (3P/sem)
2 (13P/sem)	- maternelles	1 (13P/sem)

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
1 (4P/sem) et 1 (14P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (18P/sem)
2 (6P/sem)	Maîtresse de psychomotricité	1 (10P/sem) et 1 (2P/sem)
1 (4/5 temps)	Puéricultrices	1 (4/5 temps)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelles	1 (4/5 temps)
1 (7P/sem), 1 (10P/sem) et 3 (5P/sem)	Maîtres de seconde langue	2 (8P/sem), 1 (6P/sem), 1 (5P/sem) et 1 (4P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (5P/sem)	- morale	1 (5P/sem)
1 (5P/sem)	- religion catholique	1 (5P/sem)
1 (3P/sem)	- religion islamique	1 (3P/sem)
0	- religion protestante	1 (1P/sem)
1 (4P/sem) et 1 (10P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (9P/sem) et 1 (5P/sem)

#### Statut du personnel enseignant

##### Agents définitifs

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
0	Direction sans classe	0
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
8	- primaires	6
3	- maternelles	4
	Temps partiel	
1 (12P/sem)	- primaires	1 (12P/sem) et 1 (3P/sem)
1 (13P/sem)	- maternelles	0
1 (4P/sem) et 1 (14P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (18P/sem)

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
1 (4P/sem)	Maître de seconde langue	1 (6P/sem)
1 (6P/sem)	Maîtres de psychomotricité	1 (10P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
0	- morale	0
1 (5P/sem)	- religion catholique	1 (5P/sem)
1 (3P/sem)	- religion islamique	1 (3P/sem)
0	- religion protestante	1 (1P/sem)
1 (4P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (9P/sem)

### Agents temporaires

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
1	Direction sans classe	1
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
1	- primaires	3
0	- maternelles	1
	Temps partiel	
0	- primaires	0
1 (13P/sem)	- maternelles	1 (13P/sem)
0	Maîtres d'éducation physique	0
1 (6P/sem)	Maîtresse de psychomotricité	1 (2P/sem)
1 (4/5 temps)	Puéricultrices	1 (4/5 temps)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP aux institutrices maternelles	1 (4/5 temps)
1 (4P/sem), 1 (10P/sem) et 3 (5P/sem)	Maîtres de seconde langue	2 (8P/sem), 1 (5P/sem) et 1 (4P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (5P/sem)	- morale	1 (5P/sem)
0	- religion catholique	0

Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2022		Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2023
0	- religion islamique	0
0	- religion protestante	0
1 (10P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (5P/sem)

### Population scolaire

#### Niveau maternel

Année scolaire 2022-2023	Implantation	Année scolaire 2023-2024
51	VEZIN-CENTRE	46
64	LANDENNE	53
<b>115</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99</b>

#### Niveau primaire

Année scolaire 2022-2023	Implantation	Année scolaire 2023-2024
85	VEZIN-FONTEYNE	88
103	LANDENNE	107
<b>188</b>	<b>TOTAL</b>	<b>195</b>

voir graphique 3 en annexe 2

### Innovations pédagogiques

#### Promotion de l'apprentissage d'une seconde langue en primaire

Dans le cadre de l'apprentissage d'une langue moderne autre que le français, un cours de seconde langue (anglais ou néerlandais) est destiné à nos élèves des classes primaires.

- 1 heure hebdomadaire en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années ;
- 3 heures hebdomadaires de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année.

Dans nos classes, l'apprentissage d'une seconde langue (dès la première année) se vit essentiellement à travers un grand nombre d'activités ludiques privilégiant la communication orale :

- maximiser le temps de parole de chaque élève par le travail en ateliers ;
- donner le goût de l'apprentissage d'une seconde langue ;

- favoriser l'apprentissage d'un vocabulaire usuel et des fonctions langagières classiques ;
- jeux de rôles pour privilégier la mise en situations "*concrètes*" et préparer ainsi les voyages organisés dans le cadre du cours de seconde langue ;
- jeux permettant de bouger dans et hors de la classe en vue de favoriser l'apprentissage par la kinesthésie.

### Promotion de l'éducation physique

De la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> maternelle, 2 périodes hebdomadaires encadrées par des psychomotriciens sont réservées à la pratique sportive de nos plus jeunes enfants.

Les élèves des classes primaires bénéficient de 3 périodes obligatoires d'éducation physique par semaine organisées comme suit : 2 périodes de sport chaque semaine et cours de natation une semaine sur deux. Ces 3 heures de sport sont exclusivement prestées par des professeurs d'éducation physique.

Ils participent également à différentes compétitions parmi lesquelles le championnat francophone de cross scolaire organisé par l'ADEPS.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, nos professeurs d'éducation organiseront un cross au complexe sportif de SEILLES à destination de l'ensemble de nos élèves du primaire.

### Projet de l'année

ECOLE DU DEHORS --> VEZIN et LANDENNE

Depuis quelques années, le projet de l'école du dehors était sur les rails mais le train n'a vraiment démarré que l'année scolaire 2022/2023.

Un terrain d'environ 8.000 m<sup>2</sup> a été mis à disposition par 3 personnes du village de VEZIN. Celui est composé d'une prairie et d'une partie boisée.

Une collaboration entre les enseignants et des parents a permis d'aménager celui-ci : un coin rassemblement, un coin feu, une roulotte qui sert de bibliothèque nature, abris, rangement, une toilette sèche, un parcours labyrinthe dans les hautes herbes, ...

Ceux-ci continueront. Certains réalisés avec ou par des parents, d'autres par les enfants avec leurs enseignants.

Chaque semaine, trois groupes se rendent sur le terrain avec une enseignante qui y mène des activités pédagogiques.

De plus, les titulaires s'y rendent ponctuellement avec leur classe pour également y mener des activités pédagogiques.

L'école de LANDENNE a émis le désir d'entrer dans ce même projet.

Depuis la rentrée scolaire 2023, les classes de LANDENNE se rendent sur le terrain de VEZIN mais mènent également des activités dans les alentours de l'école.

Une collaboration avec l'A.S.B.L. Empreintes a été mise en place. Un animateur viendra 10 journées, réparties durant l'année scolaire afin de mener des activités, coacher les enseignants, apporter son expertise dans les projets d'écoles du dehors.

Les deux premières journées ont eu lieu début novembre.

Le 26 novembre, les parents qui le désirent participeront à la distribution d'arbres pour la Sainte-Catherine organisée par la ville d'ANDENNE. Ils se rendront ensuite sur le terrain où, en compagnie de l'équipe éducative, ils y planteront l'arbre reçu avec leur enfant.

### Quelques réflexions sur l'école du dehors

- Alexandre DUMAS écrivait : « *Les enfants devraient vivre au grand air, face à face avec la nature qui fortifie le corps, qui poétise l'âme et éveille en elle une curiosité plus précieuse pour l'éducation que toutes les grammaires du monde.* »
- La classe du dehors est sans doute encore une pratique originale chez nous mais ailleurs - en Suisse, en Allemagne, en Ecosse, au Danemark et en Suède, ou encore au Canada, pour ne

citer que ces pays - elle est inscrite dans les habitudes, et des chercheurs en ont montré les bénéfices : plus grande motivation des élèves et des professeurs, **renforcement du langage et meilleure maîtrise des concepts en mathématiques et en sciences, plus grande capacité de communiquer, meilleurs résultats scolaires, développement de la coopération au sein des classes, ...**

- Il n'y a que le dehors (dans un environnement complexe, hors des sentiers battus, le moins aménagé possible, ...) qui mobilise l'ensemble de l'être, son côté sensoriel, émotionnel, cognitif !

#### Quelques objectifs essentiels de l'école du dehors

- **Renouer des liens avec la nature.**

Apprendre à l'apprécier, y trouver épanouissement, émerveillement et confiance, prendre conscience de notre interdépendance avec la nature, éprouver le contact avec les éléments, accepter ce qui vient et prendre conscience de notre place dans le monde.

- **Développer tout l'être.** Vivre des expériences sensorielles, émotionnelles, sociales. Ressentir le mouvement, la fatigue. Devenir curieux. Permettre aux enseignants de découvrir les multiples facettes des enfants qu'ils éduquent.

Non seulement l'enfant ou le jeune ne peut se résumer à son 'métier' d'élève, mais il faut aussi réaffirmer que le mouvement est essentiel aux apprentissages.

- **Apprendre le monde.** Construire une relation intime avec le cadre de vie, le temps et l'espace, acquérir de la liberté et de l'autonomie, apprendre à vivre en groupe et développer des relations apaisées.

#### ECOLE PLUS PROPRE --> VEZIN

- Sensibilisation des enfants au tri des déchets
- Uniformisation des poubelles dans chaque classe
- Création de brigades des déchets

#### ECOLOGIE --> LANDENNE

- Poulailler
- Compost
- Elevage de poussins
- Tri des déchets
- Participation active à l'opération "*ANDENNE Ville propre*"

#### Mais aussi

Travail en verticalité.

Promotion de la lecture à travers des visites de la Bibliothèque d'ANDENNE dès les classes maternelles et mise en œuvre du quart d'heure lecture tous les jours en primaire.

Lecture suivie d'œuvres de littérature jeunesse dans les classes primaires.

Aménagement de bibliothèques dans les écoles et dans les classes.

Echanges intergénérationnels entre une classe maternelle et la maison de repos Saint-Charles.

Des destinations de classes de dépaysement variées (classes natures, sportives ou historiques) choisies selon les projets menés.

Sorties pédagogiques variées au service des activités de classe et des apprentissages.

Découverte de notre patrimoine culturel local, du monde économique et de notre environnement en partenariat avec des acteurs locaux.

Initiation à l'utilisation de l'outil informatique.

Intégration de l'outil numérique dans les apprentissages.

Initiation à la sécurité routière (journée sur piste d'entraînement) en partenariat avec la Zone de Police des Arches et l'I.B.S.R.

Promotion de la créativité artistique comme mode d'expression à travers des partenariats avec les Jeunesses Musicales ou d'autres opérateurs culturels.

Sensibilisation au patrimoine local à travers la visite d'expositions ou de sites remarquables (Centre culturel, l'E.M.A.).

Plusieurs fois par an, nos élèves (de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire) se rendent au Centre culturel d'ANDENNE pour y assister à des spectacles de théâtre ou à la diffusion de films.

Accueil annuel de brèves animations gratuites organisées par le Conservatoire de Musique de HUY.

Souscriptions de plusieurs abonnements à des ouvrages de littérature jeunesse, de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire.

Conseils de coopération des élèves, agora.

Marché de Noël (réalisation de bricolages et découvertes de traditions locales : "*les trairies*").

Accueil de personnes ressources dans le cadre d'événements ponctuels (commémorations des 11 novembre et 8 mai) ou d'activités particulières.

Participation active à l'opération "*Ouvrir mon quotidien*".

Participation à l'opération "*Place aux enfants*" en partenariat avec les maisons de quartier.

Visite d'établissements scolaires de l'enseignement secondaire pour les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire.

Aménagement intelligent des cours de récréation.

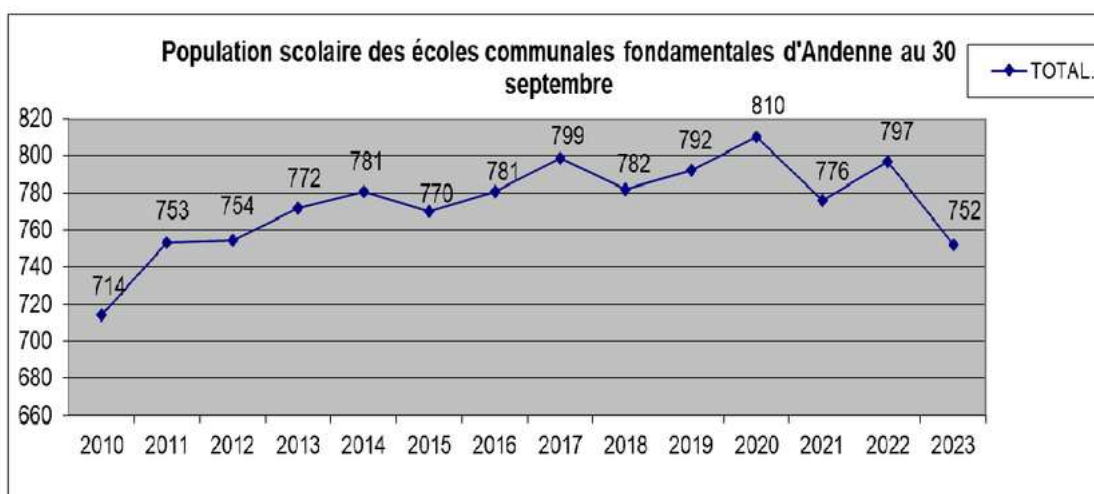
Renforcement des collaborations avec les familles.

Mise en place d'évaluations formatives jalons favorisant un repérage rapide des élèves en difficultés. Par année, définir 2 ou 3 disciplines fondamentales, incontournables et en vérifier le degré d'acquisition par les élèves à Noël et à Pâques à travers de courtes évaluations formatives conçues par les équipes éducatives. Celles-ci devraient permettre un repérage et une prise en charge plus rapide des élèves en difficultés.

Pédagogie du projet ... de classe, de cycle, d'école, inter-implantations une à deux fois par an.

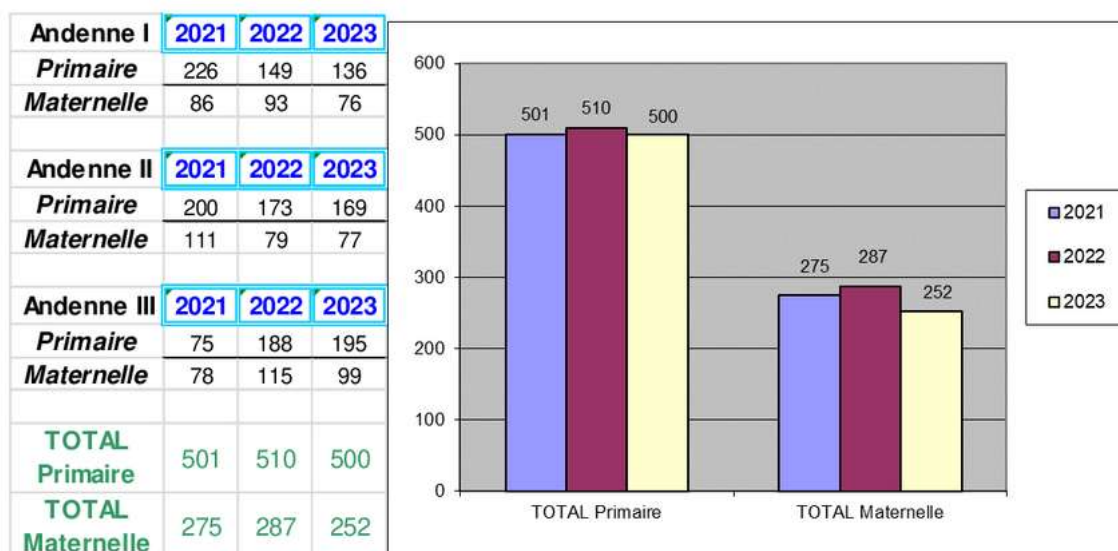


### Rapport 2023 - Enseignement fondamental



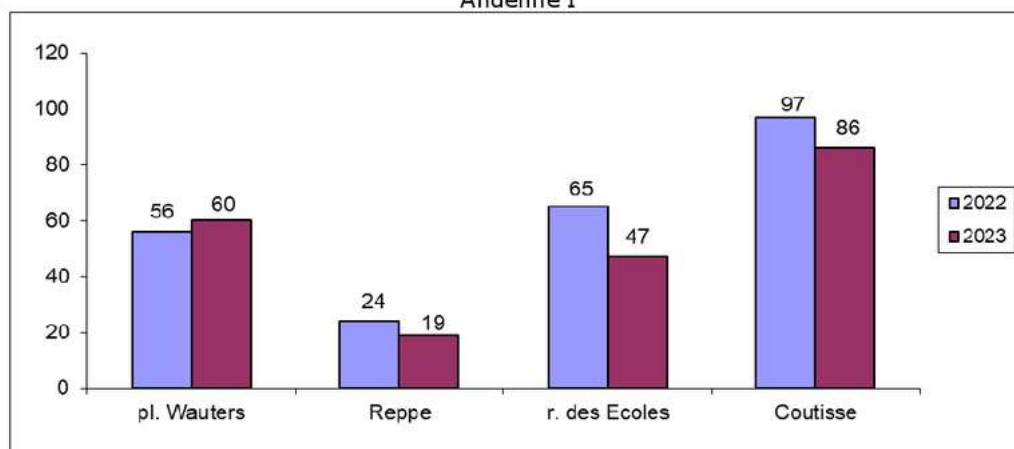
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>TOTAL Andenne</b>	<b>714</b>	<b>753</b>	<b>754</b>	<b>772</b>	<b>781</b>	<b>770</b>	<b>781</b>	<b>799</b>	<b>782</b>	<b>792</b>	<b>810</b>	<b>776</b>	<b>797</b>	<b>752</b>
		+39	+1	+17	+9	-11	+2	+18	-17	+10	+18	-34	+21	-45

Commentaire : - 5,65 % par rapport à 2022 ;  
 - 3,10 % par rapport à 2021 ;  
 - 7,17 % par rapport à 2020 ;  
 - 2,60 % par rapport à 2013 (il y a 10 ans).

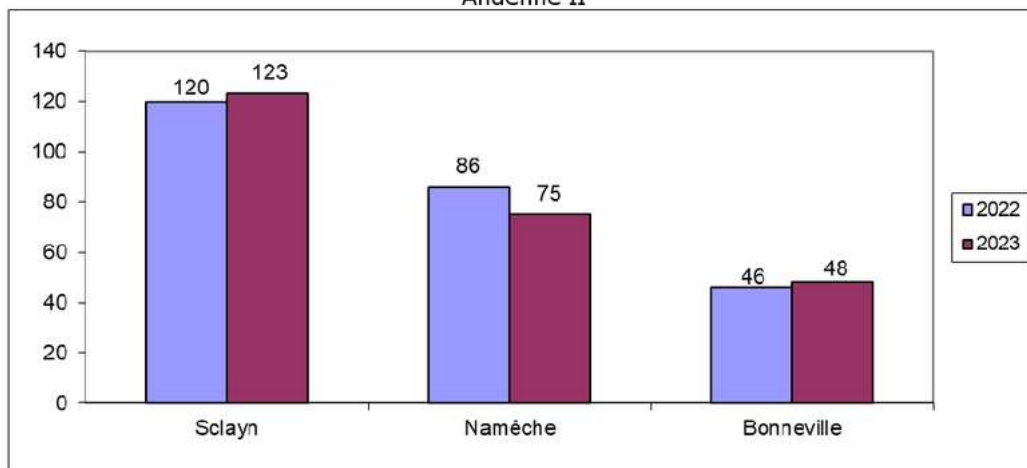


**Rapport 2023 - Enseignement fondamental**  
**Population scolaire - comparaison 2022-2023**

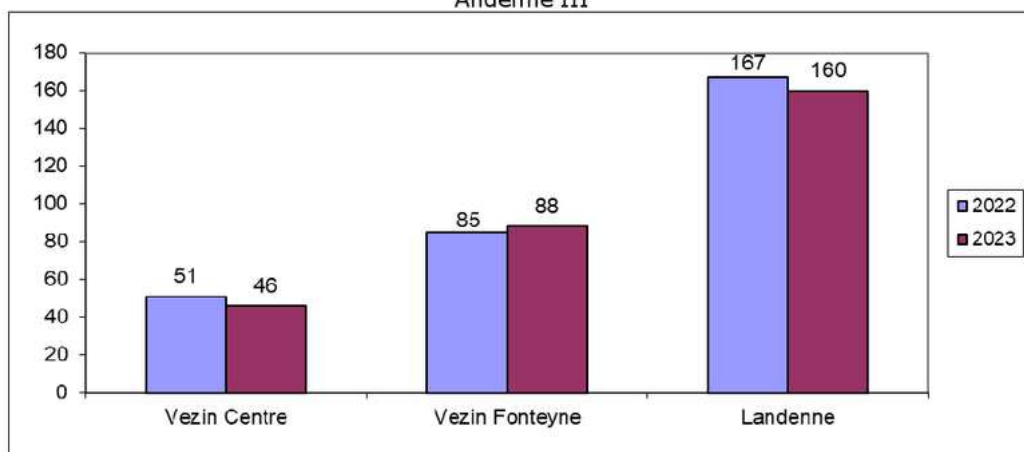
*Graphique 1*  
Andenne I



*Graphique 2*  
Andenne II



*Graphique 3*  
Andenne III



## 13. Environnement

### INTRODUCTION

Le thème « *environnement* » à ANDENNE s'étend depuis la préservation du patrimoine naturel de la Commune, la défense des espèces protégées, la gestion des déchets clandestins, la mise en évidence des risques de pollution, le suivi administratif des permis uniques, d'environnement et des déclarations environnementales jusqu'à l'inspection d'entreprises, la gestion de conflits de voisinage, la remise d'avis pour les autorités communales et les autres services, ...

Malgré le champ d'action large, l'objectif reste unique : mettre tout en œuvre pour offrir aux habitants de la Ville d'ANDENNE un environnement sain, durable et une cité agréable à vivre.

### L'ENVIRONNEMENT A ANDENNE : UTILISATION DU TERRITOIRE ET PRESSIONS EXISTANTES

Le territoire de la Commune s'étend sur 8.617 hectares dont 56% sont destinés à l'agriculture, 20% sont des bois et 23% des terrains bâtis (habitat et industries).

La Commune d'ANDENNE, qui compte plus de 28.000 habitants, est à cheval sur deux bassins hydrographiques : 80% du territoire se situent sur le bassin de la Meuse Aval et 20% sur le bassin Meuse Amont et Oise. Elle est ainsi traversée par la Meuse sur 18 km, laquelle est alimentée par 9 affluents qui s'étendent sur près de 30 km. Les eaux souterraines qui sont exploitées pour alimenter les réseaux de distribution d'eau potable et qui disposent d'une zone de prévention sont les captages de Gemine (VIVAQUA), de Wanhériffe (SWDE) et le puits Dumont (Ville mais plus utilisé).

Deux groupes carriers, CARMEUSE et LHOIST, ainsi que le SPW exploitent encore le sous-sol calcaire de la Commune. Ce type d'exploitation a évidemment des effets sur le paysage, la faune, la flore et les nappes phréatiques préexistantes. A l'heure actuelle, l'impact sur l'environnement de ce type d'activité est de plus en plus pris en compte (modification des conditions d'exploitation) et la restauration d'habitats est mise en œuvre alors que l'exploitation est toujours en cours. Ces aménagements permettront une réhabilitation plus efficace et rapide au terme des exploitations.

De nombreuses entreprises, dont plus de 120 disposant d'un permis d'environnement ou d'un permis unique, se situent, pour la plupart, dans les anciennes (100 ha) et nouvelles (50 ha) zones d'activités économiques qui leur sont dédiées.

Le territoire est soumis à des pressions constantes liées aux activités agricoles et industrielles, aux citoyens, aux sols pollués par les activités du passé, à la progression des plantes invasives et de la faune nuisible, aux dépôts clandestins de déchets, à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais, ... Il est donc primordial de mettre en place un suivi et une gestion efficaces de l'environnement sur le territoire andennais, voire au-delà.

### SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

#### Organisation interne

Voici la composition de l'équipe actuelle :

	Poste	ETP
Emilie COLLARD depuis le 2 novembre 2020	Chef de service	1
Ingrid IURETIG	Collaboratrice et secrétariat de l'Echevin Guy HAVELANGE (entrée en fonction juin 2008)	1
Pratima PAULUS	Agent administratif et Conseillère en environnement (entrée en fonction mai 2019)	1

### Formations suivies

Pour se tenir informés et aller à la rencontre des acteurs de terrain, les agents du Service de l'Environnement ont participé à une série de formations, colloques, séances d'information. Voici, sous forme d'un tableau, les principaux événements en question :

Date	Intitulé	Organisateur
7/04/2023	Colloque Résilience territoriale	SPW
20/04/2023	Salon des mandataires	Municipalia
27/02/2023	Réunion préparatoire de la phase pilote du Permis-On-Web environnement	SPW
25/05/2023	NOTICE-Formation administrateur	Notice
8/06/2023	Délinquance urbanistique et environnementale en Région Bruxelles-capitale et Région wallonne	LARCIER
14/06/2023	Table ronde SPW UWE - Réforme du Permis d'Environnement	UWE-SPW
5/10/2023	Journée rencontre DPC-Agents constatateurs	par SPW BeWaPP et UVCW
23/03/2023	Journée intercommunale pour des espaces verts accueillants pour les pollinisateurs	ADALIA
31/05/2023	Organisation et participation à une formation compostage à VEZIN avec les jardiniers des potagers urbains partagés	B.E.P.-Environnement
4/10/2023	Le Décret sols	UVCW
17/10/2023	La nature en ville colloque	DNF
18/10/2023	Comment tenir à jour le registre des permis	UVCW
23/11/23	Forum sur la propreté publique	Be WaPP

### Contacts extérieurs et partenariats

#### *GAL Meuse@Campagnes*

Le GAL Meuse@Campagnes, qui a été mis en place en 2017, travaille sur le territoire transcommunal : ANDENNE, FERNELMONT et WASSEIGES. Il est organisé sur la base d'une A.S.B.L. qui met en œuvre la stratégie de développement local conçue pour le territoire des 3 Communes et dans le cadre du programme européen LEADER. Le Service de l'Environnement est amené à collaborer sur divers projets en partenariat avec le GAL, comme ce fut le cas avec l'Agence Jardinière Locale (AJL) du GAL qui gère des animations autour des jardins urbains partagés créés par nos services communaux et soutient et fait connaître les jardins et potagers collectifs existants ou en projet sur les trois Communes précitées.

#### *Contrat Rivière Haute-Meuse (CRHM)*

Un Contrat Rivière regroupe tous les acteurs de l'eau (administrations et pouvoirs publics, associations, citoyens) autour d'un même programme pluriannuel d'actions, le Protocole d'Accord. Les signataires de ce programme s'engagent moralement et volontairement à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et à en assurer l'exécution dans le sous-bassin

hydrographique concerné. La Ville d'ANDENNE est un des acteurs engagés dans le Contrat Rivière Haute-Meuse et le Service de l'Environnement participe régulièrement aux réunions organisées.

29 juin 2023 : Participation à la réunion du Comité local Samson

16 mars 2023 : Participation à l'AG du Contrat de rivière Haute Meuse

Les projets ayant la thématique de l'eau sont principalement suivis par Monsieur Simon DEJARDIN qui a quitté le Service Environnement en 2022 pour rejoindre les Services techniques communaux en tant que Conseiller en Gestion des Eaux.

#### Zone de Police des Arches

Dans certaines situations litigieuses, le Collège communal sollicite l'intervention conjointe de la Police et du Service de l'Environnement. Il s'agit de visites sur le terrain pour analyser des dépôts de véhicules hors d'usage, de déblais, de déchets inertes, déchets électriques et électroniques, déchets ménagers, ... Ces derniers nécessitent également la collaboration de la Direction des Services techniques pour procéder à l'évacuation des déchets présents sur des terrains communaux. De plus, de nombreuses informations sont échangées entre les services concernant diverses infractions (dépôts illicites, cadavres d'animaux, incinération de déchets, conflits de voisinages, gestion des trottoirs, évaluation des poids de déchets dans les poubelles à puce lors d'enquêtes, déblocage des voiries par la Police de la route lors des collectes par le B.E.P., conditions et infractions aux permis d'exploiter en cas de nuisances aux riverains pour vérification sur les lieux, etc.).

En 2022, deux agents du Service de l'Environnement ont été désignés par le Collège communal et le Conseil communal. Ces deux agents sont amenés à effectuer des missions d'Agent de police judiciaire sur base du décret délinquance environnementale.

En 2023, c'est environ 15 PV qui ont été dressés suite à des infractions environnementales.

#### B.E.P. Environnement

Le partenariat avec cette intercommunale namuroise est incontournable. Les principaux échanges se font autour des collectes des déchets ménagers (résolution des problèmes de collectes, analyse des difficultés de collectes en certains lieux ou durant des travaux, élaboration du calendrier annuel de collectes, gestion des vidanges des bulles à verre et de leur propreté, etc.) mais aussi lors d'actions relatives à la thématique « déchets » telles que de l'accompagnement (technique, administratif, etc.) dans les projets « Commune zéro déchet », la réalisation d'actions de sensibilisation dans les écoles, la présence de stands d'information lors d'événements dans la ville, etc.

La collaboration avec la Commune se manifeste également via le relais d'informations à destination des agriculteurs pour les campagnes de collecte des pneus, de couverture de silos ou des bâches plastiques, la diffusion des informations aux publics cibles pour les campagnes de collecte de jouets, vélos et livres. Des réunions de coordination ou d'échanges de points de vue sont ponctuellement organisées pour, notamment, aborder des problématiques plus spécifiques.

Enfin, le B.E.P. apporte son aide précieuse pour les grands projets de déploiement et d'aménagements territoriaux, notamment pour les zonings industriels de MECALYS et de la HOUSSAIE à LANDENNE, où l'intercommunale gère l'acquisition des terrains par les entreprises et entrepreneurs qui souhaitent installer leur activité dans ces zones d'activités économiques. Le B.E.P. participe également à l'étude pour le grand projet de valorisation du site d'Anton que la Ville souhaite affecter en zones de logements, de grand parc, d'équipements publics, d'équipements sportifs, d'un nouveau centre administratif, d'une zone d'activités économiques et de services à la personne. Le Service de l'Environnement participe aux discussions autour de ces projets, notamment pour les permis d'exploiter des entreprises, les points d'attention à apporter aux conditions d'exploitation par type d'activité et pour les aspects environnementaux et biodiversité qui y sont liés.

#### SPW

C'est, par exemple, avec la Direction des Cours d'Eau non navigables que la gestion des plantes invasives (Berce du Caucase) est organisée. Ces plantes font l'objet d'un encodage rigoureux par le SPW et par le Service de l'Environnement et le Service des Espaces verts de la Commune sur une

plate-forme qui permet de suivre les actions d'éradication sur le terrain et voir ainsi l'évolution des populations.

D'autres invasives comme la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon font l'objet de formations spécifiques quant à leur gestion. Une aide est également apportée par le CRHM qui, par exemple, chaque année, procède à des campagnes d'arrachage de balsamine le long des cours d'eau.

Le SPW nous assiste également, via le DNF, pour les problèmes de gestion d'animaux (fouines, sangliers, blaireaux, castors, ...) ainsi que, via l'Administration, pour la gestion des déclarations et permis d'environnement et uniques (DPA) ou pour des contrôles sur les sites d'exploitation d'entreprises de classe 2 afin de constater, selon le protocole d'accord en place, des manquements aux permis octroyés (DPC). Le Service établit des rapports, déclarations de créance et autres documents officiels pour tous les dossiers subsidiés par le SPW dans le cadre des projets favorables à la biodiversité (Plan Maya, Fête de l'Arbre, cimetières verts réunis à présent sous le seul dossier Biodiversité, création de mares) ou à la propreté publique (Mise en Place d'un Plan Local de Propreté) ainsi que pour le dossier de subside de la Conseillère en environnement.

### Be WaPP

Cette A.S.B.L. a pour visée de lutter contre la malpropreté et mettre en place différents moyens pour atteindre une réduction significative des déchets sauvages et dépôts clandestins dans l'espace public. Pour ce faire, Be WaPP organise différentes actions de sensibilisation auxquelles le Service participe. De plus, l'A.S.B.L. développe différents outils à destination des communes ainsi que du matériel divers visant au maintien de la propreté.

### Autres partenaires

Dans les actions en lien avec les entreprises, quelques contacts ont été pris avec PROM'ANDENNE ainsi que le Port autonome de NAMUR. Ces deux acteurs incontournables accompagnent les entreprises dans leur développement et le Service de l'Environnement reste très attentif à leurs actions. Ces deux organismes nous sollicitent également pour obtenir des informations concernant les conditions d'exploitation, l'échéance des permis, des dépôts de déchets, des nuisances subies par des riverains de la part d'entreprises, ... Cette collaboration permet de mieux appréhender les projets visant à s'établir à ANDENNE ; d'autres contacts plus spécifiques sont également pris avec l'AFSCA, l'A.S.B.L. TERRE, l'INASEP, la Zone de secours NAGE, le Centre Apicole du Château de SEILLES, le conservateur de la réserve naturelle de SCLAIGNEAUX, les différents agents du SPW (DPA, DNF, Division de l'eau, Direction des déchets et du sol, ...), l'A.S.B.L. ADALIA, Rendac, Infrabel, les écoles communales, la Cellule cours d'eau de la Province de NAMUR, ...

### Suivi administratif

Helpdesk : téléphonique, mailing, visite, ...

Le Service est très fréquemment sollicité par la population, principalement pour des questions environnementales mais également pour d'autres sujets, recevant ainsi de très nombreux appels. Les sollicitations parviennent par différents canaux (appels téléphoniques, mails, courriers, la page Facebook de la Ville ou encore le formulaire disponible sur Internet) et abordent un grand nombre de thématiques directement ou indirectement liées à l'environnement. Voici quelques sujets récurrents :

- demandes d'informations pour les déclarations ou les permis (procédures, délais, coûts, ...) ;
- problèmes de dépôts illicites de déchets sur le domaine communal ;
- problèmes de voisinage qui, souvent, après analyse, relèvent plutôt de la Justice de Paix (taille de haies ou d'arbres, bac compost proche, animaux qui vagabondent, cheminée avec fumées gênantes, défaut d'entretien de terrains, bruit, ...) ;
- problèmes dus aux collectes (sacs ou poubelles oubliés par le B.E.P., routes non accessibles au camion, non-conformité des sacs) ;
- gestion et tri des déchets (porte à porte, encombrants, parc à conteneurs, dépôts illicites, ...) ;

- existence de primes (énergie, vélo électrique, ...) ;
- demande d'enlèvement d'animaux morts le long des voiries ;
- signalement de pollutions (eau, air, ...) ;
- demande de dérogation pour raccordement à l'égouttage public, forage de puits, ...
- etc.

Pour répondre à ces questions, le Service de l'Environnement se base essentiellement sur les règlements et législations en vigueur (Code de l'environnement, RGP) dont il veille aux mises à jour et propose l'intervention de l'agent de quartier ou un rendez-vous en bureau ou sur place avec l'équipe du Service de l'Environnement.

De nombreuses entreprises, indépendants ou particuliers sollicitent ledit service pour savoir si l'activité envisagée est classée ou pas et quel type de permis est nécessaire, quelles sont les démarches administratives à remplir, ... Le Service de l'Environnement doit souvent fournir les formulaires ad hoc et renseigne les demandeurs quant à la manière de les compléter et de la procédure à suivre, si un permis d'urbanisme est aussi nécessaire et, dans ce cas, dirige ceux-ci vers le service adéquat.

En outre de ces demandes, le service reçoit également des demandes d'informations environnementales par des bureaux d'études principalement et effectue des recherches pour fournir copie de vieux permis et autorisations. Ces recherches permettent de déterminer l'impact d'activités passées sur des parcelles cadastrales précises, notamment pour évaluer l'état du sol et les possibles pollutions historiques (Bdes) et permettre de compléter de nouveaux formulaires de demandes de permis.

Cette année, ce ne sont pas moins de 1.602 courriers sortants (ayant une importance certaine et susceptibles de faire l'objet d'une recherche postérieurement, d'autres documents/emails n'étant pas forcément numérotés) qui ont été émis par le Service de l'Environnement. Quelques 434 courriers (papiers) entrants qui ont été traités (courriels non inclus). Quelques 342 notes qui ont été présentées au Collège communal. Le nombre de demandes par mail est aussi en constante croissance et nombreux ont été les questions/problèmes qui ont été traités par le Service de l'Environnement via ce canal.

De plus, le secrétariat de l'Echevin Guy HAVELANGE émet également des courriers sortants, présente des notes et rédige de nombreux mails en interne comme vers l'extérieur de l'Administration (confirmations de réunion, réponses à des questions émanant du public, réservations, invitations).

### Gestion des Permis d'Environnement

Depuis 2020, le Service de l'Environnement a repris, en sus des déclarations et permis d'environnement, la gestion des permis uniques, lesquels étaient précédemment gérés par le Service de l'Aménagement du territoire. Le suivi de divers dossiers en cours a dès lors été nécessaire.

En 2023, 7 nouveaux dossiers de demande de permis d'environnement (de classe 2) ont été traités par notre service. Les catégories reprises dans ces permis étaient : usine de fabrication de substrats pour le jardinage, usine de fabrication de centres d'usinages, car wash, exploitation agricole avec bétail, stations d'épuration collectives et scierie. 14 dossiers de permis uniques de classe 1 ont été suivis ou instruits (dossiers éoliens, mise à jour activités société agroalimentaire et extension de carrière) ainsi que 22 permis uniques de classe 2 (quai de chargement, installation d'un prototype de four à chaux, 2 stands de tirs, installation d'une usine de fabrication pâtisseries, régularisation carrière, démolition de dépendances de carrière, régularisation pour activité de restauration collective, sidérurgie, vente et réparation de véhicules, champs photovoltaïques, atelier communal, petite éolienne, complexes d'appartements, résidence pour personnes déficientes intellectuellement, usine de produits apéritifs, usine de packaging de chocolats, centre de traitement de terres). Le traitement administratif de ces dossiers consiste à présenter la demande au Collège communal, envoyer le dossier au SPW, préparer l'enquête publique avec courriers aux habitants, créer les affiches d'enquête publique, rassembler les avis, remarques et oppositions et les transmettre au SPW, représenter le point au Collège communal, afficher la décision, envoyer la décision aux

instances sollicitées, s'occuper des affichages pour les recours, suivre et analyser les recours avec préparation de documents pour le Service juridique et faire les certificats d'affichage.

Toutes ces démarches devant être effectuées suivant des échéances bien précises et courtes. Ce type de permis s'étend sur une durée de 110 à 140 jours depuis la date du dépôt de demande jusqu'à l'envoi de la décision et le certificat d'affichage de celle-ci.

Depuis 2023, les Services Environnement et de l'Aménagement du territoire ont commencé à se former et utiliser la plate-forme Urbaweb de Civadis qui permet d'encoder les nouvelles demandes d'autorisations environnementales et urbanistiques et dans laquelle ont été versés les historiques permis des deux services.

Cette plate-forme est également utilisée par la Direction des Services techniques qui l'utilise pour prendre connaissance des demandes (plans, formulaires, annexes) et lui permet de remettre son avis quand il est sollicité par les deux services précités. Les services amènent des correctifs au logiciel via Civadis au fur et à mesure de son utilisation.

Depuis 2023 également, le Service Environnement est entré en phase test de l'application NOTICE dont l'implémentation permettra, à terme, la dématérialisation des permis d'environnement et leur gestion électronique en liaison avec le logiciel TWICE du SPW.

ANDENNE, Commune pilote, gère ainsi un dossier de demande de renouvellement de permis de classe 2 avec la collaboration de l'entreprise qui a accepté de tester le formulaire de demande de permis en ligne (PERE OLIVE, renouvellement, dossier toujours en cours).

A terme, pour début 2024, il est espéré pouvoir, grâce à ce test auquel participent plusieurs communes wallonnes, mettre l'outil informatique en ligne sur le site du SPW et ouvrir ainsi ce nouvel outil à l'utilisation de toutes les communes wallonnes et entreprises.

A terme, Urbaweb sera relié à Notice afin que les informations encodées dans les communes relatives aux permis puissent être directement à disposition du Département des Permis et Autorisations (DPA), ce qui facilitera le transfert d'informations et diminuera les coûts d'envois de documents via des courriers recommandés très coûteux pour les communes.

#### Gestion d'enquêtes publiques

En plus de ces demandes d'autorisations et de permis d'environnement, le service a aussi organisé 2 enquêtes publiques au niveau régional concernant :

- La mise sous statut de réserve naturelle de la carrière de THIARMONT (reporté)
- Modification du PASH à PETIT-WARET
- Plan Stratégie Biodiversité 360°

#### Gestion des formulaires de cession

Fourniture des documents de cession lors de ventes de biens (citernes gaz et mazout), lors de cession entre sociétés ou particuliers pour des activités définies. Le service gère donc le suivi administratif de ces demandes et en informe la DPA.

#### Gestion des déclarations de classe 3

Cette année, ce ne sont pas moins de 89 nouveaux dossiers de déclaration de classe 3 qui ont été traités par le service. Celles-ci concernent des citernes de mazout ou de gaz, des stations d'épuration, des stockages temporaires de déchets, des chantiers de désamiantage de minime importance, des ruches, des antennes stationnaires d'émission, commerces de détails, réservoirs d'air comprimé, climatisation, petites exploitations agricoles, des cribleurs temporaires, etc.

Ces déclarations peuvent être encodées électroniquement sur le site du SPW mais nous parviennent encore régulièrement sous format papier. Le cas échéant, le service encode le formulaire online pour le demandeur et effectue également pour lui les recherches de parcelles cadastrales si le demandeur n'a pas connaissance de ces informations. Dans tous les cas, le point est présenté au Collège communal et la délibération officielle est ensuite envoyée au requérant. En 2023, le service a reçu de très nombreuses personnes au sein de ses bureaux pour les aider au remplissage de leur dossier, une demande sur deux nécessite donc un contact téléphonique, voire une rencontre avec la



Conseillère en environnement, la responsable ou le troisième agent du service selon la complexité du dossier à présenter. Une aide est toujours apportée aux gens par téléphone ou via des explications précises par mail pour le remplissage des formulaires.

#### Gestion des animaux morts

Lorsque le service est contacté pour des animaux morts (blaireau, renard, biche, chien, chat, mouton, cheval, vache, chevreuil, sanglier, ...) ou des restes d'animaux (viscères) sur la voie publique, nous assurons l'enlèvement de ces derniers via RENDAC (clos d'équarrissage). Il s'agit parfois de dépouilles d'animaux privés abandonnés sur la voie publique et, dans ce cas, une enquête est menée avec l'aide de la Police à l'effet d'identifier le propriétaire.

#### Gestion de la problématique due aux scolytes

Depuis le réchauffement climatique, les épicéas wallons subissent depuis quelques années plus d'attaques d'insectes ravageurs, les scolytes (*Ips typographe*), provoquant la mort de l'arbre à court terme et la dégradation de son bois à moyen terme. L'importance des attaques d'insectes crée une crise sanitaire majeure avec des risques de contamination très élevés aux épicéas voisins. Par ailleurs, l'importance des volumes de bois concernés et l'obligation légale de les mobiliser dans un délai bref a amené le Service de l'Environnement à renseigner des particuliers et des propriétaires de sapinières. Ceux-ci ont par ailleurs été invités à couper et évacuer les arbres malades selon la procédure préconisée par le DNF.

#### Gestion des dossiers relatifs à la thématique « eau »

En 2022, Simon DEJARDIN a été engagé au sein du service pour apporter un regard environnemental sur les dossiers en lien avec la thématique « eau » : inventaire des atteintes aux cours d'eau d'ANDENNE, suivi des dossiers en lien avec les cours d'eau, remise d'avis suite à des ruissellements d'eau pluviale, réponse à des courriers du SPW, remise d'avis en lien avec l'épuration et l'égouttage, ...

En 2023, le Service technique a subi plusieurs transformations, un bureau d'études a été créé au sein de ce Service. Monsieur DEJARDIN a dès lors intégré ce Service comme Conseiller en Gestion des Eaux.

#### Remise d'avis

La Responsable du Service de l'Environnement ainsi que la Conseillère en Environnement sont régulièrement sollicitées pour remettre des avis tant dans les dossiers de demande de permis d'environnement que dans les demandes de permis unique. Le Service de l'Aménagement du territoire demande également certains avis dans le cadre de l'octroi de permis d'urbanisme. Soit +/- 50 rapports d'avis rendus en 2023, sans compter les avis transmis par mail entre services, parfois non comptabilisés.

Le Service Qualité Habitat est également amené à solliciter l'avis de la Conseillère dans des dossiers où l'aspect environnemental intervient. La Direction des Services financiers, la Direction des Services techniques et la Direction juridique et territoriale requièrent régulièrement des avis sur les paramètres environnementaux de leurs dossiers.

#### Mise à jour de l'Agenda 21 local - PST

En respect des dispositions définies dans l'art. R.41-12, Livre 1er du Code de l'Environnement (conditions d'octroi de subvention pour le Conseiller en Environnement), la Ville d'ANDENNE a dû créer un Agenda 21 local. Compte tenu des évolutions législatives ainsi que des autres programmes existants, il a été décidé de corréliser notre agenda 21 local avec les actions du PST en fiche projet pour plus de cohérence entre les outils. Il revient au Service de l'Environnement, avec le soutien des Autorités communales et l'aide de l'Administration communale, de mener à bien ce projet d'Agenda 21 local - PST. L'état d'avancement de ce dernier est transmis à la Région wallonne avec le rapport annuel de la Conseillère en Environnement.

#### Concertation : commissions d'accompagnement

Le comité d'accompagnement est un organe de dialogue entre le demandeur, les autorités publiques et la population à l'égard d'un projet autorisé.

Il peut remettre un avis, d'initiative ou sur demande, à l'autorité compétente.

Selon l'art Art. D.29-26 du décret du 31 mai 2007 - Décret relatif à la participation du public en matière d'environnement. Le comité d'accompagnement est composé :

- 1° de représentants de chacune des communes où, pour le projet concerné, une enquête publique a été organisée ;
- 2° de représentants de l'autorité compétente et des Administrations concernées ;
- 3° de représentants de la population locale ainsi que d'experts ou de représentants d'associations qu'ils invitent ;
- 4° de représentants du demandeur.

L'autorisation précise le nombre de représentants par groupe.

La Conseillère en Environnement de la commune sur le territoire de laquelle une enquête publique a été organisée est membre de plein droit du comité d'accompagnement.

Les représentants de chaque groupe sont indépendants et ne peuvent être liés à aucun autre groupe que ce soit personnellement ou par lien familial jusqu'au quatrième degré.

Le comité peut être présidé par un membre du comité ou par un représentant du service qui en assure le secrétariat.

Le comité d'accompagnement doit également adapter un règlement d'ordre intérieur lors de sa première réunion et cela conformément à la législation en vigueur.

Le règlement détermine notamment :

- 1° les modalités de convocation ;
- 2° les modalités d'élaboration et de communication de l'ordre du jour ;
- 3° les modalités de déroulement des réunions ;
- 4° la périodicité des réunions.

Durant cette commission, le président du comité établit le procès-verbal de chacune des réunions du comité d'accompagnement. Ce PV est ensuite envoyé à chaque membre de la commission.

Sur le territoire andennais, il existe 2 « *grandes commissions* »

Commissions d'accompagnement CARMEUSE et LHOIST : voir partie "*Carrières*"

Mais il existe également d'autres comités d'accompagnement qui concernent Le Château de Chérumont, la société FONDATEL, la Réserve naturelle de SCLAIGNEAUX et l'installation prochaine d'un comité pour la société TMI rue des Marais.

Une nouvelle commission carrière de GORE aura lieu pour la première fois le 8 décembre 2023 suite à l'octroi récent de son permis.

Organisation des réunions de la Commission agricole et suivi administratif suite aux calamités/sécheresse.

Suite aux sécheresses de cette année, le Service de l'Environnement a rassemblé la Région wallonne, la Ville, les experts agricoles et les agriculteurs travaillant sur des terrains andennais. Après avoir invité ces derniers à compléter un procès-verbal relatif aux dégâts constatés sur les cultures suite à un ou plusieurs phénomène(s) naturel(s) particuliers, le service a tenu à jour les divers documents et bases de données. Ensuite, le service rassemble et compile l'ensemble des procès-verbaux pour pouvoir rentrer ces derniers auprès du SPW dans les délais impartis. Un rapport statistique est également rédigé pour la Région afin d'estimer les types de cultures les plus ou moins impactés, les pertes observées, etc.

## **GESTION DE PROJETS**

### Répondre aux appels à projets

Notre Administration est régulièrement sollicitée pour des appels à projets auxquels le Service de l'Environnement essaie de répondre favorablement dans la mesure du possible. En effet, ces projets

sont accaparants en termes de temps et de personnel et très souvent la candidature associée est à remettre dans un délai très bref (voire trop court) pour être, en outre, assez souvent refusée par la suite.

En 2023, le Service de l'Environnement a suivi les projets suivants :

#### ANDENNE, Commune Zéro Déchet

La Ville d'ANDENNE s'est engagée depuis maintenant 4 ans en tant que Commune Zéro Déchet. Elle est soutenue par son intercommunale, le B.E.P. Environnement, pour réaliser des actions auprès de différents publics.

En 2023, les actions engagées ont été les suivantes :

#### *Exemplarité de la Commune (AXE A) :*

- Installation d'un compost au niveau de l'épicerie solidaire ;
- Ecriture d'une charte durable pour les événements internes ;
- Sensibilisation au ZD pour les ouvriers communaux : rappel des bons gestes de prévention des déchets ;

#### *Convention de collaboration avec les commerces (AXE B) :*

- Pour les commerçants alimentaires : apposition de l'autocollant "contenants propres bienvenus" + signature d'une charte "commerçant engagé vers le ZD" ;

#### *Convention de collaboration avec les acteurs de l'économie sociale (AXE C) :*

- Promotion des services de la Ressourcerie Namuroise + des acteurs locaux dans le réemploi et le seconde main. On en profiterait également pour mettre en avant les dates du repair café et les dates des donneries ;
- Repair café : soutien de la Ville des actions du repair café : achat de matériel, communication/promotion, etc. ;

#### *Mise en place d'actions d'information, d'animation et de formation (AXE D) :*

- Organisation d'une formation au compostage pour les jardiniers bénévoles du jardin partagé ;
- Achat de gobelets réutilisables pour les petits événements communaux ;
- Rédaction d'une charte durable pour les événements organisés sur le territoire d'ANDENNE + test sur 1 événement public ;
- Animations ZD dans les écoles.

Afin de réaliser ces actions, différentes réunions ont été organisées avec le Comité de Pilotage Zéro Déchet.

#### Clic 4 WaPP

Depuis maintenant 3 ans, le service réalise chaque trimestre un monitoring de la Propreté sur certains axes du territoire. Pour rappel, ces axes ont été définis dans le cadre de l'élaboration de notre Plan Local de Propreté.

La Ville d'ANDENNE bénéficie d'un subside de 500 € pour la réalisation du monitoring trimestriel Clic 4 WaPP.

#### « BiodiverCite »

Cet appel à projets de Madame la Ministre de l'Environnement, Céline TELLIER, dédié aux Communes wallonnes rassemble en un seul outil les demandes de subventions pour les projets liés à la Semaine de l'Arbre, au Plan Maya, au PCDN, aux cimetières verts avec une adaptation globale de postes éligibles.

Les projets présentés en 2022 par Madame IURETIG du Service de l'Environnement et Monsieur EVRARD du Service des Espaces verts, avec l'aide des équipes techniques, ont pu être réalisés en 2023 :

- Plan Maya : plantation d'une haie près de l'école de NAMECHE avec les élèves de l'école, modification des ronds-points de l'E42 et de PETIT-WARÊT qui sont à présent uniquement fleuris en vivaces mellifères, redessiner le sentier 163 à COUTISSE qui sera réalisé le 28 novembre 2023 avec les écoles communales de COUTISSE et de Peu d'Eau.
- Cimetière vert de LANDENNE : déminéralisation et verdurisation complète du cimetière ; idem pour le cimetière de PETIT-WARET (nouvelle aire de dispersion) et pour celui de VEZIN (aire de dispersion et parcelle aux anges). Fin 2022, début des travaux également au cimetière de MAIZERET.
- Semaine de l'Arbre : distribution de 1550 plants aux particuliers lors du dimanche de la Sainte-Catherine le dimanche 26 novembre avec le subside BiodiverCité.
- Semaine de l'Arbre : aménagement d'un verger urbain partagé à SEILLES, au Panorama.

Le nouveau dossier global dans le cadre du projet BiodiverCité présenté en 2023 par les deux précités a d'ores et déjà reçu une validation de principe du dossier présenté pour un montant de 9.600 € de subsides qui permettront de nouveaux aménagements d'espaces verts biodiversifiés, de nouvelles plantations d'arbres et de haies, de distribution de plants aux particuliers.

### Cimetières verts

Après le label « *cimetière trois feuilles* » obtenu pour le cimetière de NAMECHE-EGLISE en 2021, la Ville a souhaité continuer dans la même voie en projetant la verdurisation d'autres cimetières. Malheureusement, depuis la nouvelle législature, la labellisation des cimetières n'a pas fait l'objet d'un suivi du SPW vers les communes.

La Ville progresse toutefois dans cette voie et continue la verdurisation de ses cimetières afin de transformer ces espaces en nouveaux lieux dédiés à la biodiversité. Le prochain cimetière sur lequel nos équipes travailleront sera celui de VEZIN avec la plantation d'un alignement d'arbres, la création d'une nouvelle parcelle aux étoiles (enfants) et de deux autres aires de dispersion, la verdurisation du site.

### Les projets communaux

Afin d'améliorer la visibilité des projets menés par le Service de l'Environnement, il a été décidé de travailler selon deux grands axes : le premier touchant aux aspects liés à la biodiversité au sens large et le second à la propreté du territoire. Afin de renforcer la cohérence des projets qui en découlent, le service a réalisé une nouvelle identité visuelle sous forme de logos, un par axe. C'est en se basant sur cette nouvelle répartition que le contenu du site Internet de la Ville d'ANDENNE dédié à l'environnement a complètement été repensé. Ce remaniement complet peut-être apprécié via le lien suivant : [www.andenne.be/vie-communale/environnement/](http://www.andenne.be/vie-communale/environnement/).

Le présent point va donc présenter les outils de gestion utilisés et mis en œuvre par l'Administration communale pour réduire notre impact sur l'environnement et les projets mis sur pied par le Service de l'Environnement pour inciter les citoyens à s'impliquer dans ces démarches.

### Axe 1 : ANDENNE BiodiversCité

#### Outils de gestion communaux

La Commune d'ANDENNE disposant de paysages, d'une flore, d'une faune, d'un sous-sol et de ressources naturelles qui méritent d'être préservés, l'Administration communale gère ceux-ci en mettant en œuvre ou en utilisant des outils de gestion spécifiques, tels que :

#### **Gestion des zones protégées**

Ce sont ainsi plus de 630 hectares qui ont un statut de zones protégées sous les appellations suivantes :

- Réserve Naturelle Agréée tel que le site de SCLAIGNEAUX (18 ha) ;
- Réserve Naturelle Domaniale tel que le site SCLAIGNEAUX-FORESSE (50 ha) ;
- Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) tel que des carrières et anciennes carrières, des bois, des grottes, des rochers, des sablières, des tunnels, des mares, ... soit 24 sites répartis sur une superficie totale de 558 ha ;

- Zones Natura 2000 qui s'étendent en partie sur le territoire andennais et englobent les réserves naturelles. Il s'agit des sites dénommés :
  - "*Vallée de la Meuse*" (code BE35006) retenue grâce à des biotopes (habitats) très spécifiques tels que des landes sèches, des pelouses calaminaires, des pentes rocheuses calcaires, des hêtraies calcicoles qui ont permis l'installation d'une faune exceptionnelle (écaille chinée, triton crêté, bécassine sourde, pic noir, alouette lulu, ...)
  - "*Bassin du Samson*" (code BE35005) retenue pour ses biotopes très particuliers tels que des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles, des pelouses calcaires, des mégaphorbiaies, prairies de fauche de basse et moyenne altitude, éboulis sur roches calcaires, pentes rocheuses calcaires, hêtraies à luzule, chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies, forêts de ravins et de pentes, des forêts alluviales abritant une faune exceptionnelle (lamproie de planer, chabot, triton crêté, cigogne noire, bondée apivore, martin pêcheur d'Europe, pic noir, ...).
- Sont également répertoriés et cartographiés sur le territoire 262 arbres (isolés ou en alignement) et des haies remarquables. Ceux-ci, en plus de leur importance environnementale, présentent des intérêts (paysager, taille exceptionnelle, dendrologique, curiosité biologique, historique, folklorique/religieux, repère géographique) qui font d'eux des parties prenantes de notre patrimoine. C'est pourquoi ces haies, alignements ou arbres isolés remarquables sont protégés : toute modification de leur silhouette ou toute velléité d'abattage sont subordonnées à une autorisation délivrée par le Collège communal, après consultation des services de la Division de la Nature et des Forêts.

Le Service de l'Environnement organise les réunions du comité de gestion.

### **Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) et gestion différenciée**

Le PWRP est la transposition, au niveau de la Région wallonne, de la Directive européenne 2009/128/CE définissant un cadre communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Depuis juin 2019, ANDENNE est une Commune "*zéro pesticide*" dans les espaces publics. Concrètement, cela se traduit par une série de mesures prises pour interdire l'utilisation de pesticides sur des revêtements ou des lieux publics avec la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts qui consiste à appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation, ... A l'échelle d'une commune, la gestion différenciée permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques. Le Service des Espaces verts a depuis longtemps déjà adopté toute une série d'actions dans le cadre de ses tâches quotidiennes, en vue de réaliser une gestion différenciée des espaces verts communaux (paillage par récupération de tailles de végétaux, achat de paillage biologique (*miscanthus*) ou minéral, parties de prairies non fauchées et laissées en prés fleuris, choix de fleurs mellifères pour le fleurissement, désherbage manuel, etc.

Avec l'entretien des cimetières à présent verdurisés, c'est la dernière étape du processus de gestion sans pesticide qui est franchie.

### **Convention bords de routes et fauchage tardif**

Depuis 2013, le Collège communal a rejoint les nombreuses communes en signant la convention « *fauchage tardif* » des bords de route avec le SPW. Le fauchage tardif a été mis en place sur base des propositions de bords de route du SPW mais aussi sur des parcelles proposées par la Ville. Ce qui porte la superficie dédiée à 2,33 ha. Pour permettre la reconnaissance des zones concernées, des panneaux de signalisation spécifiques fournis par le SPW ont été placés aux abords. En 2017, 66 inventaires botaniques avaient été réalisés par le DNF. Ils ont permis d'identifier 255 plantes différentes dont certaines sont caractéristiques des végétations de la prairie de fauche riche en fleurs. La campagne se poursuit d'année en année.

### **Participation au Concours Wallonie en fleurs**

Depuis 2017, la Ville d'ANDENNE participe au concours "*Wallonie en fleurs*".

Ayant obtenu deux fleurs en 2017 et 2018, elle s'était vue remettre le prix d'excellence (3 fleurs) en 2019 et l'avait gardé en 2021.

Ce concours met en avant le fleurissement de l'entité andennaise réalisé par les équipes du Service des Espaces verts. Les cinq panneaux avec ce label 3 fleurs sont visibles aux entrées de la Ville et dans la bande Belle-Mine.

Les trois fleurs permettent de recevoir un chèque de 1.000 euros offert pour une utilisation auprès de pépiniéristes locaux.

En lice en 2023 pour garder son titre jusqu'en 2026, année à laquelle elle pourra à nouveau participer, elle est à présent dans l'attente de la remise des prix qui se tiendra à NAMUR le 23 novembre prochain.

### Projets participatifs

#### **Potagers urbains partagés à VEZIN, SCLAYN et Promenade des Ours**

Ce projet a été mené de concert par le Service de l'Environnement et la Direction des Services techniques. Ce sont en tout 5 potagers urbains partagés qui ont vu le jour sur l'entité andennaise. Ces potagers sont gérés par des bénévoles (certains légumes seront en libre accès sur le modèle des « incroyables comestibles » déjà fort connus en Europe).

Des parcelles supplémentaires ont été créées à la demande des jardiniers de VEZIN sur le terrain communal à l'arrière de l'église, laquelle soutient ce projet au sein du village par son accord pour l'installation d'un réservoir afin de récolter l'eau de pluie de la toiture de l'église pour aider les jardiniers lors de l'arrosage. Le projet est également soutenu par le GAL.

Les premières plantations de ces potagers urbains partagés sont soutenues financièrement par le Service de l'Environnement qui assure un suivi saisonnier.

Enfin, depuis 2021, les travaux d'aménagement de la zone de secours avec les zones potagères à l'arrière des appartements de la Promenade des Ours terminés, un nouveau potager a vu le jour. Le potager du centre-ville compte en 2023 5 jardiniers (avec un départ et une nouvelle arrivée), celui de VEZIN 13, 5 à SCLAYN, 4 dans le parc Dieudonné.

#### **Fête de l'arbre**

La « Fête de l'Arbre » s'est bien déroulée le dimanche de la Sainte Catherine 2022 sur la place des Tilleuls, avec distribution gratuite de plants à la population.

#### **Vergers urbains partagés**

Après un premier verger qui a vu le jour rue de la Houssaie à LANDENNE, un deuxième verger urbain partagé a été implanté rue des Genêts à SEILLES puis un troisième au complexe sportif de SEILLES. En 2023, un nouveau verger a pris place à SEILLES eu lieu-dit « Panorama » renforçant ainsi le nombre d'arbres sur le territoire.

Le Service de l'Environnement essaie de multiplier ce type de projet pour qu'à terme, il y ait un verger communal dans chaque section d'ANDENNE.

### Axe 2 ANDENNE PropreCité

#### Outils de gestion communaux

#### **Les statistiques**

La gestion des déchets est une matière importante pour la commune. Chaque année, le Service de l'Environnement contribue en partenariat avec le Service financier à l'élaboration des enquêtes FEDEM destinées au SPW.

Les résultats sont, somme toute, entachés par la problématique des déchets sauvages et de dépôts clandestins. De nombreuses actions sont développées par le Service de l'Environnement pour tenter de réduire ces derniers. De la répression est également mise en place avec l'appui de la Zone de Police des Arches, la Direction des Services techniques, la Direction juridique et territoriale et la Direction des Services financiers.

#### **La carte de fidélité pour le parc à conteneurs**

Comme chaque année, le Service de l'Environnement a distribué en 2022 deux rouleaux de sacs organiques à tout citoyen qui ramenait sa carte du parc à conteneur remplie. Afin de rationaliser

cette distribution et de proposer un guichet unique d'échange (bon PMC et carte de fidélité parc à conteneur), le Service de l'Environnement et la Directrice financière ont décidé d'un guichet d'échange unique géré par la Direction des Services financiers.

La gestion des cartes de fidélité est, quant à elle, toujours assurée par le Service de l'Environnement qui continue à encoder les noms des personnes et à gérer la confection et l'envoi, en début de chaque nouvelle année, des cartes aux administrés inscrits.

### Projets participatifs

En 2023, le Service de l'Environnement a donc mis sur pied ou soutenu plusieurs projets.

#### **Opérations "Be WaPP" : grand nettoyage de printemps**

Cette année, la Ville d'ANDENNE a eu le plaisir de collaborer avec « *Le Grand Nettoyage de Printemps* » organisé par l'A.S.B.L. Be WaPP.

Ce projet a pour objectif d'inciter des bénévoles à nettoyer les rues, places, plaines de jeux, berges de ruisseaux, forêts, réserve naturelle afin de les sensibiliser à l'importance d'une gestion respectueuse des déchets pour tendre vers un environnement de meilleure qualité.

Le Service de l'Environnement a été chargé d'accuser réception à chaque responsable de projet et d'indiquer les lieux de dépôts des déchets collectés. Par ailleurs, le service a servi de soutien administratif pour les équipes pour les inscriptions et commandes en ligne.

Dans ces projets, la collaboration avec la Direction des Services techniques est primordiale. Cette dernière a été chargée de déterminer les endroits où les déchets collectés pouvaient être déposés par les participants, de procéder à leur évacuation et d'évaluer le volume ou le nombre de sacs collectés.

Ces projets nécessitent également la collaboration du Service Relations publiques et Communication car il est essentiel de sensibiliser la population en utilisant toutes les ressources. Il a donc été convenu de réaliser la publicité du projet commun, de poster sur le site Web des photos réalisées par le Service de l'Environnement, d'inviter la presse à couvrir l'événement.

Suite à notre collaboration avec l'A.S.B.L. Be WaPP, le financement des kits de nettoyage pour les particuliers a été pris en charge par celle-ci.

#### **Opération « Be WaPP » : Ambassadeurs de la propreté**

La cellule BE WAPP du SPW souhaite qu'un maximum de communes relaye cette initiative. Le Collège communal a marqué son accord sur cette action et a décidé d'adhérer au projet.

Pour devenir « *Ambassadeur Propreté* », il suffit de s'inscrire sur le site Internet « *walloniepluspropre.be* », de choisir sur une carte la zone qu'on souhaite maintenir propre et de commander son kit propreté. Le matériel commandé est livré à domicile et est fourni par BE WAPP aux citoyens, écoles, associations ou encore entreprises inscrits.

Parallèlement, il est demandé à la commune de gérer les groupes d'inscrits. La Direction des Services techniques assure le ramassage et la mise en décharge des déchets collectés par les bénévoles.

En 2023, 44 groupes d'Ambassadeurs se sont inscrits, soit un total de 153 participants.

## 14. Festivités et loisirs

### **ORGANISATION DU SERVICE**

#### Composition de l'équipe

Au 22 novembre, l'équipe du Service des Festivités et du Tourisme est constituée de 8 personnes (dont un recrutement en cours) :

- 4 personnes employées à temps plein :
  - la Responsable du service ;
  - l'un des deux chargés de maintenance des salles communales ;
  - deux agents tourisme (dont un recrutement en cours), lesquels répartissent leur temps de travail entre les dossiers à portée touristique [mi-temps] et le point d'accueil de l'Office du Tourisme [mi-temps] ;
- 4 personnes employée au sein du service à mi-temps :
  - la Responsable adjointe du service, laquelle répartit son temps entre le Service des Festivités et du Tourisme et le Service Relations publiques et Communication ;
  - le second chargé de maintenance des salles communales ;
  - un agent qui partage son temps entre le Service et le Cabinet de l'Echevine des Festivités et du Tourisme ;
  - un agent qui partage temporairement son temps de travail entre le Service des Festivités et du Tourisme et le Secrétariat général, jusqu'à la fin 2023.

#### Emplacement des bureaux du Service des Festivités et du Tourisme

Jusqu'au mois de novembre, l'équipe était répartie entre le bâtiment du Phare (agents tourisme) et le n°33 de la Maison du Citoyen (reste de l'équipe). Cependant, à la fin de l'année, et pour une question de cohésion d'équipe, d'efficacité et de facilitation du traitement des dossiers à caractère touristique, le déménagement des personnes employées pour les dossiers tourisme est planifié vers le n°33 de la Maison du Citoyen. Seul leur temps de travail dévolu à l'accueil des visiteurs sera dorénavant presté au Phare.

### **DOSSIERS COURANTS**

#### Gestion des autorisations d'organisation d'événements à caractère festif

En collaboration avec les autres services concernés (Services de Sécurité, juridique, techniques,...), le Service des Festivités et du Tourisme aide les associations locales, particuliers, écoles ou structures commerciales à obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités communales : occupations du domaine public, mesures de circulation routière, débits de boissons, prêt de matériel, ... pour mener à bien leurs différents projets (fancy-fairs, grands feux, marchés de Noël, marches Halloween, fêtes de quartiers, kermesses locales, ...).

- Nombre de dossiers traités en 2023

En date du 7 novembre 2023, 130 dossiers ont été traités par le Service des Festivités et du Tourisme soit 11 brocantes et 119 demandes diverses (événements et prêt de matériel(s)).

Sur l'année, ces demandes se répartissent comme suit :



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Nombre dossiers</b>	0	3	9	9	24	23	12	14	9	13	3	11

Parmi les dossiers d'autorisations que nous traitons, trois organisations ont leurs particularités :

- les dossiers brocantes

Au rayon des événements festifs, le service s'occupe donc entre autres de la délivrance des autorisations relatives à l'organisation des brocantes sur le territoire communal.

Cette année, pas moins de 10 brocantes ont été organisées sur l'entité, que ce soit sur le domaine public ou privé. Chaque dossier fait l'objet de différentes demandes d'aides logistiques et d'autorisations en tout genre (logistique, sécurité, occupation du domaine public, ...).

<b>DATE</b>	<b>BROCANTES</b>	<b>ORGANISATEURS</b>	<b>Montant</b>
1 <sup>er</sup> mai 2023	Brocante du 1 <sup>er</sup> mai	Comité de quartier de la rue Frère-Orban	200,00 euros
18 mai 2023	Ascension	Club de football R.C.S.A. (Royal COUTISSE ANDENNE SEILLES)	600,00 euros
20 mai 2023	MAIZERET	Comité de Maizeret A.S.B.L. "Les Cloupias"	240,00 euros
28 mai 2023	SEILLES	Comité des Fêtes du Nouveau Monde	Moins de 50 brocanteurs
10 et 11 juin 2023	SCLAYN	Jeunesse Sclaynoise	Moins de 50 brocanteurs
25 juin 2023	SEILLES	Véronique MARTIN	37,20 euros
30 juillet 2023	SEILLES	Sainte-Barbe	Sur terrain privé pas de redevance
12 et 13 août 2023	SCLAYN - Bord de l'Eau	Jeunesse sclaynoise	En cours de régularisation
15 août 2023	Du 15 août	Andenne Basket	En cours de régularisation
17 septembre 2023	Brocante de la Saint-Firmin	Bonn'vie - Initiatives	En cours de régularisation

Selon le règlement-redevance en vigueur, l'occupation du domaine public pour l'organisation d'une brocante est soumise à une redevance (selon le nombre de brocanteurs accueillis). Depuis quelques années, nous constatons que certains organisateurs ne s'acquittaient plus de la redevance due après la brocante.

Pour apporter une piste de solution à ce problème, nous avons instauré un formulaire de déclaration, à compléter par l'organisateur à nous remettre après la manifestation avec le nombre de participants ainsi que le nombre de m<sup>2</sup> occupés.

- la coordination des demandes liées à la Fête des Voisins

Soucieux depuis quelques années de saisir la perche tendue par les organisateurs de "La Fête des Voisins" et de l'adapter pour la rendre accessible à tous les Andennais, nous avons continué cette

année encore à consentir des efforts logistiques considérables afin de susciter l'intérêt d'un plus grand nombre et de soulager au maximum les citoyens désireux d'accueillir leurs voisins (mise à disposition et transport de tables et chaises, de panneaux de signalisation, de barrières Nadar, ...).

La date officielle prévue par l'A.S.B.L. « *Immeubles en fête* » était le week-end des 26, 27 et 28 mai 2023 ; ce week-end sera également retenu par le Collège communal pour l'organisation sur le territoire andennais.

Plus de 10 particuliers, comités, associations, groupements... ont participé à cet événement et nous ont fait part de leur satisfaction quant aux services fournis. La plupart, voire l'entièreté de ces 10 organisateurs, ont souhaité bénéficier de l'aide logistique apportée par la Ville.

Les rassemblements organisés en dehors de la date officielle déterminée par l'A.S.B.L. « *Immeubles en fête* » sont considérés non pas comme des Fêtes des Voisins, mais bien comme des Fêtes de quartier.

- ANDENNE en Provence : du 11 au 14 mai 2023

Depuis 2016, la S.R.L. « *La Balade provençale* » souhaite faire arrêt à ANDENNE lors de sa traditionnelle tournée belge.

Moyennant une redevance liée à l'occupation du domaine public (tarifs appliqués semblables à ceux en vigueur lors du marché hebdomadaire), la prise en charge des frais liés aux consommations énergétiques et la signature d'une convention liant la Ville aux organisateurs, la vingtaine de marchands proposant des produits typiques du sud (olives, savons de Marseille, épices, lavande, fougasses, ...), s'installe sur la place des Tilleuls pendant quatre jours.

- Amélioration du processus de traitement des demandes

La réflexion entamée en 2022 avec la Régie des Sports (qui traite quant à elle la délivrance des autorisations pour les événements à caractère sportif) sur la procédure en vigueur s'est poursuivie cette année :

- révision du système de gestion des demandes logistiques, en concertation avec la Direction des Services techniques ;
- poursuite de la mise en ligne du formulaire d'organisation d'événement.

Suite à divers changements de personnel au sein du service qui nous épaulait dans le dossier, le projet de mise en ligne du formulaire n'a finalement pas pu aboutir en 2022. Il a été repris en 2023, avec l'objectif de le présenter aux associations lors du Printemps des Associations le 21 avril prochain.

Après plusieurs échanges et au vu des complexités présentées par les procédures, les conclusions suivantes au sujet de la mise en ligne des différents formulaires sont toujours inchangées :

- dans un premier temps : mise en ligne "*traditionnelle*" (comme le formulaire de réservation des salles communales par exemple) des formulaires envisageables en début de l'année 2024 ;
- dans un second temps : automatisation des processus (envoi automatique vers les services concernés, cartographie plus développée, génération de notes et d'autorisation, ...).

Tous les événements organisés sur l'entité seront concernés par ce formulaire, à l'exception des événements repris dans la Cellule de sécurité pour lesquels un formulaire spécifique doit être complété.

### Salles communales

Parmi ses missions, le Service des Festivités et du Tourisme assure la gestion des locations des salles communales du territoire. Cette gestion s'articule autour de 3 axes :

- axe n°1 : gestion administrative des demandes de location : réception des demandes d'occupation - présentation au Collège communal - envoi des courriers et préparation des documents ;

- axe n°2 : réalisation par les chargés de maintenance des salles communales des états des lieux des différentes occupations en présence des locataires ;
- axe n°3 : maintenance technique des salles communales (réalisation de petits travaux et de l'entretien des bâtiments concernés).

Aujourd'hui, le Service des Festivités et du Tourisme assure la gestion et la location de cinq salles communales, ainsi que celle de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville :

<b>Salles communales</b>
Salle communale de SCLAYN (350 personnes)
Salle communale de MAIZERET (50 personnes)
Salle communale de SEILLES (salle [190 personnes] + cafétéria [50 personnes])
Salle communale des Volontaires de THON (130 personnes)
Salle communale « <i>Les Falijes</i> » de NAMÊCHE (290 personnes)
Salle de l'Hôtel de Ville (salle [220 personnes] + cafétéria [24 personnes])

Ces salles peuvent être mises à disposition de personnes physiques majeures (particuliers andennais ou non) ou morales (associations, structures commerciales, ...) pour l'organisation d'événements privés (mariages, communions, anniversaires, ...) ou d'événements de plus grande ampleur liées aux activités d'une association par exemple (repas de club, blind test, soirée dansante, ...).

L'organisation de manifestations à caractère privé (mariages, communions, anniversaires) et de rassemblement tels que soirées dansantes, concert, bals, ... est interdite dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, dont l'usage est réservé à l'organisation de conférences, réunions ou réceptions officielles.

#### Location d'une salle communale

En pratique, les locataires ont la possibilité de réserver une salle communale en ligne, et de vérifier leur disponibilité grâce à un calendrier mis à jour au fur et à mesure de la réception des demandes. Des photos des salles figurent aussi sur le site Internet de la Ville, pour permettre aux locataires de les visualiser. Cette possibilité en ligne rencontre un succès croissant, d'autant plus depuis la mise en ligne du nouveau site Internet de l'Administration communale. La réservation via le formulaire papier reste bien entendu possible au sein de nos bureaux.

#### Fréquentation des salles communales

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2023, les jours d'occupation des salles communales se répartissent de la manière suivante :

	Occupations ponctuelles				Occupations récurrentes			
	<b>2019</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2019</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
SCLAYN	128	8	75	75	90	35	75	82
SEILLES	78	14	87	74	107	26	33	36
MAIZERET	66	16	59	72	0	4	23	0
Hôtel de Ville	75	15	83	64	0	0	0	14

NAMÊCHE (Les Falijes)	/	8	76	93	/	35	62	45
THON (Les Volontaires)	/	2	2	18	/	0	0	0

2023 est la toute première année "*normale*" depuis la fin de la crise sanitaire, les occupations se sont déroulées sans aucune contrainte. Les chiffres de fréquentation se maintiennent par rapport aux fréquentations passées.

La salle "*Les Falijes*" de NAMÊCHE, inaugurée en juin 2021, connaît un succès grandissant. Elle est essentiellement occupée pour des réceptions telles que des mariages, communions, etc. Vu sa capacité moyenne et la présence d'une cuisine, elle est également appréciée pour des repas de clubs ou des anniversaires.

#### Acquisition dans les salles communales

Cette année, les acquisitions suivantes ont été réalisées à destination des salles communales :

- un rac de chaises pliantes pour la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville ;
- d'ici la fin de l'année : des défibrillateurs à destination de toutes les salles communales.

#### Révision des règlements relatifs aux salles communales

Le début de l'année 2024 verra l'entrée en vigueur des règlements relatifs aux salles communales (redevance et administration intérieure) révisés selon le contenu suivant :

A) Révision du règlement-redevance

#### **Occupations ponctuelles**

- catégories d'occupants : ajout aux catégories actuelles d'une catégorie "*Structures commerciales hors entité*" ;
- révision des tarifs :
  - associations andennaises : tarifs inchangés ;
  - particuliers andennais : tarifs inchangés ;
  - occupants hors entité = + 20 % par rapport aux tarifs actuellement d'application ;
  - structure commerciales andennaises = + 20 % par rapport aux tarifs actuellement d'application ;
  - structures commerciales hors entité = + 40 % par rapport aux tarifs actuels appliqués aux structures commerciales.

#### **Occupations récurrentes**

- distinction des catégories auxquelles sont réservées les occupations récurrentes, à savoir :
  1. associations andennaises
  2. associations hors entité
  3. structures commerciales andennaises
  4. structures commerciales hors entité
- révision des tarifs :
  - associations andennaises : tarifs inchangés, selon la volonté exprimée et en soutien au tissu associatif local ;
  - associations hors entité : augmentation des tarifs actuellement en vigueur de 30 % ;
  - structures commerciales andennaises : tarifs doublés par rapport aux tarifs actuellement en vigueur ;

- structures commerciales hors entité : + 120 % par rapport aux tarifs actuellement en vigueur.

#### Autres modifications apportées au règlement-redevance

- article 2 : "le tarif « forfait réunion » applicable dans cinq salles communales (salle des fêtes de l'Hôtel de Ville [salle et cafétéria], salle communale de MAIZERET, salle de réunion de la salle multifonctionnelle de NAMECHE, salle des Volontaires de THON et cafétéria de SEILLES) du lundi au jeudi et s'étendant sur une durée maximale de cinq heures" → uniformisation par rapport à ce qui est stipulé dans le règlement d'administration intérieure ;
- suppression à l'article 17 de la mention des frais de location couvrant l'assurance suite au non renouvellement de celle contractée par la Ville pour les locataires, qui doivent souscrire à leur propre assurance pour l'organisation de l'événement (cfr article 10 du règlement d'administration intérieure).

Il est à noter que la question liée aux frais liés aux consommations d'énergie dans les salles sera abordée lors de la révision des tarifs en 2025.

#### B) Règlement d'administration intérieure

- article 2 : assouplissement des règles relatives à la location de la salle des Volontaires de THON ;
- articles 12 et 17 : modification du coût à l'heure de l'intervention du personnel chargé de la maintenance des salles (25,00 euros actuellement → 30,00 euros dans la nouvelle version) ;
- article 16 (diffusion de musique) : article à adapter selon les normes en vigueur pour la diminution du volume de la musique à partir d'une certaine heure et la fin effective à une autre heure.

#### Maison des Associations

La Maison des Associations est destinée à la location par des associations andennaises ou hors entité. Le bâtiment est composé de trois étages :

- rez-de-chaussée : 3 salles de réunion de petite capacité ;
- 1<sup>er</sup> étage : 2 salles de réunion de petite capacité et une salle de conférence de moyenne capacité ;
- 2<sup>ème</sup> étage : occupation à l'année par le Conservatoire de Musique de HUY.

Comme pour les salles communales, la gestion de la location des salles s'articule autour de deux axes principaux pour le service :

- administratif : demandes d'adhésion, de location, facturations, ... ;
- logistique (et en concertation avec la Direction des Services techniques) : maintenance du bâtiment.

Au 31 octobre 2023, nous comptons ainsi 309 occupations à la Maison des Associations pour l'année en cours. Au niveau des faits marquants :

- le parcours d'artistes Hors Champs a occupé les lieux au mois d'octobre pour y organiser 5 de ses expositions ;
- l'A.S.B.L. Yoga & Ayurveda a intégré la Maison des Associations, dans le but de proposer des cours et ateliers de Yoga, Yoga Thérapie et de Relaxation ;
- ANDENN'AMO a programmé deux stages durant les vacances (juillet et août) au sein de la Maison des Associations.

Une révision des tarifs de location est envisagée l'année prochaine, pour inclure notamment dans les structures pouvant accéder au bâtiment les structures commerciales.

## Marché hebdomadaire

Notre service assure la gestion quotidienne du marché hebdomadaire du vendredi concentré sur la place et les voiries latérales.

Les tâches relatives au marché hebdomadaire sont menées en étroite collaboration avec le placier et la Direction juridique et territoriale : attribution des emplacements, maintenance et mise à jour du plan du marché, relevé des présences pour les « *volants* », autorisations et détermination des statuts de « *fixes* » et « *volants* », gestion des aspects légaux (modifications règlementaires, rappel des obligations aux marchands...), facturation des abonnements et diffusion d'informations utiles aux marchands, présentation au Collège communal des demandes de présence sur le marché pour promouvoir des actions sociales et/ou solidaires (LST, Trairies for Life, ...)...

### Plan d'implantation du marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire s'organise désormais toute l'année sur la place des Tilleuls et ses voiries latérales. Lors de manifestations organisées sur la place et/ou de travaux, les ambulants concernés sont délocalisés dans la Promenade des Ours.

### Nombre de marchands présents

Cela fait à présent un peu plus d'un an que les abonnements ont été mis en place, et nous comptons une quarantaine d'ambulants, un chiffre qui reste plus ou moins stable (dans l'ensemble, cessions et nouvelles demandes d'abonnement s'équilibrent).

### Résumé des présences mensuelles (du 1<sup>er</sup> janvier au 20 octobre 2023)

Les tableaux en annexe reprennent le détail des présences par mois des abonnés et des volants (le mois de septembre compte une semaine en moins, puisque lors des Fêtes de Wallonie, il n'y a pas de marché).

Si depuis la fin de la crise sanitaire, nous avons constaté une diminution significative d'ambulants sur le marché hebdomadaire (situation commune à tous les marchés : changement d'orientation professionnelle, cession d'activité, installation sur des marchés plus proches, ...), le nombre de marchands présents sur le marché d'ANDENNE se stabilise à présent.

### Recettes du marché hebdomadaire (du 1<sup>er</sup> janvier au 20 octobre 2023)

A la lecture du graphique n°3, nous pouvons constater :

- la différence qui existe entre les mois d'hiver et les mois d'été, qui se justifie par la différence de tarifs en application (distinction entre le tarif été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 30 mars) ;
- la présence moins importante des marchands dits "*volants*" (en bleu) lors des mois d'hiver ;
- que les recettes se stabilisent par rapport à celles de 2022 :

	<b>Du 1<sup>er</sup> janvier au 14 octobre 2022</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> janvier au 20 octobre 2023</b>	<b>Différence</b>
<b>Présences ambulants</b>	1.196,00 euros	1.414,00 euros	+ 218,00
<b>Montant total</b>	45.584,55 euros	46.475,25 euros	+ 890,70 euros

## Champs de foire

Cette année, la Ville a accueilli divers champs de foire de plus ou moins grande ampleur :

- Carnaval des Ours : installation d'une quinzaine de métiers sur la place des Tilleuls et l'une des voiries ;
- Braderie de l'Ascension : installation des forains sur la place ;

- 21 juillet fleuri : présence de trois métiers forains sur la place Wauters à SEILLES ;
- Kermesse du mois d'août : installation de cinq métiers forains sur la place ;
- Fêtes de Wallonie : installation d'une quinzaine de métiers forains sur les deux voiries latérales de la place.

Les tâches relatives à la gestion du champ de foire sont semblables aux autorisations délivrées pour les occupations lors du marché hebdomadaire : délivrance/renouvellement des abonnements, délivrance des autorisations d'occupation du domaine public, gestion et suivi des factures, élaboration des plans d'implantation, gestion de l'installation des métiers forains, ...

### **MANIFESTATIONS FESTIVES COORDONNÉES PAR LE SERVICE EN 2023**

Tout au long de l'année, le service coordonne l'organisation d'événements récurrents. Cette coordination implique notamment pour les équipes :

- l'élaboration de la programmation des spectacles, concerts, animations, ... ;
- la gestion des budgets : répartition des dépenses, gestion des demandes de soutiens financiers et des dossiers y relatifs, ... ;
- la gestion logistique : élaboration des plans d'implantation, gestion des marchés publics liés aux prestations des services de gardiennage, de sonorisation, à la location des sanitaires, ... ;
- (en concertation avec le Service des Relations publiques) l'élaboration des supports de promotion : communiqués de presse, contenus web, contenu flyers, ... ;
- la gestion administrative : rédaction des notes au Collège communal, suivi et gestion des courriers, participation aux réunions préparatoires, organisation des débriefings, recrutement des bénévoles, ... ;
- la gestion des inscriptions pour les emplacements (associations lors des Fêtes de Wallonie ou du Marché de Noël, inscription braderie lors des Fêtes de Wallonie) ;
- ...

Cette année, les événements que nous avons coordonnés sont les suivants :

#### Le rendez-vous du Printemps des Associations - 16 avril 2023

Le Programme Stratégique Transversal (PST 2019-2024) prévoit l'organisation d'un événement qui mettra en avant le monde associatif andennais. En 2024, l'organisation de cet événement appelé "*Le Printemps des associations*" est prévue le 21 avril 2024 (il est notamment envisagé de profiter de l'événement pour inaugurer l'exposition des poupées K-dolls organisée à l'initiative du Kiwanis Club d'ANDENNE).

En 2023, les prémices de cette initiative ont été posés à travers l'organisation d'une matinée d'échange avec les membres du secteur associatif, le 16 avril 2023 à la Maison des Associations.

Toutes les associations du territoire ont été conviées à cette première rencontre, tous secteurs confondus (sportives, culturelles, jeunesse, seniors, ...). Dix-neuf d'entre elles ont répondu présentes, avec la plupart des secteurs représentés : culture, sport, social, jeunesse, ...

Réparties en tables-rondes thématiques, les discussions avaient pour objectif d'inclure les associations dans les préparatifs du projet de 2024 en identifiant précisément leurs besoins/envies afin d'envisager avec elles la formule la plus adaptée pour l'organisation du Printemps des Associations dans le courant de l'année prochaine.

#### La Fête de la Musique - 17 et 18 juin 2023

En 2022, et à l'initiative du Service Seniors, la Fête de la Musique a fait son grand retour à ANDENNE sur la place des Tilleuls. L'expérience a été renouvelée cette année sur une formule

semblable à celle de l'année dernière, à savoir : une programmation de concerts, principalement de reprises et la présence de quatre établissements HORECA installés pour l'occasion sur la Place.

La programmation se présentait comme suit :

#### *Samedi 17 juin 2023*

- 16h : Doug SPINCER (spectacle de magie pour enfants)
- 17h30 : Magic Line (rock/blues/country)
- 20h : Lipstick joue BALAVOINE
- 22h : Blanko (rappeur andennais)
- 22h30 : Mister Binj (DJ)

#### *Dimanche 18 juin 2023*

- 17h : Brasero (cover de Pierre RAPSAT)
- 19h30 : Mister Cover (rock/soul/chansons françaises)

En concertation avec les Service Seniors, Relations publiques et Shop in Andenne, le Service des Festivités et du Tourisme a coordonné la manifestation, principalement pour la coordination des aspects logistiques et administratifs : conduite des marchés publics, tenue des réunions de sécurité, élaboration des plans, rédaction des règlements, ...

#### La Fête nationale - le 21 juillet fleuri

C'était la deuxième fois que le 21 juillet était organisé autour de la formule revisitée du "21 juillet fleuri" sur la place Wauters à SEILLES.

La construction de cette nouvelle formule se base sur la volonté :

- de mettre à l'honneur le label de "Ville fleurie" d'ANDENNE et de sa plus haute distinction des "3 fleurs" ;
- de valoriser le travail et les créations du Service des Espaces verts qui valent à la Ville la conservation du label ;
- d'ajouter une dimension touristique à l'événement pour lier ainsi les deux aspects du Service Festivités et Tourisme.

Tout au long de la journée, l'accent est ainsi mis sur la thématique grâce à des décorations florales exposées dans le parc, l'organisation d'un pique-nique fleuri, des spectacles de rue fleuris, des ateliers sur le thème des fleurs et de la nature, la présence des peintres de l'atelier « *Le Pinceau La Hic* », l'investissement du fleuriste seillois « *Jéjé Flore* », ...

Début de soirée, le public retrouve les concerts et le magnifique feu d'artifice qui fait la réputation du 21 juillet. ANDENNE BASKET est toujours présent avec son stand et les forains prendront place avec une pêche aux canards et un trampoline.

Le programme et le bilan de cet événement sont développés plus longuement dans la section "Tourisme".

#### Les Fêtes de Wallonie - 22 au 24 septembre 2023

De l'avis de tous, l'édition 2023 des Fêtes de Wallonie était une réussite, tous les acteurs impliqués dans l'organisation étaient enthousiastes, de même que les (nombreux) visiteurs de passage.

Le présent rapport est l'occasion de résumer l'événement dans ses grandes lignes.

#### *Plan d'implantation*

À peu de choses près, le plan d'implantation de cette nouvelle édition des Fêtes de Wallonie était semblable à celui de 2022, à savoir :

- place des Tilleuls : scène principale et associations ;
- Promenade des Ours : scène secondaire – associations ;



- Esplanade des Ours : Village des Enfants – Phare en Fête – Village de demain ;
- rue du Commerce : braderie et associations ;
- rue Brun : braderie.

La décision de ne plus placer d'associations dans la rue Brun cette année résulte des réunions de sécurité qui se sont tenues en amont de l'événement et des remarques émises par les Services de Police et de Secours sur l'étroitesse de la rue et la difficulté d'y accéder en cas de problèmes.

Programmation des concerts

<b>Scène des Tilleuls</b>	
<b>Nom</b>	<b>Horaire de passage</b>
<b>Vendredi 22 septembre</b>	
Those fucking Bells	19h-20h
Fily Leela	21h-22h
Baraki	23h-minuit
Workship the Kick	1h-2h
<b>Samedi 23 septembre</b>	
Les Déménageurs	16h-17h
Gad'802.0	18h-20h
Kid Noize	21h-22h15
Nicky Sanchez	22h45-minuit
DJ Flash	00h30 - 1h45
<b>Dimanche 24 septembre</b>	
Fanfare Royale Samson-Brumagne	13h-14h
Les Marie-Claire	15h-16h
Cover Zucchero	17h-18h
Kelsos	19h-20h

<b>Scène des Ours</b>	
<b>Nom</b>	<b>Horaire de passage</b>

<b>Vendredi 22 septembre</b>	
Aloïs off	18h-19h
David Lombard	20h-21h
Talkeys	22h-23h
Them Lights	Minuit-1h30
<b>Samedi 23 septembre</b>	
Nice Idée	15h-16h
Bérode	17h-18h
Karaokay Live	19h-21h
Moonstone	22h-23h
Scribe & Mosby	00h - 1h
<b>Dimanche 24 septembre</b>	
Tupelo Boys	14h-15h
Roots Warrior	16h-17h
Disk'Over	18h-19h

### Programme des spectacles de rue

La programmation du week-end s'accompagne traditionnellement de spectacle de rue joyeux et familiaux, qui contribuent à la conservation du caractère convivial de nos "Wallos". Cette année encore, le spectacle était au détour des rues, avec la présence de fanfares, d'échasses ou de spectacles fixes et drôles.

<b>Vendredi 22 septembre</b>	
Fanfare	Déambulatoire
<b>Du vendredi 22 au dimanche 24 septembre</b>	
Les Bonimenteurs "Les Compagnons Pointent"	Déambulatoire

<b>Samedi 23 septembre</b>	
Boogie Woogie	Déambulateur
Croqu'Noires	Fanfare
Perky & Fiddle	Fixe
Shopping	Déambulateur (échasses)
Miss Shoppy	Déambulateur
Coquelicot	Déambulateur (échasses lumineuses)
<b>Dimanche 24 septembre</b>	
Echasseurs namurois	Déambulateur (folklore)
Atelier potions	Spectacle enfants
En Fleurs	Déambulateur (échasses)

#### Participation des associations locales

Chaque année, toutes les associations du territoire sont invitées à prendre part aux Fêtes de Wallonie. Elles ont ainsi l'occasion d'y tenir un stand pour proposer boissons et/ou nourriture aux visiteurs des Fêtes et de collecter des recettes pour financer leurs activités de l'année.

Cette année, pas moins d'une trentaine d'entre elles ont répondu présentes :

ABC ANDENNE-BERGHEIM-CHAUNY – AFESDI - ANDENNE BASKET- ANDENNE Bears – A.S.B.L. villageoise - Atlético SEILLES – Bear rock live A.S.B.L. - Black Bears ANDENNE - Cercle adapté andennais - Les copains d'abord - Emi ORBAN Rallye sport - Enduro Chouffe - FC Cougars ANDENNE - La Jeunesse sclynoise - Lions club ANDENNE - MF Seillois - New Conti 21 - Patrouilles libres ANDENNE - Royal Racing car Mosan - R.S.C. Petit-Warêt – SAIHA - Tollet Racing - Troupe de l'Épervier - 46ème Unité Guides ANDENNE - Wallowhisky

#### Zones thématiques

- Village des Enfants

Située auparavant place du Perron, cette zone destinée aux familles a déménagé depuis l'édition 2022 sur l'Esplanade des Ours, juste devant "Le Phare".

Elle réunit les acteurs andennais de la petite enfance, qui y proposent des activités destinées aux plus jeunes (de 3 mois à 12 ans) le samedi et le dimanche entre 13h et 18h.

- ateliers créatifs (Accueil extrascolaire) ;
- espace de jeux et de psychomotricité pour les petits (Maison de Quartier d'ANDENNE) ;
- jeux de société (A.S.B.L. COALA) ;
- initiation aux techniques de construction numérique (Yourlab [FabLab d'ANDENNE]) ;
- création d'une œuvre collective (E.M.A.) ;
- espace "cocoon" pour les 0-1 an et ateliers à destination des parents (O.N.E.) ;
- bar et petite restauration (A.S.B.L. Au Temps Libre).

Le Village est aussi animé tout au long de son ouverture par divers spectacles de rue, des grimages, château gonflable et sculptures de ballons.

Cette année encore, cet espace a rencontré un vif succès auprès des familles. Les partenaires qui prennent part à cette zone étaient aussi très enthousiaste, notamment l'O.N.E. et l'Espace Muséal d'ANDENNE dont c'était la première participation.

- Village de demain

C'est la nouveauté de l'édition 2023 : la création d'une nouvelle zone thématique du « *Village de demain* ». Située dans l'écoquartier de la Promenade des Ours, près du potager partagé derrière "Le Phare", cette nouvelle zone mise sur pied en coordination avec le GAL Meuse@Campagnes a réuni les acteurs liés à la transition. À travers des ateliers, des dégustations ou des espaces d'exposition, ils ont ainsi pu présenter le contenu de leurs missions. Étaient notamment présents :

- le GAL Meuse@Campagnes ;
- le Comptoir des produits locaux ;
- la Halle des Ours : cuisine mobile valorisant les produits du marché de la Halle des ours en proposant de la petite restauration ;
- BocaLocal : animation sur la transformation et la conservation de nourriture ;
- la Petite Marmite : préparation de wrapi ;
- le B.E.P. : camionnette zéro déchets ;
- l'Ambassade du Climat : quiz et activités sur la transition climatique ;
- Mary T. Atelier : atelier de couture zéro déchet.

#### Passage aux contenants réutilisables

L'édition 2023 des Fêtes de Wallonie a aussi été marquée par le passage aux contenants réutilisables, selon la législation wallonne qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre dernier et qui interdit l'utilisation de contenant jetables lors des manifestations à caractère festif, culturel ou sportif.

En vue de soutenir les associations lors de cette première expérience, et dans le cadre de la centrale d'achat chapeauté par le Bureau Économique de la Province de NAMUR, la Ville d'ANDENNE a ainsi fait l'acquisition de 30.000 contenants réutilisables dans le cadre de l'événement, un achat subventionné en partie par la Région wallonne et en partie du subside "*Commune Zéro déchet*". Lors des Fêtes de Wallonie, les gobelets ont ainsi été répartis entre les associations participantes qui en ont fait la demande, et en fonction du nombre de contenants nécessaires. Au total, un peu moins de 28.000,00 contenants ont ainsi été prêtés.

À l'issue de la manifestation, les contenants restitués ont été relavés professionnellement. D'ici la fin de l'année, ils seront répartis entre les associations qui le souhaitent, afin qu'elles puissent les utiliser lors de leurs propres activités ou de leur participation aux activités coordonnées par la Ville, comme les Fêtes de Wallonie ou le Marché de Noël par exemple.

#### **Retour de cette première expérience**

Sur les 199 personnes ayant pris part à l'enquête de satisfaction disponible au stand info de la manifestation, 100 % des répondants ayant répondu à cette question estiment que l'utilisation des contenants réutilisables est une bonne chose.

En outre, en termes de production de déchets, l'utilisation de contenants réutilisables a elle aussi fait ses preuves, aussi bien par rapport à l'aspect général du site pour les visiteurs qu'en ce qui concerne le nettoyage effectué par la Direction des Services techniques dans la foulée de l'événement (moins de déchets à récolter, moins de transports aller-retour vers SCLAIGNEAUX, moins de containers utilisés, ...).

Les défis logistiques liés à la gestion en interne de la mise à disposition de ces contenants sont par contre eux beaucoup plus complexes, d'où la gestion via les associations elles-mêmes dans le futur.

## Marché de Noël : du 15 au 17 décembre 2023

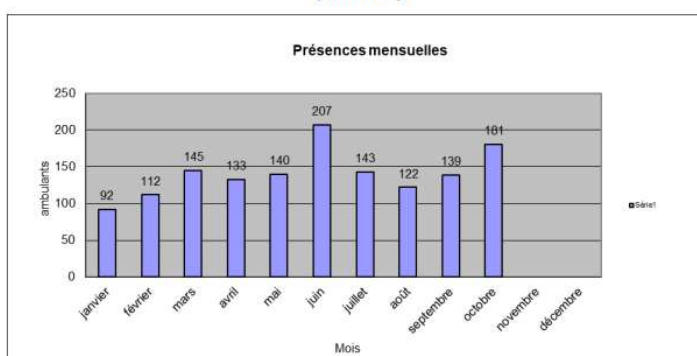
Dès la fin des Fêtes de Wallonie, l'équipe se plonge dans les préparatifs de la dernière manifestation de l'année : le Marché de Noël.

Au programme, les ingrédients qui font le charme de cet événement familial et convivial : une soixantaine de chalets occupés par des artisans et des associations locales, des spectacles de rue hivernaux, des animations musicales, une exposition de peintures à l'Hôtel de Ville, la présence du Père Noël, ...

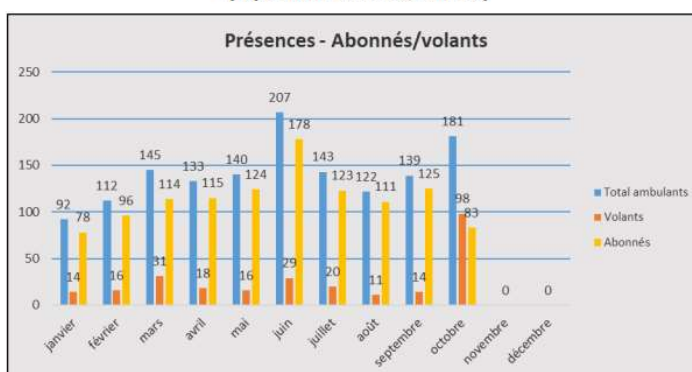
Deux changements attendent les visiteurs en 2023 :

- le Marché de Noël s'étendra de la place des Tilleuls à la Promenade des Ours. Le lien sera ainsi fait avec l'écoquartier et Le Phare, où le programme de "Noël au Phare" ravira aussi les visiteurs ;
- au pied du Phare, un petit Coin des Lutins sera réservé aux plus jeunes, avec des animations hivernales qui leur seront spécialement destinées.

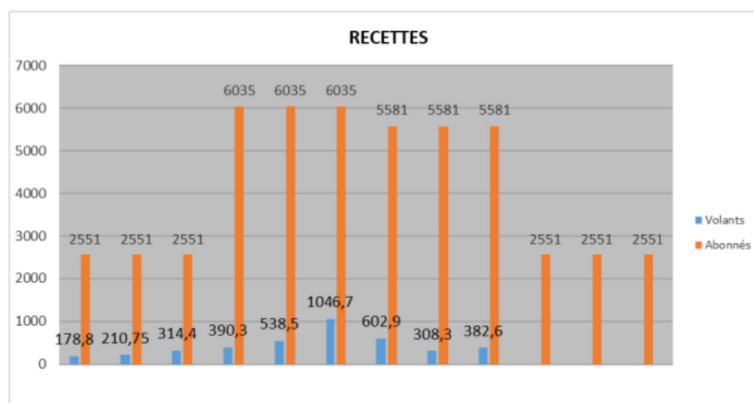
**Graphique n°1 : Relevé des présences mensuelles sur le marché hebdomadaire (abonnés)**



**Graphique n°2 : Relevé des présences mensuelles sur le marché hebdomadaire (répartition abonnés/volants)**



**Graphique n°3 : Résumé des recettes relatives au marché hebdomadaire**



# 15. Informatique

## 1. Informatique

### INTRODUCTION

C'est en début 1999 que s'est réorganisé et modernisé le réseau informatique. Afin de gérer cette nouvelle technologie de manière optimale, le Collège communal a décidé de créer un Service Informatique.

En sa séance du 19 juillet 2021, le Conseil communal d'ANDENNE a approuvé la convention de création d'un Service Informatique commun Ville-C.P.A.S.

En juillet de cette année, un agent a décidé de changer son orientation de carrière et a quitté la Ville. Son remplaçant est toujours en cours de recrutement actuellement. L'effectif actuel du service est donc de 2,5 équivalents temps plein, soit identique à la situation de novembre 2013, malgré la charge complémentaire induite par la convention de synergie Ville-C.P.A.S.

En décembre de cette même année, un autre agent a décidé de changer son orientation de carrière et a quitté la Ville. Son remplaçant est également toujours en cours de recrutement.

En février 2022, le Service Informatique s'est vu octroyer un contrat IFAPME pour un stagiaire, la fin théorique de son cursus serait août 2024. Même si la venue de ce stagiaire a augmenté l'effectif du Service Informatique en le portant à 2,5 équivalents temps plein, le manque d'expérience de celui-ci n'a pas permis d'assumer l'entièreté des charges du service.

En avril 2023, le Service Informatique s'est vu octroyer un second contrat IFAPME pour un stagiaire, la fin théorique de son cursus serait août 2024. Comme pour le stagiaire précédent, son manque d'expérience ne permet pas de le comptabiliser en équivalent temps plein.

L'évolution des deux stagiaires permet d'assurer la prise en charge des demandes de premier niveau ; il est de ce fait estimé que l'effectif fonctionnel est porté à 3 équivalents temps plein.

### LE RESEAU INFORMATIQUE

#### La Ville

Le réseau informatique de la Ville d'ANDENNE est un réseau de type Ethernet 1000baseTX pour les connexions internes et l'interconnexion des bâtiments (hormis le site de SCLAIGNEAUX) est de type 10Gb SFP+ fibre optique.

Il est réparti sur 7 sites (sous-réseaux) qui sont : l'Hôtel de Ville, le Centre administratif, le bâtiment C (Services Population/Etat civil, Festivités et Tourisme), la Maison des Solidarités (Services de Cohésion sociale), la Maison de l'Emploi, une extension du bâtiment C (Direction des Services techniques et Service de l'Aménagement du territoire) et le bâtiment H (« *Le Phare* »).

Le centre nerveux du réseau où est physiquement située la majorité des serveurs (contrôleurs de domaine, serveurs de fichiers, d'imprimantes et d'applications) se trouve au Centre administratif. L'Hôtel de Ville, le bâtiment C, la Maison des Solidarités, la Maison de l'Emploi, l'extension du bâtiment C et le bâtiment H sont donc reliés à ce site par fibres optiques que nous louons à la firme VOO ou que nous avons acquises pour un passage en aérien ou en souterrain, selon le cas.

Dans le local serveur du Centre administratif se trouvent toutes les machines nécessaires au fonctionnement de l'informatique. Nous y trouvons principalement :

- 28 serveurs Linux pour :
  - la gestion du Collège communal (ANDANA) et diverses applications web -> 6 serveurs , « *Plone* » ;
  - l'élaboration du PST ;
  - le Firewall ;
  - l'anti-spam avec anti-virus ;

- l'accès aux anciens programmes fournis par la société ICL (Logins) pour la Direction des Services financiers (historique de la comptabilité communale) et la Direction des Ressources humaines et numériques ;
- l'accès aux données cadastrales et aux données cartographiques utilisées principalement par le Service de l'Aménagement du territoire, la Direction des Services techniques et le Service de l'Environnement -> 2 serveurs Linux Ubuntu ;
- l'hébergement de différentes applications web (gestion des congés, formulaires en ligne et gestion des garderies communales) ;
- la surveillance de l'ensemble des composants et des machines du réseau et l'avertissement du Service Informatique en cas de dysfonctionnement (Nagios) ;
- le monitoring des flux réseau et de la consommation de bande passante Ethernet ;
- l'administration de l'infrastructure virtuelle (vCenter) ;
- l'hébergement des images employées lors de la réinstallation des ordinateurs ;
- l'hébergement d'un système de ticketing employé pour la gestion des interventions ;
- la récupération des informations en provenance des UPS pour gérer au mieux les pannes de courant ;
- l'hébergement des bases de données de gestion du personnel (paiement des salaires, etc.) ;
- l'hébergement des applications du Service Population/Etat civil installées depuis 2008 ;
- l'hébergement des applications de la suite « *Acropole* » employées pour la gestion des finances communales et installées en 2009 ;
- l'hébergement des bases de données comptables ;
- l'hébergement de l'application employée pour la gestion des salles communales ;
- l'hébergement de l'application employée pour la gestion de l'inventaire informatique ;
- l'hébergement des données cartographiques et de l'application All-In-Carto employée actuellement principalement par le Service des Cimetières ;
- l'hébergement du logiciel CIVIS STP employé pour gérer toutes les actions liées au patrimoine ;
- l'hébergement du logiciel de suivi des assuétudes employé par les Services de Cohésion sociale ;
- l'hébergement de machines virtuelles utilisées par des prestataires de services extérieurs ;
- la gestion centralisée des codes source des logiciels développés en interne à la Ville ou en partenariat avec l'intercommunale IMIO -> 2 serveurs Linux Ubuntu.
- 2 serveurs Windows 2008 Server pour héberger les applicatifs de gestion du personnel (paiement des salaires, etc.) et certains services système « *legacy* » ;
- 2 serveurs Windows 2012 Server faisant office de serveurs mail dédiés (Microsoft Exchange 2013) pour gérer l'ensemble des applicatifs de messagerie de l'Administration (mails, calendriers, contacts, applications mails partagées, applications mails mobiles sur smartphone, etc.). Ces 2 serveurs sont identiques et travaillent en cluster, de façon à assurer la disponibilité du service en cas de panne matérielle sur l'un de ces serveurs. Le remplacement de ces serveurs par 3 serveur Windows 2022 est en cours, 2 pour la gestion des mails en mode cluster et 1 pour la gestion de l'archivage des mails ;
- 4 serveurs Windows 2016 pour :
  - le contrôleur de domaine principal, également utilisé pour gérer la réplication des machines virtuelles ;

- le serveur de fichiers ;
- le serveur de session utilisé pour le télétravail ;
- la gestion du parc de photocopieurs, également serveur de licence AutoCAD ;
- 4 serveurs Windows 2022 pour :
  - contrôleur de domaine secondaire ;
  - 3 pour le système de gestion du courrier (en cours d'installation) ;
- 3 serveurs Windows XP pour :
  - la gestion du programme des finances par l'intermédiaire de la société STESUD (accès à distance) ;
  - la numérisation et l'indexation des courriers entrant de l'Administration ;
- 3 serveurs Windows 7 pour :
  - la gestion des backups (e-mails et fichiers) ;
  - la gestion centralisée des agents anti-virus déployés sur chaque ordinateur au sein de l'Administration ainsi que la plate-forme e-compte de la Région wallonne ;
  - la gestion et la centralisation des caisses du Service Population/Etat civil et du guichet des Recettes communales.
- 2 serveurs Windows 10 pour :
  - la gestion du système de chaufferie du bâtiment H ;
  - la gestion des badges d'accès employés dans le bâtiment C, le bâtiment H et la salle des fêtes de NAMECHE.

Depuis 2011, de plus en plus de serveurs sont virtualisés. Pour déployer cette technologie de manière efficace et sûre, le Service Informatique emploie 4 machines physiques : un hôte de production et un hôte backup composé de 2 serveurs acquis en 2018 ainsi qu'un hôte de test et un hôte de test backup qui ne sont autres que 2 anciens serveurs démobolisés, anciennement utilisés comme hôte de production et comme hôte backup. Cette infrastructure a permis la virtualisation d'une vingtaine de serveurs dont le contrôleur de domaine secondaire, le serveur de fichiers et d'impressions et le serveur Plone hébergeant l'application ANDANA. A cette infrastructure virtuelle sont venus s'ajouter 4 serveurs supplémentaires afin de pallier à un manque de ressources sur les systèmes déjà en place et permettre un mode fonctionnement de type cluster.

Le réseau comporte également plus ou moins 200 ordinateurs de bureau fonctionnels, 80 portables, 20 switches formant le backbone de l'Administration, 10 NAS, quelques imprimantes de bureau et 35 copieurs multifonctions.

#### Le C.P.A.S.

Le réseau informatique du C.P.A.S. d'ANDENNE est un réseau de type Ethernet 1000baseTX.

Il est réparti sur 4 sites qui sont : le bâtiment 20, le bâtiment 21, le home « *la Quiétude* » et le home « *Monjoie* ».

Le centre nerveux du réseau où est physiquement située la majorité des serveurs (contrôleurs de domaine, serveurs de fichiers, d'imprimantes et d'applications) se trouve au bâtiment 20. Le bâtiment 21 et le home « *la Quiétude* » sont reliés au bâtiment 20 par fibre optique. Le Home « *Monjoie* » se trouve relié virtuellement par routage sur le réseau Publink.

Dans les salles serveur du C.P.A.S. se trouvent toutes les machines nécessaires au fonctionnement de l'informatique. Nous y trouvons principalement :

- 22 serveurs :
  - un hyperviseur Proxmox comprenant lui-même :
    - Linux Nethserver pour le système de mail et le cloud ;



- Linux Mail gateway pour le gestion des mails entrants (spam et antivirus) ;
- Linux Backuppc pour la gestion des backups du système de mail et pour la gestion centralisée du parc informatique (ITSM) ;
- Linux Checkmk gestion de la supervision des systèmes informatiques ;
- Linux Firewall pour le mail et le VPN ;
- Windows serveur 2012 ancien serveur applicatif corilus et antivirus.
- un hyperviseur Proxmox comprenant lui-même :
  - Linux Guacamole gestion d'accès distant via webrtc pour le télétravail ;
  - Linux Xivio gestion SIP pour le parlophone du bâtiment des assistantes sociales ;
  - Windows serveur 2019 standard pour les sessions RDP.
- deux serveurs Linux Firewall pour la connexion du réseau ANDENNE - COUTISSE ;
- un hyperviseur VmWare Civadis comprenant lui-même :
  - Linux Zabbix Proxy Civadis ;
  - Linux Oracle 12 Base de données pour Pégase social et compta ;
  - Linux Oracle 12 Base de données pour Persée ;
  - Linux Centos pour analyse des vulnérabilités ;
  - Windows serveur de domaine 2019 pour la gestion des utilisateurs ;
  - Windows serveur applicatif 2019 pour les applications Civadis et l'impression ;
  - Windows serveur 2019 pour la migration des applications Corilus ;
  - Windows serveur 2012 rôle secondaire du serveur de domaine.
- un serveur Windows Maxima pour la gestion du système de badges agent des homes contenant l'historique.
- 3 NAS pour le stockage de données sur réseau :
  - NAS pour centralisation des sauvegardes Civadis ;
  - NAS secondaire pour centralisation déportée des sauvegardes Civadis ;
  - NAS pour centralisation des sauvegardes des données du mail, de l'ITSM et des documents.

Le réseau comporte également plus ou moins 20 ordinateurs de bureau fonctionnels, 50 portables, 6 switches formant le backbone de l'Administration, quelques imprimantes de bureau et 4 copieurs multifonctions.

### **TÂCHES ACCOMPLIES AU QUOTIDIEN**

- Help Desk et aide directe aux utilisateurs pour tous problèmes informatiques et/ou techniques. En moyenne, nous dénombrons 8 à 9 demandes particulières par jour, pouvant parfois prendre plus d'une heure pour les traiter. Ces demandes sont de tous types et émanent de tous les services : aide à l'accomplissement de tâches (scan, impression, etc.), aide à l'utilisation de certains logiciels (Word, Excel, Access, logiciels cartographiques, gestion de la population, des finances, du personnel, etc.) aide à l'utilisation de matériel (accès VPN, appareil photo, imprimante, rétroprojecteur, matériel électronique divers, etc.) et dépannages divers suite à des problèmes logiciels ou matériels (imprimante, PC, portable, etc.). Depuis la mise en place de l'outil de gestion des services informatiques (GLPI) au mois d'août, 248 demandes ont été encodées dans le système ;
- Installation, remise à niveau complète et nettoyage des PC du réseau informatique (système d'exploitation, outils, etc.) ;

- Gestion de l'inventaire informatique (PC, imprimantes, redistributions des PC obsolètes, etc.) et des logiciels de gestion de l'inventaire (Ocs Inventory, GLPI) ;
- Gestion de la sécurité du réseau (protection antivirus sur mails et sur les machines client, anti-spam, firewall, profils, groupes, etc.) ;
- Gestion des services d'accès distant (VPN de type PPTP, OpenVPN, Wireguard et Guacamole) ;
- Gestion des serveurs (entretien, mise à jour, migration, extensions matérielles, etc.) ;
- Gestion du système de messagerie et du cluster de basculement Mail (DAG Exchange) ;
- Gestion du système de messagerie du C.P.A.S. (Nethserver) ;
- Gestion des machines virtuelles et mise à jour des logiciels y afférent (VMware, Proxmox) ;
- Gestion des problèmes de connexion Internet et du système de messagerie de l'Administration ;
- Gestion des sauvegardes des données de l'Administration (Logiciel Syncovery) et mise à jour des logiciels y afférent (Veeam + scripts de backup) ;
- Gestion des accès vers le Registre national et Publilink ;
- Suivi des logiciels spécifiques à la Direction des Services financiers et au Service Population/Etat civil ;
- Suivi des logiciels spécifiques au C.P.A.S. ;
- Cartographie : gestion des couches de cartographie (parcellaire, égouttage, PICC, etc.) et de sa visualisation par différents services ;
- Gestion informatisée des cimetières (gestion de la base de données de gestion des cimetières et de sa cartographie) ;
- Gestion administrative des accès aux plate-formes Mercurius, Belpas, etc. pour la délivrance des permis de conduire et passeports au Service Population/Etat civil ;
- Gestion informatisée de la musique diffusée dans la Promenade des Ours (gestion de la plate-forme et développements internes) ;
- Gestion informatisée des congés (gestion de la plate-forme et développements internes) ;
- Gestion des garderies communales (gestion de la plate-forme et support aux utilisateurs) ;
- Support aux pompes funèbres lors de la réservation des cimetières pour les inhumations ;
- ANDANA - Plone : configuration et maintenance ;
- iA.Delib administration du système ;
- Gestion du matériel de projection multimédia pour le bâtiment du Centre administratif (montage du projecteur lors de réunions, etc.) ;
- Gestion du matériel employé lors de visioconférences (cameras et casques micros) ;
- Gestion du parc GSM (smartphones + tablettes et téléphones classiques) ;
- Gestion du portail d'accès au Wi-Fi gratuit ;
- A.S.B.L. et autres (PROM'ANDENNE, « *l'Envol* », Centre culturel, etc.) : gestion du réseau et du parc informatique avec interventions d'appoint pour problèmes divers liés à l'informatique ;
- Musée de la Céramique : gestion du réseau et du parc informatique avec interventions d'appoint ;
- Téléphonie : gestion administrative et contacts avec les fournisseurs + supervision technique des centraux téléphoniques + gestion du parc de téléphones portables + vérification des factures de téléphonie de l'Administration ;

- Photocopieurs : gestion administrative et contacts avec les firmes + supervision technique et gestion du parc de photocopieurs ;
- Elaboration de marchés publics : courriers sortants, élaboration de cahiers des charges (clauses techniques), rapports d'attribution, etc. ;
- Gestion et hébergements d'adresses @andenne.be pour les particuliers ;
- Recherches et études comparatives à utilité directe dans des domaines techniques pouvant aider les services communaux.

## **DETAIL DE CERTAINS PROJETS**

### Connexion à Internet

Le Service Informatique a mis en place en 2020 un système VPN afin de permettre aux agents de travailler depuis leur domicile pendant le confinement lié au Covid-19. Celui-ci a dû, pour des raisons de compatibilité et de sécurité, être retiré de notre infrastructure. Une solution d'accès à un espace de travail basé sur un navigateur a été mise en place au travers de l'outil Guacamole. Cette mise en place a représenté une charge de travail non négligeable du fait d'une nécessité de reconfiguration de l'ensemble des ordinateurs portables utilisés en VPN.

Il était initialement prévu le remplacement du firewall, le modèle acquis ne suffisant pas au planning d'évolution de l'infrastructure, celui-ci a été remplacé par une appliance virtuelle.

Par ailleurs, le Service Informatique veille constamment au bon fonctionnement des connexions Internet et du système de routage ainsi qu'à conserver un niveau de sécurité en adéquation avec les types d'attaques observées actuellement.

### Protection du réseau et des données

Conjointement aux systèmes déjà en place, le Service Informatique a fait l'acquisition de nouveaux NAS, ceux-ci sont/seront utilisés à des fins de sauvegardes, d'archivages et de redondance de données.

De nouveaux UPS ont été acquis afin d'offrir des délais de fonctionnement plus longs hors réseau électrique ; ceux-ci ont été placés à l'Hôtel de Ville, à SCLAIGNEAUX et sur le site administratif. Actuellement le maintien de la charge est estimé à plus ou moins 2h.

Le site de SCLAIGNEAUX a également été modifié, la bande passante de la ligne internet a été augmentée à 100Mb, une jonction via un VPN a été placée vers le site administratif. Une armoire serveurs a été placée et un serveur virtuel y a été installé, celui-ci reprend les différents serveurs nécessaires au fonctionnement du site. La pose d'un nouveau câblage réseau de catégorie 6A a été réalisé, celui-ci n'est pas encore finalisé. Les ordinateurs obsolètes ont été remplacés par des nouveaux.

L'ancien serveur de fichiers a été migré vers une version plus récente de Windows serveur et par la même occasion, un serveur de backup couplé à NAS en mode haute disponibilité a été mis en place afin, d'assurer un backup plus régulier et plus redondant du serveur de fichiers.

### Système de monitoring

En 2014, le Service Informatique a mis au point, sur un serveur Linux, un système gratuit de monitoring réseau (Nagios) permettant l'envoi de notifications par SMS et par e-mail lorsqu'un souci technique se manifeste sur le réseau.

En 2023, le Service Informatique a fait l'acquisition d'un serveur virtuel afin d'y placer les différents systèmes de monitoring.

### Système de gestion de l'inventaire et de ticketing

L'ancien système de gestion d'inventaire et de ticketing a été remplacé par GLPI, celui-ci étant un système de gestion des services informatiques regroupant entre autres, le ticketing, l'inventaire, une FAQ, ...

### Achat de nouveau matériel

En termes de gros matériel, la Ville a procédé cette année, à l'acquisition :

- de 9 switchs réseau afin, de remplacer ceux devenus obsolètes ;
- de 5 Nas afin, d'étendre nos espaces de stockages ;
- de 21 ordinateurs portables ;
- d'un serveur ;
- de 50 Stations d'accueils pour utilisation des ordinateurs portables en mode pc de bureaux ;
- de 50 Licences d'accès utilisateurs pour le système nécessaire au télétravail ;
- le matériel et les prestations nécessaires à la migration de nos serveurs de mails :
  - 3 serveurs ;
  - 3 Licences Windows serveurs 2022 standard ;
  - 3 Licences Exchange server entreprise ;
  - 400 Licences d'accès utilisateurs pour Windows serveur et Exchange serveur ;
  - 1 Nas avec baie de disques additionnelle pour sauvegarde des mails.
- 2 Licences Windows Serveur 2022 Datacenter.

Les ordinateurs qui seront remplacés par l'utilisation d'un ordinateur portable seront reconditionnés pour une utilisation ultérieure au sein de l'Administration communale.

#### Virtualisation des systèmes informatiques

Conjointement à la maintenance des systèmes en place depuis 2018, le Service Informatique a commencé l'implémentation de deux nouveaux environnements virtuels en mode cluster. Le but de ceux-ci est d'avoir un environnement dédié aux machines virtuelles Windows et l'autre aux machines virtuelles Linux.

Ces environnements sont couplés à un système de stockage haute disponibilité composé de deux NAS.

#### Système anti-spam

Le système a été remplacé par une appliance virtualisée comprenant un premier système anti-virus.

#### Mises à jour de sécurité

Les mises à jour de sécurité pour les ordinateurs sous Windows 10 sont maintenant libérées à hauteur de la version 22H2.

#### VPN pour le télétravail

Afin de réduire les failles de sécurité issues du VPN initialement mis en place, celui-ci a été remplacé par un accès de type tunnel WEBRTC via navigateur avec certificat d'authentification.

#### Gestion de la téléphonie

##### *En 2021*

Le Collège communal a interpellé le Service Informatique afin de savoir s'il serait possible de réduire la facture téléphonique globale de l'Administration par le passage sur de la téléphonie full-IP. Si les possibilités techniques sont bien réelles, la mise en place et l'exploitation correcte des possibilités offertes par cette technologie sont très spécifiques et nécessitent une analyse considérable au préalable. Le Service Informatique a donc réalisé un marché d'audit et d'accompagnement lié à la téléphonie. Ce marché a été réalisé de manière conjointe avec le C.P.A.S., la téléphonie de cette autre entité étant également en cours de modernisation. La phase d'audit étant terminée, le statut actuel est la finalisation du cahier des charges. Les actions découlant de ce marché seront réalisées courant 2024.

De plus, à la relecture du dossier d'attribution initial datant de fin 2017 et du fait de la mention dans celui-ci de l'octroi d'une mise à jour sans coût d'installation, il a été validé que notre système sera mis à jour ; la demande a été introduite auprès de notre fournisseur. Le but de cette évolution est de permettre l'utilisation de la téléphonie Ville lorsque les agents sont en télétravail.

## Centre Public d'Action Sociale

Depuis mai 2020, le Service Informatique a été mandaté pour s'occuper de l'infrastructure réseau du C.P.A.S. en plus de celle de la Ville.

En sa séance du 19 juillet 2021, le Conseil communal d'ANDENNE a approuvé la convention de création d'un Service Informatique commun Ville-C.P.A.S.

### En 2021

De nombreux dossiers ont été menés dans ce cadre cette année. Voici une liste non exhaustive de ces projets :

- déploiement de l'infrastructure nécessaire à la mise en place du télétravail (VPN Wireguard et RDG Guacamole) ;
- déploiement de nouveaux ordinateurs portables pour le télétravail ;
- rajout d'une ligne Internet complémentaire nécessaire à la migration des services mails ;
- installation des nouveaux photocopieurs ;
- installation complète d'un serveur mail local (Nethserver) avec réinjection du passif présent sur un serveur Exchange hébergé par PROXIMUS ;
- installation d'une infrastructure virtuelle adaptée à l'évolution actuelle ;
- mise en place d'un système de backup décentralisé ;
- mise en place d'un système de monitoring ;
- mise en place d'un ITSM ;
- mise en place d'un nouveau Firewall (OPNSense) ;
- mise en place d'un Mail Gateway (Proxmox) ;
- mise en place d'une nouvelle armoire rack dans la salle serveur ;
- réalisation de l'audit de la téléphonie avec le consultant externe ;
- réparation du système de verrouillage des portes d'entrée ;
- réparation du parlophone ;
- installation de nouveaux UPS ;
- gestion de problèmes récurrents liés à différents sous-traitants (Civadis, Corilus, etc.) ;
- analyse de l'infrastructure suite à l'apparition de lenteurs réseau depuis l'installation des nouveaux serveurs ;
- élaboration de cahiers des charges pour le renouvellement du parc informatique.

### En 2022 et 2023

Par manque de ressources aux seins du Service Informatique, l'essentiel des actions ont été de l'assistance utilisateurs et de la maintenance système.

Il a quand même été possible de réaliser l'interconnexion du bâtiment administratif de la Ville à celui du C.P.A.S.; celle-ci est faite via une fibre optique appartenant à la Ville, placée en aérien. Le raccordement physique est réalisé via deux Switch backbone fibre

## 2. Protection des données (RGPD)

### REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

#### Contexte

Le 25 mai 2018 entrain en vigueur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Comité de direction suit le dossier de près depuis le mois d'octobre 2017 et tient informé le Collège communal des avancées et de ses propositions.

Il a mis sur pied un **comité de suivi multidisciplinaire** rassemblant les directeurs et les responsables de service.

#### Stratégies

A la suite de l'audit de sécurité de la société MIELABELO, il est apparu que certaines mesures devaient être prises afin d'assurer notre conformité au RGPD.

Le travail le plus important étant celui de documenter plus précisément notre infrastructure (cette documentation existe, mais nécessite une structuration plus complète) ainsi que la formalisation de diverses procédures (les "*bonnes pratiques*" ont cours au sein de l'Administration, de façon informelle ; il convient maintenant de les mettre sur papier et de les diffuser à l'ensemble des Agents communaux.)

Certaines mesures doivent également être prises afin d'assurer une protection plus efficace des données gérées par l'Administration communale.

Pour tout ce travail, la collaboration des différents services a été appréciable, parmi lesquels la Direction des Ressources humaines et numériques, le Service des Archives, le Service Informatique et la Direction juridique et territoriale.

#### Formation

Dans le cadre de ses missions, le DPO doit continuellement se former. Il reste bien conscient de cette nécessité.

La formation suivante a été suivie : Formation U.V.C.W. - Rencontre des DPO - Caméras de surveillance sur le domaine public et au sein des bâtiments publics, le 26 octobre 2023.

La lecture de sites dédiés au RGPD, dont celui de l'APD, de la CNIL et du groupe de travail "*Article 29*" reste d'actualité.

#### Information et formation du personnel communal

Une réflexion est en cours afin de sensibiliser notre personnel conjointement avec celui du C.P.A.S. En particulier, le problème récurrent des mails frauduleux. Un document de présentation actualisé est finalisé ; une première formation devrait avoir lieu sous peu au C.P.A.S.

#### Demandes d'avis

Comme chaque année, le DPO est sollicité pour rendre un avis concernant diverses problématiques liées au respect du RGPD. L'analyse de ces demandes s'effectue en consultant le texte de base, les avis de l'Autorité pour la Protection des Données ainsi que la Direction juridique et territoriale de la Ville d'ANDENNE.

Typiquement, les avis demandés portent sur la délivrance de listes issues du RN à diverses entités (comités de fête, travailleurs sociaux O.N.E., gestionnaires des parkings, ...) et la conformité de documents (politique de gestion des données, politique de confidentialité, ...).

Comme les autres années, une attention particulière a été apportée aux problématiques liées au télétravail : autorisation d'utiliser un VPN, sécurité des données lorsqu'elles transitent par un VPN, sécurité du matériel lorsqu'il est hors de l'Administration, droit d'accès et sensibilisation du personnel amené à utiliser un VPN.

Ces différents points étant des vulnérabilités permettant à un hacker mal intentionné de pénétrer dans le réseau informatique de la Ville et d'en détourner les données.

Demandes d'information par le citoyen

Aucune demande de citoyen n'est parvenue au service à ce jour.

## 16. Logement

### Qualité Habitat

Le seul agent en fonction au sein du Service Qualité Habitat était à 9/10 temps jusqu'au 19 mars 2023 et à mi-temps du 20 mars au 3 septembre 2023.

Un nouvel agent a repris le service le 4 septembre 2023 à temps plein.

### ARRÊTÉS COMMUNAUX D'INSALUBRITÉ ET/OU D'INHABITABILITÉ

#### Aperçu général

La Cellule communale de sécurité et de salubrité publique a effectué durant l'**année 2023 46 visites de logements**.

Dans ces 46 visites, **6 visites** ont été prévues mais **n'ont pu avoir lieu** pour cause d'absence des personnes concernées (porte close et annulation), ce qui correspond à 13,04 % du nombre total des visites.

En fonction des procès-verbaux et des rapports de visite établis par ladite Cellule communale, Monsieur le Bourgmestre a pris **13 arrêtés** au total, adoptés sur deux bases légales différentes, à savoir :

13 arrêtés pris sur base de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007, définissant les critères minimaux de salubrité, dont :

- 5 arrêtés d'abrogation ;
- 3 arrêtés déclarant l'immeuble améliorable habitable ;
- 5 arrêtés accordant au propriétaire d'un logement déclaré améliorable habitable ou inhabitable un délai complémentaire pour terminer les travaux prescrits ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble surpeuplé ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble améliorable habitable et surpeuplé ;
- 0 arrêté octroyant aux occupants d'un logement déclaré surpeuplé ou inhabitable un délai complémentaire pour quitter les lieux ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble améliorable et inhabitable ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble améliorable inhabitable et surpeuplé ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble non améliorable inhabitable et surpeuplé ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble non améliorable et inhabitable.

2 arrêtés pris sur base de l'article 135 de la Nouvelle Loi Communale, relatif à la sécurité et à la salubrité publiques, dont :

- 0 arrêté d'abrogation ;
- 0 arrêté ordonnant des mesures d'hygiène ;
- 0 arrêté ordonnant des mesures de sécurisation du bâtiment ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble inhabitable, accordant un délai aux occupants pour libérer les lieux et ordonnant la réalisation des travaux d'assainissement ;
- 0 arrêté accordant des délais complémentaires tant pour les mesures d'hygiène que de sécurité ;



- 0 arrêté accordant aux occupants un délai complémentaire pour quitter les lieux.

Évolution du nombre des visites et d'arrêtés

Évolution du nombre de visites :

- **2022 : 57 visites**
- **2023 : 46 visites**

Évolution du nombre de visites infructueuses (« portes closes ») :

- **2022 : 14 portes closes ou annulation**
- **2023 : 6 portes closes ou annulation**

Évolution du nombre des arrêtés d'insalubrité pris sur base de l'AGW du 30 août 2007 :

- **2022 : 14 arrêtés**
- **2023 : 13 arrêtés**

Évolution du nombre des arrêtés d'insalubrité pris sur base de l'Article 135 de la NLC :

- **2022 : 2 arrêtés**
- **2023 : 0 arrêté**

Précisions - Arrêtés pris sur base de l'arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 30 août 2007, définissant les critères minimaux de salubrité

AGW : Les immeubles « améliorables habitables »

**3 arrêtés d'insalubrité déclarant le logement améliorable habitable** ont été pris durant l'année 2023.

AGW : Les logements « surpeuplés »

**Aucun arrêté de surpeuplement n'a** été pris durant l'année 2023 (les biens en surpeuplement peuvent être améliorables habitables ou améliorables inhabitables).

AGW : Les logements « inhabitables » (améliorables ou non améliorables)

**0 arrêté d'inhabitabilité** ont été pris durant l'année 2023.

AGW : Les délais complémentaires

Ceux-ci sont octroyés soit au propriétaire pour terminer les travaux prescrits, soit aux locataires d'un logement surpeuplé ou inhabitable pour libérer les lieux.

**5 arrêtés de délais complémentaires ont été octroyés en 2023 pour finaliser les travaux,**

Précisions - Arrêtés pris sur base de l'article 135 (ART 135) de la Nouvelle Loi Communale, relatif à l'hygiène et la salubrité publique

ART 135 : Arrêtés ordonnant une mesure d'hygiène

**0 arrêté de police générale** ordonnant la réalisation de mesures liées à l'état d'hygiène du logement qui reste toutefois « habitable » ont été pris durant l'année 2023.

ART 135 : Arrêtés déclarant un immeuble « inhabitable »

**0 arrêté de police générale** déclarant un logement **inhabitable et** ordonnant des mesures d'hygiène et la sécurisation du logement a été pris durant l'année 2023.

ART 135 : Les arrêtés octroyant des délais complémentaires

Ces délais complémentaires sont octroyés soit au propriétaire ou au locataire pour terminer les travaux prescrits et/ou pour libérer les lieux.

**Aucun arrêté de délais complémentaires n'a** été octroyé en 2023.

## PERMIS DE LOCATION

Le parc immobilier andennais comprend un certain nombre de petits logements dont la superficie habitable est inférieure à 28,00 m<sup>2</sup>.

Les logements connus et étant soumis à permis de location ont essentiellement été recensés lors des visites de salubrité.

Cette année encore, le SQH a consacré une partie de son temps de travail à mettre en œuvre une procédure de régularisation de ces logements en infraction. Cette opération comporte les nombreuses étapes suivantes :

- transmission au S.P.W. du constat d'infraction ;
- transmission au propriétaire d'un courrier rappelant l'infraction et l'obligation de mise en conformité ;
- transmission au propriétaire d'informations en vue de compléter le dossier à soumettre à la décision du Collège communal ;
- soumission au Collège communal de la demande de permis de location ;
- soit décision d'OCTROI : validité du permis de 5 ans ;
- soit décision de REFUS : refus définitif ou refus temporaire dans l'attente de compléments d'informations. Dans le cas d'un refus temporaire, nouvelle soumission du dossier complété au Collège communal ;
- transmission au propriétaire et au locataire de la décision du Collège communal.

En 2022, **51 logements** étaient recensés comme étant soumis à permis de location.

Sur ces **51 logements** soumis à permis de location : **3 logements ont été régularisés par l'octroi du permis de location en 2023.**

## GESTION DES DOSSIERS

L'action menée par le Service Qualité Habitat, tant au niveau de l'assainissement des immeubles andennais qu'en matière de régularisation des petits logements soumis à permis de location, permet une action préventive contre les marchands de sommeil et les divisions excessives d'immeubles à appartements multiples.

Certains dossiers nécessitent la collaboration étroite avec d'autres services communaux : le Service social pour l'aide au relogement, le Service des Finances pour la taxation des immeubles inoccupés et le Service Population pour les domiciliations irrégulières.

Le Service juridique, quant à lui, intervient dans les dossiers « *contentieux* » lorsque certaines situations menaçant la salubrité publique nécessitent une action forcée de la Ville. Une procédure en justice est alors entamée visant à solliciter un titre exécutoire pour réaliser les mesures d'office aux frais, risques et périls des protagonistes (propriétaire et/ou occupant du logement concerné). Le nombre de ces dossiers aboutissant à une procédure en justice est en constante augmentation.

La collaboration avec les Services de Police est de plus en plus requise en cas notamment de danger potentiel pour l'agent du SQH, de fraudes domiciliaires et de troubles de voisinage.

Les collaborations avec la Zone de secours NAGE sont également de plus en plus courantes. Celles-ci permettent ainsi aux propriétaires et locataires de se mettre en ordre du point de vue sécurité et salubrité.

L'action du Service Qualité Habitat est interdépendante et complémentaire de celles des autres services précités.

L'approche à la fois globale et préventive menée par le Service Qualité Habitat permet, au fil du temps, de répondre de façon plus pointue aux besoins de la population en leur permettant d'accéder et de proposer un habitat de qualité, mais aussi d'approfondir la connaissance du parc immobilier andennais, de le valoriser et surtout d'en assurer sa pérennité.

## **17. Ressources humaines**

### Remarques préliminaires :

Ce chapitre, qui n'a pas vocation à remplacer le plan d'embauche joint au budget, contrairement aux autres années, sera anonymisé et ce, afin de respecter la législation en vigueur.

### **PERSONNEL CADRE**

La Direction des Ressources humaines est dirigée par Monsieur Cédric DECEULENEER, Directeur.

### **LE STAFF ADMINISTRATIF**

Le staff administratif est composé de 5 agents soit 4,8 ETP ainsi qu'un agent qui partage son temps avec un autre service. Il collabore donc avec le SRH à concurrence de 2 jours par semaine. Un 6<sup>ème</sup> agent vient d'être recruté et intégrera le service prochainement.

Il est à préciser que celui-ci gère également le personnel du C.P.A.S. dans le cadre de la convention relative à la mise en place du service commun en matière de ressources humaines Ville/C.P.A.S. selon le mode délégué, laquelle a pris effet au 19 juillet 2021.

### **LES TÂCHES ADMINISTRATIVES**

Outre la gestion des contrats et de DIMONA, toute une série de tâches administratives incombe au Service des Ressources humaines ; le personnel enseignant est géré par le Service communal de l'Enseignement (maternel et primaire) et par l'Ecole industrielle et commerciale (promotion sociale). Pour cette dernière, la gestion s'est terminée avec le transfert de l'E.I.C.

La Direction des Ressources humaines a une mission principalement administrative ; toutefois, l'on ne peut sous-estimer les aspects sociaux qui prennent du temps.

Il est à préciser que les données n'incluent pas les données afférentes à la gestion du personnel du C.P.A.S. dans le cadre de la synergie Ville/C.P.A.S.

### Les congés annuels

La Direction des Ressources humaines gère les congés des agents communaux sur base des demandes qu'ils introduisent dans un système informatisé. Les agents introduisent, de manière électronique, leurs congés, lesquels sont alors validés par la hiérarchie et ensuite communiqués au Service des Ressources humaines.

Il faut relever 3.837 demandes entrantes en matière de congés légaux durant les 10 premiers mois de l'année 2023.

Concernant le C.P.A.S., les agents des services administratifs (hors maison de repos) encodent leurs demandes via un système informatisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est à noter que le SRH a mis en place un tout nouveau processus de gestion des horaires et des absences au sein de la MRS. Celui-ci a été mis en production au 1<sup>er</sup> avril 2023.

### Les maladies

Un agent communal malade doit informer, dans les 2 jours ouvrables au plus tard, le Service des Ressources humaines de son absence.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'introduction des périodes d'absences pour raisons médicales a été informatisée pour l'ensemble du personnel communal.

561 certificats ont été enregistrés en 2023 pour la Ville.

### Les visites médicales

Les obligations de l'employeur en rapport avec l'application et l'exécution de la surveillance de santé sont reprises dans le Code du Bien-Être (livre I, titre 4 chapitre 3). En fonction de l'analyse des risques liée au poste à occuper, dès qu'un nouvel agent entre en service ou dès que la période de validité d'un examen médical expire, la DRH adresse une demande auprès d'IDEWE (le Service de Prévention de Médecine du Travail auprès duquel la Ville d'ANDENNE est affiliée).

Pour rappel, suite à un marché public conjoint (Ville/C.P.A.S./R.S.C.A.), la nouvelle médecine du travail depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2022 est IDEWE et non plus le CESI.

Les contacts avec IDEWE se font via téléphone, courriel ou encore via leur plateforme ELECTRA. Cette manière de procéder permet une gestion plus rapide et proactive des demandes de visites médicales.

De janvier 2023 à octobre 2023, 314 demandes d'examens médicaux pour la Ville et le C.P.A.S. (étudiants et moniteurs compris) ont été faites.

### Les encodages de prestations spécifiques

Certains agents communaux n'ont pas de prestations régulières. En vue de les rémunérer correctement, le Service des Ressources humaines reçoit mensuellement les heures de travail qui seront encodées agent par agent et jour par jour. Sont considérées comme prestations spécifiques les catégories personnel telles que celui assurant les surveillances du midi et les gardes d'études du soir pour la Ville et tout le personnel de la maison de repos.

Les jetons de présence des Conseillers communaux Ville et C.P.A.S. font aussi partie des prestations spécifiques ainsi que les études scolaires surveillées par les professeurs.

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les frais propres à l'employeur (déplacements, parking, sélection médicale, repas, frais de séjour) sont aussi gérés par le Service des Ressources humaines. Toutes ces demandes impliquent des vérifications de données des documents reçus.

### Les étudiants, moniteurs et bénévoles

Durant les vacances d'été, la Ville d'ANDENNE a engagé des étudiants pour différents projets. Le Service des Ressources humaines se voit confier la constitution des dossiers administratifs des intéressés, ainsi que l'introduction des prestations et la liquidation de paies intermédiaires.

Cet été, la Ville d'ANDENNE a engagé :

- 25 étudiants pour les projets de la Cohésion sociale ;
- 6 étudiants dans le secteur administratif ;
- 1 étudiant pour le Service Entretien ;
- 18 bénévoles ;
- 8 étudiants pour les Services Cimetières et Bâtiments.

Pour le C.P.A.S., le SRH a procédé à l'engagement de :

- 17 étudiants pour l'été à la MRS ;
- 6 étudiants à l'année à la MRS ;
- 1 étudiant dans le secteur administratif.

### Les courriers sortants

Outre les documents sociaux qui ne sont pas répertoriés dans la base de données. Néanmoins, un nouveau système d'indicatage du courrier sera mis en production au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il concerne principalement des courriers de suivi de Collège communal, des réponses aux candidatures spontanées ou bien encore des missives vers les interlocuteurs privilégiés (S.P.W., O.N.S.S., S.P.F., etc).

Pour le recrutement, une procédure en ligne a été mise en place, ce qui implique que l'accusé de réception est automatique et leur traitement, à savoir de la convocation à un examen écrit et/ou oral à la désignation ou au refus de la candidature à l'issue de la procédure, est informatisé. Toutefois, une intervention manuelle de la DRH est requise pour chacune des étapes.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2023, cela représente 827 candidatures traitées par la DRH.

### Collège communal et Bureau permanent

Le Service des Ressources humaines a réalisé les ordres du jour (rubrique : Personnel) pour l'ensemble des réunions du Collège communal pendant les 10 premiers mois de 2023.

La confection de ceux-ci est notamment soutenue par les notes des agents communaux de services connexes, mais aussi par les agents de la DRH. L'on comptabilisera près de 1.250 notes soumises à l'assemblée collégiale dont 388 ont été réalisées par les agents de la DRH. Au Bureau permanent, les agents de la DRH ont soumis 226 notes.

Pour chacun des Collèges communaux, le Service des Ressources humaines établit les procès-verbaux des décisions, sur base des indications que donne le Directeur général le jour-même des réunions.

### Conseil communal et Conseil de l'Action sociale

Les dossiers qui ont été présentés cette année au Conseil communal et au Conseil de l'Action sociale ont amené 7 délibérations pour la Ville, 25 pour le C.P.A.S. et concernent :

#### Ville :

- Enseignement - Désignation de Madame S.D. en qualité de Directrice de l'Ecole communale d'ANDENNE III ;
- Personnel enseignant – Ratification de désignations de deux professeurs de seconde langue sous contrats à durée déterminée pour l'enseignement primaire ;
- Ratification de mise à disposition de la Régie Sportive communale Andennaise (D.G.) ;
- DRHN et cabinet de Madame L – Demande d'interruption de carrière « régime fin de carrière » Madame A.I. ;
- Octroi d'un mi-temps supplémentaire instituteur-trice à LANDENNE sur fonds propres ;
- Proposition de désignation de deux professeurs de seconde langue sous statut APE – Madame D. et Monsieur D. - Année scolaire 2023-2024 ;
- Avenant au règlement de travail – Vacances COLLECTives – Crèches 2024.

#### C.P.A.S. :

- Demande de congé parental – Monsieur A. ;
- Demande d'une interruption de carrière – Madame K. ;
- MRS – Garde infirmiers ;
- Demande de cumul – Monsieur B. ;
- Radiation de la sanction disciplinaire – Monsieur B. ;
- Demande de prolongation d'une interruption de carrière – Madame K. ;

- Mises à disposition au sein du SRH - Madame C. et Madame K. .
- Ratification de la demande de prolongation d'interruption de carrière - Madame C.

Il est à noter que le Conseil de l'Action sociale a délégué certaines décisions au Bureau permanent.

### Les dossiers ponctuels

De nombreux dossiers récurrents ou ponctuels sont également gérés par le Service des Ressources humaines, tels que :

- l'établissement de dossiers de pensions ;
- la gestion des saisies et cessions de rémunérations ;
- la gestion des documents sociaux (chômage à temps partiel, C4, fiches de renseignement pour les mutualités, etc) ;
- la confection de déclarations de créance pour le personnel détaché ;
- le 2<sup>ème</sup> pilier de pension ;
- les contrôles par les différents services d'inspection dont l'O.N.S.S., le S.P.F. Finances dans le cadre de la dispense du précompte professionnel et l'inspection du travail ;
- la réalisation du budget et des modifications budgétaires y liées pour la Ville et le C.P.A.S. Cela suppose l'établissement de 2 budgets et 3 modifications budgétaires dont le niveau d'exigence a augmenté avec le partenariat avec le C.R.A.C. ;
- la mise à jour des décorations et distinctions honorifiques.

### Comité de concertation et de négociation syndicale

5 réunions du Comité ont été tenues pour ces 10 premiers mois de 2022 avec l'établissement d'un procès-verbal.

## **LES DOSSIERS A THEME**

La Direction des Ressources humaines tient à cœur de développer une collaboration dynamique et efficace avec ses interlocuteurs internes à la Ville d'ANDENNE. Bien qu'une charge conséquente de travail lui incombe, de nombreuses réunions ont été tenues dans un souci d'efficacité et d'efficience.

### Les recrutements

Le Service des Ressources humaines participe activement aux procédures de recrutement d'agents communaux en se chargeant du support et suivi administratif, d'organiser et participer aux épreuves, de la tenue de réunions et des aspects pratiques inhérents. Une marche à suivre a été établie incluant aussi les directeurs/chefs de services concernés.

### Révision du processus de recrutement

La Direction des Ressources humaines a informatisé le processus de recrutement, ce qui permet, d'une part, au service de pouvoir opérer un meilleur suivi des candidatures reçues. D'autre part, les candidats ont la possibilité de suivre en ligne l'évolution de leur candidature.

### Budget et modification budgétaire Ville et C.P.A.S.

Les budget et modification budgétaire sont préparés par le Service des Ressources humaines et mis au point en collaboration avec la Direction des Services financiers.

L'on y tient compte, outre les dépenses et recettes de personnel, de tous les mouvements d'agents communaux, des évolutions d'échelles barémiques, des pécules de vacances et primes de fin d'année, etc.

#### Les subsides

Les subventions à l'emploi (AVIQ, APE, Maribel social, diverses subventions liées aux Services de Cohésion sociale, O.N.E., POLLEC, WALLORENO, Conseiller en environnement, Conseiller en aménagement du territoire, ...) sont gérées par le Service des Ressources humaines afin d'assurer la continuité de leur octroi et de maintenir au maximum les emplois concernés.

Certaines problématiques liées à des questions plus pratiques ou spécifiques sont adressées, si nécessaire, aux acteurs externes concernés (FOREM, S.P.W., ...).

#### Formations et informations relatives au cadre légal

Différents outils et sessions d'informations ont été réalisés afin de rappeler le cadre légal aux responsables de service. Une sensibilisation accrue a été mise en place afin de garantir le respect des dispositions légales. En outre, le SRH met actuellement en œuvre des mesures de contrôle afin de s'assurer de la conformité au cadre légal.

#### **Promotions par accession**

Suite à l'élaboration d'un cadre du personnel contractuel, l'Administration a mis en place une procédure de promotion par accession pour les 14 emplois ouverts. Consécutivement à ce processus, 12 travailleurs ont été promus.

#### Mise en œuvre d'une gestion informatisée des congés du personnel administratif du C.P.A.S.

A l'instar de ce qui est fait au niveau de la Ville, le Service des Ressources humaines a mis en place une gestion informatisée du personnel administratif du C.P.A.S. Cette gestion permet de fluidifier le traitement des demandes.

#### Modernisation de la gestion horaire pour la MRS du C.P.A.S.

L'outil de gestion du temps de la MRS "*La Quiétude - Monjoie*" a été totalement modernisé pour intégrer la planification des horaires, l'extraction des données pour les sursalaires. En outre, cet outil est maintenant géré directement par les chefs de service. Il a été mis en production au 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### Descriptions de fonction

Comme repris dans le PST, la Direction des Ressources humaines a continué, en partenariat avec les services, à décrire les différentes fonctions. Ces descriptions continueront à être rédigées et actualisées au fur et à mesure.

#### Mise en place d'une politique de cohésion d'équipe

La Direction des Ressources humaines a proposé et mis en œuvre une politique de cohésion d'équipe. Cette politique s'axe à la fois sur les agents mais également sur les responsables de service. A cet égard, un nombre important de services ont mis en place un teambuilding pour permettre à chaque service de se retrouver durant un moment convivial.

### Mise en place d'une politique de formation

La Direction des Ressources humaines a initié une démarche de mise en place d'une politique de formation basée sur différents plans de formation. Parmi ces plans, un plan spécifique a été conçu à l'attention des responsables de services et sera mis en œuvre dans les prochains mois.

A cet égard, un plan de formation spécifique pour les responsables de service et directeurs a été mis en place. Il s'agira de permettre à chaque membre de la ligne hiérarchique de suivre 8 journées de formation en management.

### **LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Dans ce listing, sont aussi compris les remplacements qui peuvent être multiples sur la période concernée par le présent rapport.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des mouvements de personnel pour la période concernées.

#### Ville

Agent administratif, du 04/01/2023 au 30/09/2023, sous statut APE

Travailleur social, à partir du 01/01/2023, sous statut APE

Travailleur social, à partir du 01/01/2023, sous statut APE

Travailleur social, à partir du 01/01/2023, sous statut APE

Ouvrier, du 03/01/2023 au 03/02/2023, sous statut APE

Agent administratif, à partir du 10/01/2023, sous statut APE

Indicateur expert, à partir du 09/01/2023, sous statut APE

Etudiants bibliothèques, toute l'année le mercredi PM et samedi + le vendredi en juillet et août, sous statut Etudiants

Comptable, du 12/01/2023 au 31/12/2023, Contractuel

Informaticien, du 17/01/2023 au 16/04/2023, Contractuel

Chef de service, du 15/01/2023 au 14/05/2023, Contractuel

Apprenti, à partir du 16/01/2023, Contractuel

Travailleur social, à partir du 23/01/2023, sous statut APE

Conseillère en Aménagement du territoire, à partir du 31/01/2023, sous statut APE

Puéricultrice, à partir du 13/02/2023, sous statut APE

Ouvrier, à partir du 16/02/2023 sous statut APE

Directrice de crèche, à partir du 06/03/2023, sous statut APE

Ouvrier, du 21/03/2023 au 15/05/2023, sous statut APE

Ouvrier, du 21/03/2023 au 30/05/2023, sous statut APE

Ouvrier, du 01/04/2023 au 30/09/2023, sous statut APE

Ouvrier, 01/04/2023 au 10/11/2023, sous statut APE

Conseillère en environnement, à partir du 01/04/2023, Contractuel

Travailleur social, à partir du 01/04/2023, sous statut APE

Travailleur social, du 05/04/2023 au 31/12/2023, sous statut APE

Apprenti, à partir du 06/04/2023, contractuel



Juriste, à partir du 11/04/2023, sous statut APE  
Agent administratif, à partir du 04/05/2023, sous statut APE  
Travailleur social, à partir du 16/05/2023, sous statut APE  
Coordinateur POLLEC, à partir du 16/05/2023, sous statut APE  
Ouvrier, du 31/05/2023 au 30/11/2023, sous statut APE  
Ouvrier, du 05/06/2023 au 30/06/2023, sous statut APE  
FabManager, à partir du 12/06/2023, sous statut APE  
Travailleur social, du 20/06/2023 au 30/06/2023, sous statut APE  
Etudiants, du 01/07/2023 au 31/08/2023, sous statut Etudiants  
Agent administratif, à partir du 04/07/2023, sous statut APE  
Secrétaire de direction, à partir du 04/07/2023, sous statut APE  
Ingénieur, à partir du 17/07/2023, sous statut APE  
Agent administratif, du 18/07/2023 au 17/01/2024, sous statut APE  
Enseignant, du 28/08/2023 au 05/07/2024, sous statut APE  
Enseignant, du 28/08/2023 au 05/07/2024, sous statut APE  
Enseignant, du 28/08/2023 au 05/07/2024, sous statut APE  
Enseignant, à partir du 01/09/2023, sous statut APE  
Attaché, à partir du 04/09/2023, sous statut APE  
Comptable, à partir du 19/09/2023, sous statut APE  
Enseignant, du 11/09/2023 au 05/07/2024, sous statut APE  
Travailleur social, à partir du 20/09/2023, sous statut APE  
Directrice de crèche, du 05/01/2021 au 08/01/2023, sous statut APE  
Adjoint à la direction, du 01/08/2012 au 15/01/2023, sous statut APE  
Informaticien, du 17/11/2022 au 15/01/2023, sous statut APE  
Puéricultrice, du 05/09/2022 au 13/01/2023, sous statut APE  
Puéricultrice, du 16/11/2010 au 29/01/2023, sous statut APE  
Travailleur social, du 01/01/2023 au 31/01/2023, sous statut APE  
Enseignant, du 29/08/2022 au 12/02/2023, sous statut APE  
Travailleur social, du 12/10/2022 au 19/02/2023, sous statut APE  
FabManager, du 26/10/2021 au 05/03/2023, sous statut APE  
Infirmier, du 03/08/2020 au 09/04/2023, sous statut APE  
Informaticien, du 03/05/2022 au 21/04/2023, sous statut APE  
Travailleur social, du 23/01/2023 au 30/04/2023, sous statut APE  
Conseiller en mobilité, du 14/11/2022 au 31/03/2023, sous statut APE  
Agent administratif, du 04/04/2007 au 30/04/2023, sous statut APE  
Agent administratif, du 03/12/2012 au 31/05/2023, sous statut APE  
FabManager, du 06/02/2018 au 06/06/2023, sous statut APE  
Secrétaire de direction, du 01/04/2022 au 09/07/2023, sous statut APE  
Ouvrier, du 08/07/2023 au 31/07/2023, sous statut APE

Ouvrier, du 08/07/2023 au 31/07/2023, sous statut APE  
Ouvrier, du 19/07/2023 au 16/08/2023, sous statut APE  
Ouvrier, du 17/07/2023 au 11/08/2023, sous statut APE  
Ouvrier, du 13/06/2017 au 27/08/2023, sous statut APE  
Ouvrier, du 07/08/2023 au 31/12/2023, sous statut APE  
Agent administratif, du 03/04/2006 au 27/08/2023, sous statut APE  
Travailleur social, du 01/09/2021 au 25/08/2023, sous statut APE  
Travailleur social, du 02/02/2009 au 01/09/2023, sous statut APE  
Conseillère en prévention, du 10/10/2022 au 01/09/2023, sous statut APE  
Travailleur social, du 13/01/2016 au 03/09/2023, sous statut APE  
Comptable, du 10/09/2012 au 17/09/2023, sous statut APE  
Agent administratif, du 01/01/1981 au 31/12/2023, sous statut APE

### C.P.A.S.

Auxiliaire professionnel, du 01/08/2023 au 14/11/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 18/09/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, à partir du 11/04/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, à partir du 08/08/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 09/01/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, du 02/10/2023 au 01/12/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 20/03/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 02/01/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 09/01/2023, Art 60  
Ouvrier polyvalent, à partir du 20/02/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 26/06/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, à partir du 17/07/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 11/04/2023, Art 60  
Assistante Sociale, à partir du 11/07/2023, sous statut APE  
Ouvrier polyvalent, du 16/10/2023 au 15/12/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 26/06/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 27/03/2023, Art 60  
Ouvrier vendeur, à partir du 30/05/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, du 06/07/2023 au 13/10/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel, du 30/10/2023 au 29/12/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 07/03/2023, Art 60  
Ouvrier polyvalent, à partir du 09/01/2023, Art 60  
Ouvrier polyvalent, du 16/10/2023 au 15/12/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 26/06/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 03/07/2023, Art 60

Auxiliaire professionnelle, à partir du 15/05/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, à partir du 25/09/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 13/02/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, du 05/06/2023 au 10/10/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, du 23/02/2023 au 21/03/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 09/01/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, à partir du 28/08/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, à partir du 18/09/2023, Art 60  
Ouvrier polyvalent, à partir du 06/03/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, du 14/08/2023 au 13/10/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, du 20/03/2023 au 19/05/2023, Art 60  
Etudiants week-end, à partir du 01/01/2023, sous statut Etudiants  
Etudiants vacances scolaires, sous statut Etudiants  
Auxiliaire professionnel, du 05/06/2023 au 31/08/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, du 16/10/2023 au 15/12/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnel, du 16/10/2023 au 15/12/2023, Art 60  
Auxiliaire professionnelle, du 19/06/2023 au 18/08/2023, Art 60  
Aide familiale/senior, du 16/04/2022 au 09/01/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel, du 20/06/2022 au 10/01/2023, Art. 60  
Educateur A3, du 10/05/2021 au 11/01/2023, Art. 60  
Employé(e) d'administration, du 17/01/2022 au 12/01/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 07/10/2022 au 15/01/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnelle, du 06/10/2022 au 15/01/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel, du 18/04/2022 au 17/01/2023, Art. 60  
Aide familiale/senior, du 14/08/2017 au 22/01/2023, sous statut APE  
Ouvrier polyvalent, du 28/10/2013 au 31/01/2023, Art. 60  
Aide familiale/senior, du 01/08/2014 au 05/02/2023, sous statut APE  
Ouvrier vendeur, du 14/11/2017 au 11/02/2023, Art. 60  
Infirmier breveté, du 10/12/2019 au 12/02/2023, Art. 60  
Infirmier breveté, du 06/02/2023 au 19/02/2023, Art. 60  
Aide logistique, du 19/07/2021 au 20/02/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 15/03/2022 au 22/02/2023, Art. 60  
Employé(e) d'administration, du 20/03/2021 au 19/03/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 23/02/2023 au 21/03/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 20/10/2022 au 21/03/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 12/04/2022 au 14/04/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 18/04/2022 au 20/04/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 18/04/2022 au 20/04/2023, Art. 60  
Assistant(e) Social(e), du 03/11/2010 au 30/04/2023, Contractuel

Auxiliaire professionnel(le), du 12/01/2009 au 30/04/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel(le), du 23/09/2004 au 30/04/2023, sous statut APE  
Infirmier(ère) Breveté(e) A2, du 30/06/1995 au 01/05/2023, Contractuel  
Auxiliaire professionnel, du 02/05/2022 au 08/05/2023, Art. 60  
Chef de service de nursing, du 02/11/2022 au 14/05/2023, sous statut APE  
Directeur Maison de Repos, du 17/08/2022 au 15/05/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnelle, du 20/03/2023 au 19/05/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 23/05/2022 au 22/05/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 30/05/2022 au 27/05/2023, Art. 60  
Ouvrier de maintenance, du 30/09/2021 au 30/05/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 16/05/2013 au 04/06/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel, du 21/03/2022 au 08/06/2023, Art. 60  
Employé(e) d'administration, du 07/07/2014 au 10/06/2023, Art. 60  
Assistante Sociale, du 03/05/2022 au 13/06/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel, du 20/06/2022 au 19/06/2023, Art. 60  
Ouvrier polyvalent, du 22/08/2022 au 20/06/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 21/06/2021 au 21/06/2023, Art. 60  
Cuisinier, du 01/02/1993 au 30/06/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnelle, du 19/06/2023 au 18/08/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 05/03/2018 au 28/08/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel, du 05/06/2023 au 31/08/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 06/07/2023 au 01/09/2023, Art. 60  
Cuisinier, du 19/06/2023 au 05/09/2023, sous statut APE  
Employée d'administration, du 04/05/2020 au 10/09/2023, sous statut APE  
Aide familiale/senior, du 18/04/2017 au 10/09/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnelle, du 01/12/2022 au 11/09/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 14/09/2022 au 11/09/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 03/05/2013 au 13/09/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel, du 20/10/2022 au 16/09/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 22/09/2022 au 22/09/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 27/09/2022 au 26/09/2023, Art. 60  
Aide familiale/senior, du 27/04/2023 au 03/10/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnelle, du 24/01/2022 au 09/10/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnel, du 05/06/2023 au 10/10/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 06/07/2023 au 13/10/2023, sous statut APE  
Auxiliaire professionnelle, du 14/08/2023 au 13/10/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 02/05/2022 au 28/10/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnelle, du 31/10/2022 au 30/10/2023, Art. 60  
Auxiliaire professionnel, du 01/07/2021 au 31/10/2023, Art. 60

Assistante Sociale FSE, du 16/07/2007 au 05/11/2023, sous statut APE  
 Ouvrier de maintenance, du 19/05/2022 au 09/11/2023, Art. 60  
 Auxiliaire professionnel, du 01/08/2023 au 14/11/2023, Art. 60  
 Ouvrier polyvalent, du 18/04/2011 au 15/11/2023, Art. 60  
 Employé(e) d'administration, du 28/11/2022 au 27/11/2023, Art. 60  
 Auxiliaire professionnel, du 02/10/2023 au 01/12/2023, Art. 60  
 Ouvrier polyvalent, du 16/10/2023 au 15/12/2023, Art. 60  
 Ouvrier polyvalent, du 16/10/2023 au 15/12/2023, Art. 60  
 Auxiliaire professionnel, du 16/10/2023 au 15/12/2023, Art. 60  
 Auxiliaire professionnel, du 16/10/2023 au 15/12/2023, Art. 60  
 Auxiliaire professionnel, du 30/10/2023 au 29/12/2023, Art. 60

## **INTERRUPTION DE CARRIERE**

### Ville

Date de début	Date de fin	Motif	ETP
06/12/2022	05/03/2024	Congé parental	0,8
01/03/2020	Pension	Interruption de carrière	0,8
01/09/2022	30/06/2023	Congé parental	0,8
01/08/2022	31/10/2023	Congé parental	0,8
22/08/2022	21/04/2024	Congé parental	0,8
01/03/2023	29/12/2023	Interruption de carrière	0,8
06/04/2022	05/12/2023	Congé parental	0,8
03/04/2020	Pension	Interruption de carrière	0,8
01/01/2023	Pension	Interruption de carrière	0,8
24/01/2022	Pension	Interruption de carrière	0,8
06/03/2023	05/03/2024	Interruption de carrière	0,8
26/04/2021	25/01/2024	Interruption de carrière	0,5
14/06/2023	13/11/2023	Congé parental	0,8
24/03/2023	23/05/2023	Congé parental	0
01/06/2022	31/05/2024	Interruption de carrière	0,8
01/02/2023	31/01/2024	Congé parental	0,8
16/05/2022	15/08/2024	Congé parental	0,8
01/07/2018	Pension	Interruption de carrière	0,8
01/09/2023	31/08/2024	Interruption de carrière	0,8
01/09/2022	31/12/2025	Congé parental	0,9
03/01/2023	02/07/2023	Interruption de carrière	0,8
01/03/2014	Pension	Interruption de carrière	0,8
04/11/2019	Pension	Interruption de carrière	0,8
01/07/2023	30/11/2023	Congé parental	0,8

**C.P.A.S.**

Date de début	Date de fin	Motif	ETP
01/05/2023	31/12/2024	Congé parental	0,8
02/02/2020	01/02/2024	Interruption de carrière	0,5
01/01/2020	Pension	Interruption de carrière	0,8
01/01/2021	31/12/2023	Interruption de carrière	0,8
03/08/2022	02/06/2023	Congé parental	0,8
01/06/2019	Pension	Interruption de carrière	0,8
01/09/2022	12/03/2024	Interruption de carrière	0,8
01/08/2023	31/01/2024	Interruption de carrière	0,5
01/02/2022	30/09/2023	Congé parental	0,5
01/08/2017	Pension	Interruption de carrière	0,8
01/11/2016	Pension	Interruption de carrière	0,8
01/07/2023	Pension	Interruption de carrière	0,8

**Réduction volontaire**Ville

Date de début	Motif	ETP
01/09/2022	Réduction volontaire	0,75
01/03/2018	Réduction volontaire	0,5
07/04/2019	Réduction volontaire	0,5
01/01/2018	Réduction volontaire	0,5
01/08/2017	Réduction volontaire	0,8

C.P.A.S.

Date de début	Motif	ETP
09/12/2022	Réduction volontaire	0,5
01/10/2022	Réduction volontaire	0,8

## 18. Population et état civil

Actuellement, l'équipe se compose de 7 personnes y compris le Chef de Service administratif.

Ce dernier sera admis à la pension en mai 2024 et un successeur sera désigné tout prochainement.

Les horaires d'accès au public sont inchangés, accès libre du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous les mercredis et vendredis de 13h à 18h.

En septembre 2022, le S.P.F. Mobilité et Transports a lancé le projet « *Demande de permis de conduire en ligne* ». Une application web et smartphone appelée BELDRIVE a été développée à cet effet. Ce projet s'inscrit dans une démarche de simplification administrative pour le citoyen qui ne devra plus se rendre à la commune qu'une seule fois pour retirer son permis de conduire. Compte tenu de l'étendue de la réglementation sur les permis de conduire, la mise en route de l'application se déroulera en plusieurs phases.

Les citoyens ne sont pas obligés de faire leur demande via BELDRIVE, ils peuvent toujours le faire directement auprès de leur commune.

### Nouveautés 2023

Depuis juin 2023, les travailleurs frontaliers « *Brexit* » (ressortissants du Royaume-Uni bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique ayant exercé leur droit en tant que travailleurs frontaliers) sont collectés dans le registre d'attente au registre 12 « *Brexit* » par la commune où ils sont employés par leur travail.

Suivant la circulaire du 16 juin 2023 du S.P.F. Intérieur, Direction générale Identité et Affaires citoyennes, pour les personnes protégées par décision de justice, incapables de demander une carte d'identité électronique et/ou de signer ou s'authentifier à l'aide de celle-ci, il y a lieu de procéder à la révocation des certificats de la carte d'identité de la personne protégée si la décision reprend l'incapacité de signer ou de s'authentifier à l'aide de la carte d'identité électronique.

### **STRUCTURE DE LA POPULATION AU 31 OCTOBRE 2023**

Les chiffres sont donnés à titre purement indicatif ; ils évoluent, à la baisse comme à la hausse, à tout moment en fonction d'opérations assurées par le Service de la Population et de l'État civil, mais aussi d'éléments extérieurs introduits dans le système informatique du Registre national par d'autres communes, voire par le S.P.F. Intérieur, et sur lesquels ledit service n'a pas d'emprise directe.

Population : 28.112 (hors registre d'attente : 51)

Belges : 26.568 habitants

Pays membres de la Communauté européenne : 955 habitants

Non Européens : 634 habitants

Les 10 nationalités les plus représentées dans les registres de la population au 1<sup>er</sup> novembre 2023 sont les suivantes :

Belgique	94,51%	26.568 h
France	1,21%	340 h
Italie	1,04%	291 h
Espagne	0,53%	150 h
Maroc	0,33%	93 h
Roumanie	0,28%	80 h
Ukraine	0,27%	79 h
Cameroun	0,15%	42 h
Portugal	0,14%	38 h
Algérie	0,11%	30 h

A noter que la population ukrainienne victime de l'invasion russe représentait 0,03% de la population de notre ville en octobre 2021 alors que cette même population représente actuellement 0,27% de notre population.

#### Naissances

Naissances dans la commune : 0

Dans une autre commune du Royaume : 212

#### Cohabitations légales

99 cohabitations légales ont été enregistrées ainsi que 43 cessations de cohabitation légale, 40 cessations de commun accord et 3 déclarations unilatérales.

#### Immigration

Personnes venues d'une autre commune du Royaume : 1.339

Dossiers de non-inscription (modèle 4) : 32

Inscriptions d'office : 16

#### Émigration

Personnes parties vers une autre commune du Royaume : 985

Personnes parties à l'étranger : 35

Radiations d'office : 75

#### Mouvement interne

Mutations à l'intérieur de la commune : 1.790 personnes

### **POPULATION**

#### Permis de conduire

Permis de conduire définitifs : 1.540

Permis de conduire provisoires et licences d'apprentissage : 342

Permis internationaux : 111

#### Mise à jour du registre national

Depuis la mise en place de la BAEC (Banque de données Etat civil), les dossiers Etat civil tels que les collectes, les naissances, les mariages, les divorces, les décès et les nationalités sont générés automatiquement.

#### Cartes d'identités électroniques (Eid)

Les chiffres repris ci-dessous couvrent la période du 1er janvier 2023 au 30 septembre 2023.

- cartes Eid belge procédure normale : 1.197
- cartes Eid belge procédure urgente : 22
- cartes Eid belges procédure très urgente (BRUXELLES) : 2
- kid's-Eid procédure normale : 702
- kid's-Eid procédure urgente : 20
- kid's-Eid belge procédure très urgente (BRUXELLES) : 1
- cartes Eid non belges : 340
- cartes d'identité non belges procédure urgente : 4
- certificats d'identité d'enfant non belge (non électronique) : 68



A noter que la validité des cartes varie :

- La Kids-Eid (- de 12 ans) est valable 3 ans
- Entre 12 et 18 ans, l'Eid a une durée de validité de 6 ans
- Après 18 ans, l'Eid a une validité de 10 ans
- Pour les plus de 75 ans, elle est valable pour 30 ans

#### Courrier divers

- demandes de renseignements : 169
- demandes de documents via le nouvel E-guichet : 6005 dont principalement les compositions de ménage (2353), les extraits de casier judiciaire (1419) et les changements d'adresse (743).

De nombreux documents sont régulièrement délivrés par le Service Population.

A titre d'exemple, le Service a délivré 5.214 compositions de ménage tous moyens de délivrance confondus.

#### Casier judiciaire

Les extraits de casier sont délivrés sur base des données contenues dans le casier central. Aucune statistique n'est disponible mais les demandes sont nombreuses dans le cadre des enquêtes de moralité réalisées par la Zone de Police des Arches, les recherches d'emploi, les permis de port d'armes et de chasse.

#### Passeports

- passeports ordinaires pour majeur (procédure normale) : 1258
- passeports ordinaires pour majeur (procédure urgente) : 43
- passeports ordinaires pour majeur (procédure super urgente) : 12
- passeports ordinaires pour mineur d'âge (procédure normale) : 365
- passeports ordinaires pour mineur d'âge (procédure urgente) : 9
- documents de voyage pour réfugiés et apatrides : 59 adultes.

La validité d'un passeport pour un mineur d'âge est de 5 ans et de 7 ans pour une personne majeure.

#### Service des Pensions

De nombreux citoyens s'adressent directement à l'antenne du S.P.F. Pensions à NAMUR qui a, au préalable, adressé un courrier informatif au citoyen.

Ces derniers peuvent également via l'application « *My pension* » introduire leur demande. De ce fait, le Service Population/Etat civil traite de moins en moins de demandes.

Un expert pensions du secteur salariés peut être présent dans les locaux du Service Population/Etat civil tous les 1er jeudis du mois sur rendez-vous exclusivement pris au numéro de SPF Pensions « 1765 ».

#### Allocations aux personnes handicapées

Demandes d'allocation de remplacement de revenu et d'intégration pour les personnes de moins de 65 ans : 73

Demandes de carte de stationnement : 32

Pour les plus de 65 ans, les demandes se font directement à l'AVIQ via l'assistante sociale des mutuelles.

Les demandes en révision sont reprises dans les catégories ci-dessus.

Les chiffres indiqués ne sont pas représentatifs des différentes demandes d'allocations.

Enfin, une permanence du Ministère de la Prévoyance sociale - S.P.F. Sécurité sociale est assurée le 2ème lundi de chaque mois dans les locaux du Service Population.

### Euthanasie

Au 31 octobre 2023, 103 déclarations anticipées en matière d'euthanasie ont été enregistrées (à ne pas confondre avec l'acharnement thérapeutique qui ne relève pas de la compétence communale dès lors qu'il s'agit d'une convention entre le patient et son médecin).

La déclaration anticipée en matière d'euthanasie est valable pour une durée indéterminée.

### Le registre des étrangers

- déclarations d'arrivée (non UE) : 19
- déclarations de présence (UE) : 0
- réception des demandes relatives au changement de nationalité : 48
- dossiers Article 9, 9bis, 9ter (autorisation de séjour) : 6
- délivrance des engagements de prise en charge et des certificats d'hébergement : 104
- étrangers venus d'une autre commune ou d'un autre pays : 167
- diverses statistiques démographiques
- prolongations des diverses annexes relatives au séjour sur le territoire
- notifications de décisions relatives à la loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Chaque commune du Royaume a accueilli des Ukrainiens ayant fui la guerre.

Notre Ville a enregistré 97 Ukrainiens depuis le début du conflit, 29 d'entre eux ont quitté notre entité pour une autre commune. Nous comptons 2 naissances parmi les Ukrainiens sur notre territoire.

Les cartes A (certificat d'inscription temporaire au registre des étrangers) des candidats réfugiés valables jusqu'au 4 mars 2023 ont été prolongées depuis peu jusqu'au 4 mars 2025.

## **ÉTAT CIVIL**

### Registre des naissances

161 actes ont été rédigés soit :

- 1 acte de changement de nom
- 115 reconnaissances antérieures et 6 postérieures à la naissance
- 49 intégrations d'acte de naissance étranger pour la BAEC
- 2 demandes de changement de genre ont été enregistrées
- 25 dossiers ont été gérés en matière de changement de prénom

Le service traite aussi la problématique des reconnaissances de complaisance et frauduleuses. Le législateur a établi des règles pour lutter contre les mariages et cohabitations de complaisance. La même procédure s'étend aux reconnaissances de complaisance (« *enfant papier* »).

### Registre des déclarations de mariage

112 déclarations de mariage

### Registre des mariages

119 actes de mariage ont été rédigés dont 4 dossiers mixtes (c'est-à-dire entre une personne belge et une autre de nationalité étrangère, en séjour illégal pour la plupart) avec 3 surséances et 3 intégrations d'actes étrangers de mariage.

1 annulation de mariage a été enregistrée.

#### Registre des divorces

9 actes de divorce.

Les tribunaux injectent directement les jugements de divorce dans la BAEC.

#### Registre des décès

119 actes de décès rédigés de personnes décédées sur le territoire andennais, 120 décès survenus hors du territoire andennais ainsi que 2 intégrations d'actes établis à l'étranger.

#### Registre des inhumations

199 inhumations sur le territoire andennais, 55 incinérations et 1 exhumation.

#### Registre des nationalités

41 déclarations de nationalité belge ont été rédigées et attribuées (Art. 12 bis C.N.B.).

#### Gestion administrative

123 notifications adressées en matière d'état civil, auxquelles s'ajoutent :

- Recherches généalogiques
- Gestion du listing des enfants vaccinés contre la poliomyélite
- Gestion du fichier relatif aux prélèvements et à la transplantation d'organes et tissus après le décès. Quatre décisions relatives au don d'organes corporel humain après le décès peuvent être enregistrées dans l'application « *Déclaration don matériel corporel humain* » soit par le médecin généraliste, soit par la commune ou encore par le citoyen via le site [www.masanté.be](http://www.masanté.be), à savoir le don d'organes pour la transplantation, le don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments et le don matériel humain pour la recherche
- Gestion du fichier relatif aux déclarations des dernières volontés quant au mode de sépulture
- Etablissement, en coopération avec le Service Relations publiques et Communication, des dossiers relatifs aux différentes cérémonies de noces et réceptions
- Remise de statistiques mensuelles
- Extraction de listes diverses ordonnées par le Collège communal.

## 19. Relations internationales

### Jumelages

#### a) Contexte

La Ville d'ANDENNE est actuellement jumelée avec 2 villes : CHAUNY (France) depuis 1956 et BERGHEIM (Allemagne) depuis 1958. Ces rapprochements sont nés de la symbolique d'une réconciliation d'après-guerre. En outre ANDENNE a été l'intermédiaire d'un rapprochement *a priori* plus sensible entre CHAUNY et BERGHEIM, rapprochement qui s'est lui-même transformé en jumelage entre les 2 municipalités en 1968.

Une association de fait « *ABC International* » naît en 1975, elle compte une antenne dans chacune des 3 villes et a pour but :

- de maintenir, développer, créer des relations d'amitié entre les villes de CHAUNY, BERGHEIM et ANDENNE ;
- d'inviter les membres et affiliés de ces groupes et leur rendre le séjour dans la ville le plus agréable possible ;
- de favoriser l'échange de groupes folkloriques, sportifs, culturels ou autres.

En 2005, forte de l'appui de sa population immigrée qu'elle entend saluer, ANDENNE conclut un pacte d'amitié avec la commune calabraise de la majorité d'entre eux : MOTTAFOLLONE (Italie) ; ce pacte est renouvelé en 2023.

NB : ANDENNE est également jumelée avec VEZINS, une ville située en Maine et Loire, à 675 kilomètres d'ANDENNE et à 12 kilomètres de CHOLET.

C'est un jumelage footballistique qui est à la base de ces rencontres entre les deux villes.

#### b) Actions en 2023

Ainsi, en 2023, les liens entretenus par la Ville d'ANDENNE avec ses villes amies/jumelées ont été :

- en février 2023 : visite d'une délégation andennaise de 28 personnes à MOTTAFOLLONE pour le renouvellement de signature d'un pacte d'amitié ;
- en mai 2023 : visite d'une délégation andennaise de 3 personnes dans le cadre de la Fête Rabelais de CHAUNY ;
- en août 2023 : visite d'une délégation andennaise de 3 personnes dans le cadre des Fêtes de la San Antonio Abate de MOTTAFOLLONE ;
- en septembre 2023 : accueil d'une délégation de 17 personnes venues de CHAUNY, BERGHEIM et MOTTAFOLLONE à l'occasion des Fêtes de Wallonie à ANDENNE ;
- en octobre 2023 : visite d'une délégation andennaise de 5 personnes à BERGHEIM.

NB : en 2023, l'antenne andennaise de l'ABC International a également participé à divers événements à l'invitation de l'antenne de l'ABC International BERGHEIM.

#### c) Perspectives

La Ville d'ANDENNE a récemment répondu à un appel à projets européen dans le cadre de l'obtention d'un financement visant à promouvoir/entretenir les jumelages.

Le projet s'inscrit donc dans une volonté de raviver des liens existants avec CHAUNY et BERGHEIM qui, bien que toujours présents, ont néanmoins perdu de leur intensité ces dernières années. Il vise aussi à passer du pacte d'amitié au jumelage véritable entre la Ville d'ANDENNE et la Commune de

MOTTAFOLLONE. Une cérémonie est prévue en présence des villes amies de CHAUNY et BERGHEIM avec la volonté de voir se tisser des liens entre chacune d'elles. Dans un deuxième temps, un voyage citoyen à destination de STRASBOURG, afin de visiter le camp de concentration du STRUTHOF, le Mémorial d'Alsace-Moselle et les institutions européennes permettra aux participants issus des quatre villes (ANDENNE-CHAUNY-BERGHEIM-MOTTAFOLLONE) de partager une aventure européenne commune qui n'est néanmoins pas située sur leur territoire respectif. Ce sera surtout l'occasion de réfléchir à un nouveau récit constructif et engageant pour l'Europe.

L'objectif philosophique d'un tel projet est naturellement de renforcer les connaissances, de favoriser les échanges culturels et les bonnes pratiques en matière de politique touristique, économique, sociale et de promotion des valeurs inhérentes aux questions de citoyenneté et de démocratie européenne.

## 20. Relations publiques / Communication

### INTRODUCTION

Les missions du Service Relations publiques et Communication de la Ville d'ANDENNE s'articulent autour de quatre axes de communication externe :

- l'information et la communication sur plusieurs supports ;
- la communication numérique et le community management ;
- l'accueil, les cérémonies et le protocole de la Ville d'ANDENNE ;
- la stratégie de communication de plusieurs projets communaux en cours.

Par ailleurs, la Chargée de communication remplit une fonction de responsable de la Discipline 5 (Communication) au sein de la Cellule de crise communale.

En 2023, le Service Relations publiques et Communication était composé de trois équivalents temps plein, soit une chargée de Communication, une adjointe en charge notamment de la communication numérique, une agente d'accueil à mi-temps et une agente administrative qui partage son temps de travail entre le Service Relations publiques et Communication et le Service des Festivités et du Tourisme.

### INFORMATION & COMMUNICATION

La Ville d'ANDENNE peut s'appuyer pour la communication externe sur plusieurs supports : papier, électronique et médias.

#### Bulletins communaux

La Ville d'ANDENNE édite depuis 1979 un bulletin d'information à destination de la population. En 2023, la périodicité était de 5 parutions par an. Chaque numéro est distribué par BPOST dans toutes les boîtes aux lettres de l'entité, soit plus de 14.000 exemplaires. Des bulletins communaux sont également déposés en libre-service dans les bâtiments communaux et para-communaux. En outre, le Bulletin communal est mis en ligne sur le site internet de la Ville d'ANDENNE via l'adresse URL suivante : <https://www.andenne.be/vie-communale/bulletin-communal/>.

Constitué de 16 à 20 pages, le magazine d'ANDENNE est rédigé avec la participation de plusieurs agents des services communaux suivant les thématiques abordées. Ils sont une dizaine à collaborer régulièrement à la réalisation de chaque numéro. Les thématiques concernent la vie administrative, l'environnement, la transition, les événements et festivités, la culture, l'économie, le commerce, le patrimoine et le tourisme, etc.

Plusieurs nouvelles rubriques sont apparues dans les éditions 2023 :

- « *À votre service* » permet de décrire et mettre en valeur les missions des services communaux. Le choix du service présenté est lié à l'actualité : le Service des Espaces verts au printemps, le Service Population et État civil avant les départs en vacances, le Service des Festivités et du Tourisme en été, le Service Cimetières à l'automne et le Service des Finances lors des préparatifs du budget en décembre ;
- **Un dicton du monde** est présenté dans chaque numéro par les apprenants du cours de Français Langue étrangère du Plan de Cohésion sociale. Béninois, moldave, vietnamien, syrien ou kosovar, ces proverbes de 2023 sont également enregistrés sur la chaîne YouTube de la Ville d'ANDENNE ;

- **Une « Pause Jeux »** permet de détendre les lecteurs à la recherche de mots cachés en lien avec une festivité communale ; tandis qu'une photo extraite d'une promenade entre archives et numérique de l'Office du Tourisme met en valeur le fonds local de Bibliotheca ANDANA ;
- **« La question fréquente »** permet de répondre à des interrogations de citoyens sur des informations pratiques. Entretien des trottoirs, calendrier des poubelles, demande d'autorisation pour les événements... posées par téléphone ou sur les réseaux, ces interpellations reviennent de manière récurrente dans les contacts du public avec son administration.

Parallèlement à ces nouveautés, les rubriques récurrentes telles que l'éditorial du Collège communal, le « *top du like* », « *les gens de chez nous* », « *l'agenda* » restent à la page aux côtés des sujets tels que le commerce, le social, l'environnement, la culture, etc.

Les articles sur les producteurs locaux proposés par le GAL Meuse@campagnes se sont clôturés en 2023 avec la FOURNILIÈRE et le Clos MOSTOMBE.

Enfin, la page « *Vie associative* » a donné la parole en 2023 à : la Régie des Quartiers, PROM'ANDENNE, AFESDI, ANDENN'AMO et le Hockey Club d'ANDENNE

Notons également que, dans le numéro 351, les lecteurs ont pu détacher une nouvelle fois un mini-guide d'une douzaine de pages sur les idées cadeaux dans les commerces pendant les fêtes de fin d'année.

#### Les informations communales dans la presse gratuite

Les lecteurs de l'hebdomadaire gratuit VLAN (ANDENNE POTINS) peuvent trouver des informations pratiques sur leur commune dans un encart qui est réservé à l'Administration. Cette initiative remonte à 1992 et est prise en charge financièrement par la Ville.

Les associations ainsi que les services communaux font parvenir leurs annonces au Service Relations publiques et Communication qui les planifie et remet en forme chaque semaine.

En 2023, 35 pages d'informations de ce type ont été publiées dans ce toutes-boîtes.

Malheureusement, en été 2023, le groupe VLAN a annoncé réduire sa parution hebdomadaire pour des raisons économiques. Il n'y a donc plus d'édition du VLAN dans la région qu'une fois tous les 15 jours. Afin de répondre à la demande, la Ville d'ANDENNE publie désormais deux pages dans chaque numéro : une avec des informations communales, l'autre avec l'agenda des événements programmés sur l'entité.

#### Les communiqués de presse et contacts médias

27 communiqués et dossiers de presse ont été transmis aux médias en 2023. À noter que, depuis 2022, pour des raisons budgétaires, le service ne réalise plus de revue de presse avec BELGA PRESS.

### **COMMUNICATION NUMÉRIQUE**

Outil indispensable de la communication communale, le site web andenne.be est géré par le Service Relations publiques et Communication. Le service est également référent à des degrés divers pour plusieurs autres sites communaux et para-communaux : annuaire.andenne.be, andennetourisme.be, bibliotheque.andenne.be, lephare-andenne.be, leswallonies.be, shopinandenne.be, promandenne.be, bibliotheca-andana.be, andennevillemartyr.be et horschamps.be.

Parmi ces sites web, andenne.be, annuaire.andenne.be et lephare-andenne.be sont les trois sites à être gérés uniquement par le service, tant du point de vue technique que rédactionnel. Pour les autres, le service offre une assistance technique basique et de conseils.

En 2023, compte tenu de la réorganisation des missions du Smart City Manager, le Service Relations publiques et Communication a passé un marché public « *Maintenance web* ». Ce marché de services porte sur :

- la maintenance technique de ces plateformes, fonctionnant sur WordPress (sécurité, performance, correction des bugs, mises à jour PHP, certificat SSL, etc) ;
- la recherche, l'installation et la configuration de plugins selon les besoins du service ;
- le développement et intégration de code pour correspondre aux besoins du service (mise en place de shortcode, upload de fichiers par FTP, etc) ;
- la maintenance technique de la base de données [annuaire.andenne.be](http://annuaire.andenne.be) : notamment le bon fonctionnement de l'import/export des données vers des sites internet dont [andenne.be](http://andenne.be), [andennetourisme.be](http://andennetourisme.be), [promandenne.be](http://promandenne.be) et [shopinandenne.be](http://shopinandenne.be), ainsi qu'une maintenance de sécurité, performance et corrections des bugs ;
- la maintenance de la plateforme « *Open data* » : <https://opendata.andenne.be/> (sécurité, performance, correction des bugs, mises à jour PHP, certificat SSL, etc) ;
- le support technique pour la création d'un nouveau site web (création d'un sous-domaine de travail, de la base de données, codage, migration du nouveau site web vers le nom de domaine principal et vérification).

### Le site internet andenne.be

La nouvelle version du site internet communal [www.andenne.be](http://www.andenne.be) a été lancée en septembre 2022 : le site a donc fêté sa première année de fonctionnement.

Andenne.be reste une plateforme centrale, pour le citoyen, pour s'informer sur les actualités communales.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre, 67.000 utilisateurs ont visité le site web andennais. Selon les chiffres disponibles via GOOGLE ANALYTICS, [andenne.be](http://andenne.be) accueille une moyenne de 6.000 utilisateurs par mois. 50% d'entre eux sont de nouveaux visiteurs.

En termes démographiques, 53 % des utilisateurs sont des femmes pour 47 % d'hommes. Les internautes naviguent sur le site web communal et ce, majoritairement d'ANDENNE, mais d'autres proviennent de BRUXELLES, LIÈGE et NAMUR. Les tranches d'âge les plus représentées sont les 35-44 ; 45-54 et + de 55 ans.

Outre la page d'accueil, les pages les plus consultées sont les suivantes :

- la page du Service Population et État civil ;
- la page « *Offres d'emploi de la Ville et du C.P.A.S. d'ANDENNE* » ;
- la page de la piscine d'ANDENNE ;
- la page de prise de rendez-vous en ligne au Service Population et État civil ;
- la page « *Collecte des déchets ménagers* » ;
- ou encore la page « *Contact* ».

Nous constatons que 50 % des utilisateurs ne consultent qu'une seule page lors de leur visite. Un internaute sur deux visite [andenne.be](http://andenne.be) pour une raison précise et quitte la navigation lorsqu'il a trouvé la réponse à sa question.

Cette donnée peut être mise en parallèle avec les statistiques d'acquisition (de quelle façon l'internaute est-il arrivé sur le site ?).

Celles-ci révèlent que la majorité des visites (75 %) est réalisée via un moteur de recherche (type GOOGLE, ECOSIA, etc). Près de 15 % proviennent des réseaux sociaux non sponsorisés, et 8 autres pourcents sont des visites « *directes* », c'est-à-dire que l'utilisateur encode lui-même l'adresse URL [www.andenne.be](http://www.andenne.be) dans son navigateur.



Enfin, l'analyse statistique révèle également que 79 % de nos utilisateurs visitent andenne.be via un mobile, 19 % via un ordinateur et 2 % via une tablette. Ces chiffres confirment une tendance déjà ascendante : la lecture des informations des sites web se fait majoritairement via un smartphone, raison pour laquelle cette nouvelle version d'andenne.be a été réfléchi en « *mobile first* ».

#### Le site internet bibliotheque.andenne.be

Après le lancement de la nouvelle version du site internet communal [www.andenne.be](http://www.andenne.be) en septembre 2022, le Service Relations publiques et Communication poursuit son travail de mise à jour de ses sites internet avec celui de la Bibliothèque : [www.bibliotheque.andenne.be](http://www.bibliotheque.andenne.be)

Depuis le mois de mars 2023, un travail de refonte a débuté et s'est divisé en deux phases.

La phase 1 avait pour objectif d'analyser la version existante du site pour évaluer les besoins et les attentes de la future version. Elle était composée de différentes étapes - audit interne, enquête auprès des lecteurs et utilisateurs et planification technique et esthétique.

#### Analyse statistique

Les principales statistiques sont les suivantes :

- le site web de la Bibliothèque recense environ 400 utilisateurs par mois ;
- 57 % des utilisateurs arrivent sur le site via un moteur de recherche, 16 % tapent directement l'URL dans la barre de recherche, 9 % proviennent des réseaux sociaux et 5 % arrivent sur le site de la Bibliothèque via un autre site web ;
- la majorité des utilisateurs sont des Andennais et Andennaises ;
- 1.200 pages sont vues par mois, dont principalement
  - la page d'accueil ;
  - les informations pratiques ;
  - la page des collections ;
  - la page des animations ;
  - la page de présentation des services ;
  - la page de l'événement « *bébé lit* » ;
  - la page de la grainothèque ;
  - la page des boîtes à livres ;
- Les utilisateurs visitent le site sur un mobile à 49,6% et sur un ordinateur à 47%.

#### Résultats de l'enquête

Une enquête a eu lieu les 15 premiers jours d'avril 2023 auprès des affiliés de la Bibliothèque ainsi qu'auprès du grand public. Cette enquête se composait d'une vingtaine de questions portant sur les habitudes en matière d'usage du site web de la Bibliothèque. 55 personnes y ont répondu. Les résultats confirment l'analyse statistique.

Les éléments principaux sont :

- 78 % des répondants estiment être à l'aise avec internet et les réseaux sociaux. Par contre, 20 % utilisent internet uniquement pour des tâches simples ;
- 54,5 % ont entre 30 et 55 ans ; 33 % ont plus de 55 ans ;
- 65 % des répondants sont andennais ;
- les répondants se rendent sur le site web de la Bibliothèque pour :
  - vérifier les horaires ;
  - consulter le catalogue / effectuer une réservation ;
  - avoir une information sur les animations et activités / consulter l'agenda ;

- ils apprécient déjà beaucoup le site web actuel et y trouvent généralement les infos pratiques recherchées (majoritairement les horaires, jours d'ouverture, etc) ;
- dans la nouvelle version, il s'avère intéressant de plus mettre en valeur les collections, le catalogue et les nouveautés : certains répondants à l'enquête souhaiteraient même des recommandations/coups de cœur des bibliothécaires.

### Préparation technique et esthétique

Le nouveau site web de la Bibliothèque sera construit sur les mêmes bases techniques et esthétiques qu'andenne.be :

- une attention particulière sera portée à la version mobile ;
- la barre de recherche est à la base de la construction du site ;
- la navigation est transversale (mega menu - menu secondaire - footer - raccourcis et liens entre les pages) ;
- le site veillera à mettre davantage en avant les collections et le catalogue disponible, ainsi que les modalités de réservation ;
- la partie "agenda" sera améliorée, et une partie "actualité" sera ajoutée ;
- l'esthétique suivra quant à elle le canevas d'andenne.be : épurée et moderne ;
- enfin, les couleurs du site suivront la charte graphique de la Bibliothèque d'ANDENNE ;

La deuxième phase, à savoir, le développement concret de la nouvelle plateforme, a été entamée en juin 2023. Il s'agissait de développer la future structure du site, rédiger l'ensemble des textes et les implémenter sur la nouvelle version. La deuxième phase est beaucoup plus technique puisqu'il était notamment question de paramétrer les outils qui seront utiles aux bibliothécaires. Par exemple, un plugin d'agenda a été mis en place, avec la possibilité de gérer les inscriptions en ligne.

La nouvelle version du site web de la Bibliothèque verra le jour au premier trimestre 2024.

### Le site internet annuaire.andenne.be

Annuaire.andenne.be est un site web à part entière et recense les activités, personnes et points d'intérêt présents sur son territoire, qu'ils soient entrepreneurs, commerçants, indépendants, associations ou clubs sportifs.

Les objectifs de cette plateforme sont multiples : donner de la visibilité aux acteurs andennais, qui font vivre le territoire ; alimenter en informations ses différents sites Web : andenne.be, shopinandenne.be, andennetourisme.be, promandenne.be et tout autre site et/ou application gérés par la Ville d'ANDENNE et permettre à d'autres de développer des applications via son portail Open Data. En bref, il s'agit de la base de données de la Ville d'ANDENNE.

Grâce à la nouvelle version lancée en juin 2022, les internautes peuvent naviguer facilement à travers les différentes catégories, rechercher un point d'intérêt ou encore encoder leur propre activité.

En parallèle, le Service Relations publiques et Communication a poursuivi le travail de mise à jour des données y étant référencées avec l'implication des services qui ont à leur charge les différentes catégories de coordonnées telles que le commerce, les indépendants et entreprises, le secteur des soins de santé, le patrimoine et les opérateurs touristiques.

### La newsletter

En 2023, une cinquantaine de newsletters aura été envoyée à près de **4.000 destinataires/semaine**. Le taux d'ouverture est d'environ 40 % par newsletter, ce qui est un excellent résultat.

Le Service Relations publiques et Communication fonctionne pour l'envoi de ces newsletters via l'entreprise Sendinblue, avec laquelle nous avons renouvelé notre abonnement en janvier 2023.

## Les réseaux sociaux

Nous gérons quotidiennement plusieurs pages **Facebook** de la Ville d'ANDENNE, la page **Instagram**, la communauté **LinkedIn** de l'Administration communale ainsi que le compte **X** (ancien Twitter). Cela implique de la veille numérique, un suivi et des publications régulières.

La charte des réseaux sociaux de la Ville d'ANDENNE fait l'objet de révisions régulières afin de permettre de s'outiller contre les dérives et excès de ce type de support de communication. Une charte éditoriale a été remise à jour par le service en 2023, permettant de s'adapter aux pratiques et évolutions des habitudes numériques.

Entre janvier et octobre, environ **327** « posts » ont été publiés sur la page Facebook de la Ville d'ANDENNE. La page officielle de la Ville comptabilise 13.416 fans (12.712 fans au 31 octobre 2022) sur notre page Facebook.

62 % de nos fans sont des femmes. 8 % des personnes qui aiment notre page ont entre 18 et 24 ans, 27 % entre 25 et 34 ans, 23 % entre 35 et 44 ans, 18 % entre 45 et 54 ans, 13 % entre 55 et 64 ans et 11 % ont 65 ans et plus.

En 2023, 7 posts et événements ont fait l'objet d'une publicité payante sur ce réseau social. Sont sponsorisées les publications qui nécessitent une visibilité accrue et un ciblage plus précis. Ce fut le cas, notamment, de la campagne PROXIMITY, de la Nuit romantique de THON-SAMSON, de la campagne de sensibilisation à la propreté publique, des Fêtes de Wallonie, etc.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la page Facebook a atteint une couverture de 462.500 personnes. La « couverture » est le nombre de personnes ayant vu un contenu sur la page (publications, stories, publicités).

Durant l'année, 18 publications ont atteint plus de 10.000 personnes. Celles-ci concernaient la sculpture « *L'Ours et le Chat* », des offres d'emploi, la mise à l'honneur de Paloma SERMON-DAI, le fleurissement ou encore des événements comme les Fêtes de Wallonie, la Fête de la Musique ou le 21 juillet fleuri.

Sur Instagram, nous continuons notre progression avec **1.431 abonnés** (190 de plus que l'année dernière).

Près de 27 posts ont été publiés sur le compte, ainsi que 219 stories. Plus de 12.000 personnes ont été touchées par notre contenu Instagram en 2023. Grâce aux statistiques, on constate que nos abonnés ont majoritairement entre 25 et 44 ans (54 %), et sont, pour 62 %, des femmes.

Notre communauté évolue également sur **LinkedIn** et atteint **560 abonnés** (447 l'année passée). Sur ce support, nous avons pris l'habitude de publier systématiquement les annonces de recrutement de l'Administration, mais aussi, des photos d'événements tels que des inaugurations et des festivités, ou encore des actions internes de l'Administration communale.

De janvier à octobre, le compte LinkedIn a touché 23.000 personnes. La Ville d'ANDENNE a également débuté l'utilisation de posts sponsorisés pour certaines offres d'emploi, ce qui a permis de toucher 10.000 personnes supplémentaires.

Depuis plusieurs années, la Ville d'ANDENNE dispose d'un compte **YouTube**. Le Service Relations publiques et Communication utilise ce réseau comme une plateforme de diffusion. Ce média s'est avéré très utile depuis la crise du Coronavirus puisque les séances du Conseil communal y sont diffusées depuis lors en direct et disponibles en différé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, notre chaîne a enregistré 6.258 vues, et comptabilise **297 abonnés**. Outre les débats communaux, la Ville d'ANDENNE y a publié le montage des vœux 2023, des vidéos « *dicton du monde* » réalisées pour le Bulletin communal en collaboration avec les apprenants des cours de Français Langues étrangères, une vidéo pour l'accueil des nouveaux habitants d'ANDENNE, l'aftermovie des Fêtes de Wallonie, ou encore des vidéos d'explication de la plateforme « *Tire-lire* » de la Bibliothèque.

Enfin, sur **X**, le compte de la Ville d'ANDENNE comptabilise **678 abonnés**. Jusqu'en octobre, on comptait près de 4.000 impressions. À noter que, depuis la transformation de « *Twitter* » en « *X* » et la politique de son nouveau propriétaire, l'outil est de plus en plus délaissé et sert avant tout comme veille médiatique.

### Les écrans d'informations

Depuis 6 ans, des informations communales sont mises en ligne sur des grands écrans placés à l'entrée de la Maison du Citoyen, dans la salle d'attente du Service Population et à l'ANDENNE ARENA. Des vidéos et des publicités pour des événements à venir ou des démarches administratives sont diffusées en continu.

Le système de gestion des files d'attente au Service Population permet également de faire un message bref pour une actualité andennaise sur les tickets reçus par les visiteurs.

### Le Conseil communal en vidéo

La Ville d'ANDENNE retransmet depuis 2020 les séances du Conseil communal sur sa chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/c/ANDENNE/>) et son site web [www.andenne.be](http://www.andenne.be). Le souhait du Collège communal a été de poursuivre cette initiative jusqu'en décembre 2024, ce qui a donné lieu à un nouveau marché public remporté par LA FILM EQUIPE (NAMUR).

Durant l'année, tous les Conseils communaux ont été retransmis en direct via YouTube. Les vidéos sont ensuite disponibles sur la chaîne YouTube pour les internautes qui souhaiteraient visionner le Conseil communal en différé. Les 10 premières séances comptabilisent **3.717 vues**, soit une moyenne de 370 vues par diffusion.

## **ACCUEIL & PROTOCOLE**

### L'accueil téléphonique

Lorsqu'il contacte le numéro général de la Ville d'ANDENNE (085/84 95 30), le citoyen est orienté vers un système de choix multiples qui lui permet d'être connecté au service communal recherché (Population, Travaux, Environnement, etc). Ce système offre aussi la possibilité d'entrer directement en contact avec un.e téléphoniste de l'Administration communale, dont la permanence est assurée par le Service Relations publiques et quelques agents d'autres services communaux.

On estime le nombre d'appels à **800 par mois**.

### Les prises de rendez-vous pour la permanence fiscale du S.P.F. Finances

Comme l'année dernière, le service a mis en place un système de prise de rendez-vous pour les permanences fiscales organisées par le S.P.F. Finances à l'ANDENNE ARENA. Les réservations pour les 4 jours de permanences ont été gérées par le service qui les a transmises ensuite aux équipes du Fédéral qui assuraient les permanences fiscales pour aider les Andennais à remplir leurs déclarations.

225 personnes se sont inscrites en 2023, soit via le système mis en ligne sur le site internet d'ANDENNE, soit en téléphonant à l'Administration.

### Les cérémonies et réceptions

Le service a directement été impliqué dans l'organisation de **20 cérémonies et réceptions** protocolaires en 2023.

Dispositions pratiques, notes administratives, lancement des invitations, contacts et marchés avec les fournisseurs, promotion, service sur place, suivi médiatique... : ces réceptions et cérémonies - en semaine, le week-end et en soirée - mobilisent le service.

- **L'anniversaire de la mort de Salvador ALLENDE**

Le 11 septembre 1973 décédait Salvador ALLENDE. Le 24 octobre 1977, le Conseil communal d'ANDENNE décidait d'attribuer le nom de l'Homme d'État chilien au pont inauguré au-dessus de la Gare « *ANDENNE-SEILLES* ». À l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de cette figure politique progressiste majeure, les autorités communales ont dressé symboliquement une plaque à l'entrée du pont andennais.

- **Les centenaires**

En 2023, **deux centenaires** ont été mises à l'honneur par le Collège communal lors d'une visite à domicile.

- **Les noces**

En 2023, **25 couples** ont répondu présents à l'invitation de l'Administration communale à l'occasion de leur anniversaire de mariage. Sept cérémonies se sont tenues en présence des autorités communales en 2023. Trois noces de palissandre, deux noces de diamant et vingt noces d'or ont été fêtées à l'Hôtel de Ville ou à domicile.

- **Le petit-déjeuner du Nouvel an du personnel communal**

Cette année 2023 a vu une première édition du petit-déjeuner de Nouvel an du personnel communal. Cette initiative s'inscrit dans le développement d'une cohésion interne du personnel.

Un petit-déjeuner a été organisé par le Service Relations publiques et Communication le 10 janvier 2023. Il était suivi d'une visite du Phare pour les agents qui le souhaitaient.

**197** personnes ont partagé ce moment entre collègues et **97** inscriptions ont été comptabilisées pour la visite du Phare.

- **La Fête du Personnel**

Le 24 mai 2023, s'est tenue la Fête du Personnel de la Ville et ses structures satellites. L'édition 2023 a dénombré **plus de 440 participants** (soit 100 de plus qu'en 2022). La formule proposée rassemble les agents Ville, C.P.A.S., Régie, A.S.B.L. paracommunales ainsi que les élus et les anciens membres du personnel lors d'une après-midi de détente au complexe sportif de SEILLES. Un barbecue, des animations ludiques et un blind test étaient proposés au personnel communal présent.

Agents pensionnés et personnel décoré pour leurs années de carrière étaient mis à l'honneur.

- **La Fête des Bébés**

Un petit-déjeuner à la période des fêtes des mères ou des pères rassemble depuis près de 20 ans les familles andennaises qui ont connu une naissance dans l'année. L'édition 2023 a eu lieu le 10 juin à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville en présence **d'une vingtaine de bébés et leur famille**.

Il s'agit de l'occasion de valoriser les services offerts en matière de Petite-Enfance (Bibliothèque de la Ville, Accueil extrascolaire, la Maison de Quartier d'ANDENNE, l'O.N.E. et Shop in Andenne) et de fournir aux jeunes parents bon nombre d'informations. Pour l'occasion, une nouvelle édition de la brochure d'« *accueil des tout-petits* » a été mise à jour et rééditée.

- **Les Nouveaux Habitants**

La Ville d'ANDENNE apporte un soin particulier à l'accueil de ses nouveaux habitants. Ainsi, elle organise chaque année une réception à leur attention. Ont été invités en 2023 les nouveaux habitants inscrits sur les registres de l'Administration communale entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 31 juillet 2023. **95 nouveaux ménages ont répondu à l'invitation** ainsi que plusieurs membres du Conseil communal, quelques chefs de service et des représentants de la Zone de Police.

Comme pour l'édition 2022, les nouveaux habitants étaient invités à une réception au Centre culturel d'ANDENNE. La réception 2023 s'est tenue le samedi 2 septembre. L'Office du Tourisme tenait un stand à l'attention des visiteurs. Shop in Andenne et Miss Shoppy étaient également de la partie.

Lors de cette réception, une version 2023 de la vidéo de présentation de la Ville d'ANDENNE a été projetée permettant d'appréhender les différentes facettes de la Cité d'adoption des nouveaux venus. Les participants ont ensuite pu échanger autour d'un verre de l'amitié.

**Le traditionnel "pack de Bienvenue"** a été remis à chaque ménage. Ce pack est composé d'un sac aux couleurs de Shop in Andenne et contient un Pass Loisirs qui donne accès gratuitement pour une entrée à l'E.M.A., SCLADINA, une carte de l'Office du Tourisme, une entrée à la piscine et une entrée pour un spectacle du Centre culturel. Un BONCADO complète les cadeaux de bienvenue afin de valoriser le commerce local. Cette année, le traditionnel "*pack de Bienvenue*" comprenait également

une entrée gratuite à l'exposition temporaire de l'Espace muséal d'ANDENNE « *Le Chat s'expose* » de Philippe GELUCK. Enfin, la nouvelle brochure « *Les atouts des commerces proches de chez vous* », éditée en collaboration avec Shop in Andenne, a également été ajoutée au pack.

Les nouveaux habitants ont aussi eu l'opportunité de s'inscrire à une **visite guidée** les 7 et 15 octobre 2023 en collaboration avec l'Office du Tourisme d'ANDENNE. Pour rappel, cette visite à pieds du centre-ville est une des nouveautés introduites depuis 2022. **44 personnes y ont participé, 47 %** d'entre elles étaient déjà présentes au verre de l'amitié du mois de septembre.

Parallèlement à cette initiative, les nouveaux habitants reçoivent systématiquement lors de leur inscription au Service Population Etat civil une farde de bienvenue avec la documentation utile sur leur cité d'adoption. Plus de **300** enveloppes de bienvenue ont ainsi été préparées cette année par notre service et remises au guichet Population lors de l'inscription de nouveaux habitants.

- **L'accueil des Villes jumelées et amies**

Lors du week-end des Fêtes de Wallonie 2023, les délégations des Villes Jumelées (BERGHEIM et CHAUNY) ainsi que la commune amie (MOTTAFOLLONE) ont été invitées à participer aux festivités et à un programme officiel. Le suivi des invitations et la préparation logistique de cette rencontre ont été pris en charge par le service.

Les délégations ont pu participer à des visites des parcs d'activités économiques de l'entité, une visite du Phare et ont partagé des repas et festivités organisés tout au long du week-end.

- **Les décorations du CARNEGIE HERO FUND**

En pré-séance du Conseil communal du 23 octobre 2023, la Ville d'ANDENNE a mis à l'honneur Messieurs Enis MARINNE et Julien FLAUSH de la Zone de Police des ARCHES qui ont posé un acte de bravoure, récompensé par le CARNEGIE HERO FUND.

- **L'installation du Conseil communal des Enfants**

Le 14 novembre, le Conseil communal des Enfants 2023-2025 a été installé lors d'une cérémonie officielle mise en place par le service avec l'équipe de la Maison de Quartier d'ANDENNE. Cette séance a été retransmise en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et a fait l'objet de relais sur les réseaux sociaux.

#### Les inaugurations

- **L'inauguration de « *L'ours et Le Chat* »**

Le 29 juin 2023, la sculpture « *L'ours et Le Chat* » de l'artiste et dessinateur belge, Philippe GELUCK, a été inaugurée en présence de l'artiste sur l'Esplanade des Ours (Promenade des Ours) devant le pôle muséal et culturel d'ANDENNE.

L'accueil de Philippe GELUCK à ANDENNE, le dévoilement de l'œuvre et la réception festive donnée sur la terrasse du Phare d'ANDENNE ont fait de cet événement une réussite. Il s'agit de la première sculpture de l'artiste acquise par la Ville.

Un week-end des Andennais permettant aux habitants de découvrir gratuitement l'exposition a été mis en place et promotionné à l'ouverture et à la clôture de l'exposition.

- **L'inauguration de la Maison de Quartier de PEU D'EAU**

Le Service Relations publiques et Communication a prêté sa collaboration à l'organisation de la Maison de Quartier de PEU D'EAU le vendredi 13 octobre 2023.

## **PROJETS DE COMMUNICATION**

Certains projets communaux nécessitent une implication du Service Relations publiques et Communication à différentes étapes de leur mise en place, dans un processus d'accompagnement des aspects promotionnels des dossiers.

En 2023, les travaux de graphisme et d'impression de plusieurs départements ont été anticipés et répertoriés dans deux importants marchés de service qui ont ainsi permis de planifier et échelonner les travaux en matière de communication « *print* ».

## **COHÉSION SOCIALE**

En 2023, le Service Relations publiques et Communication a poursuivi son accompagnement dans la réalisation des supports imprimés des Services de Cohésion sociale, notamment pour la Maison de Quartier de PEU D'EAU, le renouvellement de leurs cartes de visite promotionnelles ainsi que deux bâches grand format pour les événements extérieurs.

Outre l'inauguration de la Maison de Quartier de PEU D'EAU, le service a prêté aussi son concours à la réception donnée le 13 novembre 2023 à l'occasion de la mise en circulation du véhicule sponsorisé par les commerçants et indépendants andennais.

## **COMMERCE**

Le Service Relations publiques et Communication travaille en collaboration avec Shop in Andenne qui soutient et promeut l'activité commerciale de la Cité.

Le service a travaillé en 2023 à l'élaboration d'une nouvelle brochure consacrée aux commerces andennais. Ce fascicule d'une quinzaine de pages brosse le paysage commercial d'ANDENNE et peut servir de carte de visite à remettre aux nouveaux habitants ou investisseurs.

## **CULTURE : HORS CHAMPS#4**

Valorisant le patrimoine et le quartier du Vieil ANDENNE et favorisant la découverte de l'art contemporain, la Ville d'ANDENNE soutient activement la biennale d'art HORS CHAMPS initiée en 2017 par l'A.S.B.L. du même nom.

Le Service Relations publiques et Communication collabore à l'organisation de cet événement culturel. Site internet, page Facebook, compte Instagram et supports imprimés sont conçus en collaboration avec le service.

L'édition 2023 s'est tenue le dernier week-end d'octobre et a rassemblé une quarantaine d'artistes dans des lieux emblématiques du Vieil ANDENNE : Maison des Associations, ancien Musée de la Céramique, commerce local, ... Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, les organisateurs ont investi de nouveaux lieux de la place du Chapitre tels que la Haute École Albert JACQUARD (ancien bâtiment des Contributions), le Presbytère (bar à vin), un jardin particulier et le Centre SWEETCH.

## **FESTIVITÉS ET TOURISME**

Fêtes de Wallonie, Marché de Noël, 21 juillet fleuri, Nuit romantique, ... le service s'investit dans l'événementiel andennais qui participe largement à l'image et l'attractivité d'ANDENNE.

Affiches, dépliants, programmes des festivités communales, encarts publicitaires, spots radio ou vidéo sont mis en place par le service en collaboration avec l'équipe des Festivités et du Tourisme.

Notons que le passage aux gobelets réutilisables lors des Fêtes de Wallonie 2023 a nécessité un important effort de préparation et de communication tant vis-à-vis du public que vis-à-vis des associations qui appliquaient cette obligation pour la première fois.

Le service a également été associé début de l'année à la rencontre préparatoire du Printemps des Associations qui se tiendra en 2024.

Pour ce qui concerne la collaboration avec la S.N.C.B. qui donne accès à la Ville d'ANDENNE à la vitrine située dans la salle des Pas perdus de la Gare de NAMUR, une présentation de l'ESCAPE GAME LYNX a permis aux navetteurs de découvrir cette attraction andennaise. Cette promotion renvoyait également vers le site de l'Office du Tourisme et sa valorisation des activités estivales.

## **LE PHARE**

Le Service Relations publiques et Communication accompagne les équipes du Phare dans sa promotion. Le soutien au lancement et au rayonnement du Phare figure dans les axes du PST (point 4.2. Développer un pôle muséal, culturel et touristique dans le centre-ville (OO.16) - 4.2.2.

Promouvoir l'ouverture du Phare (A.42)). Cet objectif donne lieu à plusieurs réunions annuelles avec les directions du Phare, de l'E.M.A., de la Bibliothèque et de l'Office du Tourisme.

En termes de communication, le Phare est présent sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et dispose d'un site internet. Ce pôle culturel et touristique a par ailleurs fait l'objet de plusieurs reportages et articles dans la presse.

- **Le site web**

Lancé en 2020, le site [www.lephare-andenne.be](http://www.lephare-andenne.be) est géré au quotidien par le Service Relations publiques et Communication.

Le site du Phare rassemble une présentation de ce pôle culturel et touristique et de ses opérateurs. Il détaille les informations pratiques liées à ses activités : tarifs, horaires, accessibilité. Il propose également un agenda des activités qui se déroulent en ses murs, et un blog de ses dernières actualités. Un e-shop est toujours en cours de finalisation par les équipes du Phare.

En termes statistiques, le site a vu défileur 14.780 utilisateurs de janvier à octobre. Ceux-ci arrivent majoritairement sur le site via un moteur de recherche (46 %) ou en encodent directement l'URL du site (28,7 %). Ils proviennent ensuite, pour 12 %, de sites comme « *Quefaire.be* » ou « *WallonieBelgiqueTourisme.be* » ou des réseaux sociaux (10 %).

Les pages les plus consultées du site du Phare sont la page d'accueil (9.620 vues), la page consacrée à l'Espace muséal d'ANDENNE (EMA) (9.610 vues), l'agenda (2.681 vues) et les horaires (2.060 vues).

Les utilisateurs naviguent sur desktop (49 %) et sur mobile (49 %). Les utilisateurs du site web proviennent d'ANDENNE et de BRUXELLES, mais également d'ANVERS, de LIEGE et de NAMUR.

- **Les réseaux sociaux**

Le Phare dispose d'une page Facebook depuis le 10 janvier 2020. Elle compte actuellement près de **2.613 fans** (264 de plus que l'année dernière). Cette page a pour objectif de faire la promotion de toutes les activités se déroulant au sein du Phare. Sont partagées sur la page de nombreuses informations concernant les activités organisées au Phare (tous opérateurs confondus).

**92.000 personnes ont été touchées** en 2023. **165 posts** ont été publiés par le Service Relations publiques et Communication sur la page. 12 publications se sont démarquées avec plus de 5.000 personnes atteintes. Les principales :

- 17 février : Que faire au Phare pendant les vacances de détente ? (16.050 vues) ;
- 31 mai : Beau week-end lors du Marché de la Céramique - 12.200 vues ;
- 26 février : le programme des vacances de Carnaval - 17.701 vues ;
- 25 janvier : Soirée Harry POTTER à la Bibliothèque - 9.200 vues ;
- 8 juin : Week-end des Andennais à l'exposition GELUCK - 7.800 vues .

Parmi les fans du Phare d'ANDENNE, la majorité (97 %) provient de Belgique, et 40 % sont Andennais. 76 % de nos fans sont des femmes. Enfin, 50 % des fans ont entre 25 et 44 ans.

Sur Instagram, le compte du Phare atteint **954 abonnés** (+ 180 par rapport à 2021). Une dizaine de photos a été postée cette année. **86 stories** ont également été publiées. Notre audience se compose de 69 % de femmes et provient de Belgique pour 89 %.

- **La newsletter**

Depuis la fin 2020, le Service Relations publiques et Communication diffuse une newsletter spécifique pour Le Phare. Mensuelle, elle compte actuellement **369 abonnés**. Elle enregistre un taux d'ouverture de 60 %, ce qui est tout à fait excellent pour ce type de support de communication.

- **L'exposition GELUCK**

Compte tenu de l'inauguration d'une sculpture de Philippe GELUCK dans l'espace public en même temps que l'exposition qui lui était consacrée au Phare, le service a particulièrement été impliqué dans les préparatifs et la communication relatifs à ces événements qui se sont tenus en juin 2023.



- **La Fête des Voisins du Phare**

À l'initiative du service a eu lieu la première édition de la Fête des Voisins du Phare. Ce petit-déjeuner garni de produits locaux était organisé dans le cadre du week-end officiel de la Fête des Voisins.

Le but de cette initiative est de renforcer les liens de voisinage avec les habitants du quartier et d'offrir une visite approfondie du Phare pour les riverains, l'inauguration officielle du pôle muséal et culturel d'ANDENNE n'ayant pu avoir lieu pour raisons sanitaires.

L'initiative a été appréciée par le voisinage et l'opération a rassemblé une quarantaine de participants qui ont partagé un moment convivial et suivi une visite guidée des collections du musée avec l'équipe de médiation de l'E.M.A.

- **La signalétique et le label Access-I**

Dans le cadre de l'octroi du label Access-I, le service a prêté sa collaboration pour la refonte de la signalétique de la façade du Phare. Un événement permettant de présenter les différents aménagements en place pour les visiteurs porteurs d'un handicap a fait l'objet d'une communication.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Outre l'organisation des réceptions du personnel, le service RP/COM a participé aux réflexions menées par le Service des Ressources humaines et numériques sur la réalisation d'un document d'accueil pour les nouveaux agents et la valorisation des offres d'emploi Ville/C.P.A.S.

## **SENIORS**

En 2023, le Conseil consultatif des Aînés andennais, accompagné du Service Seniors, a lancé son projet des « *boîtes jaunes dans le frigo* ». Dès le mois d'avril, chaque Andennais de plus de 65 ans a pu se procurer une boîte jaune, contenant une fiche santé et une fiche identitaire.

Le Service Relations publiques et Communication a accompagné les porteurs de projet dans leur communication depuis les supports destinés aux Seniors jusqu'à la couverture médiatique de la distribution.

## **TRANSITION**

En 2023, le service a poursuivi sa collaboration sur la communication du projet PROXIMITY mis en place avec l'association BE PLANET. Pour rappel, les candidats de la 3<sup>ème</sup> édition de ce budget participatif étaient soumis fin 2022 - début 2023 au vote des citoyens. Ce nouveau dispositif a fait l'objet d'une large campagne de communication.

760 citoyens se sont mobilisés pour voter soit en ligne, soit via un bulletin de vote.

Les lauréats ont été reçus par les autorités communales en mars 2023 et ont pu bénéficier d'une enveloppe budgétaire de 30.000 euros pour mener à bien leurs projets.

En novembre 2023, un « *Transition Tour* » invitait les citoyens à découvrir plusieurs lauréats des différentes éditions du budget participatif de la Ville d'ANDENNE. Cette initiative qui permettait de visiter 6 projets lauréats a fait l'objet d'une communication particulière : dépliants, réseaux sociaux, presse, etc.

## **TRAVAUX**

Le Service Relations publiques et Communication relaie les informations relatives aux travaux sur l'entité. Mis à jour sur le site web par la DST, les chantiers font l'objet d'une communication régulière tant sur le web que via des communications ciblées. En 2023, différents chantiers ont fait l'objet de communiqués plus élaborés tels que ceux liés à l'installation du GIGA internet par VOO, l'autoroute de l'eau chaussée de CINEY, les travaux dans le cadre de PIWACI, etc.

## **VOEUX**

Le Service Relations publiques et Communication se charge également des cartes de vœux, enregistrement et rétrospectives à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il organise également les Vœux aux Forces vives en collaboration avec l'A.S.B.L. PROM'ANDENNE. La réception de 2023 s'est renouvelée avec la mise à l'honneur des nouveaux commerçants et entrepreneurs lors de cette cérémonie qui se tenait au Centre culturel d'ANDENNE.

## 21. Secrétariat général

### 1. Secrétariat général

#### LE PERSONNEL CADRE

L'équipe administrative travaille depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 sous la direction de Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général, désigné à titre définitif par le Conseil communal après un stage concluant d'une année le 23 novembre 2020.

#### LE STAFF ADMINISTRATIF

Le service est composé au 31 octobre 2023 de trois équivalents temps plein (ETP), à savoir Madame Anne LEMAITRE, Responsable de service, Monsieur Jérôme PIRSOUL et Madame Laurence ROEGIERS.

#### LA CORRESPONDANCE ENTRANTE

a) Le Secrétariat général réceptionne tout au long de la journée une partie importante du courrier entrant; visé par le Directeur général, le courrier est scanné et transmis sous format informatique, via un logiciel spécifique dénommé ANDANA, vers son (ses) destinataire(s).

L'application ANDANA est utilisée depuis le début de l'année 2010 ; elle a été développée en interne, en tenant compte des pratiques au sein de l'Administration communale, sur base d'un logiciel libre. Elle a été profondément remaniée en septembre 2017 (migration vers Plone 4 finalisée le 4 septembre).

Le système génère automatiquement, à l'attention des destinataires, un mail d'avertissement de réception d'une pièce de courrier à traiter.

Le destinataire principal reçoit, outre la version informatique, le document papier ; les autres destinataires reçoivent uniquement la version électronique.

b) Sont spécialement enregistrées au Secrétariat général les pièces qu'il aura à gérer ou destinées aux services, dont la date d'entrée constitue un élément pouvant s'avérer déterminant.

Le développement du courrier électronique, comme la multiplicité des implantations administratives, ne permettent pas de centraliser toutes les pièces de courrier en un point unique. Aussi, depuis 2018, quelques services recevant de gros volumes de courriers enregistrent eux-mêmes certaines pièces importantes qu'ils reçoivent en direct (déposées à leur adresse d'implantation soit par la Poste ou des sociétés de distribution, soit par des visiteurs).

Quant aux courriels, le système informatique les enregistre avec leurs date et heure d'entrée.

c) ANDANA permet un gain de temps (envois électroniques) et de significatives économies de papier (photocopies).

De plus, un scan des pièces principales est conservé de manière sécurisée sur le serveur de la Ville, ce qui permet de pallier la « perte » d'un document, le Secrétariat général étant un point central où transitent chaque jour des dizaines de pièces.

La traçabilité des pièces enregistrées de courriers entrants est assurée; des recherches dans les « archives » du courrier enregistré sont possibles sur base de divers critères.

d) 3.903 pièces de courriers sont disponibles sur ANDANA au 31 octobre 2023.

## LE COURRIER SORTANT

Le Secrétariat général a assuré la dactylographie de 1.177 notes internes, lettres et délibérations en 2023 (jusqu'au 31 octobre).

Cette diminution substantielle, observable depuis plusieurs années, s'explique par un recours plus intense à la numérisation, à la messagerie et à l'optimisation d'ANDANA, le programme de gestion du courrier et des différents points du Collège communal.

La réduction des impressions papier est un des objectifs de l'Administration dans le Programme Stratégique Transversal 2020-2024.

## LE REGISTRE DES PUBLICATIONS

a) Les articles L 1133-1 et L 1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et un arrêté royal du 14 octobre 1991 régissent la tenue d'un registre de publication des règlements et ordonnances.

Cette publication est une formalité essentielle ; les règlements et ordonnances deviennent obligatoires le cinquième jour suivant celui de leur publication par voie d'affichage (avis aux valves officielles), sauf s'ils en disposent autrement.

La durée de publication n'est généralement pas précisée dans la loi. Sauf le cas de législations spécifiques, un jour suffit ; dans la pratique, la plupart des avis de publication restent affichés aux valves durant au moins 15 jours.

Des valves extérieures ont été mises en place en 2011 sur l'une des façades latérales de l'Hôtel de Ville et en 2013 sur la façade latérale (côté rue des Sept Eglises) du Centre administratif.

b) Les règlements sont de diverses natures ; leur adoption, à quelques exceptions près, relève de la compétence du Conseil communal.

L'on distingue schématiquement les règlements portant des mesures durables de circulation routière (communément dénommés règlements complémentaires de circulation routière ou, pour les voiries régionales, règlements de suppléance) des autres types de règlements : règlements-taxes, règlements-redevances ou tarifs, règlements d'administration intérieure, règlements de police administrative, etc.

Les règlements de circulation routière relevant de la compétence du Conseil communal sont mis en forme par la Direction des Services techniques (DST), élaborés en concertation avec la Zone de Police des Arches et le représentant du Service Public de Wallonie (dans la mesure où ces règlements, une fois adoptés, sont soumis à une tutelle régionale spécifique d'approbation, d'où l'intérêt d'une consultation préalable).

Les autres types de règlements relevant de la compétence du Conseil communal sont confectionnés par les services concernés, principalement la Direction des Services financiers (DSF) et la Direction juridique et territoriale (DJT).

c) La compétence du Collège communal en matière réglementaire est essentiellement limitée à des ordonnances portant des mesures temporaires de circulation routière.

Ces ordonnances sont confectionnées par et/ou sous le contrôle de Monsieur Olivier CAMPAGNE, Juriste, qui s'entoure pour ce faire de la collaboration des services concernés, ainsi que de la Police.

Ces règlements ne doivent pas être confirmés par le Conseil communal puisque le Collège communal agit en l'occurrence sous le couvert d'une disposition légale lui donnant spécifiquement compétence (art. 130 bis NLC).

d) Le Bourgmestre dispose quant à lui d'un pouvoir étendu de compétence qu'il exerce au travers d'ordonnances sous le couvert de l'application de l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale, dont le paragraphe 1<sup>er</sup> dispose : « *En cas d'émeutes, d'attroupements hostiles, d'atteintes graves portées à la paix publique ou d'autres événements imprévus, lorsque le moindre retard pourrait occasionner des dangers ou des dommages pour les habitants, le bourgmestre peut faire des ordonnances de police, à charge d'en donner sur le champ communication au Conseil, etc. Ces ordonnances*

*cesseront immédiatement d'avoir des effets si elles ne sont pas confirmées par le Conseil à sa plus prochaine réunion ».*

Ces ordonnances doivent faire l'objet d'une confirmation par le Conseil communal pour autant qu'elles soient encore d'application lorsque le Conseil communal se réunit ; si tel n'est pas le cas, elles sont simplement communiquées au Conseil communal qui n'a pas alors à les confirmer. Elles sont peu nombreuses compte tenu des pouvoirs légalement dévolus au Collège communal. C'est à titre conservatoire qu'à l'ordre du jour de chacune des réunions du Conseil communal figure systématiquement un point relatif à la confirmation des ordonnances du Bourgmestre.

e) Le Bourgmestre dispose également d'une compétence qu'il exerce sous le couvert non pas d'ordonnances, mais d'arrêtés de police.

Ces arrêtés ne sont en principe pas publiés ; ils font l'objet de notifications aux personnes ou entreprises concernées.

Ils ne font pas l'objet d'une confirmation par le Conseil communal dans la mesure où le Bourgmestre agit ici dans sa sphère de compétences.

f) Les publications sont centralisées au Secrétariat général où est tenu le registre officiel les constatant.

Il y eût en 2017 102 annotations dans ce registre ; en 2018, 84 ; en 2019, 105 ; en 2020, 84 ; en 2021, 88 ; en 2022, 59 et en 2023, 55 (jusqu'au 31 octobre).

## **DIVERSITÉ DES TÂCHES**

a) Le Secrétariat général centralise toutes les pièces présentées au Collège communal et au Conseil communal, ainsi que nombre de dossiers qui requièrent des prises de position du Bourgmestre compte tenu de ses compétences spécifiques.

Les pièces à destination du Collège communal et du Conseil communal sont transmises par les mandataires et par tous les services administratifs pour être intégrées dans les ordres du jour. Au lendemain des réunions, les décisions sont renvoyées par le Directeur général, avec les instructions nécessaires, vers les services aux fins de finalisation des textes et de mise en œuvre des décisions prises.

b) De nombreuses matières ne relevant pas spécifiquement d'un service déterminé sont gérées au Secrétariat général ; l'on citera, sans être exhaustif, les courses cyclistes, la détention de pigeons voyageurs, les déclarations d'abattage d'animaux de boucherie, les jeux de hasard, les collectes et tombolas, la déclaration des chiens de certaines races, la tutelle (non financière) sur nombre de délibérations du Conseil de l'Action sociale et du Bureau permanent du C.P.A.S., les débits de boissons fermentées ou spiritueuses (sauf les débits temporaires, gérés par le service des Festivités et du Tourisme), les déclarations de mandats, etc.

Le Secrétariat général assure également un suivi administratif de la plupart des rapports de prévention incendie établis par NAGE.

c) Le Secrétariat général centralise les règlements communaux non fiscaux ; les versions coordonnées y sont réunies, actualisées deux fois l'an au moins.

d) Indépendamment des tâches de rédaction et de dactylographie des lettres, notes internes, rapports, délibérations et procès-verbaux, le Secrétariat général assure en permanence un accueil des citoyens, tant par téléphone ou par mail qu'à l'occasion de visites au Centre administratif.

## **LE COLLÈGE COMMUNAL**

### Les ordres du jour

a) Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'impose pas la confection d'un ordre du jour des réunions du Collège communal. À ANDENNE, c'est l'article 17 du règlement d'ordre intérieur du Collège communal qui le prescrit.

Ce document, bien que non réglementairement obligatoire, garantit une meilleure information des membres du Collège communal et sert de fil conducteur au déroulement des réunions. Il constitue une aide précieuse lors de la confection des procès-verbaux.

b) L'application ANDANA, dont il a été question ci-avant relativement à la gestion du courrier entrant, est utilisée depuis le début 2010 pour la confection des ordres du jour du Collège communal.

Schématiquement, les points présentés sur ANDANA sont confectionnés par les agents, puis validés par leur chef de service ; cette validation acquise, le pilotage en est alors assuré par le Directeur général, qui a la faculté d'intégrer les points dans un ordre du jour, le cas échéant en y apportant des adaptations, des observations ou des précisions ou, au contraire, de les renvoyer au besoin dans le service traitant pour être corrigés ou complétés.

c) Le Collège communal se réunit en séance ordinaire les vendredis à 8 heures 15 ; les ordres du jour sont confectionnés tout au long de la semaine, mais clôturés le jeudi vers 10 heures. Ils sont alors mis en forme définitive et transmis (uniquement sous format électronique) à l'ensemble des membres du Collège communal, ainsi qu'aux services financiers et à divers services appelés à assurer des vérifications.

### Les réunions

Le Collège communal s'est réuni à 56 reprises en 2018, à 55 reprises en 2019, à 63 reprises en 2020, à 46 reprises en 2021, à 51 reprises en 2022 et à 41 reprises en 2023 (au 31 octobre 2023).

### Les procès-verbaux

a) C'est l'article L 1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui définit le contenu des procès-verbaux des réunions du Collège communal : « *Seules les décisions sont actées au procès-verbal et au registre des délibérations ... ; elles sont seules susceptibles d'avoir des effets de droit* ».

Le titre VI du règlement d'ordre intérieur règle les modalités relatives à la confection, à l'adoption et à la transcription des procès-verbaux.

b) Les procès-verbaux sont confectionnés par le secrétaire de séance. Le Directeur général ou le Directeur général adjoint assure le secrétariat des séances auxquelles ils participent ; ils s'entourent dans les matières techniques de la collaboration active des services concernés.

c) Les procès-verbaux du Collège communal s'étendaient en 2018 sur 11.969 pages, en 2019 sur 11.556 pages, en 2020 sur 10.473 pages, en 2021 sur 8.211 pages, en 2022 sur 10.489 pages et en 2023 sur 2.388 pages (jusqu'au 31 mars).

## **LE CONSEIL COMMUNAL**

### Les ordres du jour

Les points à soumettre à l'examen du Conseil communal sont centralisés par le Directeur général ; ils servent à l'établissement, sous sa dictée ou son contrôle, des projets d'ordre du jour qu'arrête le Collège communal en y apportant les adaptations qu'il estime nécessaires.

C'est le Collège communal qui est compétent pour fixer les ordres du jour des réunions du Conseil communal ; toutefois, des ajouts y sont possibles :

- À l'initiative des Conseillers communaux : en vertu de l'article L 1122-24 alinéa 3 du Code de la démocratie locale : « *Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ... au moins 5 jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil. Il est interdit à un membre du Collège communal de faire usage de cette faculté... Lorsqu'il en est fait usage, le Bourgmestre transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du Conseil communal* ».

Nota bene : un décret du 8 décembre 2005 prescrit que « *le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa*

*demande un projet de délibération* » ; tel n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de questions ou interpellations si aucune décision formelle n'est requise.

- À l'initiative du Collège communal : le principe consacré par l'article L 1122-24 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation est qu'aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf cependant « *dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger* ». Dans ce cas, le Conseil communal doit décréter l'urgence à la majorité des 2/3 au moins des membres présents préalablement à l'examen des points.

#### Le commentaire des points

a) Les commentaires des points sont principalement assurés au travers de « *notes de synthèse explicative* », documents prévus par l'article L 1122-13 § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 CDLD.

Le CDLD n'a défini ni la forme, ni le contenu minimal des notes de synthèse, de sorte que certains documents (par ex. des notes internes) utiles à l'information des membres du Conseil communal sont susceptibles d'en tenir lieu ou de les accompagner.

L'application ANDANA, dont il a été question ci-avant relativement à la gestion du courrier entrant et à la confection des ordres du jour du Collège communal, est également utilisée depuis le mois d'octobre 2021 pour la confection des ordres du jour du Conseil communal.

b) Le Directeur général et la Directrice financière, ou les agents qu'ils désignent, se tiennent également à la disposition des membres du Conseil communal ; une permanence est assurée de 17 à 19 heures un jour (qui est précisé au bas des convocations) entre celui de la convocation et celui de la réunion du Conseil communal. En raison de la crise sanitaire, ces permanences se sont déroulées sur rendez-vous à partir de mai 2020.

Les dossiers sont également disponibles tout au long de la semaine, durant les heures de bureau (entre 8 heures et midi et entre 13 heures et 16 heures), au Centre administratif. Ils sont centralisés dans le bureau du Directeur général. Leur consultation se fait sur place sans rendez-vous, dès l'envoi de la convocation.

c) Depuis avril 2023 sont publiés sur le site internet de la Ville d'ANDENNE les projets de délibérations et les notes de synthèse des points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal (<https://www.andenne.be/vie-communale/politique/conseil-communal/>).

#### Les convocations

C'est au Collège communal qu'appartient dans tous les cas la décision de convoquer le Conseil communal, lequel doit s'assembler « *toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions* ».

Le Collège communal dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour fixer les réunions du Conseil communal et en arrêter les ordres du jour ; il est toutefois tenu de convoquer le Conseil communal « *aux jour et heure indiqués* » à la demande expresse d'un tiers des membres en fonction; cette proportion est ramenée à un quart si le Conseil communal s'est réuni moins de 10 fois l'année précédente.

Les convocations se font légalement 7 jours francs à l'avance ; ceci signifie qu'un délai de 7 jours entiers doit être prévu (sauf cas d'urgence) entre la convocation et la réunion. Le jour de la convocation et celui de la réunion ne sont pas comptabilisés dans ce délai.

Les convocations se font par voie électronique, sauf demande expresse d'un conseiller de les recevoir par écrit et à domicile, auquel cas elles y sont déposées par un huissier messenger de la Ville.

La convocation électronique est devenue la règle à la suite de la modification de l'article L1122-13 du Code de la démocratie et de la décentralisation par un décret du 24 mai 2018 (Moniteur belge du 4 juin 2018), entré en vigueur le 14 juin 2018.

Les ordres du jour complémentaires, qui sont réglementairement établis sous la seule signature du Bourgmestre, sont transmis de la même manière.

Le mail renvoie à un site d'accès sécurisé (mot de passe personnel), sur lequel les pièces sont disponibles.

### Les réunions

Le Directeur général ou le Directeur général adjoint assiste aux réunions du Conseil communal aux côtés du Bourgmestre, des Echevins et des Conseillers ; le Conseil communal ne peut délibérer et prendre de résolutions hors sa présence.

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en son article L1122-11, prescrit un minimum de 10 réunions du Conseil communal par année civile.

Le Conseil communal s'est réuni :

- en 2018 : 11 réunions et 1 réunion commune du Conseil communal et du Conseil du C.P.A.S. ;
- en 2019 : 12 réunions et 1 réunion commune du Conseil communal et du Conseil du C.P.A.S. ;
- en 2020 : 9 réunions (7 réunions en présentiel et 2 réunions en visioconférence) ;
- en 2021 : 10 réunions et 2 réunions communes du Conseil communal et du Conseil du C.P.A.S. (6 réunions en présentiel et 4 réunions en visioconférence) ;
- en 2022 : 12 réunions et une réunion commune du Conseil communal et du Conseil du C.P.A.S. ;
- en 2023 : 11 réunions et une réunion commune du Conseil communal et du Conseil du C.P.A.S.

Depuis le 18 mai 2020, toutes les séances publiques du Conseil communal sont retransmises en direct sur la chaîne YouTube de la Ville (<https://www.youtube.com/c/andenne/videos>).

### Les procès-verbaux

Les procès-verbaux sont établis par le Directeur général ou le Directeur général adjoint ; y sont intégrées les délibérations motivées en fait et en droit confectionnées par eux et par les divers services compétents dans les matières déterminées.

Le procès-verbal, en vertu de l'article L 1132-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, reprend les objets mis en discussion, ainsi que la suite réservée à tous les points pour lesquels le Conseil communal n'a pas pris de décision. Il reproduit essentiellement les décisions.

L'objectif premier du procès-verbal est d'acter les décisions, non les échanges de vues.

Depuis janvier 2020, tous les procès-verbaux une fois adoptés par le Conseil communal, sont publiés, hors les points relatifs au huis clos, sur le site internet de la Ville d'ANDENNE (<https://www.andenne.be/proces-verbaux-des-conseils-communaux/>).

### L'adoption des procès-verbaux

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ne prévoit pas d'approbation formelle des procès-verbaux ; il y est au demeurant question de l'adoption et non de l'approbation des procès-verbaux.

Le procès-verbal est mis à la disposition (en consultation) des conseillers communaux 7 jours francs avant celui de la séance suivante. La consultation se fait au Centre administratif.

Tout membre a le droit, pendant cette séance, de faire des observations sur la rédaction du procès-verbal. Si ces observations sont adoptées (par le Conseil communal), le Directeur général est chargé de présenter un nouveau texte conforme à la décision du Conseil communal.

Si par contre la séance s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté et signé.



Le fait qu'un procès-verbal ne soit pas disponible lors de la convocation de la réunion suivante du Conseil communal n'affecte d'aucune façon la régularité ni de la convocation, ni de la tenue de cette réunion. Il est aussi sans incidence sur la mise en oeuvre des décisions prises.

#### La transcription des procès-verbaux

La transcription des procès-verbaux dans le registre officiel tenu à cette fin s'étendait sur 1.878 pages en 2018, 2.004 pages en 2019, 1.401 pages en 2020, 1.398 pages en 2021, 1.727 pages en 2022 et 720 pages en 2023 (jusqu'au 25 septembre).

### **LE COMITE DE DIRECTION**

#### Comité de direction

##### a) Base légale

L'article L 1211-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation constitue le fondement légal de l'instauration et des prérogatives des Comités de direction. Il dispose comme suit en ses paragraphes 1<sup>er</sup> et 2 :

*« § 1<sup>er</sup> : Il est instauré un Comité de direction au sein de chaque commune composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Directeur financier et des membres du personnel que le Directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions reliées à la qualité de responsable de service par l'organigramme... »*

*§ 2 : Outre les attributions confiées par décision du Collège communal, le Comité de direction connaît toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.*

*Les avant-projets de budget, modifications budgétaires et notes explicatives y relatives sont concertées en Comité de direction ».*

##### b) Installation

Le décret du 18 avril 2013 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013; le Comité de direction, dans sa formule actuelle, en abrégé CoDir a été installé le 2 septembre 2013.

##### c) Composition du Comité de direction

Le Comité de direction est composé comme suit depuis le 4 octobre 2021 :

- le Directeur général ;
- la Directrice financière ;
- le Directeur technique (et son adjoint depuis septembre 2022) ;
- le Directeur juridique (devenu le 1<sup>er</sup> juin 2021 Directeur général adjoint) ;
- le Directeur des Ressources humaines et numériques ;
- le Directeur général du C.P.A.S. (avec voix consultative).

##### d) Présidence

La présidence du Comité de direction est assurée de droit par le Directeur général.

##### e) Règlement d'ordre intérieur

Le Directeur général a confectionné, sur base de la pratique des dernières années, le règlement d'ordre intérieur du Comité de direction ; le Comité de direction l'a adopté en réunion du 3 septembre 2014.

Le Comité de direction y est défini comme une instance de consultation interne, un lieu d'échanges et un outil de la transversalité. C'est un instrument d'intelligence collective au service du management local.

##### f) Missions

Le pouvoir du Comité de direction n'est pas décisionnel au sens légal du terme ; le Comité de direction connaît, mais ne règle pas. Son action se traduit par des avis, propositions et suggestions.

Le Comité de direction connaît de questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Le Directeur général et les membres du Comité de direction prennent l'initiative de le consulter ; le Collège communal le consulte ponctuellement.

La consultation du Comité de direction est obligatoire sur les avant-projets de budget, les modifications budgétaires et les notes explicatives y relatives (L1211-3) ; de même, le Comité de direction est obligatoirement consulté sur l'organigramme, le cadre organique et les statuts du personnel, ainsi que sur leurs modifications (L1124-4§6).

Le décret-programme « PST » du 19 juillet 2018 (article 19) est venu compléter les missions premières du Comité de direction ; un alinéa 3 a été ajouté dans le §2 de l'article L1211-3 :

« *Le Comité de direction :*

*1° participe à l'élaboration du programme stratégique transversal et soutient le Collège communal visé à l'article L1121-1 ;*

*2° assure le suivi du programme stratégique transversal dans le cadre de sa mise en œuvre. ».*

g) Convocation et ordre du jour

Le Comité de direction se réunit sur convocation du Directeur général ; les réunions se tiennent habituellement le mercredi matin, une à deux fois par mois, au Centre administratif.

Les ordres du jour sont arrêtés par le Directeur général. Il contient les points qu'ils y portent d'initiative, de même que ceux souhaités par un membre du Comité de direction ou par le Collège communal.

Les points, pour y être intégrés, doivent ressortir des missions du Comité de direction ; le Comité de direction ne débat pas de points étrangers à ses missions légales.

h) Quorum

Le Comité de direction ne peut se réunir que si au moins 3 de ses membres (avec voix délibérative) sont simultanément et physiquement présents dans la salle de réunion.

i) Huis clos

Les réunions du Comité de direction ne sont pas publiques; le huis clos ne fait cependant pas obstacle à la présence ponctuelle d'invités, membres ou non du personnel communal; ils y sont conviés par le Directeur général, d'initiative ou à la requête d'un membre.

j) Réunions

En 2018 : 16 réunions.

En 2019 : 10 réunions.

En 2020 : 16 réunions.

En 2021 : 12 réunions et 1 réunion commune du Comité de direction et du Comité de direction du C.P.A.S.

En 2022 : 11 réunions et une réunion commune du Comité de direction de la Ville et de celui du C.P.A.S.

En 2023 : 11 réunions et une réunion commune du Comité de direction de la Ville et de celui du C.P.A.S.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil communal, en séance du 29 avril 2019, a décidé de créer une « *commission communale des finances* » et une « *commission communale du développement territorial* ».

Le Conseil communal du 14 septembre 2020 a décidé de les prolonger jusqu'à la fin de la mandature en cours.

La composition et le fonctionnement de ces commissions sont réglés par le chapitre 3 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (articles 62 à 70).

Le jeton de présence a été fixé à 75 € (indexé) par réunion.

## 2. Gestion des archives

Depuis la création du projet Bibliotheca ANDANA, un intérêt particulier a été apporté à la gestion et la conservation des archives anciennes de la Ville d'ANDENNE et des communes fusionnées en 1976.

A partir de 2014, un important travail de rangement et de triage des archives se trouvant tant au grenier que dans les caves de l'Hôtel de Ville a été réalisé.

Sur proposition du Comité de direction, le Collège communal, en séance du 30 juin 2017, a marqué son accord pour que les locaux inoccupés de l'annexe de l'Hôtel de Ville, ainsi que son sous-sol, soient affectés à l'entreposage des archives.

Depuis cette date, d'importants travaux d'aménagement et d'investissements (+/- 24.000 euros) ont été réalisés pour accueillir dans de bonnes conditions de conservation les archives anciennes et contemporaines de la Ville d'ANDENNE.

Ce matériel nous permet maintenant de consacrer, au sous-sol, un espace de rayonnage de +/- 900 mètres de surface permettant le transfert et le rassemblement des archives des Services de l'Urbanisme, de Cohésion sociale, du Tourisme, des Festivités, du Personnel et Juridique.

Avec la collaboration de la Direction des Services techniques, les locaux du rez-de-chaussée ont également été aménagés pour recevoir un mobilier adapté aux futures archives de l'état civil.

D'importants travaux d'aménagements restent toutefois nécessaires pour la sauvegarde des archives papiers conservées à l'Hôtel de Ville ; la demande a été transmise à la Direction des Services techniques, avec l'accord du Collège communal, mais leur réalisation se fait attendre.

Depuis janvier 2019, le transfert des archives vers l'Hôtel de Ville est de mise pour l'ensemble des services de l'Administration. Sur base des tableaux de tri, ces archives sont triées, répertoriées et éventuellement détruites. Une réorganisation des archives numériques du Secrétariat général et du Service de l'Urbanisme a été réalisée en 2020.

Le Service des Archives s'est étoffé depuis décembre 2017 d'un agent engagé dans le cadre d'un C.D.I. permettant la mise en place progressive d'une gestion des archives en concertation avec les différents services.

Depuis cette date, plus de 16.987 dossiers relatifs au Service de l'Urbanisme ont été traités, répertoriés et conditionnés avec du matériel adéquat (boîtes et papier anti-acide). Il en est de même pour l'ensemble des services communaux (1.274 dossiers du Service du Personnel, 3.652 dossiers du Service des Marchés publics et 3.841 dossiers des Services de Cohésion sociale).

Par ailleurs, depuis 2016, des tableaux de tri et d'archivages sont établis en étroite concertation avec les Chefs de service devenant des tableaux de référence pour le classement des archives, précisant ce qui peut être éliminé et à quelle échéance ; ces tableaux permettront, en fonction de l'arborescence à débattre avec les Chefs de service, d'organiser dorénavant le travail d'archivage sur de nouvelles bases et avec ordre et méthode.

Le Collège communal, en séance du 3 mars 2017, a décidé de procéder au transfert du Fonds Jean TOUSSEUL de la Bibliothèque communale vers les locaux d'archives de l'Hôtel de Ville. La publication des documents les plus intéressants est réalisée sur le site Bibliotheca ANDANA. De nouvelles acquisitions sont également à noter dans le cadre de dons ou achats.

Depuis le mois d'octobre 2018, un inventaire systématique des archives historiques est en cours avec l'aide des bénévoles qui viennent travailler dans les archives de 2 à 4 jours par semaine. Ces archives sont insérées et légendées sur le site Bibliotheca ANDANA.

Les archives anciennes (19<sup>e</sup> siècle et partie 20<sup>e</sup> siècle) font également l'objet d'un traitement adéquat pour leur préservation, répertoriées et numérisées le cas échéant selon la pertinence du sujet pour être présentées sur le site Bibliotheca ANDANA. Il en est ainsi notamment pour les archives relatives à la Première Guerre Mondiale (20 boîtes), à la Deuxième Guerre Mondiale (69 boîtes), aux Festivités (24 boîtes), à la Milice (10 boîtes), à la Police, à la Gendarmerie et à la Garde civique (13 boîtes).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Responsable du service a été admis à la pension, tout en demeurant Conservateur des Archives de la Ville en 2/5<sup>ème</sup> temps. L'archiviste et référent informatique de l'Hôtel de Ville le remplace dans les fonctions de Responsable du service.

Le Service des Archives est maintenant composé d'un archiviste/responsable à temps plein, d'un conservateur 2/5<sup>ème</sup> temps et de 6 agents/bénévoles.

Le service travaille, en concertation avec le Service Informatique, au développement d'un serveur de stockage en vue de pouvoir pérenniser les documents issus de la dématérialisation, ce serveur sera opérationnel dès que la Direction des Services techniques aura réalisé les travaux de câblages nécessaires.

Un partenariat a été établi avec les Archives de l'Etat permettant le retour à ANDENNE de 12 mètres linéaire d'archives émanant des dix communes avant fusion.

Enfin, une procédure a été mise en place pour la consultation des archives permettant au personnel d'avoir accès rapidement aux dossiers sollicités. C'est ainsi que le service a répondu en 2023 à 387 demandes de dossiers et 43 demandes du Service Etat civil et Population dans le cadre de recherches généalogiques.

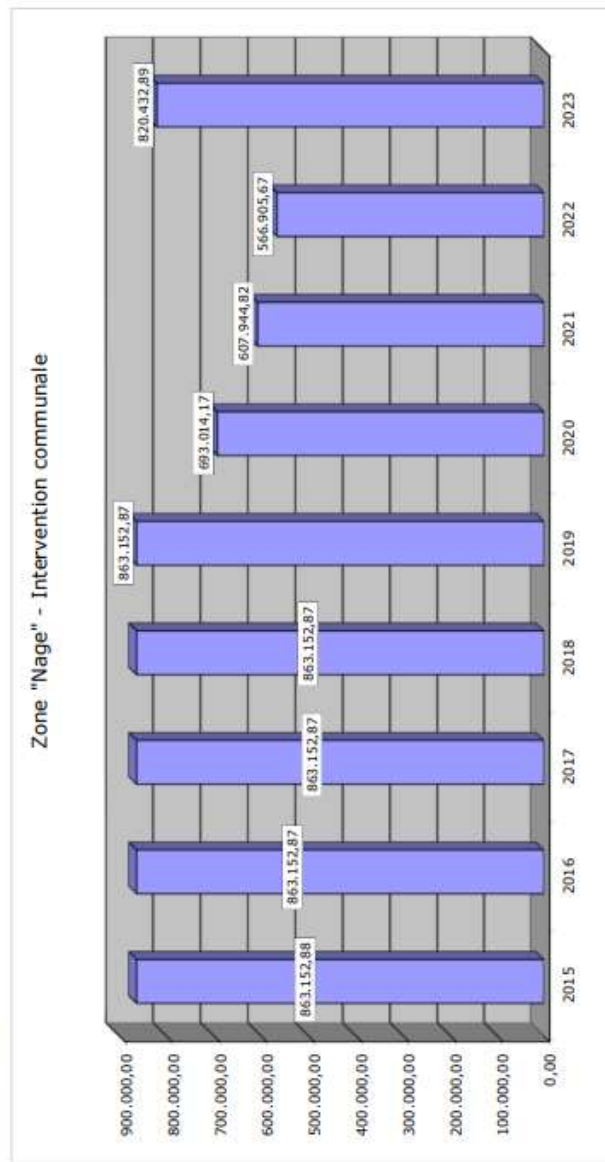
## 22. Sécurité

### 1. NAGE - Dotation

ZONE "NAGE"

Année	Montant
2015	863.152,88
2016	863.152,87
2017	863.152,87
2018	863.152,87
2019	863.152,87
2020	693.014,17
2021	607.944,82
2022	566.905,67
2023	820.432,89

Unité monétaire = Euros



## **2. Plan d'urgence et d'intervention et Cellule de crise communale**

### **PGUIC**

La planification d'urgence représente l'ensemble des mesures organisationnelles, procédurales et matérielles contribuant à la détermination des actions et mécanismes de coordination à mettre en place lors de la survenance d'une situation d'urgence, afin de pouvoir mobiliser, dans les meilleurs délais, les moyens humains et matériels nécessaires et ainsi organiser les interventions nécessaires à la protection de la population et des biens.

Malgré toutes les précautions mises en place pour éviter qu'un incident ne survienne, le risque zéro n'existe pas.

C'est dans cette optique de prévention que le nouveau Plan Général d'Urgence et d'Intervention a été approuvé en séance du 19 juillet 2021.

Le PGUIC a été approuvé par l'autorité de tutelle courant 2022 (Gouverneur de la Province de NAMUR) et fait l'objet d'une actualisation constante notamment les coordonnées des personnes de contact par la cellule Planu.

### Inondations juillet 2021

Instruction du dossier d'indemnisation via le Fonds des calamités publiques conformément à l'AGW du 21 juillet 2016.

### Camps scouts

Recensement des camps scouts 2023.

### Exercice COMEX

Participation aux réunions de préparation de l'exercice COMEX au sein de l'établissement pénitentiaire de NAMUR – rôle d'observateur et accompagnateur de l'exercice COMEX prison de NAMUR qui s'est tenu le 29 mars 2023.

Préparation de l'exercice COMEX au sein de l'établissement pénitentiaire d'ANDENNE en date du 6 février 2024 (participations aux réunions et visites préalables).

### PIPS

Organisation d'une formation Croix-Rouge/CISU « Gestion de crise – approche psychosociale et gestion d'un centre d'accueil ».

### **CELLULES DE SECURITE**

Organisation de cellules de sécurité pour les événements suivants :

- Carnaval des Ours (mars 2023) ;
- Fête de Wallonie (septembre 2023) ;
- Marché de Noël (décembre 2023) ;
- Fête de la Musique (juin 2023) ;
- Nuit romantique de THON-SAMSON (juin 2023) ;
- Brocante du 15 août 2023 ;

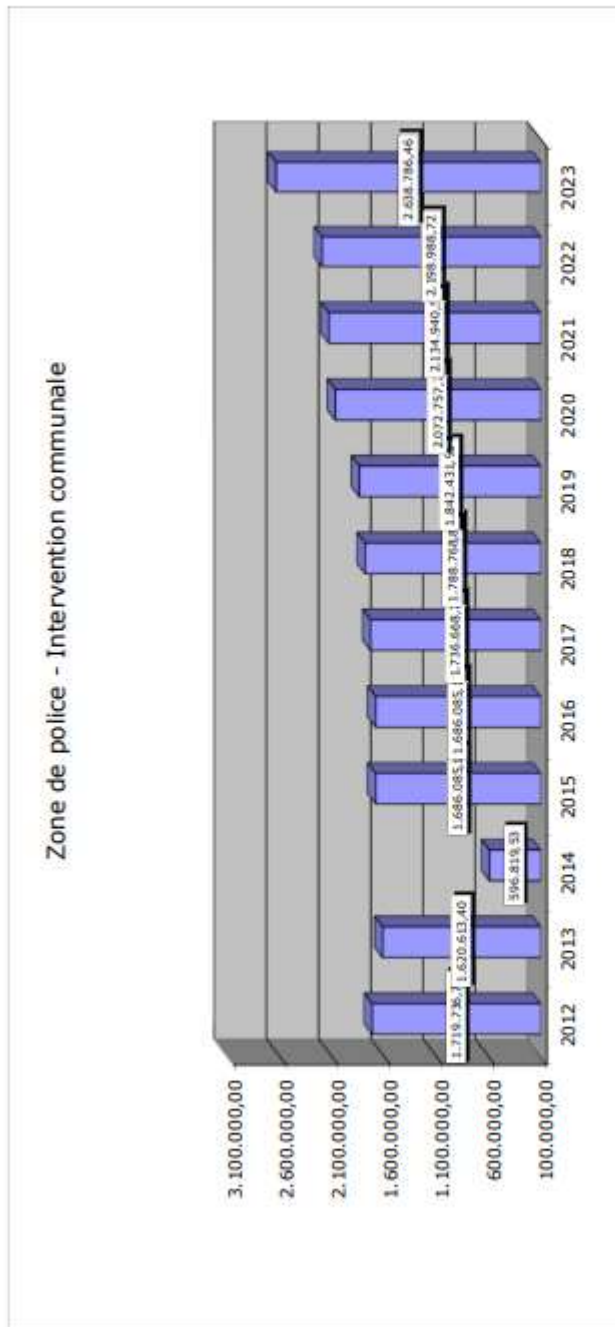
- Festival urbain les Dolos (événement annulé) ;
- Terrasses du Patio (événement annulé).

### 3. Police - Dotation communale

#### ZONE DE POLICE

Andenne	
2012	1.719.736,75
2013	1.620.613,40
2014	596.819,53
2015	1.686.085,18
2016	1.686.085,18
2017	1.736.668,72
2018	1.788.768,83
2019	1.842.431,90
2020	2.072.757,77
2021	2.134.940,50
2022	2.188.988,72
2023	2.638.786,46

Unité monétaire = Euros



Article budgétaire 330/435-01  
Compte particulier



## 23. Seniors

### 1. Aînés

Madame Céline PIRARD poursuit, depuis juillet 2016, son rôle de Coordinatrice Seniors.

Elle est à l'écoute de toutes les demandes, interrogations, désirs, aspirations et droits des aînés. Elle veille à appuyer toute initiative visant à la promotion morale, sociale, économique et culturelle des aînés.

Un « *numéro Seniors* » - 085/27 44 42 - est actif à tout moment, entre 8h à 16h, et rencontre un beau succès. C'est l'occasion de renseigner nos citoyens et surtout de prendre un peu de temps pour bavarder avec eux de tout sujet de conversation qui leur tient à cœur.

#### **GYMSANA**

L'A.S.B.L. GYMSANA poursuit ses séances de gymnastique adaptées aux aînés de notre commune visant à améliorer leur qualité de vie et leur condition physique.

Chaque semaine, des cours sont dispensés à l'ANDENNE ARENA :

1. les lundis, de 9h45 à 10h45 et de 11h à 12h00 ;
2. les mercredis, de 9h30 à 10h30 et de 10h45 à 11h45.

La gymnastique pour seniors remporte un réel succès.

#### **ATELIERS MEMOIRE (DEPUIS 2017)**

Madame Colette MASSART, Animatrice au sein de l'A.S.B.L. « *Association Socialiste de la Personne Handicapée* » (ASPH), dans le cadre d'un partenariat, a proposé au Service Seniors d'assurer l'animation d'ateliers mémoire destinés aux seniors andennais, au prix de 2 euros la séance.

L'objectif est de maintenir les capacités cognitives par des exercices ludiques sur les différents types de mémoire...

Les ateliers s'organisent un mardi sur 2, de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, au sein de la Maison des Associations d'ANDENNE.

#### **THES DANSANTS (5 FEVRIER, 23 AVRIL, 25 JUIN, 17 SEPTEMBRE ET 12 NOVEMBRE 2023)**

Le Service Seniors, en collaboration avec la Régie sportive, a organisé 5 thé dansants à l'ANDENNE ARENA.

Les entrées et le goûter étaient gérés par le Service Seniors, et le bar tenu par la Régie sportive.

Une centaine de danseurs étaient présents.

5 dimanches sont déjà fixés en 2024 : 4 février, 7 avril, 2 juin, 8 septembre et 24 novembre.

#### **INFORMATIQUE (DE MARS A OCTOBRE 2023)**

Cette année encore, le Service Seniors, en collaboration avec les Services de Cohésion sociale, a organisé - gratuitement - des formations en informatique, tablettes /smartphones et ateliers « *ITSME, l'identité numérique !* », réservés aux aînés andennais.

Ceux-ci ont été dispensés par Monsieur Yahya BENHADDOU, Animateur.

Ils se sont déroulés au sein de la Maison de la Convivialité, aux périodes suivantes :

### Formation en Informatique

Durée : Formation de 33 heures (11 sessions de 3 heures) ;

Dates : du 27 mars 2023 au 3 juillet 2023

Jours et heures : Les lundis matin, de 9h à 12h, avec une pause-café prévue à 10h30.

### Formation sur les tablettes et smartphones

Durée : Formation de 20 heures (10 séances de 2 heures) ;

Dates : du 27 mars 2023 au 10 juillet 2023

Jours et heures : Lundis après-midi, de 13h30 à 15h30, avec une pause-café prévue à 14h30.

### Atelier « ITSME, l'identité numérique ! »

Durée : 10 heures (5 sessions de 2 heures) ;

Dates : du 11 septembre 2023 au 9 octobre 2023

Jours et heures : tous les lundis, de 13h30 à 15h30, avec une pause-café prévue à 14h30.

Nos seniors sont heureux de pouvoir jongler avec l'outil informatique !

## **DISTRIBUTION DE BOITES JAUNES (AVRIL 2023)**

En raison de la crise Covid, le projet « *boîtes jaunes dans le frigo* » avait été mis en standby.

« *En cas de malaise ou de disparition, on le sait, chaque minute compte !* ».

Aussi, il est utile que les services d'intervention (Pompiers, ambulanciers, Police) puissent disposer rapidement de toutes les informations utiles sur la personne à secourir.

La boîte jaune rassemble des renseignements utiles dans deux fiches à remplir :

1. une fiche « *Santé* » avec des données relatives au suivi médical de la personne : le groupe sanguin, les traitements en cours, les allergies éventuelles, les coordonnées utiles (médecin traitant, infirmier référent...) ;
2. Une fiche « *Identitaire* » concerne quant à elle les personnes désorientées et susceptibles de se perdre. Elaborée pour les personnes atteintes d'Alzheimer, cette fiche reprend des données pratiques pour entamer rapidement les recherches (une photographie récente de la personne, ses signes distinctifs, ses habitudes, ...).

Les habitants et habitantes d'ANDENNE de plus de 65 ans ont eu la possibilité de disposer gratuitement de cette « *boîte jaune* ».

Des séances de distributions dans le centre-ville et dans chaque village ont été organisées dans le courant du mois d'avril 2023.

## **RICHARD RUBEN - "En chanté" (5 et 6 avril 2023)**

Cette année, Richard RUBEN est monté sur les planches du Centre culturel pour nos seniors. Il a présenté son spectacle « *En chanté* », les mercredi 5 et jeudi 6 avril 2023.

Les seniors et pré-seniors y étaient invités.

Malheureusement, très peu de personnes ont répondu à l'invitation.

## **JOURNEE BIEN-ETRE (19 AVRIL 2023)**

L'E.S.P.A., dans le cadre des épreuves cotées de leurs étudiants, a organisé une «  *journée bien-être* », le mercredi 19 avril 2023.

Les sections coiffure, esthétique et technique sociale ont accueilli 22 personnes au sein de leur école. Les soins et ateliers suivants étaient dispensés :

Coiffure : shampoing brushing / coiffage

Esthétique : manucure / mini soin du visage

Atelier créatif encadré par les étudiants.

Un dîner, réalisé par la section «  *services sociaux* », a été offert aux aînés andennais.

Une participation – entre 50 cents et 16 euros par soins - pour les matières premières uniquement était demandée.

Cette proposition de collaboration a été expliquée aux membres du Conseil consultatif des Aînés, lesquels ont décidé de s'impliquer en offrant aux participants – principalement des résidents du home «  *La Quiétude – Monjoie* » - les frais demandés.

Une belle journée pour nos seniors !

### **CINE-DEBAT (9 MAI ET 3 OCTOBRE 2023)**

Le Service Seniors, en collaboration avec Seniors Amitié (ENEO) et le Centre culturel, a proposé aux aînés andennais 2 ciné/débats :

1. le 9 mai 2023 – «  *A la dérive* »
2. le 3 octobre 2023 – «  *L'école du bout du monde* »

90 personnes environ ont assisté à chaque séance.

### **FETE DE LA MUSIQUE (17 ET 18 JUIN 2023)**

Le Service Seniors a eu le plaisir de se charger de la programmation des Fêtes de la Musique à ANDENNE.

L'événement s'est déroulé sur la place des Tilleuls, avec, au programme :

#### Samedi 17 juin

De 16h à 16h50 - Doug SPINCER (enfants)

De 17h30 à 19h – Magic Line

De 20h à 21h30 – Cover de BALAVOINE

De 22h à 22h30 Blancko (rappeur andennais)

De 23h à 1h – DJ (Benjamin DALL'OCA)

#### Dimanche 18 juin

De 17h à 18h30 – Brasero (cover de Rapsat)

De 19h30 à 21h – Mister Cover

Tous ces concerts, ouverts à tous, étaient totalement gratuits.

C'était l'occasion, pour nos seniors et pré-seniors, de venir partager un moment en famille, entre amis, avec leurs enfants, petits-enfants...

Différents HORECA s'étaient installés sur la place des Tilleuls, permettant au public de se rafraichir et/ou manger un morceau.

Le Service Seniors a pu compter sur l'aide précieuse du Service Festivités pour l'aspect organisationnel.

Au vu du succès rencontré, nous réfléchissons déjà à la programmation de 2024.

### **SALON DE L'AIDANT PROCHE (6 OCTOBRE 2023)**

Le vendredi 6 octobre 2023, ALTEO, mouvement émanant de la Mutualité Chrétienne, en partenariat avec l'A.S.B.L « *Aidants Proches* », le Centre de soins Sainte-Barbe et la Ville d'ANDENNE ont organisés un Salon de l'Aidant Proche, de 14h à 19h, au sein de la résidence Sainte-Barbe à SEILLES.

Les aidants proches sont des personnes s'occupant de personnes en déficit d'autonomie en raison d'un handicap ou d'une maladie.

la Ville d'ANDENNE (Sandrine RICAILLE et Céline PIRARD), le C.P.A.S. (Sandrine CRUSPIN et Caroline BERTRAND) ainsi qu'une vingtaine d'associations et services spécialisés dans l'aide pratique ou le soutien psycho-social étaient présents pour écouter, informer et répondre aux questions des citoyens.

**Sans oublier...**

### **LE THEATRE EN WALLON (5 DECEMBRE 2023 AU CENTRE CULTUREL D'ANDENNE)**

Depuis 2008, pas moins de 750 aînés de plus de 65 ans ont le privilège de pouvoir assister gratuitement, courant du mois de décembre, à une pièce de théâtre en wallon, présentée par la troupe de NAMECHE « *Li Soce des Falîjes* ».

### **LES TRAIRIES (12 DECEMBRE 2023 A LA SALLE DES FETES DE SCLAYN)**

Chaque année, le Conseil consultatif des Aînés andennais, en collaboration avec la Ville d'ANDENNE, met en place une après-midi ludique réservée aux seniors Andennais, autour de notre plus ancienne tradition andennaise : les Trairies !

**Enfin...**

### **LA GESTION DU TAXI SOCIAL EN COLLABORATION AVEC LE C.P.A.S.**

Tous les jours, nous ne recevons pas moins de 30 appels téléphoniques de nos aînés afin de pouvoir disposer du taxi social pour faire les courses, se rendre à un rendez-vous médical ou autre... C'est toujours l'occasion aussi de pouvoir rompre l'isolement des seniors de notre Commune.

## **2. C.C.A.A.**

### **LES MEMBRES DU CONSEIL ET LEUR FONCTION RESPECTIVE**

Vivian PEETERS , Président

Danielle DELMOTTE, Vice-Présidente

René LEPAGE, Trésorier

Francis VANESSE, Secrétaire

Josée DARTE, Conseillère

Rose-Marie MICHEL, Conseillère

Manfred PETERS, Conseiller

Étienne VERBIEST, Conseiller

Le Conseil est assisté de :

- Sandrine CRUSPIN, Présidente du C.P.A.S.
- Céline PIRARD, Assistante

## **DEMISSIONS**

Néant

## **REUNIONS DU CONSEIL**

Le Conseil s'est réuni le 17 janvier, le 7 mars, le 20 juin, le 12 juillet et le 26 septembre 2023.

## **PROJETS**

### Activités récurrentes à venir

- Les Trairies Spéciales Seniors, le mardi 12 décembre 2023
- Le Théâtre en wallon, le mardi 5 décembre 2023

### Projets propres au C.C.A.A.

- Opération « *Boîtes SOS Seniors* » (sur proposition de Josée DARTE)

La distribution a été effectuée en avril dans les divers points d'enlèvement répartis sur le territoire de la commune.

- Projet « *OPEN ART* » de Vivian PEETERS – Exposition d'œuvres artistiques d'amateurs des communes d'ANDENNE, OHEY et FERNELMONT le dimanche 1<sup>er</sup> octobre.

Le Centre culturel a pris en charge l'organisation et l'installation de l'événement.

## **3. Cérémonies patriotiques**

La secrétaire de Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, également Collaboratrice au Service de l'Environnement, s'est occupée des cérémonies patriotiques, celles-ci faisant partie des attributions de l'Echevin précité :

- Le 6 novembre 2022 fut organisé le Relais Sacré et les célébrations de l'Armistice, l'organisation d'un TE DEUM le 11 novembre, la Fête du Roi le 15 novembre. Le 8 mai 2023 se tint la Journée du Souvenir et enfin le 21 juillet, la Fête nationale avec un TE DEUM organisé à ANDENELLE. Le Relais Sacré et la Journée du Souvenir, avec le tour en car, permirent le fleurissement des monuments commémoratifs de l'entité. Des gerbes furent aussi déposées le 11 novembre aux monuments de SEILLES, SCLAYN et VEZIN à la suite des messes dans ces paroisses.
- Les diverses réunions préparatoires avec les associations patriotiques se tinrent les 26 avril et 25 octobre 2023.
- Un dépôt de deux gerbes de fleurs eut lieu au monument de l'Hôtel de Ville d'ANDENNE, en présence des délégations des villes jumelées de BERGHEIM et MOTTAFOLLONE, après la messe en wallon célébrée le dimanche 24 septembre en l'église Saint Pierre d'ANDENELLE pour les Fêtes de Wallonie, avec la Chorale Royale St Maurice de SCLAYN et la Fanfare Royale de SAMSON-BRUMAGNE.

## 24. Sports

### Régie des Sports

L'année 2023 confirme la bonne santé du sport andennais. Nos associations sportives connaissent, après les années « Covid », un regain de pratiquants et des associations connaissent un développement exemplaire (baseball, hockey, etc). Nos sportives et sportifs individuels sont également en croissance dans les activités proposées directement par la Régie et son personnel, avec des activités pour tous les âges qui rencontrent un succès constant (stages, cours de piscine, aquafitness, tennis, padel).

La Régie sportive a, en outre, toujours en soutien des différents acteurs du sport local, décidé de ne pas augmenter les tarifs d'occupation des plateaux sportifs à destination des différents usagers.

La Régie sportive, malgré un contexte global peu propice aux dépenses, a poursuivi les investissements en cours afin d'offrir aux publics sportifs des améliorations de la pratique sportive. Des dossiers de rénovation et de travaux, souvent liés aux économies d'énergie, pour permettre, dès le retour à la normale, une amélioration de ses différentes offres d'infrastructures ou de services. Citons quelques réalisations :

1. l'obtention de subsides européens (75 % du montant global des travaux estimés à 1.500.000 euros HTVA, via INFRASPORTS pour la rénovation énergétique (70 %) et sportive (30 %) du complexe de VEZIN. Les travaux débiteront au premier trimestre 2024 ;
2. l'obtention de subsides européens (75 % du montant global des travaux estimés à 1.500.000 euros HTVA, via INFRASPORTS pour la rénovation énergétique (70 %) et sportive (30 %) du complexe de SEILLES. Les travaux débiteront au dernier trimestre 2024 ;
3. la rénovation des vestiaires, avec la création de vestiaires avec casiers pour la pratique individuelle et des WC de la cafeteria sera réalisée dès la fin de l'année 2023 ;
4. la mise en place d'améliorations énergétiques (LED) dans nos différentes salles et stades.

Point noir de cette année 2023, l'abandon temporaire du dossier de construction d'un hall de haut niveau à destination de la Fédération de Tennis de table. En effet, les offres reçues dans la procédure de marché public se sont révélées catastrophiquement supérieures aux estimations. Les différents partenaires du projet (Fédération de Tennis de table, INFRASPORTS) ne pouvant contribuer davantage financièrement, la Régie a acté l'impossibilité de concrétiser le projet en l'état. Le projet reste toutefois subsidiable et la Régie entend représenter un nouveau projet avec des partenariats divers de haut niveau tout en favorisant abondamment la pratique sportive locale.

La Régie sportive, soucieuse de réunir de nombreux publics dans un espace concentrant de multiples possibilités, comme l'ANDENNE ARENA, a malgré tout pu accueillir des événements sportifs de qualité afin d'encourager la pratique sportive au sein de nos associations sportives. L'engouement pour les manifestations sportives ("*Le dernier Homme debout*", la "*Corrida*", ...) a connu un succès supérieur aux années antérieures à la crise du Coronavirus et place durablement ANDENNE sur la carte des acteurs sportifs dynamiques, confirmant son statut de Commune sportive « 3 étoiles » reconnu par l'ADEPS.

La Régie sportive, par la diversité de ses animations sportives régulières proposées à toutes les tranches d'âge de la population, confirme son statut de « *plus grand ... club sportif andennais* » avec plus de 1.200 membres : stages sportifs, activités de psychomotricité, cours de natation aux enfants ou aux adultes, "*Je cours pour ma forme*", cours de fitness et d'aquafitness ainsi qu'un nouveau club de tennis disposant d'une école de tennis (ANDENNE ARENA Tennis Club), et désormais padel, sont autant de témoignages de confiance de nos concitoyens dans nos organisations et animations sportives.

#### COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

### Conseil d'administration

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Président  
Monsieur Claude EERDEKENS, Vice-président  
Madame Françoise LEONARD, Administrateur-directeur  
Monsieur Guy HAVELANGE, Administrateur  
Madame Cassandra LUONGO, Administrateur  
Monsieur Jawad TAFRATA, Administrateur  
Madame Natacha FRANCOIS, Administrateur  
Madame Marie-Luce SERESSIA, Administrateur  
Monsieur Eddy SARTORI, Administrateur  
Monsieur Philippe MATTART, Administrateur  
Madame Caroline LOMBA, Administrateur  
Monsieur Hugues DOUMONT, Administrateur

### Bureau exécutif

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Président  
Monsieur Claude EERDEKENS, Vice-président  
Madame Françoise LEONARD, Administrateur-directeur

## **COORDINATION SPORTIVE : ACTIVITES CREEES PAR LA R.S.C.A.**

### Stages sportifs

	<b>Dates</b>	<b>Nombre d'inscriptions</b>	<b>Nombre de moniteurs</b>	<b>Commentaires</b>
Congés de détente	20 février au 24 février 2023	113 inscriptions	9 moniteurs	
	27 février au 3 mars 2023	74 inscriptions	6 moniteurs	
Congés de printemps	2 mai au 5 mai 2023	71 inscriptions	6 moniteurs	
	8 mai au 12 mai 2023	70 inscriptions	6 moniteurs	
Congés d'été	10 juillet au 14 juillet 2023	78 inscriptions	7 moniteurs	
	17 juillet au 20 juillet 2023	69 inscriptions	6 moniteurs	
	24 juillet au 28 juillet 2023	55 inscriptions	6 moniteurs	
	31 juillet au 4 août 2023	88 inscriptions	4 moniteurs	+ un stage en sous-traitance
	7 août au 11 août 2023	61 inscriptions	7 moniteurs	

	16 août au 18 août 2023	79 inscriptions	7 moniteurs	
	21 août au 25 août 2023	97 inscriptions	8 moniteurs	+ un stage en sous-traitance
Congés d'automne	23 octobre au 27 octobre 2023	108 inscriptions	8 moniteurs	

**Les stages 2023 ont accueilli 1.291 enfants durant 12 semaines.**

**A titre informatif mais non représentatif**

<b>EVOLUTION</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Participants	445	378	421	493	657	724	495	763	1.033	1.291

### Cours de natation

Nos cours de natation se sont largement développés ces dernières années. Jusqu'en juin 2023, nous faisons des sessions de 8 cours, 4 fois par an. Depuis septembre 2023, nous faisons deux modules de 16 cours. Les cours collectifs sont des cours de 45 minutes, nous avons donc 4 créneaux horaires de 45 minutes. Le Natation Arena Club est, quant à lui, un cours annuel, avec une cotisation annuelle.

<b>Evolution</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Enfants inscrits en cours duos ou solos	1241	1059	1335
Enfants inscrits en cours collectifs	352	285	312
Natation Arena Club (version club de nos cours de natation)	50	58	81

### Cours pour enfants

- Cours de psychomotricité et de danse organisés par la Régie sportive

<b>Evolution</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Enfants inscrits	114	138	120	119
Nombres d'heures par semaine	7h	9h	7h	6h

- Cours de Multisports Arena Club : année de création – septembre 2019

<b>Evolution</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Enfants inscrits	19	22	27	30	24

### Cours pour adultes

De nombreuses activités, à destination du public adulte, ont été développées ces dernières années, en dehors des activités des clubs sportifs. Voici un récapitulatif de ces activités :

- Programme « *Je cours pour ma forme* » et « *Run Arena* »



<b>Evolution</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Participants JCPMF	149	163	91	77
Run Arena	/	25	42	27

- Aquasports : 3 cours sont organisés sur la semaine, entre le mois de septembre et le mois de juin, avec une cotisation annuelle.

<b>Evolution</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Participants	138	145

- Cours du « *Fit'Pass* » : ce sont des cours collectifs à destination d'un public souhaitant une remise au sport à son rythme, sans contraintes liées à une affiliation à un club sportif. La carte, valable 9 mois, est achetée au sein de notre cafétéria au prix de 55 euros pour 10 cours.

<b>Evolution</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Achats de cartes sur une année civile	141	219	147

- Cours de perfectionnement adultes : ce sont des cours de natation, donnés par Joachim LIBOIS, triathlète et moniteur sportif depuis de nombreuses années au sein de la R.S.C.A.

<b>Evolution</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Participants	/	22	49

#### ANDENNE ARENA Tennis Club

- Création de notre club de tennis en juin 2021, avec l'ouverture d'une école de tennis en septembre 2022.

<b>Evolution</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre d'enfants à l'école de tennis	87	126
Nombre d'adultes en cours co et/ou solo	45	51
Nombre d'heures de cours donnés/sem.	49	62
Membres adultes actifs à l'AATC	41	87
Membres enfants actifs à l'AATC	12	29

- Création de notre club de padel, grâce à la construction de 2 terrains de padel couverts en février 2023 :
  - 61 affiliés ;
  - 18 réservations récurrentes par semaine ;
  - création de l'école de padel : 10 seniors et 6 juniors (répartis sur 5h de cours donnés).
  - Organisation des tournois :
    - tournoi de padel du 21 au 24 avril 2023 ;

- tournoi de tennis du 27 avril au 8 mai 2023 ;
- tournoi de tennis du 8 au 19 juin 2023 ;
- tournoi de padel du 9 au 12 juin et du 16 au 19 juin 2023 ;
- tournoi de tennis du 19 au 29 octobre 2023 ;
- tournoi de padel du 20 au 23 octobre et du 27 octobre au 30 octobre 2023.
- Organisation d'interclubs sur la période entre mi-avril et fin juin 2023 :

<b>Evolution</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre d'équipes interclubs juniors	2	6
Nombre d'équipes interclubs adultes	3	7

### Organisation et co-organisations

- Organisation d'un marathon Swichnn le 29 janvier 2023 (dernière édition suite, souhait de l'organisateur) ;
- Organisation d'un événement lié au judo le 5 février 2023 ;
- Inauguration des nouveaux terrains de padel et Cérémonie du Mérite sportif de la Ville d'ANDENNE le 10 février 2023 ;
- Organisation du tournoi du club de base-ball en indoor le 25 février 2023 ;
- Organisation du Dernier Homme Debout en mars 2023 ;
- Organisation du Championnat de Karaté le 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- Organisation du Grand Prix Francis VERBORG le 16 avril 2023, au départ du Complexe sportif de VEZIN ;
- Organisation d'une randonnée VTT Andurocx le 16 avril 2023, au départ du Complexe sportif de SEILLES ;
- Organisation du « *Circuit de l'Amitié* » le 30 avril 2023 ;
- Organisation des 100 ans du Progrès le 20 mai 2023 ;
- Organisation du Meeting jeunes « *Challenge Eric DE MEU* » suivi du « *Memorial Pierre NINFORGE* » le 27 mai 2023 ;
- Organisation de l'AG de la Fédération de Badminton avec un tournoi jeunes le 10 juin 2023 ;
- Organisation du 3x3 Crelan, en collaboration avec le club d'ANDENNE Basket le 8 juillet 2023 ;
- Organisation d'un événement skate park, en collaboration avec RAION, le 29 juillet 2023 ;
- Organisation du Festi'Sports le 19 août 2023 avec un contest « *jeunes* » sur le skate park ;
- Organisation du Triathlon d'ANDENNE le 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- Organisation de la randonnée VTT « *de Chaine en chêne* », au départ du Complexe sportif de SEILLES le 22 octobre 2023 ;
- Organisation du Tumbling les 25 et 26 novembre 2023 ;
- Organisation prévue de la Corrida le 9 décembre 2023.

### Projets et soutiens divers

Nous pouvons ajouter également la participation et le soutien logistique et organisationnel à diverses manifestations de clubs ou d'associations locales (compétitions, matchs, cérémonies, etc) tout au long de l'année.

#### Autres activités

##### Ecole des Sports

<b>EVOLUTION</b>	<b>Saison 2019-2020</b>	<b>Saison 2020-2021</b>	<b>Saison 2021-2022</b>	<b>Saison 2022-2023</b>
Activités proposées	17	17	20	16
Participants	198	90	143	106

#### Objectifs

L'Ecole des Sports est un projet visant à sensibiliser principalement les jeunes à la pratique du sport, leur proposer un éventail intéressant de disciplines et leur permettre de s'initier à la pratique sportive sous la direction d'un entraîneur spécialisé. 106 affiliés ont été enregistrés à l'Ecole des Sports pour l'année sportive 2022-2023.

##### Clubs partenaires (au cours de la saison sportive 2022-2023)

LES VOLANTEUX, ANDENNE NATATION, ANDENNE ARENA TENNIS CLUB (R.S.C.A.), JUDO CLUB SEN-NO-SEN ANDENNE, KARATE CLUB ANDENNE-SEILLES, SHIN-GHI-TAÏ AÏKIDO ANDENNE, ANDENNE HOCKEY CLUB, SOCIETE ROYALE DE GYMNASIQUE « LE PROGRES », LES TOURNESOLS, ANDENNE BLACK BEARS, ENTENTE DES JEUNES FOOTBALLEURS ANDENNAIS, CERCLE SPORTIF ANDENNAIS, ANDENNE BEARS, MULTISPORTS ARENA CLUB (R.S.C.A.).

##### Répartition des affiliés par club (au cours de la saison sportive 2022-2023)

<b>Club</b>	<b>Nombre d'inscrits</b>
LES VOLANTEUX	12
ANDENNE NATATION	5
ANDENNE ARENA TENNIS CLUB (Activité R.S.C.A.)	8
JUDO CLUB SEN-NO-SEN ANDENNE	13
KARATE CLUB ANDENNE-SEILLES	15
SHIN-GHI-TAÏ AÏKIDO ANDENNE	8
ANDENNE HOCKEY CLUB	10
SOCIETE ROYALE DE GYMNASIQUE "LE PROGRES"	19
LES TOURNESOLS	4
ANDENNE BLACK BEARS	1
ENTENTE DES JEUNES FOOTBALLEURS ANDENNAIS	7
CERCLE SPORTIF ANDENNAIS	0

ANDENNE BEARS	1
MULTISPORTS ARENA CLUB (Activité R.S.C.A.)	3
<b>Total général</b>	<b>106</b>

Le Sport accessible à tous - Opération « chèques sport » et « bons au sporteur »

Le sport permet l'apprentissage de certaines valeurs : respect du règlement, de l'autorité, de l'adversaire, dépassement de soi, esprit d'équipe, rigueur, solidarité, respect de son corps et hygiène de vie, etc.

Malheureusement, le coût d'une inscription à un club et celui de l'équipement peuvent, dans certains cas, constituer un frein à la pratique sportive des enfants et des adolescents.

Consciente de cette situation, la Régie Sportive Communale Andennaise, avec le soutien du C.P.A.S. d'ANDENNE et des Services de Cohésion sociale, a initié et prolongé un projet qui favorise l'accès au sport pour tous.

Ce projet s'adresse aux jeunes de 3 à 18 ans dont les parents bénéficient de revenus correspondant aux conditions d'octroi des bourses d'étude ; depuis janvier 2013, ce seul critère est d'application.

En pratique

- Les chèques sport ou les bons au sporteur sont disponibles auprès des Services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE et du C.P.A.S. d'ANDENNE. Ces derniers veillent au respect des conditions et demandent de fournir les documents justificatifs ;
- Ces chèques ou ces bons sont nominatifs ; ils font mention du bénéficiaire, du club auprès duquel ils peuvent être échangés ou de l'activité qu'ils financent partiellement.

En ce qui concerne l'inscription auprès d'un club sportif

Depuis janvier 2013, les chèques sport ou les bons au sporteur peuvent financer au maximum 60 % du montant de la cotisation annuelle du club. Toutefois, cette intervention financière est limitée à 120 euros.

Une liste des clubs adhérant à cette opération peut être obtenue sur simple demande auprès de la Régie Sportive Communale Andennaise.

En ce qui concerne l'inscription à un stage sportif

L'intervention financière au moyen des chèques sport ou des bons au sporteur permet également l'inscription aux stages sportifs.

Participation de la Régie Sportive Communale Andennaise dans l'opération « chèques sport » et « bons au sporteur »

Une convention a été établie avec les clubs sportifs adhérant au projet. Cette convention garantit l'acceptation, par le club, des chèques sport ou des bons au sporteur en guise de paiement. Elle assure en outre le remboursement de ces chèques sport ou de ces bons au sporteur par la Régie Sportive Communale Andennaise.

Afin de permettre aux clubs partenaires de supporter les frais inhérents à l'augmentation de l'encadrement, un montant complémentaire correspondant à 40 % du montant des chèques sport ou des bons au sporteur perçus est versé aux clubs.

**DESCRIPTION DES PROJETS VISANT A PROMOUVOIR LE SPORT, SOUTENIR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET PERMETTRE L'ACCES AU SPORT POUR TOUS**

La Ville d'ANDENNE, par l'intermédiaire de sa Régie sportive communale autonome, poursuit des objectifs de promotion du sport en travaillant sur deux axes :

- des actions visant à promouvoir le sport et à permettre l'accessibilité au sport à l'ensemble des citoyens de la commune ;
- des actions visant à aider les clubs partenaires pour l'intégration par le sport.

La Régie Sportive Communale Andennaise s'est efforcée de poursuivre les objectifs définis par la Ville :

- soutien tarifaire, matériel et organisationnel aux clubs, et en particulier aux clubs de sport adapté ;
- mise à disposition gratuite des installations au profit des clubs lorsque les heures d'occupation sont exclusivement dévolues à des équipes jeunes ;
- entretien et mise à niveau des installations sportives afin de répondre aux normes des fédérations tout en permettant le confort, la polyvalence et les économies d'énergie ;
- la Régie a inscrit à son budget 2021, un montant permettant de financer l'achat de 12.000 euros de chèques sport et de bons au sporteur.

### **COMPOSITION DES CLUBS SPORTIFS QUI OCCUPENT LES INSTALLATIONS DE LA REGIE, HORS ACTIVITES R.S.C.A.**

#### Totaux clubs

Nombre de clubs	44
Nombre de disciplines	21
Nombre d'A.S.B.L.	23
Nombre de clubs affiliés à une fédération reconnue F.W.B.	32
Nombre de clubs affiliés à une fédération non reconnue F.W.B.	1
Nombre de membres	3.147
Nombre de séances par semaine	198
Nombre d'heures/an	10.397
Nombre d'encadrants	164

#### Totaux population dans nos clubs sportifs

Enfants - filles - 6 ans	36
Enfants - garçons - 6 ans	51
Enfants - filles - 6-8 ans	154
Enfants - garçons - 6-8 ans	232
Enfants - filles - 9-12 ans	199
Enfants - garçons - 9-12 ans	425
Enfants - filles - 13-17 ans	140

Enfants - garçons - 13-17 ans	338
Adultes - femmes - 18-21 ans	71
Adultes - hommes - 18-21 ans	155
Adultes - femmes - 22-34 ans	113
Adultes - hommes - 22-34 ans	373
Vétérans - femmes - 35-49 ans	146
Vétérans - hommes - 35-49 ans	212
Vétérans - femmes - 50-64 ans	80
Vétérans - hommes - 50-64 ans	123
Seniors - femmes – 65 ans et +	234
Seniors - hommes – 65 ans et +	65
Total	3147

## MARCHES PUBLICS

Ci-dessous le récapitulatif des plus importants marchés publics passés fin 2022/2023 :

### Accès installations (à l'unité) - ANDENNE – Piscine - Statistiques fréquentations – 2023

	Quantité	Equivalent entrées enfants	Equivalent entrées adultes
101-0010-01 (piscine enfant - de 7 ans 10 entrées)	37	370	
101-0020-01 (piscine enfant - de 7 ans 20 entrées)	4	80	
101-0050-01 (piscine enfant - de 7 ans 50 entrées)	1	50	
101-101 (piscine adulte 10 entrées)	809		8.090
101-0020 (piscine adulte 20 entrées)	230		4.600
101-0050 (piscine adulte 50 entrées)	37		1.850
101-0010-02 (piscine enfant (entre 7 et 18 ans) 10 entrées)	61	610	
101-0020-02 (piscine enfant (entre 7 et 18 ans)	14	280	

20 entrées)			
101-0010-03 (piscine étudiant (- de 26 ans) 10 entrées)	51	510	
101-0020-03 (piscine étudiant (- de 26 ans) 20 entrées)	15	300	
101-0050-03 (piscine étudiant (- de 26 ans) 50 entrées)	3	150	
101-005 (piscine illimité 12 Mois)	19		570
101-004 (piscine illimité 6 Mois)	20		500
101-0010-04 (piscine famille nombreuse (+ 18 ans) 10 entrées)	58		580
101-0020-04 (piscine famille nombreuse (+ 18 ans) 20 entrées)	18		360
101-0050-04 (piscine famille nombreuse (+ 18 ans) 50 entrées)	11		550
101-0010-05 (piscine famille nombreuse (0 à 18 ans) 10 entrées)	39	390	
101-0020-05 (piscine famille nombreuse (0 à 18 ans) 20 entrées)	11	220	
101-0050-05 (piscine famille nombreuse (0 à 18 ans) 50 entrées)	3	150	
101-0010-08 (piscine GRAPA (+ de 65 ans) 10 entrées)	133		1.330
101-0020-08 (piscine GRAPA (+ de 65 ans) 20 entrées)	44		880
101-0050-08 (piscine GRAPA (+ de 65 ans) 50 entrées)	18		900
101-0010-07 (piscine OMNIO - BIM 10 entrées)	19		190
101-0020-07 (piscine OMNIO - BIM 20 entrées)	6		120
101-0050-07 (piscine OMNIO - BIM 50 entrées)	6		300
101-0010-06 (piscine pers. handicapées 10 entrées)	22		220

101-0020-06 (piscine pers. handicapées 20 entrées)	6		120
101-0050-06 (piscine pers. handicapées 50 entrées)	3		150
<b>SOUS-TOTAL CARTES</b>	<b>1.698</b>	<b>3.110</b>	<b>21.310</b>
100-006 (piscine famille nombreuse (+18 ans))	417		417
100-005 (piscine famille nombreuse (0-18 ans))	658	658	
100-0010 (piscine groupe entité)	1.420	1.420	
100-0011 (piscine groupe hors entité)	1.368	1.368	
101-104 (Entrée piscine école)	33.594	33.594	
100-002 (piscine enfant -7 ans)	2.326	2.326	
100-003 (piscine enfant (7-18 ans))	3.814	3.814	
100-001 (piscine adulte)	6.801		6.801
100-004 (piscine étudiant (-26 ans))	853	853	
100-009 (GRAPA (+65 ans))	836		836
100-008 (OMNIO - BIM)	133		133
100-007 (piscine personne handicapée reconnue par le S.P.F.)	305		305
<b>SOUS-TOTAL INDIVIDUELS</b>		<b>44.033</b>	<b>8.492</b>
<b>TOTAL ENTREES</b>		<b>47.143</b>	<b>29.802</b>



## 25. Tourisme

### **ORGANISATION DU SERVICE**

#### Composition de l'équipe

Au 22 novembre, l'équipe du Service des Festivités et du Tourisme est constituée de 8 personnes (dont un recrutement en cours).

#### Emplacement des bureaux du Service des Festivités et du Tourisme

Jusqu'au mois de novembre, l'équipe était répartie entre le bâtiment du Phare (agents tourisme) et le n°33 de la Maison du Citoyen (reste de l'équipe). Cependant, à la fin de l'année, et pour une question de cohésion d'équipe, d'efficacité et de facilitation du traitement des dossiers à caractère touristique, le déménagement des personnes employées pour les dossiers tourisme est planifié vers le n°33 de la Maison du Citoyen. Seul leur temps de travail dévolu à l'accueil des visiteurs sera dorénavant presté au Phare.

### **L'OFFICE DU TOURISME COMME POINT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION**

En tant qu'Office du Tourisme, nous accueillons les visiteurs de passage dans la région pour les renseigner sur les curiosités de la région. Afin répondre au mieux à leurs demandes, l'équipe d'accueil dispose de nombreuses brochures éditées par l'Office du Tourisme ou ses partenaires (Maisons du Tourisme voisines, communes voisines, organes touristiques, ...).

Depuis 2020, le point d'information touristique se situe dans le bâtiment du Phare, aux côtés de l'Espace Muséal d'ANDENNE et de la Bibliothèque communale.

#### Jours d'ouverture

Selon les mesures prévues par le Code wallon du Tourisme, l'Office du Tourisme doit être ouvert au public au moins 4 heures par jour et au moins 100 jours par an, comprenant nécessairement certains week-ends : les week-ends des mois de juillet et d'août et au moins 3 week-ends, au choix de l'organisme (celui de Pâques, celui qui précède ou suit les 25 décembre ou 1<sup>er</sup> janvier, le dernier du mois de juin et ceux des vacances scolaires de Pâques de la Communauté française).

Pour rappel, depuis son déménagement au sein du Phare, l'Office du Tourisme de la Ville d'ANDENNE a élargi ses horaires et est ouvert toute l'année (sauf exceptions) du mardi au dimanche, de 10h à 18h.

#### Fréquentation

##### Chiffres de fréquentation

Le tableau présenté ci-dessous reprend les données de fréquentation enregistrées à l'Office du Tourisme pour les années allant de 2017 jusqu'à octobre 2023.

Les chiffres englobent les personnes :

- qui ont franchi les portes de l'Office du Tourisme (à présent situé dans Le Phare) ;
- qui sont venues sur notre stand lors de nos différents événements de l'année (Nuit romantique, 21 juillet fleuri, ...) ou ont pris part à l'une de nos sorties (visites guidées, croisière, ...)

- qui sont venues à notre rencontre sur le stand d'information touristique tenu lors d'une manifestation à l'extérieur (exemple : Hors Champs).

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	66	113	178	205	294	268	288	434	383	71	65	423	<b>2.788</b>
2018	35	63	141	450	304	939	324	191	919	48	53	405	<b>3.414</b>
2019	31	67	68	148	138	98	332	234	1597	119	-	-	<b>2.372</b>
2020	36	39	19	covid	covid	95	308	170	203	53	covid	93	<b>1.016</b>
2021	45	69	149	170	156	179	236	266	480	160	99	96	<b>2.105</b>
2022	105	73	132	194	214	164	233	130	245	135	72	87	<b>1.784</b>
2023	46	87	327	70	291	1180	281	62	188	604	-	-	<b>3.136</b>

L'année 2023 est une excellente année en termes de fréquentation touristique, nous nous en réjouissons. Parmi ces chiffres de fréquentation, pointons notamment :

- la reprise du Carnaval des Ours en mars 2023 qui a rencontré un franc succès ; la photobox installée au Phare pour l'occasion a drainé bon nombre de visiteurs venus immortaliser ces instants festifs ;
- en juin, la deuxième édition de la Nuit romantique des Plus Beaux Villages de Wallonie à THON-SAMSON (la première avait eu lieu en juin 2018) fut également une réussite avec 1.000 à 1.200 participants ;
- les périodes de vacances scolaires, toujours des périodes de fréquentation importante en termes de visiteurs à la recherche de renseignements sur la région ;
- les sorties de l'Office du Tourisme qui ont également beaucoup plu aux visiteurs en 2023 et les ateliers ou activités proposés durant l'année qui étaient quasi complets à chaque occasion.

#### Profils des visiteurs

Concernant le profil des visiteurs, pas de grand changement en 2023 : les familles avec enfants de moins de 12 ans ainsi que les seniors sont ceux qui poussent le plus souvent la porte de notre Office du Tourisme et/ou participent le plus à nos différentes activités.

Ce public provient toujours principalement de la région, avec environ 55 % d'Andennais (= à 2022). Le reste des visiteurs provient de la Wallonie (35 % = +3 % par rapport à 2022), 9 % du reste de la Belgique (BRUXELLES et Flandre = + 2 % par rapport à 2022) et 1 % de nos pays limitrophes (France et Allemagne = - 4,5 % par rapport à 2022).

Concernant la langue des visiteurs, notons une augmentation du néerlandais (12,5 % en 2023 contre 6 % en 2022), ce qui nous conforte dans l'idée que nous avons un peu plus de touristes néerlandophones d'année en année et qu'il est important qu'ils soient accueillis dans leur langue à l'Office du Tourisme. Le français reste bien entendu la langue principale (86 %) tandis que l'anglais et l'allemand (ou une autre langue) ne sont parlés que par 1,5 % de nos visiteurs.

#### Boutique

L'Office du Tourisme dispose également d'une boutique, située au rez-de-chaussée du Phare et commune avec la boutique de l'Espace muséal d'ANDENNE. Y sont proposés aux côtés des supports de promotion touristiques gratuits, des articles payants tels que des cartes de promenades, des souvenirs ou encore des ouvrages de référence, des cartes postales et des timbres.

## Nouveautés 2023

- Une nouvelle gamme de souvenirs déclinés selon un visuel commun

Déjà deux ans après notre emménagement au sein du Phare, nous avons souhaité renouveler la gamme d'objets promotionnels (appelés aussi "goodies") disponibles au sein de la boutique de l'Office du Tourisme. Dans le cadre de ce projet, l'idée a été de développer un visuel commun à tous les objets promotionnels mis en vente à la boutique (cartes postales, magnets, porte-clés, textiles, ...), afin de créer une certaine cohérence visuelle et promotionnelle.

L'illustratrice avec laquelle nous avons travaillé pour mener à bien ce projet est Maud ROEGIERS, une artiste résidant à COUTISSE avec laquelle nous avons déjà travaillé par le passé, notamment pour l'illustration de notre jeu ENIGM'ANDENNE, et la mise en page de la carte de vœux 2022.

Pour établir le visuel décliné sur divers types de supports, nous nous sommes tout d'abord inspirées des visuels déjà développés dans d'autres villes (en Belgique par exemple : LOUVAIN-LA-NEUVE, BRUXELLES, BRUGES, ...), et avons ainsi récolté quelques idées en termes de mise en page, couleurs, objets disponibles, ...

Sur base des éléments en notre possession, nous avons finalement opté pour une représentation sur une ligne droite (sur un modèle appelé "skyline") des symboles touristiques du centre-ville, représentés dans un ordre logique en termes géographiques (départ du Vieil ANDENNE et de la place du Chapitre vers la place des Tilleuls, l'écoquartier puis arrivée de l'autre côté de la Meuse).

Sept éléments sont ainsi représentés : la Collégiale Sainte-Begge, la Porte Saint-Etienne, l'Hôtel de Ville, la sculpture des trois fleurs (pour faire écho au label de "Ville fleurie"), Le Phare, le pont d'ANDENNE (reconnaissable à ses trois arches, qui permet aussi de faire un lien avec la Meuse caractéristique des attraits touristiques de notre territoire) et la sculpture de "La Grande Ourse et la Petite Ourse" (pour faire écho au symbole de l'ours central à l'image d'ANDENNE tout en se référant à l'une des statues symboliques de notre territoire).

Le résultat final est un visuel en noir et en blanc (tons qui nous laissent une marge de manœuvre plus large), qui a été décliné sur différents objets promotionnels réalisés en collaboration avec l'enseigne locale « *Ju l'idée* » (rue Brun) : ours en peluche, tote bags, cartes postales, magnets, ... Dans les prochaines années, l'idée est de continuer à étoffer la gamme des produits disponibles avec d'autres objets comme des textiles ou des porte-clés par exemple.

En fonction du succès de la formule, on pourrait aussi envisager de décliner le visuel pour mettre en avant d'autres villages du territoire (exemple : THON-SAMSON et son statut de Plus Beaux Villages).

- Des boissons locales en vente toute l'année

D'autres nouveautés et partenariats ont également fait leur apparition dans la boutique avec la vente de boissons locales à l'Office du Tourisme. Les produits de la Ferme du Chant d'Oiseaux (Champagold et jus de pommes), les bières de la Brasserie la Mochenaire, la bière de l'Amicale des Pompiers d'ANDENNE sont ainsi désormais en vente toute l'année et rencontrent un joli succès auprès des visiteurs.

- Une collaboration avec « *L'Affiche belge* » pour le Carnaval des Ours

Dans le cadre du grand retour du Carnaval des Ours après 2 ans d'absence, l'Office du Tourisme s'est associé avec la société de l'Affiche Belge pour proposer une nouvelle affiche au couleurs du Carnaval des Ours.

"*L'Affiche belge*" est une jeune société belge à présent bien connue dans le paysage wallon grâce à la réalisation de visuels modernes et vintage mettant en avant les curiosités touristiques, architecturales et folkloriques de notre pays. Le Carnaval des Ours rejoint ainsi d'autres grands rendez-vous folkloriques belges comme le Carnaval de MALMEDY, le Laetare de STAVELOT ou la Ducasse de MONS.

Le projet relatif au Carnaval des Ours met en scène le géant Martin et des membres des sociétés d'ours sur un arrière-plan représentant l'Hôtel de Ville et le kiosque, des lieux symboliques du Carnaval des Ours (lancer des ours, rondeau final, ...).

Dans un premier temps, le visuel a été décliné sur des affiches (50 cm x 70 cm) et des cartes postales. L'arrivée de nouveaux objets (type magnets ou badges) est envisagée pour 2024.

#### *Top 10 des produits les plus vendus*

Cette année, la liste des 10 articles les plus vendus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2023 est la suivante :

1. Cartes postales d'ANDENNE (103) ;
2. Pass CHEVETOGNE (93) ;
3. Magnets (75) ;
4. Cartes de promenades d'ANDENNE (72) ;
5. Bières Mochenaire (36) ;
6. Porte-clés ourson (26) ;
7. Mugs avec le nouveau visuel skyline (19) ;
8. Affiche du Carnaval des Ours (16) ;
9. Gourdes en inox (14) ;
10. Bière BEAR des pompiers (14).

Cet aperçu confirme l'intérêt pour les objets promotionnels en lien avec ANDENNE, les produits locaux et les cartes de promenade.

## **L'OFFICE DU TOURISME COMME ORGANE DE SOUTIEN ET DE PROMOTION**

### Promotion du territoire via des actions de promotion spécifiques

#### Réalisation d'un reportage photographique promotionnel (partie 1)

En 2023, l'Office du Tourisme de la Ville d'ANDENNE a lancé un appel d'offre auprès de photographes professionnels pour la réalisation d'un reportage photographique en vue de la confection d'une banque de données d'images.

Ces images professionnelles à caractère touristique de style homogène seront utilisées sur les différents supports de communication de l'Office du Tourisme : site web, réseaux sociaux, impressions papiers, communiqués et dossiers de presse, affichage, roll-up et autres supports visuels à destination touristique.

Les besoins en la matière sont divers (événements, lieux touristiques, hébergements du territoire, ...) : c'est la raison pour laquelle les reportages photo seront réalisés sur plusieurs années. En 2023, le reportage photo porte sur les grands événements du territoire : le Carnaval des Ours, ANDENNE en Provence, le Marché des Céramistes, le 21 juillet fleuri, la Brocante du 15 août, les Fêtes de Wallonie, le Marché de Noël et les illuminations de Noël dans le centre-ville et l'espace d'accueil/la boutique de l'Office du Tourisme, à présent situé dans Le Phare.

#### Actions de promotion acquise via le WBT

Au cours de l'année écoulée, trois actions de promotion ont été acquises via le WBT, l'organe de promotion touristique lié à la marque "Visit Wallonia" et au Commissariat général au Tourisme :

##### 1) Diffusion d'un jeu concours via les outils digitaux de VisitWallonia

Dans le cadre de l'exposition "Le Chat s'expose" qui s'est tenue à l'Espace muséal d'ANDENNE, une action portant sur un concours diffusé via les canaux de VisitWallonia (site internet, réseaux sociaux [33.000,00 followers sur Instagram - 161.000,00 abonnés sur Facebook], newsletter, ...) a été acquise pour une diffusion du 8 au 14 juillet 2023. En guise de clin d'œil, elle proposait aux participants de tenter leur chance pour venir passer la Journée Internationale du Chat (fixée chaque année le 8 août) à ANDENNE.

Les lots mis en jeu comprenaient ainsi :

- 2 x 1 nuitée à l'Hôtel PEGARD pour deux personnes du mardi 8 au mercredi 9 août ;
- 2 x 2 entrées pour l'exposition « *Le Chat s'expose* » valables le mardi 8 août ou le mercredi 9 août (au choix) ;
- 2 x 2 goûters au bar à chats Chacolathé le mercredi 9 août ;
- 2 x 1 pack de bienvenue pour les gagnants à leur arrivée à l'Office du Tourisme (comprenant souvenirs d'ANDENNE et de l'exposition).

Les participants devaient répondre à la question "*Quel est le nom de la statue de Philippe GELUCK inaugurée à ANDENNE le 29 juin dernier*" (réponse sur l'une des pages du site Internet de l'Office du Tourisme), et estimer le nombre de participants au concours pour être départagés.

Bilan : le WBT estime le nombre de participants à ce concours à 6.582 personnes (moyenne de participants aux autres concours : 7.400 environ)

### 2) Microprogrammes "Balades en famille" 20h10 après le Journal Télévisé (RTBF) - Production d'une nouvelle capsule

Cette action a porté sur la réalisation d'une capsule d'environ une minute trente diffusée à deux reprises (4 juillet et 22 août) vers 20h10 après le Journal télévisé (audience moyenne : 325.000,00 téléspectateurs).

Le tournage de cette capsule s'est tenu le vendredi 9 juin : le principe étant une voix off qui s'adresse à un enfant et lui propose de passer une matinée/une après-midi dans une ville spécifique, les tournages ont eu lieu au sein de l'E.M.A. (partie céramique), devant l'une des statues de BASSOMPIERRE (lien avec la légende de l'ours - intervention de Madame Margot CORNET pour l'Office du Tourisme) et à la Réserve naturelle de SCLAIGNEAUX (lien avec les balades).

Bilan : le WBT estime l'audience moyenne cumulée pour les 2 jours à 938.323 téléspectateurs.

### 3) "Escapades de Ludo" (RTL TVI) - Production d'une nouvelle capsule

La dernière action portait sur la réalisation d'une capsule "*Les balades de Ludo*" (durée : entre une minute trente et deux minutes) diffusée les lundis, mercredis et vendredis vers 18h30 du 3 juillet au 25 août sur RTL TVI.

Le tournage de cette capsule s'est tenu au début du mois d'août. Son contenu portait sur un passage au Centre archéologique de la grotte SCLADINA et un lien avec l'étage de l'E.M.A. consacré à ses fouilles, puis un aperçu de la terrasse du Phare des autres curiosités du territoire, dont l'offre importante de balades concrétisée à la Ferme du Chant d'Oiseaux.

Bilan : l'audience moyenne est estimée à 142.484 téléspectateurs.

Budget : Le coût de ces actions (3.823,60 euros TVAC au total) est pris en charge via l'A.S.B.L. de l'Office du Tourisme (subsidiable en partie [30%] et justifiable pour l'obtention du subside annuel de promotion accordé par le Commissariat Général au Tourisme).

### Actions de promotion spécifiques

- rédaction et diffusion de communiqués de presse saisonniers

Tout au long de l'année, des dossiers de presse thématiques portant sur l'offre touristique du territoire sont élaborés, mis en ligne et diffusés parmi nos contacts presse. C'est notamment le cas lors de ces moments clés de la saison touristique : ouverture de la nouvelle saison touristique (mise en avant des nouveautés du territoire), idées de sortie avant les longues périodes de vacances (en général : été ou hiver),...

- action de promotion de fin d'année : "*ANDENNE au cœur des Fêtes*"

En collaboration avec le Service des Relations publiques et en concertation avec l'Échevinat du Commerce et Shop in ANDENNE et les acteurs du Phare, l'Office du Tourisme a entamé une réflexion au mois d'octobre pour une action qui sera menée jusqu'à la fin de l'année par rapport à la période des fêtes à ANDENNE. Cette action sera déclinée autour du slogan "*ANDENNE au cœur des Fêtes*".

L'objectif est ainsi de mettre en avant ce qui caractérise spécifiquement la fin de l'année sur le territoire en termes d'attractivité, à savoir : le Marché de Noël du centre-ville, les achats de fêtes dans une ambiance conviviale, la tradition des Trairies, l'envoi des cartes de vœux aux couleurs de la Cité des Ours à l'Office du Tourisme, les actions hivernales proposées au Phare pendant le mois de décembre, le Marché de Noël de la Céramique, la présence du Père Noël, la symbolique de l'ours, les manifestations de fin d'année qui se tiendront sur le territoire...

Cette action de promotion se base sur un visuel qui rappelle l'ensemble des éléments listés ci-dessus et qui a été réalisé par Maud ROEGIERS, une illustratrice andennaise avec laquelle nous collaborons régulièrement.

L'affiche sera distribuée à grande échelle à partir de la mi-novembre (affichage sous cadre au niveau local et régional, distribution dans les commerces, diffusion au sein des partenaires touristiques, ...). Dans la foulée, l'action de promotion sera déclinée sous diverses formes telles que : diffusion d'un communiqué de presse reprenant l'ensemble des réjouissances prévues lors de la période des fêtes à ANDENNE, mise en page d'une page spécifiquement dédiée à la période des fêtes sur le site Internet de l'Office du Tourisme, impression d'un flyer explicitant sur son verso les éléments repris sur l'affiche, lancement d'une campagne de promotion sur les réseaux sociaux, réalisation du programme du Marché de Noël sur base du visuel, impression de la carte de vœux disponible à l'Office du Tourisme, placement d'un passe-têtes sur la place des Tilleuls, impression de bâches de promotion, spots radio, ...

Les frais liés à cette action de promotion seront pris en charge en partie via les marchés publics annuels du Service des Relations publiques et en partie via l'Office du Tourisme et le budget alloué à la promotion.

En fonction des retours de cette première action de promotion "*ANDENNE au coeur des Fêtes*", le concept pourrait être réitéré dans le futur autour d'un visuel différent."

### Promotion du territoire via la coordination d'événements à caractère touristique

#### Visites guidées et balades thématiques

- Programme

Au vu du succès rencontré l'an dernier lors des sorties à ANDENNE et aux alentours, nous avons poursuivi sur cette lancée en 2023 en proposant les activités suivantes, toujours planifiées en fonction de l'agenda et des manifestations touristiques de l'année :

- dans le cadre du Marché de la Céramique (28 et 29 mai 2023), 2 visites guidées par Madame PARMENTIER et Monsieur DECLOEDT étaient proposées gratuitement au départ du Phare le dimanche et le lundi à 14h, en lien avec les éléments de céramique visibles en centre-ville ou l'Art nouveau et déco ("*L'art nouveau et l'art déco*" et "*Les éléments de céramique en extérieur*").

Au total, 59 personnes ont pris part à ces visites.

- en collaboration avec les Nomades épicuriens, deux balades guidées par Monsieur Christian LARIVIERE, le Président de l'association, étaient au programme, gratuitement, en 2023 : "*Sur la route des Moulins d'ANDENELLE*" le samedi 10 juin et une randonnée guidée sur les chemins de la balade pédestre n°2 "*Promenade de la Grande France*" dans le cadre de la semaine des sentiers le samedi 14 octobre.

Au total, 26 personnes ont pris part à ces visites.

- en 2023, notre collaboration avec l'Office du Tourisme de HUY s'est poursuivie et nous avons réitéré l'organisation de la croisière au départ de HUY vers ANDENNE le vendredi 14 juillet.

Comme l'an passé, le départ était prévu à 9h de HUY avec une arrivée à ANDENNE vers 10h30. Pendant un temps libre de 4h dans la Cité des Ours, les participants avaient la possibilité de prendre part à l'une ou l'autre activité disponible dans le centre-ville (visite de l'EMA, de l'exposition temporaire "*Le Chat s'expose*", balades en centre-ville, chasse aux trésors Totemus, marché hebdomadaire, soldes, ...). Le retour était prévu à 15h30 à ANDENNE pour être à HUY vers 17h.

Le prix de cette croisière était de 30 euros/adulte et 25 euros/enfant (<12 ans), incluant le petit-déjeuner à l'aller et le goûter au retour.

Afin de rentabiliser la présence du bateau Le Val Mosan à ANDENNE, nous avons profité des 5h "libres" pour proposer également une croisière commentée autour d'ANDENNE (1h30) à la découverte des bords de Meuse de la Cité des Ours, qui en disent beaucoup sur son histoire et ses ressources naturelles.

La croisière a débuté à 11h30 et s'est achevée à 13h.

Pour la première fois, les commentaires ont été assurés conjointement par l'Office du Tourisme (généralités sur l'histoire de la Ville et les bords de Meuse) et une médiatrice de l'E.M.A. (histoire de l'industrie céramique dans le centre-ville).

Le prix de cette croisière était de 12 euros/adulte et 10 euros/enfant (< 12 ans).

4 personnes ont embarqué à HUY pour la journée complète ; 2 ont visité ANDENNE tandis que les 2 autres sont restées à bord pour la seconde croisière et ont été rejointes par 48 autres passagers. Au total, ces deux croisières ont donc comptabilisé 52 passagers et seront certainement reprogrammées en 2024.

- dans le cadre initialement du Festival des Survoltés organisé sur la place des Tilleuls par le GAL Meuse@Campagnes (événement finalement reporté à une date ultérieure) et en collaboration avec l'A.S.B.L. Cuisine Sauvage, une balade dans le centre-ville à la recherche des plantes comestibles, suivie d'un moment dégustation, était organisée le dimanche 8 octobre à 13h. La participation était fixée à 5 euros/personne.

15 personnes y ont pris part, la visite était complète.

- finalement, les nouveaux habitants ont été accueillis et guidés le samedi 7 octobre à 10h et le dimanche 15 octobre à 14h lors d'un tour de ville administratif et touristique au départ du Phare, d'une durée d'environ 1h30.

Madame PARMENTIER et Monsieur DECLOEDT étaient nos guides comme l'an passé pour l'occasion et cette activité était gratuite.

Ces balades ont à nouveau rencontré un franc succès avec respectivement 23 et 21 participants, pour un total de 44 personnes.

- Bilan

La plupart des sorties de l'année ont rencontré un franc succès, et ont presque toutes affiché complet. Qui plus est, les retours que nous recevons suite à leur organisation sont le plus souvent très positifs : tous les voyants sont donc au vert pour poursuivre dans cette voie et étoffer l'offre dans les années à venir.

### La Nuit romantique - le 23 juin 2023

- Contexte

Début 2023, l'A.S.B.L. des Plus Beaux Villages de Wallonie, représentée par son Président Monsieur Alain COLLIN, a proposé à ses villages membres, dans le cadre de leur campagne de promotion et d'animation du réseau des "Plus Beaux Villages de Wallonie", de co-organiser un événement visant la valorisation des lieux emblématiques des beaux villages au travers d'une dynamique culturelle.

Nous avons le choix entre une "Nuit Romantique" subsidiée par leur A.S.B.L. pour un montant de 7.000,00 euros, une "Balade Romantique" subsidiée pour 3.500,00 euros ou un "Concert de Musique" subsidié pour 4.000,00 euros.

La Nuit romantique ayant déjà été organisée pour la première fois à THON-SAMSON en 2018 et ayant rencontré à l'époque un joli succès avec un programme organisé autour de prestations musicales et d'une balade aux flambeaux, c'est tout naturellement que nous avons posé notre candidature pour organiser une seconde Nuit romantique à THON-SAMSON, le samedi 24 juin 2023, nous laissant plus de libertés au niveau de la programmation proposée que les deux autres types d'événements.

L'Office du Tourisme a complété un dossier pour obtenir un subside de 7.000,00 euros, complété par 3.000,00 euros en fonds propres. Sur base des informations complétées, notre dossier a été retenu et l'événement a pu être organisé.

- Programme

Comme en 2018, l'idée était de proposer des activités en lien avec le thème de la soirée dans divers lieux situés au cœur du village décoré pour l'occasion.

Cette année, les lieux étaient au nombre de 4 et ils s'animaient autour des activités suivantes :

- au château-ferme (rue de Thon, 67) - de 20h à minuit

Deux activités étaient prévues dans la cour : un spectacle intitulé "*Love is in the Air*", composé de bulles, cœurs et flammes et la présence d'un bar à vins tenu par "*Les Vins de la Grande*" de BONNEVILLE ;

- à l'Église Saint-Remi (rue de Thon, 66) - à 20h30 et à 23h

Prestations musicales du Band 1357, dont les mélodies ont mis à l'honneur des musiques de film (deux sets d'une heure).

- à la Salle des Volontaires de THON (rue de Thon, 47) - de 18h à 23h

Il a été proposé aux acteurs locaux et de la région (3,2,1 Pâtisseries, Épicerie d'Ernest, Rucher des Ours, ...) d'y tenir un stand pour proposer aux visiteurs rafraîchissements et dégustations diverses.

D'autres activités attendaient également les visiteurs dans la salle pour animer la soirée : pause photos, grimages, ambiance musicale, stand infos, ...

- à la Maison Couleurs nature (rue du Try, 13) - de 18h à 22h

Les visiteurs pouvaient y découvrir des activités plus créatives en lien avec la thématique du soir : séances de contes, atelier création de poèmes, atelier customisation de cœurs en céramique (réalisés en collaboration avec l'E.M.A.), silhouettiste, coin détente, ...

Une navette de bus a été mise en place pour relier le parking « *Visiteurs* » situé en contrebas du village au cœur de l'événement situé sur les hauteurs de THON-SAMSON.

Globalement, sur base des retours reçus sur place et après l'événement par mail ou par téléphone (impressions sollicitées auprès des prestataires et des habitants), nous pouvons affirmer que cette seconde édition de la Nuit romantique à THON-SAMSON fut un succès avec une fréquentation estimée à 1.000-1.200 personnes sur l'ensemble de la soirée.

Les visiteurs venaient principalement de la région mais également d'autres provinces wallonnes et de BRUXELLES. Nous avons même rencontré deux touristes à moto qui logeaient ce soir-là à la Maison Couleurs Nature et provenaient d'Australie et du Canada, et qui ont pris part à l'événement avec plaisir.

Comme en 2018, les riverains, sollicités pour illuminer leurs façades, ont joué le jeu (environ 40 ménages) et le cœur du village s'est progressivement éclairé à la lueur des bougies, ce qui lui a conféré un côté féérique. Cette magie des lieux et de l'atmosphère a été soulignée par beaucoup.

- Bilan

Nos partenaires directs (restaurateurs, hôtes, artistes et producteurs/acteurs locaux) ont également été très satisfaits de la soirée, de son organisation et de notre bonne collaboration.

Nous avons eu l'occasion de débriefer l'événement en équipe et avons pris note des points d'amélioration pour une éventuelle future édition (navette et fermeture des ruelles, prévoir plusieurs food trucks dans les ruelles, cendriers extérieurs, sonorisation des rues avec de la musique romantique/classique, accès PMR à prévoir si possible, plus d'animations/de spectacles de rue (avec les food trucks) afin de faciliter la participation de ce type de public à l'événement, partenaires indisponibles cette fois-ci, mais à recontacter dans le futur, ...).

En fonction des plannings et des budgets disponibles (subside exceptionnel de 7.000 euros accordé cette année par Les Plus Beaux Villages de Wallonie), et au vu de l'enthousiasme généré par l'événement, l'initiative pourrait de nouveau être organisée dans quelques années.



### Fête nationale – 21 juillet fleuri

C'était la deuxième fois que le 21 juillet était organisé autour de la formule revisitée du "21 juillet fleuri" sur la place Wauters à SEILLES.

La construction de cette nouvelle formule se base sur la volonté :

- de mettre à l'honneur le label de "Ville fleurie" d'ANDENNE et de sa plus haute distinction des "3 fleurs" ;
- de valoriser le travail et les créations du Service des Espaces verts qui valent à la Ville la conservation du label ;
- d'ajouter une dimension touristique à l'événement pour lier ainsi les deux aspects du Service Festivités et Tourisme.
  - Programme de la journée

- de 11h à 14h : balade pique-nique en collaboration avec les producteurs locaux

Nouveauté cette année, la journée du 21 juillet a débuté cette année par une balade pique-nique imaginée en collaboration avec le GAL Meuse@Campagnes.

Le principe : le long d'un parcours d'environ 4km autour de la place Wauters, les promeneurs ont pu découvrir les curiosités naturelles du village de SEILLES (mise en valeur des endroits de fleurissements croisés ou des arbres remarquables). À leur retour au lieu de départ, ils ont partagé un panier pique-nique réservé au préalable composé de divers produits locaux : deux baguettes de la Boulangerie "Au temps des douceurs" à SEILLES, un ensemble de charcuteries de la Boucherie BADOUX à SEILLES, un assortiment de fromages par la fromagerie "Les Bel'gères" à BONNINE, une salade estivale proposée par COMUNETIC à BONNEVILLE, une boule de glace par personne en collaboration avec le glacier présent sur place, une bouteille de jus de la Ferme du Chant d'Oiseaux à LANDENNE et une bouteille de vin (rouge ou blanc) de la Cave de Clémence à ANDENNE (en option).

Les paniers étaient proposés au prix de 64 euros/pièce avec la bouteille de vin et 58 euros/pièce sans la bouteille de vin.

- à partir de 11h30 : animations autour des fleurs : spectacles de rue fleuris (statues vivantes et bulles fleuries), exposition des sculptures du Service des Espaces verts amenées sur la place Wauters pour l'occasion (coccinelle, grues, lapin, papillon) et explicitées par des panneaux explicatifs réalisés pour l'occasion et déplacés sur le territoire suite à la manifestation, mise en place d'une arche et de décorations fleuries en collaboration avec le fleuriste "Jéjé Flore" situé sur la place Wauters, grimage fleuri, présence à divers endroits du parc des peintres de l'atelier du "Pinceau La Hic", ils réaliseront des œuvres sur place sur le thème de la nature, et donneront ainsi la possibilité aux visiteurs présents d'en apprendre davantage sur leur activité et l'atelier situé non loin de là, balades nature proposées par l'A.S.B.L. COMUNETIC, ateliers de montage de couronnes en fleurs séchées proposés par "Carlitou Déco", artisane située à LANDENNE, sessions de grimpe dans les arbres proposées par l'A.S.B.L. "Vagabond'Arbres" située à COUTISSE, stand d'information de l'Office du Tourisme avec l'exposition de la grainothèque de la Bibliothèque déplacée pour l'occasion, et un carnet de jeu fleuri à venir retirer pour les visiteurs (qui comprendra entre autres le parcours de la balade pique-nique), groupe musical déambulatoire, jeux en bois, ...

- de 18h30 à 23h : soirée festive avec les concerts de groupes andennais ou régionaux et le tir du feu d'artifice à 23h.

- Statistiques de fréquentation

Tous les paniers pique-nique prévus ont été vendus et les retours par rapport à cette initiative sont relativement bons. Les ateliers proposés étaient eux aussi complets. Au total, on estime la fréquentation de l'événement à environ 750 personnes.

- Bilan

Les retours relatifs à cette formule fleurie sont plus que positifs et nous encouragent à poursuivre dans cette voie pour étoffer encore davantage le programme.

### Les Journées du Patrimoine - 9 et 10 septembre 2023

La 35<sup>ème</sup> édition des Journées du Patrimoine en Wallonie a eu lieu les 9 et 10 septembre. Placée sous le thème "*Générations futures*", elle mettait l'accent sur l'organisation de plusieurs activités sensibilisant le jeune public à la découverte des trésors du patrimoine wallon. Comme chaque année, différents acteurs culturels et touristiques du territoire se sont mobilisés pour l'occasion.

- Programme proposé à ANDENNE par lieu d'activité

#### Au Phare

- la (Pré)histoire dans le jeu vidéo avec PointCulture : une animation interactive à partir de 8 ans – fréquentation : 86 personnes
- Escape room en collaboration avec ARCHEOLO-J à l'EMA : un jeu pour petits et grands à partir de 12 ans (10 ans si accompagné d'un adulte) – fréquentation : 55 personnes
- accès gratuit aux collections permanentes de l'Espace Muséal d'Andenne (E.M.A.) pendant le weekend – fréquentation : 51 personnes

#### Au Centre archéologique de la grotte SCLADINA

- Escape game en plein air pour les familles – fréquentation : 125 personnes
- Visites guidées de la grotte SCLADINA – fréquentation : 136 personnes

#### À MAIZERET

- Circuit : à la découverte du plus petit village du territoire : une balade guidée et théâtralisée par la Compagnie GAMI et organisée en collaboration avec le comité du Village "*Les Cloupias*" - fréquentation : 62 personnes

- Bilan de l'activité

Au total, plus de 500 personnes ont pris part aux activités organisées à ANDENNE dans le cadre de ce weekend des Journées du Patrimoine, qui rencontrent chaque année leur public et offre une jolie visibilité au territoire pour l'occasion.

### Promotion du territoire via la participation à des événements à caractère touristique

#### Carnaval des Ours – 19 mars 2023

Comme chaque année, l'Office du Tourisme a mené une série d'actions de promotion en lien avec cet événement d'ampleur du territoire :

- encodage de l'événement sur les agendas en ligne à portée touristique (Que Faire.be, Out.be, Happy Kids, ...) ;
- en collaboration avec le Service des Relations publiques : constitution et diffusion du dossier de presse relatif à la manifestation ;
- diffusion des supports de promotion de la manifestation dans les Offices du Tourisme, Syndicats d'Initiative et hébergements touristiques voisins ;
- décoration des présentoirs de l'Office du Tourisme selon le thème du Carnaval et adaptation des produits proposés à la vente à cette actualité (tasses, livres, peluches, ...).

À l'occasion du grand retour du Carnaval des Ours après deux ans d'absence, les actions spécifiques suivantes ont aussi été menées en 2023 :

- la réalisation d'un visuel en collaboration avec l'Affiche belge (cfr ci-dessus dans la section consacrée aux nouveautés de la Boutique) ;
- la présence d'une borne photos à l'Office du Tourisme durant le weekend de l'événement pour permettre aux visiteurs d'immortaliser leur passage au Carnaval des Ours ;
- la présence d'une équipe de vidéastes pour immortaliser cette édition 2023 en vue de la réalisation d'un reportage promotionnel de la manifestation ;

- l'intégration du Carnaval des Ours dans l'appel d'offre lancé pour la réalisation d'un reportage photos portant sur les manifestations symboliques du territoire.

#### *Réception des nouveaux habitants - le 2 septembre 2023*

L'édition 2023 de la Réception des Nouveaux habitants s'est poursuivie selon la nouvelle formule inaugurée l'année précédente, à savoir l'accueil des nouveaux habitants au Centre culturel d'ANDENNE et un verre de l'amitié en présence des autorités communales et des représentant.e.s de l'Administration.

La participation de l'Office du Tourisme à cette initiative prend deux formes :

1) la tenue d'un stand d'information à l'attention des nouveaux habitants. Les nouveaux habitants présents peuvent y poser leurs questions et recevoir/consulter une série de brochures sur les possibilités touristiques, culturelles et sportives de l'entité (Andenne Arena, des balades balisées et familiales, du Phare, de l'Espace Muséal d'ANDENNE, de la Bibliothèque, de la Grotte SCLADINA, des Journées du Patrimoine à ANDENNE, du Centre culturel, ...).

Les nouveaux habitants ont notamment le loisir d'aller retirer une carte postale de leur choix gratuitement à l'Office du Tourisme grâce au Passeport Loisirs qui se trouve aussi dans leur sac de bienvenue.

2) la mise en place des visites guidées destinées aux nouveaux habitants (cfr section ci-dessus).

#### *Fêtes de Wallonie - du 22 au 24 septembre 2023*

Comme depuis quelques années pendant les Fêtes de Wallonie, un programme festif est proposé au sein du Phare le samedi et le dimanche. L'Office du Tourisme s'y est associé cette année en proposant aux visiteurs un texte à trous à compléter pour en apprendre davantage sur les curiosités de la Cité des Ours et repartir avec un souvenir offert.

Cette activité s'inscrivait aux côtés du reste du programme festif proposé au Phare pendant le weekend : enquête à réaliser en famille et accès gratuit aux collections permanentes à l'EMA, heure du conte à la Bibliothèque, petit tour virtuel du centre-ville en fête, équipés d'un casque et d'un drone depuis la terrasse, ...

Au total du week-end, plus de 600 visiteurs ont franchi les portes du Phare pendant ce weekend festif, un très joli bilan pour les animations proposées ! Pour sa part, le jeu de l'Office du Tourisme a été complété par 36 adultes et 17 enfants et 50 cadeaux ont été offerts.

#### *Hors Champs - 28 et 29 octobre 2023*

Fort d'un succès public et artistique lors de trois éditions (2017, 2019 et 2021), Hors Champs a renouvelé en octobre 2023 l'organisation de cette manifestation originale, aux frontières du parcours artistique et de l'installation éphémère.

L'Office du Tourisme y tenait le stand d'informations touristiques et d'informations générales de l'événement.

Sur le week-end, 441 visiteurs s'y sont présentés et quelques goodies de l'Office du Tourisme ont été vendus. Ces visiteurs venaient principalement d'ANDENNE, mais aussi de la région, de Wallonie et BRUXELLES.

#### Promotion du territoire via l'envoi de promotion

##### *L'envoi de documentation aux particuliers*

En tant que point d'information touristique, l'Office du Tourisme est amené à procéder à l'envoi de documentation touristique sur la région (brochures de balades, flyers de présentation des attractions de la région, cartes de promenades, ...) à des visiteurs qui en font la demande pour préparer leur visite de la région, ou décider de leur itinéraire de balade.

Ainsi, cette année, une trentaine d'envois de ce style ont été effectués.

##### *L'envoi de promotion aux Offices du Tourisme/Syndicats d'Initiative et hébergements du territoire*

Le relais et la promotion relatifs à l'organisation d'initiatives locales (expositions, événements, ...) auprès de leurs partenaires touristiques par courrier postal font partie intégrante des missions de l'Office du Tourisme : Carnaval des Ours, Marché de la Céramique, expositions temporaires de l'E.M.A., Fêtes de Wallonie, Fête de la BD, ...

## **COLLABORATION AVEC LES ORGANES TOURISTIQUES LOCAUX ET RÉGIONAUX**

### Au niveau local

#### Les hébergements du territoire

Le Service des Festivités et du Tourisme accompagne les hébergements du territoire dans leurs démarches liées à la sécurité incendie, les déclarations au CGT, leur reconnaissance et leurs éventuelles labellisations. Il revêt également aussi un rôle d'information (mesures sanitaires, changement de législation, ...) et de promotion (visibilité sur le site Internet, transmis des informations aux instances de promotion, ...).

#### Le GAL Meuse@Campagnes

Cette année, la collaboration avec le GAL a principalement porté sur les réflexions liées au nouveau programme du GAL, les actions de promotion liées aux produits existants et la mise en place de la balade pique-nique lors du 21 juillet fleuri (cfr ci-dessus, section Événements).

## **SUIVI DE DOSSIERS TOURISTIQUES SPÉCIFIQUES**

### Dossier de halte fluviale avec le Bureau Économique de la Province de NAMUR

En concertation avec la Direction des Services techniques qui a repris la gestion logistique du dossier, nous avons continué à suivre l'évolution du dossier de la halte fluviale à ANDENNE mené à l'initiative du Bureau Économique de la Province de NAMUR.

Le B.E.P. nous a récemment informés être désormais en possession de la majorité des permis et être en phase finale de préparation des dossiers d'exécution. Au mois de décembre, nous sommes conviés à une réunion de suivi.

### Poursuite de la relance offre visite pour groupes à ANDENNE

L'Office du Tourisme a débuté en 2022 et poursuivi en 2023 un état des lieux des produits spécifiques pour les groupes déjà existants sur le territoire andennais pour ensuite pouvoir proposer plus facilement des packages de visite ou des offres « à la carte » aux groupes qui en font la demande.

Une récolte d'informations auprès des différents prestataires touristiques de la région (activités, HORECA et hébergements) a eu lieu et un stagiaire a établi différents questionnaires à destination des groupes déjà venus, prévus et potentiellement à venir.

L'idée est par la suite d'exploiter ces données pour :

- créer des packages de visite d'un jour en groupe par exemple ou d'autres produits adaptés à ce public ;
- diffuser ces produits via l'équipe d'accueil et des actions de promotion spécifique (brochure, révision du site internet, ...)

Nous avons d'ailleurs accueilli notre premier groupe néerlandophone le samedi 28 octobre 2023 : une famille qui souhaitait un tour de ville guidé en néerlandais, un restaurant le midi puis une visite de la grotte SCLADINA suivie d'un atelier ludique en néerlandais. Ils étaient 24 et nous avons, en collaboration avec l'équipe de médiation de l'E.M.A. et une guide indépendante parlant le néerlandais, pu répondre à leur demande et leurs attentes.

L'Office du Tourisme a, en outre, reçu plusieurs demandes de groupes qui souhaitent organiser une journée complète de visite culturelle et touristique à ANDENNE, avec repas le midi en 2024, des perspectives qui laissent entrevoir de jolis développements pour la suite.

## Balades balisées

L'entretien et le contrôle des balades balisées se poursuivent en concertation avec le réseaux des bénévoles toujours actifs sur nos chemins, ainsi que la Direction des Services techniques qui assure la rectification des soucis qui nous sont remontés par les personnes sur le terrain, au début de chaque nouvelle saison environ.

Cette année, un étudiant a aussi effectué le relevé, en même temps que celui de l'état des sentiers sur le territoire, de l'emplacement de toutes les balises du réseau balisé, en vue de les inventorier, à terme, en ligne via un site/une application de cartographie qui devrait faciliter le transmis des informations relatives aux itinéraires balisés.

## Développement d'un itinéraire à destination des personnes à mobilité réduite

Cette année, notre chemin a eu l'occasion de croiser celui d'un particulier qui souhaite créer un recueil d'itinéraires à destination des personnes à mobilité réduite sur plusieurs communes, dont ANDENNE.

En 2023, nous avons étudié avec lui l'itinéraire proposé. Globalement le projet de tracé est cohérent avec les points d'intérêt touristiques et patrimoniaux de la Ville. Au vu de la labellisation Access-i du bâtiment et de l'emplacement de l'Office du Tourisme en son sein et, nous avons émis la possibilité que le parcours démarre du Phare plutôt que du parking du site Godin, une proposition acceptée par Monsieur MICHEL qui va nous transmettre le projet adapté sur base d'un parcours proposé par l'équipe de l'Espace muséal d'ANDENNE, habituée à travailler avec le public visé.

Pour la suite, les étapes suivantes ont été envisagées en concertation avec le concepteur du projet afin que ce nouvel itinéraire puisse être lancé et promu à l'occasion du lancement de la prochaine saison touristique :

- à court terme :

- modification du parcours selon les remarques émises et transmis à l'Office du Tourisme par Monsieur MICHEL ;
- accompagnement de Monsieur MICHEL pour le repérage des points d'intérêt culturel et touristique et la rédaction des contenus ;
- mise en ligne du parcours sur le site internet de l'Office du Tourisme et l'application CIRKWI.

- à moyen terme : mise en page du parcours sur un support papier disponible à l'Office du Tourisme ;

- à long terme : Monsieur MICHEL souhaiterait que le parcours soit balisé. Sur ce point, des informations complémentaires doivent être sollicitées auprès du Commissariat Général au Tourisme sur l'existence/la faisabilité d'envisager un balisage spécifique à destination du public visé. Un contact sera aussi pris avec "Access-I" pour connaître les alternatives au balisage classique et les éventuelles possibilités de financement.

## **PRÉSENCE EN LIGNE**

### Réseaux sociaux

L'Office du Tourisme est présent sur deux réseaux sociaux : Facebook (ANDENNE Tourisme - 4.200 abonnés) et Instagram (andenne\_tourisme - 1.968 abonnés). En termes de visibilité, cette présence est importante et indispensable en termes de promotion du territoire. Ces deux réseaux sociaux sont utilisés différemment en fonction du but recherché : Facebook est plutôt utilisé pour la transmission d'informations touristiques et événementielles tandis que, sur Instagram, la diffusion et le partage d'images attractives de la région sont favorisés.

## Site internet

Actuellement, le site Internet de l'Office du Tourisme ([www.andennetourisme.be](http://www.andennetourisme.be)) est mis à jour en interne et reprend :

- l'agenda touristique des sorties prévues sur le territoire ;
- une section actualités reprenant les nouveautés relatives à ANDENNE et ses curiosités ;
- les points d'intérêts du territoire ;
- la liste des hébergements, établissements Horeca et commerces présents sur le territoire ;
- le répertoire de l'offre des balades ;

La révision du site est programmée pour l'année prochaine, elle sera menée en concertation avec le Service des Relations publiques.

## Cirkwi

L'offre des balades proposées à ANDENNE est disponible en ligne et via l'application CIRKWI, une application de promenades qui permet aux promeneurs de télécharger le ou les circuits de leur choix sur leur smartphone/tablette puis de les suivre ensuite pendant leur balade et ce, même sans connexion Internet.

Au total, une septantaine de circuits sont ainsi disponibles en ligne, tous moyens de transport confondus (balades pédestres, VTT, vélo, équestres, voiture, ...).

Sur l'année 2023 (données disponibles au 3 novembre), les statistiques liées à l'application se présentent comme suit :

<b>Consultations</b>	<b>Affichages</b>	<b>Téléch. GPX</b>	<b>Impr. PDF</b>
13.272	487.769	796	836

Les termes utilisés sont à comprendre de la façon suivante :

- consultations = nombre de consultations de la fiche de l'un des circuits (clics dans les résultats de recherche) ;
- affichages = nombre de fois où les circuits sont apparus dans les résultats de recherche ;
- téléchargement = nombre de téléchargement du tracé GPX des circuits ;
- impression PDF = nombre de téléchargements des PDF.

Il est intéressant de noter que ces chiffres ont presque doublé par rapport à l'année dernière, ce qui témoigne non seulement de l'intérêt de l'utilisation de cette application, mais aussi de l'intérêt du grand public pour cette méthode de fonctionnement et les circuits disponibles dans la région.

Le top 10 des balades consultées se présente quant à lui comme suit :

<b>Nom de la balade</b>	<b>Consultations</b>	<b>Affichages</b>	<b>Téléchargements GPX</b>	<b>Impressions PDF</b>
Balade à la Réserve naturelle de SCLAIGNEAUX	752	11.064	44	70
Parcours du Trou Perdu (THON-SAMSON)	613	8.663	63	76
Escapade de Siroux (SEILLES)	534	7.345	41	32

Balade du Chant d'Oiseaux (LANDENNE)	508	10.801	39	41
Randonnée des Arches Royales (COUTISSE)	483	6.650	58	50
Circuit du Fond des Vaux (SCLAYN)	471	8.340	39	34
Périple de la Roche de Faulx (ANDENNE)	426	7.529	50	47
Voyage à la Réserve naturelle de SCLAIGNEAUX	388	10.930	28	32
Promenade de la Grande France (ANDENNE)	371	7.664	20	33
Balade à THON-SAMSON	368	7.969	21	31

Ces données sont intéressantes, puisqu'elles témoignent :

- de l'intérêt toujours bien existant pour le réseau de balades balisées inauguré en juillet 2020 ;
- de l'attrait des villages et des curiosités du territoire (Réserve naturelle, Plus Beau Village de Wallonie, ...) pour les promeneurs.

### Totemus

Totemus, c'est une chasse aux trésors virtuelle qui allie jeu de piste et géocaching. Armés de leur smartphone (l'application est gratuite), les joueurs partent à l'aventure sur un parcours qui se dessine au fur et à mesure de leurs découvertes. Bâtiments historiques, légendes locales, œuvres d'art, ... : il s'agit de bien ouvrir l'œil, les indices sont partout ! Le but ultime : s'amuser en famille et remporter le totem (virtuel) de la chasse ainsi que des totees à échanger dans la Grotte aux Cadeaux...

Il existe déjà plus d'une centaine d'aventures en Wallonie et à BRUXELLES : trois d'entre elles explorent le territoire andennais :

- "*Histoires agricoles*", qui fait partie des trois chasses aux trésors lancées parallèlement par le GAL Meuse@Campagnes l'année dernière sur les trois territoires qu'il gère (ANDENNE, FERNELMONT et WASSEIGES) et qui met à l'honneur le passé rural de BONNEVILLE encore visible aujourd'hui ;
- "*Les secrets de Sainte-Begge*" lancée à l'occasion de l'édition 2021 des Journées du Patrimoine par l'Office du Tourisme, qui fait la part belle à la gent féminine et les traces qu'elle a laissées dans les rues du centre-ville ;
- "*Suivez la piste connectée de l'ADEPS*" : dernière arrivée, la 3<sup>ème</sup> chasse proposée en collaboration avec l'ADEPS et l'ANDENNE ARENA vous propose un parcours de 6 kilomètres combinant des activités sportives avec les aspects patrimoniaux et culturels spécifiques à

ANDENNE tout en utilisant le matériel et les infrastructures urbaines existantes. Les vacances sont l'occasion de tester cette nouvelle chasse !

En 2023, les statistiques relatives à la chasse au départ de l'Office du Tourisme sont les suivantes :

- nombre de participants : 808 ;
- périodes les plus propices : vacances scolaires (exemple : 141 joueurs en octobre) ;
- répartition des langues : 99,26 % en français, 0,74 % en néerlandais ;
- le top 5 de l'origine des joueurs : 15,59 % d'ANDENNE - 9,28 % de NAMUR - 4,33 % de WANZE - 4,08 % d'EGHEZEE et 3,59 % de HUY ;
- nombre de participants moyen par équipe : 2,8.



## 26. Transition

### Transition

#### PRÉAMBULE

La transition écologique et solidaire étant, par essence, une approche globale et transversale, le Service Transition apporte sa contribution à plusieurs dossiers portés par les autres services, en plus des dossiers portés en propre.

En sa séance du 22 septembre 2023, le Collège communal décidait d'intégrer le Service Transition au sein de la DST.

#### ORGANISATION INTERNE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

	Poste	Entrée en fonction	ETP
Stéphane NICOLAS	Agent administratif	Avril 2022	0,5

Au 31 octobre 2023 :

	Poste	Entrée en fonction	ETP
Marie CLARINVAL	Responsable de Service et Coordinatrice POLLEC	Mai 2023	1
Stéphane NICOLAS	Agent administratif	Avril 2022	0,5

#### PROJETS

##### POLLEC

##### Introduction

Pour rappel, la Ville avait soumis sa candidature pour les deux premiers appels POLLEC, à savoir POLLEC 20 et POLLEC 21. Ces deux campagnes sont toujours en cours.

En 2023, la Ville a décidé de soumettre sa candidature pour le troisième appel POLLEC, à savoir POLLEC 22. En date du 8 juin 2023, la Région wallonne a annoncé dans un communiqué de presse la sélection du dossier de la Ville d'ANDENNE, parmi 171 communes.

Suite au départ de Monsieur Matthieu GAILLET en mai 2022, la Ville a recruté une nouvelle coordinatrice POLLEC, Madame Marie CLARINVAL, qui a pris ses fonctions le 16 mai 2023.

Tableau 1 : Récapitulatif des campagnes POLLEC (volets, dates et subsides)

Campagne	Volet	Début	Fin	Subside
POLLEC 20	RH	1 <sup>er</sup> février 2021	31 janvier 2023	36.600 €
	Investissement	1 <sup>er</sup> janvier 2021	30 juin 2024	75.000 €
POLLEC 21	Projet (fiche 12)	19 avril 2022	18 avril 2024	59.268 €
	Projet (fiche 15)	1 <sup>er</sup> janvier 2022	31 décembre 2024	152.728 €
POLLEC 22	RH	16 mai 2023	15 mai 2026	160.000 €

## Campagnes et projets

### POLLEC 20

Le subside concernant le volet RH étant terminé, le rapportage final est en cours et est à remettre pour la fin de l'année 2023. Il comprend un rapport d'activité, un rapport financier, la mise à jour de l'outil POLLEC (outil qui sert à établir l'état des lieux des émissions de CO<sub>2</sub> du territoire et l'ensemble des actions mises en place pour atteindre l'objectif de réduction de 55% de ces émissions) et une étude de la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques.

Concernant le volet investissement, le projet qui avait été proposé était la rénovation exemplaire d'un bâtiment communal. Le choix de ce bâtiment s'est porté sur l'appartement situé rue des Ecoles 2B à SEILLES. Les travaux ont été terminés fin 2023. Le rapport d'activité final est à rendre pour le 31 décembre 2024.

### POLLEC 21

*Fiche 12 : Action de mobilisation/participation motivant les TPE et PME à prendre des actions concrètes en terme d'efficacité énergétique*

Le subside de cette fiche projet couvre d'une part les frais de personnel pour un agent à mi-temps sur une période de 2 ans, ce qui a permis l'engagement de Monsieur Stéphane NICOLAS en avril 2022, et d'autre part les frais de communication, d'organisation et d'animation d'événements.

Plusieurs actions avaient déjà été menées en 2022, à savoir :

- Création d'un partenariat avec le B.E.P., SOWALFIN et BROPTIMIZE et organisation d'une conférence ;
- Création d'un partenariat avec PROM'ANDENNE pour bénéficier de leurs canaux de diffusion ;
- Réalisation d'une dizaine d'audits dans diverses entreprises ;
- Organisation d'une journée check-up des commerces.

Pour la période qui couvre ce rapport, à savoir de janvier à octobre 2023, voici les actions mises en place :

- Réunion d'information sur les bornes de recharge électriques et les énergies renouvelables, en collaboration avec ENERSOL ;
- Accompagnement du B.E.P. dans le cadre de leur projet d'économie circulaire (mutualisation des entretiens intérieurs et extérieurs, gestion des déchets, gardiennage).
- Webinaire sur une solution de stockage thermique, en collaboration avec ACEC.
- Reprise du projet Proximity durant l'absence d'une coordinatrice au Service Transition.

*Fiche 15 : Soutien à la mise en place d'une stratégie immobilière globale et à long terme (2040)*

Le but de ce projet est de définir une stratégie immobilière globale, incluant des aspects permettant d'assurer un plan de rénovation énergétique qui s'inscrit en cohérence avec l'objectif à long terme de la stratégie de rénovation wallonne des bâtiments et qui priorise les interventions afin d'éviter des lock-in techniques et économiques et qui permet de tirer le meilleur parti des co-bénéfices de la rénovation approfondie.

A ces fins, Monsieur Fabrice HUMBLET, Responsable énergie, a établi le cadastre énergétique des bâtiments communaux. Il étudie la possibilité de confier l'élaboration de cette stratégie à l'intercommunale ECETIA.

### POLLEC 22

Le subside POLLEC 22 couvre exclusivement les frais salariaux d'un coordinateur POLLEC communal. L'ensemble des actions décrites dans ce rapport s'inscrivent dans les missions du coordinateur.

## WALLORENO

Pour rappel, en 2020 la Ville d'ANDENNE a été retenue pour participer au projet européen Life BE REEL, mis en œuvre par la Région wallonne sous le nom « Walloreno ». La finalité du projet est de renforcer la rénovation énergétique du parc résidentiel wallon en proposant un accompagnement via trois outils développés par la Région wallonne (quickscan, feuille de route et passeport bâtiment) et un suivi personnalisé par un auditeur agréé.

Pour cette campagne, il a été accordé à la Ville une subvention d'un montant de 104.650 €, valable sur 4 ans.

Les objectifs, en chiffres, du projet sont :

- 100 quickscans
- 30 audits et feuilles de routes
- 10 candidats rénovateurs accompagnés dans leurs travaux
- 30 passeports bâtiments

En 2023, nous en sommes à la phase travaux et monitoring des 10 logements sélectionnés. Parmi ces 10 logements, seuls 4 ont réellement entamé ou terminé leurs travaux. Il a donc été décidé de réaliser le monitoring énergétique exclusivement dans ces 4 logements. Les capteurs ont été installés courant le mois d'octobre 2023. Les mesures seront prises jusqu'avril 2024.

## Cadastre numérique des chemins et sentiers

Un étudiant a été engagé durant l'été 2023 pour réaliser la cartographie des chemins et sentiers du territoire andennais sur le logiciel All In Carto. En plus de leur retracement numérique, il a recensé un ensemble de données sur les chemins et sentiers à savoir : longueur, largeur, revêtement, praticabilité, état, domaine, éléments particuliers, balises.

## Campagne Proximity

En 2022, La Ville a lancé sa troisième édition d'appel à projets citoyens, avec un budget de 25.000 € à allouer aux lauréats. La campagne de vote s'est étendue du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 19 janvier 2023. Le jury s'est réuni le 24 janvier 2023 pour la délibération. L'annonce des résultats s'est faite lors d'une soirée à l'Hôtel de Ville le 20 mars 2023.

Après la troisième édition, la décision a été prise d'organiser l'appel à projets citoyens une année sur deux. Le budget de 2023 a été utilisé pour offrir un complément financier aux lauréats de 2022.

Tableau 2 : Lauréats (éditions 2022) et montants alloués

<b>Lauréats</b>	<b>Montant du subside</b>	<b>Complément</b>
GRACQ ANDENNE	8.000 €	2.000 €
Au Temps Libre A.S.B.L.	8.500 €	1.500 €
Les Sansonettes	6.000 €	4.000 €
COALA	2.500 €	/

Afin de maintenir la dynamique, un événement de promotion des appels à projets citoyens sera organisé le 18 novembre 2023, en collaboration avec Be Planet.

### Plantation de haies

Le Service Transition vient en appui des Services Espaces verts et du Service Environnement pour la plantation de haies en zone agricole, particulièrement pour la communication avec les agriculteurs. Suite à cela, une haie va être plantée courant novembre 2023 le long du sentier n°163 à COUTISSE, en mitoyenneté d'un champ.

Un inventaire des endroits propices à la plantation de haies le long de chemins a également été réalisé, avec un système de priorisation en fonction de l'intérêt écologique et des problématiques de coulées de boue.

Enfin, pour compléter cela, une cartographie des terrains agricoles communaux a été réalisée, avec une caractérisation du type de bail.

### Label Zéro Déchet et ECOTEAM

Le Service Transition vient en appui du Service Environnement sur ces deux dossiers. Plusieurs réunions ont eu lieu pour clôturer les actions de 2023 et planifier les actions de l'année 2024.

### Partenariat avec le Gal Meuse@Campagne

Le Service Transition travaille en partenariat avec le GAL Meuse@Campagne sur plusieurs thématiques (énergie, biodiversité). En 2023, il a apporté son appui, avec le Service des Festivités, pour l'organisation d'un événement sur la thématique de la transition énergétique, sous la forme du « Village de Demain » aux Fêtes de Wallonie d'ANDENNE.

## 27. Travaux

### COMPOSITION

En 2023, la Direction des Services techniques (DST) s'est réorganisée pour créer, au sein de ce qui constituait précédemment le staff administratif de la direction, une équipe spécifique dédiée au suivi des grands chantiers. Le service Bureau d'études a ainsi été créé, sous la responsabilité de Monsieur Simon LEROY, également adjoint du Directeur technique. Cette réorganisation a été approuvée par le Collège communal le 17 février 2023

En outre, en sa séance du 22 septembre 2023, le Collège communal décidait d'intégrer le Service Transition au sein de la DST.

Il en résulte qu'au 31 octobre 2023, la DST était constituée d'un staff administratif attaché au Directeur technique, et de 7 services.

#### Staff administratif

Il résulte de la création du Bureau d'études de la DST que l'équipe du staff administratif ne reprend plus, depuis le 17 février 2023, que le Directeur technique, son adjoint (également responsable du Bureau d'études), et la cellule du secrétariat. Le staff administratif de la DST comprend maintenant :

- 1 Directeur technique – Chef de service ;
- 1 Adjoint du Directeur technique ;
- 3 employées d'administration.

Le mode de fonctionnement du secrétariat a également été revu de façon à permettre une meilleure spécialisation des agents dans les thématiques qui les concernent. Les tâches des trois employées d'administration sont réparties comme suit :

- 1 Responsable du secrétariat de la DST ;
- 1 agent en charge du suivi des marchés publics de la DST ;
- 1 agent en charge des matières liées à la gestion des cimetières.

En outre, le staff administratif accueille régulièrement des étudiants et des stagiaires.

#### Bureau d'études

Le Bureau d'études est une équipe de 8 personnes :

- 1 Responsable de service, également Adjoint du Directeur technique ;
- 1 Responsable Energie ;
- 1 Conseiller en gestion des eaux ;
- 1 Chargé de projets, en charge des projets de rénovation des bâtiments communaux ;
- 1 Agent technique en chef, dédié principalement aux projets de rénovation de voiries et à certains projets de rénovation de patrimoine ;
- 1 Agent en charge des projets d'aménagements extérieurs ;
- 1 Contrôleur technique impétrants ;
- 1 Agent en charge du suivi des demandes d'arrêt de police et des demandes introduites sur la plate-forme POWALCO. Cet agent est également placier au marché hebdomadaire d'ANDENNE.

Le poste de Conseiller en Mobilité est vacant depuis avril 2023. Un poste d'agent technique sera à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en remplacement d'un agent en situation de congé préalable à la retraite depuis mi-2023.

### Service Transition

Le Service Transition a été intégré à la DST le 22 septembre 2023. Il compte 1,5 ETP. Nous renvoyons au chapitre dédié dans ce rapport.

### Service Voiries

Le Service Voiries est, en terme d'ETP, le plus grand service de la DST, et compte :

- 1 responsable (agent technique en chef). Cet agent est également responsable de l'équipe des festivités et Fonctionnaire PLANU ;
- 4 brigadiers, dont 1 agent technique en chef ;
- 43 ouvriers ;
- 1 ouvrier exclusivement affecté à la surveillance des aires de jeux (contrôle, nettoyage, mise en conformité et réparation).

Le Service Voiries bénéficie en outre de renforts ponctuels, généralement des travailleurs détachés par le C.P.A.S. sous statut « *Article 60* ».

Un poste d'agent technico-administratif a été ouvert au sein du service en 2023, afin d'accélérer le déploiement du logiciel Civis-STP, utilisé depuis le début de l'année 2023 pour le suivi des demandes d'intervention.

### Service Espaces verts

Le service est constitué de 11 personnes :

- 1 responsable de service ;
- 10 ouvriers.

En outre, compte tenu de la nature typiquement saisonnière des missions du service, il accueille en renfort 4 travailleurs saisonniers, de mars à novembre.

Le service accueille également 2 travailleurs détachés du CPAS sous statut « *Article 60* ».

### Service Cimetières

Le Service est composé de 4 fossoyeurs, dont 1 brigadier.

Il bénéficie de renforts saisonniers, généralement des étudiants pendant les périodes de vacances scolaires, et d'un travailleur saisonnier de mars à novembre.

### Service Garage et logistique

Le service est constitué de 9 personnes dont 1 brigadier :

- 1 Brigadier, responsable du service ;
- 3 Mécaniciens, dont 2 opérateurs Manitou et 1 remplaçant du brigadier ;
- 2 Ouvriers soudeurs ;

- 1 Agent en charge de la gestion administrative des stocks, de la gestion des fournitures de bureau, et de certains marchés publics ;
  - 2 Magasiniers, dont 1 opérateur Manitou.
- Le service accueille régulièrement des stagiaires, soit en mécanique, soit en soudure industrielle.

### Service Bâtiments

Le Service est composé de 8 personnes :

- 1 Agent technique – Responsable du Service Bâtiments ;
- 1 Ardoisier ;
- 2 Menuisier ;
- 1 Peintre ;
- 1 Chauffagiste – sanitariste ;
- 2 Electriciens.

Le service accueillait en renfort un travailleur détaché par le CPAS sous statut « *Article 60* », qui a travaillé dans l'équipe comme peintre jusque fin septembre 2023. Il est envisagé de remplacer ce travailleur par un stagiaire IFAPME.

Le service accueille régulièrement des étudiants durant les congés scolaires.

Dans une démarche similaire à celle adoptée au sein du Service Voiries, un poste d'agent technico-administratif a également été ouvert au sein du service en 2023, afin d'accélérer le déploiement du logiciel Civis-STP, utilisé depuis le début de l'année 2023 pour le suivi des demandes d'intervention.

## **ORGANIGRAMME**

Voir en Annexe 1 l'organigramme de la Direction des Services techniques mis à jour au mois d'octobre 2023.

## **MISSIONS**

### Staff administratif

**Support administratif général** à la DST, tous services confondus :

- Gestion du courrier entrant et sortant (courrier externe et interne) ;
- Gestion du rapportage vers le Collège communal et le Conseil communal ;
- Gestion documentaire générale du service (classement physique et informatique)
- ...

Prise en charge des **demandes et questions citoyennes** en lien avec les missions de la DST (communications par email, téléphone ou via les formulaires de contact du site internet de la Ville d'ANDENNE) (voirie, égouttage, signalisation, cimetières, sociétés concessionnaires, bâtiments communaux, scolaires et du culte, parcs et plantations, ...). **Mise à jour de la rubrique « Travaux en cours » du site Internet** de la Ville en ce qui concerne les travaux sur le domaine public effectués par la Ville mais également par les impétrants, le BEP, le SPW, les particuliers, ... : information de lieu, de durée, mesures de circulation routière, etc.

Mise à disposition de **produits rodenticides** aux citoyens et organisation de campagnes de dératisation.

Etablissement des documents pour la constitution et le suivi en exécution des dossiers relatifs aux **dépenses relevant du budget extraordinaire** (cahiers spéciaux des charges, plans, états

d'avancement, décomptes, vérifications), pour les marchés de **travaux, de service et de fournitures**.

Suivi de la **législation en matière de gestion des cimetières**, gestion de la **procédure d'achat et délivrance d'actes de concession**, et gestion de la procédure de **désaffectation** de terrains de cimetières en fin de concession.

#### Bureau d'études

**Etablissement du plan d'investissement annuel en matière de travaux, études et d'acquisition de véhicules**, soumis pour proposition et arbitrage au Collège communal. **Etablissement de propositions de stratégies en matière de gestion du patrimoine communal** (cadastre des voiries, stratégie immobilière, mise en œuvre de la politique communale en matière énergétique, cours d'eau, ...).

Etudes des projets relatifs à la **voirie, l'égouttage**, la **signalisation routière**, aux **bâtiments communaux, cours d'eau, bâtiments du culte** et suivi des marchés.

Suivi des **chantiers par entreprises** et des **interventions des sociétés concessionnaires** sur le domaine communal et contrôle de la bonne mise en application du règlement communal en matière de travaux sur le domaine public.

Etablissement et suivi des **marchés de services** avec auteur de projet pour divers dossiers dans les bâtiments (communaux, scolaires, ancrage communal, ...).

**Appui à la Régie sportive communale andennaise** dans le cadre des dossiers relatifs aux infrastructures sportives communales et aux aires de jeux.

Mise à jour de l'**inventaire du patrimoine communal**.

**Remise des avis** au niveau voirie, égouttage, cours d'eau pour les permis d'urbanisme, les permis d'environnement et les permis uniques, les certificats d'urbanisme, les divisions de bien et les demandes d'informations notariales qui le requièrent.

Réalisation d'**états des lieux** divers (travaux impétrants, de voirie, de construction d'habitations, festivités, placement de containers, ...).

**Suivi de l'occupation du domaine public**. Réception des demandes d'**arrêté de police** et proposition de mesures de circulation routière. **Gestion des demandes d'autorisation de passage** sur la voie publique dans le cadre d'événements et festivités.

**Gestion des demandes de raccordement aux égouts**.

#### Service Transition

Voir chapitre dédié dans ce rapport.

#### Service Voiries

**Entretien et gestion courante des voiries et chemins communaux**, ainsi que leurs abords (accotements, fossés, ...) et leurs accessoires (filets d'eau, égouttage, ...).



Participation régulière aux tâches relatives à l'organisation des **festivités diverses**. Transport de matériel et préparatifs pour diverses **festivités et organisations sportives** (Fêtes de Wallonie, Carnaval des Ours, Marché de Noël, brocantes, courses à pied, à vélo, ...).

**Réalisation de certains petits travaux** en voirie :

- Rénovation de petites surfaces de tarmac et réalisation de réparations ponctuelles ;
- Rénovation de petites surfaces de trottoirs, pose de bordures, ... ;
- Rénovation de petits tronçons d'égouttage, remplacement de taques ou d'avaloirs, ... ;
- Réalisation de petits travaux de maçonnerie (chambre de visite, têtes d'aqueduc, petits murs de soutènement,...) ;
- Réalisation dispositifs de gestion des eaux (aménagement de fossés, pose de grilles et avaloirs,...) ;
- ...

**Suivi de certains chantiers de voiries en exécution.**

**Désherbage et entretien de zones vertes :**

- Désherbage des filets d'eau, des éléments linéaires, des places et trottoirs au moyen de brosses mécaniques.
- Entretien des bois et sentiers communaux (fauchage, taille des arbres, ...)
- Nettoyage d'accotements (élagage, débroussaillage, désherbage).

Entretien et **placement** de **signalisation routière** (panneaux et marquage au sol, miroirs).

**Nettoyage** des **égouts**, des **avaloirs** et des **filets d'eau**, **curage** de **fossés**. **Nettoyages divers** après **orages et inondations**.

**Enlèvement** des **immondices** dans les dépôts cantonniers, les complexes sportifs et, en été, les herbes du Service Espaces verts, ramassage des petites poubelles de rue.

**Réalisation des épandages hivernaux et du déneigement.**

Préparation des **élections avec montage et démontage** des bureaux de vote et de dépouillement.

Suivi des **expulsions**. **Evacuation des meubles et déchets** et **stockage**.

Rédaction des **cahiers spéciaux des charges** pour l'acquisition de véhicules, de petit matériel, de matériaux et de main d'œuvre, et suivi de ces marchés.

Service Espaces Verts

**Entretien des espaces verts**, des **parcs**, **îlots**, **squares** communaux et **ronds-points** :

- **Mise en place de plantations diverses** (vivaces, bulbes, arbustes, haies, ...) ;
- **Fleurissement** de l'entité ;
- **Tonte des pelouses** (y compris tonte des terrains de football, en prestations exceptionnelles) ;
- Entretien des zones vertes dans les **cimetières**, y compris les cimetières verts ;
- **Fauchage tardif** dans les zones dédiées ;
- Entretien et gestion des **potagers communautaires**.
- Gestion des **arbres remarquables**.
- Gestion de la **Berce du Caucase**.
- **Elagage** à la période automnale ;

- **Entretien dans les bois communaux** pendant la période hivernale ;
- ...

Création de nouveaux aménagements et de nouveaux espaces verts :

- Création de **prés fleuris** et mise en place de **haies mellifères** ;
- Création de **cimetières nature labélisés** ;
- Participation au concours **Wallonie en Fleurs – Edition 2023** et à divers appels à projets ;
- Participation à **divers projets** : Label cimetière nature, verdissement des places publiques (plan, estimations, devis, ...) ;
- ...

Participation aux événements communaux ou régionaux en lien avec l'environnement (en collaboration avec le Service Environnement) :

- Plan Maya ;
- Semaine sans pesticides ;
- **Journée de l'Arbre** (distribution de plants – supprimée en 2020 en raison de la pandémie) et **Semaine de l'Arbre** (élaboration de divers projets de plantations sur la commune) ;
- ...

Réalisation de **marchés publics** divers de fourniture pour la bonne **réalisation du fleurissement et des aménagements des divers parcs ou espaces verts de l'entité**.

#### Service Cimetières

**Inhumations, exhumations, entretien et désherbage** des seize **cimetières**.

#### Service Garage et logistique

**Gestion du parc automobile communal : entretien, réparation et dépannage** de tous les **véhicules communaux** (y compris Régie sportive communale autonome et CPAS) :

- Entretien et réparation des **véhicules communaux de service** ;
- Entretien et réparation des **véhicules communaux de travaux** (camions-grappins, porte-containers, balayeuses, camions, Road Repair, ...) ;
- Entretien et réparation des **cars scolaires** ;
- Entretien et réparation des **machines-outils de différents services** (tondeuses, taille haies, broyeurs, tronçonneuses, compresseurs, semoirs, dameuses, épanduses, souffleurs, nettoyeurs, coupe tarmac, ...) ;
- **Inspections et passages** aux **contrôles techniques** des véhicules communaux (+/- 70 passages au contrôle technique) ;
- ...

Gestion des **véhicules abandonnés** sur la voie publique et stockage de ceux-ci.

**Travaux de soudure** divers :

- Confection, placement et réparations de **clôtures, barrières et mains courantes et garde-corps** ;
- Réparation de **grilles d'avaloirs, de trappillons, de grilles d'égouttage et autres outillages** ;
- Travaux de **soudure sur les véhicules et équipements** : réparation de bacs de tracteur, réparation de grappins, fabrication de supports de levage, ... ;

- **Fabrication de structures métalliques sur mesure** (modification de supports de signalisation, fabrication de structure pour le fleurissement, fabrication de supports pour poubelles, fabrications de supports pour boîtes à livre, ...) ;
- ...

**Gestion des stocks** de matériaux de construction et de voirie, d'équipements de voiries, de produits d'entretien, de fournitures de bureau, d'équipements de protection individuels, ... :

- **En 2023, mise en place d'une gestion complètement informatisée de tous les stocks dans le nouveau logiciel Civis-STP ;**
- Suivi des stocks de **certaines matériaux de construction et de petit outillage ;**
- Suivi des stocks de **peinture routière ;**
- Suivi des stocks de **matériel de signalisation**, barrières Nadar et Héras, déménagement, ... utilisés dans le cadre de chantiers communaux **ou mis en prêt à l'occasion de festivités ;**
- Suivi des stocks et contrôle des consommations de **sel de déneigement ;**
- Suivi des stocks et contrôle des consommations de **matériel de bureau ;**
- Suivi des stocks et contrôle des consommations **d'équipements de protection individuels** (chaussures, bottes, gants, ...) ;
- **Préparation des commandes et livraison** sur place de certaines commandes (matériel de bureau et produits d'entretien)
- ...

Etablissement et suivi de **marchés de fournitures** pour le réapprovisionnement des stocks et pour la commande de produits spécifiques non récurrents (dans le cadre de réparations de véhicules ou d'outillage, dans le cadre de demandes particulières, ...).

Mise en conformité des **brûleurs à gaz** (placement d'extincteur et de plaquette d'identification) et veiller à leur bon état.

Gestion et livraison des **poubelles à puce**, contrôles des puces et diverses réparations.

Gestion de la **campagne de stérilisation des chats errants** (livraison et reprise des cages).

**Gestion des animaux abandonnés sur la voie publique** (contrôle des puces électroniques et placement dans le chenil).

### Service Bâtiments

#### **Entretien et gestion courante des bâtiments communaux, scolaires et du culte.**

Réalisation **d'interventions de dépannage et de petits travaux d'exploitation** sur les bâtiments sous gestion communale :

- **Entretiens annuels de certains systèmes de chauffage**, vérification des installations et réparations diverses ;
- **Entretien et réparations d'installations sanitaires ;**
- **Mise en conformité d'installations électriques** suite aux rapports des organismes de contrôle agréés ;
- **Mise en peinture** (à l'intérieur et en extérieur) ;
- **Entretien et réparation des toitures et plates-formes** des bâtiments sous gestion communale ;
- Réalisation de travaux divers de **menuiserie du bâtiment ;**
- Construction de **meublier spécifique sur mesure** (meublier d'écoles, de crèches, boites à livre, ...) ;
- ...

**Suivi et contrôle des sous-traitants** en charge de la maintenance et la réparation d'équipements spécifiques :

- **Suivi de l'entretien de certains systèmes HVAC** (chauffage, ventilation, climatisation, ...)
- **Suivi de l'entretien de certains équipements de techniques spéciales** (alarme incendie, alarme intrusion, ...)
- ...

**Gestion courante des compteurs d'eau et d'énergie des bâtiments :**

- **Relevés des compteurs** eau, gaz, électricité ;
- **Ouverture et fermeture** des compteurs d'eau dans les différents cimetières de l'entité (16) ;
- **Vérification des consommations d'eau.**

**Participation aux festivités** par la mise à disposition et l'installation de **coffrets électriques** (en collaboration avec l'AIEG) et de **cols-de-cygne**.

**Sécurisation** de bâtiments vandalisés (communaux ou autres, sur demande de la Police).

Réparation d'**abris pour voyageurs**.

**Guirlandes** lumineuses, coffrets électriques et autres interventions pour festivités diverses.

Réalisation de **marchés** divers de fourniture et de services pour la bonne **réalisation des travaux**. Etablissement de **cahiers spéciaux des charges**.

## **QUELQUES CHIFFRES (DU 01/01/2023 AU 31/10/2023)**

### Correspondances

A la date du 31 octobre 2023, on comptabilisait

- 2.007 « entrées » (courriers et notes diverses en provenance des autres services communaux, du Collège communal et de l'extérieur) ;
- 1.553 correspondances (courriers, notes internes et rapports au Collège).

La Direction des Services techniques génère également les notes d'exécution suite aux rapports qu'elle adresse au Collège communal (hormis les rapports relatifs aux marchés publics dont les notes d'exécution sont traitées par la Direction des Services Juridiques/Marchés publics).

En 2023, la DST a poursuivi la rédaction de courriers d'informations aux riverains. En collaboration avec le Service Relations publiques, une dizaine de courriers ont été postés ou déposés directement dans les boîtes aux lettres lorsque les délais étaient trop courts. Il s'agit de courriers destinés à informer les citoyens de chantiers à venir dans leur rue ou à connaître leur avis sur une mesure de circulation routière par exemple.

### Marchés publics

On peut lister **47 marchés publics imputés au budget extraordinaire** dont la passation a été approuvée entre le 01/01/2023 et le 31/10/2023. Ces marchés publics sont répartis comme suit :

- Travaux : 10
- Fournitures : 22
- Services : 15

**Sur le budget ordinaire, ce sont 65 marchés publics** dont les modes de passation ont été choisis et les conditions fixées par le Collège communal sur base de la délégation de pouvoirs du Conseil communal pour les marchés relevant de la gestion journalière.

La répartition est la suivante :

- Travaux : 2
- Fournitures : 55
- Services : 8

Au total, sur les 10 premiers mois de l'année, les autorités communales ont décidé de passer **112 marchés publics** présentés par la DST.

#### Concessions délivrées

Caveau : 10

Pleine terre : 18

Loge de columbarium : 27

Loge pleine terre : 0

Cavurne : 9

Parcelle des étoiles : 0

Terrain non concédé : 4

Dispersion : 17

Dispersion sur terrain privé : 1

Reprise d'urne à domicile : 11

Sépulture existante : 0

#### Avis de la DST pour les dossiers d'urbanisme et permis d'environnement

Au niveau des dossiers d'urbanisme, environ 120 dossiers ont été analysés à la DST (permis d'urbanisme, permis unique, informations notariales, division, certificat d'urbanisme, avis préalables, ...). Il faut compter en général 2 avis par dossiers, un premier pour donner les différentes remarques (égouttage, électromobilité, charges d'urbanisme) et un deuxième pour analyser les plans, corriger et lever les premières remarques.

En fonction du nombre très important de dossiers soumis à son examen et de l'expérience acquise démontrant qu'une consultation systématique de la DST n'apporte aucun avantage significatif dans certains types de dossiers, le Collège communal, sur proposition de la DST, a décidé, en sa séance du 8 juillet 2016, de ne plus soumettre tous les dossiers urbanistiques à la DST.

Depuis lors, la DST n'est donc consultée que dans le cas des demandes de permis d'urbanisme portant sur les actes tels que la régularisation d'une construction existante, la création de logements supplémentaires au sein d'un bâtiment existant. L'avis de la DST n'est plus sollicité pour la construction d'un abri de jardin, le placement d'une enseigne, le placement d'une véranda, ...

Elle ne l'est plus non plus pour les informations notariales portant sur un bien entièrement bâti, un bâtiment comportant 2 façades lorsque le bien a fait récemment l'objet d'un permis pour la construction existante et sur un bien situé en dehors d'une zone d'habitat (habitat à caractère rural) au plan de secteur.

Le Service de l'Aménagement du territoire continue de solliciter l'avis de la DST dans les cas suivants :

- Demande de certificat d'urbanisme ;
- Division de bien ;
- Permis d'urbanisme portant sur les actes suivants : modification du relief du sol, construction d'un nouveau bâtiment, d'un mur sur l'alignement, extension d'un bien sur l'alignement, construction d'un garage sur l'alignement, création d'emplacement de stationnement sur l'alignement ;
- Demande de permis d'urbanisation ;
- Demande d'informations notariales portant sur un terrain non bâti ou sur une habitation comportant 3 ou 4 façades avec jardin longeant la voirie ;
- Demande d'avis préalable et de permis unique (environnement).

La mise en place d'un logiciel commun de gestion des dossiers de permis (URB@WEB) a facilité les échanges entre les différents services et permet d'avoir un meilleur suivi.

#### Arrêtés de Police

Au total, 820 Arrêtés de Police portant mesures de circulation routière et 782 Permis de stationnement ont été préparés et adressés pour suite voulue à la DSJ entre le 1er janvier et le 31 octobre 2023, soit sur une période de 10 mois.

### **PRINCIPAUX PROJETS EN 2023**

#### Bâtiments communaux

Naturellement, la plupart des projets de rénovation de bâtiments communaux visent avant tout une amélioration de leur efficacité énergétique. Outre les projets déjà en cours en 2022 (dont par exemple, la rénovation d'un logement communal sis rue des Ecoles 2B à SEILLES ou la démolition et la reconstruction d'une buvette et d'un vestiaire de football à SCLAYN), une série de nouveaux projets ont vu le jour en 2023.

Il est à noter qu'une série de bâtiments communaux ont été équipés d'installation photovoltaïques. Nous renvoyons à ce sujet à la section « *Energie* » du présent rapport.

#### ANDENNE : Hôtel de Ville

Le 16 décembre 2022, La Ville d'ANDENNE a été notifiée qu'elle bénéficiait d'une subvention pour la **rénovation de l'Hôtel de Ville**, suite à la participation à un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux du Plan de relance pour la Wallonie. Le subside se monte à 649.300,00 €, sur un investissement total estimé à 900.000,00 € TVAC.

Dans ce cadre, le Conseil communal a marqué son accord en séance du 27 mars 2023, sur la passation d'un marché public de services en vue de la **désignation d'un bureau d'études pour la**

**rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.** Le 30 juin 2023, le Collège attribuait ce marché à CAR-RE ARCHITECTURE, de 5300 ANDENNE au montant de 96.013,50 € TVAC.

ANDENNE : Centre culturel

Le 3 mai 2023, la Ville d'ANDENNE a été notifiée que le projet de **rénovation énergétique de la salle polyvalente du Centre culturel**, déposé dans le cadre d'un appel européen FEDER avait été retenu. Le budget des travaux est estimé à 1.147.855,78 €. Un subside de l'ordre de 90% de ce montant devrait être perçu. Un bureau d'études devra être désigné début 2024 en vue d'établir les éventuelles demandes de permis et les dossiers d'exécution.

Néanmoins, la toiture présente des fuites importantes qui rendent difficile l'utilisation de la salle polyvalente en cas de mauvaises conditions météorologiques. En conséquence, le Conseil communal a validé le 23 octobre 2023 la passation d'un **marché de travaux visant à restaurer et rénover la toiture du Centre culturel**. Ce marché devrait être attribué avant fin 2023.

ANDENNE : Maison des jeunes « Le Hangar »

Le 31 octobre 2023, le Collège communal a validé le dépôt d'un projet de **rénovation énergétique du bâtiment de la Maison des Jeunes « Le Hangar »**, dans le cadre l'appel à projets subsidié UREBA Exceptionnel 2022-2024 Vague 3. Si le projet est accepté, le subside s'élèverait à 130.075,50 € pour un montant estimé des travaux s'établissant à 291.278,00 € TVAC.

SCLAYN : Complexe buvette et vestiaire

Pour rappel, le Conseil communal, en séance du 14 septembre 2020, avait décidé de passer par procédure négociée sans publication préalable un **marché conjoint avec la Régie Sportive Communale Autonome ayant pour objet une mission complète d'architecture pour la démolition et RECONSTRUCTION d'un complexe buvette/vestiaire pour le football de SCLAYN (Ville d'Andenne) et d'un espace multisports à SCLAYN (RSCA)**. Le Collège avait attribué ce marché le 31 décembre 2020 à Geoffrey CARION, architecte à 5300 ANDENNE, pour un montant de 83.792,50 € TVAC. Ce marché a par la suite été cédé à CAR-Ré Architecture, de 5300 ANDENNE.

Le dossier d'avant-projet est revenu plusieurs fois au Collège et au Conseil communal en 2022 et 2023. **Le dossier a finalement été validé par le Conseil communal le 23 octobre 2023.** Le budget estimatif à charge de la Ville s'établit au montant de 1.560.975,09 € TVAC. Le subside escompté s'élève à 65%. Le dossier a été introduit auprès d'INFRASPORT. L'avis de recevabilité du dossier a été reçu le 6 novembre 2023.

Une décision du pouvoir subsidiant est attendue dans le courant du premier semestre 2024. La constitution du dossier d'exécution ne pourra commencer qu'après réception de la promesse de subside, portant les travaux au plus tôt à 2025.

SCLAYN : Salle des fêtes

En sa séance du 28 avril 2023, le Collège communal a marqué son accord sur la passation d'un marché public de services en vue de **la désignation d'un bureau d'études pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes de SCLAYN**. Le 14 juillet 2023, le Collège attribuait ce marché à CAR-RE ARCHITECTURE, de 5300 ANDENNE au montant de 46.474,27 € TVAC.

Dans ce cadre, le 30 juin 2023, le Collège communal a également validé le dépôt d'un projet de **rénovation énergétique de la salle des fêtes de SCLAYN** dans le cadre l'appel à projets subsidié UREBA Exceptionnel 2022-2024 Vague 2. Si le projet est accepté, le subside s'élèverait à 120.919,00 € pour un montant estimé des travaux s'établissant à 315.229,00 € TVAC.

### SCLAIGNEAUX : Halls techniques

Par ailleurs, la Ville d'ANDENNE collabore avec le Port Autonome de NAMUR (PAN) en vue de la **rénovation des halls des Services techniques à SCLAIGNEAUX**. Dans ce cadre, le PAN a bénéficié en 2023 d'un subside FEDER couvrant 90% du budget total estimé de 4.014.907,50 €.

Un marché de services en vue de la désignation d'un auteur de projet devra être préparé début 2025. Dans l'intervalle, les Services techniques travaillent à la définition et à l'objectivation de leurs besoins.

La SPAQUE bénéficie quant à elle d'un subside FEDER couvrant de l'ordre de 90% du budget de 1.811.031,00 € prévu pour la dépollution de ces terrains.

### VEZIN : Rénovation et extension de la crèche « Les Oursons »

Le 23 janvier 2023, la Ville a été notifiée que le projet déposé dans le cadre de l'appel « Plan CIGOGNE +5200 » fin 2022 était retenu. Ce projet vise la **rénovation de la crèche de VEZIN FONTEYNE et la création de trois places d'accueil supplémentaires**. Un subside de 119.060 € devrait être perçu.

En sa séance du 27 octobre 2023, Le Collège communal a validé la passation d'un **marché de services en vue de la désignation d'un bureau d'architectes dans le cadre de la rénovation de la crèche de VEZIN FONTEYNE**. Le marché a été attribué à ARCOPLAN, de 5300 LANDENNE, pour un montant de 19.299,50 € TVAC.

### Travaux de démolition de bâtiments communaux

Outre ces projets relativement importants visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments concernés, une série de projets de plus petite ampleur visant la démolition de bâtiments a également été initiée en 2023 :

- Le Collège communal a approuvé le 24 mars 2023 un **marché de services pour les démolitions de différents immeubles sur la Commune d'ANDENNE**. Ce marché a été attribué à CAR-RE ARCHITECTURE, de 5300 ANDENNE au montant de 6.171,00 € TVAC ;
- Le Collège communal a approuvé le 9 septembre 2023 un **marché de services visant la désignation d'un architecte pour établir le dossier de permis de démolition de l'immeuble "MICHELET-TONNES" chaussée d'Anton 27 à ANDENNE**. Ce marché a été attribué à CAR-RE ARCHITECTURE, de 5300 ANDENNE pour un montant de 1.512,50€ TVAC ;
- Le 23 octobre 2023, le Conseil communal a validé la passation d'un **marché de travaux de démolition d'une habitation sise rue Vieux Tauves, n° 91 à COUTISSE**. L'attribution du marché doit se faire avant la fin 2023 ;
- A cette même date, le Conseil communal a également validé la passation d'un **marché de travaux visant la démolition d'une habitation sise rue de Gotte, n° 28 à ANDENNE**. L'attribution de ce marché doit aussi se faire avant fin 2023.

Les travaux de démolition de ces bâtiments seront normalement réalisés en 2024.

### Autres travaux réalisés ou initiés en 2023 dans différents bâtiments communaux

Finalement, une série de petits projets ont été menés en 2023, soit par les équipes d'ouvriers communaux, soit en faisant appel à des entreprises extérieures. On peut notamment lister les projets suivants :

- **Création d'un local « Archives »** à l'Hôtel de Ville ;
- **Fourniture et installation d'unités de sécurité "SALTO"** (système d'ouverture de porte) au CAPC ;



- **Travaux de remplacement d'une roue défectueuse du groupe de ventilation** situé au Phare ;
- **Remplacement de l'éclairage de la crèche de BONNEVILLE** (marché de fournitures – travaux réalisés par le Service Bâtiments) ;
- Travaux d'installation d'un **nouveau volet à la buvette de NAMECHE**.

### Bâtiments scolaires

Fin 2023, les travaux d'extension de l'antenne primaire de l'école communale de NAMECHE sont en cours d'achèvement. Les locaux sont utilisés depuis la rentrée scolaire d'août 2023. Il s'agit d'un projet assez important et complexe, débuté en 2022. Il ne restera en 2024 que les abords de l'école à aménager.

Outre ce projet, deux autres projets importants sont en gestation, pour les écoles de COUTISSE et BONNEVILLE.

### Ecole de COUTISSE

Le 20 octobre 2023, le Collège communal a marqué son accord pour le dépôt d'une demande de subside en vue de la **démolition et de la reconstruction de l'école de COUTISSE**. Cette demande a été introduite dans le cadre du Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE) wallon pour les bâtiments scolaires. Un estimatif de l'investissement a été établi. Celui-ci s'élève à 2.596.272,73 € TVAC. Le montant provisoire maximal de la subvention est de 1.817.390,91 € pour un taux de subsides à 70%. Le taux minimal de la subvention est de 65%.

A l'effet de préparer le dossier de demande de subside, le Collège communal avait approuvé en sa séance du 26 mai 2023 un **marché de services**, attribué à ARCOPLAN, de 5300 LANDENNE, pour un montant de 2.359,50 € TVAC.

### Ecole de BONNEVILLE

Le 20 octobre 2023, le Collège communal a marqué son accord pour le dépôt d'une demande de subside en vue de la **transformation de l'ancienne maison communale de BONNEVILLE en école**. Cette demande a été introduite dans le cadre du Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE) wallon pour les bâtiments scolaires. Les travaux sont estimés à 1.057.204,92 € TVAC), dont au minimum 65% seraient subsidiés.

A l'effet de préparer le dossier de demande de subside, le Collège communal avait approuvé en sa séance du 7 juillet 2023 un **marché de services**, attribué sous le couvert d'une convention IN HOUSE à l'INASEP, de 5100 NAMUR, pour un montant de 4.000,00 € (pas de TVA).

### Autres travaux réalisés ou initiés en 2023 dans différents bâtiments scolaires

Finalement, une série d'interventions plus ponctuelles ont été réalisées dans les différents bâtiments scolaires sous gestion communale. On peut notamment lister :

- **Fourniture de panneaux en MDF** dans le cadre de la rénovation de l'école communale de SCLAYN (**marché de fournitures en vue de la fabrication de mobilier sur mesure** – travaux réalisés par le Service Bâtiments) ;
- **Fourniture de dalles pour les sols des classes maternelles** dans le cadre de la rénovation de l'école communale de SCLAYN (marché de fournitures – travaux réalisés par le Service Bâtiments) ;
- **Fourniture d'une pompe à chaleur** à l'école communale de COUTISSE ;
- **Travaux d'électricité** à l'école communale de LANDENNE.

## Bâtiments du culte

### ANDENNE : Collégiale Sainte-Begge

Le Conseil communal, en sa séance du 16 décembre 2019, marquait son accord pour la passation d'un marché de travaux dans le cadre de la **restauration de la Collégiale Sainte-Begge à ANDENNE**. Ce marché a été attribué en date du 31 juillet 2020 à la S.A. Monument Hainaut à 7522 MARQUAIN au montant de 2.755.262,32 € TVAC. Un subside de 70% est escompté de l'Agence wallonne du Patrimoine (soit environ 1.950.000 €).

Les travaux ont débuté au mois d'août 2021. Des travaux complémentaires avaient déjà fait l'objet d'avenants en 2022 pour un montant total de 550.165,96 € TVAC. Deux avenants supplémentaires ont été accordés en 2023 :

- Un avenant concernant principalement des travaux complémentaires visant à **restaurer le fronton**, approuvé par le Collège communal le 7 juillet 2023 pour un montant de 441.111,66 € TVAC
- Un avenant concernant des travaux complémentaires visant à renforcer la **stabilité de la façade nord**, approuvé par le Collège communal le 17 novembre 2023 pour un montant de 64.348,49 € TVAC.

Les travaux sont actuellement en cours de finalisation.

### BONNEVILLE : Eglise Saint-Firmin

Pour rappel, le marché de travaux pour la **restauration de la toiture, la réalisation de travaux de maintenance et la mise en peinture de l'intérieur de l'église Saint-Firmin**, a été attribué le 21 mai 2021 à l'Entreprise S.A. Gustave et Yves Liégeois pour un montant de 353.332,06 € HTVA. Le chantier a débuté en 2022. Le PV de réception provisoire a été approuvé par le Collège communal le 10 novembre 2023.

### Autres travaux réalisés ou initiés en 2023 dans différents bâtiments du culte

Finalement, on peut relever la fourniture et la pose d'une porte RF en remplacement de la porte de la chaufferie à l'église de VILLE-EN-WARET, en vue de la mise en conformité du local.

## Voiries et égouttage

Les deux chantiers principaux réalisés en voiries en 2022 concernaient la route d'Anton entre SCLAYN et BONNEVILLE, et la rue Saint-Mort entre COUTISSE et OHEY. Ces deux chantiers sont terminés ou en phase de finalisation. En 2023, outre ces deux chantiers, les programmes PIC 2019-2021 et 2022-2024 se sont poursuivis, tout comme une série de projets non subsidiés ou subsidiés sous d'autres formes.

### PIC 2019-2021

Pour rappel, en date du 13 septembre 2019, nous recevions un courrier du Service Public Wallonie approuvant notre **PIC 2019-2021**. Le dossier avait été présenté au Conseil communal en sa séance du 29 avril 2019. Voici comment se ventilaient les dossiers prévus :

- Fiche 1 : **rénovation du mur de soutènement rue de Villenval à THON** (estimation des travaux avec les frais d'études : 849.684,94 € TVAC). Ce dossier a été sorti du portefeuille de projets PIC et est désormais financé sur fonds propres par la commune (voir ci-dessous). **Les travaux sont en cours.** ;

- Fiche 3 : **rénovation des rues des Eglantiers et du Tienne à SCLAYN** (estimation des travaux avec les frais d'études : 1.497.581,46 € TVAC). Un marché de travaux a été attribué par le Collège communal, en sa séance du 24 décembre 2021, à la société ROISEUX, de 6870 SAINT-HUBERT, pour un montant de 1.652.210,58 euros TVAC. Prenant connaissance de la faillite de la société, le Collège communal a résilié ce marché le 25 août 2023. **Le Conseil communal a approuvé le 25 septembre 2023 la passation d'un nouveau marché ;**
- Fiche 4 : **rénovation des rues Provost et Pré des Dames (pie) à ANDENNE** (estimation des travaux avec les frais d'études : 893.371,75 € TVAC) – le dossier avait initialement précédemment été reporté en fonction des travaux de la Collégiale. A présent, **il fait partie de la nouvelle mouture du PIC 2022-2024, mais seulement pour la rue Provost** (voir ci-dessous) ;
- Fiche 5 : **rénovation de la rue de Perwez à ANDENNE** (estimation des travaux avec les frais d'études : 641.620,29 € TVAC). Le Conseil communal, en séance du 21 juin 2021, a décidé de passer par procédure ouverte un marché ayant pour objet la réalisation de ces travaux. Le Collège communal, en séance du 31 décembre 2021, a décidé d'attribuer ce marché à la S.P.R.L. ROBERTY, de 6960 VAUX-CHAVANNE, pour un montant de 1.100.325,31 € TVAC (21 %). La notification officielle formant contrat est intervenue en date du 30 janvier 2023. En raison d'un volume de commande trop important, la S.P.R.L. ROBERTY a demandé à pouvoir céder son chantier à la S.A. NONET, ce que le Collège communal a approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2023. **Les travaux devraient débuter en janvier 2024.**

#### PIC 2022-2024

Le **PIC 2022-2024 a été modifié** à nouveau en 2023. La Ville d'ANDENNE a été informée par courrier du 4 septembre 2023 qu'il était accepté sous la forme suivante :

- Fiche 1 : **réfection de la voirie et de l'égouttage rue Provost à ANDENNE** (estimation des travaux avec les frais d'études : 758.250,11 € TVAC). Ce projet n'est pas encore planifié ;
- Fiche 2 : **réfection de la voirie et création d'un chemin réservé rue des Marais, Reppe, Géron, Wanhériffe et Bourie à SEILLES** (estimation des travaux avec les frais d'études : 4.675.440,00 € TVAC). **Ce projet est prioritaire. Le marché de travaux doit être attribué en 2024 ;**
- Fiche 3 : **rue Constant David à LANDENNE** (estimation des travaux avec les frais d'études : 615.304,28 € TVAC). Ce projet n'est pas encore planifié ;
- Fiche 4 : **rue de Gemine à LANDENNE** (estimation des travaux avec les frais d'études : 1.244.116,27 € TVAC). Ce projet n'est pas encore planifié.

#### PIWACY

Pour rappel, les travaux envisagés dans le cadre du dossier **PIWACY** portent sur divers **aménagement cyclables** ; à savoir :

- Création de rues cyclables, en intégrant des aménagements spécifiques pour sécuriser les usagers faibles, permettant de créer la liaison entre la Gare d'ANDENNE et le RaVEL mais également avec les aménagements cyclables prévus dans le PIMACI (liaison 1) ;
- Création de rues cyclables, en intégrant des aménagements spécifiques pour sécuriser les usagers faibles, dans les rues Janson, Hôpital, Camus, Chemin de la Jonction, Centenaire & Charles Lahaye, y compris la création d'une rampe d'accès au RAVEL rue Charles Lahaye (liaison 2) ;
- Création de rues cyclables, en intégrant des aménagements spécifiques pour sécuriser les usagers faibles, dans les rues Docteur Defossé, des Lilas, A. Denée, Rogier, Bertrand, Malevé (liaison 3) ;
- Mise en place d'abris de vélo, racks à vélos sur toutes l'entité andennaise ;
- Mise en SUL des certaines rues tel que la Place J. Wauters à SEILLES, ....

En séance du 20 juin 2022, le Conseil communal décidait la passation d'un marché de travaux relatif à ce dossier. En sa séance du 23 décembre 2022, le Collège communal a approuvé l'attribution :

- **Du Lot 1 du marché de travaux (liaison 1)** à la société COLAS BELGIUM, de 4367 CRISNEE, pour un montant de 113.591,86 € TVAC. **Les travaux ont été terminés en octobre 2023.** Seuls les marquages restent à faire au printemps 2024 ;
- **Du Lot 2 du marché de travaux (liaison 2)** à la S.A. MELIN, de 1340 OTTIGNIES, pour un montant de 880.171,45 € TVAC. **La rampe d'accès au RAVEL a été terminée en octobre 2023.** Les travaux sur cette liaison se poursuivront au printemps 2024 ;
- **Du Lot 3 du marché de travaux (liaison 3)** à la société COLAS BELGIUM, de 4367 CRISNEE, pour un montant de 1.068.569,62 € TVAC. **Les travaux ont débuté en novembre 2023 dans les rues Bertrand et Malevé, mais ne pourront se poursuivre qu'au printemps 2024.**

Le Collège a décidé en sa séance du 23 décembre 2022 de renoncer au Lot 4 du marché (mise en place d'abris vélos et mise en SUL de certaines rues).

Un subside de 750.000 € du SPW Mobilité & Infrastructure est attendu pour ces travaux.

#### SEILLES : rue du Château

La réfection de la rue du Château à SEILLES s'inscrit dans le cadre d'un marché conjoint SWDE-RESA-AIEG-Ville d'ANDENNE, piloté par l'AIEG.

En séance du 7 avril 2023, le Collège communal a marqué son accord sur l'attribution du marché de travaux relatif au **renouvellement des installations rue du Château et rue des Forges à SEILLES sur le territoire de la Ville d'ANDENNE**, à la S.A. HYDROGAZ, de 4460 GRACE-HOLOGNE, pour un montant de 1.622.790,21 € TVAC, dont 241.799,65 € TVAC à charge de la Ville d'ANDENNE.

Les travaux sont actuellement en cours et devraient se terminer dans le courant du premier semestre 2024.

#### THON : Mur de Villenval

La réfection du mur de soutènement le long de la rue de Villenval à THON était initialement au programme du PIC 2019-2021.

Pour rappel, le Conseil communal avait, en séance du 21 juin 2021, décidé de passer par procédure ouverte un **marché ayant pour objet l'exécution de travaux de réfection du mur de Villenval à MAIZERET**. Ce marché a été attribué par le Collège communal le 16 décembre 2022 à la société EECOCUR, de 5380 FERNELMONT, pour un montant de 1.083.364,05 €, TVA comprise. Entretemps, le Collège communal avait également décidé le 25 novembre 2023 de financer ce projet sur fonds propres, compte tenu de l'épuisement des subsides PIC par les autres projets communaux.

Le chantier a débuté en septembre 2023. Il est en cours jusqu'à mi-2024, environ.

#### Rénovations partielles de voiries – rejointoyage, raclage-pose et enduisage

Les rues suivantes ont fait l'objet de travaux de rejointage de leur revêtement en pavé de pierres :

- ANDENNE : rue Winand ;
- ANDENNE : rue des Chanoinesses ;
- SEILLES : rue de l'Eglise Saint Etienne ;
- SEILLES : rue Warnier.

Ces chantiers ont été réalisés par l'entreprise DEFERM H., de 4317 FAIMES, dans le cadre du **marché de travaux échelonnés - Voiries et trottoirs en pierre naturelle** qui lui a été attribué par le Collège communal le 9 octobre 2020 pour un montant maximum de 75.000 € TVAC.

Les rues suivantes ont fait l'objet de travaux de rénovation complète de la couche de roulage (raclage-pose – chantiers de grande surface) :

- VEZIN : rue de la Colline ;
- VEZIN : rue de la Mouche Noire ;
- VEZIN : rue du Haut-Baty ;
- BONNEVILLE : rue Rouvroy, rue Chaudin et partie de la rue Vaudaigle.

Ces chantiers ont été réalisés par l'entreprise COLAS BELGIUM, de 4367 CRISNEE, dans le cadre du **marché de travaux pluriannuel (4 ans maximum : 1 an reconductible 3 fois) de fraisage et pose de revêtements hydrocarbonés** qui lui a été attribué par le Collège communal le 24 décembre 2021 pour un montant maximum de 2.000.000 € TVAC.

Les rues suivantes ont fait l'objet de travaux de rénovation complète de la couche de roulage (raclage-pose – chantiers de petite surface) :

- SCLAYN : rue Jacoby ;
- SCLAYN : rue du Déversoir ;
- SCLAYN : rue Gustave Dumont.

Ces chantiers ont été réalisés par l'entreprise Benoit OLIVIER, de 5300 VEZIN, dans le cadre du **marché de travaux échelonnés – Fraisage/pose – Petites surfaces - 2021** (2 ans maximum : un an reconductible une fois) qui lui a été attribué par le Collège communal le 31 décembre 2021 pour un montant maximum de 129.979,14 € TVAC.

Les rues suivantes ont fait l'objet de travaux de rénovation partielle de la couche superficielle de la voirie (enduisages) :

- VEZIN : partie de la rue de Somme ;
- SCLAYN : partie de la rue du Tienne, rue du Fournil et rue Tienne des Chômeurs ;
- SCLAYN : rue Isidore Parmentier ;
- SCLAYN : Allée des Fleurs ;
- SEILLES : rue Prâles et partie de la rue du Rivage ;
- SEILLES : rue du Neuf Moulin.

Ces chantiers ont été réalisés par l'entreprise Socogetra, de 6870 AWENNE, dans le cadre du **marché de travaux échelonnés pluriannuel (4 ans maximum : 1 an reconductible 3 fois) de pose d'enduits superficiels et de M.B.C.F.** qui lui a été attribué par le Collège communal le 1er avril 2022 pour un montant maximum de 600.000 € TVAC.

#### MAIZERET : Assainissement rural

En séance du 27 janvier 2023, le Collège communal adoptait une convention IN HOUSE avec l'INASEP de 5100 NANINNE en vue de l'étude de la **réfection des voiries rues du Village et Paulus dans le cadre de l'assainissement rural de MAIZERET**. La commande de cette mission de service s'élève au montant de 20.770,30 €.

Le 12 mai 2023, Le Collège communal a également approuvé les modalités financières modifiées du projet, portant la quote-part de la commune dans les travaux de voirie à 205.334,87 € TVAC.

La désignation d'une entreprise en charge des travaux devrait intervenir vers le milieu de l'année 2024. Les travaux débuteraient vraisemblablement fin 2024 ou début 2025.

### Autres travaux de voiries et d'égouttage réalisés ou initiés en 2023

En sus des travaux décrits précédemment, généralement d'ampleur relativement importante, une série de chantiers plus limités ont été réalisés sur le territoire communal. On peut par exemple lister les projets suivants :

- **Parking de la crèche d'ANDENELLE** à ANDENNE : réfection du revêtement. Travaux réalisés par la S.P.R.L. FRERE Pierre et fils, de 4041 MILMORT ;
- **Rue Frère Orban à ANDENNE : aménagement de la sortie du parking.** Travaux réalisés par la S.A. LEGROS, de 4160 ANTHISNES ;

### Mobilité

Pour rappel, le Conseil communal, en séance du 14 septembre 2020, a décidé de passer un marché en vue de la **désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration du Plan Communal de Mobilité**. Ce marché a été attribué par le Collège communal en date du 11 décembre 2020 au Bureau AGORA, de 1190 BRUXELLES, pour un montant de 94.312,24€ TVAC. Le marché a été notifié le 21 mai 2021.

Le bureau d'études a proposé de travailler en 3 phases:

- Une première phase de diagnostic ;
- Une seconde phase de détermination des enjeux et objectifs ;
- Une troisième et dernière phase de propositions d'actions.

Les première et seconde phases se sont terminées en 2022.

Malgré l'absence de Conseiller en Mobilité depuis avril 2023, le bureau d'études a poursuivi sa mission en 2023, se concentrant désormais sur la phase 3 du programme de travail. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en février et mars 2023. Une réunion de comité technique a eu lieu le 15 septembre 2023. **Les conclusions provisoires du bureau d'études concernant la phase 3 sont attendues pour la fin de l'année 2023.**

### Gestion des risques d'inondation et cours d'eau

#### Gestion des risques d'inondation

Le Conseil communal, en séance du 20 juin 2022, a décidé la passation d'un marché de services pour **l'assistance à la mise en œuvre d'un plan de gestion territoriale durable 2025-2050 avec une cartographie des aléas et risques naturels**. Ce marché a été attribué par le Collège communal en date du 2 décembre 2022 à la S.P.R.L. AQUALE, de 5020 SUARLEE, pour un montant de 160.822,31 € TVAC (21%).

Les premiers résultats de l'étude sont attendus fin de l'année 2023.

Les dépenses engagées dans le cadre de cette étude sont éligibles dans le cadre du Plan de Gestion des Risques d'Inondations 2022-2027. Pour rappel, en décembre 2021, le Gouvernement wallon débloquent un budget de 21,2 M€ à destination des communes afin de les aider à mettre en place les PGRI. Le droit de tirage délivré à la Ville d'ANDENNE est de 128.792,78 €. En décembre 2022, le

Gouvernement wallon a débloqué un second budget de 50 M€ pour les mêmes objectifs de résilience face aux inondations. Le droit de tirage pour ANDENNE s'élevait à 413.000 €.

#### COUTISSE : rue des Saules - réfection du pont

Pour mémoire, le pont rue des Saules à COUTISSE a subi d'important dégâts lors des inondations du mois de juillet 2021. Le Collège communal a pris connaissance le 20 septembre 2022 de l'avis du bureau d'études en stabilité ayant étudié sa situation, et qui conclut à la nécessité de démolir l'ouvrage et de la reconstruire.

Des essais de sol ont été réalisés en vue de permettre le dimensionnement d'une fondation du nouveau pont. Sur cette base, le bureau d'études C2Project a proposé 3 variantes, qui ont été présentées au Collège le 17 novembre 2023. Le Collège s'est positionné. Les dossiers de permis sont attendus fin 2023. Les dossiers d'exécutions seront établis dans la foulée, avec pour objectif une réalisation des travaux à l'été 2024. Ces travaux devraient faire l'objet d'un remboursement partiel par le Service régional des calamités.

#### THON : rue de Gramptinne – construction d'une nouvelle passerelle sur le Samson

Le Collège communal, réuni le 7 juillet 2023, a décidé de passer un marché de services en vue de la **désignation d'un auteur de projet en vue de la construction de deux passerelles cyclo-piétonnes sur le Samson et sur le Loysse**. Ce marché a été attribué par le Collège communal le 6 octobre 2023 à la société SERVAIS ENGINEERING ARCHITECTURAL, de 4031 ANGLEUR, pour un montant de 35.695,00 € TVAC.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, trois variantes établies par le bureau d'études ont été présentées au Collège communal, qui a indiqué sa préférence. Il est attendu que les dossiers de permis soient établis début 2024, pour une réalisation des dossiers d'exécution dans la foulée et un début des travaux fin 2024. Ces travaux devraient faire l'objet d'un remboursement partiel par le Service régional des calamités.

#### Autres expertises techniques réalisées ou initiées en 2023

L'expertise de la DST en matière de gestion des eaux n'est pas uniquement exploitée dans le cadre de travaux et études. La DST est également sollicitée dans le cadre de projets d'autres services de l'administration (par exemple, dans le cadre de projets de développement territorial tels que le SOL d'Anton, par exemple) ou dans le cadre de contentieux, en vue de contribuer à objectiver les risques liés aux eaux souterraines, aux eaux de surface, au réseau d'égouts, ...

#### Cimetières

Les deux principaux marchés de travaux réalisés en 2023 dans les cimetières andennais sont les suivants :

- En séance du 15 février 2023, le Collège communal marquait son accord pour **l'hydro-ensemencement de trois nouveaux cimetières** par la société HORTICOLES HALLEUX de 4690 BOIRS au montant de 9.256,50 € TVAC. **Le travail a été réalisé juste avant l'été et est terminé.**
- Le Conseil communal, en sa séance du 18 juillet 2022, a marqué son accord pour la passation du marché de travaux relatif à la **réfection d'une partie du mur du cimetière de NAMÊCHE, rue Haigniaux**. Le 9 novembre 2022, le Collège communal a attribué le marché à l'entreprise G. et Y. LIEGEOIS de 4651 BATTICE pour un montant de 129.560,75 €. **Les travaux sont finalisés.**

Outre ces deux projets sous-traités, la DST a réalisé elle-même plusieurs aménagements dans différents cimetières, dont par exemple :

- La **création d'un ossuaire et d'un site mémoriel au cimetière de LA TRICHE** ;
- L'aménagement de **l'aire de dispersion du cimetière de PETIT-WARET** ;
- L'installation de **loges columbarium aux cimetières de LANDENNE et de LA TRICHE**.

### Véhicules

En 2023, 7 nouveaux véhicules ont été ou vont être acquis :

- une camionnette pour la Direction des Services techniques, commandée à RENAULT MOTORS HUY, de 4500 HUY, pour un montant de 25.956,02 € TVAC ;
- une camionnette pour le Service Espaces verts, commandée à RENAULT MOTORS HUY, de 4500 HUY, pour un montant de 27.576,11 € TVAC ;
- un minibus pour le transport du personnel du Service Voiries, commandé à RENAULT MOTORS HUY, de 4500 HUY, pour un montant de 33.706,85 € TVAC ;
- une camionnette pour le Service Garage et logistique, commandée à LENS MOTOR, de 6220 FLEURUS, pour un montant de 52.393,00 € TVAC ;
- un véhicule de type « SUV » pour le Service Voiries, commandé à SUD MOTOR, de 5020 CHAMPION, pour un montant de 38.365,86 € TVAC ;
- un car scolaire, commandé à S.R.L. SMARTBUS, de 4530 VILLERS-LE-BOUILLET, pour un montant de 195.000,00 € TVAC ;
- un camion benne équipé d'une grue hydraulique pour le Service Voiries, à commander avant fin 2023.

### Matériel et équipements

Les principaux équipements acquis en 2023 concernent :

- des brosses de désherbage et de balayage pour le Service Voiries;
- un aspirateur électrique de déchets urbains pour le Service Voiries (avec l'aide d'un subside de BE-WAPP) ;
- une plaque vibrante unidirectionnelle pour le Service Voiries ;
- un rouleau à guidage manuel pour le Service Voiries ;
- des brûleurs (désherbage) pour le Service Voiries ;
- une batterie pour l'arrosage pour le Service Espaces verts ;
- un Lamello pour le Service Bâtiments.

## **QUELQUES REALISATIONS PAR LES SERVICES COMMUNAUX**

### Service Voiries

Voir Annexe 2

### Service Espaces verts

Voir Annexe 3

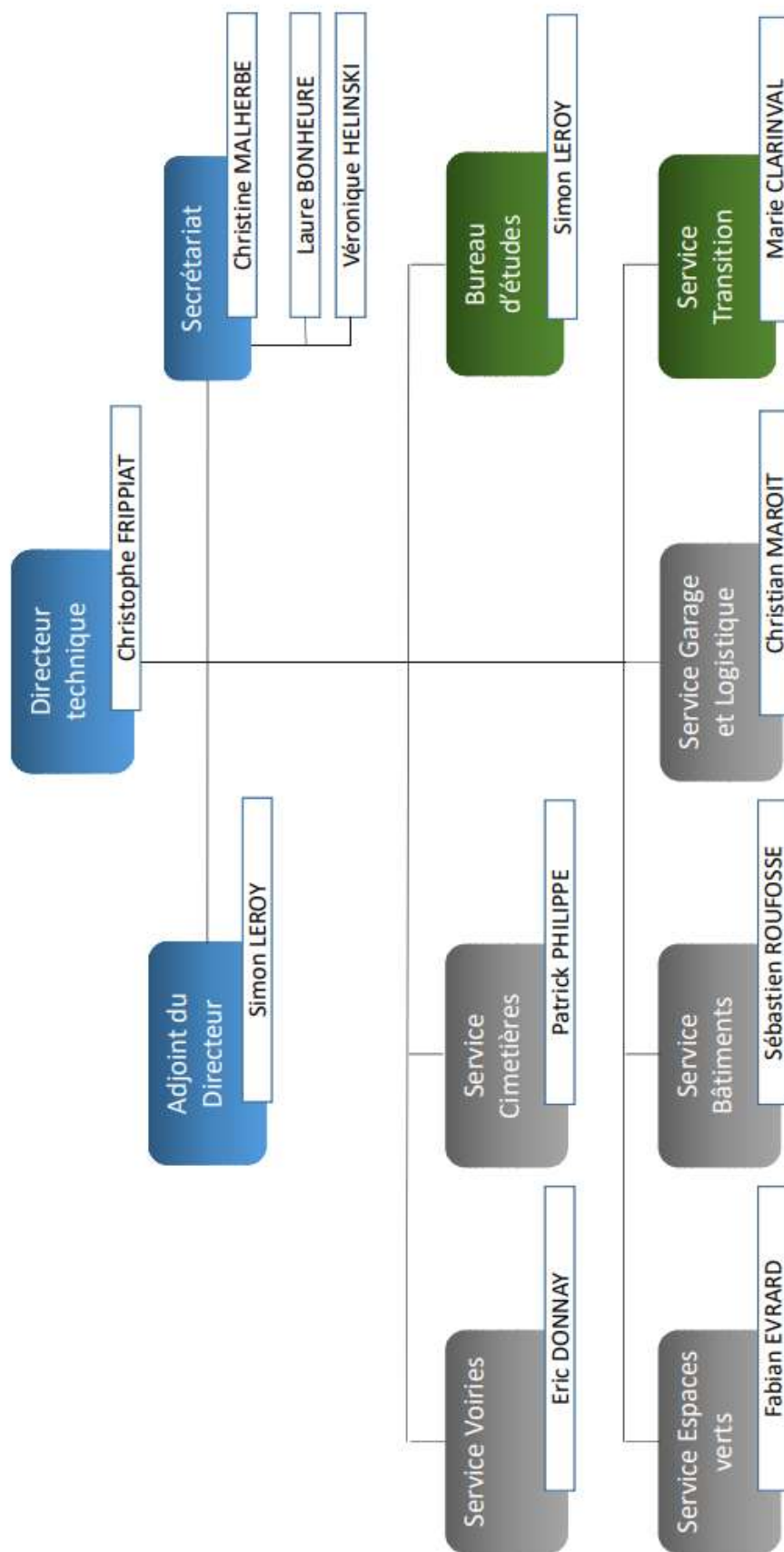
### Service Garage et logistique

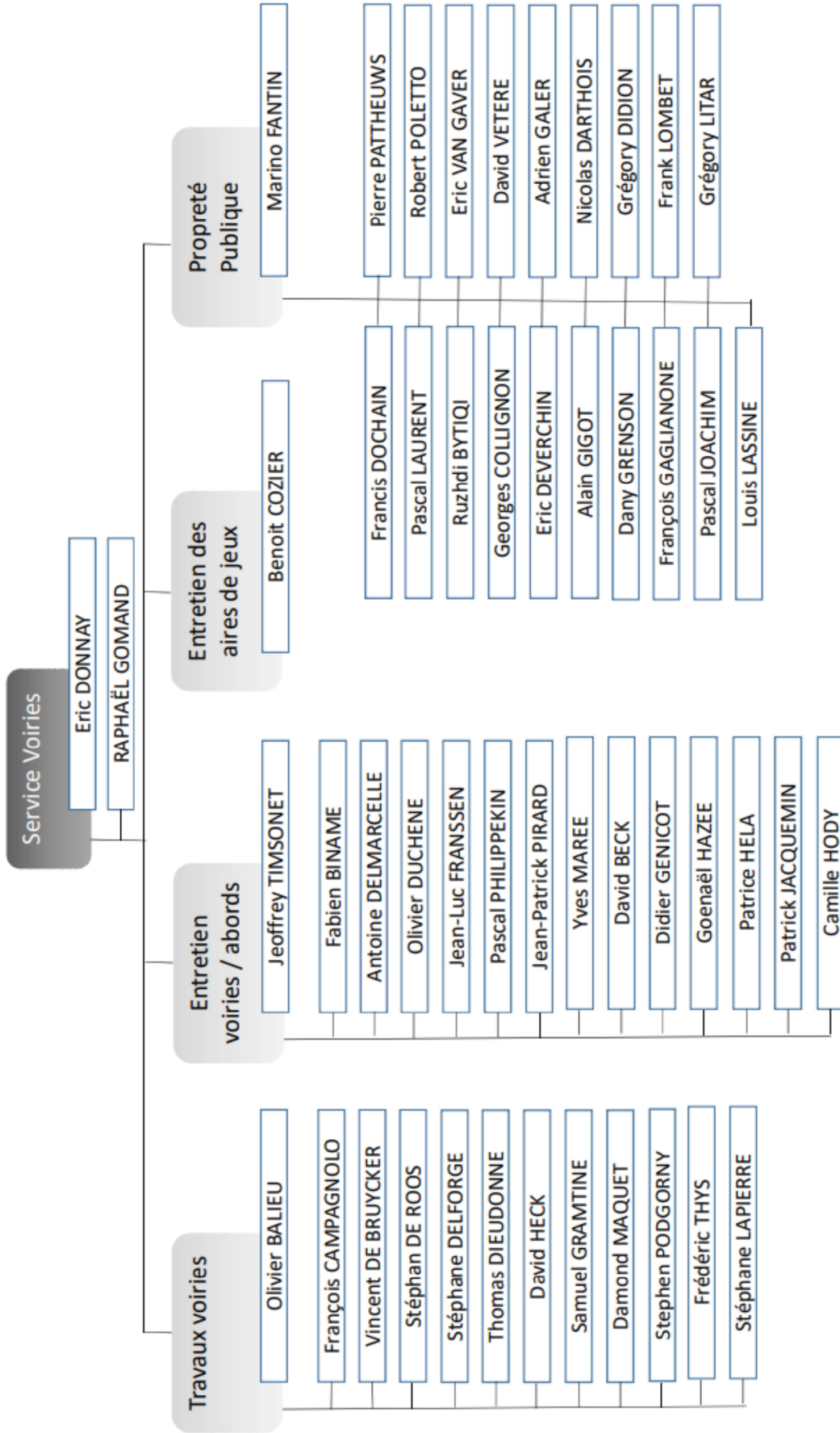
Voir Annexe 4

### Service Bâtiments

Voir Annexe 5







<b>Service Cimetières</b>	Patrick PHILIPPE
	Cristo MATHIEU
	Nicolas LAMBERT
	Nicolas CARPENTIER

<b>Service Espaces verts</b>	Fabian EVRARD
	David LESWAL
	David PREUD'HOMME
	Didier CARTIAUX
	Olivier OSY
	Quentin DUBOIS
	Julien HANNOT
	Bernard YMERET
	Yves SILIEN
	Laurent STAVAUX
	Maxime BIZZOTTO

<b>Service Bâtiments</b>	Sébastien ROUFOSSE
	Dmytro GEZEI
	Didier RENARD
	Stéphane BELAIRE
	Yannick SPITSAERT
	Marc GOFFAUX
	Christian VIVIER
	Arnaud BAUDOUJIN
	Emmanuel DOSOGNE

<b>Atelier – Magasin Garage</b>	Christian MAROIT
	Sébastien PIERRE
	Joël EVRARD
	Renaud DEMORTIER
	Dorian FRERE
	Dominique WANSON
	Michaël DELVIGNE
	Quentin HUSSIN
	Marie BOURNONVILLE

## **Annexe 2**

### **Réalisations du Service Voiries**

#### **Quelques réalisations particulières**

ANDENNE : Cimetière de la Triche - Création d'un ossuaire



COUTISSE : rue Aux Arches - Aménagement du fossé par le placement d'éléments en béton de type « V », suite aux inondations de juillet 2021



LANDENNE : Chant d'Oiseaux - Réalisation d'aménagements suite aux inondations de juin 2022. Placement de grilles de caniveau en voirie et placement de bordures filets d'eau au point bas de la voirie.



VEZIN : Rue Haut Baty - Réparation d'un mur en pierre et du revêtement routier



ANDENNE : rue Provost - Maison de quartier « Le Hangar » - Démolition de l'ancienne rampe PMR et construction d'un nouvel accès PMR



### **Autres réalisations :**

- ANDENNE : av. Roi Albert – Réalisation de fouilles pour le Musée de la Céramique ;
- ANDENNE : av. Reine Elisabeth - Réparation d'un affaissement (commissariat de police) ;
- ANDENNE : rue de la Jonction - Réaménagement d'un terrain de pétanque ;
- ANDENNE : rue des Echavées – Aménagement d'une chambre de visite sur l'égouttage ;
- ANDENNE : rue Docteur Defossé – Mise en place d'un RCCR Interdiction de stationner
- ANDENNE : rue Arthur Charles – Mise en place d'un RCCR Zone 3,5T
- ANDENNE : rue du Bois d'Heer – Aménagement des trottoirs ;
- ANDENNE : rue Camille Fossion – Aménagement des trottoirs ;
- BONNEVILLE : rue Chauffour – Remise à niveau des filets d'eau ;
- BONNEVILLE : rue des Trois Frères – Remise à niveau des filets d'eau ;
- BONNEVILLE : rue Vaudaigle – Curage du fossé ;
- COUTISSE : rue Fond de Bousalle – Aménagement de gabions ;
- COUTISSE : rue de la Croix – Empierrement d'un chemin ;
- GROYNNE : rue de Groynne – Réalisation d'une tête d'aqueduc ;
- GROYNNE : rue du Puits – Réalisation d'une tête d'aqueduc ;
- GROYNNE : rue du Puits – Mise en place d'un RCCR Sens de circulation unique ;
- LANDENNE : rue de l'Eglise Saint-Remy – Réalisation de supports pour colombarium ;
- LANDENNE : rue de Troka – Curage du fossé ;
- LANDENNE : rue Maurice Bertrand – Aménagement d'une entrée d'habitation ;
- MAIZERET : rue de Villenval – Aménagement de terrains de pétanque ;
- NAMËCHE : rue Bois L'Evêque – Réparation d'un trapillon ;
- NAMËCHE : rue de la Déportation – Réempierrement devant les bulles à verres ;
- NAMËCHE : rue J.-B. Wauthier – Placement d'une signalisation pour fermeture de la voirie ;
- PETIT-WARËT : place Felix Moinil – Installation d'un banc pour le Service Espaces verts ;
- PETIT-WARËT : rue de Troka – Remplacement d'un avaloir ;
- PETIT-WARËT : place Felix Moinil – Installation d'un banc pour le Service Espaces verts ;
- SCLAIGNEAUX : rue André Renard – Réalisation d'un sondage ;
- SCLAIGNEAUX : rue Loysse – Nettoyage du cours d'eau et récupération des déchets ;
- SCLAYN : rue de Foresse – Empierrement du sentier ;
- SCLAYN : rue du Déversoir – Réparation d'un avaloir ;
- SCLAYN : rue du Tienne – Réparation du revêtement de la voirie ;
- SCLAYN : rue Gustave Dumont – Réparation des filets d'eau ;
- SEILLES : place Wauters – Aménagement d'un sentier dans le parc pour le Service Espaces verts ;
- SEILLES : rue de la Justice – Réparation d'un pilier en béton ;
- SEILLES : rue de l'Expansion – Curage d'un fossé ;
- SEILLES : rue des Bleuets – Réalisation d'une fouille et réparation de la voirie ;
- SEILLES : rue des Marais – Réparation d'une ancienne traversée de voirie ;

- SEILLES : rue du Boltry (Réserve naturelle) – Aménagement d’une pièce d’eau ;
- SEILLES : rue du Panorama – Réalisation d’un terrassement pour le Service Espaces verts ;
- SEILLES : rue Gouverneur Falize – Remise en état d’un terrain de pétanque ;
- SEILLES : rue de la Fontenalle – Mise en place d’un RCCR SUL ;
- SEILLES : place Wauters – Remplacement de la signalisation accidentée ;
- SEILLES : rue de Reppe – Mise en place d’un RCCR priorité de droite ;
- THON : rue de Liège – Fermeture du sentier reliant la rue de Gaurre et la rue de Liège ;
- THON : rue de Thon - Aménagement d’une entrée de garage ;
- THON : rue de Thon – Placement de grilles de décantation dans les cours d’eau ;
- THON : rue du Try – Réparation des bords de la voirie ;
- THON : rue des Trois Frères – Mise en place d’un RCCR Priorité de passage ;
- VEZIN : rue de Montigny– Remplacement d’un trapillon ;
- VEZIN : rue de Sclaigieux – Réparation d’un trapillon ;
- VEZIN : rue de Sclaigieux – Réparation d’une fouille suite à une fuite d’eau ;
- VEZIN : rue de Somme – Curage du fossé et débouchage de l’égouttage ;
- VILLE-EN-WARÊT : rue de la Tour Carrée – Remplacement d’un trapillon ;
- VILLE-EN-WARÊT : rue de Ville-en-Warêt – Réparation du revêtement routier;
- ...



## **Annexe 3**

### **Réalisations du Service Espaces verts**

#### **Fleurissement d'hiver/printemps**

- Plantation de 32.000 bulbes à la main ;
- Plantations mécanisées de :
  - 30.000 bulbes au Parc Dieudonné à ANDENNE ;
  - 20.000 bulbes indigènes Place Felix Moinil à LANDENNE ;
- Plantation de 3.000 pensées ;
- Plantation de 50 arbres ;
- Plantation de près de 5.000 plantes vivaces mellifères.

#### **Fleurissement d'été**

- Plantation de 24.000 fleurs ;
- Mise en place de 24 tours fleuries ;
- Mise en place de 143 vasques, suspensions, jardinières, ... ;
- Mise en place de 22 mosaïcultures en 3D (ours, lapins, fourmis, papillon, grandes fleurs, ... ) ;
- Plantation mécanisée de 1000 m<sup>2</sup> de bulbes dans les pelouses ;
- Mise en place de plus de 1000 m<sup>2</sup> de prairie fleurie ;

#### **Aménagement du parc Wauters à SEILLES**

- Création de nouvelles plate-bande en vivaces dans le parc et plantation de trois arbres ;
- Création de nouveaux massifs en vivaces avec 6 arbres devant et autour du monument ;
- Remplacement de la terrasse en bois et aménagement d'un nouveau parterre ;
- Création d'un hôtel à insectes, de sentiers en gazon.



*Photo 1 : Vue du rond-point des Ours, RN921*



*Photo 2 : Vue du monument, Place Wauters à SEILLES*

### **Autres aménagements réalisés en 2023**

- ANDENNE : création d'une nouvelle structure en forme de pipe, en rappel du passé industriel de la ville, en collaboration avec le Service Garage et logistique.
- ANDENNE : création et aménagement de quatre bacs/bancs, installés sur l'Esplanade des Ours, en collaboration avec le Service Garage et logistique.
- ANDENNE : végétalisation des pieds d'arbres de la Place des Tilleuls;
- LANDENNE : réaménagement du rond-point de la place Moinil et du rond-point de la sortie de l'autoroute E42 en plantes vivaces ;
- COUTISSE : plantation d'une haie le long du Sentier 163, en collaboration avec le Service Transition
- Création de nouveaux massifs à différents endroits du territoire communal ;
- Création de fascines à différents endroits du territoire communal pour gérer les risques de coulées boueuses, en collaboration avec le Bureau d'études de la DST.

### **Entretien des vergers et potagers**

- Gestion des 5 vergers communaux : 3 à SEILLES, 1 à PETIT-WARET, 1 à ANDENNE ;
- Gestion des 7 potagers communs : 5 à ANDENNE, 1 à VEZIN, 1 à SCLAYN.

### **Les cimetières nature**

- Entretien des 10 cimetières nature de la commune :
  - Groyne à ANDENNE ;
  - Quai des Fusillés à ANDENNE;
  - Ancien cimetière de l'église de SEILLES;
  - La Triche à ANDENNE ;
  - Ancien cimetière de NAMÊCHE;
  - VILLE-EN-WARÊT ;
  - Nouveau cimetière de NAMÊCHE ;
  - PETIT-WARET ;
  - LANDENNE ;
  - VEZIN.



*Photo 3 : Vue des aménagements au pied des arbres de la Place des Tilleuls à ANDENNE*



*Photo 4 : Exemple de fascine réalisé par le Service Espaces verts*



*Photo 5 : Vue du cimetière nature de NAMECHE*

- NAMECHE : mise en œuvre de la seconde et dernière phase des travaux de verdurisation du cimetière nature ;
- Hydro-ensemencement du nouveau cimetière nature de LANDENNE, du cimetière de PETIT-WARET, et du Cimetière de VEZIN
- Plusieurs autres projets en cours à l'hiver 2023 : création d'une nouvelle Parcelle aux Etoiles au cimetière de GROYNNE, création d'aires de dispersions et divers aménagements dans plusieurs cimetières nature.

### **Élagage**

- Plus de 32 jours d'interventions avec nacelle ;
- 226 arbres élagués chaque année ;
- Elagage des abords des routes en collaboration avec le Service Voiries.

### **Autres interventions**

- Gestion de la Berce du Caucase.



*Photo 6 : Elagage en cours*

### **Le Service Espaces verts en quelques chiffres**

- plantation de 87.000 bulbes ;
- plantation de plus de 3.000 pensées ;
- plus de 32 jours d'abattage et d'élagage avec nacelle ;
- 226 arbres élagués ;
- réalisation et entretien de 10 cimetières nature ;
- réalisation et gestion de 7 potagers commun ;
- entretien de plus de 145 sites de tontes de pelouses ;
- entretien de plus de 150 sites de tailles ;
- plantation de plus de 24.000 fleurs annuelles ;
- entretien des espaces verts de la Régie Sportive Communale Autonome.

### **Distinctions, labels, et participation à des événements**

*EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE ENVIRONNEMENT*

- **CONCOURS WALLONIE EN FLEURS 2023 :  
LE 23 NOVEMBRE 2023, ANDENNE CONFIRME SON TITRE DE  
VILLE FLEURIE « 3 FLEURS »**
- Adhésion à l'opération « Cimetière nature » (maintenant repris dans la subvention « BiodiverCité ») ;
- Adhésion au « Plan Maya » (maintenant repris dans la subvention « BiodiverCité ») ;
- Participation à la Journée de l'arbre et à la Semaine de l'arbre ;
- Participation à la Semaine sans pesticides ;
- Aide à l'échevinat des Manifestations patriotiques pour le fleurissement des monuments à l'occasion des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ;
- Participation aux festivités du 21 juillet, sur le thème « Ville fleurie ».

## Annexe 4

### Réalisations du Service Garage et logistique

#### Garage : quelques réalisations particulières

Dépose et repose du moteur pour effectuer les remplacements du joint de culasse et de l'embrayage sur un véhicule du service voirie



Nettoyage et décalaminage moteur par hydrogène du système d'admission d'un véhicule du CPAS



Remise en état des 2 phares avant (polissage) pour le véhicule de la Régie des Quartiers en vue du passage au contrôle technique

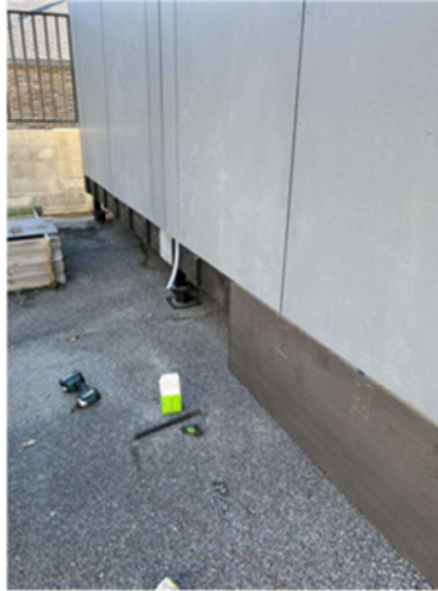


**Atelier : quelques réalisations particulières**

Fabrication d'une grille pour sécuriser les bureaux de la Grotte Scladina



Réalisation d'un escalier avec main courante et placement de tôles micro perforée pour le module de l'école de Bonneville



## Annexe 5

### Réalisations du Service Bâtiments

#### Travaux de peinture / parachèvement

- ANDENNE : Centre Administratif Place du Chapitre - Rafrâichissement d'un bureau administratif ;
- LANDENNE : Ecole primaire Place Felix Moinil - Rénovation d'une classe ;
- SCLAYN : Ecole primaire - Mise en peinture de l'ensemble des classes et des couloirs ;
- SCLAYN : Ecole maternelle - Rénovation des classes, sanitaires et revêtement de sol.

#### Travaux électriques

- ANDENNE : Hôtel de ville - Travaux préparatoires de câblage informatique ;
- ANDENNE : Centre Administratif Place du Chapitre - Câblage du nouveau serveur informatique ;
- ANDENNE : Service Population - Remplacement de l'éclairage ;
- BONNEVILLE : Crèche de Bonneville - Début des travaux pour le remplacement de l'éclairage ;
- Dépannages, interventions d'urgence de toute nature ;
- Mise en conformité des installations suite aux inspections annuelles, ... ;
- Divers travaux électriques : remplacement d'éclairage, remplacement de coffrets divisionnaires, câblage de réseaux informatiques, ... ;
- Festivités : fourniture et placement des coffrets électriques, entretien et placement des guirlandes de Noël, ... ;
- ...

#### Travaux sanitaire/chauffage

- SEILLES : Ecole de Reppe - Placement d'un boiler ;



Photo 1 : Rafrâichissement d'un bureau administratif au CAPC



Photo 2 : Rénovation d'une classe de l'école de LANDENNE

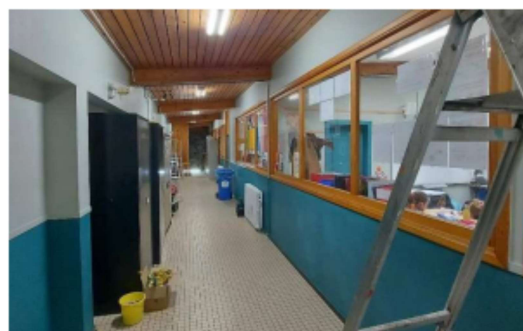


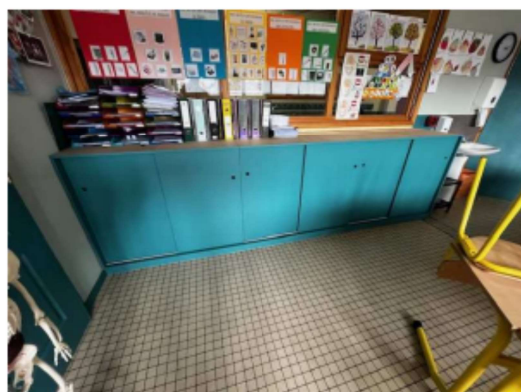
Photo 3 : Mise en peinture de l'ensemble des classes et des couloirs de l'école primaire de SCLAYN



- ANDENNE : Fontaine du Parc Melin - modification du jet d'eau ;
- SCLAYN : Ecole primaire - Remplacement des lavabos et remplacement cuvettes WC ;
- VILLE-EN-WARET : Presbytère - Placement d'un boiler.
- SEILLES : Salle des fêtes - Placement d'un boiler et d'un évier de cuisine.
- ANDENNE : Local ONE - Remplacement des vannes thermostatiques et placement d'un boiler.
- ANDENNE : Maison des Solidarités - Participation aux travaux pour le placement d'une douche et placement d'un boiler, en collaboration avec la Régie des Quartiers d'ANDENNE ;
- Dépannages, interventions d'urgence de toute nature ;
- Entretien des installations de chauffage au mazout, ... ;
- Entretien et nettoyage des fontaines publiques (hivernage) ;
- Relevé des compteurs : eau, électricité et gaz ;
- Interventions dans les cimetières : entretiens, ouvertures et fermetures des compteurs d'eau. Modification des compteurs pour répondre aux normes de la SWDE ;
- ...

### **Travaux de menuiserie**

- SCLAYN : Ecole primaire - Réalisation de nouveaux meubles sur mesure pour l'ensemble des classes ;
- LANDENNE : Ecole primaire - Cloisonnement du local technique
- ANDENNE : Maison de Quartier : fin de la réalisation de palissades ;
- SEILLES : Parc Wauters - Réalisation d'une terrasse en bois exotique ;
- Fabrication des boîtes à livres ;
- Remplacement de vitrages cassés ;
- Réparation de mobilier et accessoires ;
- ...



*Photo 4 : Fabrication de mobilier sur mesure à l'école de SCLAYN*



*Photo 5 : Fabrication de boîtes à livres*



*Photo 6 : Réalisation d'une terrasse en bois exotique au Parc Wauters à SEILLES*

### **Travaux de toiture**

- NAMECHE : rue de la gare - Remplacement de l'étanchéité de la toiture plate d'un bâtiment communal ;
- VEZIN : Ecole de Vezin Centre - Remplacement de l'évacuation d'une toiture plate ;
- ANDENNE : Maison des Solidarités - Remplacement de l'évacuation d'une toiture plate ;
- SEILLES : Presbytère - Réparation d'une fuite ;
- VILLE-EN-WARET : Eglise - Réparation de la toiture ;
- COUTISSE : Chapelle du cimetière - Fin des travaux de rénovation de la toiture ;
- Interventions d'urgence en cas de fuite et de problèmes d'écoulement des eaux, ...
- Participation à différentes interventions en hauteur : placement de banderoles et de guirlandes lumineuses, réparations en hauteur, ...
- ...



*Photo 7 : Remplacement de l'étanchéité de la toiture plate d'un bâtiment communal à NAMECHE*



*Photo 8 : Fin des travaux de rénovation de la toiture de la chapelle du cimetière de COUTISSE*

## 28. Abréviations

<b>ACC</b>	Association des Centres Culturels
<b>ACP</b>	Afrique - Caraïbes - Pacifique
<b>ACSA</b>	Actions Culturelles et Sociales d'Andenne (A.S.B.L.)
<b>ADEL</b>	Allocation de Déménagement et de Loyer
<b>AFN</b>	Atelier de Fabrication Numérique
<b>AFSCA</b>	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
<b>AG</b>	Assemblée Générale
<b>AIS</b>	Agence Immobilière Sociale
<b>ALE</b>	Agence Locale pour l'Emploi (A.S.B.L.)
<b>AMIF</b>	Fonds Asile Migration et Intégration
<b>AMO</b>	Service d'Aide aux jeunes en Milieu Ouvert
<b>APA</b>	Aide aux Personnes Agées
<b>APE</b>	Aide à la Promotion de l'Emploi
<b>APEC</b>	Agence de Promotion des Écoles Communales (A.S.B.L.)
<b>APERE</b>	Association pour la promotion des énergies non renouvelables
<b>ARA</b>	Athénée Royal d'Andenne
<b>ARR</b>	Allocation de Remplacement de Revenus pour personne handicapée
<b>ASI</b>	Allocation Supplémentaire d'Invalidité
<b>AVIQ</b>	Agence pour une Vie de Qualité
<b>AWAP</b>	Agence Wallonne du Patrimoine
<b>AWSR</b>	Agence Wallonne pour la Sécurité Routière
<b>BEP</b>	Bureau Economique de la Province
<b>BeWAPP</b>	Etre une Wallonie Plus Propre
<b>BBR</b>	Espace Bébé-Rencontre
<b>BIJ</b>	Bureau International de la Jeunesse
<b>BIM</b>	Bénéficiaire d'Intervention Majorée
<b>CAA</b>	Ceramic Art Andenne
<b>CAI</b>	Centre d'Action Interculturelle
<b>CAI</b>	Comité d'Acquisition d'Immeubles (Ministère des Finances)
<b>CAIPS</b>	Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale
<b>CB</b>	Cadre de Base (Police)
<b>CCATM</b>	Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
<b>CCA</b>	Commission Communale de l'Accueil
<b>CCAA</b>	Conseil Consultatif des Aînés Andennais
<b>CCLP</b>	Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires
<b>CCCom</b>	Cellule de Crise Communale
<b>CCP</b>	Conseil Consultatif de Prévention
<b>CDLD</b>	Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
<b>CEB</b>	Certificat d'Études de Base
<b>CEC</b>	Centre d'Expression et de Créativité
<b>CEFA</b>	Centre d'Enseignement et de Formation en Alternance
<b>CESS</b>	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur
<b>CET</b>	Centre d'Enfouissement Technique
<b>CID</b>	Carte d'Identité Européenne
<b>CISP</b>	Centre d'Insertion Socio-Professionnelle
<b>CLDR</b>	Commission Locale de Développement Rural
<b>CLE</b>	Coordination Locale pour l'Enfance
<b>CLPS</b>	Centre Local de Promotion de la Santé
<b>CM</b>	Cadre Moyen (Police)
<b>CODECO</b>	COmité DE CONcertaion
<b>CoDT</b>	Code du Développement Territorial
<b>CoDir</b>	Comité de direction
<b>CST</b>	Covid Safe Ticket
<b>CPSA</b>	Coordination Provinciale Sida Assuétudes
<b>CRHM</b>	Contrat Rivière Haute-Meuse
<b>CRU</b>	Commission de Rénovation Urbaine
<b>CSA</b>	Coordination Sida Assuétudes
<b>CSIS</b>	Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique
<b>CWEDD</b>	Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable

<b>DAG</b>	Direction des affaires générales
<b>DALP</b>	Direction générale opérationnelle - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
<b>DGO PLASS</b>	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé
<b>DGRNE</b>	Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
<b>DIIS</b>	Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale (Ministère de la Région Wallonne)
<b>DIISP</b>	Dispositif Intégré d'Insertion Socio-Professionnelle
<b>DJT</b>	Direction juridique et territoriale
<b>DPA</b>	Division de la Prévention et des Autorisations (Ministère de la Région Wallonne)
<b>DPE</b>	Division de la Police de l'Environnement
<b>DPO</b>	Data Protection Officer
<b>DRHN</b>	Direction des Ressources humaines et numériques
<b>DSF</b>	Direction des Services Financiers
<b>DST</b>	Direction des Services Techniques
<b>EDD</b>	Ecole Des Devoirs
<b>EIC</b>	Ecole Industrielle et Commerciale
<b>EID</b>	Carte d'Identité Electronique
<b>EMA</b>	Espace Muséal d'Andenne
<b>EMS</b>	Espace Multi-Sports
<b>EPN</b>	Espace Public Numérique
<b>ESPA</b>	Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Régional
<b>FEDITO</b>	Fédération Wallonne des Institutions pour Toxicomanes
<b>FLE</b>	Français Langues étrangères
<b>FRW</b>	Fondation Rurale de Wallonne
<b>FSE</b>	Fonds Social Européen
<b>FWB</b>	Fédération Wallonie Bruxelles
<b>GAL</b>	Groupe d'Action Sociale
<b>GED</b>	Gestion Electronique de Documents
<b>GRACQ</b>	Groupe de Recherches et Actions des Cyclistes Quotidiens
<b>GRAPA</b>	Garantie Revenus Aux Personnes Agées
<b>HEAJ</b>	Haute Ecole Albert Jacquard
<b>ICMS</b>	Incident & Crisis Management System
<b>IGN</b>	Institut Géographique Naturel
<b>ILI</b>	Initiatives Locales d'Intégration
<b>INS</b>	Institut National des Statistiques
<b>IOT</b>	Internet Of Things
<b>IRSNB</b>	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
<b>ISP</b>	Insertion Socio-Professionnelle
<b>IST</b>	Infections Sexuellement Transmissibles
<b>LAN</b>	Local Area Network (réseau local)
<b>MB</b>	Moniteur Belge
<b>MC</b>	Maison de la Convivialité
<b>MCAE</b>	Maison Communale d'Accueil de l'Enfance
<b>MDE</b>	Maison De l'Emploi
<b>MIRENA</b>	Mission Régionale pour l'Emploi de NAMur
<b>MJ</b>	Maison des Jeunes
<b>MSW</b>	Musées et Société en Wallonie
<b>ND</b>	Non Disponible
<b>NEET</b>	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
<b>NLC</b>	Nouvelle Loi Communale
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>ODR</b>	Opération de Développement Rural
<b>ONE</b>	Office de la Naissance et de l'Enfance
<b>OPJ</b>	Officier de Police Judiciaire
<b>OT</b>	Ordre de Travail
<b>OTVA</b>	Office du Tourisme de la Ville d'Andenne

<b>PAEDC</b>	Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat
<b>PAN</b>	Port Autonome de Namur
<b>PCA</b>	Plan Communal d'Aménagement
<b>PCDN</b>	Plan Communal de Développement de la Nature
<b>PCDR</b>	Programme Communal de Développement Rural
<b>PCM</b>	Plan Communal de Mobilité
<b>PCS</b>	Plan de Cohésion Sociale
<b>PCUI</b>	Plan Communal d'Urgence et d'Intervention
<b>PDU</b>	Perspective du Développement Urbain
<b>PE</b>	Périodes - Elèves
<b>PE</b>	Permis d'Environnement
<b>PEP</b>	Périodes - Elèves Pondérées
<b>PIB</b>	Prêt Inter-Bibliothécaire
<b>PIM</b>	Plan d'Intervention Médicale
<b>PIPS</b>	Plan d'Intervention Psycho-Sociale
<b>PISA</b>	Plan d'Intervention Sanitaire
<b>PLANU</b>	Planification d'urgence
<b>PLP</b>	Plan Local de Propreté
<b>POWALCO</b>	Plateforme wallonne de coordination de chantiers (A.S.B.L.)
<b>POLLEC</b>	Politique Locale Energie Climat
<b>PPA</b>	Plan Particulier d'Aménagement
<b>PPP</b>	Plan de Prévention et de Proximité
<b>PRADEx</b>	Prévention de la radicalisation et des extrémismes violents
<b>PRIMA</b>	Plan Risques et Manifestations
<b>PSIOE</b>	Plan interne de Surveillance des Obligations environnementales
<b>PSP</b>	Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention
<b>PST</b>	Programme Stratégique Transversal
<b>PTP</b>	Programme de Transition Professionnelle
<b>RAN</b>	Réseau Assuétudes Namurois
<b>RASANAM</b>	Réseau d'Aide et de Soins Spécialisés en Assuétudes des Arrondissements de Namur et Dinant
<b>RDR</b>	Réduction De Risques
<b>RESA</b>	RElais SAnté
<b>RGBSR</b>	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
<b>RGPD</b>	Règlement Général de Protection des Données
<b>RGPE</b>	Règlement Général pour la Protection de l'Environnement
<b>RGPT</b>	Règlement Général sur le Protection du Travail
<b>RIS</b>	Revenu d'Intégration Sociale
<b>ROI</b>	Règlement d'Ordre Intérieur
<b>RSUN</b>	Relais Social Urbain Namurois
<b>SAE</b>	Site d'Activités Economiques
<b>SAED</b>	Site d'Activités Economiques Désaffecté
<b>SAGEISS</b>	Service d'Assistance, Guidance Et Intervention Sanitaire et Sociale
<b>SAHIA</b>	Service Pluraliste d'Accompagnement et d'Insertion Sociale pour Personnes Handicapées
<b>SAILFE</b>	Service d'Aide et d'Intervention Locales pour les Familles et les Enfants
<b>SAJ</b>	Service d'Aide à la Jeunesse
<b>SAPAD</b>	Société Autonome de Protection des Animaux
<b>SASER</b>	Service de Santé Affective, Sexuelle et de Réduction des Risques
<b>SASPE</b>	Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance
<b>SCS</b>	Services de Cohésion Sociale
<b>SDF</b>	Sans Domicile Fixe
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SISU</b>	Service d'Intervention PsychoSociale Urgente
<b>SGIB</b>	Site de Grand Intérêt Biologique
<b>SIAEERN</b>	Société Intercommunale d'Aménagement et d'Equipements Economiques de la Région Namuroise
<b>SIPAA</b>	Service Information Prévention Accompagnement Assuétudes
<b>SIPPT</b>	Service d'Intervention, de Prévention et de Protection au Travail
<b>SLSP</b>	Sociétés de Logement de Services Publics

<b>SPAF</b>	Service Provincial d'Aides Familiales
<b>SPMT</b>	Service de Prévention et de Médecine du Travail
<b>SPW</b>	Service Public de Wallonie
<b>SPWTLPE</b>	Service Public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Energie
<b>SRDC</b>	Schéma Régional de Développement Commercial
<b>SRWL</b>	Société Régionale Wallonne du Logement
<b>SSA</b>	Service Spécialisé en Assuétudes
<b>SVE</b>	Service Volontaire Européen
<b>TIC</b>	Techniques de l'Information et de la Communication
<b>TMS</b>	Travailleur Médico-Social
<b>UF</b>	Unité de Formation
<b>UPS</b>	Uninterruptible Power Supply
<b>UTLA</b>	Université du Temps Libre d'Andenne
<b>VADA</b>	Ville Amie Des Aînés
<b>VPN</b>	Virtual Private Network (réseau privé virtuel) Serveur VPN : serveur d'accès distant
<b>ZAE</b>	Zone d'activité économique
<b>ZAP</b>	Zone d'Actions Prioritaires
<b>ZHIB</b>	Zone Humide d'Intérêt Biologique
<b>ZP</b>	Zone de Police
<b>ZPS</b>	Zone de Protection Spéciale
<b>ZSC</b>	Zone Spéciale de Conservation